BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

QK1
.A215
New ser.
v. 8
1925

COLONIE DE MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

NOUVELLE SÉRIE — TOME VIII
1925

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
à Tananarive
par M. le Gouverneur Général GALLIÉNI

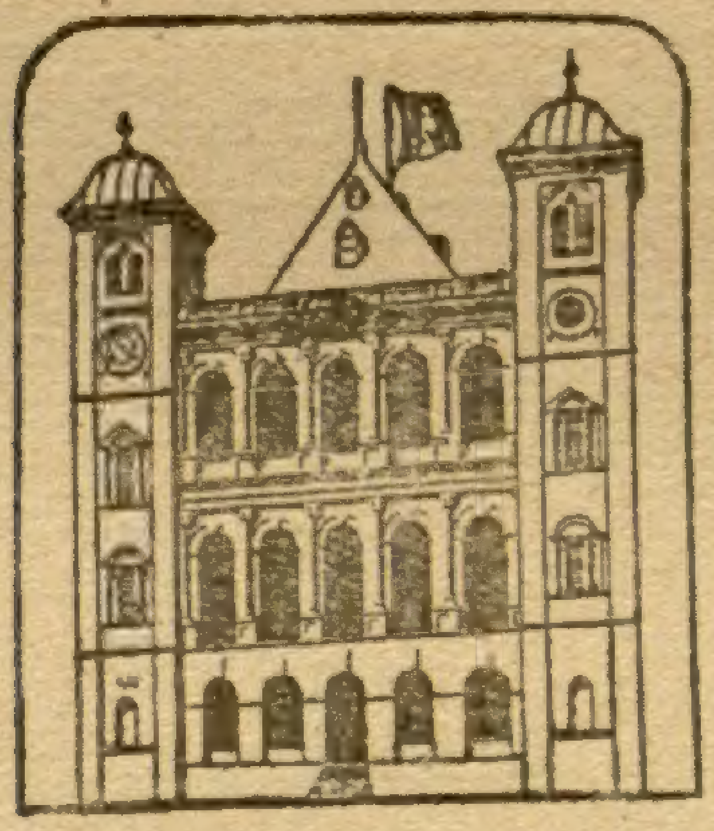

TANANARIVE
Imprimerie G. PITOT ET Cie

1926

MISSOURI BOTANICAL
GARDEN LIBRARY

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE MALGACHE (1)

BUREAU

MM.	le Dr FONTOYNONT	*Président*
	le Dr VILLETTE	*Vice-Président.*
	MONDAIN	*Vice-Président.*
	LAMBERTON	*Secrétaire.*

Membres honoraires

MM. ANTELME Gaston, planteur, Ile Maurice.
AUJAS, administrateur en chef des colonies.
BÉNÉVENT, gouverneur des colonies.
BENSCH, gouverneur des colonies.
BERTHIER, gouverneur des colonies.
BERTRAND, professeur à la Sorbonne.
BOULE, professeur au Muséum.
BOUVIER, professeur au Muséum de Paris.
BRUNET, gouverneur des colonies, député de la Réunion.
CHASE (S). OSBORN, Sault de Sainte Marie, Michigan.
COUSINS, missionnaire.
ESTÈBE, gouverneur honoraire des colonies.
FAUCHÈRE, ancien directeur des Services Forestier et Agricole à Madagascar.
FONTOYNONT (G), administrateur en chef des colonies.
FOURNIER, gouverneur des colonies.
GARBIT (H), ancien Gouverneur Général de Madagascar.
GAUTIER, professeur de faculté, Alger.
GERBINIS, gouverneur des colonies.
GUÉDÈS, id. en retraite.
GUIGNARD-MÉZIAIRE, Président de l'Académie de la Réunion.
GRANDIDIER (G), secrétaire général de la Société de géographie de Paris.
GRANDMOUGIN, vétérinaire principal.
GUYON, (J-M.) gouverneur des colonies.
GUYON, ingénieur en chef des travaux publics des colonies.
HESLING, gouverneur des colonies.
JOLEAUD, maître de conférence à la Sorbonne.

(1) *A la date de la publication de ce Bulletin.*

MM. JULIEN, gouverneur des colonies en retraite.
JUMELLE, directeur du Musée colonial de Marseille.
LACROIX, professeur au Muséum, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences
LEPAPE, professeur à l'Institut d'hydrologie.
Dr MAC AULIFFE, médecin à la Réunion.
MERLIN, gouverneur général des colonies.
MERWART, Gouverneur honoraire des Colonies.
MOUNEYRES, directeur des Travaux Publics à Madagascar.
MOUREUX, professeur au collège de France.
OLIVIER, Gouverneur Général des Colonies.
PIOLET, missionnaire.
RICHARDSON, missionnaire.
SALVAT, pharmacien.
SAURIN, inspecteur général des colonies.
R. SIBREE, missionnaire.
STANDING, missionnaire, docteur ès sciences.
TOUSSAINT (G. CH.), procureur-général.
VAYSSIÈRE, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille.
VERGNES, gouverneur honoraire des colonies.
VIGUIER, directeur de l'Institut Botanique de Caen.

Membres titulaires.

MM. Dr. BÉRÉNI, administrateur en chef des colonies.
P. CADET, missionnaire.
P. CAMBOUÉ, missionnaire.
CAMO, avocat-général.
CHAZEL, missionnaire.
COLANÇON, publiciste.
P. DUBOIS, missionnaire.
Dr FONTOYNONT, directeur de l'école de médecine.
LAMBERTON, professeur au lycée de Tananarive.
MONDAIN, missionnaire.
Dr MONNIER, médecin des eaux thermales d'Antsirabe.
P. MUTHUON, missionnaire.
PERRIER de la BATHIE, explorateur.
RADLEY, missionnaire.
Dr RASAMIMANANA, médecin à Tananarive.
RENEL, directeur de l'Enseignement.
RUSSILLON, missionnaire.
SAVARON (Calixte), industriel.
SHARMAN, missionnaire.
VERNIER, id.
Dr VILLETTE, directeur de la maternité d'Isoraka.
VIVALDI, administrateur des colonies.

Membres sociétaires.

MM. Boureau, planteur.
Carle, industriel.
Carougeau, inspecteur-général des Services Vétérinaires.
Chapus, professeur au Lycée.
Mgr Crouzet, vicaire apostolique.
Decary, administrateur des colonies.
Devaux, adjoint au Directeur de l'Enseignement.
Drouhard, inspecteur des eaux et forêts.
Fouilloux, pharmacien.
Fraud, administrateur en chef des colonies.
Girod, ancien directeur des travaux publics.
Gros, négociant.
Joly, publiciste.
Louvel, chef du service des eaux et forêts.
R. P. Poisson, directeur de l'Observatoire.
Rabaté, professeur au Lycée.
Rajaobelina, médecin résident à l'Hôpital indigène.
Dr Ranaivo, médecin à Tananarive.
Sébelin, Capitaine.
Sims, missionnaire.
Toussaint (René), administrateur des colonies.
Vig, missionnaire.

Membres correspondants.

MM. Ardant du Piq, lieutenant-colonel d'infanterie coloniale.
Antelme (Georges) président de l'Alliance française à l'Ile Maurice.
Barberis, sculpteur.
Barquisseau, président de la Société des Arts et Sciences, St-Denis, la Réunion.
Blagden, membre du conseil de la « Royal Asiatic Society ».
Blosset, chef des services maritimes à Madagascar.
Boudillon, inspecteur des domaines.
Bourdariat, négociant.
Bouviez, ex-directeur de la Compagnie Coloniale.
Boyer, directeur de l'école des langues orientales.
Brandstetter, publiciste.
Brière (Mlle), minéralogiste.
Cabaton, professeur à l'école des langues orientales.
Carlost, Everest Conan, professeur à l'Université de Chicago.
Castan, missionnaire.
Cayla, ingénieur agronome.
De Cespédès, directeur d'école.

MM. Dr Cloitre, médecin à Fianarantsoa.
Cochard, administrateur en chef des Colonies.
Coindart, administrateur.
Conty, ambassadeur.
Daruty de Grandpré, secrétaire de la Société Royale des Arts et sciences [de Maurice.
Delgove, ingénieur en chef honoraire de l'agriculture.
d'Emmerez de Charmoy, directeur du département d'agriculture à Maurice.
Descarpentries, ingénieur topographe.
de la Devèze, missionnaire.
Domec, avocat-défenseur.
Dreyer, administrateur des colonies.
Dumas, chef du service des mines (Madagascar).
Favre, avocat-défenseur.
Finot, directeur de l'école française d'Extrême-Orient.
Forget, pasteur.
Foucque, agrégé de l'Université, professeur à la Réunion.
François, ingénieur d'agriculture.
de Froberville (Léon Huët), propriétaire Ile Maurice.
Froidevaux, docteur ès-lettres, publiciste.
Gaillard, directeur du Muséum de Lyon.
Dr Gaubert.
Dr Girard, directeur de l'Institut Pasteur à Tananarive.
Goursat, adjoint au chef du service des mines à Tananarive.
Grandjean, pharmacien.
Grise, administrateur en chef honoraire des colonies.
Guitou, administrateur en chef des colonies.
Hodgkin (Mme), missionnaire.
Hugo, agent de change à la Réunion.
Humbert, Docteur ès Sciences.
Hustache, entomologiste.
Jansenius, missionnaire.
Dr Jourdran, médecin principal des troupes coloniales.
Jourdran (P. I.) administrateur des colonies.
Lacaille, avocat-défenseur.
Lamy, administrateur en chef des colonies.
Le Barbier, administrateur des colonies.
Léon, missionnaire.
Longuefosse, ingénieur topographe.
Mathiaux, ingénieur en chef topographe.
Merle, ingénieur des mines.
Merlo, conservateur du Musée Léon Dierx, St Denis, la Réunion.
Millot, pasteur.
Montagné, administrateur des colonies.
Mouren, ingénieur.
Pagès, contrôleur des marchés.
Paulhan, publiciste.

MM. PECHMARTY, administrateur en chef des colonies.
PETIT, préparateur au Muséum.
PIERMÉ, administrateur en chef des colonies.
PIVETEAU, préparateur au Muséum.
POIRIER, administrateur en chef des colonies.
POISSON, vétérinaire, docteur ès sciences.
POUVREAU, administrateur des colonies.
RABARY, pasteur.
RAJAONA, Inspecteur de l'Enseignement indigène.
RAMAROHETRA, ancien inspecteur de l'enseignement.
RANDZAVOLA, pasteur.
RANZORO, lettré indigène.
RASAMOELINA, minéralogiste.
ROUAIX, ingénieur.
Dr ROY, Montréal (Canada).
P. SACLEUX, missionnaire.
VALLY, administrateur en chef des colonies en retraite.
VAN SPREEKEN, missionnaire.
VOYRON, administrateur en chef des colonies.
Dr S. VON RONKEL, secrétaire général de l'Académie des Arts et Sciences de [Batavia.
WATERLOT, directeur de l'Imprimerie Officielle.
WILKINSON, secrétaire de l'office colonial de Singapour.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 22 Janvier 1925

Présidence de M. le Dr Fontoynont

Etaient présents : Mlle Brière, Dr Villette, Fouilloux, Poirier, Colançon, Longuefosse, Randzavola, Rasamoelina, Chapus, R. P. Muthuon, Mouneyres, Dr Ranaivo, Lamberton, Descarpentries, Joly, Radley, Boureau, Dr Girard, Montagné, Dr Rasamimanana, R. P. Poisson, Mondain, Renel, Coindart, Carougeau, Savaron, Dumas.

Excusés : Guitou, Saurin, R. P. Camboué.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et rappelle la mort tragique de M. Robert que l'Académie Malgache avait eu le plaisir de recevoir à l'une de ses séances précédentes.

Il dépose sur le bureau les deux pièces de monnaie anciennes que M. Baret vient de faire parvenir à notre Société, suivant l'offre aimable qu'il en avait faite autrefois. Il dépose également les insignes d'une décoration avant appartenu au roi Radama et offerte au Musée historique par Razanatahiry. Le Secrétaire sera chargé de remercier le donateur.

Le Président dépose aussi sur le bureau un certain nombre d'ouvrages que M. Descarpentries offre à la Bibliothèque de l'Académie.

Il donne lecture d'une Note de M. le Gouverneur Fournier concernant le Maréchal Galliéni. Ce travail prendra place dans le Bulletin qui sera spécialement consacré à Galliéni. A ce sujet, M. Fontoynont prie les Membres qui ont promis de collaborer à ce Bulletin, de vouloir bien ne pas trop tarder à remettre leur copie.

Le Directeur de l'Observatoire informe l'Académie qu'il a eu la bonne fortune de retrouver les renseignements qui lui manquaient au moment où il fit sa communication sur les séismes à Madagascar. Il lui a été possible de compléter son tableau pour les années 1897,

1898 et 1899 qui furent particulièrement agitées par les tremblements de terre. On relève en effet 20 secousses en 1897, 5 en 1898 et 10 en 1899.

Le Secrétaire présente un travail de M. Perrier de la Bâthie au sujet des Notes de M. M. Bertrand et Joleaud sur l'existence d'un grand bassin néogène à Antsirabe et des dépôts de cette région. Pour l'auteur, il n'existe pas dans la région d'Antsirabe de grand bassin néogène. Les sédiments qui ont été pris pour des sédiments lacustres sont des matériaux volcaniques provenant, en totalité, du groupe des volcans trachytiques de l'Ankaratra, matériaux remaniés par voie éluviale, torrentielle ou fluviatile, profondément transformés depuis en argiles latériques. Ces couches n'ont subi aucun mouvement ni tangentiel, ni vertical depuis leur dépôt. Aucun des dykes basaltiques reconnus dans la région ne les traverse. Des tassements consécutifs à la transformation en latérite, des circulations d'eau à certains niveaux ayant eu pour conséquence la formation de zones ferrugineuses et plus dures, des couches de cendres successives ayant épousé les modelés d'érosion antérieurs et rendues méconnaissables ensuite par leur latéritisation ; enfin, sur des pentes abruptes, le poids d'éboulis considérables les surmontant, ont donné parfois, localement, à ses couches des apparences de plissements, apparences d'ailleurs fréquentes dans les latérites d'alluvion et ne résistant pas à un examen approfondi.

Les gisements de la faune que nous avons appelée subfossile, d'un nom qui, semble-t-il, lui convenait fort bien, sont tous postérieurs aux éruptions les plus récentes de l'Ankaratra et de l'Itasy et plus ou moins liés au réseau des cours d'eau actuels. L'extinction d'une partie de cette faune — car beaucoup de ces subfossiles existent encore à l'état vivant — est certainement contemporaine de l'homme. Sauf le gisement de la gare d'Antsirabe qui est peut-être d'âge néogène, nous ne connaissons rien des êtres qui ont précédé ces subfossiles, par suite de la transformation en latérite de tous les sédiments ou dépôts un peu anciens. Mais les gisements non encore fouillés de lignite et de tourbe que l'on trouve dans l'Ankaratra à presque tous les niveaux, nous livreront sans doute tôt ou tard les restes de ces faunes antérieures. Seule, en tout cas, l'étude de ces faunes encore inconnues, pourra nous permettre d'établir, avec certitude, la chronologie de ces terrains et d'entrevoir les causes qui donnent à la faune malgache actuelle et subfossile, des caractères si archaïques.

Le travail de M. Perrier de la Bâthie est accompagné de coupes et de photographies documentaires. Il sera publié dans le prochain Bulletin.

M. Fouilloux a eu l'idée de comparer les analyses des eaux d'Antsirabe faites récemment à celles faites autrefois. Comme le fait remarquer M. Dumas, ces comparaisons ne sauraient permettre des conclusions rigoureuses, car non seulement les procédés d'analyse ne sont plus les mêmes, mais les prises d'échantillons ne se sont point faites non plus de la même manière. Sous ces réserves le fait le plus intéressant qui ressortirait des comparaisons faites par M. Fouilloux serait une assez grande variation de la teneur en chaux dans l'une des sources (ranomafana), variation qui pourrait tenir aux modifications apportées aux circulations souterraines au moment des captages.

M. Dumas présente un échantillon de cassitérite nouvellement déterminé par Mlle Brière. Ce serait la première fois que l'étain est trouvé d'une manière certaine à Madagascar.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

Séance du 5 Mars 1925

Présidence de M. le Dr Fontoynont

Etaient présents : Mlle Brière, MM. Fouilloux, Colançon, Joly, Rabaté, Pagès, Longuefosse, Rajaona, Rasamimanana, Rajaobelina, Ranaivo, Blosset, Coindart, R. P. Muthuon, Barberis, Mouneyres, Goursat, Berthier, Drouhard, Lamberton.

Excusés : Renel, Guiton.

M. le Gouverneur Général et M. le Secrétaire Général assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une Note de M. G. Fontoynont concernant Galliéni et qui prendra place dans le Bulletin spécial que l'Académie Malgache a décidé de dédier à la mémoire de ce grand homme.

Le Président dépose sur le bureau le rapport dressé par M. l'Ingénieur Longuefosse au sujet de la capture de la Mahajamba par le Kamoro. Ce travail, enrichi de plans, cartes, vues panoramiques, etc,. est aussi remarquable par sa présentation scientifique que par sa haute valeur documentaire. Il fait le plus grand honneur à son auteur, auquel l'Académie adresse en même temps que ses félicitations ses plus vifs remerciements. Une copie de ces documents sera adressée à M. Gautier, à l'instigation de qui ce travail a été fait, l'original sera conservé dans les Archives de l'Académie malgache.

M. Barberis lit une Note du P. Camboué sur un fétiche à figure humaine provenant de la région Sakalava. L'auteur fait d'abord remarquer que les fétiches à figure humaine sont rares parmi les amulettes malgaches, et que celui qu'il signale ne figure pas dans la belle Monographie publiée par M. Renel. Il est remarquable par son cachet artistique. Les emblèmes dominants sont ceux du bœuf, ce qui fait croire que ce fétiche devait faciliter à son propriétaire l'acquisition de nombreux troupeaux de bœufs. On voit aussi un bec de sarcelle : les cris de ces oiseaux faisant venir les zébus.

Au point de vue purement artistique, l'auteur croit voir dans la tête du fétiche qu'il décrit, une survivance d'art asiatique, africain, océanien et arabe en plus de marques indiscutables d'influence européenne. L'art malgache serait donc en quelque sorte un « métis de

tous les arts », comme les Malgaches « sont des métis de toutes les populations des cinq parties du monde », suivant M. Joly.

M. Pagès présente des shistes provenant l'Ambohimandry, bordure de l'Ankaratra, remarquables parce qu'ils contiennent des empreintes très nettes de fossiles végétaux. Il est très intéressant de fouiller minutieusement ce gisement.

Il signale également, à l'ouest d'Ankazobe, un « ranomafana » très fréquenté des indigènes qui lui attribuent des propriétés bienfaisantes notamment pour les maladies de peau.

Il lit une Note sur des jeux de « teza » (glissades) qui étaient pratiqués sur l'Androrosy, près du village d'Anjeva, dès le temps d'Andrianampoinimerina. Ces glissades se faisaient sur un grand rocher qui barrait la rivière, et au bas duquel se trouvait une fosse assez profonde qu'il fallait sauter. Or, on dit que du temps du roi Radama 1er des malintentionnés placèrent des sagaies dans cette fosse, et que deux jeunes filles s'y empalèrent. En leur mémoire, le roi fit dresser deux pierres levées, d'où le nom d'Ambatomirahavavy donné à la localité.

Enfin, M. Pagès, rappelant le travail qu'il a fait sur les perles utilisées comme amulettes, expose combien il serait désirable que des recherches du même genre soient entreprises dans les diverses régions de l'île.

Le Secrétaire présente une Note de M. Perrier de la Bathie sur les fossiles du quartenaire de Majunga. L'auteur rappelle que dans une Note parue dans le Tome IV, Nouvelle série (1918-1919) du Bulletin de l'Académie Malgache, p. 207, sur les terrains postérieurs au crétacé moyen de la région de Majunga, il a signalé de nombreux gisements de fossiles quartenaires, notamment à l'est d'Ambolimoty, près de Marovoay, dans le delta de la Mahavavy à Antsoa et à Antaboka, en amont d'Ambato, sur la vallée de ce même fleuve. Sur l'aimable intervention de M. G. Petit, ces coquilles ont été déterminées par le savant spécialiste M. Dantzberg.

Toutes les espèces, d'après MM. Dantzberg et Petit, appartiennent à la faune actuelle des mers environnant l'île, mais certaines d'entre elles n'ont pas encore été signalées sur les côtes de Madagascar où elles vivent très probablement encore. Une seule espèce, appartenant probablement au genre *Crenella*, est nouvelle ; mais faute d'échantillons assez complets, elle n'a pu être décrite.

La localité d'*Antaboka* est située à environ 30^{m} d'altitude et à 25 km du rivage actuel. Les couches des gisements A et B de l'île Makamby, à *Ostrea Fonkali* Chemnitz, sont beaucoup plus anciennes que celles du gisement à l'est d'Ambolimoty, qui contient ce même ostrea, et que celles des autres gisements. En effet, les couches

à *Ostrea Fonkali*, de l'île Makamby qui surmontent des marnes à *Mugilus arandis*, sont elles-mêmes recouvertes par une trentaine de mètres de sables et d'alluvions fluviatiles, sur les galets desquels on trouve souvent fixé, aux environs d'Ambolimoty, ce même *Ostrea Fonkali*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures et demie.

Séance du 26 Mars 1925

Présidence de M. le Dr. Fontoynont

Etaient présents : M.M. Dr Villette, Rabaté, Bouviez, Sharman, Radley, Dr Ranaivo, Rajaobelina, Barberis, R.P. Muthuon, R. P. Poisson, Lamberton, Randzavola, Fouilloux, Pagès, Chapus, Savaron.

Excusés : Mouneyres, Gros.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de la Société d'Histoire naturelle de Basel demandant à faire l'échange de ses publications avec les nôtres. Satisfaction sera donnée.

Le R. P. Poisson dépose sur le Bureau une Notice illustrée concernant l'Observatoire de Tananarive ; M. Sharman dépose une brochure composée en dialecte tsimihety par MM. Rusillon et Rakoto Jean.

Le R. P. Poisson présente quelques observations au sujet de la longitude de Tananarive. Il rappelle tout d'abord que si la latitude d'un lieu se mesure directement avec toute la précision désirable, il n'en est pas de même pour la longitude. Cette dernière mesure revient à établir la différence d'heure entre un méridien pris pour origine et le méridien passant par le lieu considéré. A l'époque déjà ancienne (1889-1891) où le P. Colin détermina la longitude de Tananarive, trois moyens existaient seuls : 1° faire régler un chronomètre à Paris et le transporter à Tananarive ; 2° observer simultanément à Paris et à Tananarive le même phénomène astronomique ; 3° déterminer à quelle heure un même phénomène a été vu successivement à Paris et à Tananarive.

La première méthode ne peut donner une réelle précision, le transport du chronomètre le plus perfectionné devant fatalement amener quelques perturbations dans sa marche.

La seconde méthode utilisant notamment les occultations d'étoiles par la lune est rarement utilisable et conduit à une grande complication de calcul.

La troisième méthode est celle des culminations lunaires, où l'on recherche à quelle heure l'ascension droite de la lune observée à Tananarive a dû avoir lieu à Paris. Cette méthode ne peut donner

une approximation de plus de 3 secondes. Donc après le calcul par le P. Colin de 39 culminations lunaires, l'incertitude en longitude est au minimum de 3 secondes de temps et pourrait même avoir une valeur double, soit 1400 à 2800 m. sur la carte.

Depuis que les progrès de la T.S.F. nous permettent de recevoir les signaux d'Europe, la détermination des longitudes est bien simplifiée. Il suffit que les grands postes européens fassent connaître à des instants convenus d'avance, l'heure de l'Observatoire de Greenwich, pour qu'il soit possible d'établir avec précision la différence d'heure entre le méridien de ce lieu et celui du lieu où l'on opère.

Quelques mois avant sa mort, en octobre 1922, le P. Colin avait pu utiliser cette méthode et cru reconnaître que la longitude précédemment admise de 3 heures 10 minutes 09 secondes 9 Est de Greenwich était trop faible de 3 secondes environ.

C'est pour lever cette incertitude et corriger cette erreur que l'Observatoire de Tananarive va organiser, en collaboration avec les officiers du Service Géographique, au cours de cette année, toute une série d'observations et a installé un poste de T.S.F. à côté des instruments astronomiques

D'après une première observation faite le 24 mars 1925, la longitude trouvée a été de 3 h 10 m 12 s, très voisine de celle déterminée par le P. Colin en 1922.

Le Secrétaire expose le programme de fouilles pour l'année courante. Il expose à ses Collègues que M. le Gouverneur Général ayant bien voulu augmenter les crédits affectés à ces recherches paléontologiques, il sera possible cette année de faire des fouilles dans diverses régions de l'île.

Tout d'abord les gisements d'Ampoza (District d'Ankazoabo) étudiés l'an passé seront travaillés au commencement de l'année. Le préparateur Razafindrafahitra est déjà sur les lieux. La grosse difficulté était le recrutement de la main-d'œuvre. Grâce à la bienveillance de M. le Gouverneur Général et à l'aide de M. le Chef de la Province de Tuléar cette question a pu être heureusement solutionnée. Les fouilles sont actuellement commencées, et un compte-rendu détaillé sera présenté à l'Académie aussitôt que les ossements auront été reçus et étudiés.

Des fouilles seront ensuite entreprises dans la plaine de Sambaina. Il y a là un gisement où l'on trouve en surface de nombreux ossements ; nul doute que des travaux méthodiques ne mettent au jour des documents intéressants. Les ossements de *Mullerornis* y paraissent abondants, et l'on sait combien l'étude de ces grands oiseaux est encore peu avancée. Les fouilles effectuées dans cette plaine auront aussi pour but d'en déterminer la formation géologique, question au sujet de laquelle les géologues ne sont pas d'accord.

Enfin les fouilles poursuivies à Ampasambazimba durant ces dernières années seront continuées, et la surface à fouiller sera augmentée.

M. Savaron demande si on ne pourrait pas aussi entreprendre des fouilles dans les vieux tombeaux abandonnés de la région d'Imerimanjaka, en vue d'obtenir quelques renseignements d'ordre historique.

Le Président estime que ces sortes de recherches sont toujours délicates, et qu'en tout cas il devra en causer avec l'Administration avant de songer à rien entreprendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

Séance du 23 Avril 1925

Présidence de M. le Dr. Fontoynont, président.

Etaient présents : Mlle Brière, Carougeau, Renel, R.P. Poisson, Sébelin, Mouneyres, Barberis, Randzavola, Rasamimanana, Ranaivo, Rajaobelina, Rabary, Fouilloux, Lamberton.

Excusés : Waterlot, Cadet, Colançon, Pechmarty.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président donne lecture de la correspondance comprenant :

1° Une lettre de M. G. Grandidier annonçant l'envoi prochain d'un article pour le Bulletin Galliéni.

A ce sujet, M. Renel propose que, de même qu'on a donné le nom de *Musée Galliéni* au Musée d'histoire naturelle, on donne le nom de *Musée Dumoulin* au Musée des Beaux-Arts de Tananarive, de façon à rappeler le nom d'un artiste qui a beaucoup aimé Madagascar et qui est le promoteur des bourses qui permettent chaque année à un artiste français de venir séjourner dans notre grande île.

2° Une lettre de M. Decary accompagnant l'envoi d'une *Note sur quelques Stellerides d'Anjouan.* Parmi ces animaux, l'auteur appelle l'attention sur un **Acanthaster** qui lui semble être une espèce nouvelle, car elle se distingue aussi bien de *A. Mauritiensis* que de *A. echinides.* Ce genre, assez commun à Maurice, n'avait pas encore été signalé à Madagascar.

3° Une lettre de M. Ch. Alluaud faisant connaître la détermination d'un lot de carabides envoyés pour études, et signalant une nouvelle espèce de Eucamptognathus qui constitue un des plus beaux insectes de ce genre. M. Alluaud promet d'écrire pour le Bulletin de l'Académie une monographie des *Carabides malgaches.*

A ce propos, M. Lamberton informe ses collègues que l'impression du *Synopsis des Curculionides de la faune malgache* est très avancée. Ce beau travail formera un volume de plus de 300 pages de notre Bulletin.

Le Président donne lecture d'une Note de M. Julien concernant Galliéni, travail destiné au Bulletin hors série en préparation.

Il dépose sur le bureau des tirés à part concernant des

travaux géologiques faits par M. Piveteau au cours de sa mission de l'année dernière, il dépose également, de la part de M. Pagès : le relevé des étiages de l'Ikopa pour les années 1923 et 1924 et les analyses du Ranomafana des environs de Fihaonana.

Le capitaine Sébelin communique des renseignements concernant des bois sculptés, des bois sacrés, des bois funéraires qu'il a recueillis dans le sud-ouest de Madagascar, particulièrement chez les Mahafaly et chez les migrateurs venus de l'est : Bara, Tanosy, Antandroy.

A défaut des pièces originales, l'auteur fait circuler des photographies et des croquis.

Au sujet des bois sculptés, il montre une cuiller à riz à l'usage des rois mahafaly. Le manche est fait d'une statuette enrobée, alors que les Mahafaly vivent presque nus. Il compare cette statuette à celles trouvées dans les tombeaux de l'île de Crête, qui appartiennent à la civilisation égéenne ou égeo-crêtoise (deuxième millénaire avant J. C.). Même stylisation des visages humains avec indication des yeux et du nez et absence caractéristique de la bouche ; même forme de la jupe et de ses ornements géométriques. Simple coïncidence sans doute.

En ce qui concerne les bois funéraires mahafaly ou « aloalo », particuliers à cette seule race, le capitaine Sébelin signale une certaine similitude entre les dessins qui les ornent et les « alpona » indiens, tels qu'ils sont figurés dans un petit livre de Abanindranath Tagore qu'il offre à l'Académie. Pour faciliter la comparaison, le capitaine Sébelin fait circuler des photographies détaillées des ornements des aloalo, et indique des ressemblances curieuses.

M. le Dr Fontoynont remarque que parmi les dessins que l'on trouve sur les anciens bois de lit malgaches, il y en a qui ressemblent beaucoup aux alpona indiens.

M. Colançon signale un passage relevé dans un article de M. J. Dautremer, paru dans le Bulletin de la Société d'Ethnographie de Paris (nº du 15 avril 1914), sous le titre « Les races de l'Indo-Chine ».

« A la limite orientale de l'Assam, entre le Manipour et l'Iranady, dans les régions connues sous le nom de montagnes de Chin et des Lushai, vivent les tribus dénommées Chin, parlant tous les dialectes thibéto-birmans, et se désignant sous des noms très variés.

« Administrées par le Gouvernement de Birmanie, elles occupent les territoires situés au Nord-Ouest de Mandalay, vers le Manipour et l'Arrakan.

« Sur la tombe de leurs morts, elles élèvent des monuments en bois plus ou moins grossièrement sculptés, représentant le chef défunt, ses armes ; sur une planchette, on représente des animaux, des ustensiles

des gongs, des fusils, puis aussi des femmes et des enfants, c'est-à-dire tout ce qui lui a appartenu. »

Ne serait-on pas ici, pense M. Colançon, en présence d'une sorte de sculpture se rapprochant très sensiblement des aloalo malgaches. Il serait très désirable d'avoir des photographies de ces tombeaux ornés de leurs sculptures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures et demie.

Séance du 28 Mai 1925

Présidence de M. le Dr FONTOYNONT, Président.

Etaient présents : M.M. Dr Villette, R. P. Muthuon, Radley, Rasamimanana, Rajaobelina, Randzavola, Ranaivo, Barberis, Waterlot, Renel, Lamberton, Goursat, Savaron, Sébelin.

Excusés : Rabaté, Chapus, Mouneyres.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président fait part à l'Assemblée de la mort de M. Boureau et exprime à la famille du défunt les condoléances de l'Académie. C'est au cours des travaux qu'il eut à faire dans la région de Marovoay, que M. Boureau recueillit pour l'Académie de nombreux ossements de dinosauriens.

Le Président donne ensuite lecture de la correspondance comprenant :

1° deux lettres du Gouvernement Général faisant connaître :

a) qu'une mission ethnologique américaine sous la direction de M. le Dr. Linton, du Field Museum de Chicago, se propose de venir visiter Madagascar au cours de l'année 1925.

b) qu'une mission scientifique importante dirigée par le Muséum National d'Histoire naturelle de Paris, viendra également visiter la colonie au cours de l'année 1926.

L'Académie Malgache s'associe au vœu formulé par M. le Directeur du Muséum à savoir qu'il soit accordé un droit de préoption à la Mission nationale en ce qui concerne les documents en exemplaire unique.

2° une lettre de M. le Directeur des Parcs et Jardins de la ville de Tananarive demandant l'avis de l'Académie sur l'opportunité de la création d'un Jardin botanique, c'est-à-dire d'un lieu spécialement aménagé pour le groupement, la conservation et éventuellement la propagation des espèces végétales autochtones et étrangères. Ce jardin serait aménagé au double point de vue de l'agrément et de l'enseignement.

Presque toutes les colonies françaises et étrangères possèdent

des établissements de ce genre, dont certains ont une réputation mondiale. Il serait donc extrêmement désirable de voir se réaliser la création envisagée, et l'Académie malgache est prête à donner tout son concours à M. le Directeur des Parcs et Jardins.

Le P. Muthuon présente deux échantillons de calcite recueillis dans les fissures du gneiss de la carrière d'Ambanidia (quartier Est de Tananarive).

Le Président donne lecture d'une note des frères Marius-Ary Leblond destinée au Bulletin Galliéni. Il donne également lecture de Notes ethnographiques redigées par M. Ferrand, pendant qu'il était consul de France à Mananjary, et communiquées par M. Pechmarty. Ces Notes concernent les tribus du Sud-Est ; elles offrent un intérêt historique indéniable.

M. le Dr. Villette dépose sur le Bureau, et offre à la Bibliothèque de l'Académie les deux ouvrages :

Dictionnaire français tahitien.

L'Ecolier français-tahitien.

M. Lamberton donne quelques renseignements sur les fouilles faites à Ampoza (District d'Ankazoabo). Parmi les ossements reçus à ce jour, deux sont nouveaux et paraissent présenter un grand intérêt car ils sont la preuve que de grands mammifères, encore inconnus, vivaient à Madagascar en même temps que l'hippopotame, l'Æpiornis et les grands Lémuriens déjà découverts.

L'un de ces os est un radius (os de l'avant-bras) remarquable par sa forme droite et sa massivité ; le diamètre transversal est le quart de la longueur. La cupule n'offre aucune particularité, par contre l'autre extrémité présente une surface articulaire très remarquable. Cet os est très différent des radius des Lémuriens, et les moyens de comparaison faisant défaut à Tananarive, cette pièce est soumise à l'examen de M. Joleaud, l'éminent paléontologiste qui s'est déjà occupé de la faune de Madagascar.

Le deuxième ossement indique également, par sa taille, qu'il appartient à un gros animal. Sa force est très embarrassante, une des extrémités présente une double fossette, comme on le voit dans les tibias et les radius de beaucoup d'ongulés, mais l'autre extrémité présente une surface articulaire tout-à-fait troublante. Cette pièce est également soumise à M. Joleaud.

Cinq caisses d'ossements ne sont pas encore parvenues, elles contiennent peut-être des pièces qui pourront donner quelque lumière sur l'identification des pièces ci-dessus.

Quoi qu'il en soit les découvertes faites à Ampoza offrent un

grand intérêt et il y a lieu de continuer les fouilles dans ce gisement. On peut espérer la découverte d'un crâne, ou tout au moins de quelques dents, dont l'étude permette immédiatement de connaître à quels animaux on a affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures et demie.

Séance du 27 Juin 1925

Présidence de M. le Dr. FONTOYNONT

Etaient présents : Mlle Brière, M.M. Petit, Villette, Camboué Muthuon, Colançon, Pechmarty, Drouhard, Chapus, Radley, Joly, Sharman, Rabary, Randzavola, Rasamimanana, Barbeux, Renel, Louvel.

Etaient excusés : MM. Lamberton, Sébelin, Guédes, Rajaobelina.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une Note de V. Ranjalahy, au sujet d'un Palmier croissant dans la province de Maintirano et donnant de jolies fibres textiles. Cet arbre est malheureusement en voie de disparition, tant par l'action des feux de brousse, que par les dévastations des indigènes qui en retirent un vin sucré dont ils sont très friands.

M. C. Petit, préparateur au Muséum National d'Histoire naturelle de Paris, actuellement en mission à Madagascar, et qui assiste à la séance fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de sa thèse pour le Doctorat ès-sciences. Ce travail est intitulé : *Recherches anatomiques sur l'appareil génito-urinaire mâle des Siréniens.* Dans cet ouvrage, très étudié, l'auteur fait ressortir de nombreuses ressemblances avec les Proboscidiens, et il conclut, en accord avec les paléontologistes, que les Siréniens sont probablement des Proboscidiens adaptés à la vie aquatique.

D'autre part, M. Petit profite de son passage pour mettre l'Académie au courant des mesures actuellement prises, ou en voie d'étude, dans les diverses colonies françaises en vue de la protection de la faune coloniale. Après avoir rappelé qu'au cours des siècles derniers, de nombreuses espèces animales ont disparu du fait de l'homme, M. Petit indique que de nos jours d'autres espèces sont extrêmement menacées soit par une exploitation excessive, soit surtout par le changement radical qu'amène dans leur existence la destruction rapide des forêts auxquelles ils sont adaptés.

Le Président répond à M. Petit que l'Académie partage les mêmes vues, et pour traiter cette importante question en toute connaissance de cause, il propose d'y consacrer la prochaine séance ; ce qui est adopté.

Le capitaine Sébelin donne lecture d'une Note sur les rabanes sakalava que tissaient autrefois les jeunes filles du Boéni, en vue de

confectionner les moustiquaires qui devaient abriter leur couche nuptiale. Ces rabanes longues d'environ 5 m et larges d'environ 0 m, 60 sont ornementées par des motifs géométriques et des reproductions d'animaux et de personnages. Le coloris est en général plutôt sombre et certaines ont un cachet artistique indéniable. Le capitaine Sébelin fait remarquer que l'ornementation de ces nattes sakalava rappelle beaucoup celle des nattes javanaises, telles qu'elles sont représentées dans le bel ouvrage : De Inlandache Kunstinjverheid. Ces dernières sont cependant d'un coloris plus éclatant et d'un travail plus compliqué et plus fini.

M. Renel pense que les dessins géométriques qui ornent les nattes sakalava auraient — certains tout au moins — un caractère rituel et représenteraient les marbrures de la peau du serpent.

Malheureusement cette intéressante industrie locale est sur le point de disparaître : les jeunes filles sakalava préférant acheter une cotonnade aux couleurs voyantes, que rester accroupies plusieurs années durant derrière leur métier à tisser. M. Renel se propose d'essayer de maintenir cette industrie, en faisant enseigner dans quelques écoles de cette région, par les quelques tisseuses qu'on peut encore trouver, l'art de confectionner ces jolies rabanes.

M. Chapus présente un travail sur l'*ancienne armée hova* et donne lecture du chapitre consacré à la mise en marche d'une expédition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

Séance du 24 Juillet 1925

Présidence de M. le D^r^ FONTOYNONT

Etaient présents : MM. Cap. Sébelin, Mouneyres, Poirier, Coindart, Montagné, Drouhard, Carougeau, Louvel, Pagès, Guédès, R. Radley, R. P. Muthuon, Rasamimanana, Rajaobelina, Pechmarty, Joly, Colançon, Savaron, Renel.

M. le Gouverneur Général assiste à la séance, ainsi que M. Lefranc, rédacteur au journal *Le Temps* actuellement en mission dans la Colonie.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une Note de M. François, au sujet des anciens jardins hova. L'auteur montre que les anciens Malgaches cultivaient non seulement des plantes potagères, mais aussi des plantes d'agrément, soit rapportées des diverses contrées de l'Ile où ils allaient guerroyer, soit introduites par les Européens.

M. Colançon présente une étude de M. Ribard concernant les vols de bœufs dans le Sud de l'Ile. L'auteur nous décrit les ruses des volés et des voleurs, rivalisant d'habileté les uns pour retrouver leur bien les autres pour conserver leur larcin sans dommages pour eux. Puis M. Ribard indique qu'autrefois en vertu de la coutume *sasa lia* le volé — quand il avait pu faire la preuve du délit — obtenait non seulement la restitution de ses animaux, mais de plus, un certain nombre d'autres lui étaient accordées à titre de dommages et intérêts. De nos jours le voleur doit seulement restituer les bœufs volés, ou en donner la valeur, et de plus, peut être condamné à l'amende ou à la prison. Les vols de bœufs sont toujours fréquents. M. Ribard pense qu'on pourrait les faire diminuer en appliquant certains moyens qu'il préconise.

M. Louvel présente une Note au sujet de la création des parcs nationaux à Madagascar. L'auteur rappelle d'abord que la Commission scientifique de protection de la faune coloniale a prévu des surfaces trop étendues par rapport à la superficie des forêts malgaches ; il lui semble que des parcs de 10.000 à 20.000 hectares judicieusement choisis seraient suffisants, et gêneraient moins la Colonisation.

M. Louvel pense qu'il y aurait lieu de diviser l'île en un certain nombre de régions naturelles et d'établir un ou plusieurs parcs par région.

Les Lémuriens aimant les hautes futaies, il faudra donc tenir compte de la densité des peuplements forestiers ; comme d'autre part il leur faut de la tranquilité, les réserves ne pourront pas être créées

à proximité des voies ferrées, des routes, chemins et cours d'eau navigables.

M. Louvel estime que ces parcs devront être placés sous la surveillance du Service forestier, mais que, pour en assurer la conservation, ils devraient être attribués par décret à l'Académie Malgache, et immatriculés au nom de cette Société.

A titre d'indication, M. Louvel proposerait 5 parcs dans la région nord ; 12 dans la région de l'Est ; 3 dans le Sud ; 6 dans l'Ouest ; 4 dans le centre, soit en tout 30 parcs.

M. le Gouverneur Général fait observer que ce nombre lui paraît trop élevé. La seule délimitation de ces parcs demandera beaucoup de temps et d'argent. D'un autre côté, tout en étant tout acquis à l'œuvre de protection de la flore et de la faune, il se doit de penser aussi aux intérêts de la Colonisation, et il lui semble que le résultat cherché peut être obtenu par des moyens plus simples que ceux indiqués par M. Louvel.

Après un échange de vues, il est décidé qu'une Commission s'inspirant des directives développées par M. le Gouverneur Général, étudiera le nombre et la répartition des parcs à créer. Cette commission comprend M.M. Poirié, Montagné, Louvel, Lamberton, Perrier de la Bathie.

M. Poirié dépose sur le bureau des échantillons de charbon provenant du Sud, et une très belle coquille de Squrule offerte par M. Voyron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

Séance du 27 Août 1925

Présidence de M. le Dr Fontoynont, président.

Etaient présents : MM. Rabaté, Colançon, R. P. Camboué, Dr. Villette, Savaron, Radley, Pagès, Renel, François, Dr. Ch. Ranaivo, Dr. Rasamimanana, Rajaobelina, Rasamoel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire étant absent, M. Rabaté est élu secrétaire pour la séance.

Le Président dépose sur le bureau, de la part de M. Radley, un recueil, avec traductions françaises, de discours en usage chez les indigènes pour la cérémonie du mariage (kabary am-panambadiana).

Il dépose également une brochure publiée par Razafimino sur la signification religieuse du fandroana ou de la fête du nouvel an en Imerina. M. Renel fait remarquer que c'est un travail consciencieux et de longue haleine et il propose que l'auteur soit admis comme membre correspondant. La proposition mise aux voix est adoptée.

Le Président verse aux archives trois études posthumes de M. Dandouau : deux concernent l'enseignement et la troisième se rapporte aux anciens quartiers de Tananarive. Il informe également l'Académie que Madame Dandouau a offert à la Bibliothèque de notre Société toute une série de volumes provenant de celle de son mari.

M. Boveil a fait parvenir trois études, deux sur le pays tanala et une sur la légende de l'Æpiornis. Ces travaux seront à publier dans un prochain bulletin. M. Boveil, ayant déjà envoyé plusieurs autres études, est admis comme membre correspondant.

M. Perrier de la Bathie a envoyé une Note importante sur la condition déplorable de la population tanala et sur les moyens d'y remédier. Il montre que, par suite du mode de culture par les tavy (incendies de forêt) un grand nombre des indigènes de la région Est sont actuellement placés dans une situation si précaire, dans un état de misère physiologique tel, que, s'il se prolonge, leur disparition est certaine.

Il est en notre pouvoir de changer cette situation et de permettre à ces peuplades d'acquérir l'état social et l'aisance relative qui leur permettra de croître et de se multiplier à l'instar des tribus du sud-est. Il suffit pour cela :

1° d'assurer à chaque famille indigène une propriété de 3 à 4 hectares de terres cultivables d'une façon permanente.

2° de faire prendre à ces gens l'habitude de cultiver régulièrement ces terres.

Actuellement la superficie disponible des terres cultivables dans la région Est n'est peut-être pas suffisante ; mais il existe aux abords des lagunes d'immenses marécages dont l'aménagement permettraient de nourrir une population dix fois plus nombreuse.

De toute nécessité, l'aménagement de ces marais doit marcher de pair avec l'établissement du canal des pangalanes.

M. Aujas a adressé à l'Académie un important travail sur les Rites des sacrifices à Madagascar. Ce travail très complet sera publié dans un prochain Bulletin.

Le Président informe ses collègues, que l'Académie a été sollicitée pour l'achat d'un attirail de grand prêtre de la circoncision, suivant les rites malgaches, en usage avant l'occupation française. Ces objets trouveraient naturellement leur place au Musée historique et ethnographique de la Colonie. L'occasion exceptionnelle qui se présente d'acquérir ces curienx et intéressants témoignages d'une ancienne coutume indigène et de la cérémonie qui l'accompagne ne doit pas être négligée. L'Académie Malgache ne possédant pas les fonds suffisants pour faire cet achat, il est décidé qu'une démarche sera faite auprès de M. le Gouverneur Général en vue d'obtenir que l'Administration fasse cette acquisition au profit du Musée.

M. François fait part à l'Académie de son projet de création d'un jardin botanique. L'endroit choisi serait près du lac Tsimbazaza, en contrebas du boulevard Labigorne. Il y a là un terrain d'une douzaine d'hectares, bien abrité, où il serait possible de faire croître la plupart des plantes de l'île.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

Séance du 24 Septembre 1925

Présidence de M. le Dr. Villette, vice-président.

Etaient présents : MM. Savaron, Colançon, Barberis, Pagès, Ribard, Rajaobelina, Coindart, Poirier, Lamberton, Guédès.

Excusé : François.

En ouvrant la séance, le Dr. Villette prononce l'allocution suivante :

« L'Académie est en deuil ; deux de ses membres les plus actifs viennent de disparaître. Nous avons perdu en Monsieur Renel un ami dévoué et un collaborateur distingué. Les œuvres qu'il laisse, et qui ont été si appréciées de tous, seront toujours consultées avec fruit, et perpétueront à jamais sa mémoire. — Notre Président, au nom de l'Académie, a pris la parole sur sa tombe et nous a retracé son œuvre. Nous nous associons à lui pour déplorer la perte d'un véritable érudit, doublé d'un brillant homme de lettres.

« Quelques jours s'étaient à peine écoulés que la mort venait encore nous enlever brutalement un de nos Membres les plus distingués, ouvrier de la première installation française à Madagascar, bien connu des vieux Malgaches, et estimé de nous tous pour sa droiture, sa science, sa bienveillance et l'affabilité de son caractère. Monsieur le capitaine Mouneyres, collaborateur du Général Galliéni à Madagascar, puis de M. le Gouverneur Général Olivier en Afrique occidentale d'abord, à Madagascar ensuite, vient de nous être enlevé subitement, et sa mort nous plonge dans la tristesse.

« En votre nom et au mien, je salue la mémoire de ces deux Membres défunts et je propose, qu'en signe de deuil, la séance soit suspendue. »

. . . .

Quand la séance est reprise, le Président donne lecture de la correspondance comprenant :

1° Une lettre de M. le Dr. Humbert, au sujet de la publication dans le Bulletin de l'Académie Malgache, d'une relation illustrée du voyage d'études qu'il fit dans le sud de la Colonie, l'an passé. L'Académie accepte sous réserve que ses moyens lui permettront de faire face aux dépenses nécessitées par les illustrations. Le Secrétaire est

chargé de se mettre en rapport avec l'auteur et de recueillir toutes précisions à ce sujet.

2e Une lettre de M. le Lieutenant-Colonel Vésigné, Vice-Président de la Société de Minéralogie de France, demandant à quelles conditions on peut faire partie de l'Académie Malgache. Il lui sera répondu que la seule condition est la présentation de travaux concernant Madagascar.

3e Une lettre de M. le Dr Choux, de la Faculté des Sciences de Marseille, demandant si l'Académie pourrait se charger de la publication d'un travail sur les *Sapindacées* de Madagascar. Il lui sera répondu affirmativement, mais en lui faisant prévoir un certain délai.

M. Lamberton rend compte des fouilles effectuées cette année à Ampasambazimba. La surface fouillée a atteint environ 400 m.^{2} Les difficultés matérielles sont toujours considérables : près de 2000 coups de mine ont été nécessaires.

Les ossements sont toujours abondants ; ce sont malheureusement, pour la plupart, des os d'*hippopotames*. Cependant quelques documents d'un grand intérêt ont été mis au jour. Ce sont d'abord 3 os des membres appartenant à un Mammifère ongulé de grande taille. Des documents semblables ont été également mis au jour au cours des fouilles faites au commencement de l'année à Ankazoabo. L'animal auquel ils appartiennent était donc répandu dans la plus grande partie de l'île ; il est à prévoir qu'au cours des fouilles prochaines des crânes, ou tout au moins des dents, seront découverts et permettront une étude précise de cette nouvelle espèce.

Il a été trouvé également la base d'un humérus d'un Lémurien de grande taille, d'un Archaeindris probablement.

Un autre document très intéressant, malheureusement très incomplet, est constitué par la partie médiane d'un humérus (?) d'un Mammifère de grande taille. Cet ossement va peut-être avec le grand fémur trouvé il y a une dizaine d'années dans le même gisement.

Signalons encore une griffe d'environ deux centimètres de longueur. Son aspect est très semblable à celui d'une autre griffe beaucoup plus grande, trouvée autrefois dans le même gisement.

En résumé, les fouilles faites cette année nous ont confirmé l'existence à Madagascar de Mammifères de grande taille très différents de ceux actuellement connus. Un jour ou l'autre, la découverte de crânes ou de dents permettra de faire une étude précise de ces grands animaux. Il est donc désirable de développer les fouilles le plus possible. Le gisement d'Ampasambazimba est encore très étendu

et beaucoup d'autres gisements, notamment dans le sud et dans l'ouest ont été à peine effleurés, ou pas encore travaillés.

Malheureusement les dépenses de main-d'œuvre et de matériel deviennent de plus en plus lourdes ; il serait nécessaire d'élever les crédits affectés à ces travaux.

M. Lamberton informe ses collègues que devant très prochainement rentrer en congé, il leur fait ses adieux, leur présente ses remerciements pour avoir souvent facilité sa tâche, et les prie de nommer un autre Secrétaire, le Dr Fontoynont acceptant de remplir les fonctions de trésorier .... peu absorbantes dans notre Société.

Aucun des Membres présents à la séance ne pouvant assumer les fonctions de Secrétaire, il est décidé de renvoyer cette désignation à la prochaine réunion, M. Lamberton acceptant de remplir ses fonctions jusqu'au dernier moment, de façon à ne pas interrompre l'impression du Bulletin en cours. A ce sujet, il heureux d'annoncer à ses Collègues que cette impression est bientôt terminée et que ce Bulletin constituera un très beau volume de plus de 500 pages, réalisant sur ses devanciers, au point de vue présentation matérielle, un progrès appréciable dont il convient de remercier chaleureusement notre éditeur, M. Pitot de la Beaujardière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à dix-sept heures et demie.

Séance du 22 Octobre 1925

Présidence de M. le Dr. Fontoynont, président.

Etaient présents : MM. Dr Villette, Savaron, Lamberton, R. P. Poisson, Dr Cloitre, Ribard, R. P. Muthuon, Rasamimanana, Randzavola, Rajaobelina, Barberis, Sharman, François.

Le Président après avoir salué notre collègue le Dr Cloitre donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Puis il rend compte de sa mission à la Réunion dans les termes suivants :

Mes Chers Collègues,

Je suis heureux de vous rendre compte de la Mission agréable que je viens de remplir à la Réunion où j'ai représenté l'Académie malgache.

En effet, le Comité d'organisation de la foire-Exposition de St Denis, l'Académie de la Réunion et la Société des Sciences et Arts ayant manifesté le désir de recevoir un délégué de l'Académie Malgache à qui ces groupements étaient heureux de pouvoir rendre les attentions dont les délégués de la Réunion avaient été entourés à Tananarive, au moment de notre foire, notre collègue M. le Gouverneur Général Olivier a bien voulu m'envoyer représenter à St Denis l'Académie Malgache, heureux de nous donner ainsi, une fois de plus, la preuve de sa bienveillance. Qu'il en reçoive ici même publiquement tous nos remerciements.

Je me suis donc embarqué sur le Chambord. A mon arrivée à la Pointe aux Galets j'ai trouvé M. le Professeur Guignard-Méziaire, président de l'Académie Réunionnaise, et notre collègue le Gouverneur Merwart qui m'ont souhaité la bienvenue et emmené de suite à St Denis.

Dès ce moment, ce fut un enchantement continu et il n'y eut d'amabilités, de prévenances dont je ne fus entouré jusqu'à mon départ par le même paquebot, 12 jours après.

Je n'ai pas besoin de vous décrire les beautés pittoresques d'un pays que la plupart de vous connaissent ; où quelques-uns de nos collègues ont vu le jour, le pays de l'affabilité, des vieilles traditions, des belles fleurs et des sauvages montagnes.

L'Académie de la Réunion, désireuse d'honorer l'Académie Malgache, a donné, pour vous, une séance solennelle présidée par le Gouverneur de la Colonie, M. Repiquet. Je passe sur les discours un peu trop élogieux à mon égard du président Guignard-Méziaire et de mon cher confrère et ami Mac Auliffe pour ne retenir que les compliments nombreux adressés à vous tous, Messieurs, que le désir exprimé de voir les relations des deux Académies devenir plus fréquentes et plus suivies, que l'assurance de voir les membres

de l'Académie Malgache toujours reçus à Saint Denis avec joie par les membres de l'Académie Réunionnaise.

A cette séance, j'ai pris la parole et prononcé en votre nom le discours suivant qui, je savais, représentait votre pensée et vos désirs :

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président et Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

La Manifestation que vous faites ici aujourd'hui vise certes ma personnalité et je vous en remercie du plus profond de moi-même, mais je veux y voir surtout l'ardent désir que vous avez de témoigner à tous mes collègues de l'Académie Malgache dont je suis ici l'envoyé et le mandataire les sentiments d'estime et d'affection que vous leur portez.

Sachez bien que nous nous plaisons, nous aussi, à Madagascar à admirer et que nous apprécions à sa juste valeur un pays tel que le vôtre qui n'a cessé d'essaimer par le monde et surtout dans notre « douce France », dans le pays de Tristan et d'Yseult, les plus parfaits de ses enfants, ceux dont vous pouvez être vraiment fiers, ceux que nous tous Français revendiquons comme les enfants de la plus grande France, de celle dont la vitalité toujours renaissante se révéla encore plus grande et plus belle après les plus terribles épreuves, de celle que salue respectueusement tout cœur généreux, toute âme d'élite, toute valeur intellectuelle.

Par delà l'Océan, dans cet hémisphère que nous avons tous fait nôtre, je viens vous porter le salut fraternel de l'élite intellectuelle de notre île malgache, de votre grande sœur qui, si elle ne peut revendiquer un noble blason comme le vôtre « *Florebo quecumque forar* » peut toutefois s'honorer d'avoir envoyé ici, tant de Fort-Dauphin que de France, les premiers Français, ceux qui surent s'adapter à cette belle terre Réunionnaise au point que je puis aujourd'hui, près de trois siècles plus tard, saluer en vous tous les nobles descendants de ces rudes pionniers.

Ne revois-je pas ici, devant nos yeux, ces treize panneaux armoriés dont vous nous aviez envoyé les douze premiers en 1923 à Tananarive, panneaux évocateurs du grand passé historique de votre île depuis les découvertes Portugaises du 16e siècle jusqu'à nos jours ; le treizième représentant ces armoiries qui résument toute l'histoire de votre pays, de la Grande Mascareigne, de Bourbon, de Bonaparte, de la Réunion, qui furent successivement les Vôtres au cours des siècles.

Et comme la tristesse vient si souvent troubler les plus heureux moments de la vie, ne me faut-il pas aujourd'hui déplorer le cruel destin qui vient de vous ravir l'éminente artiste qu'était Mademoiselle Jeanne Athénas. Que ma faible voix porte, en ce jour, à notre collègue Adrien Merlo, à Marius-Ary Leblond, de vieux amis, l'expression de ma sympathie émue.

Ce sont les traditions de votre île ; c'est son histoire ; ce sont ses origines, ses relations avec les pays voisins ; c'est aussi le désir d'entretenir le culte du beau qui vous a fait créer, après la Société des Sciences et Arts, l'Académie Réunionnaise, dont je suis heureux de saluer les membres ici présents et réunis en séance solennelle, leur disant la haute estime en laquelle

les tient l'Académie Malgache et aussi le désir unanime de tous mes collègues de Tananarive de voir nos relations intellectuelles devenir encore plus étroites, de voir se créer un échange d'idées et de travaux, gage d'estime et d'affections durables.

Affirmons aujourd'hui cette alliance intellectuelle digne de vous et de nous, ébauchée depuis plusieurs années, et souhaitons de voir vos délégués venir fréquemment nous trouver dans ce palais des Rois de l'Imerina, dans ce « trano vola » dont votre président vient d'évoquer le souvenir. Là, sur cette terrasse Imérinienne du Palais des Reines, chantée par l'un de nos plus purs poètes (car nous en avons, nous aussi, à Madagascar) par notre collègue Pierre Camo ; là, face à cette plaine multicolore de Betsimitatatra, grenier d'abondance de l'Imerina, vous verrez le soleil couchant dorer de ses derniers feux les cimes de l'Ankaratra, semant une pluie d'or, d'émeraudes et de rubis, apothéose chaque jour renouvelée, toujours plus grandiose et plus belle, spectacle unique et digne de vous, Messieurs, de vous qui êtes habitués aux splendides spectacles de la nature. Là, nous pourrons communier dans la beauté, réunir nos cœurs, évoquer nos pensées communes et, par une chaîne ininterrompue, relier notre « *alma mater* », notre France chérie, à ses deux filles, à la terre Malgache si pleine de promesses futures, à votre île Bourbon toujours jeune et vivante malgré son passé si bien rempli.

Ces pensées qui sont les miennes vous auriez dû en avoir aujourd'hui l'écho, mais hélas nous avons perdu il y a quelques jours à peine, l'homme éminent, le collègue qualifié qui devait ici mêler sa voix à la mienne ..... *Date manibus lilia plenis* ... Je veux parler de Charles Renel qui vous aurait fait entendre quelques belles paroles empreintes de ce doux Epicurisme, de cette connaissance des idées et des choses à laquelle s'était élevée sa belle intelligence, au contact des auteurs grecs et latins, sources de toute beauté. Ce Normalien devenu Directeur de l'Enseignement à Madagascar, malgré un travail professionnel sans cesse grandissant a su étudier et avec quelle maîtrise, le folklore de notre grande île, pénétrer le secret des connaissances religieuses des populations malgaches et réunir une documentation à laquelle devra toujours recourir celui qui dorénavant voudra étudier ces questions.

Romancier, il avait su se classer parmi les premiers de cette pléïade moderne dont les enfants de la Réunion constituent un des plus beaux ornements.

Heureux celui qui peut en quittant la vie se dire comme le doux poète latin : *Exegi monumentum œre perennius.* Charles Renel enlevé brutalement en pleine possession de son talent est un de ces heureux.

Mais, chassons ces tristes pensées et soyons tout à la joie de cette journée que je veux marquer d'une pierre blanche, car elle réalise mon plus grand désir et celui de mes collègues de l'Académie, l'union intime des deux sœurs Malgache et Bourbonnaise, gardiennes de notre intellectualité, des deux Vestales qui sauront entretenir le feu symbolique et sacré sans lequel ne sauraient grandir et monter haut, encore plus haut, nos destinées ; tel votre grand Garros dont le souvenir plane haut, très haut au-dessus de tous les mondes habités.

Le Comité de l'Exposition, l'Académie de la Réunion, la Société Sciences et Arts, les notabilités de St Denis ont tenu à m'offrir un banquet. Dans leurs discours les organisateurs ont tous rappelé qu'ils désiraient honorer avant tout en ma personne l'Académie malgache, heureux aussi de donner à tous ceux de Madagascar un souvenir affectueux et cordial. Il en fut de même pour la municipalité et pour les notabilités de St Paul qui m'offrirent un vin d'honneur.

Je n'ai pu que leur répéter chaque fois ma confusion de tant d'hommages, ma joie de voir ainsi fêter l'Académie Malgache, de voir ainsi honorer ses travaux. Je n'ai pu que leur donner la promesse formelle dont je m'acquitte aujourd'hui, que tous, mes chers collègues, vous sauriez la façon touchante, délicate voire même grandiose dont j'ai été reçu, en ma qualité de président de notre Compagnie.

Pendant mon séjour j'ai eu le plaisir d'assister à l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale de Dierx, le prince des poètes, puis ce même jour j'ai visité en détail le musée qu'a organisé et que dirige avec un véritable amour notre collègue Adrien Merlo. J'y ai vu des documents extrêmement intéressants concernant Madagascar et les relations anciennes de notre île et Bourbon. Notre collègue m'a promis de les faire copier les uns après les autres pour nous les communiquer, plusieurs étant dignes de figurer dans nos Bulletins et d'être ainsi connus du grand public.

J'ai visité la Bibliothèque coloniale de St Denis extrêmement riche en documents précieux. M. le Directeur Baumevielle a bien voulu me faire copier la liste des ouvrages concernant Madagascar contenus dans sa Bibliothèque. Je dépose cette liste sur notre Bureau. J'ai promis à M. Baumevielle de demander à M. le Gouverneur Général de vouloir bien adresser à la Réunion tous les documents et brochures existant à l'Imprimerie officielle et manquant à la Bibliothèque de la Réunion.

L'exposition a naturellement reçu plusieurs fois ma visite.

Exclusivement locale puisque n'avait été invité à y participer aucun des pays voisins, elle ne pouvait avoir l'ampleur de notre foire de 1923. Cependant, il faut louer le grand effort qui a été fait et l'habileté qui a présidé à l'organisation de cette manifestation économique.

Installée au rez-de-chaussée de la caserne d'Infanterie que M. le Général Dhers avait bien voulu mettre à la disposition de MM. Anatole Hugot, président de l'Exposition, et de M. V. Boyer de la Giroday, président de la Chambre d'Agriculture, l'exposition a eu ainsi à sa disposition de nombreuses salles fort bien aménagées.

A une des extrémités, le salon des publications contenait un comptoir de vente. Dans une bibliothèque une collection d'ouvrages curieux intéressant la Réunion ou appartenant à des particuliers. Parmi eux le fameux album Roussin.

Sur les murs des affiches diverses dont celle en couleur que vous avez pu voir à Tananarive et qui annonçait l'ouverture de la Foire-Exposition ainsi que le premier tirage de diplôme pour les Exposants, gravé sur pierre à Tananarive, œuvre du très distingué Dr. Ozoux.

Une des salles était consacrée aux Beaux Arts et l'on pouvait y voir une grande variété de peinture, de travaux de broderie, de photographies artistiques, de fort belles peintures à l'aiguille.

A remarquer les peintures du Dr. Ozoux, entre autres, un beau flamboyant, collection intéressante par sa facture et par l'évolution de l'artiste qui a passé du sombre au clair, du classicisme au réalisme.

Deux artistes déjà anciens étaient représentés par de fort belles toiles dignes de nos musées d'Europe où leurs œuvres inconnues pourraient faire sensation.

Grimaud — 1830 environ — Natures mortes et fruits du pays, peinture caractérisée par un fond noir, genre des Italiens du 16e siècle, et surtout Leroy dont les paysages sont d'une facture très pure avec des effets bleus de demi-jour et d'aube, ou des reflets sur l'eau de toute beauté. Quelques-unes des toiles de Leroy que j'ai vues tant à l'Exposition qu'au Gouvernement ou au Musée Dierx, ou chez M. Hugo mériteraient une exposition d'ensemble révélatrice d'un grand artiste. De lui aussi de fort belles sépias.

Je ne saurais m'étendre sur tous les produits manufacturés et agricoles qui remplissaient les autres salles. Parmi eux le fameux miel vert chanté dans les chansons créoles.

Pour mention la salle des fêtes où se sont donnés des conférences et des bals au cours de l'Exposition, et le salon d'honneur où se trouvaient sur une grand table des publications à la disposition du public ; et sur les murs, des tableaux de Cudenet peintre de nature morte connu des Bourbonnais, et à la place d'honneur un portrait d'Albius, ce nègre qui dota la Réunion de la fécondation de la vanille et des deux barons des Bassyns créateurs de l'Industrie sucrière et des adductions d'eau, telle celle de la vierge noire, qui ont été une des grandes causes du développement agricole de la Réunion.

J'allais oublier une collection d'oiseaux de la Réunion préparés pour être donnés à l'Académie Malgache.

De belles excursions m'ont été offertes : Salazie et Hell-Bourg — Cilaos — la Plaine des Cafres — la plaine des Palmistes — le Tampon — l'Entre-Deux — le Brûlé — La Bernica et j'en passe.

Ceux qui ont eu la chance de visiter l'île de la Réunion comprendront mon enthousiasme et ne seront certes pas étonnés de me voir dire ici toute la joie que j'ai éprouvée, si peu artiste que je sois, à la contemplation de cette nature exubérante, de ces sites grandioses, de ces cirques environnés de montagnes dont l'une d'elles le Piton des neiges dépasse 3000 mètres, et d'où les torrents se creusent leur lit dans des précipices effrayants, profonds parfois de plusieurs centaines de mètres. Il semblerait que la nature a voulu accumuler dans ce petit pays à la fois tout ce qu'elle a de plus sauvage et tout ce qu'elle a de plus aimable pour sa plus grande beauté et pour le plus grand plaisir des yeux de ceux qui ont la grande joie de la contempler.

*
* *

L'assemblée désigne M. François pour remplir les fonctions de Secrétaire durant l'absence de M. Lamberton. Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Humbert concernant la relation de son

voyage à Madagascar, travail qu'il souhaiterait voir figurer à notre bulletin. L'Académie publiera le travail de M. Humbert et prendra à sa charge la moitié des frais d'illustration du mémoire.

Le P. Muthuon rapporte ses observations sur l'ancien écoulement du Kitsamby vers le lac Itasy. Pour lui l'opinion de M. Perrier de la Bathie selon laquelle le Kitsamby devait s'écouler primitivement sur l'emplacement actuel du lac Itasy serait confirmée par l'aspect du terrain entre Soavinandriana et Talata Mandondona.

A quelques 9 km. à vol d'oiseau au Sud-Est de Soavinandriana, le chemin qui se tient à l'altitude de plus de 1500 mètres, arrive brusquement en face d'une coupure profonde, dont le fond atteint probablement à peine 1400 mètres. C'est une sorte de défilé manifestement creusé par les eaux et orienté N.N. Ouest. Le Kitsamby au S. E. de cette coupure, décrit une courbe aiguë de plusieurs kilomètres vers le Nord et le sommet du coude n'est qu'à 1500 mètres de distance du défilé. Au Nord, une pente modérée conduit à l'Ampitandrambo, cours d'eau qui rejoint la Varena et va aboutir au lac Itasy. Il n'y a guère de doute, le Kitsamby passa jadis par cette coupure, appelé Antsahatanteraka, et la creusa lui-même. Puis, un jour vint où, soit par l'effet d'un mouvement technique, soit même par le simple jeu de l'érosion, ses eaux furent captées par un cours d'eau qui, au Sud-Est, coulait à un niveau plus bas, et le bassin du lac Itasy perdit ainsi l'énorme masse des eaux qui lui venaient de l'Ankaratra. La coupure d'Antsahatanteraka, étroite et profonde, est restée comme un témoin de cet ancien état de chose.

Puis le P. Poisson fait part à l'Académie du résultat des travaux éxécutés par son Observatoire en collaboration avec le Service Géographique pour la détermination de la longitude exacte de Tananarive.

L'opération destinée à vérifier par télégraphie sans fil la longitude d'un point de Tananarive, en l'espèce le pilier méridien de l'Observatoire, a été effectuée en 25 séances d'observations de nuit du 2 Juin au 4 Juillet 1925. Le Chef d'escadron Laborde et le Lieutenant Le Page, du Service Géographique, avaient bien voulu apporter leur concours à l'Observatoire. L'heure sidérale locale a été déterminée par des séries d'observations d'étoiles avec deux instruments différents. On a retenu les résultats de 17 soirées où deux observateurs au moins et souvent trois, avaient participé simultanément aux observations d'heure. Les signaux de télégraphie sans fil émis par Bordeaux étaient écoutés en même temps par Paris et Tananarive. Les calculs sont à peu près terminés ; il reste à recevoir les confirmations écrites des heures de Paris, mais seul le chiffre des dixièmes

de seconde peut être modifié par les légères corrections qu'apporteront les bulletins du Bureau International de l'Heure. Dès maintenant on peut dire que l'accord des résultats obtenus par les différénts observateurs, utilisant des instruments complètement distincts et des procédés de calcul appropriés, est entièrement satisfaisant. On a ainsi obtenu par la longitude du pilier méridien actuel de l'Observatoire 3 h 10 m 12 s 4 Est de Greenwich. Une communication ultérieure rectifiera s'il y a lieu le chiffre des dixièmes de seconde. A titre de simple indication on peut faire remarquer que un dixième de seconde correspond sur le terrain à une longueur d'environ 45 mètres.

Ce résultat diffère de 6 secondes du chiffre 3 h 10 m 06 s trouvé en 1890-91 par le P. Colin, à l'aide du procédé très imparfait des culminations lunaires, seul possible à l'époque. En Octobre 1922 le P. Colin opérant par T.S.F. dans des conditions très précaires de réception (à cause de sa surdité) et d'observation (il n'avait pu observer), avait déjà trouvé la valeur remarquablement précise de 3 h 10 m 13 s.

L'importance du résultat nouveau se fera sentir principalement pour la géodésie. On sait que la carte régulière de Madagascar, entreprise depuis plusieurs années, ne sera pas achevée avant longtemps ; 50 ans ou plus seront vraisemblablement nécessaires pour un travail de cette importance. En attendant que le Service Géographique ait pu reprendre toutes les mesures anciennes, on est obligé d'incorporer dans la mosaïque d'ensemble des fragments exécutés indépendamment les uns des autres par différentes missions. Ces raccords sont souvent difficiles. C'est ainsi que pour la région de Nossi-Bé et Majunga on utilise une triangulation faite autrefois par les ingénieurs hydrographes de la marine, en partant d'un pilier méridien installé à Hell-Ville. Lorsque vers 1900 on a mesuré une chaîne de triangles de Tananarive à Majunga on a pu constater que la longitude de Majunga présentait une différence de 1' 55" en plus lorsqu'on prenait pour origine Hell-Ville, que lorsque le point de départ était Tananarive. En d'autres termes la longitude du P. Colin était plus faible d'environ 8 secondes que celles des hydrographes. Il n'existait en 1900 aucun moyen de rectifier ces chiffres et de dire quelle était dans l'erreur totale la part du P. Colin et celle des hydrographes.

L'opération de 1925 permet d'attribuer 6 secondes au P. Colin et 2 secondes en sens contraire aux hydrographes, les longitudes du P. Colin étant trop faibles, celles des hydrographes trop fortes. On pourra donc désormais mieux raccorder les triangulations de la côte Nord Est à celles de l'Emyrne.

A titre de vérification il sera intéressant d'effectuer à Hell-Ville

ou à Majunga une mesure directe de longitude par T.S.F. Des circonstances favorables se produiront en Octobre et Novembre 1926, au cours d'une opération de grande envergure à laquelle, sous la direction du Général Ferrié, doivent participer les principaux observatoires du monde entier.

En termes plus concrets on peut dire qu'il existait entre les longitudes du P. Colin et celles des hydrographes un désaccord d'environ 3700 mètres. L'opération effectuée à l'observatoire en 1925, en attribuant aux observations lunaires une erreur de 2780 mètres réduit ce désaccord à 920 mètres, qui mesurent sans doute la part d'erreur incombant aux hydrographes.

Le Président adresse ensuite les meilleurs vœux de bon voyage et congé à M. Lamberton qui va prendre un repos bien gagné, mais qui profitera de son séjour en France pour mettre au point certains travaux de détermination du produit des fouilles exécutées par l'Académie.

La séance est levée à 17 h. 30.

Séance du 26 Novembre 1925

Présidence de M. le Dr. FONTOYNONT, Président.

Etaient présents : MM. H. Poisson, Barberis, Sharman, R. P. Muthuon, Rasamimanana, Randzavola, Rajaobelina, Gouverneur Berthier, Gros, Ribard, Villette, Coindart, François.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Il dépose sur le bureau de l'Académie le premier exemplaire de notre Bulletin de 1924.

Monsieur le Gouverneur Berthier présente ensuite un dictionnaire Antandroy, œuvre de Monsieur Decary, travail des plus intéressants en raison de la rareté des documents concernant le pays Antandroy. Ce dictionnaire est accompagné d'une note du même auteur se rapportant aux appellations des bœufs, selon les caractères de leur robe. Dans la discussion qui suit cette présentation, l'Académie émet le vœu de voir ouvrir une enquête pour compléter ce travail. L'administration par une circulaire adressée aux Chefs de Province pourrait grouper les renseignements émanant de tous les points de l'île.

Puis le P. Muthuon, au sujet de la formation du lac Itasy et de la formation du barrage d'Ampefy, signale une observation faite il y a quelques mois. Le mode d'origine du lac Itasy est très discuté : les uns ont parlé d'une coulée de lave qui aurait barré le canal d'écoulement et relevé le niveau. D'autres ont parlé d'un effondrement peut-être consécutif aux éruptions volcaniques. Monsieur Lacroix écarte résolument ces deux hypothèses qui selon lui sont inexactes (barrage par un courant de lave) ou peu vraisemblable (effondrement). Monsieur Perrier de la Bathie admet pour origine l'effondrement. Le P. Muthuon a observé qu'au Sud et tout près du déversoir d'Ampefy, se trouve un étang nommé Ikavondahy, auquel on prête une grande profondeur. Au S.E. de l'Ihavondahy commence une longue colline gneissique, orientée à peu près Nord-Ouest, Sud-Est. Un chemin en corniche probablement assez récent, dominant notablement le niveau de l'eau, contourne l'extrémité Nord de cette colline : or, dans les anfractuosités que les alignements gnessiques laissent dans leurs intervalles, on trouve sur le talus du chemin un amoncellement de projections volcaniques très nettes. Cela suppose évidemment un entassement de projections beaucoup plus considérable, qui aurait fort bien pu barrer

temporairement la sortie du lac et en élever le niveau. Ces projections viennent-elles des volcans situés au S.O. ? ou bien l'Ikavondahy serait-il un cratère-lac ?

Ainsi s'il n'y a aucune trace de coulée de lave ayant barré le déversoir du lac Itasy celui-ci a fort bien pu être barré temporairement par un amoncellement plus meuble de projections volcaniques.

Le niveau du lac a d'abord dû être beaucoup plus bas qu'aujourd'hui : ce qui apparaît par la présence des nombreux étangs qui bordent les cours d'eau Varena et Matiandrano. Ces étangs généralement allongés dans le sens de l'écoulement sont manifestement les anciens lits des petits affluents de ces deux rivières. Puis le niveau du sol s'est relevé notablement pour une raison ou pour une autre ; les vallées principales se sont comblées par alluvionnement ainsi que le couloir d'écoulement des étangs actuels. Ceux-ci n'ont pas été comblés, en raison de l'insuffisance d'érosion dans leur petit bassin.

Le Lac a vu ensuite son niveau s'abaisser, tout en gardant un plan d'eau supérieur au plan primitif et c'est l'état actuel.

A quelle époque le niveau du lac aurait-il été inférieur au niveau actuel ? Serait-ce à une époque antérieure aux éruptions, ou à une partie des éruptions volcaniques de sa rive occidentale ? Le lac se serait-il vidé à ce moment-là, par le Sud-Ouest, par un cours d'eau rejoignant le Zanakolona, qui vient lui, de Soavinandriana ? La réponse à ces questions, si elle est possible, ne peut venir que d'une étude plus minutieuse du terrain, étude qui devrait être à la fois géologique et topographique.

M. H. Poisson fait une communication sur un travail effectué en 1925 en collaboration avec Monsieur Léon Dufour, Directeur du Laboratoire de Fontainebleau et mycologue distingué. Ce travail comprend la description de cinq espèces de champignons Basidiomycetes trouvés en 1921 à Befanamy (Tuléar).

Puis M. H. Poisson présente un ver nouveau, des eaux de Madagascar, récemment envoyé d'Ambohidray par Monsieur Bonmartin. Ce ver appartient au groupe curieux et encore mal connu des Gordiacés et Monsieur Poisson lui a donné le nom de Gordius Bonmartinsis.

Le P. Muthuon évoque le souvenir d'un religieux français Pierre Berthelot, originaire d'Honfleur, ancien marin, qui en 1636 dirigea victorieusement le combat naval qui débloqua le port portugais de Goa, assiégé par une flotte anglaise. Cartographe émérite, il visita les côtes de Madagascar, en particulier la baie de St Augustin. Il a laissé de nombreuses cartes marines de l'Insulinde et des côtes de l'Hindoustan.

La séance est levée à 17 h. 30.

Séance du 24 Décembre 1925

Présidence de M. le Dr. Fontoynont, Président

Etaient présents : MM. Ribard, Rabaté, Rasamimanana, Randzavola, R. P. Muthuon, Colançon, François.

Le Président donne lecture et fait approuver le Procès-Verbal de la réunion précédente. Puis il fait part à l'assemblée d'une lettre adressée à l'Académie par Monsieur le Consul des Etats-Unis, où Monsieur Carter annonce la venue prochaine à Madagascar, d'un professeur du Museum Field, Monsieur Ralph Linton, qui vient étudier sur place des problèmes ethnographiques. La mission de M. R. Linton doit durer deux années.

La parole est ensuite accordée à Monsieur Ribard qui communique trois légendes curieuses se rapportant au lac Tsimanampetsotsa. Ce lac, dont les eaux très chargées de sels ont une coloration blanchâtre est situé près de Tuléar. Les trois légendes ont été, par M. Ribard, recueillies de la bouche du vieux Mpanjaka Tsimiria.

I. *Légende relative à la formation géologique du lac.*

Un jour, il y a bien longtemps de cela, la montagne et la mer se sont querellées. A cette époque la mer était juste en bordure de la montagne (la falaise calcaire). La montagne voulait être la maîtresse absolue ; la mer refusait de reconnaître sa souveraineté. Elles luttèrent donc ensemble et la lutte fut terrible. Enfin, la mer fut victorieuse. Alors la montagne vexée se retira loin de la mer et comme elle ne voulait plus avoir de relations avec celle-ci, elle établit entre elles deux une barrière infranchissable (celle des dunes). Mais dans ce mouvement de retrait et par suite de la formation immédiate des dunes sous l'action d'un grand vent de tempête, il arrive qu'une partie de la mer se trouva coupée, séparée du reste de l'océan. Ainsi naquit le lac de Tsimanampetsotsa, dont les eaux sont maintenant beaucoup plus salées que celles de l'Océan.

II. *Légende relative à la faune ancienne des bords du lac.*

De nombreux peuplements de vondrona (joncs) existent sur les bords du lac de Tsimanampetsotsa. Les crocodiles y avaient autrefois fondé d'importantes familles. Or, il arriva que les sangliers qui

pullulaient aussi dans le voisinage, déclarèrent la guerre aux crocodiles. La lutte fut acharnée. Il y eut des hauts et des bas pour chaque parti. Mais, finalement, les sangliers vainquirent les crocodiles et les obligèrent à quitter le pays. Les crocodiles se refugièrent alors dans les eaux de l'Onilahy. Telle est la raison pour laquelle on ne voit plus de crocodiles dans le lac de Tsimanampetsotsa.

III. *Légende relative aux mirages du lac.*

Quand le grand soleil de midi darde ses rayons ardents sur le lac, on y peut constater des mirages particulièrement surprenants. Les indigènes y voient une manifestation de la survie de leurs ancêtres.

Il y avait, autrefois, un grand roi qui vivait sur les bords de ce lac. Ses richesses étaient immenses. Il possédait, notamment, des vaisselles innombrables d'or et d'argent. Or, les esprits de ce roi et de sa cour nombreuse continuent à habiter ces lieux. Chaque jour, en effet, au moment où l'Œil-du-jour surplombe le lac, on voit des milliers de plats et d'assiettes d'or et d'argent et des flacons étincelants s'agiter en tous sens, sous les eaux. Ce sont les esprits des esclaves du grand Mpanjaka qui nettoient la vaisselle après le repas quotidien.

Au cours de la discussion qui suit cette communication, l'Académie émet le vœu que soit effectuée l'analyse chimique des eaux du lac Tsimanampetsotsa.

La séance est levée à 17 h. 30.

Quatre-vingts années d'influences européennes en Imerina

PAR

S. CHAPUS

QUATRE-VINGTS ANNÉES D'INFLUENCES EUROPÉENNES EN IMERINA

INTRODUCTION

Il n'existe pas encore d'histoire objective de Madagascar. Pour quelles raisons ? But que nous nous sommes proposé.

CHAPITRE I. — Géographie politique de Madagascar

Les souverains mériniens au XIX^{e} siècle. — Origine indonésienne d'une partie des populations de Madagascar.—Les Vazimba.—Y eut-il des tribus autochtones ? — Les principales tribus.

Premiers développements politiques. Les royaumes sakalava et Betsimisaraka. Les Betsileo. Les Imériniens. Développement associé aux institutions monarchiques. Un grand souverain : Andrianampoinimerina.

Radama et les initiatives européennes 1810-1820. Ranavalona 1re et la réaction païenne 1828-1861. — Radama II ouvre de nouveau le pays aux étrangers 1861-1863. — Rasoherina 1863-1867. Période de transition. Ranavalona II 1867-1883. — Ranavalona III 1883-1896. Le pouvoir est exercé par le Premier Ministre, époux des souveraines.

CHAPITRE II. — L'État de l'Imerina vers 1815

Grand développement des influences européennes à partir de 1815. Terrain très propice à les recevoir. Supériorité des Imériniens sur les autres tribus. Leur état de demi-civilisation. Villes et habitations. Activité matérielle et conditions climatériques. Agriculture, industrie, commerce et communications. Croyances religieuses. Dispositions à subir les influences étrangères. Jugement de Coppalle. Le roi et le despotisme. Organisation sociale et politique. Caractère féodal de l'Imerina. Législation d'Andrianampoinimerina. La corvée : principe et applications. Iniquité du système. Les sanctions. L'esclavage. Condition des esclaves et leur recrutement. Conflit avec les idées étrangères. Polygamie. Le poison d'épreuve ou tanguin. Cruauté des populations. Différents modes de mise à mort. Moralité. Bacchanales malgaches. Le principal déficit : analphabétisme général.

CHAPITRE III. — 1. L'origine des institutions militaires imériniennes — 2. La conduite des campagnes avant 1817. 3. Les caractères particuliers des principales.

1° — Mode d'organisation : La levée en masse. Les relations de Mayeur et de Le Guével de Lacombe. Guerres intestines dans l'Imerina. Combat

sur les bords de l'Ikopa. Débuts de stratégie. Groupement des effectifs. Armes détonantes. Les ambitions d'Andrianampoinimerina. Les causes de la supériorité des Imériniens. Armée et expéditions.

2° — Buts des expéditions. — Le roi informe l'assemblée du peuple. Attroupements à Tananarive. Préliminaires du départ. Cérémonies à Andohalo. Paris et discours. Départ. Première halte. Le camp : dispositions. Les différents corps. Leur jonction. — Les cérémonies à Tananarive : la prière chantée. — Attaque d'un village. Etapes. Soumission de chefs étrangers. Leurs promesses. Retour à Tananarive. Consultation des devins. Nouvelles cérémonies à Andohalo.

3° — Ambatomanga et les Bezanozano. Ambositra. Menabe. Vohibato. Sihanaka.

CHAPITRE IV. Premières influences européennes. La question de la traite.

Rappel de l'œuvre d'Andrianampoinimerina. Les nouvelles méthodes de Radama. Les initiateurs européens. Le prestige de Napoléon I[er]. Vanité de Radama. Ses qualités d'esprit. Sa netteté de jugement. La maîtrise dont il fait preuve. Son éclectisme en ce qui concerne les apports des Européens. Personne et rôle de Robin. Prédominance des influences anglaises. Le plan Farquhar. Causes de son succès. La question de la traite mise en première place. Négociations préliminaires, ou travaux d'approche. Hastie en Imerina. Son entrée dans l'entourage du souverain. Négociations proprement dites. Les objections de Radama. Habileté d'Hastie. Spontanéité enfantine de l'Imérinien. Traité d'Octobre 1817. Sa non-exécution par la Grande-Bretagne. Nouvelles négociations en 1820. Résistance opiniâtre des Imériniens. Généreux rivaux. Stipulations nouvelles. Traité d'Octobre 1820. Réjouissances à Tananarive. L'amitié d'Hastie et de Radama. Hastie Conseiller. Importance et distinction de son rôle. Intérêt de cette période de l'histoire malgache.

CHAPITRE V. — Les initiatives militaires européennes. (*a*) Les principes et les méthodes. (*b*) Les instructeurs. (*c*) L'équipement et l'armement.

1°. — (*a*). Les principes et les méthodes. Le plan Farquhar. Soldats anglais à Tananarive. Étonnement de Radama. Ses déclarations. Les principes d'organisation. Premiers effectifs. Droits et obligations des soldats. Prestige des uniformes étrangers. Augmentation des effectifs. Classification. Honneurs. Rhétorique malgache à propos de l'armée. Mode de recrutement. Avantage du nouveau système. Civils et soldats. Les obligations de chaque catégorie. Établissement de forts en pays conquis. Aversion des Imériniens pour les postes malsains. Fonctions d'apparat. Revue de Sahafa. Évolutions des troupes. Ébauche de code militaire. La coupe des cheveux. Emplacement des terrains de manœuvre.

(*b*). Les instructeurs. Sous-Officiers européens. Hastie, Robin et Brady.

(*c*) L'équipement et l'armement. Les tantara et le journal d'Hastie. Les cadeaux du Gouvernement anglais. Les clauses du traité de 1817. La relation de Le Guével : revue et uniformes.

2° — Les principales campagnes en 1817 et après :

Prestige de Napoléon. Instructeurs européens. Campagne de 1817 sur la côte est. Campagne de 1821 au Menabe. Disette. Nouveaux progrès. Nouvelle campagne sur la côte est (1823). Descriptions de le Guével et d'Hastie. La tactique. Discours du roi aux populations. Soumission des chefs. Influences civilisatrices européennes. Campagne du Menabe (1824) la dernière de Radama. Importance du rôle d'Hastie.

CHAPITRE VI. — Quelques remarques préliminaires sur l'activité missionnaire en Imerina pendant la période 1815-1895.

Caractère général et prédominant des influences missionnaires : Intérêt de la documentation fournie par les Missions. Critiques à l'adresse de la Mission de Londres. La réfutation de M. Saillens. Pourquoi il est injuste de dire que l'œuvre missionnaire anglaise a été la servante de la politique. Débuts de la mission de Londres à Madagascar. Séparation des zones respectives de l'Église et de l'État. Les Anglais furent des Conseillers et non des directeurs politiques. Ils firent confiance au Gouvernement malgache. Caractère éminemment désintéressé de l'action missionnaire sans distinction de confession. Comment il faut envisager les budgets des diverses sociétés.

CHAPITRE VII. — L'activité scolaire.

Manifestation initiale de l'œuvre missionnaire. Premières écoles. Difficultés rencontrées. Appui du roi. Instruction des filles. Locaux et matériel. Visites de Radama. Statistiques. Journal de Coppalle et distribution de prix. Nouvelles statistiques. Interruption de l'œuvre scolaire et aperçu général sur les résultats au cours de la période 1820-1835.

Reprise de l'activité scolaire en 1862. La Mission catholique. Les diverses sociétés protestantes. La Mission de Londres prépondérante. Nouvelles difficultés. Description d'une classe. Développements très rapides après la conversation de la reine et du premier ministre. Statistiques. Encouragement donné par le pouvoir à l'œuvre scolaire et comment il se manifeste au début. Ingérance fâcheuse de l'Etat. Y eut-il obligation de la fréquentation scolaire ? Statistiques de l'année 1882. Fléchissement dans les années suivantes. Le code de 1881 et l'école. Essai d'organisation. Son but. Aide insuffisante de l'Etat. Toute la charge incombe aux Missions. Locaux et enseignement. Résultats. Construction d'écoles. Rivalité entre les diverses sociétés. Ecoles du dimanche. Enseignement supérieur : école normale de la Mission de Londres : recrutement, études, examen. Son "Collège". Programmes. Conférences et professeurs. Enseignement donné par les Pères. Collège de la Mission catholique. Quelques appréciations européennes sur le développement de cette œuvre scolaire.

CHAPITRE VIII. — La fixation de la langue.

La transcription des sons du malgache. Essais de vocabulaire. Témoignage de Coppalle. Excellence des résultats. Vocabulaires et dictionnaires. Travaux antérieurs. Etablissement de la grammaire. Rôle des Européens.

Traduction de la Bible. But et importance de cette œuvre. Perfection du résultat obtenu. Richesse de la langue malgache. Comment et à quelles dates le travail a été mené. "Magnum opus" de l'œuvre missionnaire. Son importance en vue de l'évolution de la langue. Imprimeries. Publications — Journaux. Collaboration des Européens et des Imériniens.

CHAPITRE IX. — Christianisme et progrès moraux.

La mission de Londres appelée par Radama. Pour quelles raisons ? La persuasion, seul moyen de propagande. Faiblesse du paganisme imérinien. Absence de vie religieuse. Les causes du succès des Européens. Les débuts d'adhésion indigène. Commencement de la réaction nationale et païenne. L'éveil de la vie morale et religieuse. Les persécutions.

Reprise de l'activité européenne en 1862. Adhésion générale au Christianisme. Grands progrès. Deux groupes : catholiques et protestants. Exposé des principes et des méthodes de chacun de ces groupes. Buts identiques, moyens d'action différents. Chez les Catholiques : enseignement et cérémonies. Vocations apostoliques. Charité. Activité rurale. Chez les Protestants : principes démocratiques d'organisation. Etat de l'Eglise à la fin des persécutions. Conseils missionnaires. Efforts en vue d'établir la solidarité : Eglises-mères et églises-filles. Union chrétienne des jeunes gens. Indépendance de l'Eglise par rapport à l'Etat. La lutte contre l'alcoolisme et l'impureté. Nouvelles règles de conduite. Polygamie combattue. Mariage chrétien.

Quels progrès ont été réalisés ? Scepticisme de certains historiens. Formation de personnalités morales. Respect plus grand de l'individu. Amélioration dans le traitement des prisonniers. Force des exemples donnés par les étrangers. Le Père de la Vaissière et les lépreux. Le missionnaire Peake et l'œuvre de Manankavaly. Meilleurs sentiments des Malgaches envers les lépreux. Progrès généraux dans les mœurs. Système de la corvée combattu par des exemples européens. Au total progrès très réels.

CHAPITRE X. — Les initiateurs du travail et les progrès matériels.

Initiation au travail complément de l'activité scolaire et religieuse. Les ouvriers missionnaires envoyés par la Société de Londres ; les branches de leur activité. Cameron ; ses aptitudes ; ses enseignements ; largeur de son activité. Jeunes Malgaches envoyés à Maurice ou en Angleterre.

Les Français. Louis Gros et le palais de Soanierana. Jean Laborde. Sa vie. Circonstance de son arrivée à Madagascar. Ses débuts en Imerina. Mantasoa et ses multiples produits. Rigueur de la corvée. Bonté de Laborde. Un des meilleurs représentants des initiatives et des énergies françaises. Causes de l'échec de son œuvre. Ce qu'il en resta.

Reprise de l'initiation au travail en 1861. Construction des lieux de culte. Récits de M. Sibree, architecte missionnaire. Difficultés à vaincre. Les chantiers, écoles d'apprentissage pour les Imériniens. Qualité supérieure des derniers travaux exécutés : la résidence de France. Progrès dans le logement. Premières maisons en brique ou en pierre. Urbanisme. Peu d'avance dans la

voirie. Le vêtement ; développements trop hâtifs ; pourquoi. Regrettables influences. Vanité et irréflexion indigènes. Conséquences déplorables.

Débuts de développement industriel. Imprimeurs et relieurs malgaches. Ecoles industrielles d'Isoavina. Les branches de l'activité féminine. Commerce.

Agriculture et cultures maraîchères. Le domaine d'Ambohipo et les initiatives de la Mission catholique. Arboriculture.

La part qui revient aux Européens et en particulier aux missionnaires dans cette initiation au travail. Capacités des Imériniens. Un certain manque d'originalité dans les résultats.

CHAPITRE XI. — L'œuvre médicale.

Situation sanitaire de l'Imerina sous Radama 1er. Epidémies. Praticiens indigènes. Empirisme et sorcellerie. Les Docteurs de la Mission. Le Sage. Les non-professionnels européens. Peu de choses sous Ranavalona 1re. Situation morale du pays à la reprise de l'activité européenne en 1862. Les "docteurs" indigènes de l'époque. Initiatives protestantes. Publications où elles sont rapportées. Les premiers docteurs européens. Davidson. L'hôpital d'Analakely. L'œuvre médicale en 1870. Départ de Davidson en 1876 ; ses causes. Efforts du Gouvernement. Nouvel essor de l'activité médicale après 1880. Activités catholiques. Premiers docteurs indigènes. Enseignement professionnel. La Mission médicale. Etudiants et cours. Les gardes-malades et Miss Byam. L'hôpital d'Isoavinandriana et les débuts de l'occupation française. Noble attitude de Miss Byam. Le docteur Ralarosy. Les médecins français : MM. Baissade et Villette. Activité médicale des missionnaires dans les campagnes. Pearse médecin et éducateur. Le Lazaret d'Ambatondrazaka. Activités féminines. Mrs Johnson. Léproserie. Biographie d'un docteur malgache. Au total : bons débuts et bonnes orientations.

CHAPITRE XII. — Le Gouvernement imérinien — traités — législation — administration.

Premières négociations entre les Européens et les Imériniens. Les innovations de Radama II. Accords conclus sous son règne ou peu après. La personne et la politique de Rainilaiarivony. La question du droit de propriété : position de l'Angleterre et de la France. Traite et alcoolisme.

Première législation écrite. Conseils d'Hastie. Le code de Ranavalona 1re ; progrès dont il témoigne. Le code de Radama II : nouveaux progrès. Code de Rasoherina : réaction et arrêt. Les codes Ranavalona. Développements remarquables. Les influences étrangères. Quelle part leur revient ? Critiques des écrivains catholiques. Jugements favorables des protestants et de J. Carol. Notre appréciation, un effort en vue : 1° d'impressionner favorablement les étrangers. Vues de M. Renel à ce sujet ; 2° d'élever la population à un niveau supérieur.

Nouvelle organisation judiciaire. Modèles européens. Nouveaux progrès — Organisation de l'administration. Ministères. Les Sakaizambohitra. Renouvellement

du personnel administratif des provinces. Registres officiels. Les fokonolona. Le Gouvernement imérinien vu par des Européens.

CHAPITRE XIII. — La reprise de la lutte contre l'esclavage et la corvée.

Reprise de la traite après Radama. Progrès de la législation européenne s'y rapportant. La guerre de la succession. Renouvellement de la lutte en Imerina à la même époque. Lutte soutenue par les Européens à Madagascar pour faire interdire l'importation des esclaves. Livingstone et Ellis. Interventions du Gouvernement britannique. Les notices de l'Antananarivo annuel. Affranchissement des Mozambiques. Rainilaiarivony paya-t-il les sommes convenues aux propriétaires malgaches ? Mesures législatives.

L'esclavage. Lutte des idées européennes contre cette institution. L'évangile libérateur des consciences. Enseignements du christianisme. La réunion d'Ampamarinana. Jugements divers des Européens relativement à la lutte à soutenir. Les leçons aux étudiants. Sensibilité de la conscience indigène. La lutte par les écrits. Les notices de la Revue décennale.

La corvée et le brigandage. Opinion de Cousins. Les droits de l'individu établis grâce aux principes du christianisme et à la bonté des chrétiens. Esclavage moins rigoureux. Rachats opérés et facilités. Éveil de la conscience indigène. Progrès dans la législation. Travail reçoit rétribution. Construction des temples et des écoles. Employés rétribués par le Gouvernement. Esclavage, institution à la baisse. Affranchissement opéré par la France.

CHAPITRE XIV. — Les soldats de Rainilaiarivony.

Décadence des institutions militaires après le règne de Radama I^er^. Retour aux procédés barbares de conquête. Principes et enseignements européens perdus de vue.

Essai de redressement opéré par Rainilaiarivony. Retour aux méthodes et aux instructeurs européens. Les sergents recrutés à Maurice. Equipement et armement nouveaux. Effort administratif : réduction des aides-de-camp. Loi de 1879. Principes européens. Métissage d'idées étrangères et de pratiques locales. Proclamation de la reine. Illusions imériniennes. Leurs causes : les revues. Allocution de la reine et du premier ministre. Armée organisée sur le papier. Les déficits qui firent échec aux intentions du Gouvernement. Une nouvelle initiative européenne. Constatations.

Conclusions. — Qualités supérieures des initiateurs européens. Notions associées à ces derniers dans la pensée des Imériniens.

Progrès réalisés par les indigènes dans les domaines matériel, intellectuel, moral et spirituel. Ce qu'il reste à faire, à chacun de ces points de vue. Le rôle de la France et celui de l'Eglise à Madagascar.

INTRODUCTION

L'histoire du progrès social des Imériniens, connus généralement, mais à tort, sous le nom de Hova (1), n'a fait jusqu'à présent, en dehors d'un monumental ouvrage de M. Julien sur les Institutions politiques et sociales de Madagascar, l'objet d'aucune étude d'ensemble. Sans doute on possède beaucoup de travaux qui touchent à cette question. Mais il n'en est point encore qui présente de développement des Imériniens au contact des Européens un exposé objectif, impartial, et, partant, absolument digne de foi. Qui nous donnera, pour le XIXe siècle, au delà duquel on arrive à une époque où la légende mêle inextricablement ses fils au tissu du récit des évènements des travaux de la valeur de ceux qui ont été exécutés, dans le domaine de l'histoire et de la géographie générales, par les illustres Grandidier?

Cette pénurie semble provenir de ce que deux grandes causes d'erreur, la croyance religieuse et le sentiment patriotique, ont opéré insidieusement, et irrésistiblement, sur ce point. Non pas, certes, la foi en Dieu et l'amour de la Patrie dans ce qu'ils ont de légitime et de noble; car loin de nous la pensée qu'il soit indispensable de faire abstraction de ses convictions ou de renier son pays, pour accomplir une œuvre impartiale, dans le domaine de l'histoire, comme dans tout autre. Mais il n'en est pas moins vrai que ces deux mobiles de la pensée sont sujets à devenir l'occasion d'une multitude d'incompréhensions et d'injustices, toutes les fois qu'ils cessent d'être éclairés et contenus par la raison. Ainsi un grand nombre d'écrivains européens ont décrit, à qui mieux mieux, certains côtés de l'œuvre accomplie par les Etrangers en Imerina,—car le développement du pays fut dans une très grande mesure associé à la présence de ces derniers, — sans qu'on ait encore cherché à voir, en ce domaine, la totalité du travail effectué ou des progrès réalisés. L'effort nécessaire pour embrasser du regard l'ensemble exigeait des auteurs la capacité d'apprécier, à sa juste valeur, une activité étrangère à la leur, ou même sa rivale; et c'est plus qu'il ne faut en demander à la très grande majorité de ceux qui ont écrit sur Madagascar.

Les écrivains ont vu fréquemment dans cette question une sorte de champ clos, où les influences anglaises et françaises se seraient mesurées, au cours d'une lutte évoquant l'idée de quelque guerre de Trente ou de Cent Ans; mais ce point de vue contient peut-être plus d'erreur que de vérité. Qu'il y ait eu des rivalités, nul ne songera jamais à le nier. Mais il semble qu'il serait tout aussi vrai de dire que l'Angleterre et la France ont collaboré à Madagascar, y travaillant côte à côte, sinon la main dans la main.

Les notes qui suivent n'ont d'autre but que de mettre en lumière, dans ses lignes générales, l'ensemble de l'activité européenne et de ses résultats en Imerina pendant la période de quatre vingts années qui s'écoula entre le traité de 1815 et l'occupation française. Le premier qui eut sa répercussion jusque

(1) *Nous adoptons, en dehors des citations, l'orthographe locale du mot qui le fait invariable d'après la règle des noms malgaches lesquels, en outre, n'ont pas d'accent.*

dans ces régions pourtant très lointaines de la vieille Europe, peut être considéré comme marquant à peu près le début des influences exercées par les Blancs. A partir de 1895, la France devient prépondérante et l'histoire de Madagascar tend à s'identifier avec celle de notre pays. Mais entre ces deux dates, la région imérinienne assista à de nombreuses, larges et intéressantes initiatives ; elle bénéficia d'un très grand développement dont on peut, dès maintenant, dégager les lignes directrices, à la faveur d'un recul d'une trentaine d'années.

Nous verrons dans la suite qu'on peut distinguer trois périodes dans l'histoire de Madagascar, au XIXe siècle. C'est sur la première, celle du règne d'un grand souverain, Radama, que nous nous sommes le plus étendu, au cours de cette étude, parce que des initiatives tout particulièrement intéressantes verront le jour à ce moment-là. Sans doute la troisième de ces périodes est plus rapprochée de nous et c'est aussi celle que traitent la plupart des volumes écrits sur la question. C'est pourquoi il nous a paru bon d'insister sur des débuts si riches de réalisations et de promesses.

Le désir d'éviter les anciennes querelles politiques et d'apprécier équitablement, autant qu'il se peut, la part qui revient à chacun dans l'œuvre éducatrice en Imerina nous a servi de guide dans le maquis que constitue la documentation actuellement existant à Tananarive. Cet exposé qui laissera de côté l'examen des questions politiques, n'en nie en aucune façon l'existence. Mais on ne pourrait pas s'engager dans l'étude du vaste jeu des actions et des rivalités qui s'exercèrent sur ce point, à Tananarive, sans être entraîné à des exposés qui rejetteraient dans l'ombre les influences strictement sociales et morales, religieuses, techniques ou professionnelles : or, ce sont celles-là que nous nous proposons de mettre en relief pour la bonne raison qu'elles n'ont pas obtenu encore la part d'attention qu'elles méritent.

Nous en dirons tout autant de ce qui touche la question des rapports de la France et de Madagascar, sujet dont la bibliographie pourrait déjà remplir plusieurs pages. On a voulu uniquement montrer les Européens à l'œuvre et démontrer que leur activité a été féconde et bienfaisante pour le pays.

Convaincu, ainsi qu'on nous l'a signalé, que les statistiques n'ont pas une valeur absolument définitive, et que les forces morales les plus hautes sont des « impondérables », nous nous sommes gardé de faire une trop grosse part aux chiffres et nous avons évité de les opposer systématiquement.

Nous chercherons donc dans la suite à présenter les influences européennes sous leur vrai jour, c'est-à-dire comme sources et principes de développement. Les autres, celles qui ne furent pas toujours bonnes, restèrent infimes par rapport aux premières. Ce travail inspiré par le regret de l'incompréhension à peu près totale du véritable aspect de la question européenne à Madagascar, a été soutenu par le désir de dissiper une multitude d'incompréhensions et de préjugés. « Amicus Plato, sed magis amica veritas » ; cette mise au point semblait nécessaire dans un pays où l'on a écrit beaucoup plus par esprit de coterie qu'avec la préoccupation de la stricte et complète vérité.

Nous exprimons ici notre reconnaissance à des amis dont les conseils avisés ont été pour nous d'un très grand secours pendant la composition de ce

travail, MM. André Chazel, Ramanandraitsiory-Rabetrano, Cailliet et Rabaté. En dehors d'eux, un certain nombre de personnes appartenant aux diverses missions, et même étrangères à elles, Européens ou Malgaches, nous ont fourni quelques précieuses indications, dont nous tenons à les remercier ici. Enfin nous savons gré à Monseigneur de Saune de nous avoir permis d'emprunter quelques volumes à la bibliothèque de l'Evêché et de s'être employé cordialement en notre faveur.

CHAPITRE I

La Géographie politique et les souverains de Madagascar

I. — Populations.

Madagascar est généralement rattachée dans les ouvrages de géographie, au continent le plus rapproché. Elle présente pourtant, tant au point de vue physique qu'ethnographique, les caractères des pays indonésiens beaucoup plus que ceux des régions africaines. Elle fit partie, dans les temps préhistoriques, et à une époque où l'aspect du globe était bien différent de celui qu'il présente actuellement, d'un monde maintenant disparu s'étendant d'un côté jusqu'aux Indes et de l'autre jusqu'à l'Australie. Ce vaste continent a été, dans le cours des périodes géologiques, presque entièrement immergé, alors que de nouvelles terres sortaient des eaux à Madagascar même. La présence de certaines plantes et de certains animaux atteste que notre île fut autrefois rattachée à des terres dont elle est séparée actuellement par un grand océan.

Mais c'est surtout dans le domaine de l'ethnographie que les marques d'origines indonésiennes sont frappantes. L'île fut peuplée très probablement, à une époque reculée, de gens venus soit des îles de la Malaisie soit des Contrées plus lointaines encore. Ces migrations se rattacheraient à d'anciens mouvements de population qui s'opérèrent sur une grande partie du globe. Mais nul n'a encore expliqué autrement que par d'ingénieuses hypothèses comment il se fait que les Mérina ou les Imériniens, les plus incontestablement Malais de toutes les populations de Madagascar, se soient trouvés campés, au début de ce qu'on pourrait appeler la période historique du pays, dans la partie la plus reculée et la plus inaccessible de l'île. Peut-être les immigrants malais furent-ils chassés par les populations de la côte ; peut-être s'acheminèrent-ils de plein gré vers des régions plus saines et moins peuplées.

M. Dandouau, dont l'exposé fournit un excellent résumé de la question ethnographique à Madagascar, se demandait s'il y avait une population autochtone avant l'arrivée des immigrants indonésiens et voici en quels termes il y répondait : « Rien ne nous permet de l'affirmer, car on ne trouve ni dans la langue, ni dans les mœurs aucun vestige de son existence » (1) ...

La tradition locale rapporte, il est vrai, que les ancêtres des Imériniens d'aujourd'hui auraient dépossédé une race de pygmées, connus sous le nom de Vazimba, installée dans le pays avant leur arrivée. Mais les Vazimba auraient été, d'après M. Dandouau, d'origine indonésienne, eux aussi. « Les descendants des chefs malais et des filles des Vazimba formèrent la caste des Andriana ou nobles. Les descendants des chefs Vazimba et des simples immigrants formèrent la caste des Hova ou hommes libres. Quant à la masse des Vazimba qui resta dans l'Imerina, ou qui y revint elle fut répartie entre la caste des Mainty ou noirs et celle des Andevo ou esclaves (2).

(1) *Géographie de Madagascar — Chapitre VIII pages 83-84.*
(2) *id. id. id, pages 98-99.*

On voit par là que les immigrants malais bénéficiaient déjà, à leur arrivée dans l'île, d'une forte armature sociale. L'amalgame de population résultant du mélange des Vazimba et des Malais, leurs vainqueurs, se trouva réparti dans la suite en quatre catégories :

1° — Les Andriana ou nobles constituant à l'origine une caste jalousement fermée qui alla en se subdivisant et finit par former un total de six nouvelles castes.

2° — Les Hova ou hommes libres, répartis en Menabe ou Menakely selon qu'ils étaient vassaux du roi ou de ses parents.

3° — Les Mainty ou noirs formaient une catégorie intermédiaire entre la population libre et les esclaves.

4° — Ces derniers comprenaient a) des individus ayant perdu leur liberté par suite de condamnations ou de dettes ; b) des prisonniers et des esclaves de provenance étrangère, ces derniers désignés par les termes de Makoa et de Masombika.

Les Imériniens dont le rôle à Madagascar devait devenir prépondérant, dans le courant du XIX^e siècle, n'étaient à l'origine nullement supérieurs à leurs voisins de l'est ou de l'ouest. Les premiers, connus sous le nom de Betsimisaraka, occupent une zone de 7 à 800 kilomètres de longueur et de 60 à 80 de largeur. Ils se répartissent depuis fort longtemps en trois subdivisions, les Betsimisaraka du Nord, les Betanimena et les Betsimisaraka du Sud. Ces trois groupements sont caractérisés par la communauté des mœurs et des coutumes ainsi que par la même langue.

Ils n'étaient d'ailleurs pas en contact direct avec les Imériniens dont ils étaient séparés par les tribus moins nombreuses de la zone intermédiaire : les Tanala et les Bezanozano, ainsi que par le groupement que forment autour du lac Alaotra, les Sihanaka.

Les Sakalava constituèrent, à l'origine, des groupements à la fois plus larges et plus nombreux que les Imériniens. Ils s'étendent sur la plus grande partie de la côte ouest depuis l'Onilahy jusqu'à la hauteur de Nossibé.

Le dernier groupement important de la région centrale de l'île et l'un de ceux qui furent le plus étroitement associés à l'histoire des Imériniens, est celui des Betsileo. Le massif de l'Ankaratra forma longtemps une sorte de frontière naturelle entre ces deux tribus. La population Betsileo comprenait, d'après M. Dandouau, trois castes : les nobles ou hova, les hommes libres et les esclaves.

Ces tribus furent les plus puissantes à Madagascar, soit parce qu'elles étaient les plus nombreuses, soit parce qu'elles avaient entretenu des rapports avec les Européens. Les autres figurent sur la carte établie ci-contre d'après celle de M. Dandouau ; mais occupant pour la plupart une position excentrique, elles n'entrèrent guère en contact avec les Imériniens et nous n'avons pas eu à les mentionner au cours des chapitres suivants. Nous en dirons autant d'un certain nombre d'autres éléments, colonies sémistes, arabes, persanes et indiennes dont l'influence ne dépassa guère les régions côtières et auxquels il n'est fait à peu près aucune allusion dans notre travail.

II. -- Premiers développements politiques

Les premiers développements politiques de quelque étendue s'opérèrent en dehors de la région centrale. Ce fut le cas chez les Sakalava et les Betsimisaraka qui arrivèrent à une organisation déjà puissante alors que l'Imerina restait morcelé entre une multitude de roitelets.

Les premiers princes qui parvinrent à créer à leur profit un état assez étendu furent les Sakalava. On notera au passage que la dérivation du nom de cette tribu n'est pas celle qu'on admet d'ordinaire ; et cela, parce que la hauteur de taille des gens de l'ouest prête à un jeu de mots (saka lava = chat long). Un folkloriste distingué et qui a fait une étude approfondie des origines de cette tribu, M. Rusillon, a noté plusieurs dérivations possibles. Voici celle à laquelle il s'arrête. « Saka » est, dans la langue des populations de l'ouest, synonyme du terme hova « saha » ; les Sakalava sont donc les habitants des longues vallées : celles de l'Onilahy et du Mangoky (1).

On sait de source certaine que les Sakalava sont venus du sud-ouest de l'île. Sous la conduite d'un de leurs princes, Andriandahifotsy, qui vécut à la fin du XVI[e] siècle, ils franchirent l'Onilahy et allèrent dans la direction du nord. Leur marche en avant se prolongea pendant plus d'un siècle. Vers 1690 ils étaient maîtres de tout l'ouest de l'île, et leur progression vers le Nord se poursuivait. Au début du XVIII[e] siècle, ils formèrent la tribu la plus puissante à Madagascar et leur suzeraineté s'étendit, à un certain moment, jusque sur l'Imerina. L'appui des pirates et des Arabes semble avoir facilité la constitution du royaume sakalava. Les conquérants reçurent des armes, des munitions et peut-être même des instructeurs, en échange du butin fait au cours des campagnes, tout particulièrement des esclaves. La décadence de cette tribu commença peu après. Des guerres intestines brisèrent sa force ; moins de cent ans plus tard c'était, comme on le verra, les Sakalava qui subissaient les assauts des Imériniens et acceptaient leur autorité, tout au moins nominale.

Au moment où le royaume sakalava atteignit son plus haut degré de puissance deux groupes importants de population se formèrent sur la côte est, entre la baie d'Antongil et Mahanoro, reconnaissant chacun un chef suprême.

Le premier se constitua au sud de Tamatave et prit le nom de Tsikoa. Dans le but de faire du commerce avec les étrangers et de se procurer par-là les armes et les munitions nécessaires pour étendre leur puissance, les Tsikoa cherchèrent à arracher les ports du nord à leurs voisins ; leur chef Ramanano s'empara de Tamatave et de Fénérive.

Un prince mulâtre de la région du nord, Ratsimilaho se leva alors pour délivrer son pays. Il attaqua les Tsikoa à l'improviste et reprit Fénérive ; les Betsimisaraka du nord le proclamèrent ensuite roi sous le nom de Ramaromanompo et il fut bientôt à la tête d'une troupe de dix mille hommes. Il soutint ultérieurement une longue série de guerres et eut un règne heureux. Ce prince améliora le sort de son peuple et accrut le commerce avec les

(1) *Nous remercions ici M. Rusillon de ce qu'il a bien voulu résumer sous forme de lettre les renseignements reproduits ci-dessus.*

étrangers. Cet état fut, lui aussi, beaucoup plus puissant que ne l'étaient, à la même époque, les Imériniens sous l'hégémonie desquels il devait tomber à son tour.

Les Betsileo qui occupent la partie sud du plateau central formèrent aussi un groupement important au cours des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles ; mais ils restèrent divisés entre des chefs qui se faisaient d'incessantes guerres et les Imériniens n'eurent pas de peine à s'emparer de leur pays. Un roi d'Isandre, Andriananalina, est celui des souverains betsileo dont on a gardé le souvenir le plus précis. Il était contemporain du premier grand monarque Imérinien, Andrianampoinimerina, et reconnut sa suzeraineté, le sentant supérieur autant par l'astuce que par la force des armes (1).

Si les Imériniens ne furent pas les premiers à s'organiser sous la forme d'états déjà puissants, ils se trouvèrent être du moins ceux qui y parvinrent le mieux. Au début du XVI^{e} siècle, ils ne formaient, déclarèrent les R. R. P. P. Cadet et Thomas, qu'un tout petit royaume composé de quelques hameaux groupés autour de Merimanjaka, leur capitale (2).

La formation de la puissance imérinienne est étroitement associée, d'après la tradition, au développement des institutions monarchiques. Les souverains firent la grandeur du peuple. Les principaux bienfaits de la vie collective leur sont attribués : l'un d'eux eut l'idée de faire entourer sa capitale d'un fossé profond, deux étroites portes permettant, seules, de communiquer avec l'extérieur. Ce genre de fortification fut à peu près partout adopté dans la suite. — Un autre prince montra à ses sujets le parti qu'on pouvait tirer, pour l'alimentation, de la chair de bœuf et il décida que la bosse et le derrière « vodihena » seraient réservés au souverain. On faisait alors cuire la viande par quartier et sans en ôter la peau ni les poils. D'autres enfin firent assécher des marécages ou établir des digues le long du fleuve qui traversait leurs états, l'Ikopa, transformant ainsi des terrains improductifs en rizières fertiles.

Au point de vue extérieur, les souverains imériniens firent preuve d'un sens très remarquable des réalités politiques. Ils manœuvrèrent avec adresse, agrandissant leurs états, tantôt par des mariages, tantôt par des guerres heureuses ; d'autres fois encore la justice et l'équité dont ils surent faire preuve dans leur administration amenèrent des chefs à venir opérer leur soumission de plein gré et se constituer vassaux, en se déclarant fils de leurs voisins « hova ».

L'essor qui plaça l'Imerina, alors appelé Ankova, au premier rang des états de Madagascar fut imprimé par deux princes doués d'un réel génie politique. C'étaient Andrianampoinimerina et Radama 1er qui régnèrent l'un de 1788 à 1810 et l'autre de 1810 à 1828. Le premier de ces deux monarques étendit considérablement la limite de ses états ; leur superficie était cinq fois plus grande à sa mort qu'à son avènement. Ce prince ne chercha pas les guerres ; mais une fois qu'il fut entré dans sa carrière de conquérant il la

(1) *Nous empruntons les renseignements donnés ci-dessus, ainsi que d'autres parties de ce même chapitre, à notre petite histoire de Madagascar, actuellement sous presse à l'Imprimerie de la Mission de Londres, Tananarive.*

(2) *Histoire abrégée de Madagascar page 9.*

poursuivit avec méthode et ténacité. On trouvera au chapitre suivant la manifestation des légitimes ambitions politiques ainsi que des capacités administratives exceptionnelles de ce roi.

III. — Les souverains de Madagascar au XIXe siècle.

(RADAMA Ier 1810-1828).

Quoique doué d'une intelligence supérieure, ce prince se comporta, lors de son avènement, comme le barbare qu'il était encore. Les membres de sa famille qui auraient pu devenir des rivaux furent mis à mort ; on les étrangla ou on les jeta dans des marais bourbeux, car c'eut été un sacrilège de verser le sang royal. Les mouvements d'indépendance qui se produisirent furent réprimés avec la plus grande rigueur.

Radama porta fréquemment la guerre contre ses voisins de l'Est, du Sud et de l'Ouest ; celui de ses ennemis qui lui donna le plus de mal fut Ramitraho, souverain du Menabe, contre lequel il dirigea plusieurs expéditions sans parvenir à s'en emparer.

Le principal titre de Radama à la gloire consiste à avoir compris l'importance des services qu'il pourrait retirer des Européens en en faisant ses collaborateurs. Ce fut lui qui sortit l'Imerina de l'isolement dans lequel ce pays était jusque-là resté, par rapport aux peuples civilisés. Il fit appel aux missionnaires anglais qui vinrent en assez grand nombre dans le pays et y apportèrent, en plus de leurs croyances religieuses, elles-mêmes source de progrès, des rudiments d'instruction générale et les principes ou les méthodes essentiels des arts les plus rapprochés de la vie courante.

Radama eut aussi des instructeurs militaires et organisa, avec eux, une armée qui dut paraître formidable aux populations primitives de cette époque.

Les faits essentiels de ce règne des plus féconds furent donc : 1° — l'extension de la politique de conquête ; 2° — l'ouverture du pays aux influences européennes. La mort prématurée de Radama, à l'âge de trente six ans, constitua un très grand malheur pour son peuple qu'il était capable d'organiser et faire régner en maître sur toute l'île. Les autres populations y auraient trouvé leur avantage car le grand Imérinien voulait développer le travail et faire régner partout l'ordre et la paix.

(RANAVALONA Ire 1828-1861)

La première des femmes de Radama lui succéda. Mais nulle personne ne pouvait être plus différente du prince défunt que la nouvelle reine. Elle eut pour conseiller le prêtre d'une idole et commença bientôt à défaire une partie de l'œuvre de Radama. Les étrangers lui furent odieux, parce qu'il lui semblait que la christianisme rendrait les Imériniens déloyaux envers le pays et les missionnaires mis, un à un, dans la nécessité de se retirer.

Deux Français, De Lastelle et Jean Laborde furent les seuls Européens dont la présence fut tolérée à Madagascar pour les services qu'ils rendaient. Jean Laborde méritait cette faveur et mieux encore, car il fut l'initiateur le plus remarquable qu'il y ait eu, de tout temps, à Madagascar. Il n'échappa

d'ailleurs pas jusqu'au bout à la haine de la reine et fut exilé à son tour en 1855.

Au point de vue extérieur ce règne fut marqué par des conflits avec deux puissances étrangères, l'Angleterre et la France. Un conflit se produisit avec la France le jour où celle-ci voulut affirmer ses droits sur la côte est (expédition Gourbeyre 1829). — Un autre éclata en 1845 au moment où la reine décida que les Européens résidant à Madagascar seraient soumis à toutes les lois du pays et sujets à être vendus comme esclaves. Une autre tentative faite pour détrôner la cruelle souveraine, en 1855, échoua et la barbarie de ce règne se prolongea encore pendant six années.

Radama II 1861-1863 se montra aussi large d'esprit et de cœur, aussi bon que sa mère avait été renfermée et inhumaine. Sans être le fils du grand Radama, il semblait avoir hérité de lui son goût très vif pour les gens et les choses d'Europe. Un de ses premiers actes royaux consista à ouvrir le pays tout grand aux étrangers désireux de venir y travailler. Les Missions, tant catholiques que protestantes, en profitèrent et recommencèrent aussitôt leur besogne scolaire, religieuse ou professionnelle. Certaines mesures prises par Radama étaient même imprudentes ou prématurées : telle sa décision de laisser entrer librement tous les produits étrangers qui provoqua l'envoi à Madagascar de quantités prodigieuses d'alcools à vil prix. Les concessions trop larges qui furent accordées aux étrangers provoquèrent tout naturellement un mouvement de méfiance et de réaction dans certaines parties de la population. Radama fut finalement assassiné.

Radama II fut remplacé sur le trône par la première de ses femmes qui régna sous le nom de Rasoherina (1863-1868). Cette période ne fut marquée par aucun évènement important, en dehors des traités qui furent négociés et conclus, dans des conditions parfois extrêmement laborieuses, avec des puissances étrangères. L'activité missionnaire continua de se développer mais d'une façon prudente.

Le fait le plus important de ces années de transition consista dans l'arrivée au pouvoir d'un jeune homme remarquablement doué et dont l'influence alla bien vite en grandissant. C'était Rainilaiarivony qui fut pendant près de trente ans l'arbitre des destinées de son pays, jusqu'au moment de l'occupation française en 1895.

Les règnes des deux dernières reines Ranavalona II (1868-1883) et Ranavalona III (1883-1896) peuvent être considérés ensemble. Les deux souveraines régnèrent sans gouverner. La première était une simple cousine de la précédente reine et la seconde une cousine au second degré de Ranavalona II. Choisies par le premier Ministre et épousées par lui, ces deux reines restèrent toujours au rang de personnages décoratifs, tandis que le premier Ministre détenait toute l'autorité et disposait de toutes les ressources du royaume.

Ces règnes furent marqués, à l'extérieur, par d'ardentes rivalités politiques et religieuses qui éclatèrent à Tananarive entre le parti catholique et français d'une part et le parti protestant et anglais de l'autre. L'émulation qui en résulta entre les différentes missions constitua pourtant un principe de développement et de progrès.

Au point de vue extérieur les quelque trente années du « règne » de

Rainilaiarivony virent se produire une série de conflits avec la France et deux guerres contre elle : en 1883 et en 1895 ; la seconde se termina par l'effondrement de la puissance imérinienne. Peu de temps après, les Français prenaient en mains l'Administration du pays.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES SOUVERAINS IMÉRINIENS AU XIX^e^ SIÈCLE

ANDRIANAMPOINIMERINA	1787-1810
RADAMA I^er^ fils d'Andrianampoinimerina	1810-1828
RANAVALONA I^re^ épouse de Radama 1^er^	1828-1861
RADAMA II fils de Ranavalona I^re^	1861-1863
RASOHERINA épouse de Radama II	1863-1867
RANAVALONA II cousine germaine de Rasoherina	1867-1883
RANAVALONA III cousine au second degré de Ranavalona II.	1883-1896

CHAPITRE II

L'Imerina vers 1815

Les dernières années du XVIII^e^ siècle et le premier quart du XIX^e^ constituent une période très importante dans l'histoire de l'Imerina. Cette époque marquée, en Europe, par des perturbations si profondes et des orientations si nouvelles, vit également se produire, dans la région des hauts plateaux de Madagascar, des changements d'une portée incalculable pour le pays.

Elle commença, avec Andrianampoinimerina, qui régna de 1787 à 1810, par un remarquable et fructueux effort d'organisation intérieure, se produisant parallèlement à une extension considérable de l'étendue des états de ce prince. Ce fut au cours de la seconde partie de cette période, et un peu après les traités qui mirent fin aux guerres napoléoniennes que les Européens opérèrent vraiment leur entrée dans ce pays où leur présence allait constituer, à partir d'alors, un des éléments les plus actifs de développement et de progrès. Limitée et peu sensible au début, leur influence était destinée à prendre dans la deuxième partie du XIX^e^ siècle une ampleur considérable. Vers 1895 il ne subsistait aucune partie de la vie imérinienne qu'elle n'eût profondément atteinte et transformée.

Avec l'arrivée d'Hastie et de Robin ou de Jones pour ne nommer que les principaux agents européens, c'était tout un monde nouveau d'idées, sur le développement du pays ou la nature de ses institutions, de procédés de travail ou de façons de vivre (1), qui venait s'acclimater en Imerina. La civilisation se juxtaposait à elle. D'autre part, la population des hauts plateaux, avide de nouveautés, constitue, ainsi que les autres branches de la race malaise dont elle est issue, une de celles qui s'assimilent le plus facilement les éléments d'une civilisation étrangère. Il devait en résulter que l'influence européenne s'y exerça d'une façon irrésistible.

A ce point de vue, le règne de Radama I^er^, de 1810 à 1828, constitue un tournant très net dans l'histoire de l'Imerina. Etant donné le but que l'on se propose ici, il semble tout indiqué de s'arrêter à l'étude de la nature du jeune état au début du règne de ce souverain. Un exposé, même très sommaire, de la condition de ce pays permettra de noter les points où il y eut opposition entre les manières d'être, de penser ou d'agir des Imériniens et celles des Européens. On constatera par là de quelle façon le contact s'établit et les directions suivant lesquelles la pression étrangère s'exerça.

Le terme de demi-civilisation, assez fréquemment employé pour qualifier cette période, résume assez bien l'impression qu'elle produit. Et, de même,

---

(1) *Le Guével de Lacombe, un Français qui séjourna à Madagascar dans les dernières années du règne de Radama et le début du suivant, déclare à ce sujet : « Ce prince (Radama), et la plupart des grands qui l'entouraient, avaient déjà, dans les maisons, une partie des commodités dont les gens aisés ne se passent pas en Europe et ils cherchaient à se procurer à tout prix les superfluités et les objets de luxe recherchés par les habitants de nos cités ».*

Notice géographique et commerciale sur Madagascar p. 16.

on a pu dire, à juste raison, de Radama 1er, qu'il fut à la fois à moitié barbare et à moitié « éclairé » (1). Nous devons, d'ailleurs, nous garder soigneusement de juger, d'après des normes européennes, une population qui vivait, depuis environ huit ou dix siècles en dehors de toute influence étrangère, à l'intérieur de sa ceinture de forêts. Ce serait plutôt du côté des peuples de l'Extrême-Orient, de l'archipel malais ou même des îles du Pacifique entre autres des Samoa qu'il conviendrait de chercher des points de comparaison. Si on se contente de rapprocher l'état de choses existant en Imérina des conditions de vie à la même époque sur la côte Est, on constatera que les gens de l'Ankova, terme par lequel on désignait alors fréquemment la région des plateaux, étaient infiniment supérieurs à toutes les autres populations de l'île. Le voyageur française Mayeur qui visita le pays, à diverses reprises, entre les années 1758 et 1787, déclarait que « les Européens qui fréquentent les côtes de Madagascar auront de la peine à croire qu'au centre de l'île, à 30 lieues de la mer, dans un pays jusqu'à présent inconnu qu'entourent des peuplades brutes et sauvages, il y a plus de lumières, plus d'industrie, une police plus active, des arts plus avancés que sur les côtes, dont les habitants, depuis longtemps en relations continuelles avec les Européens, auraient dû plus que ceux-ci accroître leurs connaissances, et il ajoute prophétiquement : « Je ne doute pas que les Hova n'accueillent avec amitié et reconnaissance les Européens qui voudront bien venir les instruire dans la pratique des arts utiles, car aucune autre peuplade de Madagascar n'a autant d'intelligence naturelle ni autant d'aptitude au travail. » Mais, après ces remarques qui ne manqueront pas d'impressionner quiconque étudie l'influence étrangère en Imérina, Mayeur signalait que, sous un masque de douceur et de politesse, les gens étaient hypocrites, avares et voleurs (2). Le Guével de Lacombe se montrait en 1824 aussi sévère dans les jugements qu'il portait (Voyage à Madagascar, p. 31).

Voici, d'autre part, de quelle façon Coppalle, universitaire et voyageur français, qui visita l'Ankova, en 1825-26, s'exprime au sujet des populations de cette région : « Peut-on qualifier de sauvage le peuple qui a apprécié les bienfaits de la vie sociale ; qui a su reconnaître l'avantage d'une défense commune ; qui a pu distinguer les lieux les plus favorables à cette défense, qui a eu le talent d'ajouter à la force naturelle de ces lieux par des travaux grossiers, il est vrai mais néanmoins étonnants, quelquefois gigantesques, toujours redoutables ; qui élève des troupeaux, cultive la terre, distingue les propriétés, cons-

(1) *Il est assez curieux de noter, à ce sujet, que les descriptions des « Tantaran'ny Andriana » (récits relatifs aux souverains), recueil de traditions qui constituent l'expression la plus fidèle des façons de voir propres aux indigènes, présentent Radama sous les traits d'un prince d'aspect barbare et souvent cruel. Ce n'est pas que les « rapporteurs » de ces traditions aient cherché à montrer le grand souverain imérinien sous ce jour. Mais à nous, Européens, il apparait tel. - Les écrivains étrangers et surtout les Anglais ont vu plutôt l'autre aspect du prince, le monarque civilisateur. Les portraits de Radama contiennent donc une large part d'éléments « subjectifs » ; et, quant à la description la plus « objective », c'est probablement dans les « tantara » qu'on la trouvera.*

(2) *Cité d'après A. Grandidier — Discours sur Mayeur-Congrès des Sciences Savantes — 18 avril 1896, p.19.*

truit des maisons durables; qui reconnaît des chefs héréditaires ou électifs; qui a des lois, des tribunaux, des juges; qui admet des distinctions sociales, des lois de politesse adaptées à la différence des rangs et aux différentes institutions du commerce domestique; qui, enfin, reconnaît l'union conjugale et conserve pour la sépulture un respect inviolable?» (1).

Leguével de la Combe, écrivant quelques années après Coppalle, signalait, lui aussi, la supériorité des Imériniens par rapport aux populations côtières dans les termes suivants: «Leurs mœurs étaient bien différentes aussi de celles des Malgaches qu'ils commençaient à subjuguer. Ceux-ci, peu occupés de l'avenir, pourvu qu'ils eussent des fruits, du riz et de l'eau, étaient sans ambition et sans amour-propre; tandis que les Hovas, envieux de tous les objets étrangers qui flattaient leur vie, étaient capables d'un travail assidu pour se les procurer: des pensées de domination et de fortune venaient déjà troubler leur sommeil, et quelques années plus tard, ils étaient devenus admirateurs enthousiates de nos usages, de nos vêtements et des produits de notre industrie et de nos arts (2)».

Nous allons voir dans les pages suivantes que les conditions de vie existant alors en Imerina, correspondaient, dans les domaines matériel et spirituel, au développement des pays demi-civilisés.

Voyons d'abord ce qu'étaient, vers cette date, les logements. Le récit de Coppalle fournit, sur ce point, des renseignements intéressants et d'autant plus précieux qu'ils sont uniques. Les villes étaient construites en bois, conformément à une loi païenne qui interdisait l'emploi d'autres matériaux à l'intérieur des portes. Et, par ce terme de «ville», il faut évidemment comprendre les localités les plus importantes. Tananarive avec (3) 15.000 âmes, avait alors — tout comme de nos jours — une population très supérieure à celle de toute autre agglomération. D'après les indications de Mayeur, nous rangerons dans la catégorie des villes la localité appellée «Ambohy-beloma», qui ne semble pas correspondre au gros village de l'ouest désigné par ce nom à l'époque actuelle, puisqu'il était situé dans le nord-est de l'Imerina et sur l'itinéraire de Tananarive à la côte. Les maisons y étaient en bois et l'intérieur était recouvert d'un enduit consistant

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache* — *Vol. VII, p. 43.*

(2) *Ouvr. cité p. 16.*

(3) *A la date qui constitue le point de départ de notre étude bien peu d'Européens étaient parvenus jusqu'à Tananarive. Les «tantaran' ny Andriana» contiennent à ce sujet les indications suivantes: «Lorsque Laidama (Radama 1er) songea à faire monter des Européens pour former des soldats, il adressa une allocution au peuple. Les sujets du roi montèrent à Andohalo et Laidama leur parla en ces termes.» J'ai un désir, un projet qui me tient à cœur et que je veux mettre en exécution; c'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous, ô mon peuple. Les Européens seront des amis pour moi et je vous informe que je veux les faire venir à Tananarive. Je vous rappelle, ô mon peuple, qu'il y avait une loi interdisant aux étrangers de monter jusqu'au cœur de l'Imerina, et, cette loi, c'est Andrianampoinimerina qui l'avait faite. Mais voilà que le royaume s'agrandit; je veux faire venir les Européens et je vous en informe, ô mon peuple. «Le peuple répondit;» Si c'est le désir de votre cœur et un projet qui vous est cher, faites-le, car vous avez été consacré par Andrianampoinimerina pour être le souverain du pays et du royaume.*

Les tantara ne donnent pas de date. Mais il y a lieu de supposer que cela se passait en 1815 ou 1816. Tome IV, p. 106-107

en un mélange de chaux et de fiente. On remarquait sur certaines portes un rudiment de sculpture revêtant la forme d'un sein de femme, symbole de l'hospitalité et de la vie domestique. Les logements de Tananarive offraient à peu près le même aspect. Les quelques gravures qu'on trouve dans les volumes anciens fournissent, à ce sujet, des documents précieux et probants. Elles permettent de remarquer combien l'aspect de la jeune capitale imérinienne de Radama était différent du spectacle que nous avons actuellement sous les yeux. On ne constatait alors que peu de différence entre les diverses maisons, y compris celles de la famille royale ; un certain nombre d'entre elles se distinguaient sans doute ; mais c'était uniquement par les deux bras disposés en forme de croix qu'elles portaient à l'angle extérieur du toit, signe que les occupants de logis étaient de famille noble.

La demeure royale où Coppalle fut logé, lors de son arrivée à Tananarive, en 1825, était, il est vrai, beaucoup plus spacieuse ; « c'est une maison à étages dont l'intérieur est tapissé de nattes de jonc qui font un effet agréable. Elle est divisée en trois appartements qui forment chacun un étage....(1).... ». Mais il convient de remarquer que cette résidence portait déjà manifestement la marque de l'influence européenne. Peut-être même avait-elle été construite par le maître-menuisier français Louis Gros qui travaillait à Tananarive depuis six ans. La case d'Andrianampoinimerina, conservée à l'intérieur de l'enclos des palais, permet de se faire une idée du confort du logement vers 1815 ; et il était, en vérité, bien minime. Pourtant on y trouvait déjà, d'après le pasteur Rabary, un rudiment de bien-être et « un suffisant état de propreté » (2) tout au moins chez les gens de qualité.

Quant aux villages, ils étaient construits ainsi que les maisons de la périphérie de la capitale en simple terre jaune et présentaient, sur les sommets où ils étaient alors posés, un aspect agréable, puisque Coppalle va jusqu'à déclarer « qu'ils jettent un éclat qui trompe la vue et fait prendre d'humbles chaumières pour de magnifiques maisons de plaisance » (3).

Dans un certain nombre de branches de l'activité les Imériniens avaient déjà atteint un très réel degré de développement, surtout si l'on se reporte aux conditions dans lesquelles elle s'exerçait. « Les populations du plateau central, écrit une des rédacteurs de « La Revue Sociale », occupant un sol qui ne donne presque aucun produit spontané ont été obligées, pour subvenir à leurs besoins, de se livrer à la culture. Le climat plus tempéré dans cette zone que sur aucun autre point de l'île, leur a rendu aisé le travail d'extraction que leur imposait la nécessité. L'heureuse contrainte à laquelle ils se trouvaient soumis n'a pas tardé, d'ailleurs, à produire ses effets ordinaires. La culture, en attachant l'homme à la terre, a donné aux familles et aux tribus une assiette stable. Elles ont définitivement renoncé à la vie nomade. Elles sont devenues actives, laborieuses ; leur intelligence s'est affinée. Elles ont produit au-delà de ce qui était nécessaire pour les besoins de chaque jour et alors, en même temps qu'on a vu s'accroître la densité de la population au sein de ces tribus, on a assisté

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache. Vol. VII* p. 45.
(2) *Cité par M. Mondain. « Un siècle de Mission protestante à Madagascar*, p. 24.
(3) *Bulletin de l'Académie Malgache, numéro cité,* p. 44.

à un phénomène de premier essai de division du travail, qui a donné naissance, parmi elles, à un développement élémentaire des travaux de fabrication » (1).

Ainsi, le climat assez rigoureux du plateau imérinien, a contribué, en créant des besoins aux habitants, à les disposer au travail. C'est une des raisons de leur supériorité sur les autres populations de l'île et ce qui allait fournir aux Européens l'occasion de jouer, dans l'Ankova, le rôle d'initiateurs à toutes les formes de l'activité.

Les cultures, bien que constituant les principales sources de revenu dans l'Imérina, de 1815, étaient alors foncièrement pauvres ; le riz, le manioc, la patate et quelques autres plantes à tubercules, étaient les seuls produits d'une terre qui a presque partout « la couleur et la fertilité de la brique ». Mais, par contre, les populations étaient arrivées à des méthodes de travail exigeant une dépense considérable d'énergie ; elles n'ont guère été modifiées depuis, malgré les efforts de l'administration française pour introduire des procédés de culture de plus grand rendement. Mayeur avait déjà tracé un tableau très remarquable des caractères géographiques de l'Imerina et de son aspect général de pauvreté : « On n'y voit partout, dit-il, que des montagnes, sauf dans l'ouest de Tananarive où s'étend une vaste plaine qui est fertile en riz ; le sol de ces montagnes, qui sont entièrement nues, est aride, et ce n'est qu'au prix d'un travail pénible et opiniâtre que les Hova, qui n'épargnent pas leur peine, arrivent à en tirer parti ; leur activité, leur persévérance, leur habileté à diriger les eaux nécessaires à l'irrigation des rizières, sont tout à fait dignes d'éloges. Les seuls arbres qu'on y voit sont ceux qui ont été semés dans les fossés des villages, et leur nombre n'est pas grand ; les bois les plus voisins sont à deux journées de marche. Les bananiers y sont petits et donnent peu de fruits ; on en cultive cependant beaucoup, parce que les fibres de leur écorce servent à faire des pagnes (2) ». On voit par là qu'il signalait déjà, comme dignes des plus grands éloges, l'habileté et la persévérance mises en œuvre par les cultivateurs pour faire venir l'eau nécessaire à l'irrigation des rizières. De son côté, Coppalle avait été très favorablement impressionné par l'abondance des cultures dans les environs de Tananarive. Mais il convient de remarquer qu'en dehors de la région voisine de la capitale, l'étendue des terrains cultivés était minime. L'exportation des produits agricoles étant à peu près inexistante par suite du manque total de moyens de communication, la population ne cherchait pas à récolter plus qu'il ne fallait pour satisfaire des besoins encore très limités.

Dans le domaine de la production industrielle, les Imériniens avaient atteint un certain degré de développement. Depuis longtemps ils savaient extraire le fer des gisements abondants qu'on trouve dans leur île et ils suppléaient par une très grande habileté manuelle — un des traits les plus remarquables de leurs dispositions — au caractère tout à fait primitif de leur procédé de travail et de leur outillage. Comme leurs ancètres ou leurs frères malaisiens, ils excellaient, ainsi que l'a montré Lucien de Sainte Croix, écrivant pour la Revue Sociale, dans l'industrie des métaux (3). Mayeur avait déjà constaté, de même, qu'ils

(1) *N° de juin 1895*, p. 179-180.
(2) *A. Grandidier, Ouvr. cité*, p. 18.
(3) *Août 1895*, p. 180.

savaient fort bien forger le fer dans des brasiers judicieusement disposés et fabriquer des haches, des lames, des couteaux, des bêches, des aiguilles et même combiner toutes les parties d'un fusil. Après les métaux, c'était l'argile qu'ils travaillaient le mieux. Elle se transformait, comme le rapporte M. Mondain, « sous les doigts d'habiles artisans renommés en amphores, en plats, en marmites, après avoir été cuite dans des fours chauffés à la tourbe (1). Enfin il convient de citer la préparation des couleurs, les branches de l'activité féminine ; le tissage des rabanes et des chapeaux, la fabrication des nattes et surtout celles des étoffes de coton et de soie grossière, ainsi que les fameux linceuls en soie rouge, connus sous le nom de « lambamena » dont les Imériniens se servent pour ensevelir leurs morts.

Coppalle a consacré un numéro du journal qu'il écrivit pendant son séjour en Imerina en 1825-26 à l'état de l'industrie ; et on peut, semble-t-il, admettre que les conditions de travail par lui décrites se trouvaient, à très peu de chose près, identiques à ce qu'elles devaient être une quinzaine d'années auparavant. « Le fer, l'or et l'argent sont travaillés par des ouvriers appelés mpanefy (forgerons) ou mpanao vola (faiseurs d'argent) réunis en deux corporations rivales.... Il sort de la main de ces hommes des ouvrages d'autant plus surprenants que leurs outils sont en très petit nombre et fort imparfaits (2) ». Coppalle rapporte ensuite que tout l'atelier d'un forgeron se réduisait en une enclume, un marteau et un soufflet extrêmement primitif, qu'on trouve encore dans les campagnes. Les menuisiers étaient même, si possible, plus mal outillés. Quant aux femmes, tout comme leurs maris, elles suppléaient par la patience, l'habileté et le temps à l'imperfection de leurs métiers, ce qui a fait dire à l'auteur : « je ne sais ce qui mérite le plus d'admiration de la beauté des tissus des Ambaniandros ou de la simplicité avec laquelle on les fait (3) ».

Enfin Coppalle termine son aperçu sur les aptitudes professionnelles des Imériniens par un propos des plus suggestifs : « A quel point de perfection dans les arts la civilisation ne doit-elle pas conduire un peuple que la nature seule a déjà mené si loin ». Sans doute ; mais nous verrons que l'essor du peuple malgache fut entravé par des conditions sociales funestes dont le voyageur n'avait pas été en état de constater les conséquences déplorables.

C'est dans le petit commerce, plutôt que dans l'industrie, que les habitants de l'Ankova faisaient preuve des plus grandes capacités. Le rédacteur de La Revue Sociale voit là encore un trait qui les apparente aux populations malaises. Il n'y a pas lieu d'insister ici sur ce côté de leurs dispositions parce que, sous cet angle, l'influence européenne n'a guère été sensible, tout au moins pendant la période qui précéda l'occupation. Nous remarquons cependant qu'à la date de 1815, les Imériniens avaient tout à fait dépassé la période du troc proprement dit. Ils recevaient et donnaient de l'argent depuis longtemps déjà ; Mayeur rapporte qu'un des princes qu'il visita réprimait le faux-monnayage.

(1) *Ouvr. cité*, p. 24.

(2) *Bulletin de l'Académie Malgache, Ouvr. cité*, p. 51.

(3) *Bulletin de l'Académie Malgache, Ouvr. cité*, p. 51. *Les remarques faites par Leguével de Lacombe confirment, de tous points, celles de Coppalle. Voir le « Voyage à Madagascar »* p. 33-34.

Les marchés avaient été organisés et réglementés par Andrianampoinimerina en vue des échanges intérieurs. D'autre part les traitants montaient jusqu'à Tananarive et le récit de Mayeur montre que l'idée de relations commerciales régulières avait été examinée, mais que les projets présentés par les Européens avaient été écartés, car on ne voulait pas permettre à ces derniers de prendre pied dans le pays, en y établissant un poste fortifié.

Dans le domaine des communications, à l'intérieur du pays, l'Imerina était décidément en retard. Il n'existait aucune route, bonne ou mauvaise. Les quelques transports qui se faisaient, des côtes à la capitale, étaient effectués par des porteurs. Quoique le pays fut très avancé, en ce qui concernait l'importance des troupeaux de bœufs qu'on y élevait, la période des chars traînés par ces animaux n'avait même pas été atteinte et elle ne le fut vraiment qu'après l'occupation française. Les ordres du pouvoir central et les communications du gouvernement Imérinien avec les puissances étrangères étaient transportés par des courriers spéciaux, coureurs infatigables et qui rappellent les Messagers Royaux qui sillonnèrent la France à l'époque du roi Louis XI.

Si nous passons maintenant au point de vue moral et religieux, on trouve dans les croyances et les pratiques de la population les caractères des sociétés primitives. Les Imériniens avaient dépassé le stade du fétichisme grossier. Ils avaient la notion d'un Dieu « Andriamanitra », appelé aussi « Zanahary » et « Andriananahary », chacun de ces termes correspondant ainsi que l'établit M. Renel, à des notions un peu différentes de la divinité (1). Mais l'analogie avec le christianisme s'arrêtait à ces contours lointains. De force morale, ces pâles déités n'en avaient point à communiquer aux hommes. C'étaient des vocables à peu près vides de contenu. Le fond des croyances de la population consistait, d'après M. Mondain, dans l'animisme : « pierres, plantes, sources, étaient objets d'adoration ; on leur apportait des sacrifices, on cherchait par toutes sortes de pratiques à se les rendre propices, ou plutôt à se rendre favorable l'esprit que l'on supposait y résider. La grande affaire de la vie était d'observer les mille et une règles édictées, disait-on, par les ancêtres et par lesquelles on pouvait espérer apaiser la colère (2) des esprits tous enclins à poursuivre l'homme de leur malignité ». Le sentiment religieux avait pris, chez les Imériniens, la forme toute païenne du culte des amulettes, sortes de fétiches plus ou moins grossiers et auxquels on prêtait le pouvoir, d'ordre négatif, d'écarter de l'individu tout danger qui le menaçait ou la vertu, plus positive celle-là, nécessaire pour faire obtenir au possesseur une chose connue comme bonne, succès dans les affaires, heureux voyage, argent, amours partagées. Ces amulettes se divisaient,

(1) *Les Amulettes Malgaches*, p. 45.

(2) *Ouvrage cité*, p. 32. — *Monsieur Renel déclare également, dans le volume intitulé « Ancêtres et dieux » : « A Madagascar, comme dans la Grèce d'Héraclite, il y a des dieux partout, dans la pierre du foyer, dans l'arbre de la forêt, dans l'eau du fleuve et dans le cœur de l'homme. Le dieu le plus nouveau a chance de n'être pas le moins recherché ; car le Malgache, qui ne se pique pas d'être logique, est à la fois très traditionnaliste et très épris de nouveautés. Comme le Romain, il est très attaché aux croyances de ses ancêtres et prêt, néanmoins, à leur adjoindre toutes les croyances nouvelles qui le séduisent ».* (Bulletin de l'Académie Malgache), 1920-21, p. 18.

d'après M. Renel, en deux catégories : les « ody », d'un caractère individuel en ce sens que chacun avait les siens propres et les honorait ou cherchait à se les rendre favorables à sa manière, et les « sampy » qui étaient tantôt d'ordre local — et constituaient dans ces cas une amulette commune à tout un village, et tantôt national, comme c'était le cas pour « Rakelimalaza » et « Rafantaka ». Le culte des « ody » remonte à l'origine même de l'histoire des Iméiniens (1). Ils étaient fabriqués par des individus spécialisés dans cette besogne et appartenant à certaines tribus. Il va sans dire que leur travail était des plus rémunérateurs. — Les « sampy » étaient l'objet d'un culte politique institué par Andrianampoinimerina (2). C'étaient des idoles d'un caractère en quelque sorte officiel. On les produisait dans les grandes occasions et, en particulier, quand le roi faisait un « kabary » ou discours au peuple, ou encore lors du couronnement d'un souverain. Ils se trouvaient ainsi étroitement associés aux évènements importants de la vie du peuple.

Ces idoles étaient confiées à des prêtres à qui incombait surtout le soin de les produire dans ces grandes circonstances. Mais celles-ci étaient rares. Pour les besoins quotidiens on s'adressait aux « mpisikidy » ou « mpanandro », sortes de diseurs de bonne aventure (3). Car il existait des moments propices à telle ou telle initiative et d'autres d'un caractère néfaste ; et qu'il s'agît d'un achat, d'un voyage, de la construction d'une maison, ou de toute autre circonstance de quelque importance, on jugeait indispensable de consulter le sorcier avant d'entreprendre l'affaire projetée. Et il en était de même pour tout ce qui concernait les intérêts de l'état. Une expédition ne se serait jamais mise en route, ou, lors de son retour, n'aurait pas fait son entrée en ville, sans qu'on se préoccupât de savoir si les sorts lui étaient ou non, propices. Ainsi le paganisme enserrait l'homme comme dans un étau dont il aurait eu beaucoup de mal à se dégager sans le concours du christianisme.

Entre les hommes et la divinité se plaçait le souverain ou plutôt il serait plus exact de dire que le roi était le dieu visible, « l'Andriamanitra hita-maso » (3). Andrianampoinimerina se déclarait naïvement souverain du ciel et de la terre. Le Dieu Visible, c'est lui. Il donnait des lois et rendait des arrêts avec une affirmation d'autorité qui ne le cédait en rien à celle du Dieu de l'Ancienne Alliance. Le despotisme royal avait bien, il est vrai, l'air d'être un peu tempéré par le fait que le peuple était, selon la formule, le « ray aman-dreny » le « père et la mère » des souverains, ces derniers se croyaient tenus d'en référer à lui dans toutes les circonstances politiques importantes. Il y avait alors des sortes d'assemblées du peuple qui n'était pas sans quelques analogie avec celles de la Rome des premiers temps de la république. Mais la similitude restait tout à fait extérieure. En dehors de circonstances d'une gravité exceptionnelle, comme celles qui seront rapportées, par exemple, au chapitre suivant, le peuple ne se serait jamais refusé à

(1) *Les Amulettes Malgaches*, p. 58.
(2) id. p. 241 et suivantes.
(3) *M. Mondain. Ouvrage cité*, p. 32-33.
(4) *M. Mondain. Ouvrage cité. p. 29*

entériner les décisions du monarque. Un acte de désobéissance eût été considéré à l'égal d'un crime contre la divinité elle-même (1).

Mais, tout comme la loi du prince imérinien n'était inspirée par aucun amour pour le peuple, de même elle ne provoquait chez les sujets autre chose que la crainte. Ce souverain est absorbé, tel un Boudha, dans une sorte de contemplation infinie de son moi, de sa grandeur et de ses attributs. Ses sujets n'existaient, semble-t-il, à ses yeux, que pour lui permettre de prendre conscience de sa force et d'affirmer son pouvoir. Les princes imériniens ont été aveuglement suivis, obéis, servis ; on peut se demander s'ils ont été armés. Les sentiments se réduisaient à très peu de chose, en dehors des affections qui grandissaient dans le cadre de la famille. Le cœur et la pensée avaient besoin d'être élargis et réchauffés ; il fallait que le christianisme vînt y apporter un peu de la flamme et de la richesse qu'il a communiquées aux nations qui ont été en contact prolongé avec lui.

En ce qui concerne l'organisation sociale, le pays possédait, cependant, une très forte armature ; on pourrait encore, en employant une image d'un autre ordre, représenter la société imérinienne comme une structure reposant sur une large et solide assise, la famille patriarcale. Sur cette base se superposaient en premier lieu la caste et, à un deuxième et dernier degré, la royauté. C'était là le bloc de granit sur lequel le vent et les marées ne devaient guère avoir de prise. Ce corps a pu être décapité par disparition de la monarchie ; le reste subsiste, encore à peu près inébranlable aujourd'hui.

Au point de vue de l'organisation de l'activité, Andrianampoinimerina avait pris des initiatives d'un ordre tout à fait remarquable. Il avait, en des termes d'une vigueur et d'une justesse étonnantes, montré à ses sujets la valeur du travail. Il n'y avait pas de condition si misérable dont on ne pût sortir par quelques semaines de labeur assidu, disait-il, et il avait procédé de plus à l'organisation des travailleurs professionnels en créant des fédérations d'ouvriers qui rappellent beaucoup nos propres corporations.

Si on examine, ensuite, la façon dont était administré le peuple imérinien, par l'intermédiaire des « vadintany » ou délégués du pouvoir royal dans les provinces et des « andriambaventy » ou juges suprêmes, ou au moyen de la répartition du pays en fiefs seigneuriaux ou « menakely » et fiefs de la couronne ou « menabé », on voit que la région centrale de l'île était déjà arrivée à un état de stabilité et de progrès fort remarquable. Cette étude est facilitée par les deux longs chapitres que M. Julien a consacrés, dans le volume intitulé « Les institutions politiques et sociales de Madagascar » à l'œuvre d'Andrianampoinimerina (2). On a même émis quelque part, à ce sujet, l'idée que ce prince se serait inspiré dans les règlements qu'il donna à son peuple des lumières de la civilisation européenne. Mais il convient de faire remarquer que les historiens de Madagascar sont à peu près unanimes à voir dans la législation d'Andrianampoinimerina la manifestation d'une personnalité supérieure, préparée et appuyée par de solides traditions.

Au nombre des sages mesures d'Andrianampoinimerina, mentionnées

(1) M. Mondain. *Ouvrage cité. p. 29.*
(2) *id.*

dans les pages de M. Julien, nous rangerons l'organisation du « fokon' olona», sorte de municipalité établie sur une base très large, jouissant de pouvoirs étendus, et qui a constitué depuis lors un des pivots de l'administration du pays.

Dans l'ensemble, le royaume imérinien présentait, au début du XIX^e siècle, un caractère nettement féodal, ainsi que l'a excellemment mis en lumière M. Saillens, écrivain qui, sans être spécialisé dans les questions malgaches, a donné dans un volume intitulé : « Nos droits sur Madagascar » des jugements extrêmement pénétrants sur l'organisation du pays ou le caractère de ses habitants. Ce n'est pas, il est vrai, au royaume imérinien de 1815 que l'exposé de cet auteur se rapporte. Il se proposait de décrire le jeune état tel qu'il existait à l'évènement de Ranavalona 1re en 1828. Mais on peut faire remarquer, comme ce fut le cas en ce qui concerna la relation de Coppalle, que ce qui s'appliquait à l'année 1828 était à peu près aussi vrai une décade auparavant. Or voici dans quels termes s'exprime M. Saillens : « Désormais nous sommes en présence d'une nation constituée ; la constitution n'est pas aussi serrée que celle d'une nation européenne moderne ; elle ressemble plutôt à ce qui existait chez nous au temps de la féodalité ; l'Emyrne représente le domaine royal, régi directement par le souverain, et les autres provinces gouvernées par les chefs dont le vasselage, affirmé en théorie, tend à devenir fictif, selon la distance plus ou moins grande qui les sépare de la capitale. » Et, plus loin, M. Saillens ajoute : « Les rois de Madagascar sont plus maîtres de leur royaume que ne l'étaient du leur Philippe de Valois, Jean le Bon ou Charles V (1) ». Andrianampoinimerina s'était, en effet, imposé tant par la subtilité, toute homérique parfois, de son esprit que par la valeur de ses guerriers. C'est par lui aussi que l'idée de l'unité politique de l'île fut pour la première fois conçue et exprimée dans la fameuse formule « ny riaka no valamparihiko, » « c'est l'océan qui forme la bordure de ma rizière » qui ne constituait rien de moins qu'une intuition de génie sur les lèvres d'un prince qui n'avait même jamais vu la mer. Cette expression présentait, sous une forme lapidaire, comme savent en forger les imériniens, le but qui allait devenir l'objectif primordial de la dynastie.

Andrianampoinimerina avait été tout aussi remarquable, à titre d'organisateur que de conquérant. Il avait créé ce qu'on pourrait appeler le statut de ses états. Les droits et les devoirs de tous, depuis ceux des plus vils esclaves, jusqu'à ceux des plus grands du royaume, avaient été définis et limités; et il en fut de même pour les prérogatives royales ; car tout en affirmant, ainsi que l'a montré M. Mondain (2), que le souverain régnait par la volonté et l'ordination divine, ce monarque crut devoir mettre des bornes à son pouvoir. Son sens politique si avisé lui aurait-il fait pressentir les dangers qu'il y avait à mettre trop de pouvoirs aux mains d'un seul homme ? Toujours est-il que la porte fut fermée, par là, à toutes les iniquités royales et la justice assurée à chacun. Toutes les manifestations de la vie familiale comme celles de l'existence de l'individu au sein de la

(1) *Chapitre IV et V.*

(2) *Des Idées religieuses des Hova avant l'introduction du Christianisme p. 57-58.*

société étaient envisagées et réglées. Il est même certaines déclarations du souverain relatives au mal causé par l'usage des boissons alcooliques, à la valeur du travail, au respect dû à la justice qui feraient honneur à des rois beaucoup plus « civilisés » que, ne pouvait l'être, aux environs de 1800, le prince imérinien. Cette première législation constituait pourtant déjà un remarquable essai de synthèse. On pourrait, dans une certaine mesure, la comparer aux précieux documents historiques que sont, dans notre histoire à nous Français, les Capitulaires de Charlemagne ; et ceci nous ramène aux vues exprimées par M. Saillens sur le caractère féodal du royaume « hova » (1). Il y a pourtant entre l'œuvre législative du souverain malgache et celle du grand empereur franc une différence capitale, provenant de ce que le second avait à son service l'écriture, ce qui n'était guère le cas pour Andrianampoinimerina.

Les mesures ou décrets de ce souverain, si bien ordonnés dans les pages de M. Julien ne pouvaient pas l'être, en fait, au même degré dans l'esprit de ses sujets, vu qu'ils n'étaient pas fixés par la rédaction. Bien qu'à l'ordinaire le roi formulât sa pensée avec beaucoup de netteté et de vigueur, ses propos étaient aussitôt sujets à être défigurés et faussés par des sous-ordres exerçant leur autorité en dehors du contrôle direct du prince et sans qu'il fût possible aux victimes de mesures arbitraires d'avoir recours contre leurs oppresseurs. La législation prévoyait, il est vrai, dans certains cas, l'intervention du souverain. Mais l'appel ne pouvait être introduit que conformément à une procédure établie et au prix de très gros dangers pour ceux qui s'y seraient risqués.

On ne peut enfin se faire une idée exacte de cette partie de l'œuvre du grand prince qui régnait à Tananarive au début du siècle dernier que si on songe aux circonstances dans lesquelles étaient formulés les arrêts du monarque. C'était au cours des allocutions qu'il adressait au peuple que le roi définissait ce qu'il entendait être la loi ; mais ces « kabary » étaient tenus dans des lieux différents et des occasions diverses, ce qui faisait que l'ensemble devait être assez flottant dans l'esprit des populations.

En outre il convient de voir dans les déclarations d'Andrianampoinimerina bien plutôt l'indication de l'état de choses qu'il voulait instaurer qu'une image réfléchie de la condition de ses sujets. Toute loi constitue naturellement un document qui participe à la fois de ce que nous appellerons très simplement « l'idéal » et le « réel ». Et la législation imérinienne est de celles qui sont sujettes à tromper un lecteur non averti par la prédominance du premier de ces éléments. Les souverains malgaches ont donné à leurs sujets des lois qui les dépassaient. Peut-être y a-t-il lieu de voir dans le fait que des sanctions extrêmement rigoureuses étaient formulées — allant jusqu'à rendre toute une famille et même tout un village ou toute une catégorie d'individus, responsables des fautes d'une seule personne — la preuve de l'impuissance où se trouvait le souverain à réprimer, sinon par des mesures très cruelles, les dispositions d'une population qui n'avait pas encore acquis la discipline que seules peuvent inculquer l'éducation et l'hérédité.

D'ailleurs on trouve, à côté d'une multitude d'excellentes choses, une fou-

(1) *Expression empruntée au volume d'histoire bien connu du P. Malzac.*

le de points qui choquent dans la législation du grand monarque imérinien. Rappelons l'idée, puérile à nos yeux, que le roi est le maître du ciel aussi bien que de la terre. Les lois d'Andrianampoinimerina consacraient la sorcellerie et la polygamie et les codifiaient. Elles saluaient dans l'ordalie le justicier suprême et infaillible, élevaient la dénonciation au rang d'un système politique. Et surtout elles exposaient cette idée, rencontrée aussi chez les nations orientales, que le souverain est le possesseur unique et le dispensateur de tout ce qui se trouve dans le royaume, maître absolu des biens et même des personnes de ses sujets. Sur ce point de nombreux conflits de sentiment et d'intérêt allaient se produire avec les notions courantes chez les Européens que ne pouvaient satisfaire les indications rassurantes du prince sur la bienveillance, la sagesse et la clairvoyance du détenteur d'un si grand pouvoir. C'est à cet antagonisme qu'on peut ramener, d'une certaine façon, l'opposition qui, ainsi que nous chercherons à le faire ressortir plus loin, éclata entre les étrangers et le gouvernement imérinien au sujet de la corvée et de l'esclavage. Les Européens jugèrent toujours inadmissibles des principes auprès desquels la formule de l'ancienne monarchie française, « car tel est notre bon plaisir », n'était guère qu'un jeu d'enfants.

Nous verrons qu'on bataillera au sujet de l'application de ces principes jusqu'à la chute définitive du régime politique malgache. C'est sur ce point que la poussée extérieure se fera sentir le plus vivement et c'est aussi là que toutes les puissances de réaction du côté imérinien sonneront leur ralliement. Mais, brutalement affirmé, comme nous l'avons vu, le concept n'était même pas viable. C'était un de ceux qui doivent dans la pratique, emprunter une forme plus douce. Tel le cas en Imerina, où il se présenta sous l'aspect, infiniment moins choquant, du service dû par les sujets à la monarchie quelle que fût la caste à laquelle ils appartenaient. C'était la corvée qui existait encore, en théorie tout au moins, en 1895, bien qu'à cette date l'influence européenne en eût complètement modifié, en les améliorant, les conditions d'application. Et cela au point que cette institution a été comparée, vers la fin, à un rocher qui, autrefois solide sur sa base et défiant les assauts des tempêtes, a été peu à peu rongé, limé, ébranlé et sapé, au point que sa chute irrémédiable ne fait plus de doute pour le regard averti, alors même qu'il semble encore se dresser dans toute sa solidité.

La corvée a donné lieu à une foule d'exposés, de critiques et de commentaires de toutes sortes, de la part de ceux qui ont vu opérer ce système. Nous sommes redevables, pour les notes qui vont suivre, au volume d'un auteur du nom de G. Foucart, intitulé « Le commerce et la colonisation de Madagascar. » (1) Cet historien nous a paru être un de ceux qui ont le mieux saisi la question et qui, tout en admettant ce que cette institution pouvait avoir de légitime et de nécessaire, étant donné les conditions du pays, en a le plus parfaitement démontré le caractère funeste. « D'après les lois et les coutumes hovas, tout homme libre doit, suivant ses capacités personnelles, travailler gratuitement pour le souverain chaque fois et aussi longtemps que celui-ci aura besoin de ses services. Cette corvée ou « fanompoana » est à peu

(1) *pages 341-349*

près le seul impôt direct qui frappe le peuple en temps ordinaire..... ; mais il est très lourd et d'autant plus même, qu'il est absolument indéterminé. Il s'applique, sans exception, à tous les sujets du souverain, aux pauvres comme aux riches, aux nobles comme aux roturiers (1). C'est à titre d'application de ce principe général qu'aucun agent du gouvernement n'est payé (2). Ceux qui possèdent les capacités nécessaires ont pour corvée de remplir les fonctions administratives. Pour les autres, elle consiste soit à exercer le métier qu'ils connaissent, soit à faire tout travail n'exigeant pas d'aptitudes spéciales ».

Sur la question de principe, Foucart présente quelques observations dont on ne peut que louer la justesse, la corvée est une forme d'impôt tout aussi légitime qu'une autre. « Elle est même la seule possible et d'une application générale dans un pays où, par suite d'une civilisation encore primitive, n'existe pas une suffisante accumulation des produits de travail, soit sous la forme directe de provisions ou d'instruments soit sous la forme représentative d'une monnaie quelconque, et où, d'ailleurs, à cause de la facilité de se procurer les choses nécessaires à la vie, une grande partie de la population est dispensée d'amasser aucune épargne. Beaucoup de Malgaches n'ont pas d'autre richesse que leur personne même ».

Employée avec tempérament, par un souverain éclairé, cette institution aurait pu constituer, ainsi que l'a fait remarquer un autre écrivain, Martineau, un admirable outil de développement (3). Mais, dans la plupart des cas, elle ne fut, en fait, qu'une source d'abus. Toutes les entreprises et tous les efforts étrangers, qui auraient été susceptibles de concourir au progrès de la population imérinienne, se trouvèrent paralysés par elle. On ne saurait mieux la comparer qu'à un ver rongeur. Malgré cette maladie secrète, les pétales s'entrouvrent pendant quelques jours ; mais la floraison est de courte durée. Rapidement la fleur dépérit et sèche. Aussi longtemps que ce système se trouva en vigueur à Madagascar, le pays ne connut qu'une ombre de développement économique. Les sources de l'activité étaient taries dès leur naissance.

Andrianampoinimerina avait, en effet, fixé la durée de la corvée à quatre journées par semaine. C'était sans doute excessif, car il n'est pas admissible que les réquisitions de l'état pèsent plus lourdement sur les individus que l'entretien de leurs personnes ou les besoins de leurs familles, même dans un pays où la vie est infiniment peu coûteuse. Mais les exigences du service public devinrent rapidement plus vexatoires. Trop heureux les corvéables s'ils avaient pu disposer de trois jours entiers, en fait ils étaient très souvent,

(1) *Les esclaves, n'étant pas sujets libres, n'y étaient pas astreints.*

(2) *Aucune rétribution n'était due. Mais parfois le souverain, content du travail exécuté, se montrait généreux envers les bons ouvriers. Radama I encourageait ainsi ceux qui faisaient preuve de remarquables aptitudes professionnelles. On trouvera dans les Tantaran' ny Andriana, tome IV, p. 170 l'énumération des gratifications attribuées par ce prince aux maîtres-menuisiers et aux ouvriers qui construisirent un des bâtiments situés dans l'enceinte du rova. Dans ce cas la rétribution du travail dépendait du bon gré du souverain. Et il y a de fortes raisons de croire que les successeurs de Radama et la foule de ceux qui bénéficièrent du système de la corvée se montrèrent beaucoup moins généreux que lui.*

(3) *Madagascar en 1894 — Chapitre IX : Les conditions du travail. —*

comme les serfs de la vieille France, « corvéables à merci », c'est-à-dire, dans les circonstances, sans merci. A côté de cela il y avait, ainsi que le rapporte M. Julien, le système de rivalité dans l'accomplissement de la corvée, désigné par le terme de « lokam-panompoana ». Le principe pouvait ne pas être mauvais en lui-même, ne consistant dans autre chose que l'émulation, d'un emploi si légitime chez un peuple d'enfants. Mais il devait finalement en résulter la perte de toute liberté pour les individus et ce système a l'air d'avoir été imaginé par un prince astucieux dans le but d'augmenter le rendement du travail forcé, imposé aux sujets. D'autre part des sanctions très sévères étaient prises contre ceux qui ne s'acquittaient pas convenablement de leurs obligations, comportant jusqu'à la peine de mort pour quiconque cherchait à s'y dérober. La cause de la plupart des abus consiste en ce que les droits conférés par ce régime social ne s'arrêtaient pas à la personne du souverain. Les officiers et les hauts fonctionnaires devaient la corvée au roi, il est vrai ; mais ils tenaient de lui le privilège d'asservir de la même façon tous ceux qui occupaient une situation inférieure à la leur, et ainsi de suite. Cette délégation de pouvoirs ne s'arrêtait qu'au bas de l'échelle et au niveau de ceux qui n'avaient plus personne sur qui la faire retomber. De là provenaient des abus sans nombre. Au fur et à mesure qu'on s'éloignait de l'entourage immédiat du souverain ou de la capitale, les obligations devenaient plus arbitraires. Foucart rapporte le cas du gouverneur imérinien d'une ville de la côte qui tint un bijoutier enfermé pendant trois ans dans le « rova » (1) lui fournissant des piastres en argent et l'obligeant à rendre des objets travaillés d'un poids équivalent, ce qui ne laissait à l'ouvrier aucune possibilité de réaliser le moindre gain.

Mais, ce qu'il y avait de plus déplorable dans ce système, c'est que les plus assujettis à la corvée étaient précisément les individus que distinguaient leur instruction et surtout leurs aptitudes professionnelles. Ils étaient, ceux-là, l'objet de réquisitions perpétuelles. D'où il résulta, tout naturellement que les Malgaches se refusèrent, comme nous le verrons dans la suite, à envoyer leurs enfants à l'école ou à leur faire apprendre des métiers. Quant à ceux qui avaient des talents, leur plus grand soin était de les dissimuler. Foucart rapporte encore que des ouvriers travaillant, vers 1890, à la Résidence de France, alors en construction, apportaient les pièces pendant la nuit, après les avoir soigneusement enveloppées dans leur « lamba » (2), pour les dérober aux regards, et fait promettre que leurs noms ne seraient jamais révélés.

Bien d'autres iniquités ont été relevées contre la corvée. Elle pesait par exemple, d'une façon très inégale sur les populations. Dans les régions où étaient installés des services publics — usines, mines, exploitations agricoles, douanes — les habitants du voisinage étaient écrasés, tandis que dans le reste du pays on en souffrait beaucoup moins. — En dehors de l'Imerina elle sévissait d'une façon infinement plus vexatoire que dans les environs de

(1) *Terme désignant un « palais » ou simplement des locaux administratifs, résidence des gouverneurs dans les provinces.*

(2) *Pièce de cotonnade, dont le Malgache s'enveloppe et qui présente quelque analogie avec la toge romaine.*

VIEILLE PORTE DE TANANARIVE

Tananarive, parce que les populations n'avaient pas de relations assez puissantes pour les protéger contre les abus des détenteurs de l'autorité. La découverte de richesses minières ou la mise en valeur des terres d'une région, loin de constituer un enrichissement pour les habitants de la localité et de leur apporter plus de bien-être, ne faisaient qu'augmenter les réquisitions et accroître la misère. « On a vu, déclare L. Lacaille, auteur d'un ouvrage très documenté et intitulé " Connaissance de Madagascar ", des villages entiers recevant l'ordre impérieux de se transporter à vingt ou trente lieues de leur résidence ordinaire, afin de travailler aux établissements que la reine avait, de compte à demi, avec quelques industriels établis à la côte. Là, on les retenait arbitrairement pendant plusieurs mois, et, tout en donnant tout leur temps au travail des terres affectées à ces usines, ils étaient obligés de pourvoir, par eux-mêmes, à leur alimentation. Les moyens coercitifs se résumaient dans la sagaie, et malheur à qui aurait osé élever la voix pour une réclamation. Ainsi l'abandon violent du peu que le Malgache pouvait posséder, sous son humble toit consistant dans sa provision de riz, la mort comme moyen de repression, et, la faim pendant toute la durée des travaux, telle était la condition des travailleurs soumis aux réquisitions de la reine (1) " Nous savons, en particulier, que ce fut précisément la façon dont les choses se passèrent dans la région de Mananjary, où la reine Ranavalona 1re et le colon français Delastelle avaient organisé la culture de la vanille. L'entreprise fut sans lendemain, parce que les habitants de la contrée ne tardèrent pas à s'enfuir. Tout fut abandonné et les locaux installés furent finalement incendiés par les corvéables qui redoutaient la reprise des travaux. Le convoi des marchandises des différents ports à Tananarive, la recherche de l'or et, plus tard, l'acheminement de tous les papiers officiels, en l'absence d'un service de postes, constituèrent tout autant d'occasions de services qui pesèrent très lourdement sur la population des régions cotières. Enfin l'évolution occasionnée pendant la seconde moitié du XIXe siècle, principalement par la présence des Européens, en augmentant les besoins de la partie riche de la population, aggrava les réquisitions imposées aux autres.

Enfin la corvée fut une grande mangeuse d'hommes. Ceux qu'elle maintenait sous le joug, se trouvant dans l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance, étaient réduits à compter sur la charité de leurs parents ou de leurs amis. Mais, malgré le remarquable développement de l'hospitalité chez les Malgaches, celle-ci faisait parfois défaut et les corvéables périssaient, alors, faute de nourriture et de soins ; d'autres étaient emportés par les accidents ou les intempéries. Tel fut le cas pour le transport de l'arbre de près de quarante mètres de hauteur qui devait constituer le pilier central du palais de Manjakamiadana, construit sous Radama 1er. Le travail effectué entièrement à bras et exigeant un service de trois mille individus, entraîna de nombreuses pertes de vies humaines.

Après la corvée, il convient de mentionner l'esclavage, institution différente de la première, sans être plus dure qu'elle. Au moment de l'avènement de Radama 1er, il sévissait à Madagascar sous les mêmes formes que dans une foule d'autres pays. On y rencontrait les deux aspects de ce monstre bicéphale

(1) *P. 212.*

qu'est la traite. Pourtant on exportait alors beaucoup plus qu'on importait. La population servile se recrutait de différentes façons. Parfois c'était par rapine, ainsi que le montre M. Renel au cours de la première partie du récit qu'il a consacré à l'esclave dans "La race inconnue." Elle se composait également de tous les captifs que les expéditions heureuses, dirigées par les souverains imériniens contre les tribus voisines, faisaient refluer par milliers vers la capitale ; on reléguait, en outre, dans cette catégorie de la population d'après Ed. C. André, auteur d'une thèse sur la "Condition de l'esclave dans la Société malgache," les insolvables (1) ; et, d'après le P. Malzac, le fait d'être réduit en esclavage constituait aussi un châtiment (2). Les premiers codes écrits contiennent d'ailleurs des renseignements sur les délits ou les circonstances qui faisaient tomber les personnes libres au rang des créatures serviles (3). André rapporte d'après Grandidier que le débiteur "insolvable" devenait l'esclave du prêteur, et, si sa valeur était inférieure à celle de la somme empruntée, on vendait ses femmes, que leurs parents, il est vrai, avaient le droit de racheter en soldant la dette du mari, puis un ou plusieurs des enfants vivant sous son toit et non mariés. C'était aussi le sort réservé aux familles de tous ceux qui s'étaient rendus coupables de fautes entraînant la peine capitale et il en fut ainsi jusqu'à la date de 1868. D'après Ellis cette sanction atteignait même la femme et les enfants des hommes condamnés à la peine de la confiscation des biens (4).

Le caractère odieux de toute la législation imérinienne relative à l'esclavage a été excellemment établi par Ch. Buet, auteur de deux ouvrages sur les pays malgaches et les contrées avoisinantes dans celui qui est intitulé "Six mois à Madagascar." Il signale, en particulier, que cette déchéance pouvait être infligée à un village, à une caste, à une population entière pour un seul individu condamné à tort ou à raison. Et il ajoute un exemple des plus frappants : "Un homme avait volé un bœuf ; tous ceux qui en avaient mangé, sans même savoir qu'il avait été volé, ont été réduits en servitude, c'est-à-dire tout un village, à l'exception des enfants encore à la mamelle."

"A la suite de la confession publique du 12 mars 1858 plus de cinq mille femmes et enfants de ceux qui s'étaient accusés ont été vendus comme esclaves." Ces confessions publiques étaient provoquées par le gouvernement au cours de poursuites contre les chrétiens ; les "coupables" étaient invités à se dénoncer d'eux-mêmes, sous peine de sanctions encore plus terribles.

"En 1856 il y avait à Tananarive un enterrement auquel, selon l'usage, devaient assister quatre personnes d'une caste noble, dont le titre répond, chez nous, à celui de baron. Ces personnages n'ayant pas paru à la cérémonie, tous les barons de Tananarive furent vendus par ordre de la reine avec leurs familles, au nombre de 126 personnes (5)." On frémit en pensant

(1) *p. 24.*

(2) *Histoire du Royaume Hova — p. 142-143.*

Institutions politiques et sociales de Madagascar, Tome I, p. 435-437 et ailleurs).

(3) *M. Julien.*

(4) *Madagascar Revisited, p. 372.*

(5) *p. 259-260.*

au caractère précaire d'une liberté individuelle qu'on pouvait perdre par suite des manquements d'une personne, parfois même étrangère à sa propre famille, si tant est qu'on puisse même parler de liberté au milieu d'un tel état de choses. Il est vrai que les membres d'une famille réduits en esclavage par suite d'une condamnation atteignant le mari ou le père pouvaient être rachetés. Mais cet avantage était illusoire dans la plupart des cas, car il supposait l'existence d'une épargne, chose rare pour l'époque où l'endettement était à peine préférable à l'esclavage lui-même.

Enfin la catégorie des esclaves s'augmentait par le jeu normal des naissances, car il leur était permis de se marier. Mais les familles ne jouissaient d'aucune garantie de stabilité; les différents membres pouvaient en être vendus, auquel cas les enfants suivaient la mère, selon la règle générale de ces transactions, «puer sequitur ventrem», et pratique courante, alors en beaucoup d'autres lieux qu'à Madagascar.

Ce fut surtout contre cette institution que l'influence européenne mena, comme nous le verrons, le plus vif combat. Les évènements qui se déroulaient dans les autres parties du monde, les progrès de la conscience universelle, produisirent un faisceau de forces convergentes auxquelles les intérêts, coalisés en vue du maintien de privilèges consacrés par l'usage et la législation locale, opposèrent une résistance des plus opiniâtres. C'est que les esclaves contribuaient, ainsi qu'Andrianampoinimerina l'avait montré à Radama (1), au bien-être de leurs possesseurs, en les dispensant à peu près de tout travail. C'est un fait qu'avant le développement du christianisme l'esclavage était considéré partout comme une institution légitime et Aristote la jugeait même nécessaire. Les propriétaires Imériniens n'étaient donc ni plus ni moins égoïstes que d'autres. Leur résistance fut, en tout cas, tenace et les idées étrangères eurent à livrer un rude et long assaut.

Et, même en dehors de ces institutions sociales que consacrait la législation, on trouve, dans les lois et les coutumes imériniennes du début du XIXe siècle, des preuves que le pays se rapprochait, par ses mœurs, de l'état de barbarie. Signalons, en premier lieu, et toujours d'après les ouvrages de M. Julien, la polygamie qui était reconnue par le souverain, avec la légère restriction d'une offrande préalable à la première épouse comme juste tribut présenté, en considération de la blessure infligée à son orgueil froissé, indication où l'on peut pourtant reconnaître déjà une première lueur de notion morale et comme une aube de conscience.

Tout aussi contraire aux bonnes mœurs que la polygamie nous semble avoir dû être la répudiation de la femme par l'homme reconnue par les lois d'Andrianampoinimerina, bien que ces dernières fissent ressortir le sérieux de toutes les mesures qui touchaient à la question du mariage (2).

Une autre institution fondamentale de l'Imerina en 1815 était l'épreuve par le poison, connu sous le nom de «tanguin»; ce fut aussi celle que les Européens combattirent le plus résolument. Est-ce à dire, comme le déclare un missionnaire fort distingué, Cousins, que nous touchons ici à l'entière barbarie

(1) *P. Malzac. Histoire du Royaume Hova, p. 157.*
(2) *M. Julien. Ouvrage cité Vol. I. p. 316-317.*

et que cette coutume avait abaissé la population au niveau des tribus nègres de l'Afrique centrale ou de la N[lle] Guinée (1). Le christianisme et le jugement de Dieu, l'ordalie, ont existé côte à côte, en Europe, jusqu'au XIII[e] siècle tout au moins. Il serait plus exact de dire que l'Imerina se trouvait au début du XIX[e] siècle au point où la France était parvenue au Moyen Age, avec cette différence que l'épreuve se pratiquait à Madagascar avec un cortège d'horreurs et de cruautés qu'elle ne revêtait pas en Europe.

Cette ordalie était appelée à faire découvrir les crimes de sorcellerie, et de trahison. On admettait alors, ainsi que l'ont montré les historiens des sociétés primitives, que l'individu était entouré d'une miltitude de puissances occultes et malignes qu'il fallait se rendre propices ou contre lesquelles il importait de se prémunir. La maladie étant attribuée, par exemple, à une influence néfaste, à un mauvais sort, il en résultait naturellement, dans le cas où la personne affligée était le souverain, ou un autre grand personnage, qu'on faisait prendre le tanguin à ceux qu'on soupçonnait être les auteurs du mal. Cette pratique se trouvait donc étroitement associée à l'état des croyances dans le pays et voici en quels termes s'exprimait Andrianampoinimerina au sujet de son efficacité : « C'est la pierre de touche infaillible, que, par un décret divin, mes ancêtres m'ont léguée et grâce à laquelle les douze princes, mes vénérés prédécesseurs, ont pu grouper les éléments épars de ce royaume et conduire celui-ci avec clairvoyance et sagesse vers sa glorieuse destinée. Je l'emploierai après eux pour purger ce pays de criminels responsables de la mort de tant de bons sujets » (2).

On trouvera, dans l'article si intéressant de Cousins que nous avons déjà cité, une description de la plante et des fleurs qu'elle porte, de la forme, de la couleur et de la nature de ses fruits, d'autre part une gravure qui figure dans l'Essai de Géographie physique de Madagascar de M. Gautier, complète fort heureusement ces indications (3). Cousins décrit en outre la façon dont le poison était administrée par des personnages officiels, les « mpanozon-doha », aussi appelés « mpampinona », et rapporte dans quels cas c'était à un animal et dans quels autres cas c'était à l'inculpé qu'on le faisait prendre. Il nous fait assister à ce qu'on pourrait appeler l'affreuse cuisine des préparatifs et montre de quelle façon l'opération pouvait être plus ou moins truquée au point d'être, dans certaines circonstances, rendue à peu près exempte de tout danger. Une de ces scènes de barbarie a été aussi décrite par Hastie qui eut l'occasion d'assister, en 1817, à la prise du tanguin par un médecin du roi, à qui l'épreuve fut funeste, à la grande joie du prince (4).

La pratique de cette ordalie avait été entourée par Andrianampoinimerina de sages limitations ; il avait été spécifié que le fait de l'infliger, à l'insu du souverain, serait puni comme un crime (5). Mais la porte n'allait-elle pas s'ouvrir, un jour ou l'autre, à tous les abus ? La dose pouvait être rendue

(1) *Antananarivo Annual, 1896, p. 386 et suivantes.*
(2) *M. Julien. Ouvrage cité. Vol. I, p. 377-381.*
(3) *p. 216.*
(4) *Bulletin de l'Académie Malgache, Années 1918-19, p. 152.*
(5) *M. Julien, Ouvrage cité Vol. I, p. 377-381.*

moins meurtrière, grâce au bon vouloir d'un « mpanozon-doha » bien intentionné, par le choix d'un fruit de grosseur et de maturité appropriées. Il fut, à un certain moment, de notoriété publique, en Imerina, que le grand juge lui-même n'était pas au-dessus de toute supercherie ; on dut même aller jusqu'à prévoir des sanctions qui atteindraient les justiciers en personne et faire prendre le tanguin à ceux-là précisément qui l'avaient mal administré. La corruption venait ainsi se greffer sur la barbarie elle-même fille de la superstition. Que nous sommes loin du christianisme et de la civilisation !

Ce rapide exposé des institutions imériniennes nous a permis, en même temps, de constater quel était l'état des mœurs du pays, le tempérament d'un peuple étant, dans une très large mesure, en harmonie avec les premières. Quoique doué naturellement de dispositions douces, le Malgache du début du XIX^e^ siècle faisait souvent preuve d'une très grande cruauté et d'une dureté de cœur qu'on ne se serait pas attendu à trouver dans une population par ailleurs très bien disposée.

De cette cruauté innée, ou tout au moins de cette insensibilité à la souffrance, nous trouvons des manifestations innombrables dans la vie et les actions des membres de toutes les classes de la Société. Il y eut, en premier lieu, le désir particulièrement ardent d'assister à la souffrance d'autrui et de participer aux opérations qui l'infligeaient. C'est là une période de développement moral que nous avons connue chez nous, mais qui a été, dans des circonstances normales, depuis longtemps dépassée. La prise du tanguin, par exemple, attirait toujours une grande affluence de gens qui prenaient plaisir à observer les tortures, endurées par l'incriminé, s'associant d'une façon très active à la scène qui se jouait et allant même jusqu'à assommer, tous ensemble, la victime à coups de bâton, chaque fois que l'épreuve lui était néfaste. Les enfants même se mêlaient à la foule et criblaient de pierres les victimes agonisantes pendant que les chiens approchaient déjà de la proie qui leur était réservée.

Il est une autre preuve, peut-être même encore plus sinistre, du fait que l'Imerina n'avait pas dépassé, à ce point de vue, l'état de barbarie. Elle consiste dans la multitude des supplices infligés au début du XIX^e^ siècle. Ch. Buet a réuni, sur ce sujet, une documentation intéressante contenue dans le volume déjà cité (1). Voici une des tortures qu'il décrit : « on creuse un trou profond dans la terre. Le condamné y est précipité, les mains attachées derrière le dos et on verse sur sa tête des chaudières d'eau bouillante jusqu'à ce qu'il expire. Ce supplice est accompagné d'un raffinement de barbarie que le génie du mal a pu seul inventer ; il doit être préparé et exécuté par la famille même de la victime, de sorte que c'est le père et la mère, le fils et la fille, le frère et la sœur qui allument le feu, font chauffer l'eau et la versent sur la tête de leur parent ». L'auteur décrit ensuite la lapidation et le supplice des fers—le dernier horrible entre tous,—et on peut encore ajouter aux indications qu'il donne l'épreuve par le feu, la décapitation qui était accompagnée d'une atroce barbarie, la mise à mort par la sagaie, la précipitation, le jugement par l'eau corrompue « rano malahelo » qui consistait à faire absorber au condamné plusieurs verres d'une eau putride dans laquelle on avait fait macérer les

(1) p. 263 *et suivantes.*

cadavres d'animaux et de plantes vénéneuses (1). Le souvenir de la plupart de ces moyens de supplice nous est parvenu parce qu'ils furent employés contre les premiers chrétiens, mais aucun ne fut créé spécialement contre eux. Les pentes rocheuses d'Ampamarinana virent rouler sur leurs flancs, bien avant qu'il y eut une église à Madagascar, les corps de ceux qui avaient offensé en quelque manière, la majesté royale. Un trait emprunté aux annales de ce douloureux martyrologe illustre, avec un relief saisissant, les sentiments de cette époque semi-païenne. La scène, dirons-nous, se trouvait être le billot du bourreau. La victime suppliait l'exécuteur d'abréger pour elle, autant que possible, la durée du moment douloureux et le bourreau répondait qu'il y consentait, mais à la condition que le condamné lui verserait une gratification à cet effet. La coutume était, paraît-il, courante en Chine et on pourrait y voir encore une preuve des liens de race existants entre les Mongols, les Malais et les Imériniens. Il n'y eut pas jusqu'à la crucifixion qui ne fut infligée à Madagascar ; Ellis rapporte, à ce sujet, que lorsqu'un des missionnaires décrivit à Radama ce moyen de torture, en cherchant à lui montrer la nature de l'agonie soufferte par le Rédempteur, le souverain, ne voyant que le côté matériel de l'exécution, déclara que c'était une excellente façon de châtier les criminels et qu'il la ferait adopter dans ses états (2).

Cette cruauté s'exerçait d'une façon particulièrement brutale envers les populations conquises. Le P. Malzac en donne des exemples dans son Histoire du Royaume Hova (3). Son témoignage est, d'autre part, corroboré par celui du capitaine Olivier, officier de marine britannique et favorable aux Malgaches (4). Les P. P. Abinal et de La Vaissière ont tracé, dans leur volume intitulé « Vingt ans à Madagascar », le tableau des mesures barbares qui marquèrent l'avènement de Radama I^er^. Certains princes de la famille royale furent ensevelis vivants dans l'eau bourbeuse d'un marais ou étranglés avec un lamba de soie, le but étant d'éviter de verser leur sang ce qui était absolument interdit par la loi du pays. Et Andrianampoinimerina, après s'être montré à beaucoup d'égards administrateur hors pair, ne fit-il pas mettre à mort un de ses fils pour assurer la succession de Radama qui, quoique plus jeune, semblait mieux qualifié ?

Cette cruauté semble avoir été souverainement inconsciente. Qu'il s'agît de sanctions infligées à des individus pris en flagrant délit de vol à la tire, d'esclaves brutalisés, de princes mis à mort, ou même de taureaux éventrés, on constate la même insensibilité à la douleur qui n'atteint pas l'individu. Jamais la pensée ne s'arrête à l'idée de cette souffrance. Cette dureté de cœur est tout particulièrement manifeste dans les actes de Radama I^er^ qui fut cependant doué d'une rare clairvoyance d'esprit. On rapporte qu'il recevait un jour des Européens à déjeuner quand un esclave laissa, par maladresse, tomber de la sauce sur un des invités du roi. Le souverain ne manifesta aucun courroux, se contentant de faire un signe de tête à l'officier de service. Mais quand les hôtes sortirent du lieu où le repas avait été servi, ils trouvèrent

(1) *Bonnemaison — Historique de Madagascar, p. 60-61.*
(2) *History of Madagascar, Vol. I, p. 372.*
(3) *p. 166 en particulier.*
(4) *Madagascar. Vol. I, p. 55 et suivantes.*

l'esclave mort à la porte. Il avait eu la tête tranchée sur le champ et on ne s'était pas même donné la peine d'enlever sa dépouille, on n'avait pas pensé que ce spectacle pût avoir rien de répugnant pour des Européens.

Coppalle raconte aussi que Radama reçut un jour chez lui une de ses sœurs et lui fit fête pendant qu'un de ses émissaires allait assassiner traîtreusement le mari de l'infortunée princesse. Puis, à un moment donné, et à l'instant même où il jugea que l'œuvre de mort devait être achevée, il annonça tranquillement à la jeune femme qu'elle ne reverrait plus son époux et que cette disparition était une chose toute naturelle dont elle n'avait point lieu de s'émouvoir.

Quant à la moralité, on peut dire, en deux mots, qu'elle était inexistante. Les sentiments de décence et de pudeur n'apparaissent qu'à partir d'un certain niveau de développement et les Imériniens étaient foncièrement amoraux, sinon immoraux. « Il n'est, dit Coppalle, aucun lieu du monde où le libertinage soit plus effréné qu'à Tananarive et, en général, qu'à Madagascar. Nulle idée de pudeur. J'ai vu plus d'une fois des femmes du peuple courir entièrement nues au milieu de la ville (1) ».

Enfin il est un autre témoin oculaire, dont le nom reviendra fréquemment au cours des pages suivantes à cause de l'importance de son influence, qui confirme de tous points les dépositions de Coppalle. C'est James Hastie, l'agent consulaire anglais auprès de Radama. Ancien sergent de l'armée britannique et bien peu rigoriste de tempérament (2) Hastie crut cependant qu'il était de son devoir d'associer ses efforts à ceux des missionnaires pour réprimer les débordements qui se donnaient libre cours dans la capitale. Une de ces scènes de débauche tumultueuse, véritables bacchanales malgaches, a été décrite par D. Laverdant, l'un des critiques les plus judicieux des choses de Madagascar, dans les termes suivants : « Les noces du roi et de Rassalimi ont été célébrées avec une pompe extraordinaire ; et, le soir venu, tandis que la foule assiégeait le palais, Radama, du haut de son balcon, fit un geste pour imposer le silence. » Trarantitra, masina hianao « vivez longtemps et soyez vénéré » cria le peuple. — « Trarantitra » répondit Radama ; puis, au milieu du calme profond et respectueux de la multitude, le roi ajouta un mot, un seul mot... Ce mot fut répété immédiatement par toutes les bouches, avec un tumulte effroyable de rires et de cris perçants et l'on vit alors s'exécuter à la minute, sur place, la plus fabuleuse orgie dont l'imagination puisse se faire idée. Il y avait peut-être deux cent mille individus rassemblés à Tananarive et autour de la ville pour la fête des noces royales. Ce fut un mélange confus, universel, les esclaves avec les libres, les gens du peuple avec les nobles ; nul n'aurait eu le droit de protester contre l'ordre sacré du roi, et le maréchal Brady lui même dut se voir enlever sa femme sous ses yeux, sans rien dire. Il n'y avait

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache VIII^e^ année, p. 33.*

(2) *Il rapporte dans son journal qu'une jeune fille « hova » qui lui avait refusé ses faveurs fut emprisonnée sur l'ordre de Radama et en grand danger d'avoir la tête tranchée. Il ne parvint qu'à grand peine à obtenir sa grâce.*

Bulletin de l'Académie Malgache. Années 1919-20, p, 150.

d'exception que pour les épouses royales. On conçoit ce que dut un pareil acte exciter d'indignation et de dégoût parmi les Européens. Le lendemain Hastie et les missionnaires se rendirent auprès du roi et protestèrent avec sévérité contre l'odieuse action qu'il avait commandée. Radama rit beaucoup et leur dit que c'était là un vieil usage de sa tribu dont les chefs autorisaient la pratique dans quelques rares circonstances et qu'il avait cru devoir faire cet honneur à la princesse sa femme. Du reste, il promit que ce fait ne se reproduirait plus, et il déclara, en effet, par une loi spéciale, l'abolition définitive de cette fête (1). « Une autre scène du même genre avait déjà été décrite par Coppalle. Elle se place plutôt après celle de Laverdant, parce que ce deuxième récit est relatif à l'heureux accouchement de la même princesse, Rassalimi. On y trouve, d'ailleurs, des détails qui viennent, fort à propos, illuminer ce que le premier tableau avait d'un peu voilé. « ..... le roi, transporté de joie, avait accordé à son peuple une permission qui excita le courroux religieux des missionnaires et désola M. Hastie, à qui elle manifesta le peu de progrès de son élève dans la civilisation. Par ordre du monarque les femmes de toutes les classes, mariées ou non, Mifady ou non Mifady furent mises pour une nuit à la disposition des jeunes gens ». Et plus loin Coppalle ajoute : « Cet usage est fort antérieur à Radama. Longtemps avant ce prince il y avait certaines fêtes durant lesquelles tout était permis ; et il existe encore certaines familles qui, en raison des services de leurs ancêtres, ont le droit de voler impunément (2). »

Il ressort donc du témoignage des voyageurs, Mayeur, Le Guével et Coppalle, que, tant par leurs conditions matérielles d'existence que par leur organisation sociale de caractère féodal, par leur croyances religieuses et par leurs mœurs et leurs lois souvent barbares, les Imériniens n'étaient encore que des demi-civilisés.

Mais les voyageurs par contre ont été unanimes à déclarer que les habitants des hauts plateaux étaient éminemment perfectibles. Ils se montrèrent avides de nouveautés et susceptibles d'assimilation. C'est précisément ce qui donna aux Européens l'occasion de jouer un grand rôle dans le développement des virtualités de cette population.

---

(1) *Colonisation de Madagascar*, p. 84-85.

(2) *La scène de l'accouplement connu en Malgache sous le nom de « lapabe » serait d'origine asiatique. C'est d'ailleurs une coutume très ancienne, qui est encore pratiquée dans certaines castes des Indes. Les Malgaches prétendent qu'elle subsiste chez les Indiens établis à Madagascar. — Bulletin de l'Académie Malgache.*

CHAPITRE III

Ire PARTIE

I. — L'origine des institutions militaires imériniennes

Le système de l'armée permanente, pourvue des moyens de combat modernes fut, de tous les apports étrangers en Imerina, celui qu'on y accueillit avec le plus d'empressement. Un récit des "Tantara" est tout à fait significatif à ce sujet ; c'est le passage dans lequel Radama annonce son intention de faire venir jusqu'à Tananarive les Européens qui n'étaient pas autorisés auparavant à dépasser le gros village d'Ambatomanga, situé à 20 km. environ de la capitale.

L'étude des progrès réalisés dans l'art militaire du vivant de ce souverain occupera donc ici une place importante. Mais ces progrès ne pourront être appréciés qu'à partir du moment où on aura vu quelle était la nature des institutions militaires imériniennes dans les premières années du règne de Radama et de quelle façon on procédait dans la conduite des campagnes.

On devrait se défendre d'employer le mot « d'armée » en parlant des institutions militaires imériniennes avant l'arrivée des Européens dans le pays, car en réalité il n'y avait rien de tel. L'Imerina des premières années du XIXe siècle n'avait pas dépassé, à ce point de vue, l'état de la Gaule telle que la représentent les Commentaires de César, avec une différence notoire cependant : c'est que les guerriers d'Andrianampoinimerina connaissaient l'emploi des armes à feu.

Le mode d'organisation qu'on rencontre dans les pays qui n'ont pas franchi la période des prodromes de la civilisation et des progrès est, tout naturellement, celui de la nation armée. Le recrutement consiste dans la levée en masse et il est, pour le moins, assez piquant de constater qu'après des siècles de développement historique les nations retournent aux mêmes principes. Nous avons connu, nous aussi, au cours de la dernière guerre, le système du peuple sous les armes et les rigueurs du service obligatoire pour tous. Une chose différait pourtant : le degré d'organisation.

S'il est vrai qu'il faut simplifier pour expliquer, nous dirons — au risque de pousser peut-être trop loin la simplification — que les institutions militaires sous leur forme la plus générale ont évolué du régime de la nation armée à celui de l'armée de métier pour revenir finalement à leur point de départ. Les initiatives et les développements auxquels on assiste en Imerina, sous le règne de Radama 1er, consistent dans le passage brusque de la première à la seconde de ces formes d'organisation. Les développements qui ailleurs s'opèrent graduellement et se répartissent sur une durée de plusieurs règnes se présentent sous Radama, en raccourci. C'est ce qui se produit, d'ordinaire, dans les pays dont la marche en avant fut accélérée par un rapprochement étroit et soudain, avec d'autres plus civilisés. L'histoire de Madagascar abonde en mouvements hâtifs ; on aura souvent l'occasion de le constater.

Il n'y a, d'ailleurs, que peu de données précises sur les institutions militaires imériniennes antérieurement à Radama 1er. M. A. Grandidier déclarait lui-même, au cours d'une conférence faite au Congrès des Sociétés Savantes qu'on ne possédait que deux sources de renseignements sur l'état ancien de l'intérieur de Madagascar : les relations de Mayeur et celles de Le Guével de Lacombe. Encore faisait-il remarquer que le second de ces deux auteurs était plutôt un géographe de bureau, « dont les récits, portant la marque d'une imagination trop vive, n'auraient dû être acceptés qu'avec beaucoup de réserve ». Peut-être l'éminent voyageur et l'observateur fidèle et précis que fut A. Grandidier s'est-il montré un peu sévère pour Le Guével qui écrivait à une époque où les méthodes géographiques et historiques n'étaient point parvenues au degré de perfection qu'elles ont acquis dans la suite. Il est impossible de lire les récits anciens déjà de près d'un siècle, de cet écrivain, sans être convaincu qu'il a parcouru le pays et qu'il a été le témoin des faits rapportés, quelles que soient les inexactitudes de détail qu'on puisse relever dans sa narration.

Mais Le Guével de Lacombe décrivait la seconde partie du règne de Radama et les récits qu'il fait ne contiennent aucune indication sur l'état de l'Imerina antérieurement à ce prince. On en dira autant, de la relation d'Hastie et de celle de Coppalle qui, tout intéressantes qu'elles sont, décrivent seulement les années qui suivirent l'établissement de l'influence européenne dans la région de Tananarive, elles ne permettent de tirer des conclusions pour la période précédente que dans la mesure où les institutions sont permanentes et où on peut remonter, par des conjectures, d'une époque lointaine à une autre encore plus reculée.

Il ne reste donc, comme renseignements d'un ordre à la fois positif et digne de confiance, que la relation de Mayeur ; et les documents qu'elle fournit, des plus intéressants, à vrai dire, sont cependant vite épuisés. Telle qu'elle se présente elle constitue, du moins, quelque chose comme une porte entr'ouverte sur un monde jusqu'alors à peu près fermé. Et, comme les étapes franchies par les sociétés, au cours de leur développement, offrent entre elles de grandes analogies, elle va nous permettre de nous représenter, dans une certaine mesure, les conditions existantes, au point de vue politique et militaire, dans la région des hauts-plateaux, en ces temps presque encore légendaires de l'histoire malgache.

Au cours d'un premier voyage effectué dans l'Imerina, en l'année 1777, Mayeur avait eu l'occasion de se rendre compte des dispositions industrieuses des populations de cette contrée et de leur supériorité, à tous égards par rapport à celles de la côte, pourtant plus favorisées par l'abondance des produits du sol et la proximité de la mer. Il avait, dès lors, formé le projet de revenir sur le plateau pour y nouer des relations commerciales avec ses habitants. Huit années s'écoulèrent pourtant avant qu'il pût mettre ses plans à exécution et ce fut au mois de juillet 1785 seulement qu'il revit le centre de l'île. Mais il tomba sur une période de pleine activité belliqueuse, favorisée sans doute par la saison sèche. La contrée imérinienne, ou tout au moins la partie Est de ce que l'on appelait alors l'Ankova était en proie à des guerres intestines qui devaient constituer, comme dans d'autres pays de même développement, un mal chronique.

Deux des principaux chefs hova déclare A. Grandidier, son ami Andrianamboatsimarofy, le roi de Tananarive, et Andriambelonjafy, le roi d'Alasora, étaient alors en guerre, et il assista aux curieuses péripéties de la lutte engagée entre eux. Il était d'usage que les ennemis fixassent d'un commun accord le jour et le lieu où l'on devait combattre ; à la date convenue, les armées rivales divisées en un certain nombre de pelotons, marchaient à la rencontre l'une de l'autre ; lorsqu'elles étaient tout près, quelques soldats s'avançaient, tiraient leur coup de fusil et revenaient en courant se mettre à l'abri de leurs pelotons respectifs ; pendant qu'ils chargeaient leurs armes, d'autres se livraient à la même manœuvre, qui se répétait indéfiniment jusqu'à ce qu'une des deux armées se retirât à cause de son infériorité numérique ou des pertes qu'elle avait éprouvées. Chacun alors retournait chez soi pendant une ou deux semaines, y vivant aussi tranquillement qu'en temps de paix et s'occupant uniquement du travail des champs et de commerce. Puis on recommençait à se battre.

Le premier combat auquel assista Mayeur eut lieu sur le bord de l'Ikopa, entre Alasora et Tananarive ; il dura de 10 heures du matin à 4 heures du soir, sans que la victoire se déclarât pour l'une des deux armées ; il y avait en ligne 12.000 soldats et, tant tués que blessés, on ramassa sur le champ de bataille 22 hommes. Au bout de dix jours, Andrianamboatsimarofy ayant reçu 3.000 hommes de renfort et se trouvant à la tête de 9 à 10.000 soldats marcha contre Alasora ; l'ennemi se défendit avec courage et l'on était en pleine lutte, lorsqu'une nuée immense de sauterelles obscurcit tout à coup le ciel et s'abattit sur les rizières des environs. Le feu cessa aussitôt, et tous les combattants se mirent pêle-mêle à ramasser ces insectes dévastateurs dont les malgaches aiment à se nourir (1).

A part l'emploi des armes à feu, qui donne à ces groupes de combattants une certaine allure moderne, ces imériniens de la deuxième partie du XVIII[e] siècle nous font songer aux Bellovaques, aux Halvètes, aux Eduens et aux Arvernes décrits par César, ou encore aux Juifs bataillant contre les peuplades autochtones de la Palestine pour s'établir dans la Terre Promise. Les troupes carthaginoises étaient infiniment mieux organisées, plus solides, mieux entraînées et plus guerrières ; et il est sûr que ces combattants d'Andrianamboatsimarofy n'auraient pas tenu la campagne un seul jour contre une légion romaine inférieure en nombre.

Ces troupes primitives étaient des masses à peu près totalement dépourvues d'organisation, sinon de tactique. Elles correspondaient très exactement à l'état politique du pays. L'Imerina était partagé entre un certain nombre de roitelets. D'après la tradition malgache ils étaient douze ; mais il y a tout lieu de croire que ce chiffre a dû varier selon les époques. Les états de chacun ne pouvaient guère avoir de limites précises. Une agglomération de huttes représentait ce qu'il est convenu d'appeler actuellement la capitale. L'autorité exercée par chacun de ces souverains — car ils portaient tous le titre de « mpanjaka » — allait en s'affaiblissant au fur et à mesure qu'on s'éloignait du chef, peut-être

(1) *Congrès des Sociétés Savantes. Discours sur Mayeur, 11 avril 1896*, p. 20-21.

plus redouté qu'aimé. Les zones intermédiaires devaient reconnaître plus ou moins vaguement le pouvoir de tel ou tel prince, car les frontières de ces états minuscules étaient sans doute extrêmement élastiques, variant à l'infini selon les dispositions combatives des chefs et les ressources en hommes ou en armement dont ils parvenaient à disposer.

On peut, semble-t-il, se représenter assez facilement les circonstances qui amenèrent deux troupes d'hommes armés à se mesurer à proximité de la forêt de l'Est. Dès que l'un de ces minuscules états se trouvait sous la menace d'une attaque, c'est-à-dire dès que des groupements insolites étaient signalés sur le territoire d'un prince dont il y avait lieu d'appréhender les dispositions belliqueuses, la « mobilisation » était vite opérée. Il ne fallait pas beaucoup de temps pour déposer la bèche au long manche et prendre, à la place, la lance plus légère ou le fusil plus lourd. On avait probablement la première de ces armes dans la case et à portée de la main. Les fusils, on suppose qu'ils étaient gardés en réserve dans la maison royale ou dans les autres demeures plus modestes encore que celle du souverain, situées dans l'enceinte du rova. Dans tous les cas, c'était vite fait de courir aux armes.

Quelle organisation pouvait-il bien y avoir dans la masse des combattants qui venait ainsi se ranger sous les ordres d'un chef ? Au sens où nous l'entendons aujourd'hui, à peu près aucune. Et cependant, la connaissance des coutumes imériniennes, la nature des circonstances et les indications fournies par Mayeur lui-même, nous disposent à penser que les évolutions de ces troupes armées n'étaient pas abandonnées au hasard.

Le roi marchait au combat, sa bravoure personnelle constituant un de ses titres les moins contestés à l'exercice du pouvoir. Radama lui-même s'était signalé par son courage, dès sa jeunesse. Un groupe d'hommes d'élite choisis parmi les intimes du prince ou les plus braves d'entre ses guerriers formait sa garde-de-corps. C'était la fleur de l'armée, la troupe de choc, l'élite — Après venait la masse des combattants, le « peuple » c'est-à-dire les hommes libres, ceux qui participaient, avec les premiers, à la « gloire » des combats. En dernier lieu marchaient les esclaves, chargés du soin de pourvoir aux besoins du ravitaillement ou de porter les munitions sous la forme de poudre, de pierres et de balles. — Il y aurait donc eu de la sorte trois catégories d'individus au sein des groupes plus ou moins compacts qui suivaient le roi.

La répartition des hommes dans ces classes se serait effectuée soit en considération de leur rang dans l'état, si on peut employer ce terme pour un organisme encore aussi vague, soit d'après le degré de leur courage ou la nature de leurs capacités. Car, quoique Mayeur ne fasse mention que d'armes à feu, il n'en est pas moins certain que la plus grande partie des vingt mille combattants qui évoluèrent sous ses yeux n'avait d'autres armes que la lance. Combien y avait-il de fusils ! peut-être quelques dizaines ; tout au plus quelques centaines de part et d'autre. Mais ceux auxquels ils étaient confiés se trouvaient tout naturellement au premier rang et on se représente très bien une action se déroulant entre deux lignes de tirailleurs. C'était donc vraisemblablement les plus adroits ou les plus forts qui combattaient avec les fusils. La cohorte qui se déployait ainsi, face à l'ennemi, était celle qu'on a vu marcher au premier

rang, formant l'escorte du roi. Le troupeau de ceux qui brandissaient les lances restait probablement derrière, plus ou moins médusé ou étourdi par le bruit des détonations ou aveuglé par la fumée. Tantôt il était engagé et tantôt il se contentait de prêter aux combattants de première ligne l'appui moral de ses clameurs et de ses hourrahs.

La bataille rangée ne fut pas un évènement d'ordre très fréquent sur le sol malgache. Non que la valeur offensive ait fait défaut. Les Imériniens ont à leur actif des faits d'armes éclatants et ils eurent même, comme on le verra dans l'épisode d'Ifandanana le courage du désespoir. Mais ce qui manquait c'étaient les aptitudes nécessaires pour organiser la résistance. Quand on se sentait inférieur on se rendait ou bien on fuyait et c'est ainsi qu'on vit fréquemment des colonnes « hova » retourner victorieuses, n'ayant été engagées nulle part et étant entrées triomphalement dans une foule de villages absolument déserts.

Le détail le plus précis et, partant, le plus intéressant de la relation de Mayeur, est celui qui présente un embryon de tactique. Les uns avançaient avec leurs fusils chargés et faisaient feu, une fois arrivés, à portée de l'ennemi ; puis ils se repliait et d'autres venaient les remplacer sur la ligne de bataille. Le moins qu'on puisse dire de cette manœuvre, c'est qu'elle n'a rien de barbare et il y a vraiment lieu de se demander si ces guerriers l'avaient trouvée tout seuls ou si des Européens la leur avaient enseignée. Nous n'hésitons pas à déclarer que sans avoir aucune preuve nous penchons pour la deuxième de ces hypothèses.

Ce qui frappe également, dans le récit de Mayeur ou plutôt dans le tableau des évènements que nous cherchons à reconstituer à l'aide de sa relation, c'est de voir les armes à feu inspirer une si vive crainte tout en faisant si peu de mal. Pour des primitifs c'est la détonation qui tue. Le prestige des « bâtons-qui-fument » était tel qu'un groupe de tirailleurs, disposés en rideau entre les deux armées tenaient en respect des masses de combattants ; s'ils eussent été résolus, les simples porteurs de lance auraient eu rapidement raison des fusillers.

Cette bataille nous paraît, d'ailleurs, à distance, assez ressemblante à quelque épisode d'opérette, à un combat pour rire. Ces troupes n'ont pas l'air de prendre leur fonction guerrière très au sérieux. Pour qui et pourquoi se battait-on ? Beaucoup auraient été peut-être bien embarrassés pour le dire. Est-ce en Europe seulement qu'il arrive à des hommes de guerroyer pour le roi de Prusse ? Ces frères ennemis n'étaient-ils pas tous Imériniens, gens de même langue et de même race ? Ils tenaient tous probablement beaucoup plus à la vie qu'à la gloire et il leur importait assez peu d'être sous les ordres de tel ou de tel autre roitelet. La crainte d'être vendus en esclavage, s'ils étaient vaincus, constituait peut-être ce qu'il y avait de plus précis dans leurs consciences assez nuageuses.

Aussi de quel cœur les voit-on jeter bas les fusils et les lances pour se précipiter sur des sauterelles ! le mets savoureux et craquant les intéresse bien autrement que le résultat des opérations ; on serait assez disposé, d'ail-

leurs, à voir l'ensemble avec lequel ils procèdent en cette occasion, à conclure que ce n'était pas la première fois qu'il leur arrivait de se détendre de la sorte.

Les institutions militaires imériniennes n'en restèrent pourtant pas à ce stade aussi primitif. Les troupes d'Andrianamboatsimarofy ou de ses adversaires opéraient à proximité des lieux où elles s'étaient recrutées. Mais les grandes transformations politiques qui survinrent en Imerina, à partir du règne d'Andrianampoinimerina, et même du vivant de ce prince, eurent leur répercussion sur le fonctionnement des organismes militaires.

Une fois qu'il eut solidement établi son pouvoir en Imerina, ce roi jeta les yeux au délà des forêts qui formaient un rempart naturel à ses états. Presque nul ne pouvait en franchir les épais taillis pour parvenir jusqu'à lui. L'Imerina n'était vulnérable que du côté de l'ouest. Les princes imériniens eurent vite fait de rompre les vagues liens de dépendance qui les rattachaient aux souverains du Boina et d'imposer à ces derniers leur propre souveraineté. Par contre les « Hova » pouvaient à tout moment s'élancer sans crainte hors de leur rempart de forêts dont l'intérieur constituait une base d'opérations, un point sur lequel on pouvait se replier en cas d'insuccès.

Il serait superflu d'énumérer ici les causes de supériorité des Imériniens dans les entreprises de la guerre comme dans les initiatives et les travaux de la paix. Ils n'avaient contre eux qu'une seule cause de faiblesse : l'éloignement de la mer, par où venait le ravitaillement en armes et en munitions. Mais cela même ne tarda pas à se transformer en une source de force offensive et un prétexte de conquête. Du moment qu'il fallait un port à l'Imerina, Radama, comme on le verra dans la suite, alla le conquérir. S'ils avaient eu ce port à proximité de leur capitale, les souverains de Tananarive auraient été, peut-être, beaucoup moins envahissants.

La conception de l'unité géographique de Madagascar, la notion que les princes imériniens, étant les plus forts, devaient réaliser l'unité politique de l'île à leur profit, déterminèrent ce qui va constituer le trait essentiel des institutions militaires du pays, à partir d'Andrianampoinimerina. Celles-ci prirent une forme bien arrêtée : celle de campagnes organisées en vue de permettre la réalisation des plans du souverain. Hastie, Le Guével, le P. Collet dans les « Tantaran' ny Andriana », le P. Malzac dans son « Histoire du Royaume Hova », tous les historiens du pays et tous les biographes d'Andrianampoinimerina et de Radama ont décrit les expéditions de ces souverains.

Sous le règne du premier de ces princes et dans la première partie de celui du second, la campagne ou l'expédition et l'armée sont termes synonymes. L'institution militaire a pris la forme de l'expédition et réciproquement l'expédition est à peu près la seule institution militaire, étant donné que l'Imerina n'eut presque jamais à soutenir de guerre défensive. Ne serait-ce pas déjà là le secret de la faiblesse étonnante des forces militaires imériniennes en présence d'une poignée d'envahisseurs, eux-mêmes, décimés par la maladie, en 1895 ?

IIe PARTIE

II. — La conduite des campagnes avant 1817

Les expéditions étaient donc organisées essentiellement en vue d'étendre les états des souverains imériniens et de soumettre de nouvelles populations à leur autorité. Le P. Malzac montre, à ce sujet, dans l'exposé des guerres d'Andrianampoinimerina, que ce prince, après avoir unifié l'Imerina proprement dit, tourna les yeux vers le Betsileo, grande région occupant le centre-sud de l'île et située comme l'Ankova à l'intérieur de la zone des forêts. Cette vaste contrée constituait le prolongement naturel du domaine du roi de Tananarive et le rusé monarque « hova », tout en avertissant ses sujets des difficultés de l'entreprise, sut mettre en lumière les avantages qui résulteraient pour eux de l'heureuse issue de l'expédition : « Il nous est utile de les soumettre ; en étendant les limites de mon royaume, vous gagnerez des aides qui allégeront vos charges » (1).

Ce n'était d'ailleurs pas le seul but qui déterminait les Imériniens à entreprendre des campagnes. Celles-ci avaient encore comme mobile le désir de procurer à la population du plateau des produits étrangers à son sol ou que le pays ne produisait pas en assez grande abondance. On profitait par exemple des occasions où l'expédition se rendait dans les contrées maritimes pour se ravitailler en sel, denrée indispensable et que l'Imerina n'offre pas à ses habitants. C'est ainsi qu'on voit, dans le récit des Tantara, Radama donner, une fois, l'ordre à ses hommes de jeter le sel qu'ils transportaient parce que la marche de l'expédition était retardée par cette denrée et qu'il importait d'alléger la colonne, si on voulait éviter de périr de disette avant d'avoir pu atteindre les deux capitales de l'Imerina.

En d'autres occasions l'expédition avait, comme but secondaire, la recherche de troupeaux de bœufs qui devaient être sacrifiés pour la fête du bain ou lors de la circoncision, aux mois de Juin et de Juillet. La région des plateaux n'était pas alors au même degré qu'aujourd'hui un pays d'élevage.

Enfin une des principales sources de profit résultant des campagnes entreprises contre les peuplades voisines consistait très probablement dans les prisonniers ramenés et qu'on gardait tantôt en Imerina pour les employer à divers travaux ou tantôt qu'on vendait aux traitants pour leur acheter des armes, des munitions et des étoffes. On verra quelle importance joue cette question dans les négociations qui se déroulèrent, en 1817, entre Hastie et Radama. Ce fut certainement le besoin de se procurer des instruments d'attaque qui amena les Imériniens à vendre par milliers les captifs faits au cours de leurs campagnes et les succès remportés dans une expédition durent contribuer trop souvent, à en faire amorcer une nouvelle. Pourtant, d'après le P. Malzac, un progrès aurait été réalisé, à ce point de vue, sous le règne d'Andrianampoinimerina. La coutume de déporter les populations vaincues serait devenue

(1) *Histoire du Royaume Hova*, p. 118.

moins fréquente et aurait marqué une sanction justement infligée plutôt qu'elle n'aurait été une conséquence inévitable de la défaite. Quoiqu'il en soit, et en admettant même que des améliorations fussent ainsi survenues, il est manifeste qu'il restait encore, dans les premières années du règne de Radama, place pour de nouveaux progrès.

Qu'il s'agît d'une expédition ou de toute autre entreprise, c'était au roi seul qu'appartenait l'initiative. Les chroniques de la vie politique imérinienne nous représentent fréquemment le souverain en train de faire part de ses décisions à l'assemblée du peuple, pour l'inviter à ratifier les mesures qu'il allait prendre. Mais comme on sait, d'autre part, que Radama et son père avaient des conseillers et des collaborateurs directs, mentionnés quelquefois par les historiens comme étant les ministres du roi, on peut bien supposer qu'on s'entretenait d'abord de l'expédition dans le cercle des intimes du monarque avant d'en informer l'ensemble de la population. Mais l'ordre de se tenir prêts émanait, en tous cas, uniquement du prince.

Si l'on s'en rapporte à une indication fournie par les Tantaran' ny Andriana, le délai accordé, en vue des préparatifs, à la population étaient d'ordinaire d'un mois (1). Mais il pouvait varier, en fait, suivant la nature, les buts ou l'itinéraire projetés de la campagne. Dans le cas d'une expédition dans une région très lointaine, les préparatifs étaient faits dès la fin de la saison des pluies, en février.

On peut admettre, d'une façon générale, que l'ordre de départ était donné le plus souvent à l'époque où la deuxième récolte de riz était rentrée et la saison sèche bien commencée. On choisissait de préférence pour la mise en campagne les journées qui suivent la période de la circoncision. C'était donc en juin qu'on se mettait généralement en route, au moment de l'année où il y a à la fois le moins de fièvre et le moins de pluie. Cela coïncidait également avec une période de repos dans les travaux de l'agriculture. La règle invariable c'était que la durée de l'expédition devait entièrement concorder avec la saison sèche, d'avril à octobre ; et c'est probablement là ce qui amenait Le Guével de Lacombe à déclarer que Radama parcourait l'île à la tête de ses légions victorieuses pendant une moitié de l'année et consacrait l'autre à des besognes d'ordre administratif. Cette façon de représenter les gens et les évènements à très grands traits ne présente pas un caractère absolu de vérité ; mais elle n'en est pas moins à peu près exacte.

Le départ ne s'effectuait d'ailleurs pas au simple gré du hasard. Les sorciers intervenaient en la circonstance. Il leur appartenait de désigner le jour propice pour la mise en route. Car, tout comme les Romains, les Imériniens avaient leurs jours néfastes. Nul souverain ne se serait risqué à donner l'ordre de marche contre l'avis contraire des devins. Et, lors même qu'il avait cessé de partager les superstitions de son peuple, Radama continuait à suivre lui aussi « la coutume des ancêtres ».

La veille où l'avant veille du jour fixé pour le départ, les chefs et les effectifs venant de la campagne commençaient à affluer en ville ou dans les environs. Les premiers se rendaient dans l'enceinte du rova où ils entendaient

(1) *Vol. IV, p. 99.*

des allocutions et des propos guerriers auxquels ils ne tardaient sans doute pas à joindre les leurs. Des paris étaient engagés entre les chefs ou leurs tribus respectives.

Le départ s'effectuait de la place d'Andohalo, située à cette époque au centre de la ville. Telle que les vieilles photographies nous la représentent elle semble beaucoup plus vaste que nous ne la voyons actuellement et des milliers d'hommes s'y entassaient au moment de la mise en route de l'expédition.

C'était un peuple tout entier qui se pressait dans cet espace pourtant assez restreint. La pièce d'argent non brisée, symbole de la fidélité au souverain était offerte au roi au nom de la foule, assemblée pour apporter sa bénédiction à ceux qui allaient partir. Les femmes même envoyaient une des leurs au prince pour lui déclarer qu'il n'avait rien à craindre, que les épouses et les mères se chargeraient, malgré le froid, de la garde des portes et pour lui exprimer leurs vœux de succès et d'heureux retour.

Le départ était en outre précédé du serment de fidélité. On profitait de l'occasion pour rappeler, d'une manière ou d'une autre, quelles étaient les sanctions infligées à ceux qui se montraient lâches sur le champ de bataille. Ce rappel était une conséquence toute naturelle du fait qu'il n'y avait pas de loi écrite et que les futurs combattants n'auraient pas pu avoir officiellement connaissance autrement des conséquences qu'entraînerait sur eux leur pusillanimité. Le serment de fidélité était renouvelé par l'ensemble de la troupe à la veille de toutes les actions importantes et, d'une façon générale, toutes les fois qu'il semblait opportun au chef de raffermir le moral de ses hommes.

Le peuple tout entier se pressait autour du roi, en ces circonstances. Et, en fait, c'est par le nom de « peuple » qu'on désignait alors l'ensemble de ceux qui participaient à l'expédition. L'aspect de cette masse ne différait sans doute pas très sensiblement de celui des combattants dont parle Mayeur dans sa relation. Pourtant quelques changements avaient dû survenir sous le règne du père de Radama.

Le fait que l'Imerina était maintenant unifié sous la domination d'un seul prince nous amène à conclure que l'effectif des combattants s'élevait, aux environs de 1815, à un nombre beaucoup plus fort que ne pouvaient l'être ceux d'un roitelet malgache une quarantaine d'années auparavant. Le gouverneur Farquhar évaluait, d'après les rapports de ses envoyés en Imerina, à quarante cinq mille hommes la force armée qui opérait sous les ordres du monarque « hova » et ce total fut même dépassé dans d'autres expéditions.

Etant donné le nombre considérable des combattants et la modicité des ressources publiques, à cette époque, le roi ne pouvait fournir des armes à tous. Mais celles qu'il mettait aux mains de ses guerriers étaient probablement de qualité supérieure. Les plus riches d'entre les sujets achetaient des fusils de marque anglaise « angalisa » qu'ils payaient cinquante piastres environ. C'étaient probablement des armes qui remontaient à l'époque des guerres de Louis XV. Ceux qui n'étaient pas assez fortunés pour se pourvoir d'un fusil se munissaient de l'arme qu'ils voulaient, pour la plupart de lances ; ils

étaient, sans doute, de beaucoup, les plus nombreux. Les combattants riches ne portaient peut-être pas eux-mêmes leurs fusils ; ils étaient aidés par leurs esclaves.

On aurait peut-être constaté encore plus de variété dans l'équipement que dans l'armement. Les tuniques rouges des soldats du gouverneur Farquhar n'avaient pas encore fait tourner toutes les têtes. Pourtant le besoin de se distinguer commençait à poindre déjà. Les coiffures militaires avaient fait leur apparition avant le reste de la tenue, et les riches arboraient des colbacks ou des bonnets de soldat pour ajouter à leur taille ; c'est ce qu'il faut entendre par le terme de « satro-dava » ou « chapeau allongé » dont il est fait mention au récit des Tantara, dans la relation de la deuxième expédition du Menabe, antérieure à 1815.

L'unification de l'Imerina et l'augmentation du nombre des combattants ont dû avcir comme conséquence un effet d'organisation. Le génie politique d'Andrianampoinimerina avait, en effet, tendu à faire régner l'ordre dans tous les domaines de son administration. Une répartition s'opérait déjà probablement dans la foule des guerriers et des esclaves porteurs d'armes et de provisions de route qui se pressaient le jour du départ, sur la place d'Andohalo. Accourus des six subdivisions que le grand souverain venait d'établir dans ses états, les hommes se groupaient naturellement par tribus d'origine. Nous aurons à revenir plus longuement sur cette répartition, au cours des pages suivantes. Mais une des circonstances qui marqaient ces préparatifs de départ établit dans façon manifeste la réalité du fait. C'est la coutume des paris qui n'était pas spéciale à cette occasion. On a vu qu'Andrianampoinimerina avait institué le « loham-panompoana » en rivalité dans l'accomplissement de la corvée, sorte de pari. Nous sommes réduits à des conjectures relativement à l'origine d'une pratique si favorable aux intérêts du souverain, puisqu'elle amenait ses sujets à rivaliser d'ardeur et de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs militaires et procurait à son trésor la somme assez ronde, alors, de mille piastres. Quoiqu'il en soit Andrianampoinimerina eut vite fait de conférer à cette coutume populaire le caractère d'une institution et la force d'une loi. De gré ou de force, les divisions de l'Imerina pariaient entre elles à qui se montrerait la plus brave dans les combats et à qui rapporterait le plus de butin ; les moins heureux au cours des opérations ou ceux qui n'étaient suivis, au retour, que d'un médiocre troupeau de bœufs ou de captifs avaient à payer la somme fixée. — A ces paris ainsi institués il faudrait encore ajouter ceux que les hommes faisaient entre eux, qu'il y ait eu ou non, dans ce cas, un profit pour la caisse royale.

Dans chacun des six groupes ainsi constitués il y avait d'ailleurs des chefs, dans les premières années du règne de Radama. On a vu que le père de ce souverain avait institué des « vadin-tany » et des « andriambaventy ». Mais, comme il n'y avait pas, chez les Imériniens, de séparation entre la vie civile et la vie militaire, il en résulte, d'une façon toute naturelle, que les dignitaires de l'État devaient remplir les fonctions dévolues chez nous aux généraux, lorsque le « peuple » partait en campagne. Les mêmes têtes cumulaient probablement la richesse, les honneurs, les fonctions civiles et militaires et on peut même croire que ces « beati possidentes » étaient en

outre ceux qui portaient les plus longs chapeaux ou qui maniaient les fusils les plus coûteux.

Et maintenant, après les discours, — car nulle cérémonie ne se serait déroulée en Imerina sans des allocutions de part et d'autre — après la prestation du serment de fidélité par les troupes et l'hommage de la piastre, pour conférer à cette promesse un caractère définitif, l'armée est prête à se mettre en route, dans la direction d'Ambohimanga où le roi doit offrir des prières sur la tombe de ses ancêtres. Mais, au préalable, une dernière cérémonie va se dérouler, dans le but de placer l'expédition sous la garde de Rakelimalaza, l'une des principales divinités nationales et d'assurer ainsi aux troupes la protection de la fameuse idole. Portée par ses gardiens, et suivie par les prêtres, l'amulette parcourt les groupes de combattants ; les prêtres ont eux-mêmes en mains des récipients contenant une eau soit-disant sacrée et dont ils aspergent les soldats au fur et à mesure que les porteurs se déplacent groupe en groupe (1). Rakelimalaza n'est d'ailleurs pas le seul qu'on associe à l'éclat de cette journée. Tous les grands sampy imériniens sont là pour être exaltés avant le départ ; car ils seront eux aussi du cortège et on a confiance qu'ils seront assez forts pour écarter tous les destins contraires et assurer la victoire de ceux qui se sont mis sous leur sauvegarde (2). Chaque soldat s'est en outre pourvu d'amulettes que ne manqueront pas de faire dévier les balles ennemies ou les coups de lance qu'on lui portera ; certains le rendront lui-même victorieux et lui permettront de s'emparer d'une quantité de butin ou de prisonniers.

Le rendez-vous à Andohalo avait été pris sans doute pour une des premières heures de la matinée ; mais on peut bien supposer que le soleil approchait déjà de son zénith au moment où l'expédition se mettait en route. C'est une « foule lourdement chargée, répartie de tous les côtés et appartenant à tous les âges (3). » On verra, dans la suite, qu'il n'en fut pas toujours ainsi.

La troupe fait halte à proximité de la ville sainte des Imériniens, vers les 3 heures de l'après-midi. Le roi ira seul, ou suivi d'une toute petite escorte. accomplir au tombeau de son père les intercessions coutumières en cette occasion Les hommes font halte car ce n'est pas encore là, mais à une ou deux heures de marche qu'en dressera le camp pour la nuit.

Repartie après une halte d'environ une demi-heure, la nombreuse troupe est arrivée un peu avant la tombée du soir à l'endroit où le camp s'élèvera pour la première fois au cours de la campagne. Un petit tertre qui se dresse au milieu de la plaine a frappé tout de suite l'attention du roi. Il s'y rend. Une grande pierre plate recouvre le sommet d'un mamelon. Un ordre est donné. C'est là qu'on dressera la tente du prince, car Radama aime occuper une position élevée, affirmant ainsi son caractère de souverain. A partir de ce jour la pierre sera considérée comme sacrée, on l'appellera la pierre du roi et personne n'osera plus y monter ou s'y asseoir dans la suite.

Pendant ce temps une grande confusion semble régner de toutes parts. On court, on va, on vient. Cependant il est facile de voir que ce désordre n'est

(1) *Ellis. History of Madagascar, Vol. II, p. 464.*
(2) *M. Renel — Bulletin de l'Académie Malgache 1915, p. 244.*
(3) *Hastie — Bulletin de l'Académie Malgache 1818-1819, p. 174.*

qu'apparent et momentané. Des groupes se constituent et un travail régulier et méthodique commence. Dès le premier instant se dessine la forme que présentera le camp avant que les ténèbres de la nuit se soient épaissies. Au centre est le rova entouré d'un grand espace triangulaire marqué par des pieux déjà fichés de distance en distance. Deux larges chemins, perpendiculaires l'un à l'autre donnent accès à la tente royale et divisent l'espace qui sera couvert par le camp en quatre parties à peu près égales. Les voies ainsi ménagées sont disposées très exactement dans les directions Nord-Sud et Est-Ouest. La partie Nord-Ouest du camp sera occupée par les Marovatana, celle du Nord-Est par les Avaradrano, tandis qu'au Sud les Ambodirano et les Vakinisisaona établiront leurs quartiers. Le rova ne s'ouvre que par deux portes situées l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest ; mais le roi peut aller et sortir librement si les circonstances l'y invitent.

Près de la palissade du rova et du côté Nord se trouvent les gens du palais, les valets et les porteurs, mis là comme à une place d'honneur, parce que ce sont eux qui approchent l'incarnation de la divinité, « l'andriamanitra hita-maso ». Un peu plus loin, mais plus rapprochés quand même du centre que les autres contingents, sont disposés les Tsiarondahy, la garde du souverain, tandis que les conducteurs de l'expédition, les « mpitari-tafika » de même que les grands fonctionnaires, promus du jour à la dignité de généraux (ont leurs tentes à proximité de la porte Est). Le camp est donc divisé en quatre parties principales seulement. Les deux provinces, ajoutées par Andrianampoinimerina à ses états dans la seconde partie de son règne, n'ont pas encore fourni de recrues. Ce sont le Vonizongo et le Vakinankaratra. On leur a fait, sans doute, l'honneur de les comprendre dans la partie centrale aux six subdivisions « enin-toko », qui forme le noyau du royaume et l'assise solide sur laquelle les deux rois vont établir leur pouvoir ; mais leurs hommes n'ont pas encore été appelés à collaborer à la réalisation des objectifs de la monarchie ; et même quand ils le seront, dans la suite, ils camperont en dehors du camp, comme pour bien montrer par là qu'ils sont de seconde zone.

Les sampy qui accompagnent l'armée sont encore à la place d'honneur. Le grand Manjakatsiroa, symbole et soutien de la puissance royale, est logé avec le souverain dans la tente de soie rouge qu'embraseront, le lendemain, les rayons de soleil levant ; les autres fétiches nationaux ont été alignés près des portes, à l'intérieur de la palissade. Du temps de Radama tout le monde couchera sous la tente y compris les Vonizongo et les Vakinankaratra qui n'avaient d'autre abri, quelques années avant, du vivant du grand Ampouina, que des mottes de terre et un toit de chaume (1).

Et maintenant, pendant que les uns terminent l'installation du camp, d'autres allument les feux de bivouac sur lesquels on va faire rôtir les gros quartiers de chair de bœuf auxquels la peau et les poils adhèrent encore, car c'est ainsi qu'on mangeait la viande en ces temps lointains. Puis, quand les chairs grasses et enfumées auxquelles on mord à pleines dents, quand le riz de la récolte récente ont apaisé la faim des estomacs creusés par les fatigues

(1) *Les détails relatifs à la disposition du camp sont empruntés au livre de* M. Renel *« Les amulettes malgaches ». p. 244-245.*

de la marche et la longue attente, tout le monde s'endort sous la tente autour des dernières lueurs des foyers qui s'éteignent. Ils sont peut-être tous pêle-mêle, esclaves et hommes libres, porteurs et combattants, hommes et femmes,... car bon nombre d'épouses font la campagne avec leurs maris, tous enveloppés dans le lamba qui constitue une couverture bien insuffisante contre la fraicheur des nuits sur les plateaux.

La troupe doit repartir le lendemain, après qu'une première collation, consistant peut-être uniquement de riz, aura renouvelé les forces d'ailleurs retrempées par le repos de la nuit. Mais, comme le « peuple » qui participe à l'expédition est innombrable, comme la région dans laquelle on va s'engager bientôt est à peu près déserte et qu'il faut songer pourtant aux nécessités du ravitaillement, le souverain a décidé que la troupe se diviserait en plusieurs corps après avoir parcouru des régions assez distantes l'une de l'autre ; on se rencontrera huit jours après, dans une localité désignée ; c'est là que commencera la partie active de la campagne. Comme il importe que tout le monde arrive sans faute au rendez-vous et comme il pourrait se faire que l'une des colonnes soit retardée par quelque évènement imprévu, on a décidé que la journée de marche ne sera que de quatre à cinq heures. N'y a t-il pas ainsi des collines abruptes à escalader, des rivières à franchir ? L'après-midi on dresse le camp de bonne heure et la soirée s'achève avec des danses, des jeux et surtout des chants ; dans ces derniers, on célèbre les actions d'éclat accomplies au cours des précédentes campagnes, la ruse et le courage d'Ampouina, la bavoure de Radama, la fidélité du peuple, la force invincible des ambanilanitra (ceux qui sont sous le ciel). Les premières journées de marche se déroulent dans la monotonie et cependant l'entrain est très grand, car la saison fraîche dispose aux mouvements rapides et les cœurs se gonflent d'espérance à la pensée des heureux résultats de l'expédition.

Au jour dit tout le monde se trouvait à l'endroit indiqué pour le rendez-vous. Quelques chefs du voisinage, tributaires tantôt des Imériniens, tantôt des redoutables populations que ces derniers vont essayer, après de vaines tentatives, de mettre effectivement sous leur joug, on crut prudent d'éviter les pillages de leurs biens et l'incendie de leurs villages en venant offrir au souverain une grosse dîme de ce qu'ils possèdent sous la forme de riz et de bœufs. Le prince accepte de bonne grâce les présents tout en les jugeant insuffisants ; il remercie les chefs et ceux-ci s'éloignent après avoir déclaré qu'ils sont Hovas, que l'île n'a pas deux rois et exprimé le vœu de voir vieillir le souverain au milieu de son peuple. Les Imériniens partiront de cet endroit le lendemain, mais non sans avoir opéré encore de larges prélèvements sur les ressources alimentaires du pays.

Au moment où le « peuple » imérinien va s'engager dans le territoire des chefs qui sont encore rebelles à l'autorité des « Hova », le roi envoie alors, selon la coutume, des messagers aux fidèles populations des deux villes élevées de l'Imérina. « Nos hommes vont combattre, disent les porteurs des ordres royaux, élevez, pour les soutenir la prière-chantée jusqu'au ciel. » Les messagers ont été conduits jusque devant la reine. Rabodo la « vadibe », la première des douze épouses du souverain. Et celle-ci a déclaré à son tour :

« O vous qui êtes sous le ciel, élevez vos voix pour donner de la force à vos combattants ; que dans tous les villages retentisse la prière-chantée au Dieu Créateur et aux vertus saintes des ancêtres royaux. »

Et alors, déclarent les « Tantara » tout le peuple fait la prière-chantée ; alors on fait une prière qui chante et ce sont les femmes qui font la chose ; c'est cela qu'on appelle faire la prière-chantée. Alors le peuple se rassemble en grand nombre aux principaux villages : les petits bourgs, par toutes les campagnes, se rendent aux grands bourgs ; et les femmes alors se ceignent de lambas, sautent, dansent, chaque matin et chaque soir ; c'est ce qu'elles font tous les jours pour que forts soient les hommes. La prière-chantée dit :

— Forts au fusil, forts à la lance, sont les nôtres !

— Protégez-les, Dieu Créateur !

— Que d'être forts au fusil forts à la lance, soit pour eux !

— Qu'ils ne soient pas atteints par ce qui est aux mains d'autrui, qu'ils ne soient pas blessés par ce qui est en leurs propres mains !

— Qu'ils n'aient pas le dessous devant autrui, les nôtres, qu'ils n'aient pas le dessous !

— Aussi, ayez défense pour eux, Dieu Créateur ! (1).

Et on chante ainsi dans tous les villages. Chacun des dangers qui menacent les hommes en campagne est prévu et conjuré, depuis la liane qui accroche les pieds jusqu'à la balle qui brise les fronts. Rien d'étranger à la campagne ne se mêle à cette prière pour les combattants.

Les femmes qui ont suivi l'expédition feront aussi la prière-chantée, à l'heure où les hommes entreront dans la mêlée ; car les hommes se battent et les femmes prient. C'est ainsi que les choses se passent dans tous les temps et tous les pays.

Pendant deux ou trois journées encore le « peuple » des gens d'en-haut s'est avancé dans les plaines ondulées qui s'étendent maintenant devant lui ; de nouveaux chefs sont venus fléchir le genou devant le grand roi, répétant les formules d'usage.

Un jour on parvient enfin à proximité d'un grand village dont on ne voit pas sortir, humbles et suppliants, les vieillards et les chefs qui s'avancent d'ordinaire à la rencontre du flot humain qui déferle sur le pays. On entre dans le village et ont le trouve désert ; tous les gens ont fui, emportant ce qui était susceptible d'être déménagé, emmenant leurs troupeaux de bœufs. Ceux-là ce sont donc les ennemis. Et aussitôt le « peuple » que les chefs parvenaient, tant bien que mal, à tenir en main jusque là, s'est rué sur le village. On fait peu de butin, à vrai dire, car les maisons ne contiennent plus guère que de vieilles nattes dont il n'y a nul parti à tirer. Un objet oublié dans la hâte du départ et qu'un des pillards trouve par hasard dans quelque coin de case provoque des trépignements de joie ou des frissons

(1) *On les appelait aussi « andriana mitoetra am-bodivona » (petits seigneurs).*

d'envie. Quelques trous à riz sont encore à moitié pleins ; on en profite, car il importe de ménager les provisions de l'Imerina. Celles-ci sont tout au plus suffisantes pour assurer pendant un mois la subsistance des foules qui suivent le souverain. Que deviendrait-on si l'on ne trouvait rien dans les pays traversés. Pour cette fois donc il ne sera pas nécessaire de défaire les deux paquets de poids bien égal que chacun des esclaves transporte à l'extrémité du bambou rond soigneusement posé sur l'épaule.

L'expédition dont nous avons retracé jusqu'à présent les lignes générales ne correspond, à vrai dire, à aucune campagne en particulier. C'est ainsi que nous nous imaginons qu'elles se déroulaient plus ou moins toutes, dans leur phase initiale. Les principaux épisodes de chacune de celles que conduisit Radama seront rapportés dans la suite de ce chapitre. Mais, au préalable quelques scènes qui se reproduisaient, dans toutes ces circonstances, méritent encore d'être rappelées ou décrites ici.

Après une période de longues étapes ou lorsque le « peuple » avait été engagé dans des actions tout particulièrement pénibles, il arrivait au roi d'accorder quelques journées de repos à sa troupe. Les contrées qu'on choisissait de préférence pour ces haltes étaient les régions riches, abondantes en fruits, en troupeaux de bœufs sauvages ou celles que des rivières poissonneuses traversent. Les Imériniens sont à la joie. Tous ceux des jeunes que leurs obligations n'astreignent pas à la garde du camp ou qui ne sont pas attachés à la personne du prince partent allègrement, dès la première heure, pour aller poursuivre les taureaux dont on rapportera au souverain les cornes et la bosse, tandis qu'on donnera aux camarades la chair saignante et savoureuse. Certains, de goûts plus calmes, vont traquer les anguilles jusque dans leurs dernières retraites. Beaucoup se contentent de manger et de rester assis des heures entières dans l'immobilité la plus absolue, les yeux fixés sur un point, toujours le même de l'horizon.

Laidama, pendant ce temps, n'est pas resté inactif. Il a envoyé les plus habiles de ses lieutenants, accompagnés de fortes escortes auprès des chefs du voisinage, pour les inviter à venir saluer le prince qui est plus fort que tous les autres qui sont sur la terre et le reconnaître comme leur suzerain. Le « Hova » sait fort bien qu'il ne pourra de longtemps exercer une autorité effective sur ces régions, très lointaines de sa capitale et il se contente d'hommages et de présents. La plupart des chefs, ainsi invités à comparaître devant lui ne se présentent qu'à contre-cœur. Le motif qui les décide d'ordinaire à venir faire acte de soumission est la crainte qu'il n'y ait des traîtres parmi leurs propres gens ; et alors ils courraient le risque d'être privés au profit de quelque parvenu des prérogatives qui avaient été leur partage jusqu'alors. Mais, une fois qu'ils sont en présence de l'Imérinien, leur mutisme cesse ; ils déversent à flot des compliments stéréotypés, des formules d'obéissance, des promesses d'éternelle fidélité ! Il n'y a pas un mot de sincère dans tout ce qu'ils disent et Radama sait fort bien qu'il n'en faut rien croire. Ce sont là des formes et des formules ; mais c'est aussi tout ce qu'on attend d'eux. Le roi leur témoigne des égards, déclare qu'ils resteront grands chefs, grands rois, « mpanjaka be », mais sous sa suzeraineté à lui, le plus grand des rois,

le « mpanjaka indrindra ». Quant aux personnages moins importants, ils occuperont, sous la haute protection du prince, le rang de petits seigneurs (tompomenakely) (1) correspondant à celui de la troisième ou de la quatrième zone de la noblesse imérinienne.

Et maintenant que l'autorité de Radama est nominalement reconnue dans ces régions lointaines, il ne reste plus qu'à prendre le chemin des hauts plateaux du centre où les terres incultes attendent la bêche. Le « peuple » tout entier est dans l'allégresse à la pensée du retour et les chants vont redoubler d'ardeur, ainsi que les danses, dans le camp, par les soirs où brille la lune. D'ailleurs l'hiver est passé ; c'est le printemps, « tête de l'année », qui recommence et les nuits sont plus douces que pendant la première moitié de l'expédition.

Le retour constituait pourtant fréquemment une période extrêmement critique. La disette causait souvent, de bien plus grandes pertes aux « ambaniandro » (ceux qui sont sous le jour) que les batailles ou les sièges les plus meurtriers qu'ils aient jamais eu à livrer. Les populations des régions traversées savaient depuis longtemps que les Imériniens étaient descendus et les mesures étaient prises en conséquence. Le fruit de la dernière récolte était épuisé ou soigneusement dissimulé et la nouvelle était encore en herbe.

Mais quelle joie par contre éclate dans le « peuple » le jour où l'on aperçoit de loin les deux villes hautes de l'Imerina, Tananarive et Ambohimanga. La nouvelle du retour de l'armée a été portée depuis plusieurs jours par les coureurs du roi, les « tsimandoa » aux jarrets d'acier. On voit approcher des groupes de porteurs, chargés de sobika rebondies ou des quartiers de bœufs récemment tués.

La marche reprendra une fois que les combattants et les convoyeurs seront restaurés et reposés, car rien ne presse maintenant. Les devins ne se sont pas encore prononcés sur la question de savoir si le jour était propice ou non pour l'entrée en ville. Les lourdes pierres rondes qui obstruent le passage des portes ne s'ouvriront d'ailleurs devant les pas du peuple que quand le roi et, après lui, l'armée toute entière auront procédé aux ablutions purificatrices d'usage.

On a campé. pour la dernière fois, au cours de cette campagne, à quelque distance de la capitale. Le lendemain la population de la ville s'est portée en foule au-devant du souverain pour le féliciter de son heureux retour. De toutes parts, ce sont des chants et des danses, les femmes et les enfants prenant part à l'allégresse générale.

Les devins ont déclaré que nulle journée ne pourrait être plus propice et voici bientôt la ville envahie par une foule immense, trépidante, enthousiaste.

Le souverain est descendu sur la pierre sacrée d'Andohalo et de nouveau il se dispose à haranguer le peuple. On l'écoute. Il rappelle brièvement les résultats heureux de l'expédition, la soumission des chefs, l'étendue toujours accrue des régions soumises au pouvoir de sa monarchie. Ensuite il remercie le peuple et les grands pour l'aide qu'ils lui ont apportée. Les femmes qui, sans redouter le froid, ont remplacé les hommes pour la garde des villages et

(1) *On les appelait aussi « andriana mitoetra am-bodivona » (petits seigneurs).*

des portes n'auront pas lieu, non plus, de se plaindre d'avoir été oubliées, car le souverain fait la mention la plus élogieuse de leur collaboration à la sauvegarde du pays et de l'État. Il termine en leur exprimant toute sa confiance et en leur rappelant qu'il est leur père et leur mère à tous.

Après ce discours les grands dignitaires du royaume se sont approchés du souverain et lui ont présenté le « hasina », la piastre intacte. Ils remercient le prince pour les paroles si pleines de sollicitude et de confiance qu'il vient de prononcer. Eux aussi veulent exprimer leur confiance, car ils savent bien qu'ils sont des esclaves dont le maître se souvient. Après cela le prince termine par une exhortation à son peuple de vaquer activement à ses travaux : « accomplissez soigneusement votre besogne, dit-il en concluant, et, quant à moi, je n'ai que deux ennemis à redouter, la disette et la flamme. Si les nécessités de l'état m'y invitent dans la suite, je ferai de nouveau appel à vous » (1).

Le roi remonte ainsi sur son palanquin et traverse la place d'Andohalo dans la direction du Sud, accompagné de sa garde, les Tsiarondahy ; les soldats dansent en suivant le souverain et tout le peuple est dans les transports de l'allégresse, car on sait bien que de grands sacrifices de bœufs et de copieuses distributions de viande vont clore la journée.

Pendant ce temps la foule des captifs que les combattants avaient laissé en arrière sous la garde des esclaves imériniens, dans leur hâte de paraître sur la place où se déroulent toutes les grandes scènes de la vie du peuple, gravit elle aussi les pentes de la colline sur laquelle est assise la ville des mille. Mais combien ce spectacle est différent du joyeux retour des guerriers entourés des témoignages d'affection et salués par leurs familles et leurs amis. « On avait, dit un narrateur, mis des cordes autour du cou de ceux qui montaient les premiers, c'est-à-dire les femmes, les sœurs et les filles des plus distingués d'entre les vaincus. Ces cordes les rattachaient à ceux qui les suivaient ; et ceux-ci étaient, à leur tour, liés à ceux qui venaient derrière ; la ligne des cordes en se prolongeant, attachait ainsi tous les prisonniers, chacun étant relié à celui qui le précédait et à celui qui le suivait ».

« C'est ainsi qu'ils gravirent la colline, portant, pour la plupart, des fardeaux sur la tête. Il y avait là des mères avec un enfant sur le dos et d'autres qu'on conduit à la main. Quand ceux qui gardaient, précaution à peine nécessaire, ces prisonniers affligés et épuisés les eurent conduits à l'endroit qui leur avait été assigné comme logement temporaire, on les remit aux officiers de l'état sous la garde desquels ils restèrent jusqu'au moment où on les vendit en public » (2).

LES CARACTÈRES PARTICULIERS DES PRINCIPALES CAMPAGNES.

Radama objet des prédilections de son père sans être son fils aîné,

---

(1) *Tantaran' ny Andriana. Tome IV. p. 100-101.*

(2) *Tantaran'ny Andriana, cité par le P. Malzac—Histoire du Royaume Hova, p. 163.*

avait déjà à titre d'héritier présomptif, conduit deux campagnes, l'une contre les Betsileo et l'autre contre les Sakalava du Nord du vivant d'Andrianampoinimerina.

Ambatomanga et les Bezanozano. — La première qu'il dirigea, comme souverain, fut menée du côté de l'Est et les premières opérations se déroulèrent contre Ambatomanga, qui est encore actuellement un gros village situé à une trentaine de kilomètres de la capitale en ligne droite. La région d'Ambatomanga, alors habitée par les Bezanozano avait été conquise par le père de Radama. Elle voulut s'affranchir, sans doute à l'instigation de quelque ambitieux, et manifesta ses veilléités d'indépendance en refusant de s'associer en 1810 aux funérailles et au deuil du prince défunt. Radama vint l'assiéger quelques mois après, à la fin du deuil. Le siège fut pénible et le souverain traita les habitants en rebelles et les déporta au delà de la forêt. « Malheur, dit-il, à ceux qui voudraient s'établir en ce lieu. Ils périraient, eux, leurs femmes et leurs enfants. Je mettrais leurs corps en morceaux aussi petits que des balles et je les donnerais en nourriture aux chiens (1). » Après la prise d'Ambatomanga on traversa la forêt en passant par Vodivato puis on remonta vers le Nord jusque dans le voisinage de Betatao où le Chef Bezanozano Andriamamahatra vint effectuer sa soumission. De là on revint à Tananarive.

Ambositra. — Peu après son retour d'Ambatomanga, Radama se dirigea contre Ambositra qui venait également de se révolter. L'assaut échoua. On dut faire un siège en règle. Cette ville se vit aussi infliger le traitement réservé aux rebelles. Les hommes furent mis à mort et les femmes, ainsi que les enfants, conduits en captivité. La relation des Tantara rapporte que les Imériniens revinrent avec beaucoup de captifs et de butin. L'emplacement de cette ville devait être dorénavant désert ; défense fut faite d'y construire des maisons sous peine de mort. Cela se passait probablement en 1811 ; mais les Tantara ne donnent aucune indication de date.

Menabe. — Entre les dates de 1811 et de 1816 le principal des objets de Radama consista à établir son autorité sur la région sakalava de l'Ouest, dite Menabe. Le principal chef de cette contrée était un prince du nom de Ramitraho et sa capitale était Mahabo. Les Imériniens guerroyèrent contre lui pendant toute la durée du règne de Radama sans parvenir à le saisir. Trois ou quatre expéditions furent dirigées contre lui avant ce qu'on peut considérer comme l'arrivée des Européens à Tananarive en 1816. Chaque fois les guerriers « hova » faisaient le serment de le prendre et jamais ils n'avaient la bonne fortune de le ramener. La capture éventuelle de cet insaisissable adversaire constituait une excellente occasion de paris et les Tantara rapportent qu'en une occasion le « peuple » s'était écrié, s'adressant au roi : « même s'il est au ciel nous ferons un escalier pour y monter; s'il est dans la terre, nous la creuserons ; s'il est dans les eaux nous les fouillerons ; s'il est dans la forêt nous irons l'y chercher, si toutefois il est dans cette île sur laquelle vous a fait régner Andrianampoinimerina. Serait-il le seul à vous résister, il faut que nous l'ayons ».

(1) *Tantaran' ny Andriana, cité par le P. Malzac-Histoire du Royaume Hova, p. 163.*

Et Radama avait déclaré de même dans sa réponse : « Oui, nous le poursuivrons jusqu'au jour où nous l'aurons (1) ».

Ce fut au cours de la première de ces campagnes que le roi décida, semble-t-il, de faire payer un impôt de cinq piastres à chacun des hommes qui ne participeraient pas à l'expédition. Cette mesure était prise, sans doute, dans le but d'obliger tout le monde à s'y joindre. On verra, dans la suite, que Radama changea plus tard d'idée et de méthode, sur les conseils des Européens.

Jamais les Iméliniens n'eurent à endurer, par suite de la disette, des privations aussi grandes qu'au cours de l'une des ces campagnes. Quand le souverain vit la situation critique par suite de l'insuffisance du ravitaillement, il commença par donner l'ordre de jeter les provisions de sel dont étaient chargés ses hommes, de façon à les alléger et à faciliter la marche. Le riz devint si rare qu'il se vendait cinq piastres les deux poignées et on le réservait aux malades ; les pauvres, dit le récit, ne pouvaient rien acheter et mouraient de faim. Une fois qu'elle fut parvenue à la région de Mandridrano, dans le Mamo, l'expédition trouva du riz et des saonges. Mais il se produisit alors ce qui arrive fréquemment, dans les cas semblables ; on mangea avec une telle voracité que la mort en résulta pour une foule de gens.

Le roi décida alors de prendre les devants accompagné des principaux chefs, des Noirs attachés à sa personne (2) et de ceux qui étaient encore assez solides pour suivre son escorte.

Le récit des Tantara rapporte qu'il n'y eut pas de perte infligée par l'action de l'ennemi au cours de cette campagne. Mais la famine fut si grande qu'on mangea jusqu'à des « grenouilles et de la fange ». — Il est probable que le spectacle de ces difficultés et des pertes résultant de ces circonstances si critiques fut une des principales causes qui décidèrent dans la suite le souverain à organiser une armée permanente, celle-ci, tout en étant plus puissante encore, ne comprenait qu'un effectif réduit et beaucoup moins exposé, par conséquent, à la famine.

Vohibato. — La campagne du Betsileo qui est connue sous le nom d'expédition de Vohibato se place dans la relation des Tantara entre le récit des campagnes du Menabe et celui de la venue des instructeurs européens à Tananarive. On peut donc la fixer à l'année 1816.

Andrianampoinimerina avait déjà implanté l'autorité des Iméliniens dans le Betsileo et l'expédition de Radama avait pour but d'étendre ses états dans la direction du Sud et de rendre son pouvoir plus effectif par l'installation de chefs de son choix.

Les faits les plus saillants de cette expédition furent deux sièges : le

(1) *Vol. IV, p. 28.*

(2) *Les gens de caste noire, inférieurs aux Hova, mais supérieurs aux esclaves, remplissaient les fonctions de serviteurs du roi. Celui-ci eut considéré des esclaves, comme trop inférieurs et d'autre part les hommes libres se seraient considérés comme abaissés et humiliés, si on leur avait imposé la besogne des domestiques. Les « noirs » constituèrent, par suite, un corps auxiliaire dans lequel se recrutait l'escorte du souverain. Ils avaient un chef de caste, mais celui-ci était considéré comme l'inférieur des chefs de caste libre.*

premier consista à emporter d'assaut un village du nom d'Iharana. La position très forte des Betsileo fut enlevée par surprise. Se croyant suffisamment protégés, d'un certain côté, par les positions naturelles, les assiégés négligèrent d'y mettre des gardes et ce fut par là que les Imériniens entrèrent dans la place.

L'évènement capital de cette campagne fut le siège d'un autre village, celui d'Ifandanana construit, comme c'était alors la coutume, sur une position naturelle à peu près imprenable et consistant en un grand rocher presque à pic de tous les côtés. Ne pouvant s'emparer de la place de haute lutte, les Imériniens la réduisirent par la famine. Le village assiégé était encombré de fuyards et la disette fût bientôt extrême. Plutôt que de se rendre les Betsileo décidèrent de se donner la mort : « On les vit alors, déclare le P. Malzac, se présenter par groupes nombreux au bord du rocher, et là, les yeux bandés, exécuter en chantant une ronde homicide qui devait nécessairement aboutir à une chute en masse dans l'abîme. On évalua à trois mille le nombre de ceux qui se suicidèrent de la sorte. Lorsqu'il ne resta plus que des femmes et des enfants, le courage leur manqua pour continuer la danse infernale, et trois cents environ devinrent esclaves des Hovas » (1).

Sihanaka. — Enfin une expédition eut lieu dans le courant de l'année 1815 contre les Sihanaka qui acceptèrent l'autorité de Radama. Le chef de cette région, Rafarafahy, devint même un des lieutenants les plus distingués du souverain. Le Guével de Lacombe et le P. Malzac font mention l'un et l'autre de cette campagne.

On compte donc, avant 1817, à peu près autant de campagnes que d'années ; mais il a pu se faire que deux se soient déroulées pendant la même saison. — Toutes ces expéditions furent probablement conduites par le roi.

---

(1) *Histoire du Royaume Hova, p. 166.*

CHAPITRE IV

RADAMA et HASTIE. — La question de la traite

Un grand progrès avait été réalisé en Imerina, sous le règne du père de Radama I^{er}, dans le double sens de l'extension et de l'affermissement de l'autorité royale d'une part et de l'organisation législative ou judiciaire des états ainsi constitués de l'autre. Un sentiment politique très fort, celui de l'unité de Madagascar, jusque là obscur, était apparu, en même temps que la monarchie proclamait son intention d'établir son pouvoir sur toute l'étendue de l'île. La situation centrale de sa capitale et de son domaine, position qui n'est pas sans analogie avec celle de l'île de France, autour de laquelle s'est opérée, comme par cristallisation, l'unité de notre pays, aussi bien que les aptitudes supérieures de ses sujets, par rapport aux populations des autres régions, prêtaient une force suffisante à l'exécution de ces projets de conquête. A la mort d'Andrianampoinimerina on peut dire que la politique de sa monarchie avait reçu une orientation ; tout souverain capable devait continuer sur la voie qui venait d'être tracée par cet initiateur de génie.

L'orginalité de Radama I^{er} consista à adapter aux buts politiques conçus par le père de puissants et nouveaux moyens de réalisation. Alors qu'Andrianampoinimerina n'avait pas cherché l'appui en dehors de ses sujets et des procédés de conquête ou d'expansiou courants dans le pays, Radama eut l'intelligence de comprendre que la collaboration des Européens était de nature à faire triompher ses plans, d'une façon infiniment plus sûre et plus rapide qu'on ne pouvait l'escompter sans elle.

Le jeune prince fut servi par d'exceptionnelles qualités d'esprit, une lucidité dans la pensée et une sûreté de jugement absolument remarquable pour l'époque et le pays. Il devina d'emblée toute la différence de capacités qu'il y avait entre son peuple et les nations plus civilisées. Un ardent désir s'empara de lui : celui de devenir le souverain d'un état puissant, instruit, enrichi par le contact avec des peuples plus avancés, d'être en un mot le roi d'une nation moderne.

Quant à savoir comment et par qui s'effectua cette initiation du monarque à des conditions de gouvernement et de vie supérieures, nous sommes réduits à des conjectures. Des commerçants européens montaient fréquemment en Imérina pour y vendre des cotonnades, des armes, de la poudre, des pierres à fusil et, surtout, pour y acheter des esclaves avec le produit de leurs ventes. Mais ces traitants, gens de médiocre culture, cœurs endurcis par la nature même de leurs opérations, étaient bien peu qualifiés pour représenter la civilisation européenne aux yeux d'un prince désireux de s'élever jusqu'à elle. Et cependant ces hommes, tout méprisables ou médiocres qu'ils étaient, arrivaient en Imerina porteurs de nouvelles singulièrement intéressantes et bien faites pour passionner un jeune souverain avide de gloire. Les premières

années du règne de Radama coïncidèrent, en effet, avec celles où l'épopée napoléonienne atteignait son plus haut degré d'éclat. Et si le prestige de la France à Madagascar avait subi, à cette époque, quelque atteinte, par suite du désastre qui nous avait été infligé dans l'Océan indien et de la perte des établissements que nous y avions, il n'en reste pas moins vrai que la gloire de l'empereur n'avait guère souffert encore de quelques revers lointains, légères rides que submergeait le flot des tributs d'admiration qui allaient à Napoléon. Or les individus, même les moins distingués, nous apparaissent revêtus d'un intérêt exceptionnel quand ils ont des nouvelles d'un ordre aussi grandiose à nous communiquer. On dut s'entretenir beaucoup de Napoléon dans l'entourage de Radama et le jeune roi fut absolument ébloui par le prestige impérial. Il rêva d'être, lui aussi, un grand monarque. Il s'appliqua à imiter son héros, cherchant à découvrir des ressemblances intellectuelles et même physiques entre sa personne et celle du célèbre Français. C'est ainsi qu'un jour il déclarait à un de ses amis : « N'est-il pas vrai que je vous rappelle Napoléon ?. » (1)

Monsieur Jully rapporte, de même que, le jour où Robin (2) fut présenté à Radama, le souverain demanda au nouveau venu s'il avait servi sous les ordres de l'empereur. Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, le roi félicita son hôte et déclara qu'il connaissait les hautes qualités de ce grand homme. Ensuite il montra à Robin le portrait de Napoléon en déclarant : « Voilà mon modèle, voilà l'exemple que je veux suivre. » Radama voulut avoir lui aussi un oiseau emblématique de sa puissance ; il choisit le « voro-mahery », sorte d'aigle malgache qu'on représentait les ailes étendues et la tête armée de sept pointes de sagaie. Dans les grandes cérémonies, le roi portrait sur sa poitrine l'image de l'oïseau (3).

De cette vanité bien enfantine qui éclatait à peu près dans toutes les occasions où le souverain s'abandonnait à un sentiment profondément ressenti, il y a pourtant quelque chose à retenir : le prestige de la France et des Français à ses yeux. M. Saillens, dont nous avons constaté la finesse de jugement, a signalé avec beaucoup de justesse, semble-t-il, que la tournure d'esprit de Radama le disposait à rechercher l'amitié des Français. Ce furent les circonstances qui firent de ce prince l'allié des Anglais, car, « le génie de notre nation l'aurait certainement fasciné plus vite » (4). Par la finesse de ses jugements, par la promptitude de son intelligence et par la vigueur de ses réparties, le jeune roi imérinien s'apparentait aux Français et nous aurons l'occasion de signaler d'autres ressemblances dans la suite.

La plupart des biographes de Radama ont mis en lumière sa bravoure, son éloquence, sa vanité, sa précocité, sa sagacité et sa maîtrise de soi, cette qualité souveraine qui lui fit si rarement défaut. Le caractère remarquable de sa sensibilité a été moins souvent signalé et cependant elle était des plus vi-

(1) *Notes. Reconnaissances et Explorations. Tome III, p. 294.*
(2) *Un Français dont il sera fait mention plus longuement dans la suite de ce chapitre.*
(3) *J. L. Macquarie — Voyage à Madagascar, p. 225.*
(4) *Nos droits sur Madagascar, p. 21-22.*

ves, manifestant d'ailleurs avec un extrême abandon par suite du manque total de forces d'inhibition résultant de la contrainte sociale et de l'éducation. On en trouve une preuve frappante dans une page où Le Guével de Lacombe décrit les impressions du souverain qui entendait une fanfare pour la première fois. « Toutes ses facultés restèrent suspendues, dit-il, et il resta durant quelques minutes dans un état complet d'immobilité ; son œil était fixe, son cou tendu et sa tête penchée du côté où les musiciens étaient cachés. Tout-à-coup, comme s'il eût été sous l'influence d'un rêve, il posa les mains sur son front et les retira presque aussitôt, en poussant un cri qui nous effraya.

A cette première explosion de plaisir succédèrent des trépignements, des éclats de rire et des pleurs qui annonçaient à Hastie un succès complet ; le roi embrassait tout le monde et ne reconnaissait plus personne. (Voyage à Madagascar, tome I. p. 129-130).

On peut encore, pour illustrer ces qualités d'esprit, rapporter le fait suivant raconté par Ellis : « alors qu'il était enfant, ayant remarqué que son père et sa mère s'étaient querellés et que la dernière avait été répudiée et renvoyée, il s'arrangea, un jour, pendant l'absence de son père, pour se procurer un poulet qu'il attacha au pied d'une chaise dans la maison. Son père, à son retour, demanda qui avait fait ceci et on lui dit que c'était Radama. On appela l'enfant et on lui demanda pourquoi il avait ainsi traité le petit animal. Il répondit que c'était un petit poulet qui appelait sa mère. Impoina comprit l'allusion et envoya chercher sa femme (1).

A côté de cette astuce, qui constitue un caractère proprement Imérinien, il y avait chez Radama une curiosité naturelle, un souci d'information, une sûreté de mémoire, une puissance de raisonnement qui le mettent au point de vue intellectuel, en tenant compte naturellement du manque total de pédagogie dans sa formation, au niveau des têtes les mieux faites. On en trouve des preuves à chaque page de son histoire. Il écoutait attentivement les avis de ceux qui l'approchaient et tout Européen qui avait accès auprès de sa personne se trouvait, de suite, et sans l'avoir le moins du monde désiré, revêtu des prérogatives de conseiller du monarque. Ellis en témoigne quand il décrit, dans le second volume d'Histoire de Madagascar, les rencontres du prince avec les officiers de la marine britannique, le capitaine Moorson (2) et le commodore Nourse (3). Radama s'informait de tout (4). Mais ce qui l'intéressait au plus haut degré, c'était l'histoire des peuples d'Europe ; il se renseignait sur leur administration, cherchait à savoir tout ce qu'il y avait de bon chez eux et en tirait, par comparaison avec ses sujets, la notion des transformations qu'il y aurait lieu d'opérer en Imerina. Voici, par exemple, un témoignage du fait qu'il savait, à la façon du sage antique, se connaître et se juger lui-même. Comme il se trouvait au mois de juillet 1824, dans la région de Majunga il eut l'occasion de s'entretenir avec l'un des deux officiers dont Ellis a rapporté les noms, auquel il déclara que, « dans la première partie de

(1) *History of Madagascar, Vol. II, p. 128-129.*
(2) *Chapitre XI, p. 312-313.*
(3) *Chapitre XII, p. 340,*
(4) *Coppalle — Bulletin de l'Académie Malgache, Vol. VIII. p. 34.*

sa vie il avait été dans les ténébres. Ses ancêtres qu'il était tenu de considérer avec respect, étaient entièrement ignorants de ce qui se passait dans le monde et ne pouvait, par conséquent, lui faire donner aucun renseignement de nature à le développer ; il s'était cependant engagé, avec application et persévérance, sur un chemin qui lui avait permis de progresser. Les heureux résultats de ses efforts étaient tels qu'il croyait devoir les attribuer aux leçons reçues du gouvernement britannique et de ses représentants (1).

En admettant même que cette déclaration ait été inspirée par le désir d'être agréable à un Anglais et de le flatter, il n'en est pas moins vrai que la remarque était à peu près entièrement corroborée par les faits. Ce prince, que les affinités de sa tournure d'esprit et de son tempérament orientaient si nettement du côté des Français ne rencontra presque que des influences britanniques. C'est sous son règne que fut inaugurée la politique de rapprochement anglo-malgache qui devait constituer une des principales causes de développement en Imerina.

Toutefois ce désir, manifesté par Radama de fortifier son autorité en s'aidant des leçons, des outils, des armes et même du prestige des Européens, ne l'amèna en aucune occasion à aliéner la moindre parcelle de sa souveraineté. Car quoi qu'on en ait dit, il ne fut jamais en tutelle. On le verra au cours des pages suivantes, quand on traitera des négociations relatives à la suppression de l'exportation des esclaves. Il fut éclectique à sa façon et, plus cultivé, il aurait peut-être fini par déclarer, au sujet des Européens comme Frédéric II parlant de son illustre ami français, qu'il pressait soigneusement l'orange, afin d'en extraire le jus, avant de rejeter la peau. Parmi les éléments de progrès que les étrangers lui présentèrent à l'envi, il opéra son choix conformément à ses vues. Le christianisme, par exemple, n'eut à peu près aucune emprise sur lui ; mais, par contre, il souhaitait ardemment voir son peuple progresser dans tous les arts utiles et il s'employa à discipliner son armée et à lui donner le caractère des troupes organisées d'Europe.

Radama fit preuve en toutes circonstances d'une maîtrise de soi absolument hors ligne. Tout ce qui lui semblait bon, tout ce qui était de nature à contribuer au développement de ses sujets, il le prenait en bloc. Ce qu'il recherchait par dessus tout, ainsi qu'en témoignent des négociations qu'il dirigea ou les traités conclus par lui, c'était des instructeurs professionnels pour son peuple. Mais il était également très soucieux de se procurer des remèdes (2) et le journal d'Hastie, ainsi que le texte du traité de 1817, fournissent d'abondantes preuves de l'éclectisme de ses goûts.

Il conserva d'ailleurs, très prudemment, la haute main sur toutes les initiatives étrangères. Coppalle rapporte à ce sujet qu'on soumit un jour au souverain le projet de formation d'une société destinée à la propagation de la religion chrétienne et de la civilisation. Le roi se réserva. Mais il profita, quelques jours après de ce que le voyageur français dînait chez lui pour lui demander son opinion à ce sujet. Ce dernier avait déjà été intéressé au projet

(1) *History of Madagascar, Vol. II, p. 340-341.*
(2) *Bulletin de l'Académie Malgache, 1918-1919, p. 149.*

par deux missionnaires anglais, et leur avait même promis d'user de son influence en faveur de leur entreprise : il donna donc un avis des plus favorables. Malgré cela, Radama refusa non seulement de sanctionner les plans qu'on lui soumettait, mais il alla même jusqu'à interdire toute autre réunion des membres de cette société (1).

Cette intelligence, maîtresse de tous ses moyens, et uniquement guidée par la considération d'avantages tangibles et matériels, s'affirme également, comme nous le verrons dans la suite, par le choix que fit le roi des caractères latins d'écriture, de préférence aux signes arabes comme mode de représentation de la langue parlée en Imerina, bien que les seconds eussent l'avantage d'être employés à l'arrivée des Européens.

Placé comme au foyer d'influences entre lesquelles il ne pouvait manquer, étant donné le vif caractère de rivalités nationales en Europe, de se produire des dissentiments et de tendances opposées, Radama se renseignait habilement de côté et d'autre bien qu'en restant, presque dans tous les cas, trop grand monarque et trop conscient de sa puissance pour avoir recours à des bassesses ou les encourager dans son entourage. Il coordonnait les efforts des instructeurs qu'il avait à son service. C'est ainsi qu'il s'assura la collaboration de trois militaires dont l'un avait servi sous les drapeaux français et les deux autres dans l'armée britannique. Dans l'organisation des troupes Imériniennes on verra que les initiateurs anglais eurent une part prépondérante. Mais le Français Robin joua, lui aussi un grand rôle ; on sait que Radama lui avait confié la formation des officiers. Quoiqu'arrivé en 1819, donc après Hastie, et à un moment où l'influence britannique avait déjà pris pied en Imerina, Robin se fit tout de suite une très grande place dans l'entourage du monarque. Au retour d'Hastie qu'accompagnait le missionnaire Jones en 1820, c'était lui qui était envoyé par le souverain pour accueillir les nouveaux venus et régler avec eux les détails de la cérémonie de présentation. En 1826, il était parvenu aux hautes fonctions de grand maréchal du palais et exerçait un commandement important sur la côte est. On verra plus loin (2) que M. Jully lui attribue des initiatives intéressantes en ce qui concerne la fixation de la langue malgache. C'était lui le professeur en titre du roi et Radama acquit, grâce à ses leçons, une connaissance bien plus grande de la langue française que de l'anglais qu'il ne se donna peut-être même jamais la peine d'apprendre. Robin fut l'ami intime, le conseiller écouté, quoique quelquefois bousculé, le collaborateur bientôt indispensable, celui qui ne cessa jamais d'être estimé et dont les services furent considérés jusqu'au bout comme très précieux. (3) Un autre Français, Laverdant, nous a tracé un joli portrait de cet aventurier bon garçon, tout à tour, caporal, artiste dramatique, instituteur et feld-maréchal, qui fuyant Bourbon pour une affaire de vol de pécule « se sauve à Maurice ; et dans cette île toute

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache Vol. VIII, p. 34.*

(2) *Chapitre VII. La fixation de la Langue.*

(3) *Un document historique contenu dans le Bulletin de la Société des sciences et des arts de la Réunion est beaucoup moins élogieux que M. Jully sur le compte de Robin. L'auteur y déclare : « J'ai vu Robin, ici, en 1838 ; c'était un homme très commun, très borné et qui avait plus d'astuce que d'intelligence ». Radama lui même ne l'aurait pas estimé que le peuple l'aurait eu en horreur.*

Cité par J. L. Macquarie. Voyage à Madagascar, p. 296-297.

pleine de sympathies françaises et de souvenirs impériaux, se fait passer pour le neveu d'un général mort à Waterloo » (1). Laverdant déclare que Robin, quoique « très affectionné par Radama, fut promptement effacé par Hastie, homme plus fin, plus habile, et d'ailleurs appuyé par les influences de son gouvernement. Soutenu par la France, Robin aurait pu nous rendre de grands services » (2). Rien ne semble plus juste que ces remarques. La position de second qui échut à l'agent français provient de ce que l'influence de son pays ne s'exerça guère en Imerina, à l'époque où il y séjourna. Alors que ces négociations extrêmement importantes étaient confiées au représentant de l'Angleterre, Hastie, Robin n'occupe qu'une position un peu effacée. L'éclat du rôle rempli par celui-là met dans l'ombre les services rendus par l'autre. Soutenu par des circonstances favorables, Robin nous paraîtrait peut-être non moins capable que son heureux rival.

L'influence qu'exercèrent les agents britanniques prédominante à partir de 1817, avait commencé à s'organiser à partir de 1815, date à laquelle l'île Maurice, en passant aux mains du gouvernement anglais, lui fournit une base d'opérations dans cette partie du monde. Les écrivains français ont, pour la plupart, fait un grief au gouverneur Farquhar d'avoir cherché à se faire directeur politique du jeune prince Imérinien. Mais ce reproche ne peut être pris au sérieux dans un examen impartial de la question. Il suffira pour s'en convaincre de renverser les termes et de se demander qu'auraient dit, ces mêmes critiques d'un écrivan anglais qui reprocherait aux représentants de la France d'avoir servi les intérêts de leur pays. Ne porteraient-ils pas aux nues un gouverneur français qui, dans la situation de Farquhar, eût agi comme lui ? Le dépit politique est toujours un très mauvais conseiller et il n'est vraiment pas raisonnable de reprocher à un homme d'avoir soutenu de son mieux les intérêts du souverain ou du peuple qui lui avaient fait confiance (3). Et cela l'était d'autant moins que l'Imérina, devait largement bénéficier aussi des vues de la diplomatie britannique.

Celles-ci consistaient à fortifier l'influence et la puissance de l'Angleterre, dans un pays qui constituait une des clés de la route maritime des Indes et de l'Orient, par une alliance avec le souverain le plus solidement établi à Madagascar, à trouver pour l'île Maurice une source de ravitaillement régulier, étant donné que cette colonie ne peut pas pourvoir à son alimentation, à ouvrir de nouveaux débouchés au commerce métropolitain en faisant pénétrer un peu de civilisation en Imerina et à encourager l'essor du pays en réprimant la trai-

(1) *Colonisation de Madagascar, p. 127.*

(2) *Colonisation de Madagascar, p. 128.*

(3) *Un auteur français, pourtant des plus qualifiés pour parler des questions de Madagascar, l'amiral Duperré « Ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies » reprochait en particulier au gouverneur Farquhar de n'avoir cherché à faire jouer à son pays un rôle dans les affaires intérieures de Madagascar que du moment où la France avait paru y tourner ses vues. Or cette critique est manifestement inexacte. On verra, par la lecture de l'annexe N° 2 que le plan de Farquhar et les débuts de sa mise en exécution sont présentés au Foreign Office par une lettre en date du 12 Septembre 1816, alors que ce fut seulement en mars 1817 que le vicomte Dubouchage, Ministre de la Marine et des colonies, donna l'ordre de faire procéder à la reprise de nos anciens établissements sur la côte. (Précis sur les établissements français formés à Madagascar, p. 3-4 et 22).*

te (1). Aucune politique ne pouvait être plus sensée, mieux conçue, plus parfaitement adaptée aux circonstances. Elle devait constituer un grand bienfait pour Madagascar à qui elle offrait des débouchés pour ses produits agricoles et qu'elle allait vraiment orienter, en l'affranchissant de la hideuse traite, vers un avenir infiniment meilleur. Il n'y avait rien là à quoi tout cœur généreux ne pût applaudir. C'est toujours avec une vive satisfaction que des peuples, dont les traditions sont généreuses, voient d'autres populations sortir peu à peu de la barbarie et du paganisme pour évoluer dans le sens du progrès. Ainsi il faut bien le reconnaître, l'Angleterre fut à Madagascar une initiatrice bienveillante non moins qu'intéressée.

La politique anglaise en Imérina eut d'autre part, le très grand mérite de mettre au premier plan de ses préoccupations une question qui passionnait l'opinion publique en Europe, et qui avait été mentionnée dans les deux traités de 1814 et de 1815, celle de la suppression de la traite. Les autres côtés du problème furent savamment subordonnés à celui-là. Ce fut à faire cesser l'exportation des esclaves qu'on s'attacha. En négociant ainsi en vue de résultats qui non seulement ne lui procuraient pas des gains immédiats, mais même lui imposaient des sacrifices, le gouvernement britannique plaçait son action sur un terrain solide et lui donnait un caractère noble, en même temps qu'il faisait preuve d'un sens très averti des réalités. Cette politique constitue un chef d'œuvre, où les intérêts des deux pays, leurs aspirations les plus nobles et leurs besoins les mieux compris, se fondent en un tout irréprochable et harmonieux. Les négociateurs anglais pensèrent très sagement que, quand la traite aurait été supprimée, tout le reste viendrait par surcroît.

Il n'y a pas lieu d'examiner ici dans quelle mesure le gouverneur Farquhar, qui dirigea cette politique fut déterminé par ses convictions personnelles de se demander la part qui lui revient dans les négociations. Encensé par Ellis, son nom a été honoré et son œuvre louée par ses conciteyens jusqu'au jour où un autre de ses compatriotes, le capitaine Oliver, s'est cru dans l'obligation de démolir une réputation qui lui semblait injustifiée (2). La critique de cet officier distingué a fort mis à mal la renommée de Farquhar.

Il n'en reste pas moins vrai que ce dernier fit preuve au cours des négociations avec Radama de très réelles capacités. L'influence britannique s'exerça, par son intermédiaire, pour une des causes les plus généreuses et, malgré des à-coups, un grand progrès se trouva réalisé en 1820 après la signature du deuxième traité anglo-imérinien. Une lettre qui date du 12 Septembre 1816, et que le gouverneur Farquhar adressait à son département, constitue la preuve manifeste de la clairvoyance et de la sûreté d'information de ce haut fonctionnaire (3). Les raisons qui lui avaient inspiré le choix de Radama en vue de l'établissement d'un état de choses plus stable dans la grande île y sont très nettement indiquées ainsi que tous les avantages moraux et matériels qui devaient résulter pour Madagascar de la réussite des projets du gouverneur. Un trafiquant

(1) *Voir à l'annexe N° 1 un extrait des instructions données à l'agent britannique par le gouverneur Farquhar.*

(2) *Antananarivo Annual — N° XII, p. 473 et suiv.*

(3) *Voir à l'annexe N° 2 des extraits de cette lettre.*

mauricien, du nom de Chardeneaux, lié au prince imérinien par les liens d'une grande amitié, avait été fort judicieusement choisi par Farquhar pour engager les pourparlers à Tananarive.

Vers la fin de cette même année, une seconde mission fut envoyée en Imerina pour signer un traité d'amitié et de paix. On cherchait par-là, dit Ellis, à jeter les bases de rapports plus étroits (1). Ces travaux d'approche étaient nécessaires, car il y avait lieu de prévoir qu'on rencontrerait une vive résistance au moment où l'on aborderait le gros problème que constituait la question de la traite. Et, des ces premières négociations, on s'appliqua, avec une tactique non moins savante que méthodique, à préparer le terrain en faisant remarquer au souverain, incidemment et sans démasquer ses batteries, le mal que faisait à son royaume, en le vidant, l'exportation des esclaves. Quel prix ne pourraient pas prendre, pour le pays, les populations que l'on acheminait vers la côte, en vue de l'exportation, si on les utilisait sur place au développement des richesses naturelles de l'île !

Quant à la mise en valeur des ressources de l'île elle devait être accélérée par la formation des Imériniens au travail. La meilleure façon de procéder consistait à choisir dans les états de Radama des jeunes gens intelligents et à les mener soit à Maurice, soit en Angleterre pour les initier aux arts et aux métiers susceptibles de se développer en Imerina. Ce n'était, d'ailleurs, pas la première fois que des Malgaches étaient emmenés à l'étranger pour s'y instruire. Les Français avaient opéré de la même façon sur les points de la côte Est où ils étaient installés. — Le Gouverneur Farquhar agit, d'ailleurs, avec prudence et les seuls Imériniens que l'ambassade de 1816 comptait à son retour à Maurice étaient deux jeunes princes, frères de Radama ; le gouverneur les confia à un jeune sous-officier qui venait de se distinguer par sa bravoure et sa présence d'esprit au cours d'un incendie. Le personnage qui entre ici en scène est Hastie, celui-là même qui était destiné à jouer un rôle prépondérant dans la suite des négociations et à exercer, au cours des années suivantes, une très grande influence sur Radama. Dans le cercle des amis et conseillers européens du jeune roi, c'est lui qui occupe la première place. Et, ce qui contribue tout particulièrement à rehausser l'importance de son rôle auprès du souverain, c'est qu'il a redigé un long journal où l'on trouve les documents à la fois les plus importants et les plus intéressants que nous ayons sur le règne de Radama. Le journal d'Hastie, s'étendant, avec quelques interruptions sur une période de près de dix ans de 1817 à 1826 est en effet beaucoup plus développé que la relation Coppalle. Il présente une source de renseignements à peu près unique sur l'état de l'Imerina et les évènements qui s'y déroulèrent (2).

L'importance de ces mémoires est un fait établi depuis longtemps. Plusieurs tranches en ont été déjà traduites et publiées par le Bulletin de l'Académie Malgache. Le reste fait actuellement l'objet des recherches de cette institution et il y a tout lieu d'espérer qu'ils paraîtront en entier dans les colonnes de son organe. L'intérêt des notes rédigées par l'argent anglais provient

(1) *History of Madagascar, Vol. II, Chap. V.*

(2) *La partie connue à Madagascar ne couvre malheureusement, jusqu'à ce jour, pas plus du tiers de cette période.*

en grande partie de ce que chargé d'une mission officielle à Tananarive, il eut l'occasion d'approcher de très près le souverain remarquablement doué que fut Radama, de vivre, pendant de longs mois, dans sa société et de traiter avec lui de questions d'une extrême importance. Heureux les chroniqueurs auxquels il a été donné, comme à lui, de décrire un pays nouveau ou de participer à des évènements d'un ordre exceptionnel. C'est quand on touche à des questions d'un intérêt aussi passionnant, comme on le verra dans la suite, que les individus apparaissent avec tout leur relief, soit en bien, soit en mal. Et le puissant attrait qu'on ressent à la lecture du journal d'Hastie tient à ce que le pays qu'il visitait se trouvait alors à un tournant de son développement, à ce qu'il entrait résolument dans ce qu'on pourrait appeler la période moderne de l'histoire de Madagascar.

Que dirons-nous après cela du fait que le nom Hastie restera attaché, dans l'Imérina, où il parvint à une situation si éclatante, à l'une des plus nobles causes pour lesquelles on n'ait jamais lutté? Farquhar a été renversé du haut piédestal sur lequel Ellis l'avait posé mais, par cela même l'éclat du rôle d'Hastie semble se trouver rehaussé. Ce fut lui qui soutint la lutte pour le bon combat à Tananarive ; et nous verrons, dans les pages suivantes, qu'il dut livrer et subir de rudes assauts, sur des positions rendues précaires, et contre des adversaires formidables et nombreux. Mais ces circonstances défavorables, en lui opposant une barrière qui dut lui paraître, à certains moments, insurmontable, rendirent plus magnifique encore le triomphe qu'il finit par remporter en 1820.

Pourtant Hastie ne devinait guère, le jour où il toucha Tamatave pour la première fois en 1817, l'importance des évènements auxquels il allait être mêlé et la nature des luttes dans lesquelles il serait engagé, des plus difficiles qu'un négociateur ait jamais eu à soutenir. Il ne pouvait pas davantage pressentir l'éclat du rôle qu'il lui était réservé de jouer, pendant plusieurs années, auprès du monarque imérinien. Les instructions qu'il avait reçues comportaient, pourtant, quelque chose de nouveau. Alors que la mission du capitaine Le Sage, l'année d'avant, n'avait eu pour but que de préparer le terrain et d'y déposer les premières semences de conceptions généreuses, Hastie était chargé, lui, de prendre le taureau par les cornes, de discuter le gros problème de la traite et d'obtenir de Radama l'arrêt de l'exportation des esclaves, en consentant aux sacrifices indispensables à la réalisation de ce progrès.

De même il est bien sûr que lorsqu'Hastie se trouva, le 17 juillet 1817, dans une localité désignée par le nom de Vohiboahazo, en présence d'un jeune guerrier revêtu d'une chemise qui pouvait avoir été blanche, plusieurs mois auparavant, (1) il se douta bien peu de l'intelligence de ce prince dont l'armée

(1) *Le Guével de Lacombe raconte qu'il rencontra lui aussi Radama à « Vobouaze » quand il monta en Imerina pour la première fois en 1823. C'était au cours d'une expédition que le souverain dirigeait vers la côte Est et les indications de Le Guével concordent sur ce point avec les données fournies par d'autres sources. Mais combien Radama était changé, par suite de son contact avec les Européens. « Ce prince qui venait de terminer sa toilette du matin, lorsque nous entrâmes chez lui, avait le costume européen et la mise recherchée de nos fashionables »* — (Voyage à Madagascar, tome I, p. 125).

ravageait alors la côte Est parce qu'un chef des environs de Tamatave l'avait qualifié de « jouvenceau imberbe ». Quant à Radama, Hastie rapporte, détail amusant, qu'au cours de leur entrevue le jeune souverain avait l'air beaucoup plus absorbé par son miroir que par leur entretien, ce qui prouve simplement que le roi de l'Imerina avait la tête assez bien faite pour vaquer simultanément aux soins de sa toilette et à ceux de la diplomatie.

Les négociations relatives à la traite ne furent pourtant pas engagées tout de suite. Hastie ne jugea pas, sans doute, le moment favorable pour laisser, comme l'exprime l'idiome anglais, sortir le chant du sac. L'atmosphère de la guerre et de la destruction ne pouvait pas être en effet très propice à des entretiens sur l'excellence des œuvres de la paix. L'agent britannique attendit donc d'être arrivé à Tananarive, et là il amorça les pourparlers d'une façon fort adroite. Radama ayant constaté la présence, dans l'escorte de l'Anglais, d'un esclave qu'il avait donné au capitaine Le Sage, l'année d'avant, Hastie répondit, d'après Ellis, dont nous suivons ici le récit, « que des gens ne pouvaient pas rester dans l'île de France comme tels, que le gouvernement britannique, déterminé par des principes d'humanité et de justice, ne voulait même pas permettre à ses employés d'accepter des esclaves en présent, et que son Excellence le Gouverneur Farquhar regrettait toujours de voir les habitants d'un pays aussi beau et aussi fertile que Madagascar réduits à la misérable situation servile dans un autre pays, quand leur présence pourrait assurer une augmentation des ressources du leur et contribuer finalement à faire de leur souverain l'un des plus grands rois du monde (1).

Et, il faut bien le reconnaître, les idées qu'il s'agissait de faire triompher auprès de Radama constituaient, pour l'époque et le pays, des vues singulièrement hardies. Le commerce qui se faisait alors en Imérina reposait à peu près exclusivement sur la vente des esclaves, l'isolement de la région des plateaux, à l'intérieur de sa ceinture de forêts, constituant un obstacle insurmontable à l'exportation des bœufs ou des autres produits locaux. Les cotonnades, les armes, la poudre et les pierres à fusil qu'on achetait dans le pays se payaient par les opérations de la traite et c'était aussi la vente du pauvre bétail humain qui permettait à la population de se procurer les pièces de cinq francs, seule monnaie alors connue en Imerina. Dans le numéro de son journal en date du 5 septembre 1817, Hastie rapporte, d'après les indications de son compatriote Brady, employé à Tananarive à l'organisation de l'armée imérinienne, qu'il y avait un rapport des plus étroits entre le prix des marchandises importées et les conditions de vente des esclaves (2). Sans les ressources résultant de la traite on n'aurait rien pu acheter, sans l'odieux négoce la puissance de Radama aurait été en danger. « Le roi, écrivait Hastie, est venu à ma chambre

(1) *History of Madagascar, Vol. II, p. 172.*
(2) *Bulletin de l'Académie Malgache, 2e Vol. page 245.*

à 6 heures et me demanda si le Gouvernement anglais pourrait l'approvisionner d'armes et de munitions, affirmant que, s'il le voulait, cela mettrait un arrêt complet au commerce des esclaves dans l'île. Il me dit qu'il tirait pour le moment, ses approvisionnements des marchands étrangers et que ceux-ci seraient forcés de quitter l'île s'il y avait un arrêt du trafic des esclaves. Il ajouta qu'il y avait beaucoup de chefs puissants qui attaqueraient son territoire s'il n'avait pas de munitions et que le plan élaboré par moi serait une grande incitation à la révolte pour ses propres (1) chefs». Supprimer la traite c'était donc, pour Radama, tout d'abord se priver du plus net de ses revenus, puisqu'il prélevait en 1817, un dollar par esclave vendu, et, en deuxième lieu, abandonner la politique d'expansion inaugurée par Andrianampoinimerina et se mettre même, finalement, dans l'impossibilité de se défendre contre des voisins déjà beaucoup mieux placés que lui pour recevoir du dehors les armes et les munitions nécessaires.

Et d'ailleurs, si la traite était supprimée, qu'allait-on faire des esclaves ramassés au cours des expéditions dirigées contre les tribus voisines? L'arrivée de ces contingents de population se produisait en bloc et leur nombre était beaucoup trop élevé pour qu'il fût possible d'utiliser tous ces bras dans un travail productif. Les industries indigènes étaient, nous l'avons vu, encore très peu développées et les mines mal exploitées. D'autre part ces nouveaux esclaves n'avaient aucune aptitude manuelle qui permit leur utilisation dans l'une quelconque des branches de l'activité, en dehors de la culture des terres. Cet afflux de population ne trouvait donc d'autre débouché que la vente. Le pays ne pouvait pas plus nourrir toutes ces bouches, qu'il n'était organisé pour tirer parti de tous ces bras. La seule solution eût consisté à laisser ces gens où ils étaient, à les utiliser sur place. Mais cela même supposait, au préalable, toute une transformation des conditions d'existence et il y avait encore un abîme entre les conceptions des agents britanniques et les pratiques administratives courantes dans Madagascar, à cette époque. Les hésitations de Radama provenaient du fait qu'on l'invitait à opérer ainsi en un tourne main, et au milieu d'un peuple encore à moitié barbare, des réformes qui ne se sont effectuées ailleurs que graduellement et au cours des siècles. Les populations qui entrent ainsi dans l'orbite de l'influence de nations beaucoup plus civilisées sont ainsi poussées à une évolution accélérée et ce mode de développement présente à côté de sérieux avantages, de graves inconvénients parce qu'il provoque des réactions et des à-coups.

Quoique les innovations préconisées fussent manifestement dans l'intérêt du pays, elles exigeaient qu'on renonçât à des profits réels et immédiats pour des bénéfices vagues et lointains. On comprend dès lors très bien, étant donné le caractère foncièrement réaliste du tempérament national, la nature de la résistance opposée aux projets d'Hastie par les conseillers du roi, sorte de sénat au petit pied ou d'assemblée des anciens, auxquels le souverain avait coutume d'en référer toutes les fois qu'il s'agissait de traiter une question d'une certaine importance, sans être nullement tenu de se conformer aux avis

(1) *Mot ajouté pour plus de clarté.*

qui lui étaient exposés. La perspective d'avoir à s'astreindre à un travail régulier souriait infinement peu à des gens indolents par nature et accoutumés à vivre à l'aise — ayant peu de besoins — du produit de l'activité de leurs esclaves ou des bénéfices résultant de la vente de ceux dont ils n'avaient que faire. Radama prévoyait, à fort juste titre, que, si on ne ramenait plus d'esclaves en Imerina, ses sujets se trouveraient un jour dans la nécessité de s'occuper aux besognes dont ils se déchargeaient sur la population servile. Aussi faisait-il remarquer avec beaucoup de clairvoyance à son conseiller européen que « les indigènes de Madagascar aiment à vivre sans travailler et que le temps n'est pas encore venu où leurs préjugés peuvent être écartés (1).

Tout excellentes qu'étaient les intentions du gouvernement britannique, elles se présentaient en 1817 sous une forme un peu sentimentale et idéologique. On parlait de développement possible du pays, de travail, de construction de routes destinées à permettre l'établissement d'un mouvement commercial (2) sans rien fournir qui fût de nature à faire progresser le jeune État sur les voies souriantes qu'on ouvrait devant lui. C'est de Radama lui-même que vint l'idée de l'installation d'un établissement commercial anglais dans son royaume (3).

A défaut d'instructeurs, auxquels Radama aurait ouvert toutes grandes les portes de sa maison, Hastie utilisa les faiblesses du jeune souverain pour triomper de la résistance que ce dernier opposait à ses vues. L'Imérinien était extrêmement vaniteux et Hastie manœuvra, en se servant de ce défaut comme d'un levier. La politique préconisée par le gouverneur Farquhar, disait-il, ferait du prince un monarque puissant ; elle le mettrait à la tête d'un État uni, riche et prospère qui se glorifierait de l'avoir comme souverain et Radama laisserait dans l'histoire, après sa mort, un nom qu'on vénérerait comme ceux des plus grande rois (4). Un autre jour, car l'affaire entraînant des palabres et des négociations de longue durée, Radama déclarait à Hastie qu'il ne lui était pas possib'e de faire travailler pour lui des esclaves, qui étaient ses ennemis ; d'où la nécessité de les vendre. Et il faut bien reconnaître qu'il faisait preuve, en disant cela, de beaucoup de bon sens ; car, une fois ôtées

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache. Journal du 3 septembre 1817 — Vol. II, p. 243.*

(2) *Les Tantaran' ny Andriana contiennent à ce sujet quelques indications qui illustrent bien le rôle que jouait le conseiller anglais auprès du souverain, par opposition au peuple qui intervenait comme élément modérateur, toutes les fois qu'il était question d'initiatives trop hardies. « Hastie déclara : Faisons une grande et bonne route qui mène jusqu'à Tamatave, où les voitures et les chevaux pourront passer facilement et par laquelle en pourra aisément descendre et monter.» Mais le peuple s'y refusa, en disant : « Nous ne ferons pas cette grande route ; toutefois, si c'est vous, sire, qui voulez aller à Tamatave, nous la ferons. Mais, si ce n'est pas vous, nous ne la ferons pas, car nous ne voyons pas en quoi elle servirait aux gens.» (Tome IV, p. 119-120). Ces propos ont fort bien pu être inspirés par la crainte de dangers que l'établissement d'une route ferait courir à l'indépendance du pays.*

(3) *Journal du 7 octobre 1817, Vol. II, p. 262.*

(4) *Bulletin de l'Académie Malgache. Journal du 8 août 1817, Vol. II, p. 174.*

la crainte d'être vendu par un maître mécontent, l'esclave, que n'encourageait la perspective d'aucune rétribution consentie à son travail, n'aurait plus été stimulé par rien et se serait laissé aller bien vite à une paresse conforme à son tempérament. Et quelle sanction serait restée, en outre, entre les mains du roi contre les habitants d'un village qui l'auraient offensé (1). Les arguments opposés par Radama à la mesure soumise à son approbation se présentent ainsi en ordre de tirailleurs dispersés dans le journal d'Hastie. On ne trouve nulle part l'exposé d'ensemble qui aurait supposé l'existence chez le jeune souverain, d'une formation intellectuelle qui lui manquait précisément. Mais par contre, ces feuilles témoignent de la clairvoyance de jugement de l'Imérinien. Sa lucide pensée va droit aux conséquences ; ses déductions sont d'une logique irréprochable. Il saisit avec une rapidité remarquable les idées ou les faits apportés par son antagoniste dans la discussion ; puis, le débat terminé, il n'hésite pas à faire siennes les vues qu'il vient de combattre, toutes les fois que leur force lui a paru probante. D'ailleurs le jugement du prince s'appuyait sur une excellente mémoire (2) et sur le soin extrême qu'il prenait de se renseigner. Le numéro du journal du 3 juillet 1824 montre qu'il était au courant de la situation tout à fait spéciale faite, à Maurice, aux esclaves arrachés aux mains des trafiquants. Placé d'un côté entre l'agent britannique qui voulait l'entraîner à prendre des mesures hardies et de l'autre le conseil des notables de son peuple qui tirait tout aussi vigoureusement en sens inverse, Radama prêtait à tous une oreille également bienveillante et rapportait fidèlement à chaque partie les arguments fournis par l'adversaire.

Hastie fit preuve, dans la conduite de ces négociations, d'infiniment de souplesse et de présence d'esprit. Il sut éviter très prudemment, dès le début, toute allure d'ingérence dans les affaires intérieures du royaume imérinien. Soit qu'il flattât l'ambition du roi, soit qu'il se fît à l'occasion plus pressant, montrant au souverain qu'il ne pouvait rester en arrière, alors que tous les autres peuples se portaient sur la voie du progrès, soit qu'il s'avançât plus loin encore, sur un terrain déjà glissant, en piquant la susceptibilité du prince et en lui demandant s'il n'était pas le maître tout-puissant dans ses états, il conserva toujours la maîtrise nécessaire à la direction de la discussion. Interrompu un jour, le débat rebondissait le lendemain adroitement introduit et sans blesser ni froisser personne.

Mais ce qu'il y a tout à la fois de plus charmant et de plus vivant, dans le récit de ces négociations, c'est le portrait de Radama tel qu'il se dégage du Journal d'Hastie. Ce prince, pourtant si calculateur, produit à certains moments l'impression d'être mu beaucoup plus par des sentiments que par des raisonnements, il manifesta, dès le début, envers le Gouverneur Farquhar et le souverain britannique, quelque chose comme une affection filiale. Hastie écrivait, à la date du 3 Septembre, que le souverain l'avait prié de faire savoir à Son Excellence, sir Robert, qu'il le considérait comme son

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache Journal du 3 Septembre 1817, Vol. II, p. 243.*
id. du 8 Août 1817 Vol. II. p. 174.
id. du 6 Octobre 1817, Vol. II, p. 259.

(2) *id. du 7 Octobre 1817, Vol. II, p. 260.*

père et le roi d'Angleterre comme son grand-père. Sans doute l'expérience nous a enseigné qu'il faut se garder de prendre très à la lettre des propos qui tombent assez facilement des lèvres imériniennes, expressions dont on pourrait dire, en renversant le sens d'un vers emprunté au poète Milton, qu'il faut en prendre moins que n'en reçoit l'oreille « where less is meant than meets the ear ».

Les sentiments de Radama ont pourtant, il faut bien le reconnaître, toute la chaleur d'une véritable sincérité et ils impriment un caractère particulièrement déférent à l'attitude du jeune roi. Il désirait très vivement être approuvé et loué. Ces hommes primitifs ressemblent beaucoup à nos enfants et ils mettent une coquetterie toute spéciale à plaire à ceux qu'ils jugent leurs aînés. D'ailleurs Radama tenaient d'autant plus à être l'objet des bonnes grâces du gouvernement britannique que l'Angleterre était alors la plus puissante nation dans cette partie du monde et qu'elle constituait un auxiliaire précieux dont le prestige ne contribuerait pas peu à impressionner les turbulents voisins de l'Imerina. — Ce mélange d'astuce politique et d'abandon enfantin, qui est le propre du prince, communique au portrait qu'a tracé Hastie une fraîcheur et une spontanéité d'être primitif et simple qu'on n'a guère l'habitude de trouver autour des tapis verts.

Ces natures primitives se livrent avec une absence totale de cérémonial et de réserve, agissent avec un entrain et parlent avec une franchise qui constituent peut-être l'intérêt principal du récit. Et Radama fut de ceux qui excellent dans l'art de se produire au dehors par des manières d'une grâce ravissante. Voici, par exemple, en quels termes Hastie décrivait sa réception à Tananarive, le 7 août 1817, dans la cour du palais de Radama. « Dès que je fus à la portée de l'ouïe, dit-il, il m'appelle vers lui, et riant très haut me secoue très chaleureusement la main » (1). Un peu plus loin nous voyons le prince se présenter sans façon à la maison où logeait Hastie, précédé de quelques porteurs de chaises, puis, après avoir enlevé la partie la plus encombrante de son vêtement, s'asseoir sans aucune gêne. Cette spontanéité toute primitive du roi éclatait chaque fois qu'on lui apportait des présents. Il passait de l'abattement le plus complet en voyant arrêtée une pendule qui lui avait été offerte à la joie la plus exubérante quand il constatait qu'elle s'était remise à marcher. Plus tard, en 1824, on constatera que Radama a beaucoup gagné en maturité ; il est moins expansif et moins gamin, plus accoutumé aux choses nouvelles, plus monarque, en un mot. Mais il faut savoir gré au narrateur de nous avoir fait connaître ce prince bon enfant, auquel on pardonne quelques mouvements de cruauté comme on excuse un enfant gâté qui séduit par sa grâce et son intelligence.

Il suffira de dire à propos du premier traité, celui du 23 octobre 1817, auquel aboutirent les négociations indiquées plus haut, qu'il constituait un éclatant succès diplomatique pour Hastie (2) ; l'agent évaluait à 2000 livres seulement par an la dépense que son exécution allait occasionner et se félicitait

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache. Vol. II p. 173.*
(2) *Voir à l'annexe N° 3 des extraits du traité et la proclamation de Radama le portant à la connaissance des populations.*

d'avoir obtenu un très beau résultat pour une somme aussi minime. Radama, par contre, n'avait peut-être pas tout à fait tort de le considérer comme désavantageux pour son royaume et de regretter amèrement de n'avoir pas fait inclure la demande d'artisans dans les clauses qu'il comportait.

Il serait bien inutile ici de chercher à qui incombe du côté britannique, le tort de la non exécution du traité. Tous les critiques sont unanimes à déplorer l'acte ; mais il diffèrent sur la question de savoir qui doit porter la lourde responsabilité d'avoir donné un exemple aussi funeste à un peuple d'enfants qu'on devait, à tout prix, éviter de scandaliser ainsi.

Toutefois le proverbe est vrai qui assure qu'à quelque chose malheur est bon. En 1820 les pourparlers reprirent entre les deux gouvernements et les deux mêmes négociateurs (1). Mais, cette fois, c'était Radama qui occupait les fortes positions. Les difficultés rencontrées par Hastie étaient multipliées par le fait de la déloyauté de la partie qu'il représentait. Toutefois, ce concours de circonstances, en affaiblissant la bonne cause et en prêtant de nouvelles armes à celle qui était cependant à l'avance condamnée, eut l'heureux résultat d'imprimer à la lutte un caractère d'acharnement dans la résistance comme dans l'attaque qui communique au récit de ces évènements, tels que les présentent les pages d'Hastie, un intérêt unique.

Combien il y a lieu de regretter que la partie du journal d'Hastie afférente à la reprise de ces négociations, ne soit pas toute entière entre nos mains. Sachons donc gré au compilateur consciencieux que fut Ellis d'y avoir largement puisé pour la rédaction du huitième chapitre de la deuxième partie de son Histoire. Nous ne déplorerons pas, cette fois, la longueur de la chronique. Le récit d'Ellis, composé pour une très longue mesure de citations, présente même un avantage. L'intérêt y est ramassé autour de ce qui constitue le nœud même de la question. Cette élimination de tous les détails met en puissant relief le caractère serré et âpre des négociations, fait éclater au regard les émotions généreuses et la force dialectique des adversaires. Les mouvements du débat sont présentés dans un raccourci saisissant ; nous voyons coup sur coup, et comme dans un drame, Hastie risquer une partie de sa rétribution pour se porter garant de la ratification du traité qu'il propose et Radama délivrer un reçu pour une somme qui ne lui a pas été encore versée, afin d'obtenir des instructeurs pour ses sujets. L'ensemble du récit est marqué par là d'une chaleur qui en rend la lecture aussi captivante que celle des volumes d'un Thiers ou d'un Michelet.

Et, quand on songe à la nature des circonstances qui ramenaient Hastie à Tananarive au début d'octobre 1820, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il

(1) *Afin d'expliquer ce qu'il y a d'étrange dans cette reprise des négociations, par celle-là même des deux parties qui avait violé le traité de 1817, nous rappellerons que ce traité était l'œuvre du Gouverneur Farquhar et que cet homme politique, de retour dans la colonie après un séjour en Angleterre, ne pouvait pas laisser ruiner l'œuvre à laquelle il s'était employé avec tant d'assiduité et qui constituait son succès le plus éclatant. C'était le gouverneur par intérim, le Général Hall, qui aurait négligé de se conformer aux obligations du traité. Ce dernier était, par là, devenu lettre morte et toute la question devait être reprise.*

ait été assez inquiet au sujet de l'accueil que lui réservait Radama. Peut-il y avoir rien de plus humiliant pour un Européen que de se sentir exposé aux justes reproches d'un indigène ? Et cependant quelles ne furent pas, contrairement à toute attente, la cordialité et les démonstrations d'amitié du prince. « Il me presse dans ses bras, écrit Hastie, me retenant tout près de lui et se laissant aller à de tels éclats de rire qu'il ne pouvait rester en place. Il m'appela fréquemment par mon nom, de la façon la plus amicale, puis revint me prendre dans ses bras, comme pour s'assurer que j'étais vraiment avec lui. (1) » Ensuite Radama se fit remettre la correspondance du Gouverneur Farquhar et en prit connaissance sans faire aucun commentaire. Il se réservait. Le souverain, Hastie et le missionnaire Jones passèrent ensemble, après cela, le reste de la journée sans qu'il fût fait aucune allusion au traité. Pourtant au moment où on prenait le thé dans la soirée, avant de se séparer, Radama fit remarquer que le gouvernement britannique avait eu tort de renvoyer de Maurice les jeunes Malgaches qui y avaient été mis pour y être instruits, parce que il aurait fait bien volontiers tous les frais de leur éducation. Cette entrée en matière des plus adroites, était de nature à faire honneur au plus fin diplomate. Hastie répondit que ce renvoi avait été décidé par le remplaçant du gouverneur Farquhar et sans l'autorisation du souverain ; à quoi Radama répliqua avec non moins de mordant que d'à-propos, que si les sujets du roi d'Angleterre pouvaient agir ainsi, sans avoir la permission de leur maître et contrairement à sa volonté, ces fameuses lois dont Hastie l'avait entretenu et qu'il lui avait vivement conseillé d'adopter n'étaient pas un système de gouvernement aussi remarquable qu'on le prétendait. Hastie s'efforça alors d'expliquer que, jusqu'au jour où un traité avait reçu, à Londres, la sanction royale, les agents britanniques qui le violaient n'encouraient pas de châtiment ; or, c'était précisément le cas de celui qui avait été conclu en 1817. Cependant Radama n'eut pas l'air d'être convaincu par ce raisonnement pourtant juste ; et, dans cette première passe d'armes il faut bien reconnaître que son tact, sa maîtresse et sa promptitude de jugement lui avaient assuré une complète victoire.

Le jour de discussion officielle du traité, Hastie trouva le roi devant une table toute couverte de papiers, parmi lesquels ceux qui étaient relatifs à la négociation. Le prince commença l'entretien, à la façon d'un professeur faisant un exposé, en rappelant les circonstances qui avaient abouti à la signature du premier traité, puis il ajouta : « Je l'ai signé contrairement aux recommandations de mes nobles et de mes conseillers... J'ai rempli ma part des engagements de la façon la plus scrupuleuse et c'est avec un profond regret que j'ai dû finalement l'abandonner. » Puis il montra que c'était la déloyauté dont il s'était trouvé la victime qui l'avait obligé à laisser reprendre la traite, insistant sur le fait que de nouveaux engagements venaient d'être pris par lui envers son peuple. Comptant que le gouvernement britannique remplirait loyal lement les termes du traité, il avait fait, une première fois, à ses sujets des promesses qu'il n'avait pu tenir et son crédit en avait naturellement souffert. Irait-il les tromper une seconde fois en retirant la liberté rendue ? « que dois-

(1) *Ellis. History of Madagascar. Vol. II. p. 225*

je faire maintenant, disait-il en concluant ? Je ne suis pas indépendant. L'appui du roi consiste dans ses sujets et vous m'avez déclaré que votre souverain civilisé, dont le représentant m'a fait courir le risque de perdre mon autorité dans l'Ankova, ne jouit pas, lui-même d'un pouvoir sans limite. Que dois-je dire à mes sujets ? » Et Radama concluait en ajoutant que, s'il lui était facile de se laisser persuader, on ne parviendrait jamais à gagner les suffrages de son peuple.

Une fois engagée ainsi, la discussion se déroule pendant plusieurs journées au cours des entretiens qu'Hastie eut, soit avec Radama, soit avec ses conseillers et ses ministres. Les débats se prolongeaient fréquemment à table et, vers la fin des négociations, ils prirent un caractère si serré que souvent les nuits se passèrent à délibérer. Il faut avoir lu, dans le récit d'Ellis, le compte-rendu de tous ces pourparlers pour se rendre compte des résistances qu'Hastie eut à vaincre. Rien n'est plus difficile que de regagner la confiance une foi perdue et le négociateur britannique dût subir de dures humiliations. Un des conseillers du roi fit un jour remarquer, en sa présence, qu'à Madagascar la fausseté et la trahison étaient punies de mort. Radama, lui, redoutait surtout de provoquer la colère de son peuple. « Pourquoi me mettez-vous en présence de ce dilemme ? », déclarait-il en une autre occasion. « J'ai pris envers vous un engagement loyal. Vous l'avez violé. J'en ai pris un également solennel envers mes sujets et ils se sont, de leur côté, strictement conformés à leur promesse. Mettez ici votre main, disait-il en plaçant la sienne sur son cœur et dites-moi ce que je dois faire (1) ».

Quand Hastie comprit, après plusieurs jours d'inutiles palabres, que jamais la persuasion ne parviendrait à l'emporter, il se décida à lancer dans la partie un atout qu'il n'aurait pas été sage de produire à la première rencontre. Il déclara très nettement que la traite constituait une pratique honteuse et barbare qui n'avait cours dans aucun autre pays. Les ministres auxquels ses propos furent traduits y répondirent d'abord par des murmures ; puis l'un d'eux se leva et recommença l'exposé des négociations antérieures au premier traité. Continuant ainsi son historique il arriva à la violation de l'accord ; et alors la chaleur et l'indignation qui l'animaient furent telles qu'il se tût ne pouvant plus parler ; mais ce silence était beaucoup plus éloquent que des discours. Radama, intervenant ensuite, fit remarquer que ses sujets étaient unanimes dans leur hostilité au renouvellement de l'accord ; nul n'en voulait, jusqu'à ceux qui ne possédaient ni un esclave, ni un dollar ; puis il ajouta : « je me rappelle avoir entendu parler de ce que fit le peuple français à l'un de ses derniers rois (2) ». Et la solution ne semblait pas avoir fait un pas depuis le début.

Cette seconde négociation en effet n'avait pas été mieux préparée que la première. Il eût fallu de bonnes paroles et plus d'aide effective. Le roi recherchait, sans peut-être même en avoir très nettement conscience, des avantages

(1) *Ellis, volume cité p. 235.*

(2) *D'après M. Jully, Robin aurait joué, à titre de conseiller intime, un rôle très important quoique discret dans cette période de négociation. C'est lui en particulier qui aurait signalé le danger qu'il y avait pour un roi à s'aliéner l'affection de ses sujets. — Notes - Reconnaissances - Explorations, Vol. III, p. 513.*

d'un ordre matériel et il déclara un jour à son antagoniste que le gouvernement britannique, tout en lui offrant une alliance ne lui donnait pas les moyens de fixer l'attention de ses sujets sur des offres avantageuses. Hastie comprit alors que Radama manifestait par ces propos son désir d'obtenir des instructeurs pour son peuple. Il y vit l'occasion de remporter un gros succès dans la partie, si âprement disputée, alors en train de se jouer et il répondit avec l'habileté d'un parfait dialecticien qu'aussi longtemps que la traite serait tolérée à Madagascar le pays se verrait méprisé par les nations civilisées et qu'aucune personne capable de former le peuple Imérinien ne viendrait s'y établir. C'était beaucoup présumer. Mais la médiocrité des arguments ne doit pas nous faire perdre de vue que l'Anglais luttait pour une bonne cause. Il fallait triompher, coûte que coûte. « Faites cesser la traite, déclarait Hastie en concluant, et vous verrez que des gens de toutes les nations viendront visiter votre pays ». Puis il ajouta hardiment, sans que les instructions reçues l'y autorisassent, que le Gouverneur Farquhar recevrait, pour les instruire des sujets de Radama, à l'exclusion des esclaves, et qu'il enverrait à Madagascar des artisans et des outils. Avant de continuer la suite du récit, il ne sera pas hors de propos de signaler que les indications fournies par Coppalle corroborent pleinement celle qu'on trouve dans l'Histoire de Madagascar d'Ellis. Voici en quels termes s'exprimait le voyageur français. « M. Hastie sait avec adresse tirer parti de cette crainte qu'a le roi qu'on le signale aux princes européens comme ennemi de la civilisation, pour le diriger vers ce qu'il y a de meilleur dans nos institutions et détruire peu à peu les nombreux abus auxquels le pays est livré (1) ».

On voit qu'Hastie avait recours, en cette occasion, à une arme dont l'usage devant lui être familier dans la suite. Elle ne tarda pas à lui assurer le succès. Comment expliquer qu'il ait tant attendu et tant lutté avant de sortir cet atout assez fort pour lui assurer le gain de la partie beaucoup plus tôt. Peut-être avait-il reçu l'ordre de ne consentir à des sacrifices pécuniaires qu'en dernier ressort. La politique d'économies a eu de tout temps des partisans farouches et les quelques allusions au côté financier de la question rencontrées dans les pages d'Hastie pourraient disposer à croire que le gouverneur Farquhar ou le département des Colonies à Londres n'entendaient pas badinage quand il s'agissait des deniers publics.

De toute façon Hastie sortait vainqueur de la lutte. Bien qu'il y ait eu, après le moment où nous sommes parvenus, encore une grande assemblée du peuple autour du palais et de multiples pourparlers entre le négociateurs,, la question se ramena bien vite à un marchandage. Radama demandait que le gouvernement anglais se chargeât de l'instruction de 20 jeunes gens et fît les frais occasionnés par le prochain voyage en Europe de quelques ministres malgaches. Ces exigences avaient été, à l'avis d'Ellis, formulées en vue de reconnaître si le gouvernement britannique était sincère ou non. Hastie, sans s'en rendre peut-être très bien compte, sentit que, s'il avait l'air d'hésiter, il donnerait à son interlocuteur de nouveaux sujets de méfiance et, de sa propre autorité, il proposa que six jeunes imériniens fussent choisis et envoyés en Europe pour y faire leur instruction. Ces jeunes gens devaient d'ailleurs, dans sa pensée constituer un gage de l'exécution du traité par Radama. — La nuit

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache, Vol. VIII*, p, 34-35.

suivante fut encore passée par le roi à s'entretenir avec ses conseillers. Le lendemain était le 11 Octobre ; le souverain fit savoir au négociateur anglais, dans la matinée, qu'il était disposé à ratifier et à faire cesser la vente des esclaves si le gouvernement anglais acceptait de se charger de vingt jeunes gens, dont dix se rendraient en Angleterre. « Je consentis, dit Hastie dans son journal, et j'ai la confiance que la puissance Divine qui guide tous les cœurs déterminera le gouverneur à sanctionner ma décision. » (1) Et plus loin il déclare que le bruit du canon de Radama annonçant la signature du traité avait réjoui son cœur bien plus que ne l'aurait fait l'offre d'aucune grosse somme (2).

L'évènement capital fut porté à la connaissance du peuple par un « kabary » tenu le jour même. Le drapeau britannique fut hissé à un mât, en signe de la conclusion de l'accord. Alors on vit ce peuple qui, la veille encore manifestait des dispositions si hostiles aux généreuses intentions du souverain, se laisser aller à des transports de joie, à la nouvelle que l'entente était enfin effectuée et qu'à partir de ce jour aucun esclave ne quitterait plus les bords de l'île qui l'avait vu naître. Faut-il y voir une preuve de la mobilité de la foule ? La pensée que des réjouissances peu ordinaires marqueraient un évènement d'un ordre tout à fait exceptionnel contribuait, sans doute, dans une large mesure, à alimenter cette explosion d'allégresse. Hastie déclare que de simples mots ne sauraient décrire la joie qui éclata dans la capitale et l'anti-esclavagiste Coppland a décrit cette scène de transports d'une façon magistrale dans un volume intitulé « Une Histoire de l'Ile de Madagascar » (3) qui parut à Londres en 1822. D'autre part, la description faite par Hastie confirme la véracité de ce deuxième récit.

« Il est impossible déclare Coppland de donner une idée exacte de l'effet que produisit la signature de l'accord : des milliers d'indigènes étaient assemblés autour du palais attendant dans une angoisse et une incertitude extrême, la conclusion d'une affaire qui entraînait des conséquences d'une grande importance pour leur bien-être futur. Mais, dès que l'heureux résultat eut été annoncé et que le drapeau britannique eut été hissé en même temps que celui de Madagascar, des salves d'applaudissements ébranlèrent le palais, preuve spontanée de la reconnaissance qu'un peuple sensible témoignait à son monarque pour le don de la liberté et étouffèrent le grondement du canon qu'on tirait sur la colline. Tous les yeux et tous les visages rayonnaient de joie ; tous les cœurs étaient remplis d'une émotion reconnaissante et, au milieu de cette scène de réjouissance, les agents britanniques étaient considérés avec presque autant de vénération que s'ils étaient descendus du ciel pour conférer aux hommes cette bénédiction qu'est la liberté (4) ». Cette chaude description, si fortement mêlée d'interprétation, ne saurait être évidemment considérée comme un tableau très fidèle des faits ; mais il est intéressant de constater que les indications fournies par Hastie garantissent la vérité de l'ensemble.

(1) *Ellis, ouvrage cité, p. 242.*

(2) *On trouvera des extraits de ce traité à l'annexe N° 3 (B).*

(3) *A History of the Island of Madagascar.*

(4) *A History of the Island of Madagascar p. 278.*

Quant à Radama, il continua à donner des preuves de cette fougue juvénile qui était un des caractères de son tempérament, et s'appliqua de toute son énergie, à faire exécuter ce traité auquel il s'était si longtemps refusé à apposer sa signature. Des porteurs de dépêches furent fièvreusement expédiés dans toutes les parties de ses états et les trafiquants de Tamatave reçurent l'ordre de renvoyer sur le champ les eclaves qui attendaient le moment d'être embarqués. Il y en avait alors plus de mille ; et, comme le souverain rendit probablement la prime de deux dollars et demi par tête récemment perçue — car elle avait été portée à ce taux au moment de la reprise de l'exportation — on peut supposer qu'il en résultât pour son trésor une perte assez sensible. Combien cette politique enthousiaste et loyale contraste favorablement avec la coutume des pays soi-disant plus civilisés, qui veut que les traités n'aient pas d'effet rétroactif, ou même qu'ils ne soient conclus un jour que pour être violés dès le lendemain. Le 14 de ce même mois Radama se rendit en grand cérémonial auprès de l'agent britannique pour procéder à la ratification de l'accord. Et, d'après le journal d'Hastie, cité par Ellis, le prince aurait déclaré, au cours de cet entretien : « Si votre gouvernement instruit mon peuple, je suis à lui pour toujours (1) ».

Les traités de 1817 et de 1820 sont bien connus. Mais on sait moins qu'ils furent complétés par deux autres dont l'un, signé le 31 mai 1823 (2), autorisait la saisie des navires affrétés en vue du transport des esclaves et l'autre, le 18 juin 1825, accordait à tous les sujets anglais le droit de résider dans l'île, d'y ériger des constructions et de s'y livrer au commerce.

On a vu quelle était la considération de Radama à l'égard des Européens et de quelle manière naïve elle se manifestait. L'estime était réciproque, du côté d'Hastie. La façon dont l'anglais s'entretenait avec l'Imérinien rappelle, à certains moments, les causeries des immortels personnages de Télémaque, l'écart entre le degré de civilisation de l'un et de l'autre tenant lieu, ici, de la différence d'âge : Hastie n'était l'aîné du prince que de six ans. Le journal de l'agent britannique montre qu'il arriva rapidement à se rendre compte qu'il y avait en Radama l'étoffe d'un vrai monarque. La veille même de la signature du premier traité il rédigeait quelques mots qui, n'étant pas destinés à être lus par le prince, constituent une preuve des plus indéniables de la considération qu'il professait envers le roi (3). On ne trouve nulle part, dans ce qu'il écrit, les manifestations de cette prétendue supériorité que certains Européens sont si prompts à s'attribuer toutes les fois qu'ils se trouvent en présence d'un indigène. Hastie fut pour le jeune souverain un conseiller loyal et franc, un vrai Mentor.

Les grands évènements résumés ci-dessus et l'exécution très stricte du traité contribuèrent à cimenter entre l'Anglais et le Malgache une amitié qui ne devait être brisée que par la mort et qui était destinée en outre, à porter, pour l'un et pour l'autre, des fruits singulièrement féconds. Ellis a tracé au deuxième chapitre du 2e volume de son histoire de Madagascar un beau tableau

---

(1) *Ouvrage cité, Vol. II, p. 243.*

(2) *On trouvera des extraits à l'annexe N° 3 (C).*

(3) *Bulletin de l'Académie Malgache, Vol. II, p. 264.*

de ces deux personnages ; on y trouve un écho de la joie qui éclate spontanément autour d'eux dans les circonstances mémorables qu'on vient de voir.

Les antagonistes des négociations de 1817 et de 1820 furent bien vite collaborateurs en vue de l'établissement de la puissance imérinienne sur Madagascar. Dans les autres parties du journal d'Hastie en voit l'agent anglais accompagnant Radama lors de son expédition sur la côte Est en 1823 et vers Majunga en 1824. Les évènements qui se déroulèrent alors et les influences européennes qui s'exercèrent sur les Imériniens feront l'objet d'une partie du chapitre réservé aux progrès réalisés par les armées de Radama.

Le prince dont Hastie fait le portrait, au cours du récit des campagnes est, comme on le verra, bien différent de celui qu'il représentait quelques années auparavant. Il est mûri par une fréquentation quotidienne avec les Européens, accessible à leurs conseils les plus hardis. Sa conduite et sa tenue portent beaucoup moins l'empreinte de son tempérament de primitif et le grand enfant chez lui a fait place à l'homme. Dans ses rapports avec Hastie le calme, provenant de glorieux souvenirs communs, d'une longue collaboration et d'une confiance à toute épreuve, a fait place aux transports de ce qu'on pourrait considérer, tout au moins en ce qui concerne Radama, comme une espèce de lune de miel ; Hastie est tout dévoûment au prince son ami ; le roi est animé d'une très grande sollicitude envers son conseiller. Il faudrait encore de longues pages — qui pourront faire l'objet d'un travail ultérieur — pour donner une idée de la nature et de la portée de l'influence qui s'exercèrent ainsi sur le souverain. Le témoignage de Coppalle, toujours si précieux, confirme d'ailleurs entièrement les indications fournies par la lecture du récit d'Hastie. Il fait un bel éloge des qualités de goût et d'esprit de l'Anglais et termine le portrait en déclarant «j'ai plus d'une raison de croire que Radama lui doit une bonne partie de sa grandeur» (1). Ce renseignement, dont nous n'avons eu connaissance qu'après la lecture du journal d'Hastie, a confirmé toutes les idées suggérées par ce dernier document relativement à la modestie du conseiller ou à l'importance de son rôle, ainsi qu'à la «grandeur» du prince imérinien. Tout comme son père, Radama dépassa la mesure ordinaire des souverains. Un chef de la région de Tamatave connu sous le nom de Coroller, écrivant à un de ses correspondants européens en avril 1829, donc après la mort de Radama, le désigne par le terme de «Grand» (2), ce qui prouve que les contemporains de ce roi se faisaient une haute idée de ses aptitudes.

Un autre renseignement, fourni par Ellis, relativement à la réduction du montant de l'intérêt, pour prêt, est aussi corroboré par les indications de Coppalle. On sait à quel point l'usure sévissait alors en Imerina, le taux, très élevé, étant payable par mois. Sur les conseils d'Hastie il fut ramené à 30 % et par an et les dettes contractées à l'occasion de l'achat des lambamena (linceuls mortuaires en soie du pays) furent même annulées. Ce fut aussi sur la demande de son ami que Radama interdit le sacrifice des enfants nés les jours néfastes. « C'est ainsi, dit Coppalle, que M. Hastie (car c'est toujours à

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache, Vol. VIII, p. 28.*
(2) *D. Laverdant — Colonisation de Madagascar, p. 186.*

lui qu'il faut rapporter une bonne partie du bien qui se fait dans le pays) c'est ainsi, dis-je, que M. Hastie détruit, peu à peu et l'un après l'autre, les nombreux préjugés qui s'opposent au développement de l'esprit naturel de l'ambaniandro et conduit ce peuple vers les arts auxquels son génie naturel semble l'avoir destiné (1). »

Après avoir relevé une déclaration aussi précise sous la plume d'un Français il n'y a pas lieu de supposer qu'Ellis ait pu se laisser entraîner à faire d'Hastie un éloge peut-être plus chaleureux que judicieux (2). On peut donc le croire quand il déclare que ce fut Hastie l'inspirateur des conseils que donnait Radama aux principaux chefs du peuple relativement au développement de l'agriculture et des autres travaux manuels. Passant en revue les résultats de la présence d'Hastie en Imerina, Ellis remarque en terminant : « on lui est redevable de l'introduction du cheval et de beaucoup d'autres animaux utiles et précieux, ainsi que de graines et de plantes de toute sorte. Il avait pris avec le roi des dispositions en vue de la fabrication du sucre et il avait, dans ce but, commandé un appareil en Angleterre, peu de temps avant sa mort. Il avait également introduit deux charrues, une herse, quelques voitures et différentes machines ; c'est à lui que la population fut redevable de la méthode employée pour dompter les bœufs et leur faire porter des fardeaux (3). »

Hastie avait aussi, d'après Ellis, préconisé l'installation sur la côte de colonies agricoles placées sous la protection d'une petite troupe armée (4). Il avait recommandé la répression des abus de toute nature, préconisé la suppression des restrictions sur la nourriture, afin de procurer à la population de meilleures conditions d'existence et de l'accoutumer au travail en lui suscitant des besoins. Il avait signalé, à différentes reprises, les inconvénients et les dangers résultant de la malpropreté des rues, montrant au roi que c'était

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache, Vol. VIII, p. 49.*

(2) *History of Madagascar, Vol. II, p. 299-305 — Il convient cependant de noter ici qu'Hastie a trouvé quelques détracteurs du côté des Français. Gravier accuse les « méthodistes » d'avoir répandu à Madagascar l'usage des liqueurs fortes et Hastie en particulier d'avoir saturé Radama de gin et de brandy (Cartographie de Madagascar, p. 218-219).*

La première partie de cette affirmation est, hors de doute, une de ces grossières erreurs provenant du fait que l'auteur n'a pas pu faire preuve d'assez de discernement dans la critique des sources de son information ; et il en faut beaucoup dans l'étude des questions malgaches. Les missionnaires, appelés à tort « méthodistes », ont fait mieux que cela, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Qu'Hastie ait aimé les liqueurs fortes, n'est pas une hypothèse à rejeter. C'était un ancien sous-officier et les militaires de ce rang étaient assez souvent sujets à ces faiblesses. Mais aucun témoignage, en dehors de l'affirmation de Gravier, n'a été relevé et ne vient corroborer celle-ci. Il est vrai qu'une assez grosse quantité de rhum figure dans les livraisons effectuées à Radama. Mais il faut bien se garder de juger les mœurs d'il y a cent ans d'après les normes actuelles de conduite. Hastie n'était qu'un agent de transmission, sur la tête duquel il n'est pas juste de faire retomber des fautes inhérentes à l'époque et au milieu.

(3) *Ellis, History of Madagascar, Vol. II, p. 379.*

(4) *Ellis, History of Madagascar, Vol. II, p. 281. — Ceci a fait l'objet de l'annexe N° 4.*

la cause à laquelle il fallait attribuer certaines maladies repoussantes dont la population était alors affligée. Radama donna l'ordre de nettoyer la ville et de l'entretenir dans un état constant de propreté ; Tananarive devint alors un modèle pour les autres parties de l'île. Ce fut aussi la pression exercée par l'ami européen qui aurait contribué à faire réduire le nombre des exécutions capitales, ordonnées auparavant sans qu'il y eût toujours des motifs valables. Il est même fait mention, comme on l'a vu, de routes dans le journal d'Hastie et un tronçon aurait été exécuté, à cette époque, dans la périphérie de la capitale sur des plans élaborés par des Européens. Hastie raconte, dans le numéro de son journal du 21 février 1818, que le roi songeait à utiliser pour ce travail des ouvriers en partie rétribués, ce qui eut constitué pour l'époque une innovation aussi hardie qu'heureuse.

Nous terminerons enfin cette énumération en mentionnant que les conseils de l'agent britannique contribuèrent aussi à faire supprimer l'épreuve par le tanguin et voici comment, d'après Laverdant, Hastie s'y serait pris pour faire réaliser cette amélioration : « Radama aux pressantes sollicitations du résident anglais, objectait la difficulté de vaincre le préjugé. En outre, et c'était là le vrai motif de sa résistance, il avait lui-même la superstition du tanghen — « Comment veux-tu, disait-il à Hastie, que j'empêche cela ? On ne saurait plus découvrir les crimes dans le pays et d'ailleurs toute la population se soulèverait contre moi. » Hastie cessa ses instances ; mais, à quelques jours de là, le roi entrant dans son jardin où s'élevait un pied de tanghen, trouva l'Anglais agenouillé devant l'arbre et lui adressant tous les témoignages d'un culte. — « Que fais-tu donc là, demanda Radama. » — « Hé, répondit le rusé Breton, je rends hommage aux Dieux de ton pays. Je te croyais fort et puissant, et vraiment roi ; mais, puisque tu m'as avoué que tu ne pouvais rien contre le tanghen, c'est lui, je le vois bien, qui est le vrai roi des Malgaches. » Radama se tut et réfléchit, l'amour-propre du chef barbare ainsi excité habilement, fut plus fort que tous les préjugés ; Radama ne voulait pas de rival en puissance pas même le tanghen, et, dès ce moment, il s'attacha à substituer son autorité à celle de l'arbre fatal (1). » Le fait ne semble pas invraisemblable, bien qu'il prenne sous la plume d'un Français une couleur de raillerie qu'on ne trouve que très rarement dans les écrits d'Hastie lui-même.

Coppalle déclare que les mœurs du souverain s'étaient beaucoup adoucies au contact des Européens et en particulier des missionnaires et d'Hastie ; c'est là le plus bel éloge des influences qui s'exercèrent ainsi sur le prince (2). Grâce à la persévérance méthodique avec laquelle il agissait sur Radama, le conseiller anglais était arrivé à lui faire adopter des idées beaucoup plus hardies et plus généreuses aussi, que celles dont étaient inspirés les traités de 1817 et 1820. Un passage du Journal du 3 Juillet 1824 montre qu'Hastie s'était employé à préparer l'esprit du roi à une mesure d'un caractère bien plus hardi, la suppression totale du trafic, tant en ce qui concernait l'importation que l'exportation ; Radama était déjà gagné aux idées émises par son ami (3).

(1) *Colonisation de Madagascar*, p. 82.
(2) *Bulletin de l'Académie Malgache. Vol. VIII* p. 40.
(3) *Bulletin de l'Académie Malgache. Années 1918-1919* — p. 187.

On voit à quel point cette collaboration fut féconde. Et combien l'influence d'Hastie apparaîtrait plus importante encore, si on possédait toutes les parties de son journal. On a eu l'occasion de déplorer, ci-dessus, la mort prématurée de Radama, celle d'Hastie survenue à Tananarive, en 1826, alors qu'il n'était âgé que de quarante ans, ne fut pas moins regrettable. Au cours d'une existence normale le souverain Imérinien et son conseiller britannique auraient pu accomplir à Madagascar une œuvre d'une portée remarquable. (1) Avec eux c'était une avance de deux générations environ dans le développement du pays.

Du moins les quelque dix années de leur collaboration constitueront dans l'histoire de Madagascar une période des plus importantes. Nous avons parlé d'une aube de civilisation. Il convient de préciser le sens de cette expression dans les circonstances envisagées ici. Tout ce qui fut fait en Imerina sous Radama était le résultat de l'action personnelle du roi. Le peuple semble avoir été apathique et cette fièvre de développement et de progrès, qui le dévorera dans la suite, ne s'était pas encore allumée en lui. Ce fut le monarque qui, d'une façon accélérée, poussa les populations vers des voies nouvelles sur lesquelles elles ne désiraient nullement s'engager.

On voit par là que l'évolution des modes de vie ne s'est pas opérée en Imerina au rythme d'une allure normale ; dès le début elle s'est effectuée d'une manière hâtive. Mais, quoi qu'il en soit, le règne de Radama Ier devra toujours être considéré comme une des pierres d'angle de l'histoire de Madagascar. Cette dernière apparaît déjà comme toute marquée par la lutte entre les forces latentes au cœur des peuples : progrès-résistance des idées et des formes anciennes, effort conscient vers un avenir meilleur, attachement aveugle aux choses du passé. Certains épisodes sont nerveux, serrés et vivants. Il ne leur a manqué pour se dérouler, qu'une scène plus vaste, ou mieux placée, pour s'imposer à la connaissance du monde entier.

---

(1) *On ne trouvera pas de plus haute appréciation, ni de plus sincère admiration de la personnalité et de l'œuvre de Radama que celles qui sont contenues dans le volume déjà cité, au cours de ce chapitre, de J. L. Macquaire (Chapitre X). On y remarque également, et à plusieurs reprises, le nom de « Radama le Grand ». « Radama, homme d'une intelligence supérieure et d'une grande énergie, aspirait à faire entrer Madagascar dans la voie de la civilisation... Il aurait sans doute fait de grandes choses, si sa carrière n'avait pas été brisée au moment où il se préparait à modifier profondément l'organisation sociale de l'île. » (p. 295).*

CHAPITRE V

LES INITIATIVES MILITAIRES EUROPÉENNES

1° — Les principes et les méthodes. 2° — Les instructeurs. 3° — L'équipement et l'armement.

I. — LES PRINCIPES ET LES MÉTHODES. — Les différentes parties du plan Farquhar, en ce qui concerne le développement de la puissance imérinienne à Madagascar n'eurent pas également le même succès. Le Gouverneur put craindre, à un certain moment, un échec complet, quant à la partie diplomatique de ses projets. Mais, par contre, les mesures d'ordre militaire qu'il avait envisagées eurent des résultats d'une nature extrêmement rapide et étendue. De ce côté-là il ne se produisit aucun à-coup. Les principes nouveaux d'organisation militaire qui furent introduits entrèrent immédiatement en pleine activité et déployèrent totalement les forces internes qu'ils contenaient.

Avant de passer à l'examen des exemples donnés par les Européens, nous croyons qu'il est bon de présenter ici une remarque d'ordre général, destinée à expliquer la rapidité du triomphe des méthodes étrangères en Imerina et à dissiper, sur ce point aussi, quelques malentendus, sinon quelques erreurs de jugement.

On a répété, du côté français, que la politique de Radama était une machine de guerre savamment dressée contre les aspirations de la France par le Gouverneur Farquhar. Il y a sans doute dans ceci une part de vérité : l'agent du gouvernement britannique n'a certainement pas regretté de se trouver en mesure de faire échec à la politique coloniale de la France la plus grande ennemie de son pays. — Mais, ce qu'il importe bien de retenir, c'est que les desseins de la monarchie imérinienne étaient très nettement conçus dès les premières années du siècle, sinon avant. — Alors que Napoléon parcourait l'Europe à la tête de ses armées victorieuses, Andrianampoinimerina et Radama poursuivaient à Madagascar leur politique de conquête et d'organisation. Cette activité se développait selon un plan et avec régularité. Chaque année, ou à peu près, une ou plusieurs expéditions partaient de Tananarive destinées à porter toujours plus loin l'autorité des Imériniens. La méthode était la seule que le pays pût produire à cette époque et, dès 1815, la supériorité des « Hova », sur les autres populations de l'île fut tellement grande que le succès final ne peut présenter pour personne l'ombre d'un doute. Ce n'est certes pas toutes les nations de l'Europe qui ont su se faire une idée aussi nette de la politique à suivre et qui sont parvenues à y adapter avec autant de justesse les moyens appropriés de réalisation. On objecte aux Imériniens qu'ils n'avaient aucun droit à imposer leur autorité aux autres tribus. Que ne déclarait-on de même à Frédéric II qu'il n'avait aucun droit, lui aussi, à la Silésie ! Il n'est ni logique ni juste de

juger la politique d'une nation encore à une période ancienne de son développement avec nos idées actuelles.

La vérité c'est que Radama, au cours de ses expéditions, devait se heurter inévitablement à toute puissance étrangère établie à Madagascar. Dire que la France et l'Imerina n'auraient pas dû entrer en conflit est à peu près aussi logique que prétendre empêcher deux trains courant, en sens contraire et sur une même voie, de se rencontrer. Radama se dressa contre les Français comme il se fût opposé à toute autre nation. Nous étions de beaucoup ceux qu'il était le plus disposé à comprendre, à apprécier et à aimer ; nous eussions pu jouer, sous son règne, et avec plus d'éclat encore peut-être que tout autre, le rôle qui échut aux représentants de la Grande-Bretagne dans ce pays ; mais il aurait fallu, pour cela, ne conserver aucun visée territoriale sur la côte. L'influence qu'on aurait acquise à Tananarire et les bienfaits qui en seraient résultés de part et d'autre nous auraient sans doute très largement dédommagés des sacrifices à consentir en renonçant à toute occupation effective de territoire. Mais il n'y avait, vers 1815, en Imerina, aucun Français capable de concevoir un plan aussi hardi et on aurait en du mal à le faire accepter par un gouvernement. Mais l'idée d'une alliance avec la France, alliance constituant, en réalité, un protectorat eût probablement été accueillie par Radama avec des transports d'allégresse.

C'est donc une erreur de croire que l'intervention des Européens à Madagascar contribua, à partir de 1815, à orienter le politique imérinienne. Mais il se produisit un fait surprenant et qui n'a pas, à notre connaissance, été suffisamment remarqué jusqu'à ce jour ; les desseins du souverain « hova » et les plans du gouverneur Farquhar s'adaptaient parfaitement. Farquhar voulait lui aussi opérer l'unité de l'île pour combattre la traite, pour y faire régner la paix et l'ordre sans lesquels toute entreprise, qu'elle soit agricole, industrielle ou commerciale, est condamnée à végéter.

Ce qu'il fournissait à Radama, en lui envoyant des instructeurs militaires, ce n'était rien moins, en fait, qu'un admirable moyen de réalisation, un instrument qui allait permettre à l'Imérinien de repartir à une allure redoublée dans la course aux conquêtes. On va voir ci-après avec quelle promptitude le prince comprit la supériorité des méthodes nouvelles par rapport à celles qu'il avait été en mesure d'employer jusque-là. Le prestige de Napoléon disposait tout naturellement le souverain malgache à adopter immédiatement les instructions européennes.

Les débuts ne semblèrent pourtant pas favorables à cette initiative des Imériniens. Le gouverneur Farquhar avait, il est vrai, avec autant de prudence que d'habileté, joint une escorte de trente soldats à la mission Le Sage en 1816 ; mais aucun moment ne pouvait être, au point de vue du climat plus inopportun pour la visite projetée à la capitale de Radama. Les visiteurs eurent à subir les pires attaques de la fièvre. Plusieurs moururent en route et ils étaient à peu près tous très malades quand ils arrivèrent à Tananarive. N'y eut-il personne à Tamatave pour les dissuader de se lancer à travers les régions insalubres de l'île à un moment aussi mal choisi ?

Dans ces conditions il y a lieu de se demander si le petit contingent militaire put effectuer en présence du souverain, qui en eût été émerveillé, les marches et les manœuvres qu'on proposait de lui faire accomplir. D'un autre côté, il semble peu probable que l'envoyé anglais ait pu se décider à repartir sans produire ses soldats, ceux-ci devant constituer pour lui, militaire de métier, le numéro sensationnel de la réprésentation. Peut-être ne saura-t-on jamais d'une façon sûre si ces premiers soldats européens évoluèrent ou non sur la place d'Andohalo et dans l'enceinte du Rova. Nous penchons à croire qu'une quinzaine ou une vingtaine d'entre eux tout au moins furent en état de se livrer à des exercices et à des manœuvres devant le souverain. Et maintenant, si nous voulons nous faire une idée de la joie que celui-ci dut en éprouver, songeons aux impressions que nous ressentîmes nous-mêmes, quand nous vîmes, étant enfants, manœuvrer ou défiler des soldats pour la première fois.

Mais le ravissement même d'un enfant ne peut pas nous donner une idée exacte des transports d'admiration qui durent saisir Radama, car, à côté de la joie gamine du demi-barbare, il y avait certainement chez lui les calculs de l'homme. Ces soldats, mais c'était précisément ce qu'il lui fallait pour réaliser enfin son plus grand désir, celui d'être le maître de toute l'île. Le jeune prince était trop intelligent pour ne pas comprendre d'emblée que la possession d'une telle arme ou d'une telle armée allait décupler sa puissance offensive et amener, pour ainsi dire à la portée de sa main, un fruit qu'il se dressait pour saisir depuis longtemps déjà. Lui aussi, comme Napoléon, allait donc avoir des soldats.

Il y a sans doute, une part de conjectures dans les lignes qui précédent. Mais les chroniques si sincères et si naïves des tantara montrent le succès de ces initiatives européennes. Ces récits attribuent ingénument à Radama le mérite très grand pour leurs auteurs, de la venue des soldats européens à Tananarive. Il n'est pas rare de voir les imériniens revendiquer pour eux un mérite qui revient aux étrangers, ce fut le cas en ce qui concerne l'établissement des institutions militaires et l'organisation de la puissance offensive ou défensive du pays. « Lorsque Laidama songea à faire venir des Européens pour former des soldats, il fit une allocution au peuple (1) est-il dit dans le récit malgache des origines de l'armée. Ceci soulève manifestement la question de savoir si Radama demanda des instructeurs ou si le gouverneur Farquhar lui en envoya de sa propre initiative. Peut-être la compilation des archives existant à Maurice permettra-t-elle d'élucider un jour ce point.

Ceci n'est d'ailleurs qu'un détail. L'importance de la création de l'armée apparaît, en outre, dans le récit des Tantara, de bien des façons. Voici ce qui est rapporté de l'innovation essentielle : « Voilà pourquoi je vais faire venir les Européens ; je vous le déclare, mon peuple, je vais instituer une armée. Ce sont les étrangers qui instruiront nos soldats et qui en feront les cornes du pays et de l'état... ils vont nous apporter les canons, les fusils et la poudre, le silex et les balles et c'est cela qui va contribuer à former le Pays et l'état ; la poudre, les fusils et les canons vont contribuer à protéger

(1) *Vol. cité, p. 107*

vos femmes et vos enfants, car ils représentent les deux tiers de ma puissance... voilà précisément ce que je désire employer à me rendre fort ». (1)

Radama comprit d'emblée que la méthode pratiquée par lui jusqu'à ce jour était bien inférieure à celle qui lui était offerte. Il adopte tout de suite la nouvelle, et l'organisation militaire de son pays entre immédiatement dans une période de transformation. Les années 1817 à 1822 peuvent être considérées comme intermédiaires, étant celles pendant lesquelles la mue s'accomplit.

On va examiner maintenant, la façon dont le changement s'effectua et dont les principes opèrent tout en se dégageant eux-mêmes, toujours plus clairement, de l'évolution qu'ils déterminaient. On verra ensuite les hommes qui dirigèrent les Imériniens dans cette voie nouvelle, les nouveaux instruments dont on se servit.

L'armée britannique était organisée alors d'après le principe consistant à considérer la tonction militaire comme un métier qu'on exerce pendant une longue durée. D'un autre côté elle comportait, comme toutes les troupes européennes, une série de grades qui en constituaient, pour ainsi dire, l'épine dorsale. Ce fut sur ces bases qu'on construisit également en Imerina peut-être sans avoir au début très nettement conscience des principes régulateurs de ce développement ; mais ceux-ci ne tardèrent pas à se dégager et à se formuler dans la pensée du prince, expression supérieure elle-même de la conscience nationale.

Le récit de la naissance de l'armée imérinienne est contenu dans les Tantara où il figure très détaillé. Nous n'avons qu'à le reproduire ici en l'ordonnant, car la clarté et la méthode sont souvent ce qui manque le plus dans les relations malgaches.

« Laidama créa donc des soldats ; il y en eut cinquante au début, puis cent, puis deux cents, puis quatre cents, puis mille et c'étaient les gens riches ». (2) Mais il est à remarquer qu'on ne dépassa pas les quatre cents au cours de la première année. Les instructeurs furent les deux sergents que le capitaine Le Sage laissa à son départ : Hastie, dont le nom et le rôle sont connus, et un second dont la personne l'est beaucoup moins et dont le souvenir ne semble s'être perpétué qu'à cause de la brutalité de ses procédés d'instruction. Le récit malgache le désigne sous le nom de « Karenina », mais c'est là évidemment une transcription phonétique de son nom qui est peut-être perdu et ne mérite guère d'être conservé.

Radama avait donné une preuve de beaucoup de discernement en décidant que le recrutement se ferait parmi la partie riche de la population. Puisque le service militaire devait entraîner des obligations permanentes sans qu'aucune rétribution lui fût assignée il était logique d'y astreindre les gens riches vivant alors du produit du travail de leurs esclaves. La règle était excellente et tout se serait, dans la suite, beaucoup mieux passé, si on avait eu la sagesse de s'y tenir. La cause de la décadence des institutions militaires en Imerina consista précisément dans les changements qui se glissèrent ultérieurement

(1) *Vol. IV. p. 106*
(2) *Ouvrage cité, p. 108.*

dans le système de Radama, rejetant sur la partie pauvre de la population des obligations que le contact avec la pratique avait révélées dangereuses et pénibles.

Par contre il résultait, presque avec l'évidence d'un axiôme, que les fonctions militaires ne comportant aucun avantage, en dehors des quelques profits réalisés au cours des expéditions, devaient être rendues honorifiques. Aussi Radama voulut-il faire récolter à ses « soldats » une abondante moisson de gloire et de prestige.

Or la distinction, pour ces néophytes des méthodes européennes, consistait dans la pompe de la nouvelle organisation. Les tuniques rouges, les galons d'or, les épées, en admettant même que le tout ait été un peu défraîchi en route, durent éblouir les Tananariviens. « Ce ne sont pas seulement, déclarait Radama, les fusils et les canons qu'on amènera chez nous, mais toutes les belles nouveautés, tous les beaux vêtements rouges qu'ils nous ont montrés. et les beaux vêtements noirs, les galons, les beaux sabres qu'on porte si bien en Europe et qu'on nous a montrés, et je vous le déclare, ô mon peuple, c'est cela qui va embellir notre pays » (1). Le désir de porter des tenues jugées somptueuses est de tous les temps et de tous les pays. Nous n'avons pas à remonter très loin dans nos souvenirs, à nous Français, pour nous remémorer l'époque où les pantalons rouges des jeunes officiers ou même ceux de simples agents conféraient, dans les petites villes de garnison, un éclat extraordinaire aux hommes qui les portaient, à l'avis tout au moins de la partie féminine de la population.

Dans la suite, quand le contingent eut été augmenté, on effectua la répartition des soldats entre les différents grades. Ainsi, en même temps qu'il adoptait un système présentant le grand avantage d'être un modèle de simplicité et de logique, le souverain montrait que la distinction, l'honneur seraient le caractère essentiel du futur combattant (2). Le simple soldat était premier honneur et cela le désignait au respect de la population « civile ». Il jouissait par rapport à ceux qui n'appartenaient pas à l'armée, du privilège de réquisition ? Il pouvait les astreindre à la corvée. Le général ou commandant en chef de 1000 hommes était dixième honneur. On peut supposer que cette hiérarchie des grades fut instituée à l'époque où l'armée « régulière » atteignit l'effectif de 1000 hommes. Les huit autres échelons constituaient les intermédiaires entre le général et le simple soldat. Le IX^{e} honneurs était lieutenant du X^{e}, le VIII^{e} lieutenant du IX^{e} et ainsi de suite jusqu'au VI^{e}, qui correspondait au grade de capitaine ; le VI^{e} honneurs commandait, lui, un groupe de cent hommes. Après venaient le lieutenant, V^{e} honneurs, deux sergents IV^{e} et III^{e} honneurs et le caporal II^{e} honneurs, le système reproduisait les modes européens d'organisation en les allégeant de toute une terminologie qui eut été assez encombrante pour des têtes encore peu formées à ces innovations. S'il présentait deux ou trois échelons à peu près inutiles en haut, il offrait l'avantage d'une certaine élasticité. On pouvait l'adapter facilement à des effectifs de dix ou de vingt mille hommes qui seraient tout à fait suffisant pour le pays.

(1) *Ouvr. cité p. 107.*

(2) *D'après M. Berthier la hiérarchie remonterait à Radama ; mais le terme « Voninahitra » lui-même serait antérieur.*

Les indications fournies par les Tantara sont d'ailleurs suivies de réflexions à la fois curieuses et significatives sur les officiers. « Et Laidama donna à ceux qui commandaient les soldats le nom de « manamboninahitra » (ceux qui ont les honneurs) : c'était en vue d'honorer les capacités des chefs ; car c'est des soldats que proviennent les officiers destinés au commandement ; les soldats sont comme l'herbe qui produit la fleur et les officiers sont la fleur de l'armée. Les soldats peuvent tous s'épanouir comme des fleurs et devenir des officiers. Et, ce qui confirme cela, c'est la coutume qu'ont les gens de chez nous de dire, lorsqu'ils expriment, à l'occasion d'une joie ou d'un malheur, des sentiments vivement ressentis : « Nous vous déclarons que vous êtes notre protecteur et notre gloire : nous sommes, nous, les sauterelles qui ne sortent pas du panier, nous sommes les mille tiges d'herbe, nous sommes l'herbe ». C'est là l'expression d'une humilité déstinée à honorer les gens dont on s'approche, qu'il s'agisse du souverain ou du peuple (1). Car les grands sont comme la tête du peuple et les petits sont comme le bas des tiges d'herbe, les grands sont comme la fleur de l'herbe qui s'élève au-dessus d'elle. Ils doivent être unis aux petits et c'est ce qui a fait dire : « si l'herbe sèche, sa fleur tombe ; si les grands sont abandonnés par les petits, ils ont froid. C'est de là aussi qu'est venue l'expression « leurs fleurs tombent » parce que les petits sont comme la tige qui porte la gloire des grands (2) ». Ce passage qui peut se comparer, par sa richesse et la fraîcheur d'inspiration dont il est animé, aux plus belles pages de notre littérature montre le caractère à la fois sincère, profond et naïf des sentiments de Radama. On trouve d'ailleurs la même profusion d'images dans d'autres expressions qu'employait le souverain pour désigner ses soldats. Il aimait à les comparer à « des lances tranchantes et des boucliers épais » parce qu'on pouvait les utiliser à la fois pour l'attaque et pour la défense. C'étaient aussi, aux yeux du roi, « ceux qui vont coudre le pays » (fanjaitra ny tany) parce qu'on comparait les résultats de leur action à celle des couturiers, alors nouveaux-venus à Tananarive ; ces ouvriers, après avoir découpé les différentes parties des habits, les ajoutaient et en faisaient un beau vêtement à la grande surprise des indigènes encore peu familiarisés avec ce genre de travail. Radama désignait encore les soldats, par le terme de « ficelles humides qui retiennent les diverses parties du royaume », tout comme la corde lie différents objets en un seul paquet, « de cornes de l'état », de « serrure et de couvercle du pays » destinés à garder ce qui a été édifié par Laidama » tout autant de jolies images, très expressives (3). Elles montrent combien le souverain se complaisait en son armée et la joie qu'il en éprouvait.

Revenons maintenant un peu en arrière, à la question du recrutement, et nous aurons l'occasion de constater quels développements s'opérèrent, par la logique puissante des situations et des faits, dans la pensée du souverain et dans les pratiques organisées par lui, conformément à des principes qu'il devinait, d'instinct, opérants dans ces questions d'organisation.

---

(1) *Il y a là l'idée très intéressante de la noblesse du peuple considéré dans son ensemble.*

(2) *Ouvrage cité, p. 110.*

(3) *Ouvrage cité, p. 111.*

On a vu que le nombre des recrues avait passé rapidement de 50 à 400. Ces premiers soldats furent levés dans les quatre divisions de l'Imerina : Avaradrano, Vakinisaony, Marovatana, Ambodirano. Les tantara ne donnent pas d'indication plus précise relativement à ce recrutement ; mais on peut supposer qu'il y en eut cent de prélevés dans chacune des subdivisions, ce qui était d'une bonne administration.

Le bond en avant qui suivit consiste à passer de 400 à 1000 et l'indication que fournissent, à ce sujet, les tantara est pleine de naïveté. Ce seraient les Européens Brady, un nouveau venu, et Hastie qui auraient eu le mérite de cette initiative. Il demandèrent à Radama la permission de porter à mille le nombre des soldats, se faisant forts, après cela, de se passer du concours du peuple et de soumettre à Radama « les quatre coins du pays » avec cette seule troupe.

Les conseillers militaires européens du prince eurent-ils la naïveté de croire qu'un millier d'hommes suffisait pour effectuer la conquête de l'île ? On a de la peine à le concevoir. Une idée était pourtant en train de se faire jour ; celle de la supériorité des effectifs organisés par rapport aux foules d'un caractère inorganique qui accompagnaient autrefois le souverain dans ses campagnes. Un nombre d'hommes beaucoup moins élevé pouvait obtenir les mêmes résultats et alors il n'y avait plus de danger de famine et pour deux raisons tout au moins :

1° — Les pays traversés pouvaient subvenir beaucoup plus facilement aux besoins de l'armée d'occupation.

2° — Les cultures ne seraient pas interrompus en Imerina, ni par conséquent, la production.

Ensuite l'armée régulière, moins lourde marchait plus rapidement, pouvait atteindre des régions plus éloignées.

L'idée d'effectuer la conquête de l'île avec mille soldats était utopique, mais l'expérience permet rapidement de se faire une notion plus exacte du nombre d'hommes nécessaires pour réaliser les buts de la politique Imérinienne. Dès l'année 1832, existait autour de Tananarive une petite armée d'un effectif total de 4.000 hommes. Ce n'était, numériquement qu'une fraction des masses qui partaient en guerre antérieurement. Et il est incontestable qu'un corps de dix mille combattants, convenablement armés et commandés, était très largement suffisant pour briser toutes les résistances.

Les exigences de la situation amenèrent très rapidement les chefs à déterminer la mesure exacte des moyens à approprier aux buts poursuivis.

Pourtant, de nouvelles conséquences allaient découler des chiffres qu'on venait d'atteindre. Une armée de quelques centaines d'hommes pouvait fort bien se recruter en Imérina, parmi les classes riches ou aisées de la population. Mais ce n'était plus le cas pour des effectifs de dix mille hommes et plus. D'autre part Radama ne pouvait avoir une armée qui prît vraiment à cœur sa fonction militaire, si les hommes n'étaient pas pourvus de tout le nécessaire. Aussi ne tarda-t-il pas à comprendre qu'un impôt devait être consenti par la population civile de façon à subvenir aux besoins des soldats. De là découlait également

la notion de la division des habitants du royaume en deux sections générales : 1° — les militaires (miaramila) et 2° — les civils ou « borizano » (du français bourgeois). Et Radama trouvait la même richesse d'images pour désigner l'élément civil de la populatiou que pour les combattants. Les premiers c'étaient « les bêches au long manche » remarque qui indique suffisamment que le but essentiel de leur activité devait être de pourvoir aux besoins alimentaires de la population. Ils constituaient également le sabot sur lequel on s'appuie pour l'effort « kitro ifaharana » ; les pierres qui remplissent les mains du peuple - image plus obscure pour nous et qui doit nous ramener à une époque où la pierre constituait le seul projectile utilisé par l'homme, de telle sorte que celui dont les mains étaient pleines se trouvait en bonne posture pour la chasse. Le souverain comparait aussi ces borizano à une herbe qui se fixe au sol, le tsiriry, par opposition à l'oiseau du même nom.

De cette répartition de la population en deux catégories allait résulter, en même temps que la notion des devoirs de chacune d'elles envers le souverain et le peuple, celle de leurs obligations, l'une par rapport à l'autre. Ceux qui restaient au pays pour y cultiver le sol allaient avoir à faire des sacrifices pour assurer la subsistance de l'armée. C'est encore là une idée que le souverain ne tardait pas à exprimer. « Je voudrais que vous me donniez le cinquième de vos biens pour eux, disait-il en parlant des soldats, car ce sont des hommes qui ne travaillent plus, je vous demande aussi la dixième partie de votre riz, de peur que vos enfants n'aient faim. » Le même idée est reprise et développée dans la suite du paragraphe. On trouve ainsi, sur ces lèvres imériniennes, des formules qu'il suffirait de transposer pour leur donner une allure toute moderne : la première des contributions que voulait établir Radama ne ressemble-t-elle pas à l'impôt sur le capital voté par l'Allemagne, un peu avant la dernière guerre au profit de l'armée ? La seconde n'était-elle pas un impôt annuel sur le revenu ? il y avait là une base solide de l'organisation militaire. Mais la relation des Tantara contient, après cela, quelques mots qui en disent long, dans leur brièveté, sur le manque d'esprit de suite dans la politique malgache, après la mort de Radama. Cette contribution, ajoute l'auteur, cesse d'être payée sous la règne suivant. On verra dans la suite les conséquence fatales de ce manque de continuité.

Une nouvelle initiative dans la politique imérinienne d'expansion à toutes les parties de l'ile se produisit encore sous le règne de Radama. Ce fut la création de forts établissements militaires, postes ou garnissons, dans des localités qui constituaient par leur situation, des points stratégiques ou des bases de pénétration. L'idée avait été suggérée à Radama par le principal de ses conseillers : Hastie. L'autorité exercée par Andrianampoinimerina sur les régions lointaines de ses états ne pouvait être en effet que nominale. Seules les représailles qu'eût entraînées une nouvelle expédition, était de nature à maintenir dans le devoir des chefs assez portés à des velléités d'indépendance totale. Mais le jour où une forte garnison fut établie dans leur voisinage, la situation changea d'aspect. Il fallait se soumettre effectivement, cesser de batailler avec les gens du voisinage, s'engager, de gré ou de force, dans la voie du travail et du progrès. On passait de la période des guerres intestines

à celle d'un début d'organisation, tant politique qu'économique et le mouvement d'unification du pays devait en être favorisé.

L'établissement de la puissance imérinienne, marchant lui-même de pair avec le développement général du pays, fut encore facilité par le caractère mi-agricole, commercial et parfois même industriel de ces postes militaires organisés en pays nouvellement soumis. Ellis rapporte à ce sujet qu'un corps de troupe expédié par Radama sur la côte Est était accompagné de colons et à tous, soldats et émigrants borizano, on avait remis des graines et des plants. Le commandant de l'expédition avait mission de porter à la connaissance des populations des régions traversées que le nouvel établissement (il s'agit de celui de Foulpointe) constituerait un débouché aux produits de leur agriculture ou de leur industrie.

Les garnisons ainsi créées au cours de chaque expédition constituaient des bases nouvelles permettant de porter plus loin, dans la suite, la puissance imérinienne. Le nombre des hommes qu'on laissait variait selon les circonstances. Certaines n'en comptaient que cent, sous le commandement d'un officier VI[e] honneurs, mais c'était là l'effectif le plus faible. Ainsi le poste d'Antongodrahoja placé aux confins de l'Imerina, sur la route du nord-ouest ne dépassait pas cet effectif. Mais il y avait 500 hommes à Marovoay, localité située en plein territoire sakalava. Fort-Dauphin étant donné sa situation tout à fait excentrique, eut une garnison de 1500 hommes (1) et Tamatave en reçut 2000, vu son importance comme fort principal de l'île, sa situation au milieu de la côte Est et sans doute aussi les prétentions connues de la France sur cette région.

Les Tanatara contiennent, à propos de la fondation de la garnison de Tamatave un petit détail qui montre le peu de goût que manifestaient les gens d'en haut pour le séjour dans les contrées basses et réputées malsaines. Quand Radama informa les deux lieutenants de sa suite, Ratsimiovo et Ramarotafika, qu'il les désignait pour être à la tête du nouvel établissement militaire, ces deux officiers, qui ne s'attendaient pas à la décision du souverain, prirent la chose en mauvaise part et demandèrent au roi pourquoi il voulait ainsi les chasser loin de lui et les contraindre à habiter un pays aussi insalubre ? Radama sut se faire obéir ; mais les deux lieutenants étaient morts de la fièvre moins d'un an après.. (2)

Telles furent les lignes directrices du développement de l'armée imérinienne. Radama, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte, sut procéder avec sagesse et méthode. Le petit corps de troupe dont il dota son pays constituait à la fois un organisme militaire de conquête et un moyen de rehausser la grandeur du souverain par un déploiement de pompe jusqu'alors inconnu dans

(1) *Le fort de cette région était composé, d'après Le Guével de Lacombe, de deux enceintes très solides. Les soldats habitaient de grandes maisons situées entre les deux remparts et le logement du gouverneur se trouvait à l'intérieur de la deuxième enceinte. La disposition de cette fortification à peu près imprenable, pour toute troupe qui n'était pas munie d'artillerie, rappelle assez celle de nos châteaux des temps de la féodalité.*

(2) *Ouvrage cité, page 146-147.*

le pays. On verra dans la suite de quelle façon l'armée s'acquitta de la charge qui lui était confiée ; en verra alors les campagnes qu'elle accomplit et c'est en la suivant, au cours des mieux connues d'entre celles-là qu'on sera le mieux à même d'évaluer la nature des changements survenus et des progrès réalisés au contact des Européens.

Les fonctions d'apparat jouèrent aussi, tout comme en Europe un grand rôle dans l'existence de l'armée. Le vocabulaire malgache nous semble contenir à ce sujet une indication précieuse sur la formation des premiers soldats réguliers en Imerina. On la trouve dans le fait que le mot « matso » forme malgache du terme anglais « march » (défilé ou revue) est employé par les Imériniens avec le sens d'exercices militaires de toute sorte. Le spectacle d'une troupe marchant au pas et défilant devant lui dut, très certainement flatter singulièrement un jeune prince de tempérament belliqueux. On ne serait pas étonné d'apprendre qu'il assistait chaque jour aux exercices ou même qu'il haranguait fréquemment les soldats dans les intervalles des manœuvres. Les recrues furent invitées à l'art de l'immobilité militaire tout comme aux méthodes d'évolution. Dès l'année 1817, qui fut celle de la naissance de cette organisation, les soldats figurèrent dans la cour du palais royal toutes les fois qu'il y eut des réceptions. Radama lui-même y parut, le 6 août, à l'arrivée d'Hastie en tunique rouge et en coiffure militaire, pantalons bleus et bottes vertes. Or, quelques jours auparavant, l'agent anglais l'avait encore trouvé vêtu d'une chemise sale.

Une cérémonie qui se déroula, après de grands préparatifs, à Sahafa, petite localité située entre Tananarive et Ambohimanga, vers la fin de l'année 1822, peut être considérée comme marquant déjà un premier jalon sur le chemin parcouru.

Il s'agissait précisément à Sahafa de fêter l'érection d'une pierre dressée destinée à commémorer un évènement jugé de très grande importance. L'armée venait d'être portée, depuis plusieurs mois, à l'effectif de quatorze mille hommes qui pouvaient être considérés comme ayant terminé leur instruction. Le moment était propice pour mesurer les progrès réalisés et préciser ou modifier la législation relative à l'organisation nouvelle.

Ellis donne de cette circonstance un récit détaillé et emprunté probablement aux correspondances et aux souvenirs des missionnaires qui assistèrent à la cérémonie. « Le roi se rendit, raconte-t-il, au lieu du kabary accompagné de sa garde de corps et d'un chœur de femmes. Des foules immenses le suivaient. Jamais le peuple n'avait assisté à un spectacle si magnifique et si imposant. Le roi envoya des chevaux aux missionnaires en leur faisant dire qu'il désirait leur présence et la capitale se trouva à peu près complètement vidée. Au lieu du rendez-vous, une grande plaine, bien adaptée à ces circonstances, les troupes étaient rangées sur trois côtés d'un carré. Le quatrième fut formé par deux bataillons qui ne tardèrent pas à arriver, accompagnant le roi qui approchait, venant d'une hauteur voisine. Après avoir passé toutes les troupes en revue, le souverain monta sur une estrade préparée pour le recevoir et là il revêtit, au lieu de la tenue militaire qu'il avait portée, le costume qu'il prenait d'ordinaire pour le kabary.

Voici en quels termes Ellis décrit cette scène :

« Après que les troupes eurent accompli diverses manœuvres et tiré plusieurs salves, elles furent rangées en masse compacte pour écouter le discours du roi. Celui-ci donna tout d'abord l'ordre de retirer les baïonnettes pendant la prière qu'il allait dire ; puis, prenant l'idole, il rendit grâce pour les faveurs passées et implora la bénédiction divine sur son armée et ses sujets. Ceci fait, on remit les baïonnettes ; alors Radama prononça un long et éloquent discours fréquemment applaudi par une énorme foule qui ne comptait pas moins de soixante à soixante-dix mille personnes. Il fit de ses troupes l'éloge le plus flatteur, portant aux nues leur bravoure et leur loyauté et les félicitant pour la façon admirable dont elles avaient accompli les exercices de cette journée. « Vous avez été instruits, déclara le roi, et vous êtes devenus supérieurs à vos ancêtres. Il n'est pas une peuplade que vous ne puissiez vaincre, pas une puissance que vous ne puissiez soumettre, pas une ville où vous ne puissiez entrer ; ce qui importe, maintenant, c'est de concentrer vos efforts, d'être bien unis et de collaborer ». (1) Après avoir ensuite exposé quels avaient été les desseins politiques de ses ancêtres, il déclara qu'il poursuivait les mêmes buts, convaincu de la supériorité des troupes diciplinées. L'alliance conclue avec une des nations les plus éclairées allait le mettre, en outre, en mesure de fournir à ses soldats toutes les armes, toutes les munitions de guerre et tout l'équipement nécessaire pour continuer la politique de ses pères jusqu'à son entier succès.

Le tableau de ce qui avait été réalisé depuis 5 ans et l'indication, comme à grands traits, de ce qu'il restait à faire avant d'atteindre le but fixé, étaient ainsi donnés au peuple afin de recueillir son approbation. La volonté du souverain n'admettait sans doute aucune contestation ; mais les rois mérimiens eurent toujours l'habileté de conférer aux mesures de leur administration l'approbation du peuple ou de l'armée, consentement qu'il eût été dangereux, pour les sujets, de refuser. Cette marque de confiance, sollicitée par Radama à Sahafa, lui fut témoignée, d'après le récit des Tantara, avec beaucoup de chaleur : « Tout ce que vous faites est très bien, ô Laidama, et nous voulons, à l'envi, vous donner entière satisfaction, car nous n'avons été ni contraints, ni forcés par vous ». (2)

Mais Radama avait, manifestement, une autre idée en tête en cette occasion. Il voulait faire approuver des sanctions nouvelles, car il trouvait tout à fait insuffisantes celles qui étaient établies. On s'était contenté jusqu'alors d'infliger une amende aux lâches. Voici comment on opérait :

Le déserteur était privé de la moitié de sa liberté « very ila » ; il devenait donc à moitié esclave de l'État, et se trouvait dans la nécessité de racheter la moitié de sa personne qui venait d'être réduite à la servitude. Ceux qui ne parvenaient pas à se libérer au bout d'un certain temps étaient privés même de la demi liberté qui leur restait. Cette situation de « very ila » était tout à fait exceptionnelle dans la société malgache.

(1) *History of Madagascar, Vol. II, p. 260.*
(2) *Vol. IV, p. 112.*

Radama trouvait cette sanction insuffisante, et voici, d'après Ellis, la façon dont il s'exprima : « Je vous laisse maintenant le soin d'examiner et de décider quel sera le châtiment infligé aux lâches et aux déserteurs ? » (1)

« Les généraux des Voromahery et des Tsiarondahy se levèrent alors à tour de rôle et exprimèrent leurs sentiments en des discours empreints de loyauté et animés de l'éloquence propre aux indigènes et, au nom de tous, officiers et soldats, ils firent les déclarations de fidélité les plus solennelles ; les troupes furent unanimes à les confirmer et à donner au roi l'assurance de leur dévoûment et de leur attachement. « En ce qui concerne ceux qui font preuve de négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs, dirent-ils, ceux qui se comportent en lâches ou qui s'enfuient au cours d'une rencontre, que le roi agisse, à leur égard, comme il lui plaira, qu'il leur fasse prendre le tanguin — qu'il les fasse fusiller, zagayer ou décapiter, — qu'il les fasse périr par la faim et qu'il donne leurs dépouilles aux chiens pour être dévorées : ou encore qu'on prépare un tas de fagots et qu'on les y brûle et que les vents dispersent leurs cendres jusqu'aux extrémités de la terre ».

« Radama remercia son peuple pour la fidélité qu'il montrait à son serment et à ses promesses. « En ce qui concerne les lâches et les déserteurs » déclara-t-il « qu'il n'y ait donc pas de châtiment spécifié. Ceux qui sont braves et fidèles obtiendront la distinction conférée par l'éloge que je ferai d'eux et ils seront élevés à des honneurs ».

« Tout le corps des officiers et des soldats décida, alors, sans hésitations, que le bûcher serait le châtiment réservé à la désertion et à la l'acheté ; mais on résolut, en même temps, que le crime d'un individu n'affecterait ni sa famille ni ses biens » (2).

La loi ainsi votée sur la demande du souverain et la proposition des chefs, fut de beaucoup la plus importante de celles qui concernaient l'armée ; on est en droit d'y voir une preuve de l'influence européenne. Radama savait que la peine de mort était infligée en Europe dans les cas de lâcheté et de fuite devant l'ennemi ; il orienta la délibération, à Sahafa, de façon à faire adopter cette sanction, sans avoir l'air de l'imposer.

Si nous en croyons, d'autre part, la témoignage de Le Guével de Lacombe il y aurait eu, dès le règne de Radama 1er, tout un code militaire rédigé de concert par le roi et son conseiller Hastie. Ce code aurait été lu en présence de l'armée et de chefs venus faire leur soumission aux Imériniens, pendant une revue qui eut lieu au cours de l'expédition de 1823 sur la côte Est. « A la moindre faute, dit cet auteur, un soldat est condamné aux fers pour plusieurs années ; s'il meurt avant d'avoir subi sa peine, ses parents ne peuvent disposer de son corps, ni même lui ôter ses fers, avant que le temps de sa punition ne soit écoulé ». (3) Et ailleurs il est dit : « Les fautes d'insubordina-

(1) *D'après Le Guével de Lacombe c'est à l'instigation d'Hastie que furent prises les mesures indiquées dans la suite. Mais on n'a rien trouvé de nature à corroborer cette affirmation. Le principe était incontestablement inspiré par des étrangers. Il est bien difficile de dire par qui.*

(2) *Ouvr. cité p. 260-261.*

(3) *Voyage à Madagascar p. 141.*

tion sont punies avec tant de rigueur par les lois d'Emyrne, que c'est toujours en tremblant qu'un soldat aborde son chef. Si un officier a des ordres à prendre d'un supérieur, il se prosterne presque la face contre terre (1) ».

L'auteur donne ensuite d'autres exemples de cette humilité. Celle-ci n'était peut-être pas d'origine foncièrement militaire, mais la forte discipline qu'on chercha à faire régner dans l'armée dut grandement contribuer à la développer.

Les tantara contiennent à ce sujet quelques indications qu'il importe de relever, étant donné le peu de renseignements précis qu'on possède sur cette époque et cette question. Une des lois qui furent votées sur la demande ou l'initiative de Radama fut celle qui punissait des fers les soldats déserteurs.

Une autre ordonnance très curieuse et dont il est fait mention, à plusieurs reprises, dans les Tantara est relative à la coupe de cheveux. Nulle autre ne pourrait montrer d'une manière plus convaincante à quel point les progrès qui s'opéraient en Imerina étaient inspirés par les exemples européens. Ayant appris, par un de ses cousins qui était allé en Europe, le Prince Ratefinanahary, assez fréquemment désigné, dans les relations de cette époque, sous le nom de Prince Ratefy, que les soldats avaient les cheveux coupés ras, le souverain décida, sur le champ, d'adopter ce genre de coiffure et de l'imposer à ses soldats. Or c'était alors la coutume, pour cheveux demi longs seulement, tandis que les gens du peuple ne les coupaient pas du tout.

Ces derniers auraient été, si l'on en croit le récit des Tantara, très irrités par cette innovation, et ils auraient cherché à faire mettre à mort le Prince Ratefy. Le déplaisir des femmes fut tout particulièrement violent. Certaines se rendirent devant le roi pour formuler des remontrances au nom du peuple. Radama fit mettre à mort un certain nombre de celles qui s'étaient ainsi risquées à comparaître en sa présence, maintint sa décision et lui donna, dans la suite, force de loi.

A côté de cette législation sévère, il y avait aussi, d'après Le Guével, certaines mesures d'un caractère protecteur pour les soldats ; on leur accordait des privilèges refusés aux « borizano ». « Le roi, déclare cet auteur donne à chacun pour trafic, selon son grade un capital de quelques piastres ; c'est l'intérêt de cet argent qui les fait vivre (2) ». Par contre, les emprunteurs devaient se trouver toujours en état de « réaliser » afin de rendre l'argent prêté. De même la loi accordait des garanties aux soldats en campagne contre l'infidélité de leurs femmes ; ceci est corroboré par les Tantara, d'après lesquels cette loi fut votée sous le règne de Radama.

Enfin le souverain fixa les localités où devaient avoir lieu les exercices militaires. Sous Andrianampoinimerina il n'y avait eu qu'un terrain de manœuvre, celui de Sahafa. Dans les dernières années du règne de Radama il y en eut sept, un pour chacune des six divisions de l'Imerina, plus un autre pour les Voromahery, section qu'on distinguait au sein de la première division

(1) *Voyage à Madagascar p. 141.*
(2) *id. p. 142.*
(2) *Voyage à Madagascar p. 142.*

dite des Avaradrano. Ces mesures furent prises par Radama dans le but d'éviter aux soldats de trop grands déplacements, lorsqu'ils avaient à se rendre à l'exercice.

Celui-ci était identique aux manœuvres imposées aux recrues d'Europe ; il comprenait des tirs où les hommes qui se distinguaient recevaient comme récompense une piastre et la bosse du bœuf abattu, car parfois on prenait l'un de ces animaux comme cible. Les périodes de halte, au cours des expéditions, fournissaient aussi l'occasion de procéder à des tirs. Ce fut le cas à Majunga en 1824 où l'on utilisa ainsi sur place, une partie des munitions, achetées dans ce port.

La vie militaire en Imerina ne fut pourtant jamais organisée comme en Europe où les soldats vivent à part de l'élément civil et en caserne.

Les malgaches qui faisaient partie de l'armée continuaient à demeurer dans leurs villages et s'ils venaient en ville, ils étaient hospitalisés chez des parents ou des connaissances. Aucun costume ne les distinguait du reste de la population en dehors des grandes occasions de la vie militaire. La subsistance de la troupe ne fut jamais effectivement assurée par l'État en dehors des mois de campagne. D'ailleurs, les soldats avaient de nombreux loisirs en périodes d'expédition et l'armée fut moins malheureuse, sous Radama, que dans la suite.

II. — LES INSTRUCTEURS. — Deux des instructeurs militaires des Imériniens, Hastie et Robin, ont déjà fait ci-dessus l'objet d'une notice biographique. C'étaient d'anciens sous officiers dont le rôle, dans le cercle des conseillers et amis européens de Radama, ne se limita pas au domaine de la préparation et de la conduite des expéditions. Ils furent également investis par le souverain des plus hautes charges militaires. On verra dans la suite, qu'Hastie accompagna le roi pendant les expéditions de 1823 et 1824 ; peut-être même participa-t-il à d'autres campagnes avant ou après ces dates. Seulement les grandes lacunes qui subsistent entre les parties de son journal ne permettent pas encore de mesurer, d'une manière très précise, l'étendue de son rôle en Imerina. Robin se vit également appelé à des fonctions de la plus haute importance : il dirigea un corps d'armée pendant une expédition contre le Boina et reçut plus tard un commandement sur la côte Est.

Il nous reste à présenter ici un troisième personnage dont la carrière à la cour de Radama Ier est peut-être plus caractéristique encore de la fortune singulière de ces instructeurs européens : c'est Brady, grand et bel homme, fils d'un Ecossais et d'une indigène des Antilles. Brady s'éleva d'un seul bond, rapporte Cameron, de la situation de caporal dans l'armée de Sa Majesté Britannique à celle de général, commandant en chef des forces de Radama. Il ne savait ni lire ni écrire et n'attribuait pas beaucoup d'importance à cette infériorité. Par contre il s'entendait dans l'art d'instruire et de commander une troupe. Les trente dollars par mois que lui octroyait le gouvernement britannique s'ajoutaient à ce qu'il touchait de Radama lui-même, de telle sorte qu'il fut bientôt immensément riche pour le pays. Il possédait des maisons, des jardins, du bétail, des rizières, des esclaves et jusqu'à une maison de campagne dans l'Ankaratra. Peut-être même ne négligait-t-il pas les profits qu'on pouvait toujours réaliser

au cours d'heureuses campagnes ; Cameron rapporte qu'il dépassa bien vite, en barbarie et en cruauté, les indigènes eux-mêmes.

III. — L'EQUIPEMENT ET L'ARMEMENT. — On a des indications assez précises sur l'équipement et l'armement de la jeune armée imérinienne 1° — dans les Tantara ; 2° — dans le journal d'Hastie et les textes des traités qui furent signés entre l'Angleterre et l'Imerina ; 3° — dans le récit de Le Guével de Lacombe.

1° — Les renseignements fournis par les Tantara sont surtout relatifs aux premiers envois de matériel et d'équipement, « on expédia de la musique, des grosses caisses, des tambours, des fusils, deux canons, de la poudre, du silex, des sabres, un cheval pour Radama, des vêtements rouges pour les soldats et des vêtements avec beaucoup de galons pour les officiers, des chapeaux (1) pour les soldats et des chapeaux-amiral pour les officiers, ainsi que des gibernes pour les 400 soldats ». Ceci se passait en 1817.

2° — Hastie était porteur de cadeaux pour Radama, lors de son arrivée ; cette même année, son journal mentionne, entre autres articles : 1 costume de velours brodé or — 1 paire d'épaulettes — 1 épée et ceinturon — 1 ceinture.

Pourtant l'équipement et l'armement de l'armée ne commencèrent effectivement qu'après la conclusion du traité d'octobre 1817, conformément aux clauses duquel le gouverneur Farquhar devait faire remettre au roi imérinien en plus des sommes versées, à titre de oompensation, 100 barils de poudre de 100 livres chacun, 100 fusils de munition avec leur fourniment complet, 10.000 pierres à fusil, 400 vestes rouges avec le même nombre de chemises, des pantalons, des souliers, chaussettes, des schakos etc... ; 12 sabres avec ceinturons une tenue complète pour le roi et deux chevaux.

Ces envois ne furent effectués qu'une fois, mais le gouvernement britannique dut consentir à l'inclusion de clauses plus onéreuses encore, en 1820. Ce fut donc la Grande Bretagne qui fût au début, la plus grosse part de ces frais d'équipement et d'armement.

Il est possible que Radama ait aussi fait des achats pour son propre compte ; et de même les plus riches d'entre ses sujets firent probablement les frais de leur tenue.

Les beaux costumes étaient réservés pour les occasions solennelles, de sorte que leur durée a pu être à peu près indéterminée. Le Guével de Lacombe raconte que plusieurs régiments d'infanterie, qu'il vit défiler à l'occasion d'une revue, avaient l'uniforme anglais à l'exception des souliers, ceux-ci ayant dû être rapidement écartés comme incommodes. Comment des pieds qui n'étaient pas encore « aguerris » auraient-ils pu résister au port de chaussures militaires ? Le Guével rapporte que les soldats n'avaient pas de baïonnettes lors de la revue de 1823 ; mais on sait qu'ils en étaient pourvus à la revue de Sahafa, l'année d'avant.

---

(1) *Nous traduisons le mot malgache « satroka », d'après Le Guével ces chapeaux étaient en réalité des schakos.*

Les avait-on par hasard, laissées à Tananarive, comme trop lourdes à porter pendant toute une campagne ?

La relation de Le Guével semblerait donc témoigner que de très grands progrès avaient été réalisés, dès 1823, dans l'armement et l'équipement des troupes de Radama.

On trouvera des détails sur cette revue, ainsi que sur le matériel qui était alors aux mains des soldats dans le récit de la campagne de la côte Est en 1828. On relèvera simplement ici quelques détails intéressants relatifs aux tenues arborées en cette occasion. Les artilleurs se distinguaient dans le défilé.

« Le costume qu'ils portaient leur donnait un air martial et laissait paraître leurs formes athlétiques. C'était une tunique blanche dont le bas était garni d'une bordure bleue à dents de loup ; un sim'bou (1) de toile bleue qu'ils portaient en sautoir leur couvrait une épaule et soutenait le cimeterre (2).

Les hommes d'un autre corps, les Tsiarondahy, avaient des costumes encore plus beaux et mieux entretenus que tous les autres fantassins.

Quant à Radama lui-même, au milieu d'un brillant état-major, il dépassait tout le monde par son éclat.

On objectera à nos emprunts les critiques adressées par A. Grandidier à la relation du Le Guével de Lacombe. Pourtant le récit de ce dernier contient des détails qui mettent hors de doute le fait qu'il rencontra effectivement Radama. Tel est, par exemple, l'épisode dans lequel l'auteur du Voyage à Madagascar décrit la scène où les musiciens malgaches de retour de Maurice, jouèrent pour la première fois en présence du roi. Un autre témoignage confirme l'exactitude du fait. Un historien en chambre n'aurait jamais trouvé un détail de ce genre, et, d'autre part, la façon dont la scène est représentée par Le Guével, ne permet pas de prétendre que tout le récit était imaginaire.

Le tableau de la revue de Vohibohazo doit donc être vrai, tout au moins dans l'ensemble. Mais cette description rédigée d'après des souvenirs ne se présente pas non plus avec les caractères d'un journal de route.

Nous serions assez disposé à croire que l'auteur a embelli le tableau. Dans cette région tropicale le soleil peut opérer des mirages. Les effectifs paraissent plus nombreux et les tenues plus belles qu'en réalité. Ceci dit, cette relation de Le Guével n'en est pas moins un témoignage irrécusable des énormes progrès réalisés en six ans.

Les expéditions de Radama en 1817 et après.

En même temps que des innovations européennes, sagement introduites et prudemment adaptées aux coutumes locales, renouvelaient l'organisation de l'armée imérinienne lui donnant un caractère permanent et faisant d'elle un corps à part dans le cadre de la nation, des progrès du même genre s'opérèrent dans le fonctionnement de cette institution.

(1) *Le vêtement désigné par ce terme « le sarimbo » est un morceau d'étoffe rayée qu'on porte flottante autour du corps.*

(2) *Ouv. cité p. 137.*

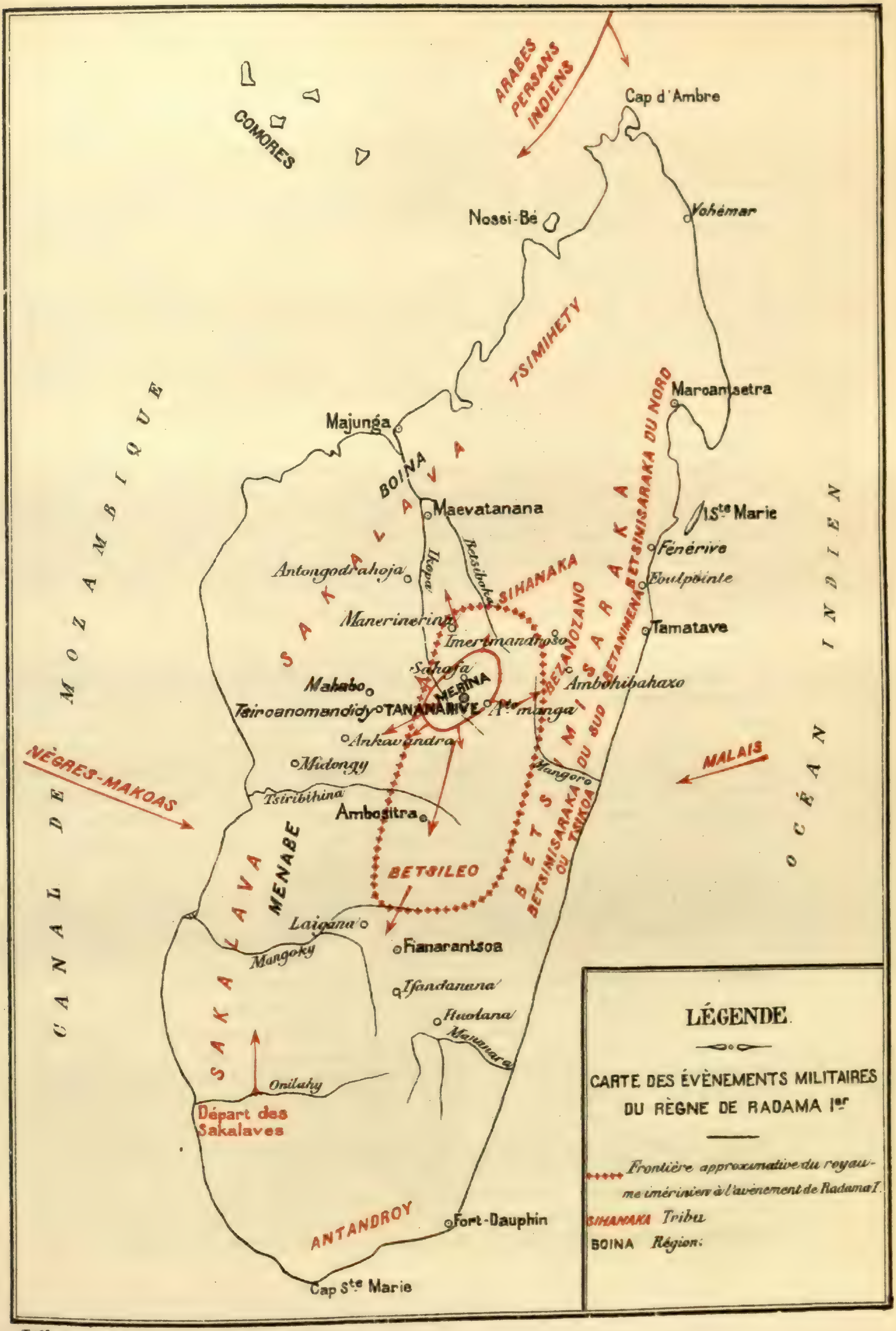

Litho. du S.G. de Madag. (1926).

Nous allons donc voir maintenant les soldats en campagne ; car l'armée est essentiellement un organisme vivant et c'est au cours des opérations auxquelles elle se livre qu'on peut le mieux en étudier l'activité et en mesurer les progrès.

Radama se plaisait, on l'a vu, à relever des ressemblances entre sa personne et celle de Napoléon 1er, tant au physique qu'au moral. Et sa carrière militaire présente, à vrai dire, quelques analogies avec celle de l'empereur. Il fut conducteur d'expéditions et organisateur lui aussi, mais à un degré et dans des conditions infiniment plus modestes. Il porta, comme Napoléon 1er, les opérations de ses armées très loin de leur point de départ !

Les instructeurs européens des Malgaches furent tout à fait en mesure de les aider : les campagnes auxquelles ils avaient pris part purent servir de modèles aux expéditions dirigées, chaque année, par Radama contre les autres peuplades de l'île. Les Anglais avaient combattu hors de chez eux, en Espagne et en Belgique ; et les Français avaient porté leurs armes sur presque la moitié de l'Europe. Les sous-officiers connaissaient la nature des opérations et la tactique de la campagne et ils se trouvaient donc qualifiés en Imerina pour la tâche organisatrice qui leur était dévolue.

En ce qui concerne l'activité militaire de la seconde partie du règne de Radama, de 1817 à 1828, nous avons d'ailleurs, en plus des documents compilés par le P. Malzac, des témoignages directs. Il y a d'abord, et en tout premier lieu, le journal d'Hastie ; c'est la source à laquelle nous sommes le plus redevable. Mais Le Guével de Lacombe fournit aussi des documents qui méritent d'être pris en considération. Ellis n'aurait pas pu prétendre à une connaissance aussi immédiate ; mais il a écrit son Histoire de Madagascar en utilisant des documents de première main et sa narration présente donc de très sérieuses garanties de véracité. Enfin d'autres noms pourraient être produits, tout au moins incidemment, pour attester la valeur de la besogne initiatrice accomplie par les Européens dans l'armée de Radama.

Si l'on considère, par exemple, la campagne de 1824 que Radama et Hastie dirigèrent ensemble dans la région Nord-Ouest de l'île, on verra qu'un monde la sépare, en ce qui concerne l'organisation des effectifs et leur emploi, de l'expédition imérinienne telle qu'elle se présentait une dizaine d'années auparavant.

Mais la date de 1824 peut être considérée comme marquant l'aboutissement de tout un travail très actif de préparation militaire. Et avant d'en venir au récit des dernières campagnes que Radama dirigea en personne, il convient de s'arrêter un peu aux stages transitoires, car les institutions militaires imériniennes eurent, comme toutes les autres, leur période de croissance et elles n'arrivèrent point d'emblée à ce degré de puissance qui permettait à leurs avant-postes de briser d'ordinaire toutes les résistances.

La première expédition à laquelle les Européens participèrent à titre de conseillers du roi fut celle de 1817 qui aurait été, d'après le P. Malzac, dirigée par Brady. Mais à notre avis Radama n'était pas homme à se dessaisir de son pouvoir, même au profit d'un lieutenant européen. Les évènements de cette campagne relèvent plutôt du domaine de la diplomatie que de celui de

l'art militaire. Les Imériniens établirent leur autorité sur Tamatave à peu près sans coup férir. Jean-René, le chef de l'endroit ayant accepté de considérer Radama comme son suzerain. L'intervention des Européens contribua pour beaucoup à ce beau succès.

Le récit d'une expédition contre le Menabe, pendant la saison d'hiver 1821, récit fait par Ellis dans son Histoire de Madagascar, montre qu'on n'était pas encore arrivé, à cette date, au degré d'organisation et de perfectionnement atteint deux ou trois années après. En fait, l'année 1822 et la revue de Sahafa constituèrent un tournant dans l'histoire de développement de l'armée sous Radama 1er. L'expédition comprit encore, cette année-là, toute la population en état d'y participer, c'est-à-dire un effectif de 70 à 80 mille hommes. L'armée proprement dite, composée alors de 1000 soldats seulement formait le noyau de ce corps ; le nombre des esclaves porteurs fut beaucoup plus élevé que celui des combattants, la proportion étant, d'après Ellis, des cinq des premiers pour un des derniers.

Le départ fut annoncé, cette fois, par des coups de canon, tirés dans la matinée du 24 juin. L'expédition était accompagnée par un chef sakalava du nom de Raholatra, frère et rival de l'adversaire de Radama. Un dépit politique avait amené cet étranger à venir offrir ses services aux ennemis de son pays et de sa tribu. Aussi Radama n'avait-il pas en lui une confiance absolue. Toutes les précautions avaient été prises pour l'empêcher de se conduire en traître et de vendre ceux qui s'étaient confiés à sa direction. Dans ce but cent hommes lui étaient attachés avec mission de surveiller tous ses mouvements.

Ellis rapporte que l'expédition dura jusqu'à la fin du mois d'octobre. Le but de la campagne était, une fois de plus, de se saisir du chef sakalava Ramitraho et de ses partisans. La conduite des soldats, au cours de ces opérations, ressembla plutôt à une ruée furieuse qu'à une attaque méthodique. Toutes les fois qu'on pouvait surprendre des personnes sans défense ou s'emparer de bétail, on fondait sur la victime ou sur le butin. Il n'y avait pas encore de discipline dans l'action et nul ne songeait à garder son poste de combat. Prendre le plus de butin possible et se sauver toutes les fois qu'il y avait du danger était, d'après le chroniqueur anglais, le principal souci de chacun.

La fièvre et le manque de ravitaillement causèrent de très grandes pertes. On calcula que le nombre des hommes qui périrent au cours de la campagne fut de 25 à 30 mille, la plupart victimes de la faim. Radama et Hastie durent se contenter pendant plusieurs jours d'une maigre poignée de riz et de quelques oiseaux qu'ils abattirent. Les hommes se laissaient tomber sur le bord de la route frayée par la colonne, incapables de résister aux maux provenant de la fièvre ou du manque d'alimentation. Les pertes furent si grandes qu'on disait couramment : « le peuple des ambaniandro est épuisé et sa source comme tarie ». Il n'y eut pas de village ni de famille qui échappât à l'affliction générale. Il ne s'écoula pas de jour, pendant les mois qui suivirent sans qu'on n'entendît en ville ou dans les environs la détonation d'une arme à feu annonçant

l'arrivée de la dépouille de quelque victime de la campagne. Souvent on ne rapportait que les os, les corps ayant été rongés à l'endroit où ils étaient tombés.

« A la capitale de Ramitraho, déclare Ellis, dans une localité appelée Mananarivo, à une vingtaine de kilomètres du canal de Mozambique, M. Hastie trouva une des idoles de ce chef. Les Hova en furent ravis, car ils avaient l'assurance qu'après s'être emparés de l'objet du culte ils n'allaient pas tarder à mettre la main sur ceux qui le rendaient. « Les Sakalava, disaient-t-ils, abandonnent leurs dieux et leurs dieux les abandonneront ». Ils se trompaient néanmoins, car les cavernes et les forêts dans lesquelles l'ennemi était caché furent une meilleure protection que ses dieux » (1). On fit une quantité de prisonniers, mais sans parvenir à réaliser les objectifs de la campagne et on se trouva au retour par suite de l'épuisement de l'armée, dans l'impossibilité de ramener jusqu'à la capitale deux pièces d'artillerie qui avaient accompagné l'expédition.

Les déboires de cette campagne de 1821 amenèrent Radama et ses conseillers européens à hâter les mesures destinées à permettre l'emploi pour les entreprises militaires ultérieures, d'une méthode toute nouvelle et on a vu que l'année 1822 assista à des transformations profondes dans la conduite des expéditions.

Les Sakalava étaient les plus rudes adversaires de Radama ; ce fut encore contre eux que le Prince dirigea une de ses premières campagnes en 1822 après la transformation de son armée. Celle-ci fut marquée, dès son début, par un épisode brillant, le siège de Midongy décrit par le P. Malzac « Radama redoutait tout d'abord, dit-il, de lancer ses troupes contre des rochers abrupts et fort élevés. Mais les officiers demandèrent de livrer l'assaut à la place. Dès lors l'attaque fut résolue. Aussitôt, dit un témoin oculaire, les soldats se mirent à ramasser de longues herbes, et en firent de gros fagots qu'ils entassèrent au pied des rochers. Grâce à cette immense échelle improvisée rapidement, ils purent entreprendre une esclade très périlleuse. Fort maltraités par des quartiers de roche que roulaient sur eux les assiégés, ils continuèrent leur ascension avec une rapidité inouie. A mesure qu'ils approchaient du sommet, ils étaient assaillis par une grêle de balles et de sagaies qui faisaient dans leurs rangs un grand nombre de victimes. Enfin, arrivés en face du village ils purent combattre pied à pied et, en quelque sorte, corps à corps. A la vue des Hovas qui les serraient de près, les femmes, saisies de panique et préférant la mort à l'esclavage, entrainèrent à leur suite les enfants, et se précipitèrent en masse dans l'abîme. Quant aux valeureux défenseurs de Midongy, ils opposèrent aux Hova une résistance héroïque. Mais enfin écrasés par le nombre, ils furent tous impitoyablement massacrés » (2). Cet épisode mérite d'être cité car il montre que, contrairement à l'opinion de la plupart de ceux qui ont écrit sur l'armée malgache, celle-ci ne manquait ni d'esprit d'initiative, ni de vigueur dans l'offensive, tout comme ses adversaires faisaient preuve d'une mâle et farouche énergie lorsqu'ils avaient à se défendre.

Commandée par Brady, l'expédition témoigne d'un progrès manifeste dans

(1) *Ouvr. cité, vol. II, p. 255.*
(2) *Histoire du Royaume Hova, p. 190-191.*

la tactique des troupes imériniennes. Celles-ci furent habilement divisées en plusieurs corps et s'avancèrent, se déployant en éventail, de façon à ne laisser au rusé Sakalava aucune chance de passer entre les mailles du filet lancé pour le saisir. Malgré ce déploiement de stratégie, Ramitraho échappa une fois de plus et Radama ne pouvant remporter le succès escompté dut se rabattre sur l'art de la diplomatie : il essaya de gagner l'habile adversaire, poursuivi depuis tant d'années, en concluant un mariage avec sa fille, mais sans obtenir plus de succès avec la goutte de miel qu'avec le baril de vinaigre. Le Sakalava fit preuve jusqu'au bout d'une invincible préférence pour la situation du loup famélique de la fable. Le nombre des combattants qui participèrent à cette expédition fut de 13000 seulement cette fois et il n'y eut pas plus de 7000 porteurs. L'effectif total était donc environ quatre fois moins élevé que lors de la précédente campagne.

Sur l'expédition qui se déroula, l'année d'après, en 1823, d'abord vers Tamatave, puis en remontant la côte Est de l'île jusqu'à Vohémar, on possède plus de renseignements que sur aucune autre. Ce sont 1° — les Tantara, 2° — la relation de Le Guével de Lacombe, 3° — celle d'Hastie. Malheureusement les données de ces diverses sources sont loin d'être concordantes. C'est ainsi qu'il est dit, dans le Tantara (1) que Radama était à la tête de 2000 soldats voromahery, alors qu'un autre chroniqueur donne des chiffres beaucoup plus élevés. Ceci nous a tout naturellement amené à nous demander s'il ne s'agissait pas en réalité de deux expéditions différentes. Mais le fait que les itinéraires représentés sont absolument identiques et que certains détails figurent dans chaque récit ne permet pas de s'arrêter longtemps à cette hypothèse.

Les indications de Le Guével sont très différentes de celle qu'on trouve dans les Tantara, en ce qui concerne la question des effectifs. On verra ci-après les détails de sa narration, infiniment plus précise et circonstanciée que le récit malgache. Ce dernier contient pourtant quelques épisodes qui contribuent à présenter cette campagne sous son vrai jour et nous la reproduirons à ce titre. Le Guével décrit longuement la revue qui eut lieu à Ambohiboahazo à l'occasion de la soumission des chefs et des populations de cette région. Il montre l'armée en campagne et, par suite, en période de pleine activité.

La scène se déroula, d'après lui (2) dans une vaste plaine où l'on avait rangé les représentants des diverses tribus subjugées. De larges intervalles avaient été ménagés de façon à permettre aux troupes royales de défiler sous les yeux des populations et de leur donner une haute idée de la puissance militaire des Imériniens. Il n'y a donc pas lieu d'être étonné, dans ces circonstances, que la consternation et le désespoir aient été empreints, ainsi que le raconte le voyageur, sur tous les visages des chefs soumis, forcés de reconnaître une telle supériorité chez leurs anciens adversaires. C'était la première fois qu'ils se trouvaient en présence d'une force militaire ainsi organisée.

Le défilé des troupes Imériniennes commença par plusieurs régiments d'infanterie, ensuite venait l'artillerie et, en troisième lieu, les tsiarondahy, for-

(1) *Ouvr. cité p. 129.*

(2) *Voyage à Madagascar, p. 135 et suivantes.*

mant, comme des janissaires, la garde-de-corps du souverain. Le nombre des hommes appartenant à cette dernière catégorie aurait été d'environ 5000. Le commandant de cette division de l'armée était un noir ; Le Guével dit exactement un Cafre, du nom de « Reinseroube », en qui Radama avait la plus entière confiance. L'auteur rapporte un détail assez curieux au sujet de cet officier. Quoique très richement vêtu, il n'était pas autorisé, à cause de son origine, à manger à la table du roi, et, quand Radama l'invitait à dîner, il le faisait asseoir sur une natte à ses côtés. Les distinctions de classe, si fortement établies dans la vie Imérinienne, maintenaient donc à l'armée le même écart entre les individus.

La première partie de la revue, manifestation de la force militaire « hova » à Ambohiboahazo n'offrit rien qui distinguât bien cette armée de ce qu'on peut voir en Europe. C'était là l'indice d'un immense progrès.

En premier lieu défilèrent les fantassins, ensuite vinrent les canonniers — troupe choisie et formée des plus beaux hommes du pays, avec un matériel de 14 bouches à feu. Ensuite venaient les Tsiarondahy. On était parvenu à équiper ce corps avec ensemble de façon que chacun se détachât très nettement. Les effectifs qui participèrent à cette revue ne comprenaient pourtant pas la totalité de l'armée royale, car on sait qu'une colonne avait été dirigée de la capitale sur Vohémar par l'itinéraire le plus direct. Les troupes qui se trouvaient sous les ordres du prince pouvaient donc s'élever au total de 12.000 hommes, parmi lesquels on comptait un millier d'artilleurs. Si le chiffre des tsiarondahy était de 5000 hommes, comme le rapporte Le Guével, il en résulterait que les deux corps d'infanterie qui composaient l'armée et qui défilèrent, étaient à peu près de même force. Quand on considère après cela premièrement que les effectifs de chaque régiment étaient probablement de mille soldats, ensuite que l'armée » s'était élevée depuis trois ans à 13.000 hommes, on est amené à conclure que la relation Le Guével mérite d'être considérée comme exacte.

Cette armée, alors récemment organisée à l'européenne, conservait pourtant une partie de ce qui constituait son caractère local. Un étranger non prévenu n'aurait sans doute pas été peu surpris de voir s'avancer, après le corps des tsiarondahy, des chanteuses drapées dans de longs manteaux blancs. Le chœur des femmes qui chantent en agitant les bras continua jusqu'aux derniers temps du régime malgache, à faire partie de toutes les revues.

« Leurs hymnes qui rappelaient les traits de courage des guerriers morts en combattant inspiraient, déclare le narrateur, à ceux qui leur avaient survécu le désir de les imiter ». La règle et l'ordre s'étaient pourtant imposés aux éléments féminins de l'armée ; on pourrait en dire tout autant des « ombiaches » (sorciers) et des « ampaanzares » (médecins) qui marchaient à proximité du roi, porteurs de clochettes attachées à leur ceinture. Ce défilé devait présenter dans l'ensemble un coup d'œil assez hétéroclite et donner au spectateur étranger l'impression que les Imériniens touchaient encore de bien près à l'état de demi-barbarie.

Entre la relation de Le Guével et celle d'Hastie s'intercallent maintenant d'une façon assez naturelle, et sans contredire en rien le reste du récit, les

épisodes intéressants que fournit le narrateur des Tantara. Deux d'entre ces derniers présentent en outre la curieuse particularité de contenir des allusions aux prétentions des Français sur la côte Est de l'île.

Une première cérémonie se serait déroulée au passage du Manareza, à l'occasion duquel Radama prit, à deux, sinon à plusieurs reprises, des décisions importantes. Il aurait, cette fois, accompli le serment solennel qui consistait à frapper l'eau ; puis aurait fait ensuite un kabary. « Si quelqu'un déclara-t-il, choisit pour fiancée cette terre et prétend qu'elle constitue son héritage je m'y oppose. » (1) Comme témoin de sa déclaration il fit dresser une pierre répétant qu'il ne céderait pas même une semelle du pays sur lequel son père l'avait fait régner. « Ayez confiance, ô peuple d'en bas (2) disait-il, ... vivez dans la paix et dans la tranquillité ! Vous n'avez rien à redouter, car le pays et le royaume m'appartiennent. Je suis votre père, je suis votre mère ; n'appréhendez rien, ne craignez rien, livrez-vous à vos cultures, vous les gens d'en haut et vous, les populations d'en bas, je suis votre père et votre mère à tous. »

Un autre épisode de cette campagne montre d'une façon encore plus manifeste que Radama ne voulait en aucune façon admettre les prétentions françaises sur un point quelconque du littoral. Lors de son passage à Mahavelona (Foulpointe) il fit arracher une pierre plantée en terre par les Français et destinée à commémorer l'occupation de cette partie de la côte. Le récit des Tantara déclare que la pierre fut jetée dans la boue en présence de l'armée. des Betsimisaraka et des Anglais (probablement Hastie et Brady). Un kabary tenu, en cette occasion, rappela les prétentions de la monarchie Imérinienne.

Enfin nous signalerons, toujours d'après le même récit, que le roi avait été très étonné et non moins heureux de se voir saluer, lors de son passage à Tamatave, par des bordées tirées par les sept navires anglais ancrés dans le port. Ensuite les officiers anglais débarquèrent pour venir saluer le roi et ils se serrèrent la main lorsqu'ils se rencontrèrent, déclare naïvement la chronique malgache.

Si on passe, maintenant, au récit d'Hastie on a l'impression de se trouver, en lisant sa description, en présence d'une troupe tout à fait organisée et moderne. La partie du récit de l'agent britannique que nous avons traduite décrit la dernière période de l'itinéraire de Radama et de ses soldats, le trajet de Foulpointe à Vohemar. Cela ne constitue à vrai dire, qu'une petite partie de la campagne. Mais cette relation présente du moins le très grand avantage d'avoir été faite au jour le jour et de former, pour un temps donné, un journal de la marche de l'expédition. Elle offre donc, par là, un élément d'un intérêt unique.

Tous les épisodes du jour y sont relatés, depuis de petits incidents jusqu'aux opérations militaires les plus générales ; mais celles-ci ne consistèrent à peu près que dans des actions d'avant-garde, nul chef de la côte Est ne disposant

(1) *Ouv. cité p. 130*

(2) *Ambaniravinkazo, litt. : ceux qui sont sous les feuilles, les populations de la côte.*

de forces suffisantes pour arrêter, même pendant quelques heures, la marche de l'armée et nécessiter l'engagement de tous les effectifs. (1)

Quoiqu'il n'enregistre que peu d'actions militaires de quelque importance ce journal est pourtant d'un intérêt extrême. Il montre l'évolution des méthodes stratégiques de Radama. Il s'agissait au cours de cette expédition, de faire accepter la souveraineté imérinienne, nominale en fait, par les populations de la côte Est et on va voir que les procédés employés à cette fin étaient extrêmement différents, en l'an 1823, de ce qu'on a vu employer précédemment. Les unes pouvaient se résumer dans un mot : la violence, les autres dans un autre : la persuasion. On voit le progrès réalisé entre temps. L'autorité du roi ne pouvait pas encore s'exercer dans ces régions lointaines de sa capitale d'une façon très effective ; il se trouvait donc dans l'alternative ou d'effrayer les cœurs par la cruauté ou de les gagner par la bonté. Comment y parvenir ? Le journal d'Hastie montre qu'on employa bien moins la méthode militaire que l'art de la diplomatie ; de là le principal intérêt de cette relation.

La tactique consistait à envoyer, comme avant-garde, un détachement assez fort pour briser les résistances et mettre l'armée à l'abri de toute tentative de surprise. Les officiers qui commandaient cette troupe d'éclaireurs avaient mission de chercher à établir un contact cordial avec la population des régions traversées et, pour cela, les hommes ne devaient se livrer à aucun pillage. On avait ordre d'éviter d'inquiéter les habitants ; par contre, il fallait procéder avec assez de rapidité pour ne pas donner aux gens le temps de s'enfuir, car leur départ, en empêchant le souverain de s'entretenir avec la population, le mettait dans l'impossibilité d'avoir recours à la méthode de persuasion qu'il était décidé à appliquer. Les lieutenants de Radama auxquels était confiée la conduite de l'avant-garde avaient pour mission d'amener les chefs et les habitants des villages à venir assister à des kabary dont la date et le lieu étaient fixés d'avance. Ils devaient y effectuer leur soumission en promettant de se conformer à la loi énoncée par le roi et les chefs étaient invités à venir recevoir de Radama un drapeau et un certificat dont la remise constituait une sorte d'investiture.

Au cours de l'allocution qu'il adressait aux populations réunies pour l'écouter, le monarque déclarait qu'il était le seul maître de l'île et que son intention était d'y faire respecter ses lois. « Radama, après avoir annoncé ses intentions pacifiques, écrit à ce sujet Hastie, dans le numéro du 16 octobre 1823 de son journal, leur signala les points de ses lois et de ses désirs auxquels il tenait tout particulièrement qu'ils se conformassent. » Puis après des déclarations d'ordre général faites en termes à peu près identiques dans toutes les localités où un kabary était tenu, venait l'examen des questions d'intérêt local.

La plus importante consistait évidemment dans le choix des chefs. Dans la mesure du possible, on se contentait de laisser en fonctions ceux qui

(1) *Il se peut que l'escorte du roi ait été moins nombreuse à partir de Tamatave ; et Le Guével rapporte, en effet, que des détachements opérèrent dans la direction du sud.*

se trouvaient déjà à la tête des villages, à la condition toutefois qu'ils consentiraient à accepter des mains de Radama et arborer le drapeau hova, insigne de la souveraineté politique des Imériniens. Il n'était d'ailleurs jamais établi de distinction entre les « ambaniandro » et les « ambaniravinkazo » (les gens du plateau et ceux de la côte) ou plutôt ils étaient tous qualifiés du titre de sujets de Radama et l'île représentée comme un seul pays soumis à un roi unique.

C'est dans le compte rendu de ces allocutions qu'on relève le plus de preuves du travail et des progrès effectués dans la pensée du prince. Tel, par exemple, est le numéro du 10 octobre où Hastie résume un kabary fait aux populations de la côte et qui mériterait à lui seul, pour le souverain, le titre de monarque « éclairé » décerné par l'un de ses biographes. « Radama a parlé longuement et avec beaucoup de détails du but de sa visite à la côte. Il a signalé les malheurs de la guerre, les souffrances qui en résultaient pour les gens qui s'y livraient, les pertes qu'ils avaient dû éprouver dans leurs excursions de maraudage ; il a tracé un tableau très vivant des avantages d'une vie paisible et leur a promis de les encourager et de leur assurer la possession de leurs biens s'ils voulaient se conformer à ses lois. Il les a ensuite invités à ne pas chercher à se faire justice dans les petites querelles qui pourraient surgir entre eux ou à consulter les sorciers et avoir recours à des épreuves dans les cas douteux. Ils doivent s'en rapporter à ses représentants pour leurs disputes et l'informer de tous leurs besoins... » (1)

Une autre mesure, mentionnée par Hastie dans les numéros du 21 et du 22 de ce même mois, fait encore plus honneur au souverain et à son conseiller que de simples propos tenus au cours d'une assemblée, bien que le respect de la parole ait été porté par Radama jusqu'au plus haut degré. Il s'agit de la libération des captifs faits pendant l'expédition. Le prince avait décidé, en premier lieu, que ceux qui n'avait pas été pris les armes à la main seraient relâchés : « plus d'un quart des prisonniers furent amenés devant les rangs par les soldats qui déclarèrent en tout honneur que ces individus n'avaient pas été pris en combattant. Les applaudissements qui éclatèrent en présence de cette noble conduite se prolongèrent pendant plusieurs minutes et de tous les côtés retentit dans l'assemblée le « Mpanjaka indrindra » (c'est un vrai roi). Ensuite on signala qu'un certain nombre de personnes n'appartenaient pas au pays ou ne se rattachaient pas aux districts qui étaient en état d'hostilité contre Radama ; il s'agissait de gens qui, sur la foi de vagues rapports, avaient abandonné leurs demeures et avaient été pris au nombre de ceux qui refusaient de reconnaître l'autorité hova. Le roi ordonna qu'ils fussent mis en liberté contre une rançon de trois dollars par tête, décision qui fut alors suivie d'une seconde salve d'applaudissements ». (2)

Cette amende de trois dollars à ceux qui s'étaient refusés à reconnaître son autorité constituait déjà un très grand progrès par rapport aux pratiques courantes dans ces circonstances. Pourtant une difficulté ne tarda pas à surgir

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache. Années 1918-1919, p. 165.*
(2) " " " " *Années 1918-1919, p. 170-171.*

lorsqu'on en vint à l'application de la règle. Certains trouvèrent la somme exigée pour leur mise en liberté. Mais d'autres, moins heureux, cherchèrent en vain le parent ou l'ami qui leur procurerait l'argent nécessaire à leur rachat. On signala alors au souverain l'injustice qui résultait de cette mesure. (Tout porte à croire, sans que le texte l'indique, que ce fut Hastie lui-même qui intervint). Le souverain comprit et répondit qu'il fallait renvoyer sans exception les prisonniers. Il poussa même la générosité jusqu'à faire restituer les sommes perçues et une partie du bétail saisi par ses troupes (1). Qui faut-il le plus louer en cette occasion ? Hastie ne revendique aucune part pour lui, il ne se nomme même pas. Et cependant tout, dans le récit, dénote la présence d'un Européen. Nul n'aurait osé parler au souverain avec autant de franchise. Le conseiller préoccupé de justice et soucieux de la grandeur du prince, c'était lui, à n'en pas douter.

Dix années auparavant, toute cette population fugitive aurait été ramassée et vendue comme esclave. Mais Radama avait compris, entre temps que seul le développement des ressources de ses états rendrait ceux-ci prospères et qu'il n'y avait pas de progrès possible à Madagascar, sans une abondante population. De là les changements survenus dans les méthodes employées. Les deux numéros du journal datés du 21 et du 22 octobre sont extrêmement intéressants à ce sujet. Le tableau qu'ils présentent pourrait être intitulé « La mise en liberté des prisonniers » et on trouverait difficilement parmi des descriptions savamment composées une peinture plus émouvante de la situation des captifs, douloureuse tout d'abord, puis pleine, dans la suite, de la joyeuse exaltation résultant de la liberté retrouvée. Entre ces deux extrêmes on constate en outre, chez ces infortunés toutes les alternatives de l'espoir et de l'abattement. Des sentiments profondément humains, l'attente anxieuse des uns, la sollicitude impuissante d'autres venus pour réclamer les leurs, mais ne disposant pas de sommes suffisantes pour en assurer la libération, la cupidité de certains soldats sentant, à regret, que leur butin va leur échapper, l'influence européenne, réelle quoique très discrète, et tantôt se heurtant à la conscience indigène et tantôt la dirigeant, tout ce jeu de sentiments profonds est de réactions vives, donne aux pages d'Hastie un vif relief. A la fin c'est une explosion de joie qui accompagne la décision du monarque de rendre tout le monde à la liberté. L'art est totalement absent de cette description. Mais les situations émouvantes et les sentiments vivement ressentis ont une éloquence propre ; et c'est précisément ce qui éclate dans les notes de l'agent anglais.

Hastie rapporte un autre incident où s'avèrent les influences européennes : l'exécution d'un homme qui avait fui pendant un engagement d'avant-garde, condamnation conforme à la loi votée à Sahafa, l'année d'avant. Insignifiant en lui-même, le fait mérite d'être rapporté comme indice du développement moral des Imériniens au contact des blancs.

Dès que l'accusation de lâcheté eut été formulée contre le coupable, il en résulta dans l'armée une telle explosion d'indignation que des cris de « à mort » s'élevèrent de tous les côtés. Mais le conseiller européen intervint alors

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache. Années 1918-19, p. 171.*

d'une façon énergique, quoique discrète : « j'ai prié le roi de me permettre de lui faire connaître la procédure habituelle des nations civilisées dans des cas de ce genre. Je lui donnai à entendre que, à titre de roi et de père de son peuple, il devait employer tous les moyens dont il disposait pour protéger ses hommes contre la fureur populaire, considérer comme innocents ceux qui n'avaient pas encore été prouvés coupables et leur donner tous les moyens possibles de témoigner de leur innocence. Certains officiers furent alors choisis pour constituer un tribunal qui jugerait les accusés. » (1)

Cet effort en vue d'arriver à un jugement équitable ne constitue pas d'ailleurs, un exemple unique. Toutes les fois que des plaintes étaient présentées au souverain il faisait procéder à une enquête. Radama, ayant entendu dire qu'un magasin de riz appartenant à un marchand européen venait d'être détruit, déclara que les populations seraient dorénavant tenues pour responsables des pertes de ce genre survenues dans leur voisinage et se verraient dans l'obligation de dédommager ceux qui les auraient subies. Il blâmait aussi ses officiers toutes les fois que ceux-ci prenaient des sanctions hors de proportion avec des faits imputés aux accusés, n'admettant point, par exemple, qu'un village fût rasé parce que la population avait fui à l'approche de l'armée.

Un petit épisode assez curieux de cette campagne consiste dans la traversée de la baie de Maroantsetra par le souverain et ses principaux officiers à bord d'un bâtiment britannique l'Ariane, alors mouillé dans ces parages. Radama désirait se rendre dans la péninsule séparée du continent par cette baie pour y tenir un de ses kabary habituels. Il comptait passer à l'aide de canots indigènes, mais se montra sans doute bien aise d'être invité par le capitaine du navire anglais à faire la traversée à son bord. Ce fut, sans doute, la seule fois qu'il monta sur un bâtiment étranger et le récit de la scène dans le journal d'Hastie, donne une idée de la joie que les Iméiriniens durent éprouver en la circonstance. Le chœur des chanteuses se fit entendre sur la rive pendant que le souverain s'éloignait à bord « du grand objet léger ». Elles célébrèrent l'évènement conformément à leur coutume, décrivant la beauté, la solidité et la vitesse du grand navire, se réjouissant de la facilité avec laquelle le prince était transporté, tandis que le reste de l'armée devait encore franchir, à pied, de longues étapes avant d'arriver au lieu du rendez-vous. — Faut-il attacher en présence de ce joli récit, beaucoup de poids à une autre tradition d'après laquelle le roi ne se serait engagé dans cette aventure qu'avec de vives appréhensions et après avoir exigé que plusieurs officiers anglais fussent déposés à terre comme otages ? Cette seconde version ne semble pas mériter sérieusement d'être prise en considération.

Le dernier évènement de quelque importance rapporté par Hastie est la rencontre de Vohémar. Tout s'étant passé conformément aux plans établis, les deux parties de l'armée se réjoignirent dans cette localité. Le prince Ratafika qui commandait la colonne secondaire rendit compte des opérations qu'il avait dirigées ; une revue fut passée ensuite, puis l'armée, ayant presque

---

(1) *p. 170.*

atteint l'extrêmité de l'île, et pressée par l'imminence de la saison des pluies, prit le chemin du retour.

Cette campagne marque donc, surtout au point de vue moral et politique, un progrès incalculable dans la conduite des expéditions. On peut en dire autant de celle de 1824 encore dirigée par Hastie et Radama contre le Boina, région sakalava du Nord-Ouest.

Cette fois on a des indications très précises sur le nombre et la nature des effectifs engagés au début de la campagne. Ils s'élevaient au total de 14210 hommes dont 600 pour l'artillerie et 650 pour le génie. L'infanterie était répartie en 6 brigades de 2160 hommes chacune. Les deux premières étaient celles de la garde du roi ; les avaradrano formaient la 3e, les Vakinisisaony la 4e, les Marovatana la 5e et les Ambodirano la 6e, les district du Vonizongo et du Vakinankaratra n'avaient pas encore fourni de contingent. — Il est même fait mention par Hastie de régiments et de bataillons, chacune des brigades se composant de quatre bataillons ; d'où l'on pourrait déduire, selon toute vraisemblance, que chaque régiment comprenait deux bataillons et un effectif de 1080 hommes.

Cette fois, ce qui est le plus remarquable, c'est la transformation qui s'est opérée dans l'armée. Elle marche, précédée d'éclaireurs dont le nombre augmente ou décroît, selon les circonstances. Elle a son service du ravitaillement et manœuvre selon les principes de l'art militaire, ainsi qu'en témoigne le récit des opérations dans la région de Majunga ; surtout, elle est soumise à une discipline sévère qui interdit aux hommes de prendre quoi que ce soit en pays occupé sans le consentement des chefs. (1)

Tout ce travail d'organisation n'était pas l'œuvre d'un seul homme. Le Français Robin et l'Anglais Brady avaient aussi contribué à créer cette armée, à lui donner cette discipline et ces qualités manœuvrières. Mais Hastie reste néanmoins toujours au premier plan. C'était lui le conseiller de chaque heure, le plus précieux des alliés en même temps qu'un des meilleurs amis.

L'importance du rôle d'Hastie éclate à chaque page du récit de cette campagne du Boina. (2) Nous relèverons simplement l'épisode suivant. Le but des opérations était de faire rentrer dans le devoir un chef de cette région qui, après avoir accepté le drapeau de Radama en signe de soumission, avait de nouveau levé l'étendard de la révolte. Depuis longtemps les soldats imériniens le poursuivaient sans parvenir à se saisir de lui. Le roi, dépité, déclara alors qu'il donnerait cinq cents dollars à tout homme qui mènerait une partie de sa troupe jusqu'à la retraite du rebelle : « Je lui fis remarquer dit Hastie, qu'il était de mon devoir de lui signaler qu'il n'était pas conforme à sa haute situation d'offrir de pareilles récompenses ; je lui ai demandé ensuite discrètement quelle satisfaction il retirerait du fait qu'on le considérerait comme un chef meurtrier... Il serait tout à fait conforme aux usages des peuples civilisés, que Radama déclarait vouloir imiter, qu'Andriantsoly fut traité en

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache. Années 1918-1919, p. 174-175.*

(2) *On trouvera à l'annexe No 5 une des pages du journal d'Hastie qui illustrent le mieux la nature des rapports existant entre le souverain et lui.*

prince vaincu et que, après avoir abdiqué son pouvoir et abandonné ses sujets il reçût un asile et une pension au lieu de voir sa tête mise à prix, comme s'il n'était qu'un vulgaire assassin. (1)

C'est encore Hastie qui dirige les négociations avec les chefs arabes de la région de Majunga afin d'essayer d'éviter les heurts et de détourner les sanctions qu'un affront fait à l'autorité de Radama devait entraîner sur la ville. Il comptait que le prestige de ses fonctions suffiraient à triompher des résistances.

Avec un très réel courage, Hastie se porta en avant avec une petite escorte. Radama l'avait mis en garde contre la traîtrise des habitants de la région ; mais l'ami du roi comptait bien plutôt, pour faire respecter sa personne sur son prestige d'agent anglais que sur la crainte inspirée par les armes imériniennes. Il se présenta donc au gouverneur arabe, le 30 Juin. « Après les salutations d'usage, Hussein m'a proposé d'entrer dans sa cour et nous avons été bientôt entourés par plus de 400 hommes armés dont beaucoup étaient porteurs d'arcs et de flèches, on dansaient au bruit de tambours grossiers et de timbales, en tournant autour de la cour. J'ai commencé par expliquer au chef les intentions pacifiques de Radama. Mais Hussein, sur un ton insolent et en un langage grossier, m'a interrompu, exprimant sa décision bien arrêtée de résister à Radama, dont il a parlé avec mépris. Je lui ai demandé s'il n'avait pas reçu un drapeau de Radama et ne lui avait pas rendu les honneurs ; il a répondu qu'il avait en effet reçu le drapeau, mais qu'il avait cessé de l'arborer (2) ».

Cette première tentative de conciliation étant restée infructueuse, Hastie revint à la charge le lendemain. Il rappela à l'Arabe les engagements pris et lui déclara poliment, mais nettement, que les moyens dont disposait Radama étaient très supérieurs à ceux qu'on pouvait employer contre lui. — Rien n'y fit. Une troisième et dernière tentative de conciliation resta finalement tout aussi infructueuse que les deux premières et l'attaque se déclancha bientôt après. L'avant-garde imérinienne eut vite fait de briser cette résistance et de mettre à mort celui qui aux yeux du souverain n'était plus qu'un chef rebelle, puisqu'il avait, à une date antérieure, consenti à arborer le pavillon de Radama.

Un kabary fut tenu le lendemain de l'occupation de la ville par deux des principaux lieutenants de Radama, les princes Ramanetaka et Ramena. Ceux-ci déclarèrent que la population de Majunga serait l'objet de toute la sollicitude de leur souverain, mais que les lois de ce dernier devraient y être mises en vigueur. Ils faisaient allusion par là au trafic des esclaves. Toutes les personnes qui n'étaient pas disposées à se soumettre aux ordonnances de Radama furent averties qu'elles auraient à profiter de la plus prochaine occasion pour quitter la ville où leur présence ne serait plus tolérée.

Le même jour le roi harangua lui-même la population. Son discours, résumé dans le journal d'Hastie, contient un exposé de sa politique d'expansion et de développement des ressources du pays. Il réitérait les avertissements déjà

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache années 1918-1919, p. 188.*
(2) *Vol. cité, p. 183.*

FOPULATION SE RENDANT A UN KABARY

donnés dans la matinée. Ces allocutions sans cesse renouvelées étaient d'ailleurs très appréciées par la population et la péroraison d'un kabary royal fut saluée par les cris de : « Nous sommes Hova ! nous sommes Hova ! ».

Une fois ces opérations terminées, l'armée fut divisée en trois corps. Une brigade se dirigea vers le nord-est chargée de prendre contact avec les populations, de s'informer de leurs dispositions et de ramener à l'ordre les réfractaires. Une autre brigade, commandée, celle-là, par Robin, partit dans la direction du sud, avec les mêmes buts ; enfin le gros de l'armée fut réparti en détachements avec la mission d'aller chercher le bois nécessaire à la construction des casernes. Cela se passait le 5 juillet et le 8 les logements destinés à recevoir les 1100 hommes de garnison que Radama avait affectés à Majunga étaient à peu près terminés. Cela constituait un record de rapidité dans la construction des locaux de ce genre.

Une fois solidement établi à Majunga, où il n'avait exercé jusqu'alors qu'une autorité purement nominale, Radama songea à affermir son pouvoir dans la région en se faisant céder les armes qui s'y trouvaient cachées. La précaution était des plus élémentaires et le journal d'Hastie fournit, sur ce point, des indications du plus réel intérêt. L'agent anglais rapporte qu'on avait songé à lever des recrues, espérant qu'il serait ensuite relativement facile de se faire livrer les armes dissimulées dans les villages en échange de la liberté offerte à ce prix aux nouveaux soldats. Radama ou son conseiller savaient-ils qu'un général romain avait employé la même tactique au milieu des riches siciliens?

Voici en quels termes Hastie représente son rôle de conseiller.

« Je lui avais fréquemment indiqué lors des précédentes occasions qu'il serait tout à fait juste de lever dans les régions rebelles des contributions susceptibles de le dédommager en quelque mesure des frais qu'il avait faits pour son expédition. Etant donné les ressources de la région du Boina, j'étais convaincu qu'une contribution acceptable et modérée lui permettrait de se faire livrer toutes les armes à un juste prix. Et, puisque les hova lui paient un dixième du produit de la terre et même de leurs gains dans les affaires commerciales, il ne serait pas contraire à la raison d'exiger la même proportion du capital actuel de cette région qui venait de lui occasionner de grandes dépenses en l'obligeant à y amener une armée. Cette contribution servirait de base à l'évaluation des armes (1) ».

Les objectifs de la campagne semblaient complètement réalisés du côté de Majunga. Radama avait même profité de son passage dans ce port pour acheter des armes au commandant d'un navire américain qui s'y trouvait à l'ancre. On revint en arrière à la recherche d'Andriantsoly. Hastie offrit encore son concours en vue d'amener, par la persuasion, le chef sakalava à renoncer à sa dérober et à venir conclure avec Radama une alliance qui, tout en le mettant sous la suzeraineté des Imériniens, lui laisserait la plupart des pouvoirs qu'il avait exercés jusqu'à ce jour. On sait qu'il parvint à rejoindre le chef. Mais la partie de son journal que nous avons eue en main ne s'étend pas jusqu'à cette rencontre. Une note de M. Aujas comble pourtant le vide qui se

(1) *ouvr. cité, p. 192-193.*

produit à l'instant où la suite du récit est le plus impatiemment attendue. « M. Hastie, est-il-dit dans cette note, réussit à l'amener auprès de Radama qui l'accueillit avec politesse. La soumission d'Andriantsoly eut lieu solennellement à Marovoay. Il conserva son titre d'Ampanjakabe (1) ».

Cette expédition du Boina, la dernière qui fut dirigée par le roi en personne, avait été certainement des plus heureuses. Il est vrai que Ramitraho resta tout aussi insaisissable qu'auparavant et que la soumission d'Andriantsoly fut sans lendemain. Mais l'établissement d'une forte garnison à Majunga rendit réelle l'autorité imérinienne dans cette partie de l'île.

L'activité militaire du règne de Radama ne s'arrêta pas à la date de 1824. Mais le roi ne dirigea plus lui-même d'expédition dans la suite. C'est la raison pour laquelle nous avons arrêté à cette année la date de notre exposé. Les assauts que les postes récemment créés et le prince Ramanetaka lui-même eurent à subir de la part de Ramitraho et d'Andriantsoly, ligués contre leurs adversaires cummuns, les derniers évènements militaires du règne de Radama 1er sont racontés dans plusieurs volumes et en particulier dans l'Histoire du Royaume Hova du P. Malzac.

Notre but n'était pas de présenter une chronique complète des évènements politiques du vivant de Radama, mais de montrer comment l'idée d'une armée était née et de quelle façon elle s'était développée grâce aux initiatives et aux conseils des Européens.

En 1824 le développement avait atteint un point de perfectionnement et un degré d'organisation que le gouvernement malgache ne dépassa jamais dans la suite. Au contraire. La décadence des institutions militaires résulta bien vite de la mort de Radama et de l'élimination des Européens comme on le verra ci-après. Nulle intelligence dans le pays ne parvint à se hausser, après Radama à la compréhension des réalités et des principes sans lesquels il ne saurait rien y avoir de solide et de stable dans les institutions militaires d'un État.

---

(1) *ouvrage cité, p. 195.*

CHAPITRE VI

QUELQUES PRÉLIMINAIRES SUR L'ACTIVITÉ MISSIONNAIRE EN IMERINA de 1815 à 1895.

L'activité missionnaire fut parmi les influences européennes qui s'exercèrent au cours du XIXe siècle sur la région centrale des haut-plateaux malgaches, la plus étendue et dont la pénétration atteignit la plus grande profondeur. D'autres pays sont entrés dans « l'orbite de la civilisation » par suite du développement de leurs ressources agricoles ou industrielles. Ceux-là ont souvent vu exterminer leur population indigène au fur et à mesure que leurs richesses étaient exploitées. Leur mise en valeur, sources de larges bénéfices pour les éléments colonisateurs n'a procuré que des déboires aux autochtones. Tel le cas de la majeure partie de l'Amérique. Mais par contre, en Imerina, diverses circonstances protégèrent la région contre la venue de trop nombreux étrangers ; c'étaient la distance, une ceinture à peu près impénétrable de forêts et surtout le médiocre développement des ressources du pays. Les initiateurs des Imériniens ont donc été en premier lieu, non pas les exploitants, mais les missionnaires. L'influence de ces derniers s'est étendue fort heureusement à presque toutes les formes de l'activité de la pensée ou du sentiment. Il n'est guère de milieu qu'elle n'ait réchauffé de son rayonnement.

Par le terme d'influence missionnaire il n'est pas le moins du monde question de sous entendre ici l'action protestante. L'œuvre des missionnaires sera examinée en bloc. Si les méthodes de travail des différentes sociétés furent dissemblables, les buts étaient identiques. C'est ce qui a échappé à de nombreux écrivains. Les divers aspects de cette œuvre des missions étrangères ont fait l'objet d'exposés abondants. La documentation peut même être considérée, sous certains aspects, comme digne de foi, provenant de témoins. Une remarque préalable s'impose ici au sujet de la valeur des documents. Des sentiments très vifs, inspirés par la différence de nationalité et de religion ont fréquemment induit en erreur des auteurs qui croyaient être véridiques. La critique impartiale pourra aisément distinguer le vrai du faux car l'importance de certaines cause d'erreur est facile à déterminer. Un examen judicieux aura tôt fait de montrer en chaque volume ce qu'on peut prendre et ce qu'il n'y a lieu de n'accepter que sous réserves ou même de rejeter totalement.

D'autre part, les missions, par le fait qu'elles sont rattachées par de multiples liens aux Eglises d'Europe, sont naturellement amenées à décrire, avec une grande abondance de détails, toutes leurs initiatives et leurs opérations. Devant, plus ou moins selon la nature de leurs besoins, faire appel au public métropolitain pour se procurer les fonds nécessaires à leur activité, elles se trouvent dans l'obligation de fournir sous la forme de textes, de statistiques ou

de gravures, la preuve que les sacrifices consentis par leurs amis et souscripteurs ne le sont pas en pure perte. De là cette foule de journaux, de bulletins, de rapports et volumes dans lesquels les efforts des sociétés sont exposés d'une façon qui est toujours attrayante et souvent même méthodique.

Mais dans le domaine de l'activité missionnaire, comme dans toutes les autres formes de travail, on assiste à un développement. Ce fut surtout le cas pour les missions protestantes qui ont droit à être mentionnées ici en premier lieu parce qu'elles furent aussi les premières à travailler en Imerina et qu'elles y occupèrent une place absolument prépondérante, sous le régime malgache tout au moins. La Société missionnaire de Londres, généralement appelée Mission de Londres, à qui revient l'honneur d'avoir été la messagère du christianisme à Tananarive, n'avait pas à ses débuts cette floraison de publications qui rend possible, dans la suite, l'étude de son activité année par année.

C'est plutôt sous la forme de lettres que la documentation se présente pendant la première phase de l'œuvre en Imerina. La Mission de Londres était alors une jeune société, ne comptant vers 1820, que vingt-cinq années d'existence et les moyens dont elle disposait ne pouvaient en aucune façon se comparer avec ceux dont est pourvue une organisation déjà ancienne.

Certains critiques ont beaucoup exagéré l'étendue de ses ressources. On a habilement exploité du côté français un certain nombre d'idées, non moins fausses que courantes, sur la richesse de l'Anglais, préjugé né du fait qu'on a toujours vu sur le continent un assez grand nombre d'individus très riches. On s'est plu à représenter cette Mission sous l'aspect d'une pompe foulante qui faisait refluer sur Madagascar d'énormes subsides complaisamment fournis par le gouvernement britannique, et reçus avec l'accord, tacite tout au moins, qu'elle deviendrait l'ouvrière soumise et diligente du Foreign Office, auquel cas on pourrait dire, empruntant une vieille formule qu'il suffisait de remanier un peu, « théologia ancilla politica ».

Cette façon de défigurer une œuvre éminemment généreuse et humanitaire n'est malheureusement que trop fréquente chez les écrivains français. C'est ainsi que nous relevons, dans un volume intitulé « MADAGASCAR » de L. Pauliant, les déclarations suivantes : « Personne n'ignore que les missionnaires anglais ne sont que des agents diplômatiques spéciaux, dont le gouvernement britannique se sert sous le couvert de la Société des Missions évangéliques les lançant indifféremment dans tous les pays coloniaux, tantôt en éclaireurs, tantôt pour susciter des embarras aux autres gouvernements » (1). Il est bien peu d'écrivains français, en dehors du groupe protestant, qui ait échappé à l'influence de ces ridicules préjugés.

C'est pourtant un écrivain français, M. Saillens qui, avec l'autorité que comporte sa très grande connaissance des questions religieuses, a opposé à

(1) p. 121 — *Il suffira pour faire éclater l'absurdité de ces critiques, de remarquer que l'auteur confond ici avec les œuvres analogues anglaises la Société des Missions évangéliques de Paris qui est française et compte déjà plus de cent ans années d'existence.*

ces jugements tendancieux la réfutation la plus magistrale et affirmé d'une façon vigoureuse les droits de la vérité. En bon dialecticien, il commence par exposer la thèse qu'il veut combattre. Le gouvernement britannique, dit-on, trafiqua de la religion........ les « méthodistes » ne sont autre chose que des agents salariés par le gouvernement anglais pour préparer les voies au commerçant, qui, lui-même, est bientôt suivi du soldat et du marin » (1). Voici ensuite comment il y répond : « D'abord, à l'époque dont nous parlons, 1820, rien n'était plus impopulaire en Angleterre, dans le monde officiel et bien pensant, que des missions parmi les païens,....... on sait que la religion officielle de l'Angleterre est l'église épiscopale ; à cette époque, toutes les sectes indépendantes, méthodistes, congrégationalistes, presbytériens, etc, étaient encore peu nombreuses et ne comptaient dans leur sein que des gens du peuple, à peu d'exceptions près. Elles étaient frappées d'une sorte d'ostracisme (n'ayant pas même le droit d'enterrer leurs morts dans le cimetière commun) et étaient traitées par le gouvernement d'alors à peu près comme la Restauration traita les Protestants. Or, la Société des Missions de Londres, alors fondée depuis quelques années, était composée exclusivement de membres dissidents, et parmi ceux-ci les congrégationalistes (la secte la plus républicaine de l'Angleterre, qui érige en dogme la séparation des Eglises et de l'Etat, et qui devait, par conséquent, être le moins supportable aux yeux du gouvernement anglais) étaient en majorité. Jones était un congrégationaliste. Prétendre que cet homme allait à Madagascar soutenu par l'argent du gouvernement anglais, c'est une énormité aussi grande que de prétendre que, sous le roi Charles X, le gouvernement français envoyait, à ses frais, des missionnaires protestants dans des contrées lointaines » (2).

Monsieur Saillens qui avait à cœur, à titre de protestant, de montrer l'inanité des critiques adressées à ses coréligionnaires, poursuit sa puissante réfutation en signalant, tout d'abord, qu'on ne trouve aucune trace, dans les rapports des sociétées missionnaires anglaises, de subsides reçus du gouvernement et ensuite qu'il n'en est nulle part question dans les discussions du parlement britannique, ce qui établit pour tout lecteur impartial *un faisceau* de présomptions bien proche de la certitude.

On trouve encore une autre preuve de l'indépendance de l'œuvre missionnaire, par rapport aux desseins de la politique, dans le fait qu'elle était en train de préparer ses voies longtemps avant l'occupation de Maurice par les forces anglaises. Le livre de M. Mondain, dans lequel sont exposées les origines de l'activité évangélique à Madagascar montre en effet que, dès les premiers mois de l'année 1798, il avait été question à Londres d'y envoyer des Missionnaires (3). Des rapports à ce sujet furent fournis aux directeurs de la Mission de Londres aux dates de 1799 et de 1804. En 1808 un premier effectif de quatre agents était prêt à partir, quand la mort du promoteur de ce mouvement d'évangélisation de Madagascar retarde de quelques années encore le début de l'œuvre religieuse en Imerina.

(1) *On pourra avec intérêt rapprocher ceci des déclarations du P. de la Vaissière. Histoire de Madagascar.— Vol. I, p. 17-29.*

(2) *Nos droits sur Madagascar, p. 17-18.*

(3) *Chapitre II, p. 8 et suivantes.*

D'ailleurs, si ces pionniers de l'œuvre missionnaire avaient voulu s'appuyer sur la politique, comment expliquer qu'ils choisirent, pour engager leurs travaux les mois qui suivirent la violation du traité de 1817 par le représentant de la Grande-Bretagne. Aucun moment ne pouvait être plus mal choisi. Les deux premiers envoyés de la Mission de Londres, Jones et Bevan, quittèrent l'île Maurice pour se rendre à Madagascar malgré l'avis du général Hall et celui d'Hastie qui venait de rentrer après un séjour à Tananarive.

Les débuts de l'activité de la Mission de Londres à Madagascar montrent manifestement que cette Société agissait toute seule et qu'elle ne cherchait ni aide ni conseils étrangers. Ils constituent, à vrai dire, une des pages à la fois les plus affligeantes et les plus glorieuses de l'histoire des Missions Chrétiennes. Le récit en a souvent été fait : nous ne ferons donc que les résumer très brièvement. Deux jeunes ménages débarquent à Tamatave, ayant chacun un tout petit enfant. En moins de deux mois cinq nouveaux arrivés sont emportés par la fièvre. Le bruit court même qu'ils ont été empoisonnés. Les missionnaires se heurtent, dès le début, à l'hostilité des traitants qui prévoient bien que leurs louches opérations vont être contrariées par la présence au centre de l'île de ces précurseurs de la civilisation. L'un d'eux, un Anglais, ira même jusqu'à piller la maison de Jones pendant qu'il est trop malade pour la surveiller. Une lettre envoyée par Radama aux arrivants est interceptée sous le fallacieux prétexte qu'ils sont tous morts. Pourtant, une fois rétabli, Jones voudrait continuer le sillon commencé et monter à Tananarive. Il ne se décide à retourner à Maurice qu'afin de se remettre totalement et à cause de bruits alarmants sur la situation politique de l'Imerina.

Après avoir fait justice de ce premier chef d'accusation, passons à à l'examen d'un second.

On reproche à la Mission de Londres d'avoir profité des circonstances politiques favorables et d'avoir fait servir la puissance de l'État à l'établissement de son emprise sur le pays.

On verra au cours d'un chapitre suivant, que les deux termes « Eglise » et « État » restèrent dans l'ensemble — et grâce aux efforts des agents de la Mission de Londres — nettement distincts à Tananarive. Mais ceci ne veut pas dire que des courants d'influence ne se soient jamais établis entre les organisations religieuses et les « sphères politiques ». On n'a jamais vu nulle part, pas plus en Europe qu'en Imerina, les prêtres d'une religion renoncer à conquérir dans un pays une place prépondérante ou s'employer, après l'avoir acquise, à favoriser les opérations de leurs rivaux. Il serait bien facile de montrer que l'Eglise Catholique, qui se plaint à très juste titre, de n'avoir pas eu un terrain absolument libre ou des conditions de « fair play » à Tananarive, a opposé partout où elle détenait le pouvoir, des obstacles non moins grands aux propangadistes d'autres dogmes que les siens. En fait, la parfaite liberté religieuse ne se trouve que très rarement réalisée. Aussi n'y-a-t-il donc pas lieu de s'étonner que l'Imerina n'ait pas bénéficié de cet indubitable privilège ?

Est-il même beaucoup plus raisonnable de reprocher aux missionnaires britanniques d'avoir cherché à servir, sur ce terrain, les intérêts de leur pays et à l'y faire aimer ? Il semble plutôt qu'ils aient usé en cela de beaucoup de

discrétion. On pourra le constater en ce qui concerne la question de l'enseignement de leur langue. Nous verrons, dans la suite, qu'ils ont beaucoup moins cherché à la répandre que les Français la leur. Et cependant c'est un procédé universellement reconnu d'influence politique. Que dirons-nous après cela, du fait que l'Angleterre ne s'est jamais laissée aller à profiter de nos désastres de 1870 ou de la supériorité de sa flotte pour nous écarter de Madagascar ? elle n'y a même jamais songé.

La très grande majorité des missionnaires protestants en Imerina s'est exclusivement consacrée, tout comme les prêtres catholiques d'ailleurs, au relèvement des indigènes. Pourtant, il est indéniable que certains Anglais remplirent le rôle de conseillers du gouvernement malgache. Cela ne veut nullement dire qu'ils dirigeaient sa politique. Ce serait faire preuve d'une méconnaissance totale, tant du caractère imérinien que des dispositions de Radama 1er ou de Rainilaiarivony, d'admettre qu'ils auraient laissé assumer à d'autres, et tout particulièrement à des Européens, le soin de gouverner.

Rainilaiarivony, dans lequel on voudrait nous montrer une marionnette aux mains des Anglais, n'était pas un fantôme de souverain. Le fait que certaines personnes étrangères au pays furent appelées à lui donner des conseils ne veut donc pas dire qu'elles eurent en main sa politique, bien loin de là.

Un des missionnaires qui remplirent le rôle de conseillers plus ou moins officiels du gouvernement malgache et l'un de ceux dont le nom a donné lieu aux contreverses les plus ardentes, fut Ellis. Les écrivains catholiques l'ont dénoncé comme un agent diabolique et l'ont accusé sans détour d'avoir été l'instigateur de l'assassinat de Radama II. — Quiconque ne lirait autre chose que les publications françaises, et, par surcroît, récuserait celles d'entre elles qui sont protestantes, ne manquerait pas d'être impressionné par l'unanimité sinon par la violence des critiques. Mais on ne peut prononcer un jugement impartial de la question sans examiner ce que dit Ellis lui-même des circonstances auxquelles il fut mêlé. Nous avons donc lu, en entier, ses nombreux et volumineux ouvrages. La conclusion à laquelle nous sommes arrivé, c'est qu'il est impossible que leur auteur ait été associé, même de loin, aux évènemnts déplorables de l'année 1863. L'examen de cette question sort nettement du cadre de notre étude ; c'est la raison pour laquelle nous ne donnons qu'une idée générale ; convaincu qu'un rapprochement critique des déclarations d'Ellis et de celles de ses adversaires fera éclater, le jour où il sera effectué avec impartialité, l'inanité de ces dernières.

Ellis fut incontestablement mêlé aux évènements politiques. Il vint à Madagascar chargé de missions officielles d'un côté et ecclésiatiques de l'autre. Ce fait était profondément regrettable ; mais il n'était pas sans précédent dans les annales de la France elle-même. La personnalité et l'œuvre de cet homme qualifié par ses talents pour une éclatante carrière missionnaire, s'il s'était contenté du rôle de messager de l'Evangile, souffriront toujours de cette ingérence dans le domaine politique. Mais les ouvrages d'Ellis montrent que son rôle fut grand et l'influence qu'il exerça sur Radama particulièrement bienfaisante.

Les Anglais ne furent pas d'ailleurs les seuls à avoir l'oreille des

autorités. Jean Laborde était lui aussi, un ami loyal des souverains mériniens et il ne semble pas avoir cherché à substituer l'autorité de son pays natal à celle du gouvernement de sa seconde patrie. Si jamais homme donna des avis, et de ceux qu'on écoutait, ce fut bien lui. En fait, il y eut à Tananarive entre les années 1862 et 1890, une pléïade d'hommes qui crurent, de très bonne foi, en présence des progrès qu'ils avaient vus chaque jour s'opérer sous leurs yeux, que le pays était capable, même en dehors de toute intervention étrangère, de parvenir à un degré de développement et d'organisation qui ferait de lui un état vraiment moderne. La confiance que certains Européens faisaient ainsi aux indigènes était spontanée et sincère. On en trouve l'expression dans plusieurs passages du volume intitulé : « L'Association Missionnaire Etrangère des Amis à Madagascar ». (1). — En ce qui concerne la liberté individuelle, la sécurité, le respect de la vie humaine et la liberté de conscience, de grands progrès ont été réalisés ces dernières années ; ce que nous venons de voir dans le passé est un gage qu'au fur et à mesure que le temps s'écoulera on parviendra à comprendre toujours mieux ce qui contribue au bien du peuple. Ces hommes éprouvaient pour le pays auquel ils s'étaient consacrés un intérêt que l'un d'eux a qualifié de « sentimental ». Leur sympathie allait naturellement à un jeune peuple qui cherchait à s'élever à des conditions de vie meilleures.

Que plusieurs missionnaires, amis des Malgaches, aient dès lors regardé avec une certaine méfiance les agents de l'influence française, cela ne doit pas nous étonner. Dès les environs de 1860, c'est-à-dire à une époque où on ne pouvait pas encore dire si la monarchie imérinienne constituerait ou non un principe suffisant d'ordre et de progrès, le parti français — ou tout au moins certains de ses membres — exprimait l'idée que les « Hova » ne pourraient rien faire par eux-mêmes et qu'il convenait donc d'occuper militairement leur pays. C'était la solution que préconisait L. Lacaille dans son volume intitulé « La connaissance de Madagascar » qui date de 1861. Il est vrai que les évènements ont corroboré les vues fort judicieuses de cet auteur. Mais ce qu'il donnait déjà comme un fait patent restait encore à démontrer. La position de la France, à l'heure actuelle, est beaucoup plus forte après avoir laissé se produire cet essai de gouvernement, soi-disant moderne et civilisé, que si elle l'eût étouffé dans l'œuf, une trentaine d'années plus tôt. Et quant à nous, Français, il ne serait pas légitime de garder rancune à certains Anglais, missionnaires ou autres, d'avoir fait confiance au gouvernement malgache et de s'être montrés ses amis.

Aux environs de 1890 les plus clairvoyants des étrangers résidant à Madagascar comprirent que les jours du gouvernement malgache étaient dorénavant comptés. La preuve de son incapacité était fournie par l'extension alarmante du banditisme. Le régime social d'alors rendait, ainsi que nous le verrons dans la suite, toute amélioration impossible. Le mal ne faisait qu'empirer de jour en jour. Un ami très documenté, et qui a séjourné pendant longtemps dans le pays, nous a déclaré tenir, de missionnaires anglais eux-mêmes, que plusieurs années avant la seconde guerre franco-malgache, ils en arrivèrent à

(1) *The Friends Foreign Mission Association in Madagascar*, p. 20 et 92.

considérer l'occupation française comme préférable à l'état de choses alors existant.

Il faut enfin mentionner, dans un exposé général des principes de l'activité missionnaire, que cette dernière fut uniquement animée par les motifs éminemment désintéressés. Les fonds nécessaires à l'organisation ou au développement des œuvres vinrent d Europe. La Mission Catholique chercha à se créer des ressources dans le pays en se livrant à des cultures ; et cette activité constitua un de ses titres les plus incontestables à la reconnaissance des populations auxquelles elle apportait à la fois des ressources et des méthodes de travail nouvelles. Ce côté de l'œuvre catholique fera d'ailleurs l'objet d'un exposé ultérieur. Quant aux Missions protestantes, elles ne visèrent d'autre but financier que celui d'amener les populations indigènes par un développement régulier, à subvenir aux besoins de leurs agents malgaches. Tout cela était très légitime ; à l'époque actuelle, malgré les progrès réalisés, elles continuent encore à supporter une partie des dépenses résultant de leur activité, en dehors même de l'entretien des agents européens qui est entièrement à leur charge.

Il semble enfin à propos de signaler, à ce sujet, le danger qu'il y a quand il s'agit de former un jugement équitable, à examiner les chiffres inscrits aux budgets des différentes missions sans esprit de discernement. C'est ainsi qu'on a souvent reproché aux œuvres protestantes leurs dépenses beaucoup plus élevées que celles des catholiques. Comment pourrait-on demander à un missionnaire vivant en famille — et en général ce sont des familles nombreuses — de limiter ses besoins à ceux d'autres agents vivant seuls et sans aucune charge. Ce reproche fait aux protestants témoigne donc ou de beaucoup d'ignorance ou d'un certain degré de mauvaise foi.

Ces remarques préliminaires ont paru indispensables pour présenter sous son vrai jour l'activité missionnaire. C'est la vérité que nous avons cherchée par-dessus tout, et ces pages n'ont été écrites qu'en vue de la faire triompher. Ceux qui furent les plus nombreux et les plus dévoués parmi les initiateurs des Malgaches occuperont donc le premier plan dans la suite de cet exposé. Les autres se rangeront à leurs côtés. Et comme ils débutèrent en ouvrant des écoles, c'est cette partie de leur œuvre que nous allons examiner.

CHAPITRE VII

L'ACTIVITÉ SCOLAIRE

Nous avons laissé le missionnaire Jones au moment où il rentra à Maurice en 1818. Après y avoir séjourné pendant deux ans, il sollicita de nouveau l'autorisation de retourner à Tananarive et l'obtint après la signature du traité d'octobre 1820. Il arriva à la capitale dans les derniers jours du mois de novembre et son activité commença, bientôt après, par l'ouverture d'une école. Ainsi pendant ces années de début, ce furent du côté de l'enseignement et de la formation professionnelle des Imériniens, comme nous le verrons au cours d'un chapitre suivant, que portèrent les principaux efforts de la Mission de Londres.

Nulle initiative ne fut plus à propos. Le peuple Imérinien était plongé dans la plus complète ignorance. A ce point de vue on pourrait vraiment dire qu'il était tout près de l'état de barbarie. D'autres parties de l'île, plus favorisées en cela, avaient reçu du dehors un système d'écriture la notation arabe, et il y avait à Tananarive, vers 1815, des individus qui la connaissaient ; c'étaient les secrétaires du roi. Mais les Imériniens proprement dits étaient sans exception, illettrés. Tout restait donc à faire et ce fut sur ce point que Jones et ses collaborateurs dirigèrent, au début, leurs plus gros efforts. C'était une politique sage, les rudiments d'instruction que constituent la lecture et l'écriture étant indispensables à tout développement.

C'est donc à titre d'instituteur que le missionnaire opéra son entrée en Imerina. Et c'est aussi ce qui lui valut cet accueil invariablement très favorable que Radama réservait à ceux qui venaient dans son pays pour y apporter l'instruction, de quelque nature qu'elle fût, et, par suite, le progrès. Voilà ce qui fait dire à un Français qui n'envisageait pourtant pas avec bienveillance cette activité britannique : « Quel qu'ait été le mobile de la conduite des Anglais, nous devons reconnaître que leur œuvre fut belle, généralement conforme aux vrais principes d'humanité » (1).

La date du 3 décembre 1820 méritera d'être retenue comme étant celle de l'ouverture de la première école située à Ifidirana, près de l'emplacement actuel du palais du Premier Ministre. Elle ne compta au début que trois élèves ; mais le nombre augmenta rapidement. Au mois de mai 1821, à l'arrivée du second missionnaire, Griffiths, la classe de Jones en avait déjà vingt-deux, dont deux tiers de garçons. Ce dernier détail mérite d'être retenu. Il montre que la question de l'instruction des filles ne fut pas laissée au second plan de leurs préoccupations par les maîtres européens. L'Idée de l'infériorité des

(1) *Désiré Laverdant, Ouvrage cité, p. 77.*

femmes était ainsi combattue d'une façon effective. Et nous allons même voir, dans la suite de ce récit, que presque dès le début, on se préoccupa de donner à leur instruction un caractère très nettement féminin. Sous la direction de Jones, garçons et filles apprenaient à lire en même temps ; certains enfants avaient même déjà fait en moins d'un an, des progrès marqués dans d'autres branches de l'enseignement (1). Ellis rapporte encore que Radama aimait beaucoup visiter les écoles en grand apparat (2). Il entrait quelquefois à l'improviste et se plaisait tout particulièrement à faire chanter les élèves. Certains détails que donne cet auteur rappellent, d'une façon tout à fait frappante les récits où l'on décrit Charlemagne visitant ses propres institutions. L'Imérinien encore à demi-barbare, encourageant son peuple à s'instruire, s'élève à la hauteur du grand empereur franc. L'un et l'autre ont compris l'importance de l'instruction pour leurs sujets ; ils se sont plu à visiter les lieux où se donnait l'enseignement, à assister au travail qui y était fait, à encourager les élèves et à donner des prix aux plus méritants. Parlant des débuts de cette œuvre, voici en quels termes s'exprime Lovett, l'auteur de l'histoire de la Mission de Londres : « Le fait que Radama fut un homme intelligent a été providentiel pour l'établissement de notre activité. Il prenait le plus vif intérêt dans la besogne éducatrice et technique. » M. Hastie, le résident de la Grande Bretagne, écrivait à cette époque : « Radama désire vraiment que son peuple soit instruit, et pourtant il souhaite que ce soit de lui-même qu'il cherche à s'instruire et parce qu'il sera convaincu des avantages qui en résulteront pour lui » (3). Les débuts furent néamoins hérissés de nombreuses difficultés. Bien que soutenues par l'appui moral du souverain, les écoles étaient suspectes à la population qui y voyait des créations d'origine étrangère. Les maîtres indigènes qui furent appelés à collaborer avec les Européens ne surent pas toujours éviter de susciter la méfiance de gens dont ils ne partageaient plus l'idolâtrie et dont ils se plaisaient parfois à railler imprudemment les croyances. De toute façon, la fréquentation des écoles était considérée par les sujets, sinon par le souverain lui-même, comme une forme du service dû à l'Etat. Pour se dispenser d'envoyer les enfants, les parents trouvaient bien des excuses, faisant valoir, le plus souvent, qu'ils manquaient de vêtements ; il est donc absolument certain que seule, l'autorité du roi Radama et, après 1828, celle de sa veuve assurèrent la présence de la plupart de ces élèves. En premier lieu les gens craignaient de laisser aller leurs enfants chez des étrangers qu'ils redoutaient au même titre que les trafiquants d'esclaves et soupçonnaient même de cannibalisme. Les appréhensions que leur inspiraient les intentions du souverain, en poussant à la fréquentation scolaire ne se dissipèrent jamais complètement. Si grande était l'aversion éprouvée par certaines personnes pour l'enseignement étranger, qu'à produire leurs enfants pour les faire instruire elles préféraient les cacher dans des fosses à riz où plusieurs périrent étouffés. D'autres tournèrent la difficulté en achetant de petits esclaves et en les envoyant à l'école à la place des membres de leur famille, ce qui provoqua plus tard l'interdiction d'enseigner la lecture et l'écriture à la partie servile de la population (4).

(1) *History of Madagascar, vol. II. p. 265.*
(2) » » » » *p. 281.*
(3) *Vol. I. p. 679.*
(4) *Antananarivo Annual — 1885, p. 29.*

Quelques chefs du peuple se refusèrent à confier les leurs aux maîtres européens. Ceux-là Radama, dit-on, les faisait venir et leur déclarait que, s'ils désiraient devenir sages et heureux, et s'ils voulaient lui plaire, ils devaient envoyer leurs enfants à l'école ; car il honorerait ceux qui seraient bons, appliqués et sages (1). Il affirmait aussi à son secrétaire qu'il aimerait mieux mourir plutôt qu'être encore le roi de sauvages.

Une lettre de M^{me} Jeffreys, femme d'un troisième missionnaire instituteur arrivé quelques mois après Griffiths, donne des détails intéressants sur les difficultés qui durent être surmontées au début :

« Grâce à la ferme persévérance des missionnaires, et aussi à l'aide apportée par Radama, bientôt un petit mouvement se fit sentir à Tananarive ; quelques enfants se mirent à fréquenter les écoles, quelques jeunes gens s'intéressèrent aux arts manuels, et, bientôt même un certain nombre d'adultes consentirent à aller chercher dans la forêt les bois nécessaires à l'érection d'une demeure pour les missionnaires et d'une grande salle sur la place d'Andohalo, destinée à servir de maison d'école la semaine et de lieu de culte le dimanche » (2).

Il y avait, sur ce point, une complète unité de vues entre le souverain et les agents de la société de Londres (3). Le besoin primordial était d'ordre éducatif. Une lettre signée par plusieurs missionnaires et portant la date du 3 Mars 1828, le montre de la façon la plus manifeste. « Nous avons les résultats ou non », y est-il dit, « dans la mesure où les écoles sont encouragées et appuyées. Même la traduction et l'impression des Ecritures s'opéreraient en vain, s'il n'y avait pas de lecteurs, et on ne trouve des lecteurs que par le moyen des écoles. A quoi nous pouvons ajouter que, sans les écoles, nous n'avons même pas d'auditeurs. En un mot, sans les écoles, nous travaillons, nous traduisons, nous imprimons et nous prêchons en vain. Grâce à elles, nous nourrissons l'agréable espérance de voir se produire un très grand bien ». (4)

La première classe, ouverte sous les auspices de la protection royale avait été réservée aux membres de la famille du souverain et aux enfants des principaux nobles. Si cette indication avait besoin d'être confirmée, on en trouverait une preuve dans certains motifs décoratifs qui figurent sur quelques bois de lits sculptés. On y voit un enfant se rendant à l'école, portant une ardoise et accompagné d'un esclave qui tient un parasol au dessus de la tête du petit. Rien ne pourrait être plus net, le parasol constituant une des prérogatives de l'aristocratie imérinienne. Et nous mentionnerons également,

(1) *Ellis : History of Madagascar, vol. II, p. 322.*

(2) *Mondain. Un siècle de Mission Protestante à Madagascar, p. 45.*

(3) *Ellis raconte qu'il arriva cependant à Radama d'être impressionné par la résistance opposée par son peuple aux idées nouvelles. Alors il exhortait les missionnaires à ne pas aller trop vite. Il recommandait une sage lenteur et, pendant un certain temps, son zèle et son ardeur à encourager l'œuvre scolaire se refroidissaient manifestement. Ces mouvements d'hésitation sont d'ailleurs parfaitement compréhensibles chez un prince dont les vues étaient si hardies qu'elles devançaient de beaucoup le degré de développement de son peuple. — History of Madagascar, vol. II, p. 356-357.*

(4) *History of the L. M. S. in Madagascar, vol. I, p. 685.*

puisque nous avons l'occasion de toucher ici, sans vouloir y insister, aux rapports de l'art, si peu développé en Imerina, et de l'école, qu'on trouve, sur d'autres bois, la représentation d'un adulte, en costume militaire et une ardoise sur les genoux.

Mais, dès que le second missionnaire Griffiths fut installé à Tananarive, l'idée d'un autre local scolaire, qui serait accessible aux enfants provenant de toutes les classes de la société, fut présentée au monarque. On avait, raconte Ellis, vivement appréhendé qu'il ne fît à ces suggestions un accueil défavorable. En cette occasion encore, Radama donna des preuves d'une intelligence exceptionnelle ; ce fut lui-même qui proposa de confier à Madame Griffiths, dès son arrivée, l'instruction des filles (1).

Quant au reste, il accorda aux deux missionnaires l'autorisation de faire tout ce qui leur semblerait bon pour communiquer l'instruction à son peuple.

Les premières leçons avaient été données par signes et elles le furent ensuite en anglais jusque vers la fin de 1822. Le passage de cette langue au malgache s'effectua, sans doute, d'une façon progressive. Nous savons que, dès l'année 1824, c'est-à-dire trois ans et demi après que l'enseignement eut été mis sur pied, les missionnaires jugèrent les résultats de leur œuvre suffisants pour recommander à Radama de réserver à l'avenir les situations officielles à ceux qui avaient reçu une instruction suffisante.

C'est également à cette période de débuts qu'il faut faire remonter la coutume, constante depuis lors dans les missions protestantes, de loger un certain nombre d'élèves, garçons ou filles, sous le même toit que leur maîtres européens pour les familiariser avec des habitudes et un genre de vie supérieurs, sans toutefois leur créer des besoins que les ressources de leurs familles, tout comme celles du pays, ne permettraient pas de satisfaire.

Nous avons, à plusieurs reprises fait mention d'écoles. Il convient de ne pas se méprendre pourtant sur ce qu'il faut entendre par ce terme. Quand on songe au caractère primitif que revêtent encore, à l'heure actuelle, à Madagascar, une foule de locaux affectés à l'enseignement, on sera tout disposé à croire M. Mondain quand il déclare en parlant de ces premières classes : « Leur extérieur ne payait pas de mine : elles se tenaient dans de fort modestes cabanes en bois. Ni livre, ni craie, ni tableau noir ; à leur place une simple planche enduite de graisse et, par dessus, une couche de charbon où le maître écrivait au moyen d'un morceau de bois pointu » (2). La tenue des écoliers était, par contre, beaucoup plus satisfaisante que le matériel scolaire. « Les élèves y étaient tous remarquablement propres et attentifs : les garçons portaient une veste et un pantalon blanc. Tout s'est fait avec le plus grand ordre, et leur manière de chanter surtout était remarquable » (3). La lettre du missionnaire anglais Jeffreys à laquelle M. Mondain emprunte les extraits ci-dessus contient une foule

(1) *H. E. Clark, auteur d'une petite histoire de l'Eglise à Madagascar, raconte qu'on porta au mois de décembre 1821, les premiers travaux exécutés par les filles au souverain à titre de prémices de la moisson « voalohambokatra ». Radama fut ravi, remercia la maîtresse européenne et remit une petite somme à chacune des élèves. — Tantaran' ny Fiangonana eto Madagascar, p. 13.*

(2) *Un siècle de Mission Protestante à Madagascar, p. 43-44.*

(3) *M. Mondain Ouvrage cité, p. 44.*

d'autres renseignements non moins intéressants, sur les deux premières écoles telles qu'elles étaient à la date du mois de Juin 1822. Celle de Jones comptait à ce moment 48 élèves répartis en cinq divisions dont la première montra au roi, à l'occasion d'une visite, « de beaux exemples d'écriture ». Griffiths groupait de son côté 37 enfants et les travaux de couture, confectionnés sous la direction de sa femme, continuaient à être très vivement appréciés. Enfin un troisième local venait d'être ouvert et confié à Jeffreys ; ainsi, à partir de ce moment, l'œuvre scolaire fit de grands progrès. Des écoles commencèrent à être construites à la campagne. « En l'année 1824, dit H. E. Clark, le nombre des élèves dans celles de la ville s'élevait à 268 et 40 y apprenaient la langue anglaise ; celui des écoliers fréquentant soit les écoles de la ville, soit celles de la campagne était d'environ un millier » (1). Cette même année vit s'opérer la fusion des trois établissements de Tananarive et leur installation à Ambodin' Andohalo dans un grand local qui prit le nom d'Ecole centrale ; celle-ci commença, bientôt après, à fournir des maîtres indigènes capables d'aider les Européens, surtout pour la besogne de diffusion de l'enseignement dans les campagnes. Une lettre de Griffiths, en date du 3 Septembre de cette année-là, fournit de précieuses indications sur ce développement important de l'œuvre scolaire : « Nous avons pu envoyer quelques-uns des élèves les plus âgés diriger des écoles rurales et les résultats de cet essai sont plus satisfaisants encore que nous n'avions osé l'espérer, grâce aux aptitudes pédagogiques de la plupart de ces maîtres improvisés dont nous n'avons qu'à louer le zèle à s'instruire et à instruire les autres : ce nous est une garantie pour l'avenir » (2).

L'année 1824 semble avoir été celle où l'essor fut le plus marqué ; Clark ne donne que le chiffre d'un millier d'élèves. Mais Griffiths en évalue le total à 2.000 inscrits. Ces deux nombres marqués par un écart si sensible, ne pourraient-ils pas être également justes, le premier se rapportant au début de l'année et l'autre indiquant le chiffre des présences vers les derniers mois ? D'autant plus que Griffiths déclarait que 22 écoles avaient été ouvertes dans la seule période d'avril à septembre. Le fait que les indigènes furent en état de prêter la main, dès ce moment-là, a pu permettre cette extension soudaine de l'œuvre qui dut être très favorisée d'ailleurs par la fondation à la même époque d'une société Missionnaire Scolaire, formée de Malgaches et d'Européens, dans le but d'encourager la construction de locaux réservés à l'enseignement dans tous les principaux villages de l'Imerina.

Et, peu de temps après, voilà que nous voyons encore Coppalle (1), dont les indications sont si précieuses, confirmer et compléter, de la façon la plus heureuse, les renseignements tirés jusqu'ici des publications missionnaires. De plus, l'universitaire français fut lui-même le promoteur de manifestations très intéressantes de l'activité scolaire. Aussi, vu l'intérêt d'une proposition qu'il fit et le peu de documents relatifs à cette époque, reproduirons-nous de larges extraits du numéro de son journal en date du 27 mars 1826. Il y raconte qu'il assiste, au mois de février, à une réunion de la société missionnaire, qui devait être celle-là même dont nous avons rapporté la fondation en 1824. Coppalle avait proposé « de décerner un prix aux élèves qui auront

(1) *Tantaran' ny Fiangonana eto Madagascar*, p. 23.
(2) *M. Mondain, Ouvrage cité*, p. 45.

le mieux réussi dans la traduction en langue malgache de quelques morceaux choisis de l'Ecriture Sainte. Ce prix sera décerné publiquement tous les trois mois, et l'on priera Sa Majesté Radama d'honorer cette cérémonie de sa présence ou au moins d'y envoyer quelques-uns de ses premiers officiers » (1).

Et, plus loin, il ajoutait, sous la forme de remarque « comme les élèves ne sont peut-être pas encore en état de traduire, le prix sera donné, le premier trimestre, à celui qui répondra le mieux aux questions qui lui seront faites sur les passages de l'écriture qu'on lui a déjà appris » (2).

Cette décision reposait sur le principe du concours entre les élèves des différents maîtres. Il y avait déjà eu antérieurement, des examens annuels dans chaque école (3). Le premier avait eu lieu à la date du 17 juin 1822. Il avait porté sur la lecture, l'écriture et les ouvrages féminins. Le roi s'était rendu d'abord à l'école de Jones et ensuite à celle de Griffiths, puis, à l'issue de ces visites il s'était déclaré joyeux de ce que ses oreilles avaient entendu et de ce que ses yeux avaient vu (4).

Mais l'idée présentée par Coppalle renfermait quelque chose de nouveau. Le 27 Mars 1824 les enfants furent groupés pour se disputer le prix ; le voyageur français eut encore la charge de rédiger le compte rendu de la séance reproduit presque en entier ci-dessous : « Tous les élèves des diverses écoles de Tananarive et des villages voisins se sont réunis aujourd'hui dans le temple protestant pour la distribution des prix destinés à ceux qui, par leurs talents et leurs progrès dans les différentes branches d'enseignement, l'emporteraient sur leurs condisciples............ On a commencé par l'examen des feuilles d'écriture des écoles de Tananarive, puis on a donné à résoudre aux élèves quelques problèmes d'arithmétique. Le roi lui-même a procédé à l'examen avec beaucoup d'intérêt, et lorsqu'on a été fixé sur le choix de l'écolier dont la supériorité avait mérité le prix, Sa Majesté, outre la récompense décernée par l'école, a accordé au vainqueur une médaille d'argent en accompagnant le don de paroles obligeantes et propres à l'encourager.

« L'examen des écoles de Tananarive terminé, on a procédé à celui des écoles circonvoisines. Le Prince a décerné ensuite le prix d'excellence à ceux des élèves des deux sexes qui lui ont été désignés comme l'ayant généralement emporté sur tous les autres par leurs progrès, leur assiduité, leur bonne conduite.

« Les jeunes garçons ont obtenu une médaille de Sa Majesté qui a, de plus, accordé aux jeunes filles une couronne de rubans qu'il a bien voulu ceindre lui-même autour de leur front.

....

« En s'en retournant à son palais, le roi a fait rassembler sur la place d'Andouhaly (5) les élèves au nombre d'environ deux mille, que la petitesse du

(1) *Voir les journaux du 5 Nov. 1825 et du 28 Mars 1826,*
(2) *Bulletin de l'Académie Malgache. Vol. VIII, p. 45.*
(3) *Bulletin de l'Académie Malgache Vol. VIII, p. 45.*
(4) *H. E. Clark. Tantaran' ny Fiangonana eto Madagascar p. 22.*
(5) *Pour Andohalo.*

local du temple ne lui avait pas permis de réunir à la fois, et là après avoir félicité la plus grande partie des écoles sur leur progrès, il a adressé à quelques uns des reproches bien capables de réveiller leur amour-propre et de les exciter à imiter le zèle de leurs condisciples » (1).

Le récit de cette journée scolaire figure aussi dans le volume de H. E. Clark. Nous y relevons quelques indications intéressantes qui complètent fort heureusement, sans la contredire sur aucun point, la relation de Coppalle. On y voit en particulier que la cérémonie commença à 9 heures du matin et qu'elle n'était pas encore terminée au coucher du soleil. Et il est bien imérinien ce détail. Y-a-t-il lieu de s'étonner de cette longueur ? Clark raconte que les noms de toutes les localités et de tous les élèves furent lus devant le souverain ainsi que des renseignements relatifs à la marche de chaque école ; et dans presque tous les cas, le roi intervint pour louer les uns et blâmer les autres. Ainsi les institutions européennes prenaient en passant en Imerina, un cachet tout particulier de couleur locale qu'elles n'ont pas toujours su garder dans la suite. Nous mentionnerons encore, à ce sujet, l'idée d'accorder des prix pour la fréquentation assidue, coutume qui est entrée maintenant dans les mœurs scolaires et dont la pratique n'est peut-être nulle part plus justifiée qu'à Madagascar.

Il y a, tout au moins, une autre chose à relever dans les récits de Clark ; c'est un passage du kabary fait par le roi, dans la soirée avant la séparation. On y trouve une allusion fort intéressante à l'œuvre éducatrice des maîtres européens : « et la bonne conduite que vous apprenez à l'école fera de vous un peuple digne de confiance et sera pour vous un sujet de fierté et de bon renom » (2). C'était en même temps un hommage à l'influence européenne, précieux à relever sur les lèvres d'un monarque qui s'entendait excellemment à juger les situations et les gens.

Le renseignements abondent pour cette année 1826. Clark a inséré dans son ouvrage entre les pages 24 et 25 un tableau détaillé qui indique d'après les divisions de l'Imerina le nombre des écoles et les noms des villages où elles étaient situées, le total des élèves dans chacune d'elles, et une foule de renseignements, présentés sous la forme de statistique, ainsi qu'une petite notice sur les principaux de ces établissements scolaires.

On trouve même, dans l'histoire des débuts de cette œuvre en Imerina, des détails amusants comme on pourra en juger d'après le petit fait suivant dont Ellis garantit l'authenticité et qui pourrait fort bien trouver sa place dans une chronique humoristique. Après un certain temps de labeur les maîtres pensèrent qu'il était légitime de s'accorder quelques vacances et ils autorisèrent leurs élèves à s'abstenir de paraître à l'école pendant plusieurs jours. — Mais ils avaient compté sans les foudres gouvernementales. Une assemblée composée des juges et des principaux membres de la nation se réunit aussitôt, inquiétée par le fait que les blancs interrompaient si vite leurs travaux ; et il fut décidé que la chose devait être signalée au souverain.

(1) *Bulletin de l'Académie Malgache. Vol. VIII, p. 45 et 46.*
(2) *H. E. Clark. Tantaran' ny Fiangonana eto Madagascar p. 24.*

DIAGRAMME MONTRANT LE NOMBRE DES ÉLÈVES
qui fréquentaient les écoles de la Mission de Londres de 1863 à 1895

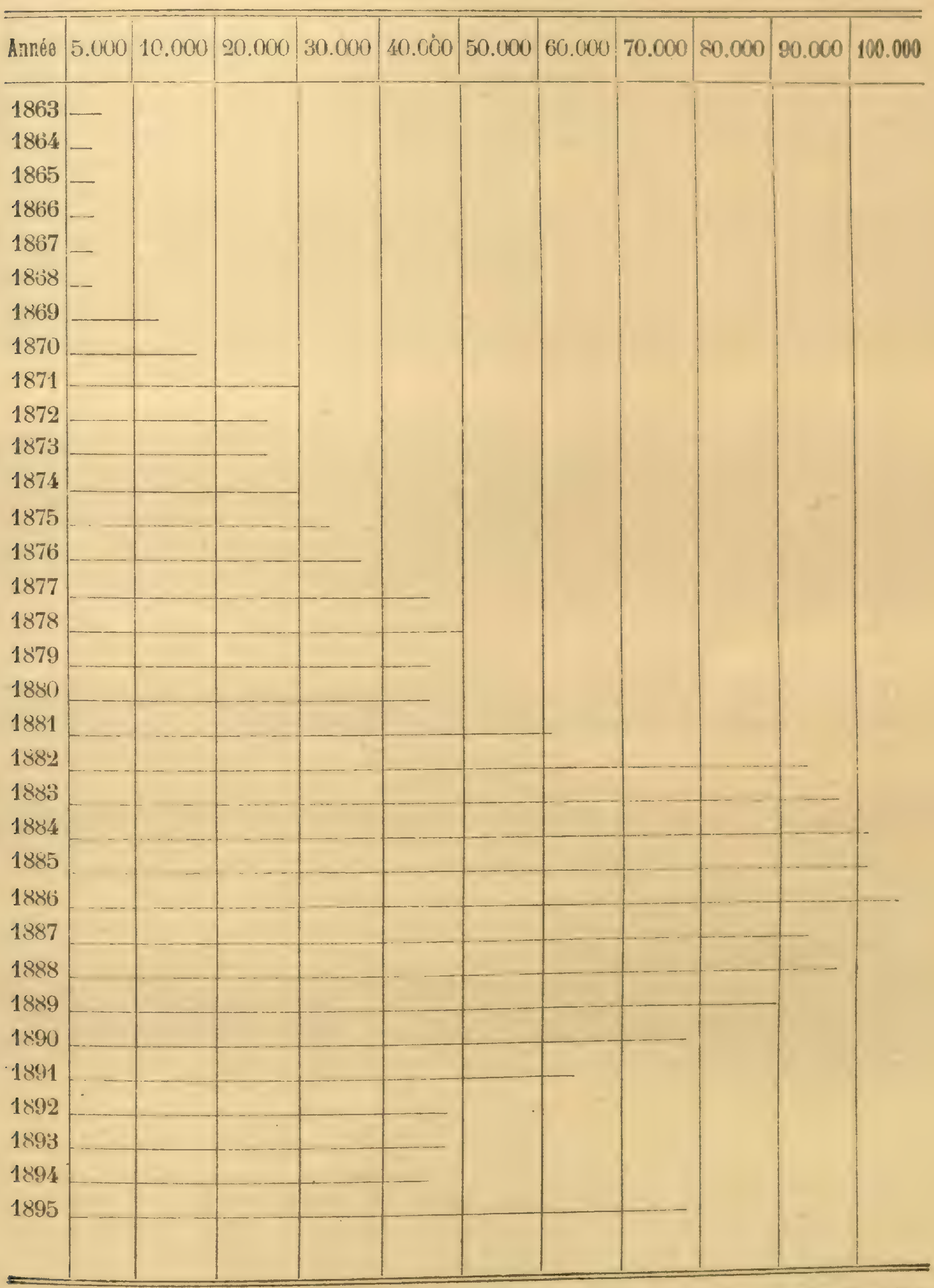

Ce graphique montre que les progrès furent dans l'ensemble réguliers jusqu'en 1886. Mais, à partir de cette date, l'ingérence du gouvernement provoque une chute considérable. En 1892, le nombre était de plus de 50 °/₀ inférieur à celui de 1886.

Graphique copié sur celui de la Revue décennale 1910 p. 84-85.

Les missionnaires, raconte Ellis, furent traités, en cette affaire, de façon fort peu respectueuse ; on leur lança les épithètes de « hibous » de porcs, de chiens, de chats et d'autres termes également infamants. Le roi lui-même écrivit aux maîtres déclarant que si cette mesure avait été prise à titre de châtiment, les écoliers seraient corrigés, même ceux qui appartenaient à la famille royale (1).

Pendant que les Anglais se dépensaient de la sorte, Robin, le précepteur de Radama, ne restait pas inactif. Coppalle nous apprend qu'il avait fondé au palais une institution pour les filles où il groupait une centaine d'élèves. Radama le visita un jour, en compagnie de son hôte français, et tous les deux louèrent fort les travaux exécutés par les petites écolières. Les écritures furent trouvées très jolies et les problèmes résolus avec facilité (2).

Vers la fin de 1827, Jones déclarait à ses directeurs qu'il y avait à cette date en Imerina environ 4000 personnes sachant lire et écrire, alors qu'il ne s'en trouvait que six à son arrivée ; et encore ces dernières ne possédaient-elles que les caractères arabes, mal appropriés au dialecte imérinien. C'était un résultat dont il pouvait, à juste titre, être fier. En 1828 il y avait 38 écoles et 2309 élèves inscrits, avec 44 maîtres ; en 1832 le nombre des locaux s'élevait à 60 ; mais le chiffre des élèves ne s'était pas accru dans les mêmes proportions et ne dépassait pas 2500. C'est que par suite de la mort de Radama les missionnaires venaient de voir tomber le pilier de l'édifice qu'ils étaient en train de construire. Pendant quelques années encore la reine Ranavalona toléra l'œuvre scolaire, mais les maîtres furent contrariés de bien des façons. Les interdictions commencèrent dès 1832 ; les premières furent relatives aux enfants des esclaves qui durent être écartés des locaux scolaires sans doute parce qu'on craignait de les voir échapper à leur condition, grâce à l'instruction.

Ch. Buet rapporte même qu'en 1834 l'enseignement de la lecture et de l'écriture fut limité aux écoles du gouvernement (3). Mais il y a lieu de se demander ce qu'il faut entendre par ce terme d'école du gouvernement, pour la bonne raison que l'État malgache ne fit jamais rien ou, pour être plus exact, n'engagea jamais aucune dépense régulière pour l'instruction publique (4).

Malgré ces vexations, le nombre des écoliers augmenta pourtant sensiblement pendant la période 1833-1835. Les élèves étaient au nombre de près de 4000 à la dernière de ces dates et les locaux scolaires se seraient élevés alors à près de 100.

(1) *History of Madagascar Vol. II, p. 273.*

(2) *Bulletin de l'Académie Malgache, Vol. VIII, p. 32.*

Il ne nous a pas été possible, à notre grand regret, de déterminer l'époque à laquelle Robin assuma la charge d'une école. Nous serions assez disposé à croire qu'il commença par donner des leçons à Radama. Certains écrivains français ont revendiqué pour lui l'honneur d'avoir été le premier « instituteur » européen en Imerina, mais sans fournir d'indication ni de date.

(3) *La Reine des Côtes Africaines, pages 90-91.*

(4) *Il accordait des gratifications à titre de récompense, mais n'engagea jamais de dépense permanente pour le compte de l'enseignement.*

Le pasteur Rabary et M. Mondain évaluent à un total de dix à quinze mille le chiffre des jeunes gens qui furent ainsi instruits pendant les quinze premières années d'activité scolaire, et les plus développés d'entre eux auraient pu, déclare M. Rabary, soutenir la comparaison avec ceux d'aujourd'hui.

Passant en revue les résultats généraux de l'œuvre pendant cette première période, J. C. Thorne, un des rédacteurs de l'Antananarivo Annual, signalait les inconvénients du service de l'Etat, appliqué à l'enseignement en des remarques qui corroborent puissamment celles qui ont été présentées à ce sujet au cours d'un des chapitres antérieurs : « Le roi Radama et les gouvernements malgaches ultérieurs ont également cherché, quoique sans l'avouer, en patronnant et en favorisant les écoles, à fortifier leur emprise sur les plus utiles et les plus capables de leurs sujets ; et on peut constater tout de suite que les écoles, dirigées par un gouvernement qui reposait sur la corvée, ont pu, pour beaucoup de gens, revêtir l'aspect d'un nouveau mode d'oppression » (1). Les populations en arrivèrent vite à considérer la fréquentation des classes comme étant, de même nature que l'obligation d'accomplir le service militaire, autre innovation d'origine étrangère et qui écrasait l'individu sous une des plus terribles formes de servitude. Aussi une règlementation fixa-t-elle à partir de 1828, le degré de capacité auquel les élèves eurent à parvenir ; l'espoir d'être libérés devait ainsi les encourager à travailler.

Quoique J. C. Thorne reconnaisse, au cours de son étude les bonnes dispositions du souverain pour l'œuvre scolaire, il déclare, dans le résumé, que l'autorité du gouvernement s'exerça d'une façon capricieuse. Nous verrons dans la suite, que ce fut vrai aussi longtemps que subsista l'état malgache. Ce dernier eut le tort de vouloir commander sans payer. Tous les frais de l'œuvre incombèrent aux Missions qui firent, elle-mêmes, appel à des contributions volontaires sur place, mais sans couvrir, par là, plus d'une minime partie de leurs frais.

Enfin, l'auteur constate que le développement de cette initiative féconde ne s'étendit pas au delà d'une centaine de villages, situés dans un rayon de 30 kilomètres autour de Tananarive. Au delà tout restait à faire.

Avant de terminer l'examen de cette première période de l'activité scolaire en Imerina, nous rappellerons que, conformément au traité de 1820, un certain nombre de jeunes gens furent envoyés à Maurice et en Angleterre pour y recevoir un enseignement d'un caractère surtout professionnel et musical. Tous ne rentrêrent pas il est vrai. Mais ceux qui furent assez heureux pour retourner dans leur pays natal devinrent naturellement de précieux auxiliaires de l'activité missionnaire. C'est une initiative qui a été fréquemment imitée depuis lors et qui tend à se généraliser à l'époque actuelle, l'élite de la jeunesse Imérinienne n'ayant pas de plus ardent désir que d'aller se préparer, par un long séjour dans des écoles ou des universités françaises, à une activité plus large et plus féconde dans son propre pays.

Avant de passer à l'examen d'une autre période d'activité, il est agréable de mentionner ici que l'œuvre scolaire anglaise des régnes de Radama 1[er] et de Ranavalona 1[re], œuvre vaste pour l'époque et généreuse au plus haut degré,

(1) *Nos XI. 1885 p. 29.*

n'a pas été tout à fait passée sous silence par les écrivains français non protestants. Désiré Laverdant, tout en attribuant le zèle des missionnaires anglais à un calcul politique, rend hommage aux efforts qu'ils firent pour faire progresser l'Imerina et y développer l'instruction (1). D'autre part, un auteur, fort remarquable par l'objectivité de ses vues et qui remplit à Madagascar les hautes fonctions de secrétaire général du premier gouverneur, apprécie cette œuvre anglaise dans les termes suivants : « En constatant la prodigieuse facilité de leurs élèves et cette passion de s'instruire qu'on ne retrouve au même degré chez aucun autre peuple, ils durent faire pour leur patrie le rêve d'une conquête aisée et prochaine. Si les évènements n'ont pas répondu à leurs espérances, rien ne peut leur enlever le mérite d'avoir donné la première empreinte européenne à la race du haut plateau » (2).

Avec la réaction païenne et nationale, justement considérée comme un recul vers la barbarie, les missionnaires furent mis dans la nécessité de se retirer l'un après l'autre, après avoir fait l'impossible pour se maintenir à Madagascar. L'un d'eux alla, dans l'intérêt de l'œuvre, jusqu'à offrir de se constituer sujet de la reine. Ce fut alors l'effondrement complet de l'édifice si péniblement échafaudé. Le gouvernement exigea que tous les livres distribués par les Européens lui fussent livrés. Aussi ne restait-il plus grand chose des beaux résultats obtenus avant 1836, quand les missionnaires protestants opérèrent leur rentrée en 1862 (3). Très peu de gens savaient encore lire et ceux qui en étaient capables ne connaissaient que les caractères d'écriture courante, parce qu'ils n'avaient pas appris avec les livres. Dans un des villages, visité peu après son arrivée, un missionnaire ne trouva qu'une seule ardoise qui avait été utilisée par toute la partie de la population désireuse de s'instruire. Elle était devenue, en quelque sorte, un bien indivis désigné sous le nom de « solaitrandrazana » l'ardoise des ancêtres.

L'activité scolaire recommença donc avec la reprise de l'œuvre missionnaire en 1863 (4) seulement, tandis que la Mission de Londres avait exercé un monopole de fait, sous Radama 1er et pendant les quelques années qui suivirent, à partir de l'avènement de Radama II, elle travailla concurremment avec la Mission Catholique et plusieurs autres sociétés protestantes. Nous ne songeons pas à donner ici des détails sur les débuts de ces diverses œuvres. On les trouvera, en ce qui concerne les protestants, dans le livre de M. Mondain et pour les catholiques dans l'Histoire de Madagascar du P. de la Vaissière.

Nous indiquerons simplement que, par ordre de date du côté protestant, les Norvégiens arrivèrent en Imerina les seconds, en 1866, et se consacrèrent

(1) *Colonisation de Madagascar p. 77.*
(2) *Chez les Hova p. 318.*
(3) *Les indications données ici sont encore empruntées à J. C. Thorne.*
(4) *D'après les traditions recueillies ces dernières années, il y eut une école entre 1836 et 1857 à Mantasoa, cité industrielle créée par Jean Laborde. On ne donne pas de date relativement à l'ouverture de cet établissement qui ne comprit jamais qu'un petit nombre d'élèves pour l'endroit. Madame Gérard rapporte qu'on punissait les écoliers en les forçant à se tenir sur un pied. Des sanctions de ce genre était alors d'un ordre courant dans les écoles d'Europe.*

ensuite tout particulièrement à la région de l'Ankaratra où ils firent une œuvre profonde, durable et à laquelle on n'a que rarement rendu justice dans les milieux et les livres français. Les Friends montèrent en Imerina l'année d'après, dans le but de s'employer exclusivement à répandre l'instruction au moyen d'écoles. Mais dès le début, leur activité se juxtaposa très étroitement à celle de la Mission de Londres à tel point qu'un critique moqueur déclara que cette branche cadette était un « satellite » de l'autre. A la fin du siècle on aurait peut-être parlé de « brillant second ». Mais la collaboration qui s'établit entre ces deux missions sœurs fut si intime qu'on peut dans une étude d'ensemble les considérer comme confondues. Enfin la Société pour la Propagation de l'Evangile, après quelques travaux de reconnaissance, vint s'établir en Imerina en 1870 et y commencer à son tour une œuvre scolaire et religieuse qui devait prendre une très réelle importance dans la suite. Néanmoins la Mission de Londres occupa toujours une situation prépondérante, et dans une certaine mesure centralisatrice, par rapport aux autres œuvres protestantes.

Elle ne fut pourtant pas la première à se mettre à la besogne, car quelques membres de la Mission Catholique, arrivés de septembre à novembre 1861, avaient immédiatement fait leurs débuts comme maîtres d'école, débuts très modestes, il est vrai, puisque le Père Boy commença avec deux enfants de famille esclave et que Sœur Gonzague ne recruta les premiers jours qu'une seule élève. Des temps meilleurs ne tardèrent pourtant pas à venir pour cette Mission, à partir du moment où, du vivant même de Radama II, le petit Raphaël Ratahiry, fils adoptif de la famille royale, lui eut été confié ainsi qu'un autre petit prince.

Arrivés quelques mois après, les membres de la Mission de Londres, parmi lesquels se trouvait un instituteur, ouvrirent, tout aussitôt, une école à Ambodin'Andohalo, à l'emplacement même où s'était trouvé, de 1824 à 1836, l'établissement désigné sous le nom d'école centrale.

Les difficultés furent grandes, dès le début, pour les uns comme pour les autres. Les protestants furent plus favorisés, à partir de 1868 parce que l'adhésion que leur avaient apportée la reine et le premier ministre contribua puissamment, malgré la neutralité officielle, à favoriser leur œuvre, étant donné le prestige de la monarchie qui déclanchait, à lui seul, une multitude de mouvements secondaires dans toute l'étendue du pays. Mais il fallut vaincre, dans tous les cas, encore une foule de préjugés. Les populations, surtout celles de la campagne, ne se montraient guère plus disposées que sous Radama I à envoyer leurs enfants aux écoles, car elles craignaient qu'ils ne fussent ravis, sinon pour être dévorés, du moins en vue d'en faire des « deka » (1) ou même dans le dessein de les envoyer en Europe, conjonctures aussi redoutables l'une que l'autre. La croyance au cannibalisme des Européens n'avait peut-être même pas complètement disparu. Un père jésuite aurait causé bien innocemment des transes mortelles aux gens qu'il visitait en déclarant que sa Mission ne voulait que les cœurs des enfants. On crut qu'il ne s'agissait de rien moins que de déchirer les corps des petits pour en arracher

(1) *Ce mot est la corruption du français aide de camp. Le fait d'être pris par un officier à titre d'aide-de-camp, n'était guère préférable à la servitude proprement dite.*

cet organe. C'était la croyance aux « mpaka-fo » (1) qui est d'ailleurs, même à l'époque actuelle, loin d'avoir complètement disparu des campagnes imériniennes. Dès l'année suivante, la Mission de Londres, dont la statistique ne laisse rien à désirer, avait 7 écoles et 365 élèves. L'enseignement n'y était d'ailleurs pas limité aux seuls enfants. Tous furent admis, grands et petits, jeunes et vieux. On avait constaté que les individus les plus inébranlables, au moment de la réaction païenne, avait été ceux qui s'étaient décidés à accomplir l'effort requis pour apprendre à lire après avoir fait acte d'adhésion au christianisme. Ne sachant trop à cette date, quels seraient les lendemains de leur œuvre les missionnaires jugèrent donc indispensable d'instruire rapidement une partie des adultes (2).

Un autre missionnaire arrivé en 1875, Sewell, a donné d'une de ces premières écoles une très jolie description dans un volume intitulé « L'Association missionnaire étrangère des Friends (Friends Foreing Mission Association F. F. M. A.) ». Nous la reproduisons ci-dessous en faisant remarquer qu'il n'y avait dans celle-là que des enfants : « Je n'oublierai pas facilement la première fois où je me rendis seul à une de ces classes. Je trouvai de cinquante à soixante enfants, sans personne pour s'occuper d'eux qu'un garçon de 14 à 15 ans, qui était plus jeune que certains de ses élèves. Comme il n'y avait pas de pupitres et que peu de bancs, ceux des enfants qui étaient occupés à écrire, étaient allongés de tout leur long sur le sol. D'autres étaient accroupis à terre, faisant mine d'apprendre l'alphabet ou d'épeler ba - be - bi, pendant qu'un grand nombre n'avaient ni livre ni ardoise, ni aucun autre instrument de travail. Il régnait un manque d'ordre total, mais il ne semblait pas y avoir de désordre voulu ; et ce qui me surprit le plus ce fut de constater que tant d'enfants restaient sous la garde d'un maître aussi jeune et qu'on pouvait faire quelque progrès malgré un manque aussi complet d'installation que celui qu'on constatait là » (3).

Les débuts de l'œuvre scolaire de la Mission de Londres furent cependant considérablement retardés par la mort de l'instituteur européen survenue en 1874, environ deux ans après son entrée en fonction. Pourtant, grâce au concours d'un des membres de la F. F. M. A. l'œuvre put être augmentée dans la suite et elle comptait en 1863, 28 écoles et 1738 élèves. Cette première pé-

(1) *Littéralement : « Ceux qui prennent les cœurs ». Les Européens ont été longtemps soupçonnés de manger les cœurs après avoir découpé leurs victimes. Ce petit fait pittoresque nous est fourni par un écrivain protestant qui le rapporte, comme nous, d'ailleurs, à titre exclusivement anecdotique. Il peut s'expliquer soit par une faute de débutant dans le maniement de la phrase malgache soit, plus vraisemblablement, par une fausse intelligence des paroles du missionnaire.*

(2) *Un texte de Le Guével de Lacombe déclare formellement que l'enseignement des adultes commença dès l'époque de Radama I. « Des hommes de 50 à 60 ans, de vieux guerriers et des courtisans, voyant la nécessité d'étudier pour plaire au prince et pour conserver leurs emplois, apprirent en peu de temps à lire et à écrire.... » « Notice géographique... » (p. 17). Nous n'avons trouvé ailleurs, aucune allusion aux adultes ; mais il est possible que dans les dernières années du règne de Radama, certaines personnes riches ou influentes se soient fait instruire à domicile.*

(3) *p. 23.*

riode avait été marquée par un développement régulier, quoique beaucoup moins rapide que celui qui s'était produit sous Radama I^{er}, mais il faut noter que les cinq années 1863-1867 furent celles du règne de Rasoherina, pendant lesquelles l'activité missionnaire, tout au moins sous sa forme protestante, ne reçut aucun encouragement de la part de l'État malgache et eut même constamment à redouter malgré ses progrès, et peut-être même à cause d'eux, les symptômes menaçants d'un renouveau de réaction païenne qui heureusement ne prirent jamais corps et se dissipèrent.

Ce qui nous paraît être une attitude d'indifférence de la part du gouvernement de Rasoherina a même été présenté par la Mission Catholique, et le P. de la Vaissière en particulier, dans son « Histoire de Madagascar », comme nettement favorable à cette Mission. On en donne comme preuve le fait que cette princesse, une fois devenue reine, confia aux catholiques une fillette qui lui était chère, et, de plus, son enfant par adoption ; ceci fit naturellement affluer vers les écoles des Frères et des Sœurs, à partir de ce jour, les membres des plus hautes familles. Le nombre des élèves qui se rattachèrent à cette mission s'éleva de trente environ à la mort de Radama II, à cinq ou six cents vers le milieu de l'année 1864. Par contre une tentative faite en vue de transplanter 87 jeunes Imériniens à la Réunion pour les y élever dans un établissement connu sous le nom de « la Ressource » semble avoir constitué un échec complet. « Les évènements, dit le P. de la Vaissière, déjouèrent ces calculs humains. Les Pères durent se soumettre à la Providence, et promettre de renvoyer ces jeunes gens devenus trop grands pour vivre de la simple vie d'écoliers » (1).

L'adhésion de la reine et du premier ministre au christianisme, en 1868, en provoquant ce qu'on a appelé « la grande conversion », constitua, surtout pour les protestants, une occasion exceptionnellement favorable de progrès, dans l'œuvre scolaire, tout comme dans le domaine de l'activité religieuse. Le développement s'accomplit alors, selon une expression anglaise, « par sauts et par bonds ». Le nombre des écoles de la Mission de Londres passa en deux ans de 28 à 359 et celui des élèves s'éleva de moins de 1800 à plus de 25.000, dont environ 10.000 adultes (2). Les publications des agents de cette société enregistrent tous les détails de ce développement et on pourrait être intéressé par le récit donné des progrès de l'œuvre scolaire dans un district particulier, celui d'Analakely, par un livre du docteur C. F. A. Moss : Un pionnier à Madagascar : Joseph Pearse (3).

De son côté, la Mission Catholique progressait ; et, comme elle ne bénéficiait pas des faveurs de l'État, il va sans dire que ces gains n'en avaient que plus de valeur. En 1872, ses 8 écoles de Tananarive comptaient 274 garçons et 519 filles. Celles de la campagne groupaient 441 élèves.

---

(1) *p. 23.*

(2) *Le livre de H. E. Clark contient (page 78) pour chacun des districts de la Mission de Londres, les nombre des écoles et celui des élèves à la date de 1870.*

(3) *A pionner in Madagascar : Joseph Pearse, p. 61-62.*

L'accroîssement tant du nombre des écoles que de celui des élèves se produisit pendant les quelques années qui suivirent à une allure toujours extrêmement satisfaisante, jusqu'au moment où le gouvernement malgache eut la malencontreuse idée de s'en mêler. Antérieurement à la date de 1876, il s'était sagement confiné dans le rôle de patron de l'œuvre scolaire, sans intervenir en rien dans le fonctionnement de l'activité missionnaire. Continuant la politique d'encouragement initiée par Radama 1er, la souveraine envoyait, en général, un ou plusieurs des principaux officiers du palais assister aux cérémonies scolaires et le premier ministre, lui-même, s'y rendait assez fréquemment en personne. C'est ainsi qu'un officier du rang de 15e honneur avait présidé les examens de fin d'année des élèves des Frères des écoles chrétiennes en 1873 ainsi que ceux des Sœurs de St Joseph de Cluny. Des paroles très flatteuses furent prononcées par le représentant de la reine et de très jolies sommes d'argent offertes aux élèves en son nom. Enfin la souveraine émerveillée par la beauté des travaux exécutés par les élèves de l'école des filles, avait décidé de les acheter en bloc.

Le gouvernement aurait fort bien fait de s'en tenir là. Les missions, désireuses de gagner ses faveurs, rivalisaient de zèle pour lui plaire. Jean Carol parlant du développement de cette œuvre scolaire sous les auspices du gouvernement malgache déclare, à juste titre : « Ce fut alors une poussée, une rage d'enseignement comme jamais, certes, pays barbare n'en avait vu. Et des temples ou des églises, qui servaient en même temps d'écoles, s'élevèrent dans tous les villages des hautes vallées » (1). Le gouvernement n'aurait-il pas dû s'estimer trop heureux de voir les missions étrangères se charger de bon cœur et si allègrement d'une besogne dont le pays devait retirer tous les fruits ?

Catholiques et protestants enseignaient, à l'envi, le respect de l'autorité établie, et des assurances ou des garanties de loyauté avaient été données, sans aucune réserve, de côté et d'autre. Mais le premier ministre ne sut pas se contenter de ce prestige lointain (2).

Il voulut que le gouvernement eût la haute main sur les écoles, et, dans un grand kabary, tenu au mois de Juin 1876, il intima qu'elles devaient, à partir de ce moment, dépendre de l'État au lieu de constituer des branches des différentes missions. Un des rédacteurs de l'Antananarivo Annual (3) indique qu'on dressa des listes de tous les écoliers qui suivaient les classes à cette date. Ceux des parents dont les enfants n'étaient pas inscrits éprouvaient de vives appréhensions. Mais une fois que les statistiques eurent été réunies à Tananarive, personne n'y toucha plus, et l'action du gouvernement se borna à cette enquête.

(1) *Chez les Hova, pages 318-319.*

(2) *D'après Jean Carol le gouvernement malgache aurait pu, s'il s'y était pris plus tôt, mettre la haute main sur l'œuvre scolaire et faire de l'enseignement un des appuis de sa politique. Mais, quand il s'avisa de la chose c'était trop tard : « on peut s'étonner, dit-il, qu'avec, d'une part leur avidité de s'instruire, d'autre part leur défiance à l'endroit de l'influence étrangère, les Houves n'aient pas essayé plus tôt d'établir la main-mise du gouvernement sur l'œuvre de leurs éducateurs volontaires ». (Ouv. cité, p. 317).*

(3) *Vol. II, pages 181 et suivantes.*

La question de savoir si le principe de l'obligation de la fréquentation scolaire remonte jusqu'à cette date de 1876 est assez débattue. Un écrivain catholique, le P. Malzac, le déclare de la façon la plus expresse (1). Les parents auraient eu à choisir, parmi les différentes missions, celle à laquelle ils entendaient confier leurs enfants et, après les y avoir inscrits, ils n'avaient plus le droit de les en retirer, mesure qui, quoique vigoureusement combattue par les missionnaires catholiques comme étant favorable aux protestants, pouvait constituer un principe d'ordre et de contrôle. Mais M. Mondain exprime, en ce qui concerne l'obligation de mettre les enfants à l'école, un point de vue sensiblement différent de celui du P. Malzac. D'après lui, le gouvernement malgache aurait alors simplement cherché à encourager l'œuvre scolaire sans aller jusqu'à donner à la présence de tous les enfants une forme impérative (2). Mais, soit que l'obligation remonte à la date de 1876, soit qu'elle n'ait été imposée que 5 années plus tard, lors de la publication du code des 305 articles, il n'en est pas moins assez piquant de constater que les Imériniens devancèrent, à ce point de vue, les Français chez lesquels l'enseignement ne fut déclaré obligatoire qu'à la date du 28 Mars 1882. Ajoutons d'ailleurs, pour ne pas trop nous dénigrer, que pour le reste nous n'étions pas aussi en retard !

De toute façon, l'ingérence gouvernementale en Imerina fut néfaste à l'œuvre missionnaire. De 1876 à 1882 très peu d'enfants entrèrent dans les écoles. Les parents, qui avaient les pouvoirs publics désireux de prendre de nouvelles mesures, s'abstenaient, en attendant d'envoyer leurs enfants, s'ils n'étaient pas inscrits. Par contre les jeunes gens qui fréquentaient l'école en 1876 n'étaient plus autorisés à en sortir, de telle sorte que certains élèves étaient mariés et père de famille en 1882.

L'incertitude de cette situation fit que, pendant plusieurs années, de 1877 à 1881, l'œuvre resta à peu près stationnaire. Le nouvel essor, que les mesures législatives de 1881 visaient à lui imprimer, ne commença guère à se dessiner avant l'année suivante, puis, après quelques années de développement, un nouveau recul très net ne tarde pas à se produire ainsi que nous le verrons dans la suite. Le numéro de l'Antananarivo Annual pour cette même année 1782 indique qu'il y avait alors à Madagascar 146521 enfants inscrits dans les différentes écoles, dont 102.095 dans les 818 locaux de la Mission de Londres et de celle des Friends (3). La Mission catholique comptait, de son côté, 191 écoles et 14.426 élèves. Le restant allait aux Norvégiens du Sud ou aux établissements anglicans. Mais, étant donné que cette statistique embrasse l'ensemble de Madagascar, on peut évaluer environ aux deux tiers de ce total le nombre des écoliers fournis alors par l'Imerina, avec une population d'environ 800000 habitants.

Toutefois, alors que la question de savoir si le gouvernement voulait imposer la fréquentation scolaire dès l'année 1876 peut donner lieu à des controverses, il n'en est pas de même du texte des 305 articles où l'obligation est spécialement mentionnée. Mais il est indéniable que cette mesure était en

(1) *Histoire du Royaume Hova, p. 438.*
(2) *Ouvrage cité, p. 278.*
(3) *Vol. II*, p. *183.*

Imerina d'un caractère absolument prématuré, un gouvernement n'est moralement autorisé à rendre l'instruction obligatoire que s'il est prêt à s'imposer des sacrifices dans ce but ; et ce n'était pas le cas de celui de Tananarive. D'ailleurs, plusieurs témoignages confirment que cette législation scolaire, qui ne coûtait à l'état imérinien d'autre effort que celui de formuler de bonnes intentions, tomba tout de suite en désuétude, pour mieux dire, elle mourut, presque aussitôt née. Il était spécifié que les enfants devaient fréquenter les écoles de l'âge de 8 ans à celui de 16 ; mais nul n'obligea sérieusement les parents à les faire inscrire. Non pas que le fait de se soustraire à cette formalité fut négligé par la loi ; seulement l'amende de cinq francs n'était, en fait, jamais infligée à ceux qui ne prenaient pas soin de se conformer à ses prescriptions.

Le code des 305 articles devait assurer la main mise du gouvernement sur tout ce qui concernait le domaine scolaire, d'abord par l'institution d'un chef du service de l'enseignement, indépendant des Missions et placé au dessus d'elles (1), en deuxième par la nomination, dans chaque localité pourvue d'une école, d'un agent gouvernemental, mi-recruteur, mi-inspecteur, le « masoivoho » à qui incombait le soin d'assurer, en dehors du maître, réduit à l'emploi de pédagogue, le bon fonctionnement de l'école et de communiquer avec le chef du service. Le masoivoho était, tout comme l'instituteur, exempté de la corvée ; mais ils ne recevaient de rétribution ni l'un ni l'autre. D'ailleurs, à cette date ce n'était pas à Madagascar seulement que les maîtres d'école étaient de pauvres diables obligés, pour vivre, de compter sur la bienveillance des populations au milieu desquelles ils étaient placés ou de travailler à des occupations manuelles, en dehors de leurs heures de classe.

Un certain nombre d'articles étaient consacrés dans le code de 1881 aux examens qui devaient être annuels et comporter plusieurs degrés, le dernier conférant le diplôme d'instituteur. Les élèves n'étaient exemptés de la fréquentation qu'à partir du moment où ils obtenaient un de ces certificats et les diplômes pouvaient être attribués seulement par les agents du gouvernement. Mais cette partie de la législation, fortement teintée d'utopie pour le pays, n'eut guère d'existence sérieuse que sur le papier.

Enfin les articles du code relatifs à la question scolaire se terminaient par un exposé des devoirs et obligations des instituteurs. Leur vie devait être exemplaire, et on cherchait à les dédommager de tout ce qu'on attendait d'eux en leur laissant pleins pouvoirs dans l'organisation de leur besogne. En cela ils étaient vraiment des maîtres ; mais la rétribution qu'ils recevaient ne provenait pas du gouvernement.

Le premier ministre fit accompagner la publication du nouveau recueil de ses lois par l'envoi de messagers dans les différents districts de l'Imerina ;

(1) *Les fonctions de ce dignitaire étaient honorifiques en vertu du principe de la corvée royale. Mais M. Renel nous a rapporté qu'un de ses « prédécesseurs malgaches lui déclara qu'il se faisait certaines sommes en dispensant les élèves d'assister aux classes, on serait presque tenté de dire en les exemptant de la corvée scolaire. Le détail ne manque pas d'intérêt. Et il est à remarquer que c'est à ces misérables artifices que ce système social réduisait la population ».*

ils avaient l'ordre de faire inscrire les enfants et de procéder à une organisation du service. Des moniteurs ou maîtres-adjoints devaient même être recrutés pour aider les instituteurs, et, tout comme ces derniers, ils ne recevaient pas de rétribution.

Cette législation ne contenta, en fait, personne. Les catholiques lui reprochent d'avoir favorisé l'activité protestante de bien des façons ; et il est incontestable que des articles de la teneur des numéros 274 et 296 constituaient des privilèges pour ceux qui avaient pu s'installer les premiers dans la place (1). Mais on pourrait faire remarquer, pour justifier le gouvernement malgache, qu'il était, alors bien difficile de laisser les enfants passer, à leur gré ou à celui de leurs familles, d'une école dans une autre. Les premiers se seraient tous portés chez ceux qui leur auraient donné par exemple du sucre d'orge et, chose plus grave, les parents les auraient fait inscrire sur les registres des maîtres qui se seraient montrés le plus coulants en ce qui concernait la fréquentation scolaire. Toute la valeur des lois consiste, en fait dans la façon dont elles sont appliquées.

De leur côté les protestants constataient que leur position par rapport aux écoles était des plus fausses. Voici, par exemple, d'après l'Antananarivo Annual, quel était leur statut par rapport à un corps dont elles constituaient tout au moins, l'organe respiratoire. « On nous permet de visiter les écoles et de fournir des livres de classe : on nous permet de contribuer à l'entretien des maîtres ; on nous permet aussi d'examiner les écoles, mais dans ce cas nous devons en informer le chef du département en ville (il n'est pas dit que nous devions solliciter son autorisation) » (2).

Dès la date de 1882 Clarke prévoyait — et la suite le justifia pleinement — que le gouvernement, après avoir organisé un système en apparence rationnel, ne s'occuperait plus de la chose et que le désordre et l'anarchie s'ensuivraient si les Missions n'y veillaient pas, tant l'état était peu capable d'un effort régulier et soutenu.

Il y a donc lieu de n'attribuer que peu de valeur documentaire au texte législatif malgache. Mais on trouve heureusement d'autres renseignements par ailleurs. L'article de Thorne, auquel nous avons fait de larges emprunts, va nous permettre de combler encore des lacunes de ce côté-ci. Il y est dit que le sixième seulement des maîtres employés dans les écoles avait eu une réelle formation professionnelle à la date de 1885.

Des efforts furent pourtant faits par la Mission de Londres, dont Thorne expose l'activité, pour assurer le progrès de l'œuvre scolaire. A la date de 1874, par suite de l'augmentation des fonds attribués par la société à cette branche de son activité, un classement des écoles avait été effectué. Les établissements furent répartis en quatre catégories et la proportion des subsides à leur accorder devait être déterminée d'après les aptitudes professionnelles des

(1) *« Ici, dit J. Carol, j'en tombe volontiers d'accord avec le P. de la Vaissière, on reconnait la griffe anglaise. Mais jamais influence ne fut plus légitimement acquise. »* (*Ouv. cité*, p. 316) — *Voir les extraits du code des 305 articles, 2e thèse.*

(2) *Vol. II, p. 183.*

maîtres et la nature de l'enseignement donné. L'année 1884 fut encore marquée dans la même mission par une nouvelle initiative. On décida que tous les maîtres seraient astreints à subir un examen et que des certificats, d'ordres différents, seraient attribués selon le degré de capacité indiqué par les épreuves. Le comité de la Mission prit même la résolution d'écarter tous les maîtres dont les aptitudes seraient notoirement insuffisantes ; il leur octroyait un certificat qui, ne leur donnant plus droit à un subside quelconque, devait avoir pour résultat de les détourner. Cet examen fut annuel et procura de la sorte aux maîtres désireux de s'instruire l'occasion d'améliorer leur situation et, à la Mission, celle de se débarrasser de ceux qui retombaient dans l'ignorance.

De leur côté, les membres de la Mission Catholique prenaient de très sérieuses mesures pour assurer la bonne marche de leurs écoles. Ils avaient en 1872, divisé le pays en districts à la tête de chacun desquels se trouvait un Européen secondé, en vue du contrôle de l'activité scolaire, par un inspecteur malgache qui faisait des tournées mensuelles dans les établissements de la campagne. Des notes étaient prises et communiquées au Frère Directeur. Ensuite les maîtres indigènes étaient groupés dans des réunions trimestrielles où l'on faisait l'éloge des instituteurs les plus méritants. Les moins habiles ou les moins zélés étaient simplement passés sous silence, mais recevaient un bulletin où l'on appelait leur attention sur les défauts — manque d'assiduité, d'ordre, de propreté ou de capacité, — qu'on avait constatés chez eux.

Ainsi le gouvernement adoptait des mesures qui constituaient, à la fois une preuve de son vif désir de diriger les populations imériniennes sur la voie du progrès et une manifestation de sa défiance à l'égard de ceux qui seuls étaient susceptibles de l'aider, d'une façon effective, dans ses desseins ; mais, en fait, nous voyons que les Missions prenaient seules les décisions importantes ou les initiatives utiles. Et surtout on ne saurait trop le redire, c'étaient elles qui payaient. Voici en quels termes s'exprimait la Revue Décennale de 1890 à ce sujet : « L'expérience des dix dernières années a montré, plus clairement que jamais, que l'œuvre scolaire ne pouvait pas être maintenue en dehors des Missions. Si les secours consentis par les différentes sociétés et la surveillance exercée par les missionnaires européens venaient à être retirés, il n'est pas exagéré de dire que le système scolaire, actuellement existant, s'effondrerait entièrement. Ni le gouvernement, ni les églises n'ont les ressources, le matériel et le moral nécessaires pour leur permettre d'entretenir même le système d'enseignement primaire le plus élémentaire. Jusqu'ici l'action bienfaisante du gouvernement, par rapport aux écoles, s'est limitée à une pression, variable et irrégulière, exercée sur les parents pour leur faire envoyer les enfants à l'école et à prêter son prestige et ses encouragements à l'œuvre scolaire. Le gouvernement n'a participé en aucune mesure aux fonds nécessaires pour le paiement des salaires des maîtres et pour les fournitures... etc... » (1).

Après avoir assez longuement parlé d'écoles peut-être ne sera-t-il pas inutile de faire remarquer qu'il ne faudrait pas se représenter les locaux pas plus que les maîtres, comme étant le moins du monde semblables à ceux que nous voyons aujourd'hui. Il est question de l'enseignement tel qu'il exista en Imerina

(1) *Vol. II, p. 183*

entre les années 1862 et 1895. Or, nous savons tous qu'à la même époque les conditions matérielles dans lesquelles fonctionnaient, en France, un grand nombre d'écoles de village étaient fort loin d'être brillantes. Une salle de classe c'était alors, à Madagascar, quatre murs en terre battue ou tout au plus, — et seulement dans la seconde partie de cette même période, — en briques séchées au soleil. La toiture consistait en un simple chaume. De fenêtres, il n'était guère question en dehors des écoles plus privilégiées de Tananarive, puisque c'est un luxe qu'on ne connaît pas encore, de nos jours, dans tous ces locaux. Le mobilier se limitait dans la plupart des cas, à quelques bancs grossiers et presque toujours insuffisants pour recevoir tous les élèves. Les cahiers étaient rares, l'ardoise étant plus couramment employée, parce qu'elle est moins coûteuse ; mais tous les élèves n'en avaient pas. Un coup d'œil sur les statistiques montre de même que le nombre des livres était inférieur à celui des écoliers et la plupart des ouvrages étaient naturellement des abécédaires. Ce devait être quelque chose de peu brillant, à tout prendre, que ces classes. Chez les protestants le livre le plus employé était la Bible. Les élèves y apprenaient à lire. Quant à l'écriture ou au calcul, l'ardoise devait y suffire dans la plupart des cas. Mais le fait de savoir lire, écrire et faire les principales opérations ne constituait-il pas, cependant, un progrès immense par rapport à l'état d'ignorance totale avant la venue des missionnaires ?

Quant aux écoles catholiques, la documentation copieuse et intéressante qu'on trouve dans l'ouvrage cité du P. de la Vaissière nous laisse sous l'impression qu'elles étaient arrivées, de bonne heure, tout au moins en ce qui concerne la ville de Tananarive, à un degré très remarquable. A la date de 1875 un voyageur qui les visita s'exprimait de la façon suivante :

« Nous avons été témoins ici, dans les deux écoles, d'un véritable assaut de forces sur toutes les matières importantes. En quelques heures, tant chez les Sœurs que chez les Frères, nous avons vu, en présence du public, l'exposition et le développement faits par les élèves eux-mêmes de tout un programme des plus complets. Nous avons applaudi en cette circonstance, pour les exercices de récitation et de mémoire, notamment sur l'histoire, la géographie et l'instruction religieuse, de véritables tours de force. C'est un fait qui en étonnera beaucoup d'autres, comme il nous a étonnés nous-mêmes, mais nos enfants de Bourbon et de France seraient vaincus par ceux de Tananarive, dans ces petites exhibitions et ces gracieux tournois du savoir élémentaire. Il n'y a point ici dans les classes, comme partout ailleurs, de ces lacunes ou queues, comme on les appelle vulgairement chez nous et qui remontent parfois si près de la tête. Tous ces enfants, garçons et filles, sont doués d'une dose d'intelligence en rapport avec leur mémoire, et montrent de très grandes dispositions pour l'arithmétique et le calcul comme pour tout le reste. Ils sont très avides de s'instruire, arrivent en classe de très bon matin et beaucoup après avoir franchi d'assez longues distances » (1). Et un peu plus loin il est dit que les élèves, pris en masse, répondaient remarquablement à toute une longue série de questions portant sur l'histoire et l'histoire religieuse, et cela tant en français qu'en malgache. L'auteur de la lettre rapportée par le P. de la Vaissière

(1) *Ouvrage cité Vol. II, p. 266-267.*

déclara ensuite que les autres écoles de la ville, y compris celle du Palais, étaient loin d'avoir d'aussi brillants résultats.

La description présentée dans autre partie du même volume, d'un examen public des écoles de la Mission Catholique à Tananarive, à la date d'octobre 1878, serait aussi de nature à faire croire que cette œuvre se distinguait par la qualité de la besogne qu'elle faisait, sinon par le grand nombre de ses élèves sur les statistiques.

« Lectures en malgache, en français, en latin ; traduction en ces différentes langues ; analyses gramaticales et logiques ; chef d'œuvre de calligraphie, comme on sait les faire sous la direction des chers Frères, tout a été hautement approuvé et admiré. Mais que dire du ravissement où nos chers enfants ont plongé leurs illustres examinateurs, en donnant des spécimens de leurs connaissances en haute arithmétique, en algèbre, en géométrie, en physique, en musique instrumentale et vocale, en dessin linéaire, dessin de tête, de paysage ! A l'issue de ces épreuves son Excellence le Premier Ministre paraissait on ne peut plus satisfait. Au nom de la reine, il a remercié vivement les Pères et les chers Frères de la bonne éducation qu'ils donnent à la jeunesse ; après avoir constaté les progrès nouveaux de nos élèves, il a encouragé ceux-ci à avancer de plus en plus dans l'étude des sciences ; enfin, comme marque de sa haute satisfaction il leur a fait distribuer la somme de 200 francs » (1).

Les publications des différentes sociétés missionnaires contiennent des détails toujours intéressants et parfois même curieux sur les débuts de leurs institutions scolaires. Avant d'être installées dans les grands locaux bien situés qu'elles occupent actuellement, certaines écoles eurent, comme les tribus anciennes, leur période de vie nomade. Ce fut, en particulier, le cas pour celle des Friends à Ambohijatovo.

Le volume intitulé « La F. F. M. A. à Madagascar » contient quelques traits de mœurs d'un assez vif intérêt à propos de la construction de l'école de cette société. Les dimensions du bâtiment piquaient fort la curiosité des indigènes qui se perdaient en conjectures sur la destination possible d'un local aussi spacieux ; car, étant donné son architecture interne, il ne pouvait être destiné à un temple. Mais ce qui paraissait bien plus étrange, d'après le rédacteur de la publication, c'est qu'on en construisait un autre tout pareil au nord de la ville, à Faravohitra, et le bruit courait que ce second établissement ne serait appelé à recevoir que des femmes ! C'était là du nouveau pour le pays ! Une autre chose inattendue se produisit à ce sujet. Des affiches manuscrites furent placardées en ville, avant l'ouverture du nouvel établissement à Ambohijatovo, pour annoncer que ce serait une école du second degré par rapport à celles qui existaient déjà à la capitale. Et cet avis était accompagné de considérations qui, sans chercher à cacher les épines de l'arbre du savoir, faisaient ressortir l'éclat de ses fleurs et la richesse de ses fruits.

Un fait de nature à provoquer un certain étonnement, c'est de noter que rien ne fut fait par la Mission de Londres pour les filles jusqu'aux environs de 1870. Les Catholiques au contraire s'occupèrent dès le début de l'élément féminin au même titre que des garçons et ils eurent en cela, le mérite

(1) *Vol. II p. 353.*

de combattre cette idée enracinée dans la population Imérinienne que la formation intellectuelle des filles est de bien moindre importance que celle des jeunes gens. Les missions protestantes voulurent-elles courir au plus pressé ? Il semble bien que ce fût le cas et, de toute façon, elles élevèrent, elles aussi, avant 1895 deux belles écoles réservées aux filles. La première, en date et la plus grande des deux, fut celle de Faravohitra dont il a été fait mention ci-dessus et qui, depuis sa fondation, dans les premières années du règne de Ranavalona II, jusqu'à nos jours, a groupé un nombre considérable d'élèves. La seconde, celle d'Andohalo, fut construite dans la dernière décade de l'existence du gouvernement malgache et recevait un peu moins de 200 élèves.

D'une façon générale l'instruction donnée aux filles resta à un niveau sensiblement inférieur à celle des jeunes gens. Les missionnaires se lamentaient en voyant que beaucoup d'élèves les quittaient pour contracter des mariages très jeunes. L'enseignement des femmes n'avait d'ailleurs d'autre but que la préparation aux devoirs d'épouse, de maîtresse de maison et de mère.

C'est aux environs de 1885-1886, que l'enseignement atteignit son plus haut degré de développement. Après on le vit péricliter. La première guerre franco-malgache, en produisant une grande perturbation dans le pays et en amenant le retrait des membres de la Mission Catholique dont l'effectif scolaire s'élevait, à cette date, d'après le P. de la Vaissière, à 22.000 élèves, y fut pour beaucoup. Mais, à cela nous avons vu qu'il convenait d'ajouter le laisser-aller propre à l'administration Imérinienne. Monsieur Bianquis évalue, dans son volume sur « l'Œuvre des Missions Protestantes à Madagascar », à 137.356 le nombre des élèves fréquentant, en 1894, les écoles protestantes ; mais malgré cette apparence d'augmentation, l'instruction était en fait en recul, dans l'Imerina parce que le pays auquel s'appliquaient les chiffres indiqués s'étendait beaucoup plus loin que ce n'avait été le cas plusieurs années auparavant. Quant aux écoles catholiques, à la date du 30 septembre de cette même année 1894, Mgr Cazet en évaluait la population à 26.739 élèves.

Avant de passer à un autre ordre de faits, nous voulons, pour donner une idée des résultats obtenus par cet enseignement missionnaire, rappeler une remarque de Jean Carol.

« Le général Galliéni me disait un jour aux débuts de son gouvernement, déclare-t-il : « Je viens de faire une tournée dans les écoles anglaises de Tananarive, et je suis émerveillé des résultats qu'on y obtient. Il est vrai que ces messieurs emploient des méthodes nouvelles admirablement comprises pour impressionner l'intelligence des enfants. » On ne saurait trop louer, en effet, l'œuvre pédagogique des Evangélistes à Madagascar.

« Grâce à eux, grâce aussi — dans une moindre proportion — aux missionnaires catholiques dont le zèle fut constamment fouetté par leurs concurrents, peu de pays européens peuvent être comparés à l'Imerina sous le rapport du nombre de gens ayant une éducation primaire suffisante » (1).

Il s'établit naturellement entre des œuvres rivales une sorte d'émula-

(1) *Ouv. cité p. 317. Il est manifeste que la présence de deux œuvres rivales fut une cause d'émulation et que le zèle des Anglais fut aussi fouetté par la présence des Français.*

tion qui était tout au bénéfice du pays, « le zèle » des Anglais étant tout aussi bien « fouetté » ou, pour mieux dire, stimulé par la présence des Français que ce n'était pas le cas inversement.

Il convient, enfin de rattacher à cette œuvre d'instruction élémentaire la section d'enseignement qui figure sous la rubrique d'écoles du dimanche dans les chroniques missionnaires anglaises. Cette institution est essentiellement d'origine et de nature protestante. Son introduction à Madagascar montre avec quelle facilité les Imériniens savent emprunter aux Européens tout ce qu'il y a d'original chez eux. Les écoles du dimanche ont été organisées, en Angleterre ou ailleurs, en vue d'arracher la jeunesse scolaire à l'influence démoralisante de la rue et des mauvaises fréquentations. Différentes, en cela, des organisations du même nom créées en d'autres pays, la Russie en particulier, pour suppléer d'une façon hâtive et grossière à un défaut total d'instruction générale, ces écoles forment en Angleterre une branche extrêmement vivante de l'œuvre religieuse proprement dite. Nous les rattachons ici à l'activité scolaire parce que ce sont effectivement des écoles où l'on s'efforce de mettre l'enseignement religieux au niveau des enfants. Or, c'est précisément dans le même but que cette institution fut apportée à Tananarive, en 1874, avec des fonds fournis par les Missions ou leurs souscripteurs en Angleterre. Cinq années après, elles comptaient déjà 315 élèves. La décade qui va de 1880 à 1890 vit s'étendre le mouvement à la campagne et on comptait plus de cent groupes dans l'Imerina à la dernière de ces dates. Les efforts des moniteurs qui consacraient librement leurs loisirs du dimanche à cette première jeunesse furent dirigés par les missionnaires ; ceux-ci préparaient à l'avance les leçons, discutaient les sujets et signalaient à l'attention de leurs collaborateurs l'intérêt qu'on trouve à instruire les jeunes. Il arrivait quelquefois que les élèves et les maîtres des différentes écoles étaient invités à tenir un service spécial en présence de la reine et cela donnait lieu naturellement à un branle-bas général et à des préparatifs considérables. Ensuite il y avait annuellement une grande réunion de tous les groupes de la ville, avec distribution de récompenses, comme c'est généralement le cas en ces occasions. Un gros effort était ainsi déployé pour faire aimer aux enfants leur école du dimanche et il est bien certain que ces petites réunions hebdomadaires ont grandement contribué à donner une impulsion à la vie morale, à éveiller l'esprit, à susciter le goût de la propreté et du travail.

En même temps qu'elles développaient ainsi l'enseignement primaire et religieux, les Missions s'appliquèrent enfin à créer des écoles supérieures, les protestants dans le triple but de former des maîtres pour les écoles du premier degré, de pourvoir les églises de pasteurs indigènes et de fournir au gouvernement les hommes instruits dont il avait besoin pour les divers rouages d'une administration qui allait toujours en se développant ; quant aux Catholiques ils se préoccupaient surtout d'assurer l'extension de leur œuvre.

C'est en vue du premier de ces besoins que la Mission de Londres fonda une Ecole Normale dès 1862, et cet établissement prit une vigoureuse impulsion quand il eut à sa tête, à partir de 1872, Richardson, l'un des Européens les plus distingués par leur érudition, parmi ceux qui séjournèrent à Madagascar pendant la période qui précéda l'occupation française. L'Ecole Normale ouvrait ses portes à des élèves âgés de 15 ans au moins. Les jeunes

gens étaient admis d'abord, — après un examen d'entrée qui semble avoir été au niveau actuel du certificat d'études primaires dans nos écoles françaises, — à titre d'essai et pour une durée de six mois. Le cycle des études proprement dites commençait ensuite et couvrait une période de trois ans. Il comprenait toutes les branches usuelles et jusqu'à des éléments de géométrie et d'algèbre. L'examen de sortie s'étendait à peu près à toutes les connaissances courantes, L'arithmétique en particulier comprenait les notions habituelles jusqu'aux racines carrées et cubiques ainsi que les différentes mesures. L'examen était à deux degrés, dont un portait la mention honorable « honours » d'après la méthode anglaise ; pour l'obtention du degré le plus élevé on demandait, en plus des autres matières, des connaissances d'anglais, le dessein linéaire, le premier livre de géométrie et l'algèbre jusqu'à la fin des équations du premier degré. — Une classe annexe était adjointe à l'école. Les « normaliens » y enseignaient à tour de rôle pendant une période d'un mois et cette école se distinguait aussi des autres établissements du premier degré par le fait que l'étude de l'anglais y occupait une place considérable, ce qui n'était pas le cas dans les autres établissements primaires ; différents visiteurs anglais furent à plusieurs reprises, très vivement intéressés par les aptitudes des petits écoliers imériniens pour cette étude. Le nombre des élèves de l'Ecole Normale ne fut pas inférieur à 100 pendant les années qui précèdèrent la date de 1895. Enfin la Mission des Friends eut aussi la sienne adjointe à l'école supérieure d'Ambohijatovo. Cette œuvre débuta en 1873. On chercha à recruter à la campagne des jeunes gens qui devaient y travailler plus tard. En 1880 cette section de l'école comprenait une quarantaine d'élèves. Un certain nombre étaient mariés et touchaient à ce titre des indemnités plus élevées que celles qui étaient attribuées à leurs camarades célibataires. D'autre part les femmes des « normaliens » comme celles des étudiants du Collège dont il va être question dans la suite, étaient « suivies » par les femmes des missionnaires professeurs. On leur donnait des leçons d'hygiène, de couture et de puériculture et on les préparait de la sorte à jouer un rôle très important dans les villages où l'activité de leur mari devait les appeler.

De son côté, le gouvernement malgache eut, lui aussi, ses propres élèves-maîtres. Mais il se contentait de les confier à l'Ecole Normale de la Mission de Londres ; 60 y entrèrent à ce titre en 1876, et il y en eut toujours dans la suite.

Enfin la Mission de Londres eut également à partir de 1869 un autre établissement, connu sous le nom de « Collège », moitié séminaire théologique et moitié école secondaire, bien que la proportion des élèves qui suivaient le premier cycle d'études fut notoirement plus forte que celle de ceux qui y travaillaient en vue d'arriver à des situations laïques. L'enseignement religieux y tint naturellement la première place ; mais on chercha aussi, d'après la Revue décennale, à « former les esprits des étudiants, à leur apprendre à penser » et, ce qui est non moins important, à communiquer à d'autres les connaissances qu'ils avaient acquises pendant leur période de formation intellectuelle. Parmi les matières étrangères à la préparation théologique, on relève la géographie physique et politique, l'histoire ancienne, l'histoire de

Madagascar, la géométrie, l'algèbre, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la botanique, l'astronomie, la musique et jusqu'à des conférences pédagogiques. Ajoutons que tout cet enseignement était donné en langue malgache. Et nous touchons ici à une des différences de méthode les plus marquées entre les missions protestantes et leur concurrente catholique.

Ces divergences résultaient d'ailleurs de ce que les uns et les autres étaient guidés par des principes différents, sinon entièrement opposés. Les protestants estimaient que tout l'enseignement devait être donné en langue indigène. L'effort accompli par eux ne se limitait donc pas à la besogne d'instituteur ou de professeur. Il visait à faire passer dans la langue malgache un bagage considérable de faits et de notions et, par cela même, à l'enrichir, à la faire progresser, à la mettre constamment au niveau du développement de la population et à lui imprimer, par suite, le même essor que le mouvement général du pays.

Mais on peut se faire une idée de la peine des maîtres européens pour présenter à leurs élèves, dans leur propre langue, toutes les connaissances qu'ils devaient acquérir. Il n'était pas de leçon qui n'eût à être soigneusement rédigée à l'avance. La Revue décennale de 1890 à laquelle nous empruntons ces renseignements, rapporte que, certains jours, quatre ou cinq conférences devaient être ainsi préparées pour le lendemain. Les professeurs parvinrent en outre à composer un assez grand nombre de manuels qui facilitèrent, dans la suite, la besogne des nouveaux maîtres. C'est donc à fort juste titre que le rédacteur de la Revue rend hommage à leur activité.

Du côté de la Mission Catholique, le principe directeur fut qu'il était préférable de donner l'enseignement en français. L'effort était imposé aux indigènes, il est vrai ; mais ils devaient l'accomplir pendant les années d'enfance et le bénéfice d'un contact direct avec notre civilisation par l'intermédiaire de notre langue était appelé, dans la suite, à dédommager les élèves de la perte de temps nécessitée, au début, par l'étude d'un idiome étranger. Ensuite la connaissance du français devait, dans la pensée des missionnaires, contribuer à faire aimer la France.

La durée des études au « Collège » de la Mission de Londres était de cinq années. Aux environs de 1890 on ajouta même aux nombreuses matières des programmes des cours de médecine et de chirurgie, ainsi que des leçons de pédagogie que les étudiants allaient suivre dans une des deux écoles normales protestantes.

En 1881 cette institution fut installée dans un beau bâtiment, le plus spacieux qu'il y ait eu dans ce genre et à cette époque à la capitale ; c'est celui qui, requisitionné par le gouvernement français, après l'occupation, constitue actuellement le Palais de Justice. Le nombre des jeunes gens instruits dans cet établissement fut en moyenne de 40 à 50 pendant les années qui précédèrent 1895.

Les locaux du « Collège » virent aussi naître et se développer, de 1881 à 1889, une initiative des plus intéressantes en elle-même, sinon quant aux résultats qu'elle était susceptible d'avoir. Il s'agit de conférences publiques qui furent données dans la grande salle du rez-de-chaussée du bâtiment. Deux

séries de 4 ou 5 exposés suivis y étaient faites au cours de chaque trimestre. Ces conférences portaient sur des sujets très variés ; on y donnait des biographies, des descriptions de pays étrangers, de la science populaire et une foule d'autres sujets ; des diagrammes des modèles et, selon le cas des expériences, précisaient les leçons et les gravaient dans l'esprit des auditeurs ; il arrivait même, assez fréquemment, que les travaux proprement dits étaient suivis de concerts donnés soit par des Européens, soit par des étudiants. La grande salle était toujours pleine, ces jours-là et, parfois même, bondée. Les maîtres européens estimaient que ces conférences constituaient des occasions très favorables d'exercer une influence sur l'élite de la population urbaine.

Enfin nous ne voudrions pas terminer ce rapide exposé des œuvres protestantes sans mentionner les leçons faites en présence des membres de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens, institution sur laquelle nous aurons l'occasion de dire encore quelques mots au cours du chapitre suivant. Cet enseignement comprenait une assez grande variété de sujets bibliques ou autres. On a vu, dans un exposé présenté par un membre de la Mission des Amis, qu'il y eut pendant un semestre de l'année 1880, une série de leçons d'histoire naturelle, un cours de logique et des entretiens sur des sujets bibliques. (1)

De leur côté les Pères de la Mission Catholique s'employèrent avec persévérance à doter les meilleurs de leurs élèves d'une instruction primaire supérieure et même secondaire. Nous verrons, dans les pages suivantes, qu'ils cherchèrent, presque dès le début de leur activité, à créer des vocations apostoliques et que des jeunes gens furent choisis et mis à part dans ce but. Réservant pour un exposé ultérieur le côté ecclésiastique de cette question, nous signalerons ici que ces jeunes gens durent apprendre, presque simultanément le français, le latin et le grec ; et un correspondant cité par le P. de la Vaissière rapporte qu'ils faisaient les lectures de réfectoire à peu de chose près aussi bien que les élèves des petits séminaires de la métropole. D'ailleurs déclare-t-il, les Pères, pour ne pas rester inférieurs aux Anglais, ont aussi ouvert un collège où l'on enseigne le latin et font aussi donner, sous la direction de l'un d'entre eux, dans les deux divisions que comprend la classe supérieure des Frères des cours de latin par les élèves les plus forts de l'école apostolique (2).

La période qui suivit le retour des membres de la Mission Catholique en Imerina, après les deux ans d'interruption de leur activité pendant la première guerre franco-malgache, 1883-1885, vit se produire un nouvel essor des entreprises scolaires de cette œuvre religieuse. Un cours de langue française fut alors organisé et il comptait plus de cent élèves assidus vers le milieu de l'année 1886.

L'idée d'un véritable collège d'enseignement secondaire se rattachant à la Mission Catholique fut émise cette même année par un visiteur français, M. Patrimonio, et réalisé, en 1888, par la création du Collège St-Michel d'Ambohipo, destiné à préparer des maîtres d'école, susceptibles d'être appelés plus tard à aider les missionnaires. La durée des études était de quatre ans et tous les cours se donnaient en français excepté dans la classe préparatoire. Le nombre

(1) *The F. F. M. A. in Madagascar*, p. 78.
(2) *Le P. de la Vaissière, Ouvr. cité, Vol, II, p. 269.*

des élèves qui avait été de 20 au début s'élevait à une soixantaine à la veille de la seconde guerre franco-malgache.

Il est enfin une forme de l'activité humaine qui, sans relever précisément du domaine scolaire proprement dit, au sens où nous l'avons limité jusqu'ici, ne lui est pourtant pas absolument étrangère. Il s'agit de celle qui ne vise pas des buts d'une nature strictement utilitaire ; tel le fait, par exemple, de s'adonner à la musique ou aux arts. En ce qui concerne ces derniers, très peu de chose fut fait antérieurement à l'occupation. Tous les travaux qui relèvent de l'architecture, pour ne citer que cette seule branche, restèrent entre les mains des Européens. Ce ne sera que plus tard, et sous l'administration française, qu'on verra des Imériniens arriver à des situations de dessinateurs, de photographes, de peintres dans lesquelles leurs capacités, sinon leur outillage et leur formation ne le cèdent guère aux Européens. Mais, par contre, d'énormes progrès furent réalisés en ce qui concerne l'enseignement de la musique ; ils étaient rendus possibles par les aptitudes très marquées de la population pour cet art. Au début de ce développement on trouve, une fois de plus, l'initiative et les décisions de Radama 1er qui laissera dans l'histoire de Madagascar un souvenir aussi durable que ces annales même. Parmi les jeunes gens qui furent choisis, conformément au traité de 1820 pour être envoyés à Maurice et en Angleterre, une partie devait recevoir l'enseignement musical. De même, lorsque recommença l'activité missionnaire, en 1861, la musique reprit un nouvel essor. La Mission Catholique avait fait venir une fanfare de l'île Bourbon et elle la produisit plusieurs fois devant le roi et les courtisans, à leur très grande joie. Dans la suite on constate que le développement du chant et de la musique est étroitement associé aux progrès du christianisme, vu le grand rôle de ces éléments dans les cultes, tant protestants que catholiques. Aussi l'enseignement de ces deux arts figura-t-il au programme des principales écoles.

A tout ce déploiement d'initiatives et d'activité il convient encore d'ajouter l'enseignement professionnel dont il sera traité au cours d'un chapitre suivant.

Au total on voit que, pour instruire les Imériniens, les Européens firent un très gros effort de 1820 à 1895 avec une interruption de 26 années, de 1835 à 1861, pendant lesquelles s'opéra la réaction, justement qualifiée par J. Carol de « grand recul ». Et un des rédacteurs de la publication intitulée « Notes, Reconnaissances et Explorations » déclarait en 1898 : « C'est en plein développement intellectuel que la campagne de 1895 a surpris la Grande Ile » (1).

Cette activité s'inspirait de mobiles éminemment généreux. Elle visait à arracher un peuple à l'ignorance totale dans laquelle il était plongé, à l'éveiller à la vie de l'esprit, à lui inculquer des idées religieuses ou sociales qui ont été, en Europe, au nombre des facteurs les plus puissants de discipline morale et de progrès sous toutes ses formes.

Un pareil effort devait avoir pour résultat d'élever les Imériniens à un niveau relativement assez rapproché du degré de civilisation auquel l'Europe était parvenue. Il était également de nature à créer des liens d'affectueux intérêt et de reconnaissance respectueuse entre Européens et Malgaches. Parlant

(1) 3e *vol., p. 520.*

de son pays un missionnaire anglais a dit qu'il éprouve toujours un vif intérêt à voir un peuple progresser vers plus de lumière et vers une vie morale supérieure. Il n'est point de cœur noble qui n'en dise autant du sien.

Faire aimer sa patrie par des services loyaux et généreux, c'est la définition même de l'action dans ce qu'elle a de meilleur et ce fut le but en Imerina des protestants et des catholiques indifféremment. Le P. de la Vaissière a parlé de « cette action quotidienne et incessante d'un enseignement scientifique et moral qui se donne à toutes les classes de la société et qui s'insinuant, si je puis ainsi parler, par tous les pores, fait pénétrer jusque dans le plus intime de ses veines l'estime et l'amour du peuple éducateur avec la connaissance de sa langue et de son histoire » (1). Cette définition de l'action étrangère est remarquable de tous points. Le but de ce pionnier par excellence qu'est le missionnaire, quelles que soient d'ailleurs sa religion et sa patrie est de faire aimer son pays et son Dieu. Dans cette double affection il y a, pour tout nouveau venu, une source de progrès infinis, car le Dieu qu'on sert est le même ; et, dans le cas de nations comme la France et l'Angleterre, des pays si largement dotés de culture, de traditions, de pensées et de toutes les richesses de la vie intellectuelle, sont, par excellence, des éducateurs.

---

(1) *Ouvrage cité vol., II, p. 269.*

CHAPITRE VIII

LA FIXATION DE LA LANGUE

Le journal de Copalle et les lettres des premiers missionnaires montrent que s'accomplissait en Imerina, en même temps que les débuts de l'œuvre d'instruction, une besogne infiniment plus discrète, mais non moins utile, peut-être, à laquelle on se consacrait dans le silence des heures de recueillement et d'étude. C'était l'élaboration d'un vocabulaire malgache. Au commencement de l'année 1826 un des membres de la société de Londres avait déjà, d'après Copalle, noté et fixé 9000 mots.

Les travaux de ce missionnaire et de ses collègues, à vrai dire, ne furent pas les premiers de ce genre à Madagascar. Depuis longtemps les Européens de la côte avaient composé des vocabulaires malgaches, parmi lesquels se place au premier rang le « Dictionnaire de la langue de Madagascar », par Flacourt, édité à Paris en 1658. Mais ces vocabulaires n'avaient reproduit que les dialectes côtiers, alors que la langue des Hauts-Plateaux était destinée à devenir prépondérante et en quelque sorte, nationale à Madagascar. Or cette dernière n'avait fait l'objet d'aucun travail avant l'arrivée des missionnaires à Tananarive.

L'activité des Européens sur ce terrain débuta par une séance préliminaire d'un vif intérêt ; ce fut, pour ainsi dire, la naissance de la langue écrite. Il en reste, fort heureusement, deux versions qu'il ne sera pas inutile de rapprocher ici. Il s'agissait du choix des caractères destinés à représenter la prononciation du langage imérinien. Avant le jour où les portes du pays furent ouvertes toutes grandes aux Européens, sous le règne de Radama 1^er^, il existait déjà une transcription figurée des sens du malgache ; mais elle se faisait en signes arabes et ceux-ci étaient bien loin de s'adapter à la prononciation aussi parfaitement que les lettres latines par lesquelles ils furent supplantés. « C'est, déclare le P. de la Vaissière, le Français Robin qui apprit à ce prince (à Radama) à lire et à écrire avec nos caractères et qui lui persuada, dit-on, de les adopter pour la langue du pays (1) ». Toutefois la question de savoir par qui le souverain fut initié à l'alphabet romain ne saurait être considérée comme tranchée par ces quelques lignes, étant donné que la tradition malgache attribue cette innovation aux missionnaires anglais. Mais, quoiqu'il en soit, Radama se rendit compte de la supériorité des caractères romains et n'hésita pas un seul instant dans son choix. « Afin de procéder à cette réforme avec plus de maturité, raconte encore le P. de la Vaissière, Radama convoqua en son palais tous les autres Européens présents à Tanana-

(1) *Histoire de Madagascar, préface, p. IV.*

rive. Chacun donna son avis » (1). Jusqu'ici nous avons reproduit les indications fournies par cet écrivain ; mais il ne convient pas de le suivre plus loin dans ces conclusions, car, à partir de là, les détails qu'il donne sont à peu près diamétralement opposés aux renseignements fournis par Copalle, français et catholique, lui aussi. Il y a, sur ce point, quelque chose d'allure suspecte dans le texte du P. de la Vaissière. Il est manifestement inspiré par l'antagonisme confessionnel ; constituant ce qu'on pourrait appeler la version catholique de cet évènement, il le fait tourner à la confusion des protestants et des anglais. Voici dans quels termes le fait est rapporté : « Comme l'un des missionnaires méthodistes de la société de Londres lui présentait alors un système, selon lequel la même voyelle changeait de son, selon la place qu'elle occupait dans le corps ou à la fin des mots, un peu comme dans la langue anglaise : « Je veux, dit le monarque, qu'un a soit un a et non pas tantôt un a et tantôt un é ; que l'i se prononce toujours i et non pas aï quelquefois et d'autres fois i. » Or rien de ce qu'on trouve dans Copalle ne confirme le fait que les anglais auraient ainsi essuyé un échec et reçu, en quelque sorte, un soufflet. Cet auteur n'était pas hostile à la Mission de Londres parce qu'il avait reconnu l'excellence de la besogne accomplie par elle en Imerina. D'après lui le souverain n'avait pas rejeté en termes autoritaires et narquois, telle ou telle proposition ; au contraire, l'accord s'était fait tout naturel entre les parties. Est-il même nécessaire de dire combien cette version semble plus vraisemblable que l'autre ? Tout d'abord, elle fut recueillie peu après l'évènement décrit, alors que celle du P. de la Vaissière est postérieure de près d'un demi-siècle. D'après Copalle il avait été convenu qu'on prononcerait les consonnes comme en anglais et les voyelles comme en français (2) ; et c'est aussi l'indication donnée par le missionnaire Freeman dans le traité qui fait suite au premier volume de l'Histoire de Madagascar d'Ellis. On était également tombé d'accord sur la nécessité de retirer de l'alphabet adopté les lettres inutilisables. Mais de ce côté-là il y eut un certain flottement, car les manuscrits du règne de Radama I^er^ contiennent des lettres — le *c* ou le groupe *qu* entre autres — qui ont disparu depuis. Il était d'ailleurs, en la circonstance, bien plus difficile d'imposer une réforme que de la décider. L'entente constituait déjà un résultat appréciable. Une tentative beaucoup plus récente en vue d'apporter certaines modifications à l'orthographe de la langue malgache a même vu le jour vers 1903. On en rencontre la manifestation dans la transcription adoptée par M. Julien au cours d'un ouvrage déjà cité. Il n'y a pas lieu d'insister sur ce dernier essai de réforme parceque les innovations proposées n'ont pas été adoptées et parceque cette tentative fut postérieure à la date de 1895.

Quels qu'aient été les tiraillements et les rivalités dans l'entourage de Radama I^er^, la transcription phonétique qui a prévalu fut l'œuvre des Européens. Elle s'opéra avec toute la simplicité désirable. Certains éprouvèrent, peut-être, quelque difficulté à se mettre au pas. C'est ainsi que les anglais continuèrent à prononcer les voyelles à leur façon, même après la conclusion de

(1) *Histoire de Madagascar, préface, p. IV.*

(2) *Bulletin de l'Academie malgache, vol VIII, p. 32.*

l'accord. Copalle le rapporte sans la moindre trace d'indignation. Il savait qu'habitués à voir les gens des autres pays se donner la peine d'apprendre leur langue, les Anglais étaient peu doués pour la prononciation des idiomes étrangers. Mais les langues eurent très vite affirmé, d'elles-mêmes, leur autorité. Tous les éléments inutiles disparurent, éliminés par ce puissant agent qu'est le principe du moindre effort. La diversité des éléments de la transcription n'a rien oté à la langue de son homogénéité et la pratique a realisé la mise au point (1).

Il n'y a guère eu de flottement qu'en ce qui concerne quelques mots appartenant au vocabulaire religieux ou technique. On peut citer la double forme « porintra » et « printy » du mot anglais « print ». Le premier a été évincé par le second. Le second d'un maniement plus facile ; cependant on le trouve encore dans un ouvrage imprimé en 1881. On mentionnera aussi le nom du Christ, si étroitement associé à la prononciation anglaise qu'il conserve encore, dans une partie des églises protestantes, sa phonétique britannique. Les mots empruntés à l'étranger ont été rapidement assimilés ; « school » est devenu « sokoly » et « sekoly » employés concuremment ; « pen » s'est tranformé en « penina », cheval en « soavaly ». En ce qui concerne le français, l'article a été parfois incorporé au mot malgache, donnant des vocables tels que le suivant « lasoa » pour « la soie ». La simplicité de la transcription facilite aux petits Imériniens l'initiation à leur langue. Les écoliers français ou anglais, entravés par une foule de procédés de transcription, apprennent à lire beaucoup moins vite

(1) *on peut tirer quelques remarques intéressantes d'une liste des noms relevés au fur et à mesure qu'ils se présentaient sur une publication officielle du gouvernement malgache, à la date de 1881.*

Kompany, lasaka - soavaly - governementa - pasipaoro - cetlificate - koarantina - metaly - komandy - gazety - farantsay - mompera - polisy - military - et militera.

1° Le nombre des mots empruntés aux langues européennes est relativement petit, ne s'élevant pas à plus d'un par page si l'on en excepte des vocables absolument étrangers, terminologie religieuse.... etc, ainsi que les noms des mois.

2° La transcription phonétique malgache serre de très près la prononciation étrangère, comme on le verra dans les mots koarantina et pasipaoro venus le premier de l'anglais et le second probablement du français, qui eu dû être difficile à rendre. Dans le cas du mot gouvernementa on voit que la syllabe médiane du mot représentée en anglais par la seule lettre (governement) a complètement disparu en malgache ; l'n du mot anglais n'était d'ailleurs guère perçu dans la prononciation.

3° Un certain nombre de mots provenant du français reproduisent dans une seule unité phonétique le terme français et le mot article ou adjectif qui le précède généralement, comme c'est le cas pour « lasaka » le sac « mompera » mon père et un assez grand nombre d'autres cas.

4° Il est assez curieux de constater que la langue malgache hésitait quelquefois entre la forme anglaise military et la forme française militera du même mot, deux transcriptions étant adoptées concurrement.

5° Enfin, dans le cas des noms des mois, la forme française du mot a supplanté définitivement la transcription anglaise. Mais en 1891 nous trouvons encore l'orthographe janoary et february.

que les jeunes malgaches. De tous les résultats de l'activité européenne à Madagascar ce sera, peut-être, le plus durable.

Une des principales besognes qui sollicitèrent les soins des Européens fut, ainsi qu'on l'a vu, la composition d'un vocabulaire. Nous nous sommes demandé pendant longtemps si ceux qui s'y consacrèrent eurent pour les aider quelque travail du même genre, ou s'ils écrivirent sur une page absolument blanche, une sorte non pas de « tabula rasa », mais de « tabula intacta ». Un opuscule de Cousins tranche fort heureusement cette question. « Les livres ou les manuscrits de prêtres français, de gouverneurs et de voyageurs, fournirent certainement quelque aide aux premiers missionnaires protestants M. Jones fut à ce que nous avons lu, invité chez un certain C. Telfair, à Maurice, afin de lui permettre d'utiliser tous les manuscrits malgaches que possédait cette personne. Plus tard, dit-on, il (M. Jones) s'occupa très activement en Imerina à des recherches et à des études en vue de compléter et de traduire en anglais le dictionnaire français et malgache de M. de Froberville (1)........ nous croyons avoir toutefois des raisons très sérieuses d'affirmer que l'aide procurée à M.M. Jones et Griffiths par les travaux des missionnaires français, au XVII^e^ siècle, fut bien minime en vérité, et que le système d'orthographe actuellement employé fut le résultat de leurs études et de leur expérience : il diffère considérablement de celui qui avait été adopté par les prêtres français (2) « Jones aurait ignoré l'existence du dictionnaire de Flacourt ! Il est bien possible que certains de ces pionniers aient travaillé sans aucune direction étrangère ; l'indication donnée par Copalle nous porterait à croire que le missionnaire Canham dont il a été question ci-dessus composait une œuvre absolument originale et personnelle (3).

Les travaux restèrent à l'état de manuscrits pendant plusieurs années car les missionnaires furent débordés, au début. Il s'agissait pour eux de courir au plus pressé et la traduction de la Bible fut mise au premier plan des leur activité. Ils furent, en cela, bien inspirés, puisqu'ils eurent tout juste le temps de terminer cette besogne avant que sonnât pour eux l'heure de quitter le pays. La publication du premier dictionnaire malgache–anglais précéda, pourtant, leur départ. Il ne portait pas le nom de Canham, mais ceux de Freeman et de D. Johns ; il fut imprimé à Tananarive en 1836. Témoignant déjà d'une connaissance approfondie du malgache, il rendit, par cela même, de grands services à ceux qui se destinèrent, dans la suite, à Madagascar.

Les travaux relatifs à la grammaire se poursuivaient à peu près parallèlement à ceux de la composition du vocabulaire. D'après Ellis la langue se trouva ramenée à un système grammatical régulier vers le début de l'année 1827. Les circonstances du développement intellectuel des Imériniens ont donc provoqué un phénomène suprenant ; les études relatives à la grammaire et au vocabulaire de ce peuple ont été presque exclusivement l'œuvre des Européens. On ne pourrait rien signaler de plus probant, à ce sujet, que la bibliographie du Manuel de langue malgache de M. Berthier. Sur un total de près de 170

(1) *Les manuscrits de Froberville sont aux archives de Maurice.*
(2) *W. E. Cousias ; The translation of the malagasy Bible, p. 4.*
(3) *Bulletin de l'Académie Malgache. Vol. VIII, p, 49.*

indications on ne relève que trois rubriques où figurent des noms d'auteurs malgaches. L'ensemble des travaux mentionnés dans cette bibliographie, embrassant non seulement le vocabulaire et la grammaire, mais les étymologies et les rapprochements avec d'autres langues apparentées au malgache, toute cette floraison d'études diverses, ouvrages ou articles, émane donc, presque uniquement, des Européens (1). Ce sont les Anglais, les Français et les Norvégiens qui ont présenté aux Imériniens les éléments de leur langue.

Il demeure pourtant que ces travaux sont difficilement accessibles aux indigènes, n'étant pas pour la plupart, écrits en malgache. Une œuvre d'adaptation reste à entreprendre, digne de tenter l'activité des jeunes intellectuels du pays. Elle donnera à ceux-ci l'occasion de mesurer l'étendue des efforts déployés par les Européens dans ce champ de l'activité.

Ce furent des besoins pressants qui occasionnèrent les études linguistiques faites par les Européens de 1817 à 1836. Il était indispensable à des missionnaires, dont l'activité tout entière devait se dérouler au milieu de la population indigène, d'arriver, le plus tôt possible, à une connaissance approfondie de la langue. A défaut de cela aucune branche de leur enseignement ne pouvait se développer.

Il fallut préparer des livres pour les écoliers Imériniens grands ou petits ; et d'abord des abécédaires pour les débutants. Ensuite vinrent de petits ouvrages de lecture, puis des volumes contenant juste les rudiments de connaissances qu'on pouvait songer à inculquer à un population scolaire encore aussi peu développée.

Mais l'œuvre principale, le « magnum opus » de toute mission protestante en pays païen, c'était la traduction de la Bible. Il suffira de rappeler ici l'importance capitale du « Livre » dans les églises réformées pour expliquer qu'on se soit donné tant de peine en vue de doter les Malgaches de traductions toujours plus fidèle de la « Parole de Dieu ». Ce fut un travail de longue haleine, un des monuments de l'activité missionnaire et le couronnement, de celle-ci, une besogne qu'on est tenté de qualifier de « colossale » et dans laquelle un groupe d'hommes de tout âge et se rattachant à cinq sociétés différentes prodiguèrent des trésors de labeur persévérant, les résultats de ce travail, tant dans l'ordre matériel que moral, ne sauraient être surestimés.

Maintenant, avant de poursuivre cet exposé, il semble à propos d'ouvrir ici une parenthèse pour rendre manifeste une erreur fréquente, même chez les écrivains français les plus réputés, au sujet de la position des Eglises Protestantes par rapport aux Ecritures Saintes. Il serait facile de citer une foule de noms et de textes, mais, c'est l'ignorance elle-même, l'erreur dans son principe que nous voulons relever, sans chercher querelle à personne. On dit couramment : les Catholiques sont les hommes de l'Evangile et les protestants

---

(1) *Aux premiers rangs de ces travaux il convient de mettre naturellement les dictionnaires malgache-français et français-malgache du P. Weber publiés d'après M. Berthier, à l'île Bourbon en 1853 et 1855 (indication qui ne concorde pas avec celle du P. de la Vaissière : Hist. de Madag. vol. II, p. 284) le dictionnaire malgache-anglais de Richardon (1885) et le dictionnaire malgache-français du P. Malzac (1888). Les deux derniers furent imprimés à Tananarive.*

les hommes de la Bible. Qu'entend-on par là ? l'Evangile ne serait-il pas la partie la plus importante de la Bible et y aurait-il des Bibles sans Evangile ? L'Ancien Testament et le Nouveau forment un bloc, un tout indivisible. Les protestants sont donc aussi bien les hommes de l'Evangile que les catholiques. Tout incrédule à ce sujet pourra s'en convaincre facilement en assistant à un service protestant. Quant aux beaux récits de l'Ancien Testament, et aux Psaumes en particulier, l'Eglise catholique ne voudrait assurément pas se les voir ravir.

Les premiers traducteurs voulurent donc mettre toute la Bible, non pas l'Ancien ou le Nouveau Testament, artificiellement séparés du reste, entre les mains des fidèles. Et ce travail devait avoir d'autres résultats que de rendre accessibles à des intelligences et des cœurs malgaches, la pensée et le sentiment chrétiens, les multiples enseignements de la religion du Galiléen. Dans un pays où tout était encore à organiser, la Bible, une fois imprimée, allait constituer le livre de lecture par excellence. La prodigieuse variété de ses parties, l'intérêt pittoresque de ses paraboles, la splendeur de ses descriptions et le lyrisme de ses chants constituaient autant de trésors mis à la portée des humbles qu'on se proposait d'éveiller à la vie de l'esprit. Et, comme ce fut le cas dans les pays qui ont été dotés de bonnes versions de la Bible — il suffira de citer la Revised Version en Angleterre et la traduction de Luther en Allemagne — ce travail enrichit, par surcroît, la langue malgache d'un monument littéraire de tout premier ordre. Ce fut vraiment, et dans toute la force du terme, cette « acquisition définitive » dont parlaient les Grecs. Il faut avoir admiré avec quelle merveilleuse exactitude et quelle étonnante souplesse la langue malgache s'est prêtée à la transposition des plus belles pages de la Bible pour comprendre l'importance de la fixation de la meilleure langue imérinienne dans ce « Livre ». Comme exemples de la puissance de la langue malgache, écrit Cousins, même lorsqu'il s'agit de traduction, on peut citer plusieurs des récits de l'ancien Testament et du Livre des Proverbes ..... Ils passent en général pour posséder la force et la beauté de l'original. » (1)

Cette excellence a encore un autre résultat des plus heureux : elle met en relief les trésors cachés d'une langue qui n'a pas encore fait ses preuves en produisant de beaux chefs d'œuvre. Ce n'est qu'à la suite d'études prolongées qu'on obtient des monuments littéraires. La Bible malgache peut d'emblée prétendre à la perfection. Elle constitue un des plus beaux titres de noblesse de la langue. Si cette dernière avait été insuffisante ou faible, tant en ce qui concerne son vocabulaire que sa syntaxe, elle n'aurait pu supporter l'épreuve que constituait pour elle le rapprochement avec des riches aînées, l'hébreu, le grec, le latin ou l'anglais. Et cependant tout n'est-il pas rendu, admirablement rendu, dans n'importe lequel des Psaumes ou des récits, dans toutes les paraboles, dans tous les enseignements du Christ ?

Ce chef d'œuvre fut le fruit d'un travail de longue haleine. On y collabora, en effet, pendant plus de soixante années. Cameron a décrit, dans une page inoubliable que reproduisent la plupart des récits de l'activité de la so-

(1) *Introduction sommaire à l'étude de la langue malgache*, p. 1.

ciété à laquelle il appartenait, l'impression, en 1826, des vingt trois premiers versets du premier chapitre de la Genèse. Et cette scène est à rapprocher d'une autre beaucoup plus voisine de nous par le temps ; celle de la séance qui vit la fin des longs travaux de traductions auxquels s'associèrent des membres de toutes les missions protestantes, occasion solennelle entre toutes et qui sera décrite dans les pages suivantes. C'est aux deux pionniers de l'activité missionnaire en Imerina, Jones et Griffiths que revient l'honneur d'avoir produit la première édition malgache du « Livre de Dieu » Ils entreprirent leurs travaux en février 1824 et, le 21 avril suivant, Jones écrivait aux directeurs de sa société qu'ils espéraient bien avoir terminé la traduction des évangiles à la fin de l'année (1).

Trois ans plus tard, le 9 novembre 1827, le même missionnaire écrivait encore, à ce sujet : « Nous sommes, M. Griffiths et moi-même, en train de revoir notre traduction des Ecritures d'une façon aussi critique que possible, en la comparant avec les originaux et les autres versions ». Voici comment ces deux hommes collaboraient : « Nous nous rencontrons deux fois par semaine dans le but de préparer les épreuves pour les imprimeurs. Le missionnaire, auquel incombe le soin de traduire la partie qu'on est en train de revoir, apporte la copie corrigée au préalable avec le plus grand soin. (C'est en ce moment la quatrième correction). Nous la relisons verset par verset et même phrase par phrase pesant toutes les expressions et nous aidant des moyens dont nous disposons ». Ce premier travail était pourtant loin d'être définitif ; voici dans quels termes Cousins, l'un des traducteurs les plus distingués de la Bible, lui aussi, l'a apprécié : « Si l'on tient compte du manque de tous les instruments nécessaires, tels que grammaires ou dictionnaires, de l'absence de toute littérature indigène, de la nouveauté de beaucoup des idées à exprimer, du fait qu'un tout petit nombre de Malgaches seulement avaient appris, par le don de l'Esprit Saint, à aimer et à apprécier les vérités contenues dans le Nouveau Testament si l'on prend tout cela en considération, ainsi que beaucoup d'autres inconvénients, la première édition du Nouveau Testament constituera un monument du labeur consciencieux de nos dignes prédécesseurs » (2). L'opuscule de Cousins nous apprend encore que les deux traducteurs européens eurent recours aux lumières d'une élite indigène, groupe de jeunes gens connus sous le nom de « roa amby ny folo lahy » (les douze hommes) pour l'exécution de leur besogne de revision. Et nous allons voir, dans la suite de cet exposé, que la méthode selon laquelle on procéda aux travaux, lors de la préparation de l'édition définitive, n'était autre que celle de Jones et de Griffiths, mais développée, par suite de l'expérience acquise.

Le soin d'imprimer fit suite à celui de traduire, et de ce côté-là encore on eut à surmonter beaucoup de difficultés. La mort de l'imprimeur, survenant presque immédiatement après l'arrivée du matériel, constitua la première. On en triompha, comme on l'a vu, grâce à l'esprit d'initiative du jeune personnel de la Mission. Les difficultés qui surgirent à la suite de l'ordonnance du

(1) *Pour cette partie de notre exposé nous suivons le récit de Cousins. « The translation of the Malagasy Bible » ; p. 5 et suivantes.*

(2) ***Cousins.*** — *The translation of the Malagasy Bible, p. 67.*

1er mars 1835, interdisant aux Malgaches de s'associer aux Européens dans leur culte ou leurs occupations, furent peut-être plus formidables encore. Mais déclare à ce sujet Cousins « le désir des missionnaires de mener leur œuvre à bonne fin ne fut qu'augmenté par les débuts de la persécution. Ils s'employèrent inlassablement et sans se laisser décourager par les obstacles qu'ils rencontraient de toute part. L'hostilité du gouvernement était vive. Les missionnaires furent presque abandonnés par leurs fidèles. Ils ne purent trouver aucun ouvrier disposé à les aider pour le travail d'impression. M. Balier composa le tout (1) lui même, au fur et à mesure qu'on lui donnait les épreuves et M. Kitching les tirait à la machine. Les missionnaires s'appliquèrent fiévreusement à leur besogne et à la fin de juin, cette même année, les premiers exemplaires de la Bible complète sortirent des mains de ces vaillants ouvriers. Ils furent distribués, en secret, et les soixante et dix qui restaient encore au moment du départ furent enfouis pour plus de sécurité.

Pendant la période dite « des ténèbres » ce premier travail fut repris à Londres et une nouvelle édition fut préparée de 1852 à 1856. Pourtant le résultat de ces nouveaux efforts était encore d'après le missionnaire Cousins, bien loin de constituer un texte définitif, tant il est difficile d'arriver à la perfection.

A Madagascar les travaux de traduction recommencèrent en 1866 et, à partir de 1872, on procéda selon un plan bien établi et dans le cadre duquel venaient se coordonner les efforts de tous les membres des missions protestantes. « Nous avons eu, écrit Cousins, une « conférence » le 3 avril 1872, à l'issue des délibérations de laquelle une demande formelle fut adressée à la société Biblique Britannique et Etrangère en vue d'obtenir son patronage et son aide pour l'œuvre importante qu'on avait en vue. Les principales données du plan présenté à cette société furent les suivantes :

1° — la désignation du soussigné (Cousins) pour le poste de « Reviseur Principal » chargé de préparer une revision préliminaire, de présider les réunions du conseil de rédaction et de diriger l'impression de la version que le conseil devrait produire.

2° — la nomination d'un comité composé de membres de toutes les sociétés protestantes (2). « La société Biblique accepta, se chargeant de tous les frais entraînés par le travail, y compris ceux que devaient occasionner l'achat de textes critiques, les fournitures de toutes sortes et l'impression des épreuves.

Les travaux préparatoires aux séances du comité de rédaction durèrent pendant une période que Cousins évalue à huit années environ. Voici, rapportée d'après lui-même, la façon dont on procéda : « Ma méthode de travail, en préparant ces épreuves, consistait à prendre une page de la Bible Malgache, de la coller sur une feuille de papier en vue de l'annoter, de la comparer mot pour mot avec les originaux grec et hébreu, en employant les meilleurs critiques dont je disposais et en m'efforçant, en premier lieu, de rendre la traduction aussi littérale que possible. Je marquais tous les endroits qui semblaient douteux

(1) *Tout ce qui restait alors à imprimer, c'est-à-dire quelques parties de l'ancien testament.*

(2) *History of the London missionary society, vol. I, p. 774..*

d'un ? puis, à la fin de la semaine, je revoyais tous les passages ainsi indiqués avec mon collaborateur indigène Ralaiarivony... »

Le travail ainsi préparé était ensuite repris en séance du Comité, une ou deux fois par semaine, matin et soir. Et voici, telle que la donne Cousins, la description de la besogne effectuée au sein de cette réunion. « Le pasteur L. Dahle, de la mission Norvégienne, a pu apporter une aide précieuse, grâce en particulier à sa profonde connaissance de l'hébreu et des autres langues apparentées. Mais tous les membres du comité ont chacun à leur façon, contribué au résultat final et les expressions adoptées en dernier lieu ne constituent pas un choix opéré par une seule personne, mais le produit de la pensée d'un groupe d'hommes et une discussion d'ensemble. Une foule d'expressions parmi les plus heureuses et les plus appropriées que contient la version ont vu le jour d'une façon inattendue au milieu de nos débats et se sont ainsi imposées d'emblée à notre choix. D'une façon générale (et dans certaines limites bien définies qu'en traducteurs fidèles nous nous sommes crus dans l'obligation de maintenir) les souhaits de nos collaborateurs indigènes ont été considérés comme règle en ce qui concerne la forme définitive des phrases et même le choix des mots, des centaines de modifications ont été opérées qu'aucun étranger n'aurait cru nécessaires et dont bien peu verraient la raison, simplement par égard pour l'opinion indigène. Nous avons, nous-même, appris beaucoup, et surtout nous avons vu qu'il était possible de mal interpréter des expressions qui nous avaient paru tout à fait claires ou de découvrir des associations fâcheuses dans des coins insoupçonnés. Nous avons constaté, à mainte et mainte reprise, les dangers d'une traduction trop littérale et remarqué combien il y a de pièges sur le sentier de celui qui emploie une langue autre que la sienne. »

Ensuite vient, dans le récit, un petit compte-rendu de la dernière réunion du comité de traduction. Sept missionnaires européens et deux pasteurs malgaches sont réunis comme à l'ordinaire. La table est encombrée de publications et de livres relatifs au travail, de Bibles en différentes langues, de concordances, de dictionnaires, de commentaires et d'épreuves. La séance commencée à 8 h. 30 du matin, durait depuis près de 4 heures quand on traduisit les derniers versets de l'Ancien Testament. « On ferme les livres avec un soupir de soulagement, dit Cousins, et tous les visages s'illuminent au sentiment qu'une grande tâche vient d'être terminée. »

Il y eut, pour ne parler que du travail de révision au sein du comité, 771 réunions d'une durée de trois heures chacune. Ce labeur de toute une pleïade de travailleurs donna naissance à la Bible malgache de 1889. Ce volume constitue, ainsi que le disait le poète Chaucer de la langue anglaise du XVI^e^ siècle, « un puits sans souillure ». Ceci est d'autant plus précieux pour le dialecte imérinien qu'il est en grand danger, à l'heure actuelle, d'être submergé par le flot des néologismes apportés par le français.

Les ressources de la langue malgache, si abondantes pour tout ce qui est du domaine des sens, étaient pourtant limitées. D'où la nécessité de faire, au début, de gros emprunts aux idiomes étrangers pour exprimer des concepts et des objets nouveaux. Mais jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle le malgache assi-

mila parfaitement tous les vocables empruntés, faisant preuve de souplesse et d'adaptation. Il n'en est malheureusement plus de même à l'heure actuelle, le parler courant est de plus en plus émaillé de mots français. L'assimilation se produira-t-elle à la longue ? On a sujet d'en douter. Qu'adviendra-t-il donc du malgache ? La France est trop avertie et trop généreuse pour désirer sa disparition. Les langues, d'ailleurs, ne s'éteignent pas brusquement. Elles évoluent. Or les tendances actuelles, en ce qui concerne le malgache, ont quelque chose d'inquiétant, parce qu'elles produisent l'abâtardissement de ce qui fut et reste encore un bel idiome. Tel quel, le malgache est aimé de tous ceux, administrateurs, colons et missionnaires qui se sont donné la peine de l'apprendre. Qu'on consulte à ce sujet des savants comme M.M. Julien et Berthier.

Et, quant aux Imériniens, ils conservent ce trésor qu'est leur Bible où ils pourront toujours retrouver leur parler dans toute sa simplicité, sa richesse et sa pureté.

Ce sont également les Européens qui ont introduit à Madagascar l'imprimerie sans laquelle les écoles, les églises et d'une façon générale, toutes les œuvres étrangères seraient dépourvues de leur principal moyen de progrès. Le réseau des initiatives missionnaires recouvre très étroitement, en ceci, l'évolution opérée par l'Imerina, et on pourrait dire, en empruntant les termes du P. de la Vaissière, que son histoire c'est celle des efforts tentés en sens divers par les Européens, afin d'introduire parmi les habitants de ce pays les lumières de la civilisation chrétienne source de tous les progrès. » (1)

Les populations Imériniennes voient dans l'imprimerie le principal bienfait consécutif à la présence des Européens ; un de nos amis malgaches nous déclarait, à ce sujet, qu'on ne pourra jamais exagérer l'importance de son introduction dans ce pays. Et il est bien certain que, sans elle, les résultats de l'action missionnaire resteraient toujours limités.

Une indication, contenue dans le volume de H. E. Clark (2), montre que ce fut à l'occasion de l'examen annuel des écoles en 1824, qu'on présenta pour la première fois à Radama l'idée de l'installation d'une imprimerie permettant de communiquer à l'œuvre scolaire un élan qu'elle n'avait pas encore acquis. Le souverain accepta la proposition avec empressement et reconnaissance, comme c'était toujours le cas lorsqu'il s'agissait de quelque chose qui devait contribuer au progrès de ses États. Il s'écoula pourtant encore trois années avant l'arrivée de la machine si impatiemment attendue ; d'ailleurs la mort de l'imprimeur Hovenden, survenue à Tananarive en décembre 1827, occasionna encore de nouveaux retards. Mais les besoins étaient si pressants et l'impatience des missionnaires telle qu'on résolut de se passer des services d'un technicien et de faire fonctionner la presse le mieux qu'on pourrait avec des mains inexpertes. Cette décision constitue une preuve de cet esprit d'initiative dont les missionnaires, à titre de pionniers de la civilisation, sont appelés à faire preuve et qui semble avoir été départie, d'une façon tout particulièrement généreuse. à la race anglo-saxonne. Au total, les essais furent assez heureux si l'on s'en rapporte au récit de Cameron qui a décrit la scène dans l'opuscule intitulé

(1) *Histoire de Madagascar — Préface, p. 11.*

(2) *Tantaran' ny Fiangonana eto Madagascar, p. 22.*

« Souvenirs des débuts de la vie missionnaire à Madagascar. » En peu de temps on eut tiré 1500 copies des 23 premiers versets de la Genèse, 2200 abécédaires, 1500 catéchismes et 800 cantiques ; tout le monde, et en particulier Radama, se réjouit de ce qui avait été fait.

Ces efforts facilités, peu de temps après par l'arrivée d'un second technicien, furent d'abord conservés à l'impression des Ecritures saintes, ensuite on songea à fournir aux écoles les livres les plus indispensables à leur développement. Mais, à partir de 1862, l'activité des imprimeurs s'élargit considérablement.

La Mission de Londres fut encore la première à monter une presse peu après le retour de ses agents et l'année 1866 fut marquée par l'apparition de de la première périodique en langue malgache, le « Teny Soa » publiée par les membres de cette mission. Ce fut le proto-type de toute une série de revues, très proches parentes des organes ou « tracts » édités pour les membres des églises d'Europe ; ces publications ont constitué, depuis lors, le principal fonds de lecture de la population, surtout à la campagne. Quoique rédigées, au début, par des Européens, ces petites revues ont rencontré le plus grand succès parce qu'elles étaient l'œuvre d'hommes profondément versés dans toutes les manifestations de la vie et de la pensée indigènes et bien informés des besoins des gens. Leur développement a été ensuite facilité par la collaboration des Imériniens eux-mêmes à la rédaction et surtout par le fait qu'elles s'adressaient à une population avide de connaissances et désireuse d'être tenue au courant de toutes les questions intéressant son époque.

Un petit nombre de publications d'un caractère laïque dut son existence à ces mêmes imprimeries protestantes. On peut mentionner l'Isan-keritaona, éditée par celle de Faravohitra, qui se rattache à la Mission des Amis. Cette revue était déjà fort remarquable par la variété de son information : sciences, voyages, éthnographie, histoire, biographie, culture, élevage faisaient au total un assez joli bagage et un de ses numéros contient même un exposé tout à fait objectif de la guerre de 1870. Enfin il y a lieu de mentionner ici la publication de premier ordre, véritable encyclopédie, que constitua, à partir de sa fondation, en 1875, l'Antananarivo Annual. Quoique rédigée en anglais, cette revue fut accessible à l'élite de la population Imérinienne. Les articles qui y parurent furent d'une haute valeur descriptive et scientifique ; ils offraient à un petit nombre d'indigènes cultivés des modèles de travail et de composition.

Les autres missions imitèrent l'exemple donné par celle de Londres. Une imprimerie, la seconde qu'il y eut à Tananarive, fut installée par les catholiques qui publièrent succcessivement une grammaire, un catéchisme, plusieurs ouvrages scolaires et, trois années plus tard, une feuille d'édification, le « Resaka ».

L'Imprimerie des Amis, montée peu de temps après la précédente en 1872, donna lieu à deux initiatives intéressantes. L'une d'elle consista dans l'application des procédés de lithographie à l'illustration des textes, ce qui, en permettant d'orner les manuels scolaires et de produire des cartes, contribua à rendre l'étude beaucoup plus attrayante. — Une autre tentative, plus originale encore, consista à lancer un journal. Ce fut le premier qui parut à Tananarive. L'essai était encore prématuré ; il se heurta à la susceptibilité d'un gouverne-

ment embrageux. Les exemplaires furent saisis avant d'avoir été mis en vente. L'idée devait être reprise quelques années plus tard et la décade 1880-1890 fut marquée par la parution de cinq feuilles, rien qu'à la capitale ; une sixième, en français, vit aussi le jour à Tamatave. Le premier parmi ceux de Tananarive fut le « Madagascar Times » fondé en avril 1882 et rédigé en anglais et en Malgache.

Bientôt après ce fut le tour du gouvernement. Il avait fait monter sa propre imprimerie avec la collaboration d'un agent des missions ; en 1883 il commença à faire paraître son journal « Ny Gazety Malagasy ».

Le troisième en date fut « Le Progrès de l'Imerina » lancé en 1887 sous les auspices de la Résidence de France. Le quatrième était une petite feuille, imprimée en langue malgache, par la presse du « Progrès » et vendu au prix de cinq centimes.

Enfin le cinquième fut le « Madagascar News » qui parut en mai 1890.

La revue décennale de 1890, à laquelle nous empruntons les indications ci-dessus, ajoute, à propos de l'influence exercée par ces organes : « on ne peut pas supposer que quatre d'entre ces journaux, rédigés en français et en anglais, aient beaucoup d'influence sur les malgaches ; mais les libres jugements, sur le gouvernement indigène, qu'on trouve dans l'un quelconque d'entre eux, témoignent du grand changement qui s'est produit dans l'impressionnabilité des autorités, en ce qui concerne les critiques. Les étrangers et les Malgaches impriment et disent, à l'heure actuelle, des choses qui auraient été considérées comme de véritables actes de trahison il y a quelques années. On commence à comprendre à Madagascar la nature de la liberté de la parole » (1).

Le gouvernement avait voulu avoir sa presse à lui comme pour affirmer par là son indépendance. L'inauguration de son imprimerie donna lieu en novembre 1879, à une imposante manifestation au cours de laquelle on entendit des allocutions aussi empreintes de piété que s'il s'était agi de l'inauguration d'un lieu de culte. L'Eglise et l'Etat étaient d'accord pour reconnaître et déclarer l'œuvre de la presse nécessaire au développement moral des populations. D'autre part le gouvernement voyait, dans le fait d'être capable d'imprimer ses ordres directement, la preuve flatteuse des progrès réalisés dans le domaine matériel. L'inscription « publiée par la presse du gouvernement dans l'enceinte du palais », qui figure au recueil des lois de 1881, ne devait pas être aux yeux de Rainilaiarivony, un sujet de minime satisfaction. On voit de même l'ambassade reçue à Londres, en février 1873, faire état du développement de l'imprimerie en Imerina pour déclarer : « vous voyez, par là quels progrès nous avons accomplis dans cette direction » (2). Le gouvernement ne pouvait pourtant pas se passer de la collaboration européenne et il reconnaissait que ces progrès s'étaient opérés grâce à l'impulsion étrangère. En 1885 la direction de l'Imprimerie Officielle était confiée au missionnaire chargé de celle de la Société de Londres.

Nulle part ne s'établit plus parfaitement qu'autour des machines d'imprimerie la collaboration des Européens et des Imériniens. Les premiers assu-

(1) *p. 13.*

(2) *R. P. de la Vaissière. Histoire de Madagascar, vol. II, p. 401.*

CONDAMNÉS

ment la direction du travail et en contrôlent les résultats, mais ils trouvent dans les indigènes des collaborateurs à l'esprit ouvert et aux doigts experts, intéressés à leur travail et constituant de bons auxiliaires. C'est encore, à l'heure actuelle, la situation des uns et des autres dans ce champ de l'activité, avec une différence toutefois. A mesure que se développaient leurs capacités, les ouvriers malgaches se sont vu confier des besognes de plus en plus délicates ; à l'époque actuelle presque toute la besogne est entre leurs mains.

Dans ce domaine, également, l'essor que la France allait donner au pays s'est trouvé préparé par les progrès accomplis avant 1895.

CHAPITRE IX

CHRISTIANISME ET PROGRÈS MORAUX

La conversion de la population imérinienne au christianisme par la prédication de l'Evangile avait naturellement constitué, même quand l'activité missionnaire revêtait, pendant les premières années, une forme exclusivement scolaire, le mobile directeur des agents de la Mission de Londres que nous avons vus à l'œuvre à Tananarive, ou dans ses environs, sous le règne de Radama 1er. Est-il juste d'accuser, pour cela, cette société d'avoir dissimulé des entreprises religieuses sous le couvert d'initiatives scolaires ? On a noté, au cours du chapitre précédent, que la diffusion de l'instruction, sous sa forme la plus générale, était considérée par ses membres comme la meilleure façon de préparer le terrain à l'activité évangélique qui constitue le but et la raison d'être d'une mission. La méthode était sûre et bonne ? La preuve en est, ainsi qu'on le verra sous peu, dans les fruits qu'elle porta.

Les missionnaires eurent d'ailleurs le soin de ne laisser planer aucune équivoque sur ce point. Radama avait formellement déclaré dans la lettre adressée par lui aux directeurs de la société de Londres qu'il désirait voir instruire son peuple dans la religion chrétienne. On pourrait peut être non sans raison se demander, étant donné l'incrédulité de ce prince, s'il était sincère lorsqu'il formulait ce vœu. La propagation de l'Evangile ne devait guère, à vrai dire, avoir de sens pour lui. Mais il était assez intelligent par contre pour comprendre que la supériorité des races blanches se trouvait associée, dans une large mesure, à leurs croyances religieuses ; et cela suffisait pour l'amener à désirer l'introduction du christianisme dans son royaume : c'était un instrument de perfectionnement et de progrès (1), une force qu'il s'agissait de capter et d'utiliser. Par une intuition remarquable, le souverain imérinien devina donc que la religion chrétienne possédait les vertus éducatrices les plus puissantes. Comme on voit certains sceptiques faire donner une instruction religieuse à leurs enfants et les encourager à « pratiquer », parce qu'ils ont confiance dans la valeur morale des doctrines enseignées par le prêtre,

(1) *Un des ouvriers de la première période, Cameron, a raconté qu'étant allé une fois attendre de nouveaux missionnaires à Tamatave, Radama engagea avec l'un d'eux le petit dialogue suivant : « Canham » quel est cet homme que vous nous amenez d'Angleterre ? — C'est M. Kitching, un ouvrier qui sait préparer du cuir à la fois beau et lisse et lui donner diverses couleurs. C'est très bien, Canham, et je suis très content que vous l'ayez amené. Quel est ce grand monsieur en noir qui porte des lunettes ? — C'est M. le Pasteur Freeman qui vient pour enseigner la Bible et l'Ecriture Sainte. — Radama répondit : « Vous savez M. Canham, que ma Bible je la porte, moi, dans mon cœur. »*

(*Recollections of Mission Life in Madagascar, p. 13*).

Radama déclarait que la religion était bonne pour les femmes et surtout pour les enfants (1). Or ses sujets étaient-ils autre chose, vers 1820, qu'un peuple d'enfants ? Chant des cantiques ou pratiques païennes, que lui importait ? Les principes qui font la force et la grandeur du christianisme le dépassaient totalement. Par contre, il excellait à faire concourir toutes choses à la grandeur de son règne et à la gloire de son nom.

Le sens des réalités politiques ne faisait jamais défaut à ce souverain. Comprenant qu'il aurait été dangereux de heurter trop vivement les croyances de ses sujets, il savait, à l'occasion, rappeler aux missionnaires que leur œuvre devait être conduite avec une sage prudence ; d'autre part nous avons vu qu'il n'accordait pas toujours, et en tout cas, jamais à la légère, les autorisations sollicitées. Il aurait craint, par un accueil trop manifestement favorable à toutes les initiatives étrangères, d'ébranler la confiance de son peuple ; aussi interrogeait-il de très près les gens de son entourage dans le but de savoir exactement ce qu'enseignaient les Européens.

Ce qui constitua, enfin de la part de Radama, une autre intuition de génie ce fut l'idée que la persuasion était le seul moyen légitime de propagande religieuse. Nous avons eu l'occasion de signaler une autre idée de même ordre, relativement à la diffusion de l'instruction. On comprendra ce qu'il y avait d'aussi hardi que juste dans ces conceptions, si l'on songe à l'état primitif, vers cette époque, de la mentalité en Imerina et à la soumission aveugle que la population était irrésistiblement portée à manifester envers la volonté du souverain.

Quant au christianisme, pour surmonter les obstacles qui se trouvaient sur son chemin, il n'avait pas besoin d'autre arme que la persuasion. Il ne trouvait pas en face de lui, comme c'est le cas en d'autre pays, un corps de doctrine organisé et puissant ou une classe sacerdotale capable d'opposer un front solide à la poussée exercée par la religion nouvelle. Le paganisme imérinien était essentiellement amorphe. Les sorciers, tout comme la masse de la population étaient d'une ignorance totale. Aucune liaison n'existait entre eux et par suite aucune solidarité. Leurs pratiques ne se rattachaient à aucun système philosophique, à aucun essai d'interprétation de l'existence de l'homme, de ses origines et de ses fins. Comment un corps aussi peu consistant, si même on peut parler de corps, aurait-il été à même de se mesurer avec une religion fortifiée par près de vingt siècles de conquêtes ou de luttes ? Les idoles et leurs gardiens n'avaient pour les soutenir, que leur prestige national. Mais le christianisme étant de caractère universel, ne heurtait cette force que de biais. Les zélateurs des amulettes essayèrent, il est vrai, à plusieurs reprises, et parfois non sans succès, d'opposer un antagonisme de race à leur adver-

(1) *C'est à Copalle qu'on est redevable pour les renseignements les plus précis concernant les idées et les sentiments du souverain. Il rapporte en particulier, que les pluies, étant en retard, en 1825, une députation vint supplier Radama de se rendre au tombeau de son père pour y intercéder. Le prince se conforma à ce désir sans partager la croyance en l'efficacité de la pratique. Il déclarait à ce sujet que « les religions sont des institutions politiques, propres à conduire les enfants de tous les âges ».*

(*Bulletin de l'Académie Malgache, VIII, p. 37*).

saire grandissant. On chercha à faire croire à la population que Jésus-Christ était l'ancêtre des blancs et que le culte chrétien se trouvait par conséquent, incompatible avec celui que les Imériniens devaient à leurs propres aïeux. Le christianisme devenait ainsi, en quelque sorte, la religion nationale des étrangers Anglais ou Français, et comme tel, les Malgaches étaient invités à le répudier. Mais cette tactique devait échouer finalement, parce qu'elle ne reposait que sur des équivoques grossières.

Cette absence de vie religieuse profonde en Imerina, ne constituait pourtant que quelque chose de négatif, un déficit. Or, les croyances apportées par les Européens se présentaient comme étant d'ordre tout à fait positif. Sans nous arrêter à faire ressortir, ce qui n'est point nécessaire ici, leur valeur intrinsèque, difficilement accessible à une population inculte, nous constaterons que leur plus grande emprise consista dans le succès de curiosité qu'elles obtinrent.

Assez rapidement, les prédicateurs étrangers réussirent à grouper autour d'eux un nombre considérable d'auditeurs venus presque tous, par pure recherche de la nouveauté. Et c'est, depuis lors, un fait constant dans les chroniques de l'activité missionnaire. On voit les gens accourir de tous côtés, s'entasser dans les lieux de culte, se presser en foule à la porte ou aux fenêtres pour entendre les paroles nouvelles ou assister à des pompes inaccoutumées.

Les protestants firent surtout appel aux aptitudes remarquables de la population imérinienne pour l'usage de la parole ainsi qu'à son inlassable disposition à écouter ceux qui discourent en public. Tout Malgache, a-t-on dit, est un orateur né ; à quoi il serait également vrai d'ajouter qu'il est aussi auditeur par tempérament. Que de fois nous avons entendu parler même à l'époque actuelle où le temps semble avoir un peu plus de valeur de services religieux d'une durée de quatre à six heures ! L'intérêt de la nouveauté, le prestige des Européens, le fait que des étrangers s'adressaient à la population en langue malgache et jusqu'aux fautes mêmes qu'ils faisaient en s'exprimant, tout devait contribuer à attirer de gros auditoires aux premiers missionnaires. D'autre part, le culte européen, en utilisant le chant s'adaptait admirablement à une population dont tous les écrivains ont loué les remarquables dispositions musicales.

Des années de labeur patient s'écoulèrent pourtant avant qu'on vit lever de terre quelque chose qui pût constituer la promesse d'une moisson. Et voici en quels termes le pasteur Rabary, que traduit M. Mondain, apprécie l'état spirituel de l'Imerina en 1828, c'est-à-dire après plusieurs années déjà de prédication évangélique. Cet auteur décrit les services qui étaient célébrés chaque dimanche ; puis il ajoute : « Tout cela n'était pourtant qu'un progrès extérieur, car il n'y avait encore eu aucune conversion réelle. Rien d'étonnant à cela, d'ailleurs, après ce que nous avons dit du caractère malgache. Leur acceptation de l'Evangile devait être précédée de longs et violents combats. Les serviteurs de Dieu prêchaient, et, pour emprunter la comparaison d'Ezéchiel, les os secs commençaient à remuer, à se rapprocher, à se couvrir de chair et de peau. Mais on attendait encore la venue de l'Esprit (1).

(1) *Ouv. cité, p. 48-49.*

Ce fut seulement après la mort de Radama qu'on put noter les signes d'émotion religieuse qui accompagne d'ordinaire une action profonde du christianisme. A la date du 1er Juillet 1830 le missionnaire Baker écrivait : « Je n'ai jamais vu se manifester un tel aspect d'ébranlement moral et un tel esprit de recherches qu'à présent. On s'entretient fréquemment de religion parmi les indigènes et la prédication semble pénétrer avec une force toute persuasive jusqu'à la conscience de certains d'entre eux » (1). Les années 1830 et 1831 furent marquées par de vrais progrès spirituels et on évalue à environ deux cents le nombre de chrétiens qu'il y avait à Tananarive à la fin de la seconde. Cependant, comme le déclare M. Mondain, quelques lignes plus bas, l'ambition de ces premiers « messagers » de l'Evangile était d'étendre leur activité à toute l'Imerina. Ils n'eurent pas le temps, il est vrai de mettre leur généreux dessein à exécution, mais ils établirent déjà un poste à Ambatomanga, à 32 kilomètres à l'est de la capitale et, de l'autre côté, ils portèrent la prédication jusqu'au Vonizongo où des groupements de chrétiens se constituèrent destinés à devenir un des plus solides points de résistance de la jeune église à l'époque de la persécution.

La date de 1831 est aussi celle à laquelle on fait commencer, dans les exposés de l'œuvre missionnaire, les débuts de la réaction qui s'opéra en Imerina contre la religion chrétienne, quelques années après la mort de Radama. C'est dans les larmes et le sang que la christianisme enfonce d'ordinaire les plus profondes racines au cœur des populations qui l'on reçu ; ce fut aussi le cas à Madagascar. Les tribulations dont elle souffrit, les pertes qu'elle éprouva par le fait de cruelles persécutions, enrichirent la petite église malgache d'un martyrologe dont elle est fière à très juste titre. Mais le récit des évènements dans lesquels on peut voir comme une contre-attaque d'un caractère national et païen pour enrayer la progression victorieuse du christianisme, sort du cadre de notre étude, parce que, loin d'avoir aucun rapport avec l'influence européenne, il constituèrent une machine de guerre destinée à l'anéantir. Nous renvoyons donc aux exposés très intéressants que donnent de cet épisode de l'œuvre chrétienne les volumes publiés par les Missions protestantes anglaises et française et, en particulier, à l'ouvrage déjà plusieurs fois cité de M. Mondain.

Pourtant l'influence européenne persiste, principe de résistance et même de progrès, longtemps après le départ du dernier missionnaire en 1836. C'est bien elle qui éclate, avec un relief glorieux, dans la fidélité avec laquelle les chrétiens endurèrent la mort par le bûcher à Faravohitra, par le sagaye à Ambohipotsy, par la lapidation à Fiadanana et par la précipitation le long des flancs rocheux de ce qu'on a appelé la « roche Tarpeienne » de Madagascar, à Ampamarinana, sans parler des chaînes et autres châtiments infligés aux contempteurs des idoles, jugés traîtres envers leur pays. Certes, le nombre de ceux qui ne resistèrent pas aux injonctions du pouvoir royal fut assurément plus grand encore que celui des victimes. Mais n'est-ce pas un fait exceptionnel, inouï, que, dans un pays où l'autorité et le prestige de la monarchie étaient si grands, il se soit trouvé des personnes sorties depuis quelques années ou même quelques mois à peine de l'idolâtrie et assez fortes, malgré cela, assez

(1) *History of the London Missionary Society, Vol. I, p. 687-638.*

trempées, assez conscientes de la grâce divine, pour aller à la mort en chantant des cantiques, pour refuser au dernier moment, et jusqu'au-dessus de l'abîme où elles allaient rouler, l'amnistie qui leur était offerte, si elles consentaient à se rétracter ?

Cette indomptable force morale, phénomène prodigieux dans un pays où tout disposait les sujets à la soumission aveugle aux ordres du souverain, c'était une étincelle de vie, de grandeur qui venait de jaillir dans l'âme imérinienne au contact de l'influence européenne. Poursuivant cette image, concluons-nous que la flamme était virtuellement contenue dans le silex des monts de l'Imerina et qu'un simple choc devait suffire pour la faire éclater aux regards ? Ce qu'on veut montrer ici c'est que l'œuvre missionnaire ne périt pas toute entière et que le lumignon une fois allumé ne devait plus cesser de briller. Soutenue par cette force, que les fidèles appelent « le souffle tout-puissant de l'esprit », l'église résista, s'organisa et finalement triompha. Une énergie et une virilité nouvelles venaient d'être insufflées dans la pensée et le cœur des Imériniens, par l'intermédiaire du contact avec des Européens généreux et consacrés. Un d'entre ces derniers s'offrit même, nous le répetons ici, à se constituer sujet de la reine et à s'astreindre à toutes les corvées imposées à la population pour être autorisé à continuer l'exercice de son ministère. Cette action du christianisme resta pourtant limitée à quelques centaines d'individus et, dans la vie publique du peuple, on n'en remarque aucune trace. Mais les énergies les plus secrètes sont aussi les plus réelles et, dans le domaine moral ou religieux, qui dira les évolutions étonnantes qui se préparent fréquemment dans le silence des cœurs.

Anticipant maintenant sur les évènements, nous signalerons que l'église catholique eut, elle aussi, son heure de tribulation en Imerina. Ce fut au moment de la première guerre franco-malgache, quand tous les missionnaires de nationalité française furent mis en demeure de quitter le pays. Après avoir été outragés à leur sortie de Tananarive, par une soldatesque que surexcitait la perspective de la guerre, les membres de la Mission Catholique souffrirent en route de cruelles privations ; les autorités des villages qu'ils traversèrent ne firent rien pour les ravitailler et deux de ses agents périrent même d'inanition en route ou à leur arrivée sur la côte (1). Un des rédacteurs de la revue décennale, exposant les mesures prises par le gouvernement, à l'occasion de l'expulsion des Français déclare cependant que toutes les mesures furent assurées en vue de faciliter cet exode (2). On ne voudrait pas ici incriminer à la légère et l'histoire n'a pas encore assez éclairci ces douloureux évènements. Les souffrances des Membres de la Mission Catholique furent très réelles sans doute, et cependant nous inclinons à croire que les membres du gouvernement malgache furent loin de se comporter toujours en barbares dans ces circonstances critiques.

(1) *Voir à ce sujet :*

1° Le P. de la Vaissière, Ouv. cité, Vol. II, p. 473-474.
2° Les P. P. Colin et Suan-Madagascar et la Mission Catholique 1e partie, Chap. XI.

(2) *N° de 1880-1890, p. 6-7.*

Quant aux fidèles, on vit alors, se produire ce qui c'était passé lorsque la première église chrétienne avait été privée de ses chefs spirituels. Le corps des catholiques indigènes se maintint, continua l'enseignement religieux. L'organisme ainsi constitué s'appela : « L'Union catholique. » Il y a cependant entre les épreuves qui furent le partage de cette Mission et celles qu'endurèrent les protestants une différence notoire. Celles-ci ne furent rien de moins qu'une cruelle persécution et la jeune église resta près de trente années sans aide spirituelle étrangère, en dehors de quelques visites prudentes et risquées ; les membres indigènes de confession catholique n'eurent guère à subir, eux, que des vexations et ne furent privés de leurs directeurs religieux que pendant deux ans. Malgré cela, les deux cas présentent des analogies frappantes ; et la principale apparaît dans la puissance des idées et des sentiments apportés par le christianisme à une population naturellement si soumise.

*
* *

Quand l'activité reprit en 1861, on peut donc considérer que le champ où elle se déroula se trouvait préparé et même, dans une certaine mesure, ensemencé, car la mort courageuse des chrétiens avait entretenu dans la pensée imérinienne le souvenir de la religion prêchée pendant une dizaine d'années, et les cœurs les plus endurcis avaient été, à plusieurs reprises, impressionnés par le « témoignage » que les chrétiens en mourant, apportaient à leur Dieu.

Maintenant, le fait qui domine le développement de l'activité religieuse, de 1861 à 1895, consiste dans ce qu'on peut considérer comme l'adhésion en masse de presque tout un peuple à l'une ou à l'autre des formes du christianisme.

Non pas que les rites païens se soient évanouis du jour au lendemain comme des miasmes, entraînés par le souffle puissant de « l'Esprit ». Longtemps encore, ils conservèrent aux yeux d'une notable partie de la population, tout leur prestige et toute leur « efficacité », car la paganisme est lent à mourir et ne cède le terrain que pas à pas. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à partir du règne de Radama II une appréciable proportion des Imériniens, comprenant tout ce qui comptait comme aristocratie ou capacités, individualités marquantes ou intelligences ouvertes, entra par le christianisme, dans l'orbite de l'influence européenne. Celle-ci, s'exerçant profondément et parallèlement à d'autres forces, poussa la population des hauts-plateaux vers une évolution identique à celle qui s'est produite en Europe au cours des siècles, mais qui se déroula en Imerina à une allure infiniment plus accélérée que ce n'avait été le cas d'autres pays.

Ainsi, l'action des églises chrétiennes fut certainement le facteur le plus puissant qui ait agi au centre de Madagascar, pour arracher la population aux modes de l'existence et de pensées anciennes et acclimater chez elle la vie intellectuelle et morale des Européens. Alors que tant d'autres pays « neufs » ont été la proie d'une plèbe d'aventuriers de race blanche, de gens sans scrupules ni remords, la région Imérinienne a eu le rare privilège d'être acheminée vers la civilisation par les missionnaires, venus par amour des âmes et tout remplis d'affectueuse sollicitude envers une population dans laquelle ils voyaient des

frères à instruire et à élever. Les trafiquants, les brasseurs d'affaires, ne constituèrent jusqu'en 1895 qu'une infime minorité, comparés au personnel des différentes missions. En cela, les populations côtières ont été beaucoup moins favorisées que les Imériniens, car elles ont eu trop de « traitants » et trop peu de missionnaires.

Quoique l'action de ces derniers se fondît sur des principes assez souvent diamétralement opposés, la poussée opérée par eux se produisit dans le même sens. Aussi, à partir de 1868, on peut considérer que l'âme païenne est étouffée ; elle n'essaye presque plus de réagir, ou tout au moins ses derniers soubresauts ont cessé d'être visibles Il est vrai qu'il y eut encore le mouvement « fahavalo » (1) après l'occupation française, mais ce furent plutôt l'instinct de banditisme que le gouvernement malgache ne parvint jamais à étouffer, et le ressentiment politique, forme brutale et barbare du patriotisme, qui provoquèrent, alors, ce sursaut de furie destructrice et meurtrière. La paganisme fit bloc, mais sans constituer l'élément prépondérant, et le mouvement fut, au total, de courte durée.

L'histoire des missions chrétiennes pendant les trente quatre années qui précédèrent la date de 1895 va donc consister dans un bref exposé des efforts de chacun des deux groupes, car il ne faut en voir que les deux corps catholiques et le bloc protestant anglais et norvégien pour instaurer en Imerina des méthodes de développement identiques à celles qui régnaient en Europe. On remarquera assez fréquemment, à cause des conditions du pays, un effort de mise au point. La suite de ce récit nous permettra de mesurer la portée de ces influences européennes et de nous rendre compte qu'elles furent civilisatrices au meilleur sens du mot.

La Mission Catholique qui avait essayé à deux reprises, mais sans succès, de faire agréer ses arguments en Imerina, sous les règnes de Radama I et de Ranavalona I se trouva, par contre, la première à l'œuvre en 1861. Elle se mit à la besogne avec beaucoup de chaude sollicitude pour la population fréquemment misérable avec laquelle elle entrait en contact et de courage persévérant dans les circonstances très souvent difficiles qu'elle rencontra. Jamais, après la mort de Rasoherina, 1867, elle ne fut appuyée par la politique et on ne peut manquer d'être impressionné par l'énumération des obstacles dont elle eut à triompher ; on en trouvera le récit dans les volumes déjà cités du P. de la Vaissière, dans l'Histoire du Royaume Hova du P. Malzac, et, d'une façon générale dans les publications émanant de cette Mission. Ceci dit, il y a également lieu de faire remarquer que toutes les difficultés mises en travers de l'œuvre catholique ne furent pas aussi constamment suscités par les membres européens des églises protestantes que la lecture des pages du P. de la Vaissière, en particulier, pourrait le donner à entendre. L'excellent homme et le savant historien que fut ce missionnaire aurait dû comprendre que le prestige de la monarchie, le zèle facheux des sous-ordres, le manque de tout moyen sérieux de contrôle et l'intolérance propre à des individus tout juste sortis de

(1) *On désigne sous ce nom le mouvement insurrectionnel mi-païen mi-politique qui suivit l'occupation française et provoqua l'exil de la reine.*

la barbarie, constituaient des entraves d'un caractère spécifiquement local et non des bâtons toujours et insidieusement glissés par les protestants, étrangers au pays, dans les roues du catholicisme. Il est sans doute profondément regrettable que celui-ci ait été souvent contrarié, mais les religions chrétiennes, dans la mesure où elles participent à la nature des institutions humaines, sont foncièrement intransigeantes en matière de propagande. Chacun veut à tout prix garder pour elle seule le terrain qu'elle occupe. Ceux qui sont persécutés dans une nation se font persécuteurs dans une autre. La prédication protestante en Espagne s'est heurtée, au cours du XIX[e] siècle, et même du XX[e] à des obstacles tout aussi insurmontables (1) opposés par les catholiques. L'Espagne n'était pourtant pas un pays encore à moitié barbare.

Ceci n'est nullement dit, d'ailleurs, dans le but de réveiller des querelles anciennes. Le moment est venu où l'on peut étudier l'histoire de cette période avec un recul suffisant pour reconnaître que tous, catholiques et protestants, s'employèrent avec le zèle et le désintéressement que comporte une véritable vocation missionnaire, à arracher le peuple malgache au paganisme, faire tomber les chaînes dont l'ignorance, la superstition et le mal écrasaient les individus, à transformer les adeptes du christianisme en être « véritalement libre », serviteur uniquement du « Maître » qui ne vécut que pour le bien.

Un zèle ardent et généreux, un pieux amour des âmes animaient les pionniers de l'œuvre catholique. Nous voyons ces « fidèles serviteurs » à l'œuvre dans les pages du P. de la Vaissière. Ils se donnaient de multiples façons ; c'étaient des entretiens prolongeant les leçons, la recherche affectueuse de tous les déshérités, qu'il s'agît de pauvres esclaves ou de malades angoissés, les consolations suprêmes de la religion apportées, avec le baptême et l'extrême onction, au chevet des mourants, l'enseignement du catéchisme que les catholiques considèrent comme la plus importante de leurs œuvres, des explications sans cesse renouvelées et fournies à tous avec le souci constant d'inculquer une haute idée de la majesté divine. Comment pourrions-nous condenser ici, dans quelques paragraphes, la substance des deux gros volumes de l'Histoire de Madagascar du P. de la Vaissière, pour ne nommer que celle-là ? comme il arrive dans ce cas-là, nous sentons vivement que résumer constitue presque une injustice.

Nous mentionnerons, en premier lieu, quelques-unes des grandes occasions où la Mission Catholique s'efforça d'impressionner l'ensemble de la population par l'imposante grandeur des cérémonies de son culte. En premier lieu il y eut la préparation de la fête de Noël 1861, la première qui fut célébrée après l'ouverture du pays aux missionnaires européens. La chapelle catholique était alors logée dans une très modeste case ; mais la grande fête chrétienne donna lieu à autant de pompe que le permettait la petitesse du local. La population y afflua et, chose à peu près inouïe pour l'époque, on y entendit à la fois un harmonium et un piano. Irons-nous admettre après cela que « les Priants, élèves des Anglais célébraient par des festins et des débauches inconvenantes le pur enfantement de la Vierge » (1). La réponse est

(1) *Voir le volume de G. Borrow intitulé « The Bible in Spain ».*

des plus simples. Le P. de la Vaissière ne fournit aucune preuve de ce qu'il rapporte, ne donne aucune indication précise. Or, devant le tribunal de l'histoire, c'est aussi à celui qui accuse de faire la preuve de ce qu'il avance.

Il est vraiment trop facile de rendre ses adversaires responsables de débordements qu'ils ont été ou dans l'impossibilité de réfréner s'il s'en est vraiment produit, et qu'ils n'ont peut-être même pas connus. Le P. de la Vassière s'imaginait-il par hasard, que les villes très catholiques de Paris, de Vienne et même de Rome ne couvraient aucune scène de débauche ou d'orgie, les soirs de Noël ? Il suffira de rappeler que les pays protestants n'ont pas la réputation d'être de ceux où le vice s'expose le plus. De quel côté se trouvaient donc les Puritains ?

Après cette parenthèse, nous notons la Consécration de la Mission au Sacré-Cœur de Jésus, le 3 Juin 1864, cérémonie qui réunit une foule énorme et à propos de laquelle le P. de la Vaissière écrivait : « en fait de tentures, de décoration et de luminaire nous avons déployé toutes les richesses de notre pauvreté pour frapper les regards et imprimer à tous ces esprits grossiers une haute idée de notre culte » (1). Ensuite ce fut la grandiose procession qui se déroula de la place d'Andohalo à la ferme d'Ambohipo où allait reposer la dépouille d'un des premiers et des plus infatigables ouvriers du catholicisme à Madagascar. Enfin pour clore cette liste que l'on pourrait allonger indéfiniment, on mentionnera la Procession du Saint Sacrement à Ambohipo, en 1870, la plus belle fête qui aurait été célébrée à Madagascar en l'honneur du Dieu de l'Eucharistie, et celle qui eut lieu la même année en l'honneur de la Sainte Vierge à Mahamasina.

Pendant ce temps la Mission catholique prenait aussi des initiatives qui, sans être toutes couronnées de succès, étaient d'un caractère éminemment généreux et moralisateur. Nous mentionnerons simplement, pour passer à d'autres côtés de l'activité qui nous semblent d'un intérêt plus grand, ses zélatrices et ses postulantes qui offraient aux femmes imériniennes le modèle d'une vie plus pure, se dépensant, sous la direction du prêtre, dans des soins aux malades et une affectueuse propagande. Il y eut l'œuvre des vocations « apostoliques » qui échoua, d'abord, parce qu'elle était prématurée et qu'il fallait à des jeunes gens pour accepter le célibat, plus de développement religieux et de discipline morale, qu'il ne pouvait y en avoir encore à Madagascar vers 1875. Mais avec quel soin pieux elle avait été préparée : « Congrégations diverses en l'honneur de la Sainte Vierge ou des Saints, associations pieuses propres à réveiller le zèle et à stimuler l'esprit de sacrifice, choix d'un nombreux personnel d'enfants de chœur avec costume et cérémonies du culte, tels que n'en possèdent pas certaines cathédrales d'Europe, chant de la Grand'Messe et des Vêpres chaque dimanche, le P. Cazet employa tout pour faire surgir dans le cœur des jeunes Malgaches la vocation apostolique au cas où Dieu l'y aurait déposée en germe» (2). Et plus loin, quels accents de douleur contenue, mais profonde on remarque dans les paroles toutes simples qui avouent l'échec de la tentative : « Après

(1) *P. de la Vaissière, ouvr. cité, Vol. I, p. 414.*
(2) *P. de la Vaissière, ouvr. cité, Vol. II, p. 202.*

cinq ans de persévérants efforts et de soins assidus, le P. Cazet eut la douleur de voir perdre, une à une, chacune des fleurs qui semblaient devoir un jour produire le noble fruit de l'apostolat » (1).

Parmi les initiatives catholiques qui nous semblent le plus nobles nous mentionnerons l'œuvre des prisonniers qui débuta en 1871 et celle des lépreux commencée l'année d'après. Il faudrait citer en entier le texte du P. de la Vaissière. Etant dans la pénible nécessité de nous limiter, nous dirons simplement que ce récit nous a rappelé l'expression anglaise par laquelle on indique des faits de cette nature, « golden deeds », terme merveilleusement adéquat à l'idée et que nous ne traduirons ici, ni par « action d'éclat » ni par « exploits illustres », mais tout simplement par les mots « des actes qui valent leur pesant d'or ». On aura l'occasion de revenir sur la touchante charité qu'inspira au P. de la Vaissière le spectacle lamentable des lépreux ; on verra que les Imériniens furent souvent entraînés par la chaleur communicative de la bonté chrétienne.

L'œuvre des prisonniers était animée, elle aussi par des sentiments si affectueux, si profondément humains et divins à la fois, qu'elle fut ultérieurement imitée par les missions protestantes. Noble émulation qu'on verra se produire à plusieurs reprises entre les diverses sociétés religieuses. Le volume déjà cité des P. P. Colin et Suau contient une documentation intéressante sur cette question. Il décrit en particulier comment une bonne chrétienne, inspirée par la pitié, allait porter du manioc et du riz aux plus misérables d'entre ces malheureux.

Pendant les sept premières années de son existence, la Mission Catholique avait limité son activité à l'agglomération urbaine de Tananarive où elle avait créé quatre paroisses. L'œuvre de la campagne commença en 1863 avec la fondation des postes d'Ambohitsoa et d'Antanetibe ; et dès le mois de décembre 1869 on comptait 38 « réunions » rurales. L'extension de la religion catholique fut facilitée d'ailleurs, de la même manière que celle des protestants par le mouvement qui portait le peuple imérinien tout entier vers le christianisme ; « aujourd'hui, écrivait un correspondant que cite le P. de la Vaissière, c'est un torrent débordé, et il n'y a qu'une chose à faire, puisque nous ne pouvons en maîtriser le cours, c'est de le suivre » (2). La progression fut simplement normale, au point qu'il y a lieu de se demander si ce ne fut pas un bien pour l'église catholique de ne pas avoir été appuyée par la politique. Elle comptait en 1883, 80.000 adhérents se rattachant à 152 églises et 120 chapelles, dont la moitié au moins en Imerina. A la veille de la deuxième guerre franco-malgache le chiffre de ses membres s'élevait à 130.000 (3).

Nous terminerons maintenant l'exposé de l'activité de cette Mission par un extrait pittoresque, emprunté encore au P. de la Vaissière, et montrant l'ouvrier à l'œuvre au milieu de la population rurale : « Outre une chapelle portative, trois nouveaux colis plus ou moins volumineux sont à peu près indispen-

(1) *P. de la Vaissière. Ouv. cité, Vol. II, p. 361.*

(2) *P. de la Vaissière. Ouv. cité, Vol. II, p. 80.*

(3) *On peut évaluer à 250.000 environ le nombre des adhérants de la Mission de Londres et celle des Amis à la même époque. Les Anglicains et les Norvégiens comptaient aussi quelques milliers de fidèles en Imerina.*

sables à l'apôtre des campagnes, s'il veut attirer la foule à soi. Il lui faut une pharmacie, un harmonie-flûte ainsi qu'un colis d'images profanes et religieuses. La chapelle sert le matin. Tout missionnaire a bientôt appris la manière de l'installer de façon à dire la messe, même au sein des plus pauvres cases. La messe finie et les ornements sacerdotaux repliés et rangés avec soin dans la boîte qui les contient, le Père commence par expliquer à ses auditeurs un point de la doctrine chrétienne, leur fait apprendre quelques questions du catéchisme, à force de les faire répéter à tous ses gens à la fois ; et, leur attention serait vite épuisée par un service qui dure souvent plusieurs heures surtout le dimanche, il a alors recours à l'un ou l'autre des deux premiers colis qui accompagnent la chapelle : les images ou l'harmonie-flûte. « Les habitants des campagnes de l'Imerina, dit le P. Finaz, ont une vraie passion pour la musique. Le chant les captive ; mais s'il peut être accompagné par l'harmonie-flûte, il entraîne indubitablement un grand nombre de personnes à venir écouter. Quel soulagement enfin, pour le missionnaire, lorsque, dans une nouvelle assemblée, où il doit presque constamment faire les frais de l'explication de la doctrine et des chants qu'il enseigne, il trouve dans son harmonie-flûte le moyen de respirer lui-même tout en tenant en haleine son auditoire.

« Quant aux images, outre celles dont on tapisse, dès le principe, les murs du lieu de réunion, il en est de principales qu'on ne déploie qu'au moment de les expliquer. Si l'harmonie-flûte parle aux oreilles, les images parlent aux yeux, et font comprendre plus facilement que des discours ce dont il s'agit. Par l'harmonium et les images les réunions catholiques se distinguent essentiellement des réunions protestantes où le chant seul est toléré (1) ».

De leur côté, les églises protestantes apportèrent, elles aussi, des principes qui allaient agir puissamment sur les populations qui leur accordèrent leur adhésion. C'est cette action qu'on se propose d'indiquer ci-dessous, non pas tant, tout d'abord, pour tracer le tableau de progrès réalisés par les Malgaches que pour essayer de montrer de quelle manière, et dans quelle mesure l'influence européenne les provoqua. De toute façon, cette église protestante Imérinienne, qui avait résité à une cruelle persécution, serait repartie de l'avant avec un élan nouveau, le jour où cessa le régime d'oppression dont elle souffrit. Mais, en dehors des influences européennes, son développement aurait pu être bien différent. Les missionnaires intervinrent fréquemment pour diriger, stimuler ou corriger. Or c'est cette action, s'exerçant par le dehors, qui nous intéresse tout particulièrement ici.

Les envoyés de la Mission de Londres se trouvèrent, à leur retour, en 1862, en présence d'un système aristocratique dans l'organisation de l'église ; il existait dans chaque groupement un corps qui se recrutait lui-même et qui était appelé « la tête de l'église » (lohan' ny fiangonana). On juge que ce système constituait une erreur et qu'il ne pourrait avoir que des effets désastreux sur le développement de l'œuvre. Cette église de la persécution avait eu sa valeur et son mérite ; elle avait formé un école de développement individuel pour les dirigeants et de pratique fidèle pour les membres. Ellis a raconté dans celui de ses ouvrages qui est intitulé « Une nouvelle visite à Madagascar » (Mada-

(1) *Ouvrage cité, p. 58-60.*

gascar Revisited) la façon dont elle avait vécu en l'absence de ses guides spirituels (1). Cette persistance et ce développement de la vie religieuse pendant plus d'un quart de siècle, montrent combien l'influence enropéenne avait été grande. Les missionnaires estimèrent pourtant que des réformes s'imposaient si l'on voulait orienter cette église vers de nouveaux progrès. « Il y avait encore, dit M. Mondain, beaucoup à faire pour l'organiser réellement, pour corriger telle ou telle coutume innocente au début, mais dont les conséquences se développant pouvaient devenir graves, et pour établir solidement les cadres de la paroisse et la discipline qui, au commencement, au sortir des épreuves traversées, s'exerçait comme d'elle-même, mais qui devait nécessairement devenir plus stricte et plus précise, à mesure que le nombre des fidèles allait en augmentant.

« Ce fut là un des premiers soins des nouveaux missionnaires. Il fallait jeter les bases d'une sorte de constitution ecclésiastique, en se bornant naturellement aux grandes lignes, aux principes généraux, et en laissant aux circonstances le soin d'achever l'œuvre commencée » (2). Les missionnaires provoquèrent une réunion à Ambatonakanga et lurent à une assemblée composée des principaux membres des églises un projet d'organisation inspiré du Nouveau Testament et composé de 13 articles.

Le plan que nous présentâmes, déclare Ellis, était concis, simple, et conforme aux Ecritures. Nous ne visions guère qu'à exprimer les premiers principes de l'organisation de l'Eglise, tels qu'ils sont contenus dans le Nouveau Testament. Il présentait le progrès de la gloire du Christ et le salut de âmes comme les buts primordiaux de toutes les organisations vraiment chrétiennes. Le premier devait être cherché par l'extension du royaume du Christ parmi les hommes, le dernier par une sanctification progressive et, chez les disciples du Seigneur, par une ressemblance toujours plus grande avec lui. Nous déclarions que l'autorité du Seigneur Jésus-Christ était le pouvoir suprême dans l'église chrétienne, toute autre puissance appartenant à ce monde, et étant limitée à la vie présente ; que la volonté du Christ telle qu'elle est révélée dans les saintes écritures, est la loi de son Église en tout lieu. Nous énumérions les principaux devoirs et les responsabilités que cette loi du Christ impose à tous ceux qui le reconnaissent pour maître. Entre autre on spécifiait les rencontres pour le culte et l'instruction, l'observation de la loi divine, l'éducation et la formation chrétienne des jeunes, l'effort en vue de faire de leurs familles, des pépinières pour l'église, l'attachement à la loyauté envers le souverain et le gouvernement ainsi que le développement de la paix et de la bonne volonté parmi toutes les classes de la société » (3).

Les personnes assemblées à Ambatonakanga furent chargées de présenter ce projet à leurs groupements respectifs, en vue de recueillir leur adhésion. Et nous voyons ainsi, à partir de ce moment les principes protestants d'organisation et de vie des églises pleinement et puissamment à l'œuvre en vue du

(1) *Pages 234-235.*

(2) *Ouvr. cité, p. 113.*

(3) *Madagascar Revisited, p. 236-237.*

développement spirituel et moral des populations imériniennes. Les articles proposés à l'église n'étaient revêtus d'aucune autre autorité que celle des Evangiles et on les présentait aux membres comme étant une émanation plus fidèle de la parole de Dieu et de ses lois que l'état des choses alors existant. Les groupements de chrétiens étaient invités à les discuter, à les accepter ou les rejeter, ou même à formuler, s'il leur semblait bon, d'autres propositions, mais toujours en s'inspirant exclusivement de la Bible. Le libre examen jouait donc à plein, et non pas, comme voudraient le faire entendre les détracteurs de ces principes, la licence insensée, accordée à l'individu, de faire ou de dire ce qui lui plaît, mais la liberté contenue, éclairée, dirigée, dominée par l'autorité souveraine des Livres Saints, Parole de Dieu, revêtus pour tous les chrétiens de l'autorité spirituelle nécessaire pour dresser devant l'homme une barrière et lui imposer une règle.

On procéda de la même façon à l'occasion du choix des premiers pasteurs de Tananarive. Les membres des trois églises existant alors en ville se réunirent en une assemblée solennelle, à laquelle les missionnaires assistèrent à titre de simples particuliers et sans que plus de poids fût attribué à leur vote, sinon à leurs conseils, dans les décisions à prendre qu'à celui des autres membres de l'assemblée. Cette pratique des réunions protestantes, d'un caractère si démocratique et si différent de tout ce qu'on avait pu voir, jusqu'à ce jour à Madagascar, constituait une initiative d'un intérêt capital, un exemple qui allait se répéter en des milliers d'occasions du même genre et introduire progressivement dans une partie de la population imérinienne des idées et des règles nouvelles et profondément marquées par l'influence européenne. C'était en Imerina, le point de départ vers de futurs développements susceptibles de renouveler, insensiblement mais irrésistiblement, la mentalité de la population, en l'orientant d'après la ligne qu'ont suivie les peuples plus avancés, dans la voie de la civilisation.

Une autre conséquence allait, d'ailleurs, découler de ces prémisses, Une église qui attribue, dans les décisions à prendre, le même poids au vote de chacun de ses membres, donnant ainsi des preuves d'un optimisme assez élevé pour faire confiance à tous ses adhérents se trouve aussi dans la nécessité la plus absolue de relever dans la mesure du possible, le niveau de leur instruction et de leur jugement, elle devient, par là, un puissant auxiliaire de développement. Ce fut précisément ce qui se passa à Madagascar.

En octobre 1862, au cours d'une réunion tenue à Analakely, les missionnaires mirent les principaux chrétiens en garde contre les dangers qu'il y avait à baptiser les personnes qui désiraient entrer dans l'église, sans avoir reçu une instruction religieuse préliminaire suffisante. Un catéchisme à l'usage des candidats fut préparé en 1865. La période obligatoire d'instruction fut augmentée en 1868 et il fut même décidé en 1870 qu'elle serait de durée illimitée pour ceux qui ne savaient pas lire. Est-ce à dire que les églises protestantes entendaient refuser le salut à cenx qui ne possédaient pas un certain bagage d'instruction? Auraient-elles, oublié que, dans les foules qui se pressaient autour du « Fils de Dieu », le nombre des ignorants étaient beaucoup plus grand que celui des personnes capables de lire et d'écrire? Ces églises montraient simplement par là que l'instruction est nécessaire à ceux qui veulent s'associer pleinement à leur activité.

La lecture de la Bible et le chant des cantiques n'exigent-ils pas tout au moins une certaine mesure de connaissances ? C'est pour cela que la Mission de Londres, en particulier, s'est si vivement intéressée à Madagascar à l'instruction des adultes.

Enfin il n'y eut pas jusqu'à l'institution des adultes « mpitory teny » ou « prédicateurs laïques », dont l'origine remonte, d'après Mondain, à l'époque où l'église était persécutée qui n'ait contribué largement au développement de ses membres. Un homme qui se sent appelé à propager l'Evangile sera aussi, à peu près indubitablement, amené à s'instruire en vue de conférer à son activité un maximum d'efficacité. Les aptitudes oratoires des Imériniens ont, il est vrai, contribué pour beaucoup au succès de cette institution : d'aucuns disent même trop. Mais pour parler en public il faut encore posséder une certaine mesure de connaissances. L'homme qui les acquiert se développe et devient, par cela même, une source de progrès, non seulement dans sa famille, mais encore au sein de la société.

Une des meilleures influences qui s'exercèrent sur la population fut celle qui tendit à éveiller en elle les sentiments de solidarité et d'union. De ce côté-là les besoins étaient grands, car il n'existait pas d'esprit public dans le pays. Le double cadre de la famille et de la caste enserrait les individus les empêchant de voir les intérêts communs à toute la société. Un fait emprunté à l'ordre matériel est des plus significatifs à ce sujet. Sous le règne de Radama II un certain nombre de ponts furent construits, d'une architecture primitive, il est vrai, mais suffisants pour les communications alors existantes. Ces ponts ne furent jamais entretenus, ce qui prouve combien l'esprit de suite et la notion du service public faisaient défaut ; on rapporte même qu'ils furent détruits dans certains cas par des passeurs dont ils contrariaient les opérations sans doute lucratives. Ainsi l'intérêt d'un individu pouvait impunément faire fi de celui de l'ensemble de la population et le sacrifier.

Sur ce point l'action de toutes les églises chrétiennes s'exerça dans le même sens, parce que l'évangile qui inspira les uns comme les autres, est tout pénétré des plus purs sentiments de fraternité. Devant Dieu, tous les hommes sont frères. Mais cette leçon, que les adeptes du christianisme prêchèrent à l'envi avait grandement besoin d'être apprise en Imerina. Le Malgache est particulariste et individualiste à l'excès. Il n'est que trop enclin à se renfermer dans son for intérieur, à se désintéresser totalement de ce qui touche son voisin. Cette disposition fut vigoureusement combattue par les directeurs spirituels des Eglises. Nous avons vu les prêtres catholiques pousser leurs fidèles à se préoccuper du voisin, à le visiter, et le secourir. Comme il n'y a de ce côté, qu'un seul corps, la tendance à l'unité et à la solidarité s'opèrent tout naturellement. Chez les protestants, au contraire, le même résultat est obtenu par un effort d'organisation. Pour amener les diverses églises de la ville à être en communion de pensées et d'aspirations, des réunions furent instituées dès 1863 « les services, déclare M. Mondain, devaient avoir deux buts : d'abord de resserrer les liens existants entre les chrétiens de la ville et aussi d'augmenter le zèle de chacun en faveur de l'extension de l'œuvre. Il y avait là comme l'embryon d'une société d'évangélisation intérieure » (1).

(1) *Ouvr. cité, p. 198.*

Un autre progrès fut réalisé, cinq ans plus tard en 1868, par la création d'un synode général des églises de la Mission de Londres (Congregational Union) qui prit le nom d' « Isan-Enim-Bolana » parce qu'il était appelé à se réunir tout les six mois et qu'il avait pour but, dit encore M. Mondain, « de contribuer à l'unité des églises par la rédaction et l'approbation de règles communes pour le culte ou la discipline, en même temps que de travailler à l'extension du règne de Dieu ». Les décisions de ce synode eurent, déclare encore ce même auteur, une tendance très nette, dans l'opinion indigène, à prendre force de loi et les missionnaires jugèrent parfois nécessaire de réfréner des dispositions trop marquées à légiférer ; et en cela il firent preuve de capacité de modérateurs après avoir joué le rôle d'entraîneurs. Cette vie d'église témoigne en tout cas de la puissance des principes d'ordre et de discipline qui réglaient l'activité protestante.

Une étude des compte rendus et des décisions des « Isan-Enimbolana » serait sans doute un des travaux les plus susceptibles de témoigner l'importance du rôle joué par les différentes missions évangéliques à titre d'inspiratrices de progrès à Madagascar. L'exposé qu'on trouve dans la « Revue décennale » de 1890 (1) établit la vitalité et l'importance de cet organisme. Il montre aussi comment les missionnaires cherchèrent à développer, chez leurs collaborateurs indigènes, l'exercice et le sens des responsabilités ; « mais comme le but que nous avons fermement en vue est d'amener, dès que la chose sera possible, nos confrères malgaches à diriger leurs propres affaires ecclésiastiques et à ne pas trop compter sur leurs maîtres étrangers, et, comme d'autre part, il y a des hommes capables dans le corps des pasteurs indigènes, ou même en dehors, la présidence est occupée alternativement par un missionnaire et par un indigène. De même un autre missionnaire et un indigène remplissent ensemble les fonctions de secrétaires (2).

La solidarité chrétienne éclata également dans l'organisation de l'œuvre par districts, avec une paroisse mère à la capitale « reny fiangonana » appelée à donner une direction spirituelle à un nombre plus ou moins considérable de petites paroisses de campagne plus en retard dans leur développement, principe excellent que les catholiques adoptèrent à leur tour et qui devait rendre de grands services après 1868 quand la lourde tâche d'instruire la masse incomba à la jeune église protestante malgache. C'est ainsi que les trois premiers groupements qui avaient été constitués à Amparibe, Ambatonakanga et Analakely, vers la fin de 1861, donnèrent naissance à six nouvelles églises dans la ville et à un certain nombre d'autres à la campagne, Ambohimanga, Isoavina et Ambohidratrimo en particulier, qui devinrent à leur tour « mères » par rapport à de plus récentes. L'aide consistait, à peu près dans tous les cas, à fournir des fonds pour la construction de nouveaux temples et à payer l'évangéliste auquel incombait le rôle d'instruire les nouvelles assemblées ainsi créées. Il arrivait même assez fréquemment que des membres actifs des paroisses de villes, préoccupés du progrès moral de leur pays, allaient visiter les nouveaux groupements constitués dans les campagnes, passant plusieurs journées au milieu des populations ré-

(1) *Ten Years Review 1890, p. 35-39.*
(2) *Ten Years Review 1890, p. 36.*

cemment rattachées à l'église, afin de les encourager, de les orienter ou de les soutenir par leur présence. Certains de ces visiteurs itinérants abandonnaient ainsi dit-on dans un but essentiellement généreux, des occupations lucratives, et leurs missions à tous étaient entièrement désintéressées.

L'Eglise du Palais, elle-même, tout en occupant une place à part, tint à montrer de différentes façons qu'elle était solidaire des autres en leur envoyant des hommes ou en leur accordant un large appui financier et le patronage de son autorité.

Enfin à côté des églises, et comme à leur ombre, se constituèrent différentes sociétés, tant d'hommes que de femmes, parmi lesquelles nous mentionnerons, comme étant de beaucoup les plus importantes, les sociétés de couture, dirigées à peu près dans tous les cas par des épouses de missionnaires qui avaient pour but de stimuler l'activité généreuse et de donner aux personnes qui les fréquentaient le goût de l'ordre, de la propreté, de la fréquentation convenable et des bonnes lectures. Ces sociétés étaient d'ailleurs constituées sur le modèle de celles d'Europe.

L'Union chrétienne, inaugurée en 1875, par trois Malgaches, qui avaient vu cette organisation à l'œuvre en Angleterre, cherchait de même à augmenter l'honnête sociabilité. Ce groupe rapprochait quelques jeunes gens provenant de l'élite de la population et animés du désir de développer, en eux, toutes les formes nobles et généreuses de l'activité et de la pensée.

Enfin, dans le même ordre d'idées, il est une série de faits qui démontrent, avec plus de force et d'éclat encore, la puissance de l'influence chrétienne sur les sentiments de la population. C'était à l'époque de la première guerre franco-malgache qui causa beaucoup de surexcitation dans le pays et entretint ceux des Européens qui furent autorisés à rester dans un état perpétuel d'appréhension. Le rapport annuel de la Mission de Londres établit cependant qu'un bien véritable était résulté, au point de vue religieux, de ces circonstances exceptionnelles. Voici en quels termes la Revue décennale de 1890 le décrit : « Nos gens ont appris à s'en remettre à Dieu. Il a été très édifiant de constater le rôle que prenaient les réunions de prière dans l'œuvre de l'église. Pendant un certain temps il y eut dans les temples des assemblées quotidiennes et maintenant elles sont hebdomadaires. Un bien manifeste a été ainsi produit par les maux causés par la guerre, il consiste dans le fait que les auditoires s'adonnent à la prière. On confesse et on déplore devant Dieu les péchés de la nation. Il est vrai qu'on entendait parfois au début, dans ces réunions, des requêtes exprimées selon la manière des psaumes imprécatoires plutôt que conformément à l'esprit que doivent manifester les disciples du Christ. Il nous arriva aussi, parfois, le dimanche, d'entendre de jeunes prédicateurs faire des sermons d'allure trop martiale,..... mais le véritable esprit de l'évangile se produit beaucoup plus fréquemment encore, et j'ai entendu quelques-uns de nos meilleurs fidèles demander à Dieu, en des paroles brisées par l'émotion, d'avoir pitié de leurs ennemis et non de les détruire, mais de les renvoyer en paix et de leur accorder la grâce voulue pour se repentir et reconnaître la vérité ». Le rédacteur de la Revue déclare ensuite que l'attitude du gouvernement malgache envers les Francais fut une preuve de l'influence que l'Evangile exerça sur le pays. Les

personnes expulsées auraient été, d'une façon générale, traitées sans brutalité, en Imerina tout au moins, et leurs biens dans l'ensemble respectés. C'était plus, à son avis, qu'on ne pouvait espérer avant ces circonstances critiques.

On a déjà eu l'occasion de parler de l'adhésion de la reine Ranavalona II et du premier ministre au protestantisme. Ce n'est pourtant pas le mouvement de conversion générale déclanché par là qui nous intéresse surtout ici. Mais il y a lieu de montrer que les directeurs spirituels des églises agirent, en cette occasion, avec discernement. Ils auraient pu être tentés de profiter de circonstances si favorables pour étendre leur activité religieuse sous couvert de la politique. Ils eurent pourtant la sagesse de s'en garder. La ligne de conduite de tous les agents de la Mission de Londres est tracée dans une lettre d'un des directeurs de cette société, à la date du 5 Mars 1868 : « Il est bon, y est-il dit, que le christianisme ne progresse pas trop rapidement. Il est bon que, pendant un certain temps, le poids de l'opinion publique soit plutôt contre lui. Il est préférable que le royaume du Christ naisse de la conviction et que la conviction soit mise à l'épreuve plutôt que voir des multitudes accepter l'Evangile uniquement parce que d'autres font de même. Nous demandons, par conséquent, qu'il n'y ait pas d'ingérence de la part de l'État dans la direction des églises. Nous ne sollicitons aucune aide, aucune dotation, aucune conseil, aucune règle. En Europe les nations les plus avancées sont en train de batailler pour revenir de la religion établie à l'Église Libre dans l'État Libre. En Angleterre la lutte a commencé pour de bon ; nous comptons donc que vous-mêmes et vos églises envisagerez avec suspicion toute tentative de la part de l'État pour toucher en quoi que ce soit à l'œuvre, au culte ou à la situation du Christianisme (1) ».

Ce point de vue fut exposé au premier ministre et reçut son entière approbation, de telle sorte que l'église protestante a grandi à Madagascar sous le régime de la séparation, auquel la France et l'Angleterre ne sont arrivées que plus tard et, dans le cas de la seconde, encore incomplètement. Ainsi se trouvait nettement affirmé le principe de la liberté absolue de l'Église, par rapport à la politique. La Mission de Londres n'a, d'ailleurs, jamais songé à maintenir ses adhérents en tutelle ; l'indépendance financière, en particulier, devait constituer un but à atteindre rapidement. Voici en quels termes s'exprima à ce sujet, Pearse, l'un des membres à la fois les plus distingués et les plus dévoués de cette Société : « Personne n'est plus convaincu que moi de la nécessité, pour l'église de Madagascar, de subvenir, en fin de compte, à tous ses besoins financiers. Les Malgaches devraient entretenir leurs pasteurs, payer leurs instituteurs, acheter leurs livres et construire leurs temples sans aide étrangère » (2). La collaboration européenne fut, dès lors, orientée vers le but d'amener un jour, encore lointain évidemment, mais pourtant déjà entrevu, l'église protestante malgache à l'indépendance à la façon dont les groupements dissidents d'Angleterre comprennent cette situation. En attendant, l'appui de la Mission devait revêtir — outre la charge de l'entretien du personnel européen — la forme de fourniture de livres à bon marché, d'aide destinée à assurer la construction des lieux de culte et la constitution d'un fonds consacré à la rétribution des agents indigènes.

(1) *History of the London Missionary Society, Vol. I, p. 723.*
(2) *A Pioneer in Madagascar — Joseph Pearse, p. 63.*

Un autre titre des églises à la reconnaissance des populations imériniennes consista dans les efforts qu'elles firent en vue de les amener à participer aux charges ecclésiastiques. De ce côté-là protestants et catholiques furent unanimes à manifester de la confiance envers leurs adhérents. Voici par exemple, de quelle façon s'exprimait, à ce sujet, une publication de la Mission de Londres : « Il est maintenant tout à fait prouvé que les plus capables parmi les instituteurs malgaches peuvent jouer un rôle très important dans l'évangélisation et la civilisation du pays, qu'avec leur aide la glorieuse besogne qui incombe aux missionnaires, à Madagascar, deviendra plus effective et que l'état de demi-paganisme et d'adhésion purement extérieure au christianisme fera place à quelque chose de plus noble et meilleur. A Tananarive les pasteurs malgaches occupent une place très importante et la direction des églises de la ville est confiée de plus en plus à leurs soins ; les missionnaires restent très souvent au second plan, à titre de conseillers et de guides, tandis que leurs collègues indigènes sont chargés des détails. Plusieurs de ces pasteurs malgaches aident en outre les missionnaires à diriger de grands districts ou des postes éloignés se rattachant aux Eglises de Tananarive, et leur influence est grande dans les districts. Les Evangélistes placés dans les campagnes sont aussi, pour la plupart, des collaborateurs experts et dignes de confiance. Ils sont en complet accord avec le Missionnaire, s'associent intelligemment à ses plans et sont capables de travailler dans la bonne direction ; mais ils ont besoin d'être guidés... Chaque année, nous montre pourtant que le Missionnaire européen avec sa culture plus étendue, sa conscience plus éclairée, son niveau plus élevé, ses forces plus grandes et sa consécration plus complète, est nécessaire, si la Mission doit continuer à prospérer » (1).

On trouverait difficilement des circonstances où le rôle d'initiateurs et d'éducateurs départi à Madagascar aux Européens et y constituant leur principale raison d'être éclate mieux que dans les lignes précédentes. La langue malgache exprime d'ailleurs cette dépendance des indigènes par rapport aux missionnaires par une image très gracieuse. On dit que les Eglises d'Europe ont porté sur leur dos leurs jeunes sœurs imériniennes, tout comme la mère porte son enfant alors qu'il est encore petit. L'analogie est même poussée plus loin ; car, de même que l'enfant, devenu grand, offre à sa mère des présents en souvenir du temps où elle le tenait tout près d'elle et bien blotti dans le lamba souple et enveloppant ; de même on a vu fréquemment les paroisses malgaches offrir, à l'occasion d'un centenaire par exemple, leur contribution à la Société-mère, en rappelant la curieuse et touchante coutume locale.

Il nous suffira, maintenant, de faire remarquer que ce qui a été dit de la Mission de Londres peut s'appliquer tout aussi bien à telle ou telle autre Société. N'est-ce pas avec la même idée d'associer les jeunes Imériniens aux charges comme aux privilèges de la vocation ecclésiastique que la Mission Catholique essaya, ainsi qu'on l'a vu, d'organiser à Tananarive, l'œuvre des vocations apostoliques ? le premier échec du projet n'ôte rien au mérite de l'initiative qui devait d'ailleurs être couronnée de succès dans la suite.

Enfin, l'influence européenne contribue à développer dans le pays les

(1) *Ten Years Review, 1870-1880, p. 191.*

forces morales. Elles s'emploient à réprimer la licence des mœurs qui avait été à peu près universelle jusqu'à cette époque.

La monarchie imérinienne, comprenant que l'ivrognerie était fatale à la population, l'avait depuis longtemps très sévèrement combattue. Mais les souverains, se plaçant au-dessus des lois, ne s'astreignaient à aucun des renoncements qu'ils imposaient à leurs sujets. Toutefois Ranavalona II et son ministre donnèrent un autre exemple que celui du laisser — aller en haut lieu. Jamais ils ne se départirent de la sobriété la plus exemplaire. D'autre part, les lois de 1881 contre l'ivresse furent d'un caractère très rigoureux. Etaient considérés comme actions criminelles le fait de fabriquer, d'acheter ou de vendre des boissons spiritueuses à l'intérieur d'un large périmètre entourant la capitale et les principales villes de garnison. La hardiesse de ces mesures feraient ranger l'Etat qui les prit dans la pensée de certains, au nombre des plus civilisés. Mais il arrivait très souvent que la législation restait lettre morte.

Ce fut la venue à Madagascar d'une des secrétaires de l'Union féminine mondiale pour la tempérance chrétienne, Madame Mary C. Leavitt, en 1887, qui donna aux Missions protestantes l'occasion de s'engager dans une guerre véritable contre l'alcoolisme. La propagandiste passa en Imerina plusieurs semaines bien remplies, parla dans un grand nombre de réunions, dont certaines avec projections lumineuses pour donner plus de forces aux arguments, et visitant à peu près toutes les personnalités influentes, sans considération de parti ou de religion, pour les gagner à sa cause. Ses allocutions produisirent une impression considérable. On n'avait jamais auparavant vu de femme parler ainsi au public. Madame C. Leavitt organisa, avant de partir, un Comité de dames et on décida d'inviter, selon la méthode employée dans les autres pays, les adhérents au mouvement à promettre par écrit de s'abstenir 1°— de tout vin ou toute autre boisson forte, 2°— de tabac à priser 3°, — de toute conduite immorale et de tout ce qui ne convient pas à des chrétiens. Ces engagements pouvaient être pris ensemble ou séparément et les femmes ainsi que les jeunes filles furent invitées à les signer au même titre que les hommes. Un grand effort fut déployé par les missionnaires pour amener les enfants dont ils avaient la direction à se consacrer à la lutte contre l'alcoolisme, en même temps qu'on s'appliquait à associer la pureté à celle de la tempérence et, en particulier, à mettre les jeunes gens en garde contre les lectures, les gravures et les photographies obscènes, ainsi que contre les jeux d'argent et les paris.

Une société féminine de Tempérance fut même organisée en 1893 sous la direction de femmes européennes et imériniennes. Le Comité se composait de deux membres pour chacune des églises de la ville et il était chargé de développer l'œuvre par des services spéciaux ou des visites à domicile.

Cette activité fut d'ailleurs rendue nécessaire par les progrès du mal, sur lesquels nous trouvons encore dans la Revue décennale de 1890, les indications suivantes : « la vente et l'emploi des spiritueux dans la capitale ont augmenté dans des proportions inquiétantes pendant ces dernières années. L'afflux des étrangers a largement contribué à ces changements, car les Créoles et les autres commerçants étrangers, non seulement vendent en détail eux-mêmes mais ils ouvrent des buvettes dans les principaux lieux de passage et y mettent

des sujets malgaches comme gardiens du local » (1). Le mal atteignit de telles proportions qu'un comité des missions protestantes inscrivit la question à son ordre du jour et envoya deux délégués auprès du premier ministre pour lui signaler qu'il était urgent de faire appliquer le loi et le prier de prendre, s'il y avait lieu, des mesures encore plus vigoureuses (2).

Cette question donna malheureusement lieu à de regrettables contre-influences. Au moment même ou les missionnaires luttaient ainsi contre l'alcolisme, certains colons mauriciens s'employaient activement à écouler chez les Malgaches les produits de leur industrie sous la forme d'eau-de-vie de qualité très inférieure. Le fait est confirmé par une déclaration de Madame Ellis d'après laquelle une seule maison expédia dans une semaine, 250.000 litres de rhum ; cela se passait en 1862, après l'ouverture sans restrictions du pays au commerce étranger par Radama II (3).

D'autre part, les autorités imériniennes se disaient empêchées d'agir par la crainte des complications de tarifs et d'autres questions que pouvaient soulever les représentants des puissances étrangères. Les intérêts mercantiles des uns paralysaient ainsi les mesures humanitaires des autres, il résultait que le commerce de l'alcool augmentait, avec tout son cortège habituel de maux et de vices. Mais les cas de mauvaises influences étrangères, en Imerina tout au moins, étaient rares à cette époque et n'ôtent rien au grand mérite de l'œuvre religieuse.

Des règles de conduite furent ainsi posées par les missionnaires, confirmées par la législation et plus ou moins tacitement reconnues comme bonnes par une notable partie de la population. Ceci ne veut pas dire que les mœurs furent transformées en un jour ; mais la poussée exercée fut très forte. On sait quelle puissante autorité détient le prêtre catholique par la confession et le pouvoir de refuser les sacrements. Les protestants mirent, de même sous discipline, tous ceux dont la vie n'était pas en harmonie avec leur profession de foi. Les situations délicates étaient examinées par les membres communiants de l'église et tranchées conformément à l'autorité de l'Evangile, appliquée avec toute la clairvoyance départie aux hommes. Ainsi les mauvais penchants se trouvaient réfrénés et combattus.

Le christianisme s'attaqua tout de suite à la polygamie qui était encore légale et courante sous le règne de Radama II. Il est intéressant de voir la façon dont la conscience religieuse opéra chez les individus et comment on se tira de situations difficiles. M. Mondain cite un cas qui se produisit à Fianarantsoa et ne dut pas être unique.

(1) *page 14.*

(2) *On trouvera un specimen curieux, mais non unique, de la façon dont on a parfois systématiquement et injustement accusé les missions protestantes dans les lignes suivantes de Gravier : « Les Missionnaires anglais fondent une société anti-alcoolique. Derrière cette pudibonde enseigne, les Anglais de Maurice inondent de leurs produits toute l'île de Madagascar. » Rien ne pourrait être plus tendancieux que des indications de ce genre. Gravier se montre d'ailleurs tout aussi dur pour les « mastroquets » français qui suivaient, à l'en croire, le corps expéditionnaire, en 1895. — Madagascar — p. 569.*

(3) — *Madagascar. Its social and religious progress, p. 121.*

« Un des officiers de l'endroit avait plusieurs femmes. Il est attiré au christianisme par quelqu'un de ses subordonnés et il se fait lui-même l'évangéliste de ses femmes et de sa domesticité. Il apprend à lire, lit l'Evangile et y découvre de lui-même qu'un chrétien ne peut pas vivre comme il le faisait. Il réunit ses femmes, discute avec elles, les convainc à leur tour et, d'un commun accord, on décide de suivre en tout les prescriptions de la parole de Dieu. La plus âgée des femmes reste avec l'officier ; les autres après avoir reçu amplement de quoi pourvoir à leurs besoins matériels, revinrent chez leurs parents. Quelques-unes de ces dernières avaient leur famille à Tananarive : elles furent reçues à bras ouverts, et furent reçues peu à peu comme membres d'Eglise. »-(1).

Enfin, catholiques et protestants montrèrent également ce que devait être le mariage chrétien ; le port de l'alliance fut introduit afin de permettre de distinguer dans la société les femmes mariées de celles qui ne l'étaient pas. Ellis a décrit une des premières cérémonies dans le volume intitulé : « Nouvelle visite à Madagascar » auquel nous empruntons l'extrait suivant des plus frappants : « Je lus le service et, en particulier, les termes de l'engagement aussi distinctement et aussi posément que possible pendant que toutes les personnes présentes prêtaient la plus vive attention. Quand je dis : « Qui donne cette fille en mariage ? » le père s'approcha de sa fille et dit d'une voix claire « Moi ». Puis quand l'auditoire entendit déclarer que les obligations du contrat étaient égales de part et d'autre, que l'époux promettait de prendre la fiancée pour sa seule femme, de s'attacher à elle dans la prospérité et l'adversité, dans la bonne santé et dans la maladie, et de lui être fidèle jusqu'à ce que la mort les sépare, toutes les personnes qui assistaient à la cérémonie eurent l'air d'en éprouver une vive satisfaction. » Et quelques lignes plus loin il ajoute : On nous rapporta ensuite que les femmes avaient été extrêmement satisfaites de la réciprocité d'obligations imposées par l'acte de mariage. Ce fut la même chose pour les hommes bien que quelques-uns aient déclaré que c'était plutôt dur pour eux (2).

Telle fut, dans ses grandes lignes, l'œuvre missionnaire. Mais à côté de l'activité religieuse et des enseignements doctrinaux, il y eut l'influence exercée par chacun des agents de ces différentes sociétés considéré à part et constituant dans le milieu où il était placé, un principe et un modèle de vie meilleure.

D'autre part, il importe de mentionner également ici l'action bienfaisante d'hommes qui, comme le Français Jean-Laborde, sans appartenir au personnel de l'une des missions, furent inspirés par les sentiments du plus incontestable christianisme. L'œuvre de cet éminent pionnier de l'influence française à Madagascar fera l'objet d'une partie du chapitre suivant. Nous indiquons simplement ici, par avance, que les initiations opérées par Laborde ne furent pas exclusivement d'ordre technique et professionnel. Lui-même écrivait en 1858, au cours d'une période d'exil qu'il passa à la Réunion : « J'y ai laissé quelqu'un qui est pour moi un fils plus encore qu'un ami, c'est Rakoto, héritier présomptif de la couronne, c'est moi qui ai élevé ce jeune prince, qui ai ouvert son intelligence

(1) *Ouv. cité p. 202.*

(2) *Madagascar Revisited, p. 412.*

et son cœur aux dremières idées du christianisme et de la civilisation, qui lui ai appris à connaître et à chérir la France (1) ».

Maintenant il y a lieu de se demander dans quelle mesure la population imérinienne a été façonnée par les Européens. Certains historiens se sont montrés très sceptiques en ce qui concerne les résultats de l'action de ces derniers. D'après le Docteur Lacaze, dont on eut pourtant l'occasion d'apprécier la sureté de jugement, les Malgaches auraient cherché, par-dessus tout, à exploiter les Missionnaires et les auraient accablés de demandes. Placés entre les protestants et les catholiques, ils auraient largement profité des uns et des autres, faisant servir un semblant d'adhésion, très facilement déplacée, à s'assurer des bénéfices sous la forme de deniers, de soins, de remèdes gratuits et de mille autres faveurs. « En somme, conclut Lacaze, je crois qu'ils n'aiment pas plus l'Anglais que le Français. Armés de leurs petites balances, ils pèsent l'argent apporté par Maurice, beaucoup plus considérable que celui tenu de la Réunion, et les Missions anglaises plus riches que les Missions françaises. Ils sont disposés à favoriser tous ceux qui viendront chez eux et à en tirer un bénéfice, mais leur sympathie ne va pas plus loin » (2).

Cet auteur se demande, sans parti-pris de dénigrement, s'il y a eu quelque progrès moral. A quoi on peut répondre sans hésiter que tel est bien le cas. Le christianisme n'a pas apporté seulement en Imerina des institutions ecclésiastiques dont la valeur se mesure, en fin de compte, aux résultats qu'elles produisent. Il a également, en agissant profondément sur la vie de ceux qui l'avaient embrassé, contribué à former des caractères. Nombreuses furent les personnalités qu'il a marquées de son empreinte. Nous relèverons simplement les noms de deux femmes qu'on trouve, l'une chez les protestants, l'autre du côté des catholiques.

La première n'est autre que la reine Ranavalona II, si différente, à tous points de vue, de la souveraine du même nom qui la précéda. Tous ceux qui l'ont connue ont fait l'éloge de sa mansuétude et de sa charité. Mais ce n'est pas dans les actes royaux qu'il faut rechercher les traces de son caractère, car c'était alors presque toujours la volonté du premier ministre qui s'exprimait par la voix de la reine. Par contre on trouve les marques de son christianisme et comme les signes extérieurs de l'esprit dont elle était animée dans une foule de mesures charitables.

Le volume intutilé : « L'Association Missionnaire étrangère des Amis à Madagascar » (3) publié du vivant de la reine en donne plusieurs exemples parmi lesquels nous rapporterons les deux suivants : « Le jour de l'ouverture du Temple (4) un individu qui avait commis plusieurs années auparavant un homicide involontaire et qui s'était caché depuis ce temps-là, arrêta le cortège royal, alors en route pour la cérémonie, pour implorer un pardon qui lui fut aussitôt accordé. De même, le mardi suivant, un des membres de la conspiration de 1868, qui s'était enfui à l'île de la Réunion, vint se jeter aux pieds de la

(1) *Revue de Paris, Mai 1924, p. 159.*
(2) *Souvenirs de Madagascar, p. 161.*
(3) *The Friends' Foreing Mission Association (F. F. M. A.) in Madagascar*
(4) *Celui qui se trouve dans l'enceinte du palais.*

reine, à sa sortie du temple, et avouant son crime, s'en remit à la miséricorde de la Souveraine. Il reçut la généreuse promesse que, bien que son forfait méritât la mort, la joie de ce jour serait rehaussée par son pardon. On avait déjà donné l'assurance que ses complices, bannis dans les différentes parties de l'île, se verraient déchargés de leurs chaînes, quoique temporairement ils dussent encore séjourner dans les endroits où ils se trouvaient (1).

La religion de la reine n'était pas de celles qui consistent dans une pratique extérieure. Elle se manifestait par une participation active à toutes les entreprises généreuses. Ce fut elle qui rétribua de ses propres deniers les deux médecins anglais qui, l'un en 1875 et l'autre en 1876, mirent leurs services à la disposition du gouvernement malgache. Elle était généreuse envers les Eglises, soucieuse du bien-être de son peuple. Sur son initiative, le repos du dimanche fut accordé à toute la population et elle ne manquait jamais de reconnaître par quelques mots aimables un acte de bonté accompli par un étranger envers l'un quelconque d'entre ses sujets, toutes les fois qu'on les portait à sa connaissance.

L'autre, c'est Victoire, un des plus beaux joyaux du fleuron de la Mission catholique à Madagascar. Cette femme supérieure et qui appartenait d'ailleurs par alliance à la famille du premier ministre, cœur généreux et sensible que ses excellentes qualités naturelles semblaient avoir disposée à recevoir les sentiments les plus nobles de la religion chrétienne, était toujours présente là où il s'agissait d'aider ou de soutenir. On la voit fréquemment à l'œuvre dans le récit du P. de la Vaissière et il y a vraiment lieu de dire, selon les termes de l'écrivain catholique, qu'elle est digne d'une biographie, car on ne trouve chez aucune autre Imérinienne plus d'ardente piété et de charme affectueux.

Si on considère maintenant l'ensemble de la Société, on verra qu'un grand progrès moral réalisé en Imerina sous l'influence étrangère, consista dans un plus grand prix attribué à la personne humaine et un respect accru pour l'image de Dieu qu'elle représente. Nous avons vu quels étaient les supplices infligés par les Imériniens. La cruauté qui rendait une population insensible à l'angoisse des esclaves transportés vers des pays d'où ils ne devaient plus revenir, ainsi qu'une foule d'autres exemples auraient pu être cités en plus des indications fournies comme preuves du fait que les Malgaches avaient le cœur dur, qu'ils infligeaient la douleur sans répugnance et que l'idée du respect dû à autrui leur était complètement étrangère.

Avec les progrès graduels du christianisme les mœurs s'améliorèrent notablement et les exemples donnés par les Européens furent les plus puissants facteurs de ces développements. Les traitements infligés aux criminels devinrent de moins en moins cruels. On cessa de brûler les condamnés sur le bûcher de les tailler en pièces, de les zagayer et de les précipiter. Deux soldats ayant été punis de mort en 1884, furent exécutés comme l'auraient été en France des hommes appartenant à l'armée, c'est-à-dire fusillés ; leurs corps, au lieu d'être abandonnés aux chiens, furent remis à leurs parents pour la sépulture. On continua longtemps encore, il est vrai, à mener les criminels au marché, où on les lapidait. Mais le lynchage même fut interdit par Ranavalona III en 1892.

(1) *Ouv. cité, p. 16.*

Pourtant, la condition des condamnés reste toujours très dure. Les P. P. Colin et Suau ont décrit la façon brutale dont étaient rivées, à Mahamasina, sur une pierre les chaînes des prisonniers. « Le condamné s'étend sur la pierre aux galériens. Il se couche sur le côté droit ; on lui passe le collier ouvert, et, au-dessus de sa tête, un forgeron frappe à grands coups de maillet, avant de fermer une des branches de l'anneau. Le patient se retourne sur le côté gauche ; on courbe l'autre branche. Enfin, il se couche à plat ventre et on rive à froid les deux bouts du collier » (1). Les prisonniers qui n'étaient incarcérés en général que pendant la nuit, devaient pourvoir à leur subsistance tout en ayant les mains et les pieds entravés par des anneaux de fer. La législation de 1881 chercha à améliorer leur sort en assurant leur alimentation, et ceci fut le résultat du progrès général des mœurs. Mais comme beaucoup d'autres excellentes mesures contenues dans ce code, les prescriptions favorables aux prisonniers n'étaient pas toujours appliquées.

La notion du respect dû à la personne humaine surtout fut en progrès. Ellis rapporte qu'il exhorta une fois Rainilaiarivony à user de son influence pour éviter les sacrifices inutiles, lui montrant qu'il n'y avait rien de plus lamentable que de voir la population décimée sans raison, comme c'était le cas sous le règne de Ranavalona I.

Ménager l'individu, ne lui infliger que les châtiments indispensables pour assurer la sauvegarde de la société, se préoccuper de son bien-être, et se pencher sur lui quand il souffre, tel doit être le but constant de l'Etat. Amener celui-ci à prendre conscience de cette fonction en développant les personnes dont est composée la Nation, telle est par excellence l'œuvre civilisatrice. Or, des témoignages nombreux montrent que les Européens furent à Madagascar des agents de transformation morale au milieu d'une population dont les instincts restaient souvent barbares. Ils joignirent à leurs leçons des exemples d'une grande valeur éducatrice, et, comme on dit, la pratique à la théorie. On en verra la preuve dans les récits qui suivent. La première des deux scènes rapportées ci-dessous est décrite par Sibree dans un volume intitulé : « Madagascar et ses populations » (2).

Le Missionnaire anglais raconte qu'il se trouvait un jour à Faravohitra chez un de ses amis : « Comme nous étions en train de causer, nous remarquâmes un certain nombre d'hommes et de jeunes gens qui entraient et sortaient en courant des maisons vis-à-vis de nous près du marché ; mais nous ne fîmes pas très attention à eux, pensant qu'ils étaient en train de jouer. Bientôt nous remarquâmes un homme qui passa à toute vitesse devant la cour de la maison de M. Pearse et remonta par un étroit sentier entre des murs élevés..... Il semblait essoufflé et épuisé ; il était poursuivi par un certain nombre de personnes de la basse catégorie. Ne comprenant pas ce que cela signifiait, nous appelâmes les domestiques pour leur demander ce qu'il y avait. Ils répondirent que le fugitif avait été surpris au marché en train de couper pour le voler un coin de lamba et que les gens allaient le tuer (3). Comme les Malgaches

(1) *Madagascar et la Mission Catholique*, p. 131.

(2) *Madagascar and its people.*

(3) *Les Malgaches portaient alors leur argent enveloppé dans cette partie du vêtement.*

emploient le verbe « mamono », « tuer », avec le sens de « punir » ou de le « battre » seulement, nous leur dîmes de se joindre à la poursuite pour veiller à ce qu'il ne fût pas traité trop rigoureusement, sans nous douter qu'on allait le violenter au point de mettre sa vie en danger. Bientôt après, nous entendîmes des cris et du bruit, puis nous vîmes revenir les domestiques qui s'écrièrent : « maty izy » « il est mort ». Remplis d'indignation par cette nouvelle, nous nous précipitâmes pour voir si la chose était bien vraie, et, à près de 100 mètres de la maison nous trouvâmes le pauvre diable étendu sur le sol meurtri et saignant, complètement nu et entouré par la foule qui venait de le lapider On s'arrêta, quand on nous vit venir, et ceux qui conduisaient la bande s'enfuirent. Nous constatâmes alors que l'individu respirait encore et je courus à l'hôpital pour voir si le Docteur Davidson voudrait le recevoir et essayer de le sauver. Il envoya immédiatement chercher le malheureux par un de ses aides accompagné de porteurs de palanquin. Nous y hissâmes la victime et nous le transportâmes à l'hôpital suivis par un grand concours de gens » (1). Tous les incidents de ce récits illustrent le rôle civilisateur des Européens. Alors que la foule qui les entoure agit avec l'impétuosité et l'irréflexion propres aux enfants, ils donnent le spectacle d'une action pondérée et généreuse. Leur intervention n'était point provoquée par le désir de couvrir un individu méritant un châtiment ; elle tendait à prouver d'une façon extrêmement éloquente quoique sans phrase d'abord, que nul n'est autorisé à se rendre justice et ensuite, que tout individu atteint dans sa chair a droit à des soins immédiats avant d'être remis aux autorités appelées à se prononcer sur sa culpabilité. Et c'est probablement à ce genre de remontrance discret et énergique à la fois qu'il faut attribuer la loi N° 11 des Instructions aux « Sakaizambohitra » qui semblent avoir été rédigées en vue d'empêcher le renouvellement des scènes de cette nature : « S'il y a des personnes qui volent sur les marchés, interdisez qu'elles soient maltraitées par la population et opposez-vous-y, mais condisez-les à Tananarive pour qu'elle soient jugées selon la loi ; je vous rends responsable des personnes qui seraient tuées sur les marchés » (2). Cet article est donc une preuve des plus manifestes de l'influence européenne.

Alors que, dans la scène ci-dessus, la première partie du récit nous présente la barbarie prise sur le vif et dans une de ses manifestations, les plus spontanées, la seconde nous fait assister à une des meilleures leçons qu'il soit donné à des civilisés de faire comprendre à des gens encore à demi-barbares. Irons-nous conclure, après cela, que les foules Tananariviennes ne donnèrent plus jamais le spectacle de pareilles brutalités ? Un seul exemple n'a jamais suffit pour faire l'éducation de la multitude, mais il éveille une idée, déclanche une force et constitue un précédent. Son pouvoir d'inhibition, faible encore, ira en grandissant, et c'est par des répétitions innombrables que s'accomplit l'éducation.

La seconde scène, empruntée par M. Sibree à sa correspondance personnelle, est peut-être plus caractéristique encore..... des gens d'Amparibe sont venus dire à M. Parrett qu'un homme était étendu, garrotté et presque mort

(1) *p. 306 - 307.*

(2) *Lois et coutumes malgaches (édition de l'Imprimerie Officielle 1908 p. 6. Pour les Sakaizambohitra voir le chap. IX. — Le gouvernement malgache.*

au fond de la vallée qui nous sépare de Faravohitra. Nous l'envoyâmes chercher par nos domestiques, mais ils n'osèrent pas le toucher étant donné que cela pouvait être un prisonnier et qu'il est illégal de faire quoi que ce soit pour les délivrer. Nous décidâmes toutefois de faire ce que nous pourrions, quand on nous dit qu'il avait passé deux ou trois nuits dans cet état et qu'il était tombé des torrents de pluie pendant la précédente. Nous vîmes un officier du palais qui nous déclara que nous ferions mieux de ne rien tenter, étant donné que nous pourrions nous attirer des ennuis ; mais, quand nous lui eûmes déclaré que nous acceptions la responsabilité, il promit d'entretenir de l'affaire le premier ministre. Suivi par nos domestiques et un palanquin, nous descendîmes dans le creux du terrain. Le pauvre hère était là, couché dans un ruisseau qui avait dû être un torrent la nuit d'avant. Ses bras étaient fortement serrés à son dos au moyen de cordes qui avaient coupé les chairs en plusieurs endroits ; les mains étaient comme mortes ; la peau s'en détachait ; pourtant, quoique déjà mangées par les chiens elles contenaient encore de la vie. Bien qu'il y eût des maisons à quelques mètres de là, personne n'avait osé le relever et, encore moins, ôter les cordes. Quelqu'un avait, sans aucun doute, introduit du riz dans sa bouche. Le cœur saignait à un tel spectacle, je coupai promptement les liens, nous le mîmes sur le palanquin et nous le rapportâmes chez nous. On dressa un lit confortable à la cuisine, on le lava ; on lui donna un peu d'eau-de-vie et de bouillon ; puis nous envoyâmes chercher le docteur. Il était environ trois heures de l'après midi. Il reprit ses sens et parla à nos domestiques, mais mourut à 7 heures du soir, d'inanition à notre avis... Nous apprîmes que c'était un étranger arrivant d'un pays éloigné, qu'il était venu en ville et qu'il avait rencontré des gens à qui il devait de l'argent ; ils se saisirent de lui, le dépouillèrent de son numéraire et de ses vêtements, puis le lièrent ; il erra alors jusqu'au moment où il tomba dans l'endroit d'où nous l'avons tiré » (1).

Il n'a pas été question, jusqu'ici, de l'œuvre des lépreux quoiqu'elle figure au nombre des initiatives les plus nobles des Européens en Imerina, parce qu'on peut la rattacher au faisceau des forces morales qui, en dehors de toute question confessionnelle, furent à l'œuvre dans le pays et parce que la population indigène en fut grandement impressionnée et influencée. Voici dans quelles circonstances elle naquit. Un jour que le P. de la Vaissière se rendait à Ilafy « il entendit ses porteurs parler entre eux des malheureux atteints de la lèpre et se montrer, à quelque distance du chemin, l'enclos où, par ordre de l'autorité, était relégués les lépreux des environs. Le Père enjoignit alors aux porteurs d'aller de ce côté. Ce qu'ils firent en se récriant contre cette idée qu'ils trouvaient bizarre. Déposé à quelque distance de l'enclos, le missionnaire s'avança seul vers les lépreux. Mais à la vue de la robe noire tous s'enfuirent d'abord et se blottirent dans les misérables huttes qui leur servaient d'habitations. Mais le Père les rassura : « Ne craignez rien, dit-il, je suis votre ami, votre père ». Ces douces paroles attirèrent les pauvres infirmes ; ils sortirent peu à peu de leur tanière. Les plus hardis s'approchèrent du missionnaire ; bientôt tous sont réunis autour de lui. Ils étaient une vingtaine. La

(1) *Sibree. Madagascar and its people*, p. 307-308.

rosée ne tombe pas plus douce sur la terre desséchée que les paroles du Rérérend Père sur ce nouvel auditoire. Dans cette première entrevue une nouvelle chrétienté était fondée » (1).

On trouve, d'autre part, dans une des revues décennales (2) de la Mission de Londres, un document d'un très vif intérêt en ce qui concerne l'assistance aux lépreux. Ce recit, emprunté aux écrits de Peake, l'un des rédacteurs de cette publication, illustre admirablement à la fois les préjugés indigènes et l'influence exercée par les Européens : « Quand nous regardons en arrière, écrivait ce missionnaire, nous sommes étonnés de notre lenteur à chercher à aider ces pauvres infortunés. C'est un exemple de la cécité morale qui frappe souvent de braves gens à différentes périodes de leur existence chrétienne. Ils ne parviennent pas à voir les maux qui s'offrent chaque jour à leur regard ou à s'en inquiéter. Il y avait vingt ans que nous vivions à Madagascar et nous savions bien qu'il y avait des lépreux dans des différentes parties de notre district. Quand nous sortions, nous les voyions sur le bord de la route. Mais nous ne songions pas à autre chose qu'à mettre une petite pièce d'argent dans leur boîte à sardine quand nous passions à côté d'eux. Le fléau ne nous avait pas atteints, mais il devait se rapprocher : il se trouva qu'un de nos élèves, qui se préparait pour être instituteur contracta la maladie. Ses condisciples se refusèrent aussitôt à rester dans la même classe. L'assemblée religieuse l'empêcha de participer au service divin et les gens de son village natal le chassèrent finalement de leur milieu. Il dut se joindre à un petit groupe d'individus atteints comme lui, et vivant dans un abri en forme de clapier situé dans les environs du village. Sa pauvre mère portait chaque jour de la nourriture à un endroit fixé d'avance. Il avait appris auparavant le métier d'étameur et il essaya de fabriquer des objets d'étain pour la vente. Mais personne ne voulut acheter les articles sortant des mains du lépreux. Ensuite nous découvrîmes qu'un de nos diacres de confiance se trouvait dans le même cas. Un peu plus tard encore, nous eûmes la visite de la femme d'un jeune homme, ancien élève du Collège de Théologie, alors chargé d'un certain nombre de postes d'évangélisation. Elle voulait nous parler de son mari atteint de la lèpre depuis plusieurs années ; longtemps, on avait, avec la connivence du chef du village, caché l'infortuné dans la petite maison qui leur appartenait ; mais maintenant que leurs fonds étaient épuisés, le chef se refusait à le tolérer et se disait dans l'obligation de le chasser de son pays.

C'est ainsi que nous fûmes appelés à nous demander : que pouvons nous faire pour ces pauvres malheureux que l'on rejette ? l'heure est-elle trop avancée pour penser à faire quoi que ce soit ? Nous songeâmes à un groupe de chaumières situé avec un temple dans quelque emplacement écarté ; cela semblait une utopie ; mais par la foi, et grâce à l'aide généreuse de quelques amis charitables à Madagascar et en Angleterre, le rêve devint une réalité. L'établissement des lépreux fut construit en 1892-93 sur un plateau élevé, éloigné de la population environnante et bien approvisionné d'eau pour tous les besoins. Le gouvernement nous donna volontiers une étendue de 80 hectares de terre et

(1) *P. de la Vaissière. Histoire de Madagascar, Vol. II, p. 205.*
(2) *Ten Years Review. 1910, p. 135 et suivantes.*

on érigea les bâtiments qui se composèrent de 25 chaumières, un temple, un dispensaire et une maison pour le gardien. Afin d'isoler l'établissement et de le protéger contre l'incursion des voisins hostiles, le domaine fut entouré d'un fossé et d'un talus de terre qu'on garnit d'épines, tandis qu'on plantait également à l'intérieur une grande quantité d'arbres indigènes ou étrangers, soit pour leur ombre, soit pour leurs fruits ; on voulait que l'emplacement pût, dans une certaine mesure, procurer de la satisfaction à ceux qu'écrase le poids d'une maladie absolument écœurante et incurable. Ce devait être un foyer. On fournit une bonne nourriture, des vêtements et des remèdes, ainsi que les soins d'un docteur indigène. Et plus même que cela. Car, tandis que la plupart de ces affligés avaient vécu pendant des années la vie de parias et de vagabonds, sans aucun respect d'eux-mêmes et à l'écart de toute société et de toute communion religieuse, par suite de leur maladie, ils se trouvèrent rapprochés ensuite dans un groupement nettement sociable et pieux, une sorte de tribu. Ils purent retrouver le respect de leur personne qu'ils avaient perdu. Ceux auxquels on interdisait l'accès dans tout lieu de culte eurent un temple bien à eux où ils purent entendre la Parole de Dieu. Et ils connurent également le privilège d'avoir un pasteur et un gardien. » Quelle noblesse dans l'aveu d'inintelligence et de lenteur contenu dans la première partie de cet extrait, surtout après un tel effort. Mais ce qui n'est peut-être pas moins intéressant que le récit de l'activité européenne, c'est l'éveil de la conscience indigène si nettement indiqué dans certains passages des ouvrages du P. de la Vaissière.

On connaît les sentiments mêlés de dégoût, d'aversion et de moquerie dont étaient, et sont encore fréquemment, animés les Imériniens envers les infortunés lépreux. Ces réactions sont figées dans quelques proverbes qui constituent une des manifestations les plus probantes de la dureté de cœur des Malgaches avant l'action civilisatrice du christianisme. Certains sont bien connus et il suffira d'en citer un tout particulièrement narquois et méchant : « Boka mihaza foza, ny tanany tsy misarika fa manosika — Un lépreux cherche des crevettes, mais ses mains ne les râclent pas ; au contraire elles les repoussent ». Le Malgache ne parvenait pas à cacher son dégoût du lépreux alors même qu'il lui faisait la charité. Les P. P. Suau et Colin racontent comment, un jour que l'un d'eux causait avec un de ces malheureux assis au bord du chemin, un indigène jeta en passant une poignée de riz qui tomba en dehors du récipient destiné à recevoir les aumônes, détail qui montre d'une façon extrêmement frappante la différence d'attitude entre l'Européen et l'Imerinien en présence du misérable. Cependant l'exemple du P. de la Vaissière fut suffisant pour faire comprendre aux membres de l'église que ces parias étaient leurs frères. Ce furent les Malgaches eux-mêmes qui demandèrent d'être autorisés à aller les visiter, pour leur témoigner leur sympathie, leur porter des dons et des fruits et les réjouir en leur chantant des cantiques. Est-il possible de dire encore, après cela, que les Imériniens sont rebelles à tout progrès moral ? D'ailleurs, est-ce à Madagascar seulement que les gens sont beaucoup plus préoccupés, pour rappeler les termes du docteur H. Lacaze, par le désir de gagner que de se moraliser (1). L'action du christianisme allait, ici comme ailleurs,

(1) *Souvenir de Madagascar*, p. 161.

susciter une élite de sentiment et de pensée, qui allait agir sur la masse ; le reste serait l'œuvre du temps.

Dans le domaine politique la période qui s'étend de 1861 à 1895, fut également marquée par de grands progrès moraux. La peine de mort, prononcée auparavant pour une foule de délits qui ne la méritent nullement à nos yeux, fut souvent commuée en celle des fers et de la prison. C'est ce qui se passa, en particulier, à la suite d'un complot qui eut lieu à la date de 1858 et auquel il a été déjà fait allusion dans les pages précédentes.

On a vu, au cours du premier chapitre, que la cruauté, le pillage et la dépopulation systématique des régions occupées étaient au nombre des caractères constants des guerres faites par les Imériniens aux autres populations de l'île. Les expéditions dirigées, sous le règne de Ranavalona I[re], contre les Sakalava et les Betsileo réalisèrent des records de barbarie perfide. Même à une période beaucoup plus rapprochée de nous, lors des troubles qui accompagnèrent l'assassinat de Radama II en 1863, une expédition, envoyée pour rétablir l'ordre, s'était comportée avec beaucoup de dureté envers les populations qu'elle avait mission de châtier. Un très grand nombre de femmes et d'enfants avaient été réduits en esclavage et amenés à Tananarive. Mais, à partir de 1861, les propagandistes du christianisme s'étaient remis à l'œuvre. Rasoherina, bien que foncièrement païenne, n'avait pas oublié que la bonté de son mari avait été accrue et orientée par les influences chrétiennes qui s'étaient exercées sur lui. Aussi était-elle d'avis qu'il fallait renvoyer sans condition tous les prisonniers dans leur pays ; comme le premier ministre s'y opposait, elle préleva sur sa cassette les deux mille piastres nécessaires pour effectuer leur rachat. Le P. de la Vaissière raconte, à ce sujet, qu'un officier avait été ému par le spectacle de la misère des pauvres gens emmenés en captivité. Il aurait pu se voir attribuer, lui aussi, plusieurs esclaves ; mais il s'y était refusé en déclarant : « Ma conscience m'aurait reproché cet acte comme un crime » (1).

Par contre, quel changement à partir du jour où le christianisme a été officiellement accepté dans le pays. En voici une première preuve, consistant dans une allocution adressée par la reine Ranavalona II et le premier ministre à des troupes qui allaient partir contre les Sakalava : « on leur rappela, est-il dit dans la chronique où elle est rapportée, leur caractère de chrétiens et de soldats au service d'une Reine chrétienne, animée du désir d'agir conformément à la justice et au droit et de « fonder son autorité sur Dieu. » Ils devaient avoir confiance en Dieu, s'efforcer d'amener l'ennemi à demander la paix, ne rien faire qui fût contraire à l'honneur et éviter de répandre le sang » (2).

Un des directeurs de la Mission de Londres, auteur d'un ouvrage intitulé « Douze mois à Madagascar » a décrit la visite de la reine au Betsileo en 1874. « On montra beaucoup de bonté envers les tribus que visita l'expédition, rapporte-t-il. Les femmes et les enfants furent traités avec respect, les réquisitions payées et l'expédition laissa, après elle, un souvenir entouré d'honneurs. Le chef bara déclara : « si ce sont là les résultats de la prière, il sera bon pour

(1) *Ouv. cité, Vol. I, p. 400.*
(2) *The Friends Foreign Mission in Madagascar, p. 6.*

nous de prier également........ quand les jeunes soldats du Vonizongo rentrèrent chez eux, ils dirent à leurs amis : « nous n'avions jamais été traités de la sorte auparavant ; nos officiers ont été bons pour nous ; ils s'informaient de nos besoins, et si nous étions malades, ils nous donnaient des remèdes » (1). Comment pourrait-on se refuser après ce récit, à s'associer à la satisfaction du digne représentant de la Mission quand il déclarait qu'une influence profondément civilisatrice s'était excercée sur les Imériniens.

D'autres passages de ce même auteur témoignent de l'étendue des changements survenus. Les infortunés Betsileo avaient été invariablement traités avec cruauté, et parfois même avec une insigne déloyauté quand ils s'étaient trouvés antérieurement en contact avec les Imériniens. Mais en 1874, comme le montre Mullens, la Reine venait au milieu d'eux, non pas comme dans un pays conquis et soumis, mais comme parmi ses fidèles sujets. Elle s'entretenait avec eux et tous faisaient le plus grand éloge de sa bonté. Des gens, venus de tous les côtés, se pressaient en foule au culte célébré en présence de la reine ; un flot de cadeaux allaient incessamment des Betsileo aux Imériniens et réciproquement. Il y eut des revues, des danses, des concours de musique, des inspections d'écoles et des distributions de prix, présidés par le premier ministre en personne. La reine parla aux foules assemblées tout comme elle le faisait quand elle s'adressait à son peuple de Tananarive et elle reçut l'assurance que les populations du sud étaient de cœur avec elle ». Ayez confiance en vos gens du Betsileo ; ne craignez rien de vos gens du Betsileo, déclarait-on, ils ont appris à lire le Nouveau Testament et les gens qui le lisent sont soumis et rangés (2). Le récit si coloré du Directeur de la Mission de Londres montre vraiment que de grands progrès avaient été réalisés sous l'impulsion du christianisme.

On pourrait encore par le même jeu d'ombres et de lumières, opposer le tableau que tracent des exécutions qui marquèrent l'avènement de Radama I en 1810, les P. P. Abinal et de la Vaissière (3) à la façon dont s'effectua la succession de Rasoherina à Ranavalona II en 1867 et surtout de cette dernière à la troisième reine de ce nom en 1883. Dans le premier cas on voit des sentences de mort frapper, comme à coups redoublés, tous ceux qui étaient susceptibles de porter ombrage au nouveau roi. Les princes dont la coutume interdisait de répandre le sang, étaient ensevelis dans l'eau bourbeuse d'un marais ou étranglés avec des lamba de soie. Ceux qui trouvaient grâce étaient exilés dans les endroits malsains où la fièvre et la maladie devaient faire à la longue, office d'exécutrices. Après 1861, par contre, on assista à autre chose que des intrigues de cour, jeu bien inoffensif, comparé à l'état de choses antérieur.

Ranavalona II avait eu la prévoyance de régler elle-même les circonstances du deuil national à son décès. Les cérémonies furent dépouillées de toutes les pratiques païennes qui avaient accompagné, jusqu'alors les

(1) *J. Mullens-Twelve months in Madagascar, p. 107-108.*

(2) *Voir tout le chapitre II « Visit to the Betsileo Province ».*

(3) *Vingt ans à Madagascar.*

funérailles des souverains. Le tradition rapporte qu'à la mort de la première reine, des soldats avaient été contraints à bourrer des canons de poudre et à les faire ensuite éclater, ce qui causa la mort de plusieurs d'entre eux. On ne vit plus aucune de ces coutumes barbares en 1883 ; la population ne fut plus invitée à aller tête nue et rasée, sous un soleil de plomb, pendant plusieurs semaines ; il ne fut plus interdit de coucher sur un lit et on put même chanter dans les lieux de culte. A son heure suprême autant que dans sa vie, la pieuse reine se montra soucieuse d'alléger les servitudes ou les restrictions imposées à ses sujets.

C'est encore aux mêmes principes de charité et au souci d'égard envers la personne humaine qu'il faut attribuer un certain nombre de mesures d'un caractère social de nature à rendre l'existence beaucoup moins dure pour une partie de la population. Le Capitaine Dupré, qui a noté tant de progrès en Imerina, a signalé aussi que des adoucissements très sensibles furent apportés au régime de la corvée sous le règne de Radama II (1).

Dans le même ordre d'idées ne peut-on pas voir un progrès moral opéré dans le sens des indications de l'Evangile où il est dit que tout ouvrier a droit à son salaire, dans le fait qu'une rétribution commença à être courramment donnée pour le travail accompli dès le début de l'époque (1861-1895) ? Les Européens furent à ce point de vue d'excellents innovateurs. En payant les gens qu'ils employaient ils firent une œuvre dont les résultats ont été singulièrement bienfaisants. Ils enseignaient le fruit du travail et montraient que la raison d'être de toute activité doit consister à permettre à l'ouvrier de subvenir aux besoins des siens, leçon qui ne devait pas être perdue pour les Imériniens. Cette question de la rétribution du travail fut un des côtés les plus intéressants des relations entre les Européens et les indigènes, et, à ce titre, elle fera l'objet d'un développement spécial. Seule est indiquée ici sa répercussion sur le développement moral du peuple.

On peut enfin indiquer sans insister, à cause de la place qui leur est faite ailleurs, un certain nombre de mesures d'ordre militaire, prises dans un esprit de justice et en vue de répartir plus équitablement les charges du service. Rien ne pouvait être plus lamentable en effet que la situation des soldats avant l'année 1879. Comme par une inexplicable ironie du sort, cette servitude ne pesait que sur les villages et les populations les plus déshérités. Sans aller jusqu'à prétendre que cette condition devint enviable dans la suite, on peut dire qu'un grand progrès se trouva réalisé le jour où les obligations militaires furent limitées à une durée de cinq ans.

Après ce sommaire examen des améliorations qui résultèrent en Imerina de l'action du christianisme on peut conclure avec assurance que ceux qui refusent à voir des progrès réalisés ferment les yeux à l'évidence même. Les Imériniens ne s'élevèrent pas en ces quelques années au niveau intellectuel et moral de leurs initiateurs. Ils n'auraient pu y parvenir que par un miracle et le merveilleux n'a rien à faire avec le développement historique des peuples. Mais une orientation fut donnée dans la bonne direction par des exemples

(1) *Ces progrès seront rapportés dans un Chapitre suivant.*

quotidiens de discipline, de désintéressement et de bonté. Il serait bien difficile, après cela, de déterminer dans quelle mesure et jusqu'à quel point les Malgaches, ont été influencés par les Européens. A l'heure actuelle il est manifeste qu'à part un très petit groupe d'individus d'élite, ils ont encore besoin des leçons de leurs aînés. Mais on peut considérer qu'à la date de 1895 le mouvement entraînant les Imériniens vers le « progrès » était bien engagé et une bonne impulsion était déjà donnée. L'influence étrangère, en s'élargissant, n'a fait que hâter ce développement.

CHAPITRE X

LES INITIATIVES DU TRAVAIL ET LES PROGRÈS MATÉRIELS

Le développement professionnel du peuple imérinien, sous le règne de Radama Ier constituait, aux yeux du souverain, la partie essentielle de l'initiation aux méthodes étrangères. L'école et l'atelier devaient, dans la pensée du souverain, former les deux principes de développement du jeune état, le progrès matériel allant de pair avec l'extension de l'activité intellectuelle. C'était encore là une intuition de génie, doublée d'une connaissance très sûre des capacités de la population imérinienne. Cet accroissement des aptitudes techniques, et l'éveil des esprits résultant de l'enseignement européen, devaient augmenter encore la supériorité déjà si marquée des sujets de Radama par rapport aux populations environnantes et contribuer à l'extension et à l'affermissement de son pouvoir. Les progrès du peuple et la grandeur du monarque étaient ainsi intimement et habilement associés. Jamais souverain civilisé ne fit preuve de plus de discernement dans le choix des moyens et leur application au but poursuivi.

Mais Radama ne pouvait se rendre compte du temps qu'il fallait pour opérer une telle transformation dans un état. Concevoir et effectuer sont, en effet, choses très différentes. Le système de la corvée, sur lequel reposait toute l'organisation du travail, présentait, d'ailleurs, des défauts assez graves pour mettre en échec les projets les mieux élaborés. On a vu pourtant que ce principe savait judicieusement encourager, par des gratifications, ceux de ses sujets qui faisaient preuve d'aptitudes spéciales à certains travaux. Si son règne s'était prolongé de quelque vingt ou trente ans, de grands progrès eussent été encore réalisés par le développement de l'instruction générale et des aptitudes professionnelles de la population.

Les initiateurs, en tout cas, ne manquèrent pas aux habitants de Tananarive, soit du vivant de Radama, soit quelques années encore après sa mort. De ces formateurs, les uns étaient venus expressément pour se consacrer au peuple malgache. Il y eut tout d'abord le petit groupe d'ouvriers qui, choisis par la Mission de Londres parmi des jeunes gens capables, intelligents et dévoués, avaient pour tâche d'enseigner aux indigènes les arts et les métiers essentiels à la vie. D'autres ne vinrent pas dans le but d'être des instructeurs, mais furent amenés par les hasards d'une vie aventureuse et devinrent néanmoins par le fait qu'ils initièrent des indigènes à la profession qu'ils exerçaient, de puissants agents de développement. Parmi ces derniers, il en est un dont la personnalité domine tous les autres ; c'est Jean Laborde dont le nom restera étroitement associé à un demi-siècle environ d'histoire à Madagascar.

Les ouvrages qui décrivent les débuts de la Mission de Londres en

Imerina fournissent une assez abondante documentation sur l'œuvre technique accomplie par ses agents. Les quatre premiers ouvriers missionnaires furent un charpentier, un forgeron, un tisserand et un tanneur cordonnier. Le petit groupe auquel ils appartenaient comptait encore un autre agent de la même société et deux botanistes allemands. Il parvint à la capitale en juin 1822 et fut reçu avec tous les honneurs réservés à de grands personnages. Le roi accorda aussitôt aux arrivants un emplacement approprié à la nature de leur activité et mit un domestique à la disposition de chacun d'eux à la condition qu'ils se chargeraient individuellement de la formation professionnelle de huit jeunes gens. Ces derniers furent choisis très probablement parmi la population libre, le travail professionnel étant considéré alors, ainsi que le montrent les Tantaran' ny Andriana, comme un titre de noblesse (1).

Le charpentier, Brooks, ne tarda pas à subir les atteintes de la fièvre du pays et fut rapidement emporté. Le forgeron Chick s'installa à Amparibe où il forma plusieurs certaines de personnes dont — la plupart des jeunes gens — aux divers travaux du fer et des métaux, à la construction de machines, et, plus tard, à différentes sortes d'ouvrages en fer destinés au palais de Soanierana dont il sera question dans la suite. Le tisserand Rowlands s'établit à Antsahadinta en vue d'y procéder à la fabrication du calicot et d'autres étoffes. Mais les procédés de tissage ne formaient alors qu'une des branches de l'industrie du coton ; leur succès dépendait donc d'une foule d'autres conditions qui n'étaient pas réalisées à Tananarive et il aurait fallu beaucoup plus d'argent et de capacités professionnelles que ne pouvait en réunir un seul individu. Aussi la tentative faite en vue de produire une étoffe de bonne qualité n'eut pas grand succès. En présence de ce premier échec Rowlands décida, en 1827, de se livrer à des essais de culture du chanvre et il se transporta, à cet effet, à Ifody, à l'est de l'Angavo. Son but était d'arriver à produire des tissus pour les voiles ; mais la fièvre et la mort vinrent interrompre ses travaux. Enfin le quatrième, Canham, installa une tannerie et une fabrique de chaussures à Fenoarivo, toujours dans le voisinage de la capitale et eut, sous ses ordres, un bon nombre d'apprentis (2).

En même temps qu'elle envoyait des ouvriers missionnaires la Société de Londres expédiait aussi des outils. Une machine à filer accompagnait, de même, les deux autres techniciens qui arrivèrent en 1826. Cumins, l'un des nouveaux venus, était précisément un filateur et il enseigna les différents procédés de son art à un certain nombre de jeunnes gens choisi à cet effet par Radama. Il devait s'occuper également de la culture du mûrier et de la fabrication de la soie ; mais il fut bien vite découragé par la médiocrité des ressources du pays et se retira après un séjour de deux ans. La machine qu'il avait utilisée resta aux mains de Ranavalona I, qui l'employait à la fabrication de lambas ou d'autres objets ; elle continua même à être utilisée, tant bien que mal, jusqu'aux environs de 1870.

(1) *Vol. IV. p. 170.*

(2) *Nous avons suivi de très près, dans cette partie de notre exposé, les données de Cameron, dont il sera question dans la suite. « Recollection of Mission Life in Madagascar during the Early Days of the L. M. S. », p. 6-7.*

Quant au second des artisans missionnaires qui arrivèrent en 1826, c'était Cameron, l'un des Européens qui ont le plus contribué au progrès des Imériniens, et qui mérite à ce titre une mention spéciale. C'est le type par excellence de l'ouvrier-maître missionnaire (1) comme Jean Laborde est une des plus belles figures de pionnier « laïque ». Etant l'un et l'autre tout à fait représentatifs, au sens attribué à ce mot par le philosophe américain Emerson, Cameron et Laborde ont droit à retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du développement de Madagascar.

Le premier arriva rapidement, tant par le fait de ses remarquables aptitudes professionnelles que de ses capacités intellectuelles, à occuper dans le groupe de ses collaborateurs une place tout à fait marquante, sans avoir jamais rien fait pour l'acquérir. Son mérite ne le cédait qu'à sa modestie. S'il n'eut pas la bonne fortune d'être un ouvrier de la première heure, ce fut par contre le seul qui eut la joie de revenir à Madagascar après la mort de Ranavalona 1ᵉʳ. Il ne s'écoula guère moins de cinquante années entre la date de son arrivée à Tananarive et le jour où il y mourut, entouré d'estime et d'honneur, après y avoir accompli une œuvre dont les fruits et le souvenir survivront pendant des siècles. Il avait, avant de partir pour Tananarive, fait un apprentissage technique dans un atelier de Manchester où on l'avait initié au fonctionnement des machines qu'il devait emmener. Il s'installa, dès son arrivée, à Ambatonakanga et eut, en plus du soin de monter les instruments de travail qu'il apportait et d'en enseigner le fonctionnement, la charge générale des travaux publics du jeune royaume. Puis, ce fut la mort de l'imprimeur de la Mission qui l'obligea, peu de temps après, à consacrer une partie de son temps à l'œuvre de la presse à laquelle il n'était pas du tout familiarisé. C'est ainsi que, dans cette période de débuts, nous voyons un seul homme obligé d'assumer, parce qu'il est le seul capable, une besogne répartie à l'époque actuelle entre plusieurs services. Quand ses connaissances ne suffisaient pas il devait y suppléer par le travail et par cette promptitude d'esprit qui est la qualité primordiale des pionniers.

En plus de ses remarquables aptitudes professionnelles, Cameron était doué d'une très heureuse aisance dans le maniement de la plume, et son agilité d'esprit communique de l'intérêt et de la vie à tout ce qu'il rapporte ou décrit. On verra, dans un chapitre postérieur, qu'une des scènes les plus passionnantes des débuts de l'activité missionnaire, celle de la composition, au prix de grandes peines, de la première page de la Genèse, a été racontée par lui. Il écrivait après son retour, et sur les instances de ses amis, l'opuscule cité ci-dessus qui constitue une précieuse mine de renseignements sur les détails de l'œuvre pendant cette période des débuts. Les principales innovations introduites dans le pays, en ces années de commencement, ont été résumées par un biographe

(1) *Un passage des Tantaran' ny Andriana illustre d'une façon admirable le rôle de ces initiateurs et les difficultés qu'ils rencontraient à amener les indigènes à exécuter leur travail d'une façon soignée : « M. Cameron et M. Jones se rendirent à la forêt. M. Cameron fut attristé en constant la façon dont les bûcherons abîmaient les arbres. Il montra la façon dont les Européens les coupent pour qu'il n'y ait rien de gâté. Les bûcherons n'ont pourtant pas changé grand chose à leurs procédés et il y a encore beaucoup d'arbres abîmés en pure perte chaque année ». Tome IV. p. 178.*

de Cameron dans les termes suivants qui reproduisent à peu près le texte de ce grand ouvrier : « Le court aperçu que présente M. Cameron des services rendus avant qu'on fût forcé de quitter le pays en 1835 peut, au même titre, constituer une énumération du bien qu'il a fait lui même..... Après avoir parlé des améliorations introduites dans la manufacture du fer, dans la tannerie et la préparation du cuir, il déclare : « Dans le bâtiment on perfectionna plusieurs sortes de travaux de charpente, on introduisit la pierre dans diverses circonstances et on fabriqua différentes sortes de briques en vue de la construction ; Mr Freeman rapporta du Betsileo de l'ardoise et de la pierre à aiguiser qui étaient des objets inconnus auparavant. On trouva de la pierre à chaux après des années de recherches infructueuses. Les machines introduites pour préparer le coton et le filer, bien que n'étant pas adaptées au degré de civilisation alors existant dans le pays continuèrent à être employées jusqu'à ce qu'elles fussent usées. On trouva des plantes contenant une forte proportion de potasse ou de soude et on les employa d'abord en très grande quantité dans la fabrication du savon, puis, en plus petite, dans celle du verre et de la poterie. On découvrit aussi — ce que le Gouvernement et d'autres avaient longtemps cherché, en vain — un sulfure métallique ou un autre minéral d'où l'on pût extraire le soufre en abondance. On dirigea la fabrication de divers sels surtout des carbonates, des sulfates et des nitrates employés en médecine ainsi que dans diverses autres branches de l'activité et le gouvernement a continué à les utiliser jusqu'à l'époque actuelle. On construisit pour le compte de l'état des moulins pourvus d'un grand réservoir et on y amena l'eau d'une distance de plusieurs milles » (1).

Dans tous les cas dont il est fait mention le travail aurait été l'œuvre de Cameron et ce témoignage est, d'autre part, corroboré par celui de l'Antananarivo Annual où il est dit que ce fut lui le promoteur de toutes ces recherches et l'heureux agent de toutes ces découvertes.

Grâce aux services rendus au gouvernement par cet excellent ouvrier, la Mission de Londres parvint à se maintenir dans le pays pendant sept années après la mort de Radama. Tant que ses agents eurent encore quelque chose d'utile à enseigner leur activité religieuse fut tolérée. Le pasteur Rabary rapporte à ce sujet que l'achèvement d'une sorte de grand canal destiné à conduire l'eau d'Anosy jusqu'en ville pour y fabriquer de la poudre valut à Cameron les remerciements de la reine et rendit pour un certain temps l'espérance aux chrétiens. Ce récit met en évidence, en même temps que le cynisme du gouvernement malgache, la longanimité des Européens. Voici, d'ailleurs, un autre récit également probant. « La Reine demanda à tous les missionnaires de se réunir dans la maison de Griffiths, car elle avait une communication à leur faire. Quand nous fûmes assemblés, des messagers vinrent en son nom, nous remercier pour le bien que nous avions fait au peuple, déclarant que nous avions enseigné à un grand nombre de personnes la lecture, l'écriture, l'arithmétique et beaucoup d'autres choses qu'ils possédaient bien maintenant. La Reine nous faisait demander s'il y avait encore quelque chose à apprendre à son peuple. Nous leur répon-

(1) *The late Mr James Cameron of Madagascar* (opscule nécrologique) p. 4-5.

dîmes que ce que nous avions enseigné et ce que le peuple avait appris n'était que le commencement de l'éducation. Il y avait encore une foule de choses que les Malgaches ignoraient. Nous mentionnâmes alors différentes branches du savoir et, entre autres, le grec et l'hébreu que nous avions déjà commencé à enseigner à quelques personnes. Les envoyés retournèrent vers la Reine, puis revinrent en déclarant qu'elle n'avait que faire de langues que personne ne parlait plus. Mais elle aimerait savoir, disaient-ils, si nous pourrions, avec les produits du pays, apprendre à ses gens à faire quelque chose de plus utile, du savon par exemple. Je leur dis : « Revenez dans une semaine et nous donnerons peut-être, alors, une réponse favorable à la demande de la Reine ». Les messagers se retirèrent porteurs de cette communication. A la fin de la semaine, ils retournèrent. Après avoir effectué des recherches et préparé certains matériaux nous avions, pendant ce temps, fabriqué deux barres de savon assez blanc et d'assez bonne qualité que nous leur donnâmes. Il avait été entièrement fait avec les produits de l'île. Cet épisode ainsi que les entretiens auquel il donna lieu semblèrent retenir le gouvernement sur la pente où il glissait. Le ton qu'on prit envers nous parut se radoucir et se faire plus respectueux. Cela révéla aux Malgaches leur ignorance même des choses les plus ordinaires et leur montra le besoin qu'ils avaient encore d'une instruction pour le moins élémentaire. Cela les amena à demander ce qu'on pouvait bien faire encore pour le progrès matériel de Madagascar et à nous questionner au sujet des jeunes gens envoyés en Angleterre pour y apprendre différents arts utiles. La plupart de ces jeunes gens se trouvaient, disaient-ils, dans l'impossibilité, une fois de retour dans leur pays, de faire les choses qu'ils étaient allés apprendre. L'un d'eux avait été envoyé à la poudrerie royale de Waltham Abbey pour être initié à la fabrication de la poudre à canon mais, à son retour, il n'était pas en état d'en préparer ; il leur avait procuré, disaient-ils, des plans et des dessins de machines qui devaient être actionnées par l'eau ; mais il n'y avait personne pour les fabriquer ; est-ce que personne ne pouvait les aider à installer ? Nous répondîmes que la spécialité de certains d'entre nous était justement de construire les machines dont ils pourraient avoir besoin pour le fer, le bois, le cuivre ou la pierre et que nous étions disposés à les aider à rechercher les minéraux qui leur serviraient non seulement à fabriquer de la poudre à canon, mais à une foule d'autres usages utiles. Il résulta de ces entretiens que des contrats furent conclus avec M. Chick et moi ; nous devions faire une importante quantité de savon, monter des machines et développer les ressources du pays. Mais comme on était, alors, en état de guerre presque ouverte avec la France, ce que les Malgaches voulaient par-dessus tout, c'était de la poudre à canon. Aussi m'offrit-on plus du double du prix convenu, si j'acceptais de me charger non seulement des machines, des adductions d'eau, des réservoirs, mais aussi de la fabrication de la poudre. Je refusai toutefois de me charger d'une préparation aussi dangereuse et étrangère à mes connaissances » (1).

C'est donc grâce à Cameron que la Mission eut le temps de fonder une œuvre assez solide pour résister à la formidable réaction qui suivit. Au

(1) *Ouvrage cité, p. 14-15.*

il donna l'ordre aux élèves de supporter ces mauvais traitements. Ce furent les apprentis de Morio qui exposèrent à Tananarive les premiers habits cousus et les premières redingotes. Ils apprirent aussi à broder.

Le plus connu des Français qui travaillèrent en Imerina sous le règne de Radama 1er est Louis Gros, entrepreneur en constructions, appelé par certains Legros. Il arriva en 1819 et se mit aussitôt à former des charpentiers, des menuisiers et ébénistes. Quand Coppalle visita Tananarive, en 1822, il trouva le chantier installé à Andohalo, « petite place située au fond d'une vallée ». Quelques-uns des ouvriers de Gros étaient déjà très capables ; ce qui fournit l'occasion au voyageurs français de noter les heureuses dispositions manuelles des jeunes « ambaniandro ». Gros construisit, en collaboration avec un autre ouvrier français, un dessinateur du nom de Casimir, le palais de Soanierana, dans lequel on crut voir, à l'époque, une merveille d'architecture. On racontait encore, longtemps après la mort de Radama, que ce prince, ravi par le nouvel édifice, avait décidé d'en réserver l'accès à ceux-là seulement qui savaient lire ; le caractère à la fois naïf et autoritaire du souverain se reflète ainsi dans ce trait délicieux. Ce palais avait été érigé sur une esplanade au milieu de parterres et de pelouses. Il est bien difficile de dire à qui avait incombé le soin de l'aménagement du terrain. Gros ou son collaborateur Casimir s'y étaient-ils employés eux-mêmes, ou avait-on fait appel à un spécialiste ? Le fait que Coppalle rapporte qu'un Allemand, du nom de Boyer, fut appelé à aménager un jardin de Radama semblerait confirmer la seconde hypothèse. L'édifice fut construit dans les dernières années du règne de Radama ; il était déjà, rapporte Cameron, fort avancé quand le jeune missionnaire-architecte anglais le visita pour la première fois en 1826. Il se composait d'une partie centrale flanquée de deux ailes, ainsi que l'indique un petit dessein du volume des P. P. Colin et Suan intitulé « Madagascar et la Mission Catholique » (p. 20) où il est représenté. « Dans la partie centrale de l'édifice, au rez-de-chaussée, il y avait, déclare Cameron, une salle de réception de près de vingt mètres de longueur et quatre mètres de hauteur. Le premier étage était soutenu par des piliers et se composait de plusieurs pièces à la fois très sombres et très malcommodes, à cause des ailes qui se trouvaient de chaque côté » (1). Des visiteurs anglais émirent l'idée que la grande salle du rez-de-chaussée était trop basse et qu'il aurait été préférable de ne pas faire de premier étage. On ne tint pas compte de cet avis au moment de la construction. Mais, dans la suite, Radama II reprit l'idée émise par Cameron, fit ôter les chambres d'en haut et le plancher. On disposa une vérandah intérieure qui eut beaucoup de succès et fut reproduite dans diverses autres constructions, au point de devenir un des caractères de l'architecture malgache.

Comme les constructions de l'époque, le palais de Soanierana était en bois, mais constituait néanmoins un précédent hardi dans un pays où l'architecture ne s'était pas encore élevée au-dessus d'un modèle à peu près uniforme et de proportions limitées. Et le fait qu'il fut reproduit, à titre décoratif, dans quelques travaux sur bois de cette époque, montre qu'il avait fortement impressionné la population. La construction d'un bâtiment aussi

(1) *Ouvr. cité, p. 26.*

nettement supérieur par son style et ses proportions à l'architecture courante dans le pays dut former une remarquable école de développement pour les ouvriers imériniens et l'exécution en fut certainement soignée car il était encore assez bien conservé en 1862, quoiqu'inhabité. Mais une fois qu'il eut été construit on ne fit plus le moindre effort pour l'entretenir. L'action destructrice du soleil et de la pluie s'exerça sur lui jusqu'au jour où les autorités françaises le jugeant inutilisable, résolurent de le démolir.

Quant à Gros, déclare encore Cameron, « il n'avait exigé aucune garantie. Il comptait sur la générosité de Radama pour lui faire obtenir la rémunération méritée, quand le travail serait achevé ; il ne faisait pas comme la Mission de Londres qui avait la sagesse de demander et de percevoir une somme de 0 fr. 40 par livre de travail de fer fourni, que le palais fût fini ou qu'il ne le fût pas (1) ». A la mort de Radama, sa veuve refusa de payer la note et Gros ne toucha qu'une somme insignifiante. Macquarie rapporte qu'il n'eut même pas de quoi couvrir ses frais.

Parmi les Français qui travaillèrent à Madagascar il en est un qu'on ne fera que nommer ici, parce que sa large activité ne s'exerça pas en Imerina. C'était de Lastelle qui rendit un service des plus signalés à la reine Ranavalona et même, dans une certaine mesure, à la population du plateau en envoyant à Tananarive, muni d'une lettre de recommandation pour la souveraine, un de ses jeunes concitoyens qui venait de toucher la grande île malgache en 1831, bien contre son gré et ses prévisions, au cours d'un naufrage.

Le naufragé était Jean Laborde, un des représentants les plus actifs et les plus honorables de la France à Madagascar. Comme Cameron, Laborde arriva jeune en Imerina. Comme lui il y mourut chargé d'années et entouré du respect de tous ceux qui l'avaient connu. Il dut également fuir son pays d'adoption, à un moment de sa vie, chassé par l'implacable souveraine, mais, plus heureux en cela que le missionnaire, il put rentrer quelques années après, de telle sorte que sa longue carrière se déroula presque toute entière à Madagascar.

La liste des analogies qui existent entre ces deux vies pourrait être encore allongée. C'étaient des chrétiens l'un et l'autre, d'infatigables travailleurs, des hommes doués de la même largeur d'aptitudes et de compréhension. Ils furent également généreux et, malgré la différence de nationalité et de religion, ils se tenaient mutuellement en très haute estime.

La vie et l'œuvre de Laborde ont déjà suscité un certain nombre d'études, car c'est un des hommes dont la vie s'impose à l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire de Madagascar. Ida Pfeiffer, une fameuse voyageuse autrichienne, qui visita l'Imerina en 1858 et y connut Jean Laborde, donne d'assez abondants renseignements sur la vie de ce dernier (2). Mais ils ne concordent pas, de tous points, avec ceux qu'on trouve dans des études plus récentes. « Jean Laborde, dit un des rédacteurs de la Revue de Paris, naquit à Auch, le 16 Octobre 1805, de Jean Laborde, charron, âgé de quarante-six ans, et de Jeanne Baron, son épouse ».

Après des études sommaires, l'enfant apprend le métier paternel. Mais

(1) *Ouvr. cité, p. 25-26.*
(2) *Voyage à Madagascar, p. 150.*

mois de juin de l'année 1831 il instruisait dans ses ateliers non moins de 600 jeunes gens et on évalue au total à 2000 le nombre de ceux que les missionnaires initièrent à divers métiers. La reine aurait bien voulu garder Cameron et on lui offrit, en son nom, de rester. Mais le fidèle serviteur de la Mission déclara qu'il n'y consentirait que si on le laissait absolument libre de continuer son activité religieuse et c'était plus que l'inflexible souveraine n'en voulait accorder.

Près de trente années s'étaient écoulées quand ce vaillant ouvrier rentra à Tananarive en septembre 1863, salué par les acclamations de ceux qui l'avaient connu. Cameron passa encore dix années dans le pays, travaillant en liaison à la fois avec sa mission et le gouvernement. La liste de ses travaux est assez longue pour montrer combien resta grande l'activité de ce vieillard. Ce fut lui qui fit exécuter le revêtement de pierre du Palais de Manjakamiadana, travail qui ajouta considérablement à la solidité ainsi qu'à la majesté de cet édifice ; la jolie construction située tout près de là et connue sous le nom de Manampisoa, les temples de Faravohitra et d'Ambatonakanga en ville, un grand nombre d'autres à la campagne, plusieurs logements missionnaires et quelques maisons particulières furent également son œuvre.

Cameron fut le premier architecte qui utilisa en Imerina la brique séchée et durcie au soleil. Et cette seule innovation, étant donné la simplicité de la fabrication et la modicité du prix de revient, serait suffisante, à elle seule, pour conférer à celui qui en fit bénéficier le pays des titres tout particuliers à la reconnaissance des Malgaches. Les conditions de logement en furent transformées en peu de temps.

Mais Cameron était beaucoup plus qu'un simple constructeur, ses aptitudes le disposaient à toutes sortes de recherches et de travaux ; il était à la fois ingénieur, chimiste, géographe, astronome, tout aussi bien que maître-maçon. « Venu comme charpentier, dit M. Mondain, il ne se borna pas à un seul art. Il entreprit même des cours élémentaires d'astronomie, de chimie, d'architecture, d'arpentage, de relevé de plans, de photographie, de lithographie et d'argenture (1) ».

Ouvrier infatigable, il fut de ceux qui excellent dans l'art d'initier les autres au travail. Nous avons dit que c'était un vrai type de pionnier ; mais il n'a pas la brutalité et la rudesse qui sont si fréquentes dans cette classe d'individus, car l'instructeur était doublé chez lui d'un chrétien. La vie humaine ne se limitait pas à ses yeux au simple accomplissement d'une besogne professionnelle. Il s'appliquait aussi à former des consciences et des âmes. Rarement on vit un missionnaire mieux qualifié pour développer des indigènes par un contact quotidien et affectueux avec eux.

Il convient enfin de mentionner, à l'honneur de la Mission de Londres, qu'elle tint à s'associer aux efforts du gouvernement anglais en vue de former au travail de jeunes Imériniens, destinés à devenir plus tard des initiateurs dans leur propre pays. Les neuf qui accompagnaient en 1821 le prince Ratefy, lors de sa visite en Angleterre, furent confiés à cette société — peut-être sur

(1) *Ouvr. cité, p.* 47-48.

la demande de Radama lui même. Ces adolescents fréquentèrent d'abord une école de Londres, en vue d'acquérir une instruction générale, ensuite on les mit en apprentissage dans divers ateliers de la région de Manchester. Deux moururent en Angleterre et un autre à son retour à Madagascar. Les autres rendirent des services en Imerina, bien que le manque des installations nécessaires n'ait pas permis, ainsi qu'il est dit par ailleurs, la pleine utilisation de leurs capacités.

La même remarque s'applique, en outre, au cas des jeunes gens qui furent placés à Maurice. Un premier groupe avait été envoyé en 1817 ; mais le gouverneur intérimaire, ne désirant pas mettre le traité en application, ne crut pas devoir les garder et les renvoya dans leur pays natal, au grand regret de Radama, comme on l'a vu au deuxième chapitre. Les dix qui partirent, après la conclusion du second traité (octobre 1820), apprirent à Maurice les métiers de charpentier, orfèvre bijoutier, forgeron, peintre et cordonnier (1). Dix autres y furent envoyés dans la suite, rapporte Ellis, pour apprendre la musique et trois femmes pour s'initier à l'art de la tenue de la maison. Enfin on plaça cinquante jeunes gens sur des vaisseaux britanniques dans le but de les familiariser avec la navigation.

On a vu que les familles avaient envisagé avec méfiance l'ouverture des écoles. Au moment où il s'agit de choisir les jeunes gens devant se rendre à Maurice ou en Angleterre, les hésitations tombèrent. Un père alla même jusqu'à offrir au roi trois mille piastres pour que son fils fût choisi. Radama feignit d'abord d'en accepter la moitié, puis déclara qu'il ne voulait rien prendre, étant bien décidé à envoyer les jeunes gens à ses frais. Les premiers désignés appartenaient à des familles riches ou nobles ; les dix apprentis musiciens furent pourtant d'anciens esclaves (2).

A côté des Anglais les Français méritent, pourtant, quoiqu'étant moins nombreux, une mention toute spéciale comme instructeurs des sujets de Radama. Ils étaient même arrivés les premiers. Ce fut un métis français, Carvaille qui introduisit en Imerina l'art de la ferblanterie. Cameron le représente comme étant un excellent ouvrier ; et il aurait eu, lui aussi, des jeunes gens à former. D'après le récit du missionnaire anglais, Carvaille enseignait à ses élèves la partie matérielle de la besogne, tout en gardant pour lui les modèles. Afin de se procurer ces derniers un certain nombre de jeunes apprentis s'entendirent, achetèrent des objets fabriqués, les dessoudèrent et les aplatirent, de façon à pouvoir ensuite les reproduire eux-mêmes (3). Si le renseignement est exact, Carvaille ne mériterait pas d'être compté parmi les instructeurs bénévoles des Malgaches ; des ouvriers furent pourtant initiés au travail par ses leçons et ses modèles.

Le premier Européen qui enseigna l'art de manier l'aiguille était un autre Français du nom de Morio, et ses élèves furent des hommes. La tradition rapporte que le maître était cruel et s'amusait parfois à piquer les yeux de ses apprentis. Radama en fut informé ; mais, reconnaissant l'intérêt de ce travail

(1) *Ellis-History of Madagascar, tome II, p. 413.*
(2) *Notes, Reconnaissances et Explorations, année 1900, p. 416 et suiv.*
(3) *Ouvrage cité, p. 27-28.*

l'horizon de l'atelier est trop étroit pour son imagination vagabonde. Il complète donc son instruction première et se décide à courir le monde. A vingt-deux ans, muni d'un certificat par lequel M. de Vic, maire d'Auch, atteste, à la date du 9 Juillet 1827, « que le sieur Laborde Jean, étudiant, habitant de cette ville, s'y est toujours conduit d'une manière irréprochable », il part pour les Indes, emportant avec lui un ballot de pacotille, cadeau paternel qui doit lui permettre de tenter fortune.

« Trois ans s'écoulent. Le jeune Gascon, intelligent, actif, confiant dans son étoile, et très doué pour les affaires, vend habilement ses marchandises, fonde une maison de commerce et met de côté une petite fortune.

« Vers la fin de 1830, il rencontre à Bombay un Français, M. Savoie, capitaine au long cours sans commandement et sans ressources, qui lui propose d'acheter un navire et de partir à la conquête d'un fabuleux trésor qui dort sur un récif du canal de Mozambique ; il a vu lui-même le dangereux écueil sur lequel dix navires perdus laissent voir leurs carcasses béantes d'où s'échappent leurs riches cargaisons. Il suffit d'atterrir sur ce récif pour y ramasser toutes ces richesses. Si l'opération réussit, la fortune des deux associés est faite, sinon le navire sera revendu sans perte sur la côte d'Afrique.

« Cette proposition séduit Jean Laborde. L'expédition est décidée. Mais après un voyage mouvementé et sept mois de recherches vaines, le navire, pris par un coup de vent, est obligé de doubler le cap Ste-Marie, et, le 3 Novembre 1831, manquant de vivres et d'eau, vient s'échouer avec toutes ses espérances sur la côte de Madagascar..... Alors Jean Laborde prend une décision héroïque : « Je pris, raconte-t-il, le bout d'une corde qui avait cinq cents brasses de long, je sautai à la mer....... ; enfin un moment après, j'étais à terre avec tout le monde (1) ». De là Jean Laborde fut conduit, après certains délais, à un autre Français installé sur la côte est, de Lastelle ; et celui-ci eut l'heureuse idée de l'envoyer à la reine. Là il montra bien vite qu'il avait des capacités à utiliser, quoiqu'une merveilleuse aptitude à appliquer son esprit et sa main à toute occupation semble avoir constitué, à vrai dire, plutôt que des connaissances spéciales, le secret de ses succès » (2). La reine Ranavalona l'employa d'abord comme organisateur du ravitaillement d'une expédition dirigée vers la côte sud-est de l'île, et Laborde se tira tout à fait à son honneur de cette besogne, faisant preuve de hardiesse et d'initiative. On aurait voulu, après cela, lui confier même des commandements ; mais la façon brutale dont se comportait l'armée imérinienne pendant les expéditions le dégoûtait et il refusa.

Laborde inaugura sa brillante carrière industrielle en fondant des canons près de la capitale, à Ilafy. Le P. Malzac raconte, dans son histoire du Royaume Hova, qu'il travailla, dans cette entreprise en collaboration avec un autre Français du nom de Droit qui l'avait précédé en Imerina. Plus heureux que son compatriote, Laborde parvint à forer convenablement une pièce et ce premier succès semble avoir été le piédestal de toute sa future grandeur. Il arriva dans la suite à fabriquer jusqu'à un fusil par jour, résultat merveilleux pour le pays. Mais les difficultés surgirent par suite du manque d'eau et de combustible.

(1) *Revue de Paris, mai 1924, p. 147-148.*
(2) *Antananarivo Annual, année 1887, p. 295 et suivantes.*

Laborde fut invité par la reine à choisir un emplacement mieux approprié et il se décida pour Mantasoa.

Cette localité qui devait être le théâtre de l'activité la plus large qui se fût jamais déployée dans le pays est située à l'est de la capitale et sur les confins du plateau central. Cet endroit avait été choisi parce que « la forêt était alors toute proche, permettant de se ravitailler facilement en combustible ; on se procura de l'eau en creusant deux réservoirs qui, tels qu'on les voit, maintenant, enchassés comme des saphirs par les collines avoisinantes, paraissent presque mériter le nom de lacs. Du plus élevé, désigné par le terme de « ranofitoloha » (l'eau provenant de sept sources), part un conduit qui aboutit au second ; de là, l'eau est amenée par des aqueducs, taillés par endroits à travers la roche, jusqu'à l'emplacement des ateliers. « Je ne peux pas donner une idée, avait l'habitude de répéter M. Laborde, du mal que j'ai eu à creuser ces bassins et à construire la digue qui les entoure ainsi que le grand aqueduc (1) ».

C'est là que, dès l'année 1837, Laborde faisait procéder, en employant une corvée de 20.000 hommes, mise à sa disposition par la reine, à l'installation d'un véritable centre industriel, sorte de Creusot malgache « où bientôt, déclare M. G. Grandidier, les hauts fourneaux fument, les roues hydrauliques grincent et les alésoirs sifflent, où plus de douze cents ouvriers travaillant sous la férule de la corvée, maniée avec fermeté, mais tempérée par de l'argent, le sien propre, la douceur et la mansuétude d'une parole entraînante par sa conviction même et l'ardent désir de progrès (2)... ».

« Le 6 septembre 1839, on pose la première pierre d'un haut fourneau. Pour surveiller les travaux, la Reine laisse sur place deux ministres qui font office de contremaîtres. Malgré leur présence, l'assiduité de la main d'œuvre militaire est médiocre ; Laborde oblige les officiers trop complaisants à prendre eux-mêmes la pelle et la pioche. A bout de patience il va se plaindre à la Reine qui reconnaît que ses réclamations sont fondées, désigne un général pour l'accompagner et surveiller les travaux. Enfin le 29 juin 1843, il écrit triomphalement : « J'ai allumé le haut fourneau ». A partir de ce moment, la production de la fonte est continue et l'on fait trois coulées par jour. Le 12 juillet 1844, le premier canon sort des ateliers. On y fond également des plaques de cuivre de grand poids et on y fabrique la poudre (3) ».

L'œuvre de Laborde a fait l'admiration de tous ceux qui ont été à même,

---

(1) *Antananarivo Annual, année 1887, p. 295 et suivantes.*

(2) *Le Myre de Vilers, p. 221.*

(3) *Revue de Paris, Art. cité, p. 151. — Le manuscrit de Mme Gérard sur Mantasoa contient un récit bien amusant à propos de ce haut fourneau. Après avoir fait tailler toutes les pierres destinées à la construction, Laborde donna l'ordre de le commencer pendant une absence qu'il allait faire. Cinq jours après, à son retour, tout était terminé. Jugeant que le travail, exécuté beaucoup trop vite, ne pouvait pas être solide, il fit démolir le tout. Alors, disent les narrateurs malgaches, les maçons le reconstruisirent de nouveau en cinq jours. Mais on n'informa l'Européen de la fin des travaux qu'assez longtemps après. Si l'on est disposé à admettre la véracité de cette relation, il faut supposer que Laborde était absent pendant tout ce temps-là ; la chose n'est pas impossible, étant donné qu'il y avait aussi des chantiers à Tananarive.*

par le fait de leurs propres capacités, d'en apprécier la grandeur. Le tableau qu'en trace M. Sibree, dans l'article déjà cité de l'Antananarivo Annual, est grandiose. On ne saurait, pour lui, visiter l'emplacement qui assista à cette magnifique épopée industrielle sans s'émerveiller de ce qu'ont pu faire le génie et l'activité d'un seul homme, avec ce qu'on pourrait appeler de simples manœuvres pour exécuter ses plans. Et, plus loin, le rédacteur de l'Annual ajoute: « Le génie inventif de M. Laborde était sans limites et son habileté à adapter les moyens au but poursuivi n'était presque jamais en défaut. Tout ce que la Reine lui demandait, il le faisait ou il essayait de le faire, et ses tentatives n'échouèrent que rarement. Il se procura des livres de France et les étudia pendant la nuit pour savoir comment il fallait exécuter les différents travaux dont il n'avait aucune connaissance préalable (1). « C'est là, disait-il, que j'ai fait des canons, là des fusils, là du verre et là des épées ». Cet éloge est d'autant plus précieux à relever qu'il émane d'une plume anglaise. Et il se prolonge ainsi qu'il suit: « La petite revue mensuelle de la Mission Catholique fournit une liste étonnante des objets qui furent fabriqués entre les années 1831 et 1857, des fusils et de la poudre, des canons et de la mitraille, du cuivre, de l'acier, des épées, du verre, de la soie, de la chaux, de la couleur noire préparée avec des os, de la couleur bleue et de la rouge, de l'encre, du savon blanc, de la potasse, du sucre en morceaux, du sucre candi, des briques, des tuiles et des paratonnerres. Ajoutez à tout cela les différentes races d'animaux qui furent introduites, des bœufs de trait, des antilopes, des moutons mérinos et d'autres encore. Ajoutez-y de plus les fruits de la terre: la vanille, l'arrowroot, les pommiers et la vigne, avec les fruits de laquelle on fit une certaine quantité de vin, puis encore les jardins royaux et le palais inachevé d'Imahazoarivo, l'aqueduc qui amenait, autrefois, l'eau jusqu'au palais et une route sur la plus grande partie de laquelle on pouvait aller en voiture, ce qui ne constitue pas un médiocre éloge d'une route à Madagascar ». D'ailleurs, l'énumération que fournit l'Annual est loin de présenter un dénombrement complet des travaux exécutés à Mantasoa. Une foule d'autres pièces y furent fabriquées pour l'armement. Il serait plus exact de dire que la fonte, le fer, l'acier et le cuivre y étaient préparés et transformés en produits manufacturés. Et on comptait seulement parmi les ateliers une papeterie, une tannerie et plusieurs métiers de tissage. Ida Pfeiffer rapporte qu'une fabrique de bougie et une distillerie fonctionnaient également à Mantasoa.

(1) *M. P. de la Devèze donne, à ce sujet, dans une publication hebdomadaire, « les Contemporains », des renseignements intéressants et qui complètent fort heureusement ceux que nous avons empruntés à l'Antananarivo Annual. « On reste confondu, dit-il, devant l'habileté industrielle de cet homme et son talent d'assimilation. Ce n'est pas, à vrai dire, qu'il inventât de toutes pièces; mais ses ressources si bornées faisaient de ses œuvres de véritables créations. Il avait reçu de France la collection des manuels Roret et, d'après eux, il exécutait tous ses travaux accommodant les détails de fabrication aux circonstances et aux matériaux très réduits dont il disposait. Cet humble labeur d'adaptation se faisait pendant la nuit. Laborde veillait, s'assimilait les méthodes et les procédés, dormait trois ou quatre heures et, au point du jour, était prêt à montrer lui-même aux ouvriers la manière de s'y prendre. Les Malgaches ne soupçonnaient pas ce travail, et voyant toujours de nouvelles œuvres sortir des mains créatrices de leur maître, le considéraient comme un homme auquel rien n'était impossible, presque comme un génie bienfaisant » (p. 5-6).*

Il suffira, pour se faire une idée des difficultés que Laborde dut surmonter, de songer que tout était à créer. « L'arrivée des matières premières présentait, dit un de ses biographes, de grandes difficultés, tournées à force d'industrie et de génie inventif. Une partie de la chaux devait être transportée, à dos d'homme, depuis Antsirabe, soit cinq jours de marche. Le minerai de fer venait d'Andrangoloaka ou de Marorangotra, par pirogues ou à dos d'homme ; le charbon arrivait d'Andrangoloaka sur des charrettes à bœufs. A cet effet, Laborde dut faire une route qui suivait la crête des collines : ce fut la première voie charretière de Madagascar. Le cuivre, les huiles, certaines teintures et d'autres produits nécessaires au tissage venaient de l'étranger et étaient transportés à dos d'homme depuis la côte (3 ou 400 kilomètres) (1) ».

Les renseignements que le rédacteur de la Revue de Paris emprunte probablement aux carnets de Laborde confirment d'ailleurs de tous points ces indications : « Tantôt Laborde se montre viticulteur et distillateur ; il plante et taille la vigne, fait du vin, produit de grandes quantités de rhum, de sirop de tamarin très apprécié par la reine, du curaçao, du bitter. Il entreprend la fabrication d'un fromage « genre gruyère » qui lui donne au début quelques mécomptes, il est expert dans la salaison des jambons ».

« Jean Laborde est d'ailleurs l'homme qui sait tout faire, à qui l'on peut demander tout et dont l'obligeance est sans limite ». A ces détails on peut encore ajouter ceux qui suivent, empruntés au P. de la Devèze : « Il fait venir de France les trois aigles de bronze argenté destinés à couronner le palais, le tranovola et la poterne d'entrée. Entre-temps, sur un désir de la reine, pour les fantaisies d'un grand, on vient lui demander une étoffe teinte de telle couleur, des fleurs artificielles, des bijoux, des instruments de musique...... Il réclamait quelque loisir, réfléchissait, et bientôt livrait l'objet demandé. Dès qu'il y avait quelque chose de cassé au palais, on envoyait quérir Laborde (2) ». Il prête de l'argent, donne des remèdes ou des leçons d'équitation, c'est une sorte de Robinson Crusoé, mais réel et vivant, une glorification, mais non imaginaire celle-là, de la souplesse et de l'intelligence françaises.

L'énumération des parties de son œuvre ne serait d'ailleurs pas complète si on ne mentionnait les travaux qu'il exécuta à Tananarive. Il se révéla ingénieur hydraulicien en amenant de l'eau au palais, se servant de canons de fusil en guise de siphons pour traverser les vallées, et en découvrant des sources chaudes. Mais, surtout, il érigea le palais en bois de Manjakamiadana qui constitua avec celui de Soanierana le plus gros effort architectural qui ait été accompli dans le pays avant 1862. L'emplacement contribuait, non moins que les proportions de l'édifice, à lui donner un air vraiment royal et le constructeur avait eu le mérite de concevoir un plan qui se rapprochait des modèles ordinairement employés dans le pays. Le Tantaran' ny Andriana contient à ce sujet un renseignement et un aveu intéressant : « C'est M. Laborde qui a construit la poulie pour monter la grande colonne ; lui seul pouvait le faire ». Cette pièce de bois mesurait 39 mètres de hauteur et son transport avait exigé une corvée de 5000 porteurs. Sa mise en place demanda douze jours de travail. On mentionnera enfin, pour terminer cette énumération, le tombeau du

(1) *P. de la Devèze, p. 4.*
(2) *Ouvr. cité, p. 5.*

Premier Ministre à Isotry, dans l'exécution duquel Laborde chercha manifestement à exécuter une œuvre qui, tout en restant dans la tradition locale, produirait un effet approprié de grandeur. Ce fut également lui qui construisit sa sépulture que l'on voit à Mantasoa, non loin de sa résidence.

Le rédacteur de l'Antananarivo Annual, M. Sibree, lui-même un heureux et hardi technicien, comme on le verra ci-après, est de ceux qui ont les premiers et le mieux apprécié ce qu'on pourrait appeler le génie de Laborde, s'il est vrai qu'il faut entendre par ce mot le fruit d'une longue patience. « Former des plans d'une pareille envergure et d'ordre si différent, grouper une telle armée d'ouvriers et enseigner leur divers rôles, vieiller à ce que tous les ordres soient exécutés et à ce que tout soit effectivement achevé : tout ceci exigeait un homme d'une force peu ordinaire ». Et plus loin il ajoute : « Il n'a peut-être été que rarement donné de voir employer d'une façon si habile et si laborieuse des moyens aussi insuffisants à un but si noble ».

Comment expliquer, après cela, que la ruine de cette œuvre de Mantasoa, ait été, ainsi que le constate encore l'Annual, plus rapide encore que sa croissance, remarque déjà faite, en 1862, par le capitaine Dupré dans les termes suivants : « Il (Laborde) était littéralement l'âme de ce vaste établissement. La vie s'en est retirée avec lui et cinq années ont suffi pour faire de toutes parts de terribles ravages. Le travail manquant, les habitants ont émigré pour ne pas mourir de faim. De la filature, qui se trouvait au bord de la rivière opposé au rivage, il reste à peine quelques débris ; les cases construites en pisé manquent presque toutes de toiture ; les forges, les magasins peu solidement bâtis sont lamentables ; il ne reste debout que le principal édifice construit en granit taillé ainsi que les accessoires. Il suffirait de légers réparations dans sa vaste toiture pour le remettre en état (1).

Pourquoi l'œuvre de J. Laborde s'est-elle ainsi effondrée ? C'est parce qu'il travailla au milieu d'une population qui ne fut jamais de cœur avec lui dans sa besogne. Ce fut en vain qu'il monta de toutes pièces, avec des moyens et des collaborateurs aussi inadéquats, un édifice dont les seuls ruines remplissaient d'admiration ceux qui les visitaient. Les milliers d'ouvriers qui besognèrent à Mantasoa, dirigés par ce maître incomparable, n'étaient pas là de leur gré ; bien au contraire. Recrutés pour le service de la reine (2), ils

(1) *Trois mois de séjour à Madagascar*, p. 77-78.

(2) *Voici les déclarations que font, d'après Madame Gérard qui les a interrogés, les veillards de la région au sujet du recrutement : la province de l'Avaradrano envoya à elle seule 500 hommes, et les Marovatana, les Sisaony et l'Ambodirano 500 autres. Les deux autres provinces ne furent pas touchées. Ceci nous donna l'occasion de signaler que cette levée avait un caractère semi-militaire. Les ouvriers de Mantasoa étaient sous les ordres d'officiers. Un des caractères du gouvernement imérinien consistait, d'ailleurs, dans le fait que les éléments civils et militaires étaient confondus. Madame Gérard rapporte, en outre, que les chrétiens furent envoyés à Mantasoa et s'y virent astreints aux besognes les plus dures, sans doute sur l'ordre des autorités.*

Si les ouvriers de Laborde n'avaient aucune rétribution de l'état, celui-ci avait pourtant donné l'ordre aux Bezanozano d'y apporter une de leurs redevances l' « isam-pangady » dont le produit devait servir à assurer, en partie, la subsistance du personnel des usines.

ne restaient aux ordres de Laborde que parce que le déplaisir de la souveraine leur paraissait encore plus à craindre que la tâche n'était odieuse. Le souvenir de cette redoutable forme de la corvée s'est perpétré et se retrouve encore dans la population après plus de soixante ans. De toutes les prestations qu'on était appelé à faire, la besogne industrielle était la plus détestée parce qu'elle ne laissait à l'individu réquisitionné à peu près aucun temps dont il pût disposer pour ses propres intérêts. La discipline était dure à l'usine. L'ouvrier devait être constamment à la tâche et cette régularité, à laquelle des siècles de discipline nous ont accoutumés, était tout à fait contraire à l'humeur mobile et au caractère foncièrement nonchalant de la population. « Les règles de service étaient si rigoureuses, est-il dit dans l'Annual, qu'elles sont passées en proverbe pour décrire les obligations pénibles de toute sorte. « Raharahan Imantasoa : mandeha tsy miera, maty loso ; mandeha miera maty venty » (c'est comme à Mantasoa : si vous partez sans permission on vous met 2 fr. 50 d'amende, et, si vous partez après l'avoir demandée, on vous met 0 fr. 80). Ou encore le suivant emprunté au manuscrit de Madame Gérard qui les a recueillis. « Raharahan' Imantasoa, ny tsy vita ihany no isaina ». « C'est comme à Mantasoa, on ne compte pas ce qui est fait, mais ce qui reste à faire ».

Les choses allèrent à peu près, du vivant de Laborde, parce qu'il s'intéressait à son personnel. Il avait fait construire des logements et aménager des rizières pour ses ouvriers ; il se préoccupait de leur santé et de leur bien-être, les soignait quand ils étaient malades et partageait souvent avec eux, séance ténante, l'argent qu'il recevait de la reine, à titre de gratification personnelle. « Au premier canon qui sortit des ateliers de Mantasoa, rapporte M. G. Grandidier, la reine pour témoigner sa satisfaction à Laborde, lui fit remettre dix mille piastres ; mais il distribua lui-même immédiatement son argent aux officiers qui l'entouraient. Le premier ministre, informé du fait et ne voulant pas être en reste de générosité, envoya cinq mille piastres à Laborde qui, croit-on, consentit à garder ce cadeau (1).

Le maître s'entendait d'ailleurs dans l'art d'obtenir de ses ouvriers un bon rendement en leur procurant des divertissements, des jeux ou des fêtes récréatives de toute sorte. Mantasoa fut, du temps de Laborde, le Versailles de l'Imerina, où, dit M. Grandidier, « tout Tananarive se rue, à la suite de sa reine, pour voir, admirer et applaudir ». Ranavalona et le prince Rakoto y avaient, la première, une villa (2) et le second un pavillon construits par Laborde ; la population, sans aucune exception, était associée aux fêtes qui se donnaient. Laborde aimait voir ses ouvriers se livrer tout entier au plaisir dans les moments de détente ; et il stimulait lui-même ceux qui avaient l'air de ne pas se divertir. « Pour distraire tout ce monde, déclare Madame Gérard, J. Laborde organisait tantôt des chants et des danses au Rova, tantôt des courses de taureaux...... ; parfois aussi on lançait des fusées au-dessus du lac Kongorevo. A chaque voyage de la souveraine, c'étaient de nouvelles surprises, de nouveaux divertissements ».

(1) *Ouvr. cité, p. 224.*

(2) *L'installation du paratonnerre, destiné à protéger cette villa, fut le premier travail de ce genre et ébahit au plus haut dégré les Malgaches.*

PLAN DE SOATSIMANAMPIOVANA

Ville industrielle créée par J. Laborde

1837

Reproduit d'après "Les Contemporains" p.9 qui donne le plan tracé par J.Laborde lui-même.

Litho du S.G. de Madag. 1926.

D'autre part, et de même qu'un père sait instruire ses enfants tout en jouant avec eux, Laborde donnait d'utiles leçons même en dehors de ses ateliers et des heures réservées au travail. La Revue de Paris rapporte, à ce sujet, qu'au cours d'une grande partie de chasse, à laquelle il avait a été invité par faveur spéciale de la reine, il soigna deux officiers blessés par l'éclatement d'un fusil et construisit un pont suspendu sur l'Ikopa pour faire passer les 50. 000 hommes dont se composait cette fastueuse expédition cynégétique.

Comme Laborde était seul l'âme de cette remarquable cité industrielle que fut Mantasoa, elle se trouva réduite à l'état de corps sans tête après le départ de son fondateur. Nul ne songea un instant à continuer l'œuvre ; nul n'en aurait été capable. Le long et patient labeur d'initiation, l'énergie dépensée pendant près de vingt années de leçons et d'exemples, tout cela se perdit ou du moins se trouva être sans lendemain, si l'on ne songe qu'à Mantasoa elle-même. Quelque chose en resta pourtant. Ce ne fut pas absolument en vain qu'un Européen, aussi distingué par ses aptitudes et ses capacités de travail, avait inculqué pendant une vingtaine d'années des principes et des méthodes nouveaux à des milliers d'ouvriers. Bon nombre d'entre ces derniers continuèrent à se livrer, pour leur propre compte, à l'activité à laquelle Laborde les avait initiés. Madame Gérard en cite de très heureux exemples : « Razakafidy, originaire d'Ambohimalaza, fut un bon menuisier ; il a transmis son habileté à ses enfants qui, aujourd'hui encore, fabriquent de beaux meubles dans le village de leur père. Un habitant de Betsizaraina avait, de même, appris à faire de beaux tissus de coton ornés de dessins en fil de soie ; cette industrie s'est conservée dans son hameau d'origine ». Et ce sont là des cas qui ne sont pas sans analogies dans d'autres localités que celle des usines proprement dites. Nous avons connu, nous-même, loin de cette région un vieillard qui avait appris de son père, ancien ouvrier à Mantasoa, l'art de faire de beaux tissus. Mais, après l'année 1857, date de l'exil de Laborde, à la suite de l'échec de la conspiration contre Ranavalona I, ce fut l'arrêt complet. Le Père de La Devèze a noté, à fort juste titre, l'influence des initiations de Laborde sur les Malgaches. « C'est lui qui leur a donné l'idée et la connaissance du travail industriel. Maintenant, on use de son œuvre sans penser à lui (1) ».

Mais l'effondrement de l'œuvre de Mantasoa ne doit pas nous étonner outre mesure. A quoi bon, en effet, aux yeux des Iméri niens d'alors, s'intéresser à une besogne et chercher à s'y perfectionner, puisqu'ils ne pouvaient jamais être appelés à en retirer aucun profit ? Acquérir des aptitudes techniques, c'était, pour eux, le plus sûr moyen de s'exposer à toutes les réquisitions. Trop heureux si, après avoir livré le produit d'un travail abhorré, on n'était pas puni — et parfois même exécuté (2) pour n'avoir pas assez bien fait. S'il fallait encore une preuve, après ce qui a été rapporté, ci-dessus, relativement à la corvée, pour établir combien ce système était néfaste et opposé à tout

(1) *Ouvr. cité, p. 16.*

(2) *Ce fut, rapporte quelque part Ellis, le traitement infligé à un bijoutier travaillant pour la Reine Ranavalona I.*

progrès, on la trouverait irréfutable et définitive, dans le cas des usines de Mantasoa.

Combien il est regrettable qu'on n'ait pas de description de cette localité alors que ses ateliers étaient en pleine activité. Mais cette période de développement coïncida avec celle de la réaction païenne. Très peu d'Européens obtinrent alors l'autorisation de monter en Imerina, tout au moins parmi ceux qui étaient susceptibles de s'intéresser à autre chose qu'aux bénéfices de la traite. D'ailleurs ceux auxquels elle était accordée ne faisaient guère qu'une courte halte à la maison de Laborde. Quant au maître-ouvrier lui-même, bien qu'étant un correspondant agréable, où aurait-il trouvé les loisirs nécessaires à la rédaction des volumes du genre de ceux de M. Sibree. Et pourtant quel intérêt on éprouverait à lire les récits rédigés par un homme qui travailla si longtemps et si bien, dans des conditions absolument uniques. D'autres initiateurs ont laissé de précieuses descriptions de leurs expériences professionnelles. Tel est le cas de l'auteur que nous venons de nommer, M. Sibree, non moins abondant écrivain que remarquable ouvrier et qui doit à une longue et heureuse vieillesse de pouvoir décrire encore à l'heure actuelle des travaux entrepris par lui il y a soixante ans. Quant à Laborde s'il est vrai, ainsi que le déclare un de nos écrivains, « que le plus beau poème est une page blanche » ne pourrait-on pas dire de même que le volume du plus vif intérêt est précisément celui qui n'a jamais été composé, bien qu'ayant été vécu (1).

Par l'esprit d'aventure, dont il était animé pendant sa jeunesse, par le goût des voyages qui le poussait à des entreprises lointaines, par le besoin de nouveauté qu'il éprouvait, Laborde se rapproche des hardis navigateurs du XVI[e] siècle, des conquistadors célébrés par J. M. de Hérédia. Il appartient à la lignée de ces individus, curieux de formes et de spectacles toujours renouvelés, dont Dante a tracé un beau portrait dans le personnage d'Ulysse, s'élançant au delà des colonnes d'Hercule dans un océan redoutable et où nul ne s'était risqué avant lui.

« Non siamo fatti a viver come brutti,
Ma a segnir virtute et conoscenza ».

Ces deux vers s'appliquent admirablement à la vie de Laborde. Son activité en Imerina fut entièrement orientée vers le but défini par le grand poète italien : à acquérir des connaissances et des capacités, de la force, au sens du mot latin « virtus » et, ce qui mieux est encore, à les communiquer à d'autres. Les circonstances firent de lui un pionnier dans le domaine industriel, au chantier et à l'atelier. Il maîtrisa les forces de la nature, y compris, pourrait-on dire, l'énergie des hommes. Dans son œuvre de création il n'eut pas de collaborateurs directs mais des esclaves. Les services de ses ouvriers étaient à peu près du même ordre aveugle que ceux qu'il tirait de l'eau ou de la flamme.

---

(1) *L'article déjà plusieurs fois cité de la Revue de Paris a confirmé le fait qu'il y avait un carnet de notes journalières de Laborde. Rien n'en était parvenu à Madagascar jusqu'à ces derniers temps ; mais il y a lieu d'espérer que l'Académie Malgache pourra bientôt à donner ces documents la notoriété à laquelle ils ont tant de droits.*

Sa vie fut une de celles devant lesquelles chacun s'incline (1).

Cet homme qui n'avait guère d'instruction professionnelle a rempli une activité qui ferait honneur à plusieurs ingénieurs de notre époque. Et, chose plus rare encore chez un aventurier, son existence privée a été digne des mêmes éloges que son œuvre. Tout le monde a rendu hommage à sa droiture et à ses qualités de cœur. M. d'Escamp le représente, dans son Histoire et Géographie de Madagascar, comme un homme de bien aux goûts simples et modestes. Ses coreligionnaires ont célébré sa piété, son attachement à sa foi ; la générosité avec laquelle il recevait, chez lui, à Tananarive les membres de la Mission Catholique pendant la difficile période des débuts. Il entretint même des rapports très affectueux avec les protestants et servit loyalement sa patrie tout en restant fidèlement l'ami du gouvernement imérinien à une époque où la France faisait déjà valoir des droits sur le pays. On a vu les appréciations de M. Sibree sur l'œuvre de Mantasoa. C'est encore un protestant, M. Saillens, qui a porté sur ce propagateur de l'énergie française le jugement qui a paru être à la fois le plus concis et le plus juste : « Il a joué un beau rôle à Madagascar ; il a dignement représenté la France dans ce pays ; il a, nous le croyons, usé de toute l'influence que sa destinée étrange et surtout que ses talents lui avaient donnée pour empêcher le plus de mal et faire le plus de bien possible. Il a été la démonstration du système de conquête pacifique que nous préconisons ici et, s'il y avait eu à Madagascar plus de Français comme lui, Madagascar serait peut-être aujourd'hui un royaume indépendant jouissant d'une civilisation française et lié à la France par les relations les plus cordiales et les plus profitables pour les deux pays » (2).

Après le retour des Européens, à partir de 1861, l'initiation des Imériniens au travail reprit d'une façon accélérée. D'autre part les éléments laïques se joignirent aux instructeurs missionnaires en plus grand nombre que ce n'avait été le cas dans la première moitié du siècle. Ce fut la conséquence de

(1) *J. Laborde a pourtant, il faut le reconnaître, trouvé une critique extrêmement sévère dans la personne d'un auteur français, F. H. Bonnavoy de Premot, qui rédigeait, en 1856, un « Rapport à l'Empereur sur la question malgache, et la colonisation de Madagascar ». Il y est dit : « ces indignes compatriotes (de Lastelle et Laborde) s'étaient faits sujets ovas et de compte à demi avec Ranavalona pour exploiter le commerce. Honte à ces infâmes renégats, qui, pour de l'argent, abjurent leur patrie, la civilisation, l'honneur et la fidélité qu'ils doivent à leur nationalité et à leur pavillon ; que le sang répandu à Tamatave retombe sur leur tête » (p. 70). Il est évident, d'après cet extrait, que de Premot n'était pas très bien renseigné sur la nature des travaux de Laborde en Imerina. Mais aurait-il été moins sévère s'il avait su que Mantasoa était surtout une fabrique d'armement et de munitions ? Si on considère que les usines furent complètement achevées un peu avant 1837, il est difficile d'éviter la conclusion que les soldats de l'Amiral Romain Desfossés furent mitraillés en 1845 avec les armes et les munitions que Laborde fabriquait à Mantasoa. Comment se fait-il que dernier soit resté à la tête de ses usines, alors que la reine Ranavalona était en état de guerre avec la France ? Laborde ignora-t-il ce qui s'était passé à Tamatave ? Fut-il tenu de rester à ses usines ? Crut-il bien faire en prolongeant, dans ces circonstances, son séjour en Imerina ? Il se pose, à ce sujet, quelques problèmes un peu troublants et dont il y a tout lieu de craindre que Laborde n'ait emporté la solution dans le secret de sa tombe.*

(2) *Nos droits sur Madagascar*, p. 34.

la conclusion de traités de commerce et de toute une publicité donnée aux affaires de Madagascar, tant en Amérique qu'en Europe. L'arrivée à Tananarive d'un certain nombre de consuls étrangers, accrédités auprès du gouvernement malgache et fixés à demeure dans sa capitale, confirma le fait que l'Imerina était parvenu à un certain degré de civilisation et entré dans le mouvement qui pousse les peuples vers plus de développement et de bien-être. Pourtant, même pendant cette deuxième période, les missionnaires restèrent les principaux et les meilleurs des initiateurs.

Ils se mirent tout de suite à la besogne ; d'abord pour doter le pays de chapelles provisoires, ensuite de temples et d'églises plus en harmonie avec l'idée de la majesté divine. Ce fut donc dans le domaine de l'architecture, et tout particulièrement dans la construction des lieux de culte, que les plus grands progrès furent réalisés. La raison en est toute simple. C'était de l'étranger que venaient les fonds destinés à ces édifices ; et les modèles employés ressemblaient aussi, de très près, aux plans des temples, des églises ou des cathédrales d'Europe. Les missionnaires protestants lançaient des appels aux paroisses d'Angleterre et le temple de Faravohitra, en particulier, fut élevé avec le produit d'une quête faite parmi les enfants des écoles du dimanche, collecte à laquelle aucun d'eux ne fut autorisé à verser plus d'un penny. De même les églises catholiques furent construites entièrement avec des fonds venus du dehors. Les premiers lieux de culte qu'on érigea étaient d'un caractère tout à fait provisoire et ils n'ont, par suite, guère de titre à notre attention. Le principal intérêt de leur souvenir consiste, pour nous, à marquer les progrès réalisés dans le domaine de l'architecture religieuse. Il est en effet un temple, tout au moins, à Tananarive où l'on voit, à proximité de la porte d'entrée, une gravure avec la rubrique « autrefois », représentant le premier local bâti sur le même emplacement ; elle est mise là comme pour signaler la distance qui sépare le passé du présent. Et, si les progrès accomplis dans le domaine spirituel sont dans le même ordre de grandeur que dans l'ordre matériel, nul ne se refusera à reconnaître que tout est pour le mieux.

M. Sibree, qui vint lui-même à Tananarive comme architecte et a largement collaboré à ces développements, raconte, avec cette fine pointe d'humour, si fréquente sous la plume des écrivains de sa nation, quel était l'état misérable des premiers temples de la Mission de Londres. « On sourit, dit-il, quelque part, quand on revoit par la pensée les endroits pitoyables où nous nous rencontrions d'ordinaire pour le culte public avant la construction des Temples Commémoratifs et des autres. Ceux d'Ambatonakanga et d'Analakely, en particulier, n'étaient que des caricatures basses, sombres et noirâtres de lieux consacrés au service divin. Je me rappelle que les rats se livraient fréquemment, pendant nos assemblées, à des courses tout autour du haut des murs qui n'étaient élevés que de deux mètres cinquante, tandis que les fenêtres, petites et basses étaient obscurcies par la foule des gens qui regardaient ce qui se passait à l'intérieur ». On pourrait en dire tout autant de la première église catholique qui fut bâtie à Andohalo et n'était qu'une construction toute basse, ressemblant beaucoup à une maison indigène.

Dès leur retour, les envoyés de la Mission de Londres avaient sollicité

et obtenu de Radama, conformément aux modalités de la loi du pays, des emplacements destinés aux principaux temples que leur société voulait faire construire sur les lieux mêmes où les membres de ses églises avaient été mis à mort pour s'être refusés à se rétracter. M. Sibree auquel incomba, avec l'aide de Cameron, le soin d'ériger ces monuments, a donné des détails du plus haut intérêt sur les difficultés qu'il eut à surmonter au début de ses travaux. Les récits reproduits ci-dessous sont empruntés au dix-huitième chapitre du volume intitulé « Madagascar et ses populations » et se rapportent à l'édification du temple d'Ambatonakanga, le premier qui ait été construit en pierre. Ces dernières pages de l'ouvrage de M. Sibree mériteraient d'ailleurs d'être intégralement reproduites (1), car rien ne saurait mieux montrer quelle besogne écrasante incombait à un architecte européen toutes les fois qu'on inaugurait un travail.

Et, d'autre part, l'intérêt de la relation de M. Sibree ne se limite pas au champ de ses propres expériences. Il est bien facile de comprendre qu'elles sont d'un ordre tout à fait général ; les obstacles surmontés par lui et les constatations qu'il fit ne lui étaient pas spécialement réservés. Les catholiques eurent à triompher des mêmes difficultés et tout constructeur étranger, travaillant dans le pays, à la même époque, se heurta à de pareilles résistances. « Je bénéficiai, déclare M. Sibree, de quelques avantages, il est vrai. Nous avions, ou semblions avoir, au début, une abondante provision de pierre..... Mais, d'autre part, j'ignorais la langue, la population et sa méthode de travail. Il était difficile d'obtenir des renseignements précis sur les meilleurs moyens de se procurer le bois, la chaux, les tuiles... etc. Mais le plus grand obstacle consistait dans le nombre très limité des ouvriers dont il valait la peine de se procurer les services et, plus encore, dans l'impossibilité de les garder pendant longtemps. La maçonnerie n'était pas une chose absolument nouvelle pour les Malgaches (2). Des tombeaux et des portes avaient déjà été construits, de même que deux ou trois résidences en pierre pour le souverain. Mais un grand édifice exigeant un travail scientifique et soigné, était quelque chose d'inaccoutumé, et, dans le cas du plus grand nombre des ouvriers, il fallait commencer par l'A. B. C. de l'art et leur enseigner d'abord la manière de tailler la pierre de façon à ce qu'elle présentât un côté bien uni et qu'elle eût la forme d'un carré parfait. L'emploi du niveau, du fil à plomb et de la corde constituaient un mystère que même les plus intelligents saisissaient lentement ; je devais examiner minutieusement chaque assise et même chaque pierre. A défaut de cela, je constatais fréquemment que la troisième ou la quatrième rangée dépassaient celles d'au-dessous de cinq à huit centimètres » (3).

Un autre architecte de la même mission, Pool, fait part de son côté, dans un numéro de la Revue décennale des surprises qu'il éprouvait, parfois, en visitant ses chantiers : « vous constatez que vos ouvertures, de style grec tout simple ou de style gothique encore plus simple, prennent, en cours

(1) *pages 522-539.*
(2) *Il y avait eu une centaine, au moins, de maçons instruits par Laborde à Mantasoa ou à Tananarive.*
(3) *p. 529.*

d'exécution, des formes indescriptibles, allant en se rétrécissant au fur et à mesure qu'elles se rapprochent des arcs ; les angles semblent participer à la végétation luxuriante des tropiques, n'étant ni perpendiculaires, ni carrés, ni droits ; des rangées de briques ont été disposées sans fil à plomb, comme si le plus court chemin qui mène au but consistait en une ligne courbe ; des corniches ont été ajoutées au modèle que vous aviez donné, comme si elles présentaient quelque chose de bien mieux. Il y a de très heureuses exceptions, cependant, et on trouve des édifices où les perpendiculaires sont respectées ainsi que la disposition régulière des portes et fenêtres. D'ailleurs l'habileté des maçons à redresser des parallèles et des perpendiculaires ferait honneur à des ouvriers plus capables et mieux formés (1) ».

L'inexpérience de la main d'œuvre ne constituait pas, d'autre part, la seule difficulté. Elle était rachetée dans une certaine mesure, par une très grande habileté. Les maçons, en particulier, avaient d'autres graves défauts. Inexperts comme ils l'étaient, ils s'entendaient à merveille à bâcler la besogne, au moyen de malfaçons et en ayant recours à toutes les petites « ficelles » du métier. « Ceci, dit M. Sibree, me mettait dans l'obligation de passer une grande partie de mon temps sur le chantier et de surveiller avec un très grand soin toutes les périodes de l'exécution, disposant tous les détails et vérifiant toutes les pierres, à la fois après la taille et après la pose » (2).

Certaines traditions existantes relativement à l'accomplissement du travail causèrent également de gros ennuis à l'architecte européen. « Par exemple, chaque maçon extrayait ses propres pierres, les taillait et les disposait dans le mur ; pendant longtemps je ne parvins pas à imposer une méthode de division de la besogne. Une autre de leurs règles était la suivante : si un ouvrier avait commencé une partie quelconque de la construction, nul autre ne touchait cet endroit du mur, car on semblait y voir la propriété de celui qui l'avait commencé. Il pouvait s'absenter pendant des semaines, cela ne faisait rien. Ce pan devait lui être laissé pour qu'il le terminât à son heure. Il en est résulté que certaines parties sont parfois restées inachevées pendant des mois, formant comme de vilaines brèches dans le mur ; et, comme les maçons savaient que je ne pouvais trouver personne autre pour les terminer, ils me lançaient ainsi des défis. Je devais donc attendre que les flâneurs voulussent bien se remettre à l'œuvre.» (3).

Il fallait aussi compter avec les exigences de la corvée. Le moment où M. Sibree commença ses travaux coïncida, malheureusement pour lui, avec l'époque à laquelle le premier ministre et le commandant en chef, — ces fonctions étaient encore distinctes à cette date — procédaient, chacun de leur côté, à la construction d'une grande maison. En arrivant à son chantier, un beau matin, le jeune architecte le trouva désert. Tout son personnel avait été râflé sous le fallacieux prétexte des nécessités du service de la Reine et, malgré ses réclamations, il ne lui fut jamais intégralement rendu. On sait combien était rigoureuse la servitude entraînée par la corvée et Sibree déclare qu'il y avait

(1) *Ten Years Review, 1870-1880, p. 149.*
(2) *Ouvr. cité, p. 529.*
(3) *p. 530.*

des risques pour ses maçons et ses charpentiers à se livrer chez lui à un travail rémunéré.

D'autres fois les travaux se trouvaient suspendus par suite des obligations du service militaire ; les interruptions ainsi occasionnées par les périodes d'entraînement ou les revues atteignaient parfois une durée de plusieurs semaines.

Résumant ses impressions sur cette partie de son activité dans un article de l'Antananarivo Annual, M. Sibree déclarait : « chacun de nos temples fut, pour ainsi dire, une école professionnelle pendant sa construction ; nous y avons formé des maçons, des charpentiers, des couvreurs, des vitriers, car il restait à la plupart de ces ouvriers à se familiariser avec les rudiments de leur profession » (1). Ne pourrait-on pas en dire autant, quoiqu'à un degré divers, selon la période des travaux ou la nature des entreprises de tous les principaux édifices construits à Tananarive ? Dans certains cas la tâche des initiateurs européens a été rendue plus difficile encore et leurs leçons par suite plus éclatantes, par le fait des obstacles résultant de la situation de la ville et des accidents du terrain ; c'est ainsi que la construction du Collège de la Mission de Londres (actuellement Palais de Justice) nécessita de grands travaux préparatoires sous la forme de nivellement de terrain ou de l'établissement de murs de soutènement constituant tout autant d'occasions d'apprentissage pour les ouvriers imériniens qui en furent chargés.

Dans toutes ces circonstances les Européens payèrent beaucoup de leur personne. On pourrait dire qu'ils furent véritablement et toujours sur la brèche. Le Frère Laborde, un des ouvriers de la Mission Catholique, trouva même la mort au cours de l'exécution des travaux de la Cathédrale de l'Immaculée Conception parce qu'il voulait être le seul à se risquer dans les endroits dangereux. La construction des clochers constituait généralement un moment très critique. M. Sibree raconte que les femmes des maçons venaient alors le supplier d'épargner leurs maris et de leur confier une autre tâche et certains n'auraient jamais été achevés s'il ne s'était pas mis lui-même à la besogne.

Au fur et à mesure que le temps passait, les ouvriers gagnaient de l'expérience. C'est ce qui explique dans une certaine mesure, que la Résidence, construite en 1891-1892 par les soins d'un architecte français, M. Jully, est aussi le mieux achevé de tous les édifices qu'on voit à Tananarive. M. Sibree déclarait que cette construction serait remarquée pour son fini dans toute ville d'Europe. Il en admirait la maçonnerie et les boiseries, surtout les planchers et les lambris, rendait hommage au goût et aux capacités du dessinateur qui en avait conçu le plan et voyait dans la perfection du travail la preuve du degré d'excellence auquel peuvent parvenir des ouvriers indigènes guidés par des Européens (2). Nul témoignage, à ce sujet, ne saurait être de plus de poids que le sien, étant donné qu'il avait lui-même largement contribué à la formation de ce personnel. Il citait encore, comme exemples de beaux ouvrages exécutés en Imerina, les boiseries des stalles et de la chaire dans la cathédrale de S[t] Laurence (église anglicaine) la chaire, le lutrin, la table de communion

(1) *N[os] XXII, p. 133.*
(2) *Antananarivo Annual — Article cité.*

et la grille du temple d'Analakely, les sculptures sur bois et sur pierre de la chapelle royale (actuellement musée de peinture), travaux qui furent tous confiés à des artisans imériniens.

En même temps que s'élevaient de terre plusieurs jolis temples, deux grandes cathédrales et quelques imposants édifices, les conditions de logement de la population se transformèrent. Celles dont avaient du se contenter certains missionnaires, à leur arrivée, étaient franchement misérables. Tel d'entre eux se trouva, un soir, dans la nécessité de coucher ainsi que les membres de sa famille, sous une table de salle à manger parce qu'il pleuvait partout ailleurs dans la maison. M. Sibree raconte quelque part, toujours avec le même sourire, qu'on lui offrit le choix entre un appentis et un galetas et qu'il refusa l'un et l'autre. Une construction en bois, utilisée comme entrepôt par l'imprimerie de sa Mission, se trouvait vide à ce moment-là. Il s'y installa, meubla ce local, grâce à l'obligeance d'un ami, et bientôt on le considéra comme ayant un appartement tout à fait enviable pour un célébataire.

Deux missionnaires, Cameron et Pool, contribuèrent à doter la capitale d'un nombre de maisons grandes et confortables, bâties de 1865 à 1880 ; mais des deux ce fut le second qui eut la plus large part à ces travaux. L'aspect de Tananarive en fut transformé. L'Ambassade malgache qui visita successivement en 1882-1888 la France, l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne, parla de cet architecte en termes extrêmement élogieux ; elle voyait en lui l'un des hommes qui avaient fait faire le plus de progrès à Madagascar. Mais, de son côté, Cameron donna le plan de la maison à six pièces édifiées à Faravohitra, par le missionnaire Pearse, modèle qui, reproduit depuis lors dans des centaines sinon des milliers de demeures, constitue encore à l'époque actuelle, un des types les plus courants de logement.

Ces maisons marquaient un grand progrès par rapport à celles qui existaient antérieurement. Les tuiles remplaçaieut parfois très avantageusement, pour la toiture, le bois, qui avait lui-même supplanté le chaume ou les roseaux (herana). Des conditions sanitaires bien meilleures résultaient de l'emploi de parquets en bois et surélevés, remplaçant la simple terre battue ; les fenêtres pourvues de vitres faisaient leur apparition dans le pays, au lieu des simples ouvertures obstruées par des volets comme auparavant. Et le nombre des pièces même lorsqu'il se trouvait réduit à quatre par l'adoption d'un plan différent et plus modeste, était de nature à permettre à la population de sortir de la promiscuité, générale jusqu'alors, et à contribuer, par l'éveil de la pudeur, au progrès de la moralité.

Le palais de Manampisoa fut construit à cette même époque par un architecte anglais et il est tout à fait digne de retenir l'attention. Il différait des constructions de Laborde par le fait qu'il ne se rattachait à aucun modèle indigène ; mais il avait un cachet bien marqué et il était manifeste que le souci de la couleur locale n'avait pas été absolument étranger à la conception de son plan.

On mentionnera à ce sujet que, grâce à la modicité du prix du bois, à l'excellence du matériel et aux capacités des ouvriers, on exécuta, tant au cours de l'époque considérée ici que pendant la précédente, un certain nombre

de beaux planchers, dont certains avec des motifs décoratifs, rosace, etc... Ces travaux touchent à la marqueterie dans laquelle la main-d'œuvre imérinienne a fait preuve, depuis, de véritable talent. Enfin, — et toujours, sans doute, sous la direction des Européens, — on chercha à produire un effet de décoration en plaçant dans certaines maisons riches une fausse cheminée entourée de belles boiseries, du genre de celle qu'on voit à l'école de filles d'Avara-dRova où était installé, avant l'occupatiou, un ministère du gouvernement malgache.

Les nouveaux modèles des maisons se répandirent rapidement, d'abord dans tous les villages de l'Imerina, puis bien au-delà de la région centrale, le plus fréquemment adopté étant celui du logement de quatre pièces, nombre tout à fait suffisant à l'époque pour les besoins d'une famille, même nombreuse ou aisée. Ensuite les progrès rayonnèrent sur une très grande partie de l'île, parce que les élèves de la Mission de Londres, envoyés dans les provinces pour les administrer, emmenaient des ouvriers pour y édifier les locaux appelés à servir de résidence, ainsi que ceux où ils devaient exercer leurs fonctions. Une fois installés dans des villes lointaines, ces ouvriers étaient tentés d'y rester et alors ils travaillaient aussi pour les particuliers. C'est ainsi que, dans toutes les régions où s'étendit l'influence imérinienne, se trouvaient des maisons très supérieures aux modèles du pays et plus ou moins confortables, selon l'époque à laquelle elles avaient été exécutées. Dans certains cas, les résidences ainsi érigées n'étaient pas mal bâties et elles continuèrent à être utilisées après 1895. Celle qu'occupe encore à l'heure actuelle le Chef de la Province de Farafangana avait été construite par un gouverneur, dans une autre localité. On se contenta, après l'occupation, de la démonter et de la transporter.

Un heureux concours de circonstances vint favoriser cette évolution du bâtiment. Ce fut d'abord la modification de la législation relativement aux matériaux de construction. Jusqu'à l'année 1867 tout ce qui se trouvait à l'intérieur de l'enceinte de la capitale devait être édifié en bois. Dans la suite une liberté complète fut accordée à toutes les entreprises. En second lieu on mentionnera, d'après l'Antananarivo Annual, l'innovation de Cameron qui permit de se procurer à un prix très minime des briques qui, une fois recouvertes d'un bon crépi, offraient des garanties tout à fait suffisantes de durée. Quelques années plus tard, on commença même à employer les briques cuites. On vit d'abord surgir un certain nombre de belles maisons dans la périphérie de la capitale, puis dès les premières années du règne de Ranavalona II, à l'intérieur même de la ville. Ecrivant dans l'Antananarivo Annual de 1888, M. Sibree notait ces progrès et parlait d'une foule de nouvelles maisons « spacieuses et bien construites avec des vérandahs et des colonnes de brique cuite, taillées ou moulées, dont certaines ont des chapiteaux et des bases de pierre sculptée ou sont même parfois entièrement de pierre. Il n'est presque aucun domaine à Madagascar, disait-il, où l'on ait fait des progrès aussi grands que dans l'amélioration des conditions du logement de la population au cours du dernier quart de siècle. Et plus loin il ajoutait : « on a dit de l'Empereur Auguste qu'il trouva Rome de brique et la laissa de marbre. On pourrait de même en comparant les petites choses avec les grandes, faire remarquer que M. W. Pool.... trouva la capitale de roseau et de bois périssables et la laissa faite, en grande partie, de

pierre et de brique durables » (1).

Les Européens ne se contentèrent d'ailleurs pas de reconstruire la ville ; ils firent aussi beaucoup pour l'embellir. Ils apprirent aux habitants à cultiver les beaux arbres, les arbustes et les fleurs exotiques. Des variétés nouvelles furent apportées d'Europe ou de l'Afrique du Sud. Cela procura aux indigènes la possibilité de se faire une existence à la fois plus large et plus agréable, tout en augmentant considérablement les ressources du pays. On verra dans la suite que l'initiation des Mériniens à des cultures nouvelles fut en grande partie l'œuvre de la Mission Catholique ; son domaine d'Ambohipo sera mentionné maintenant pour la première fois parce que ce fut là qu'on vit éclore les projets d'utilisation des arbres en vue de l'urbanisme.

C'est encore dans les écrits de M. Sibree et dans les colonnes de l'article déjà cité de l'Antananarivo Annual qu'on trouve les renseignements les plus précis sur les progrès réalisés dans ce domaine. Nous lui serons donc encore beaucoup redevable : « Le lilas du Cap est un arbre qui, dit-il, introduit par les premiers missionnaires, s'est tout à fait acclimaté ici. On en trouve des centaines, dont une foule de très gros, dans toute la capitale ainsi que dans les environs. Au mois de septembre et d'octobre, quand l'arbre est en pleine floraison les quartiers d'Analakely et d'Amparibe sont tout embellis de la profusion de leurs fleurs, et embaumés de leur parfum. Au cours des dix ou douze dernières années le bougainvillée a été également introduit (2) et, pendant les mois d'août et de septembre on peut voir la masse éclatante et pourprée de ses fleurs, qui ressemblent à des feuilles, couvrir les vérandahs de beaucoup de maisons. On a planté aussi un grand nombre d'eucalyptus et beaucoup d'entre eux se sont élevés à une très grande hauteur. Au total la ville de Tananarive est infiniment plus verte et plus jolie maintenant qu'elle ne l'était en 1863. » M. Sibree signale ensuite que le goût des jardins et de la culture des fleurs s'est considérablement développé chez les Malgaches, par suite des exemples donnés par les étrangers ; et nous avons été nous-même vivement intéressé d'entendre un vieil Imérinien compter la culture des arbres au nombre des bienfaits dont son pays était redevable aux Européens. Certaines essences se sont adaptées au climat et au sol avec une facilité remarquable. Ainsi nulle part en Europe le prunier ne donne autant de fruits qu'on en récolte dans certains enclos de Tananarive. Dans d'autres cas des plantes, importées en vue de la culture de jardin, se sont multipliées si rapidement, et en telle abondance, qu'elles sont très vite revenues à l'état sauvage : telle une variété de souci à laquelle M. Sibree donne le qualificatif de « français » et qu'on trouve en effet dans nos jardins de la métropole ; telle encore une espèce de rose rencontrée à l'état sauvage de côté et d'autre en Imerina, et parfois sous la forme de masses à la fois très denses et très étendues.

Il résulta de tous ces travaux que l'aspect de la capitale imérinienne fut totalement transformé. Le trait dominant du tableau qui s'offrait aux regards des voyageurs, à leur arrivée à Tananarive en 1880, était, selon les termes de

(1) *N° XII, p. 402.*
(2) *Nous rappelons que l'article de M. Sibree date de 1888.*

l'architecte Pool, le nombre des édifices religieux. « Quelle que soit la direction dans laquelle on se tourne, quand on est tout au haut de la colline sur laquelle la ville est construite, les églises se détachent et donnent l'impression d'un peuple profondément religieux en apparence ». A combien plus forte raison aurait-il exprimé le même jugement une quinzaine d'années plus tard, après l'édification de la cathédrale anglicane et d'un certain nombre d'autres lieux de culte.

L'aspect de la ville, vue d'une des collines situées à l'Ouest ou à l'Est, a infiniment moins changé, en fait, pendant la période de près de trente années postérieure à l'occupation, qu'au cours de l'intervalle de même durée qui la précéda. Elle s'est étendue vers l'Ouest et le Nord pendant le premier quart du XX[e] siècle ; mais, quant à la partie médiane et à celle qui couronne la colline à part le nouveau bâtiment du lycée, on peut dire que le coup d'œil, de loin, n'est pas sensiblement modifié. A peu près tous les édifices qui se détachent étaient déjà construits en 1895.

Par contre, le développement de la voirie et de l'urbanisme étaient loin de marcher de pair avec ceux qui venaient d'être réalisés dans le domaine de l'architecture. Les Européens pouvaient bien faire construire de belles églises et un certain nombre de maisons confortables, généralement entourées d'agréables jardins, quelques riches indigènes pouvaient même les imiter sans que la condition des chemins en fût affectée. Les rues restèrent à peu près aussi mauvaises qu'auparavant et dans certains cas elles allèrent même en empirant. Rien ne fut fait parce que cette disposition de l'esprit public qui consiste à se préoccuper du bien-être de la société faisait totalement défaut. Ceci ne veut pas dire que les Malgaches n'aimaient pas leur pays ou les habitants de Tananarive leur ville mais leur éducation sociale restait à faire. Quant au gouvernement il n'avait ni les capacités, ni les ressources nécessaires à des entreprises de ce genre. Il arrivait pourtant de temps à autre que, sur les instances des conseillers européens, certaines mesures d'urbanisme étaient prises ; on en voit la preuve dans un passage de l'Histoire de Madagascar du P. de la Vaissière, écrit à la date du 20 février 1878 : « Depuis trois ans un Anglais a été chargé de régulariser un peu les rues de Tananarive. Ces travaux d'embellissement ne sont pas très avancés. Ils s'étendent à peine, encore aujourd'hui, depuis le temps qu'ils sont entrepris, sur une longueur de 1 kilomètre environ. L'administration recommande partout la propreté dans les rues, sur les places, les chemins publics, et jusque dans les cours des particuliers. On a créé une police à qui on a donné des ordres en conséquence. Mais presque rien ne s'est fait ou ne se fera de ce qui lui a été et lui sera prescrit » (1). L'auteur de ces lignes attribue lui-même, on le voit, ces développements à une influence étrangère et à « un désir incessant de civiliser Madagascar et de faire du peuple hova une grande nation » (2). En 1888, M. Sibree constatait qu'une route pavée avait été établie entre le palais et la place d'Andohalo, ainsi qu'un petit tronçon à la descente d'Ambatovinaky. Mais, sur ce dernier point, le travail dut se limiter à fort peu de chose, car une photographie prise à la hauteur de la salle de lecture

---

(1) *Vol. II, p. 288-289.*
(2) » » *p. 289.*

actuelle présente l'aspect d'une rue profondément ravinée et obstruée de gros blocs de pierre. A la campagne on ne fit rien. Les projets de Radama I et la route de J. Laborde ne constituaient plus que des souvenirs ; un certain nombre de ponts en pierre sèche avaient été construits à l'époque où Radama II se flattait d'imiter les peuples d'Europe ; mais là aussi on constata bien vite le même déplorable manque d'esprit de suite. Nul effort ne fut fait pour les entretenir et, trente années plus tard, ils avaient en grande partie disparu.

Si on passe maintenant du spectacle de la ville de Tananarive à la condition de ses habitants on remarque que de très grands changements y survinrent. Tous les domaines de la vie du peuple ne portèrent pas au même point, il est vrai, la marque des influences étrangères. Mais les transformations qui s'opérèrent furent extrêmement facilitées par les aptitudes si marquées de la population imérinienne à progresser rapidement, dans l'ordre matériel, vers des manières d'être, de se vêtir ou de se loger, supérieures à celles qui existaient antérieurement. Certains peuples sont attachés à leur costume national ; c'est le cas, en particulier, des Indiens dont les enfants ici même, portent le casque quand ils fréquentent les écoles européennes, mais reprennent allègrement leur coiffure hindoue le jour où ils en sortent. Les Malgaches, au contraire, ne sont pas du tout conservateurs en matière de mode. Ils nous font songer bien plutôt à la rapidité avec laquelle des jeunes gens originaires de nos campagnes de France, adoptent le costume de la ville et prennent, au bout de quelques mois des airs de beaux messieurs qui renversent presque d'étonnement ceux qui les avaient connus dans leurs villages. Bien minime, en vérité, fut sur ce point, à Madagascar, la résistance des traditions nationales, en particulier le port du lamba qui, rappelant un peu la toge romaine, n'était pas d'une esthétique inférieure à celle des costumes européens ; le lamba donnait aux rues de Tananarive un cachet et, le dimanche tout au moins, un air de propreté qu'elles perdent malheureusement de plus en plus.

Or il est assez curieux de constater que le christianisme, la religion par excellence de la simplicité et de la modestie, est devenu, en Imerina, un des principaux facteurs du luxe. Il n'y a rien là d'ailleurs qui doive être imputé à la doctrine évangélique, car alors même qu'ils devenaient chrétiens de nom, les gens ne dépouillaient pas cette faiblesse si humaine qu'est l'orgueil. Réunis dans les temples ou les églises pour écouter les enseignements de celui qu'on représente pourtant vêtu d'une simple pièce d'étoffe blanche, ils désiraient quand même, se surpasser par l'éclat de leur vêtement. Ils prenaient, paraît-il, les Européens pour modèle et n'aspiraient à rien de moins qu'à éclipser leurs instructeurs. (1)

(1) *Y a-t-il lieu de croire, pour cela, que les choses allèrent si loin que le prétend le P. de la Vaissière quand il déclare : tous les adeptes, sans exception, admis à la cène, devaient sous peine d'exclusion, s'habiller à l'européenne. Nos Malgaches, toujours grands enfants, ont d'abord semblé mordre a l'hameçon. Pendant cinq ou six mois on ne voyait partout que pantalons, redingotes, souliers vernis, chapeaux de feutre, robes crinolines, châles, fleurs artificielles autour de la tête. C'était à mourir de rire ? — Vol. cité, tome II, p. 288.*

L'évolution dans le vêtement a revêtu, en Imerina, après 1861, un caractère extrêmement rapide. La rage de « paraître » n'était pas, sans doute, chose absolument nouvelle à ce moment-là. Radama I était bien un peu apparenté, lui aussi, avec le très célèbre baron de Phaeneste et il suffit de s'en rapporter, pour en être convaincu, aux longues, curieuses et amusantes listes de costumes et équipements que le Gouverneur Farquhar envoyait comme présents à l'Imérinien ou s'engageait à lui fournir par traité. D'une façon générale les Européens ont fait leur cour aux souverains malgaches et aux plus influents d'entre leurs sujets en envoyant de beaux uniformes ou de somptueux manteaux d'apparat et ce fut là une des causes du mal. Mais il y aurait lieu de discuter la question de savoir si les Européens étaient entièrement blâmables en cela. On donne en général aux enfants les jouets qu'ils préfèrent et si les reines de Madagascar reçurent les magnifiques costumes actuellement conservés au Musée c'est parce que rien n'était susceptible de leur être plus agréable.

Ida Pfeiffer signalait déjà en 1857, que les dames malgaches cherchaient à suivre les modes de Paris (1). Mais à partir de 1862, la présence d'un assez grand nombre d'Européens et les circonstances rapportées ci-dessus donnèrent un élan nouveau à ce goût des dépenses somptueuses. Des flots de friperie européenne se sont alors déversés sur l'Imerina, surtout des tenues militaires. Des costumes défrîchis et hors d'usage, aux yeux de leurs premiers possesseurs, se sont trouvés, à Tananarive, revêtus d'un éclat nouveau et appelés à des carrières totalement imprévues et presque indéfiniment renouvelées. Dès le début de cette évolution, ce furent les articles de luxe qui donnèrent lieu au plus gros commerce. A partir du mois de décembre 1873, date à laquelle le costume anglais fut imposé à la cour, il se fit un énorme commerce de chapeaux de dame, de plumes et d'autres motifs décoratifs de la coiffure, ainsi qu'en

---

Quant à nous, il ne le semble pas, et pour plusieurs raisons. Il nous paraît tout d'abord difficile, impossible même, d'admettre que des missionnaires aient toléré une pareille caricature du christianisme. Et nous n'avons trouvé nulle part, dans les publications protestantes la moindre indication permettant d'accepter comme exacts les renseignements émanant du correspondant cité par le P. de la Vaissière.

En second lieu le tableau reproduit ci-dessus est manifestement de couleur tout à fait excessive. Où la population aurait-elle pris les sommes nécessaires à tout ce déploiement de luxe ? Qu'il y ait eu, à certain moment, une poussée vers les modes nouvelles, c'est peut-être un fait rigoureusement exact. De là à déclarer qu'on ne voyait partout que des tenues européennes, il devrait y avoir loin. Même de nos jours les choses n'en sont fort heureusement pas encore arrivées là.

D'ailleurs, la moindre connaissance des conditions de vie dans la société malgache suffirait pour écarter l'idée que toute cette foule, après avoir arboré des tenues européennes, les remisa sagement au bout de quelques mois ou ne sut pas les faire durer plus longtemps que ne le déclare le correspondant catholique. Le Malgache qui a une fois fait son choix pour le vêtement européen ne revient plus jamais au lamba dont se contentaient ses pères et, quant aux costumes mêmes, on les porte jusqu'à la dernière limite.

Nous serions assez disposé, par contre, à admettre que le costume européen était imposé à toutes les personnes qui fréquentaient le Temple du Palais. Dans l'entourage de la reine il devait y avoir une étiquette. Le P. de la Vaissière aurait-il supposé que les amants du temps du roi Louis XV étaient admis, dans les grossiers costumes de l'époque, à assister aux services célébrés dans la chapelle royale.

(1) *Voyage à Madagascar — Chap. XIII*

témoigne, en particulier le volume du Dr Mullens, de la Mission de Londres, qui visita le pays peu de temps après. D'où il résulta qu'une partie de la population fut trop bien vêtue pendant que la très grande majorité ne l'était que très mal ou même pas du tout ; pour être plus exact, il faudrait dire — car les toilettes et costumes d'apparat n'étaient pas d'un usage courant — que les uns firent de grosses dépenses somptuaires alors que la plupart des gens n'avaient même pas les moyens d'acheter de quoi se couvrir.

Si la transformation du vêtement avait pu s'effectuer avec plus de sagesse et de mesure, on serait en droit d'y voir une preuve de très grand progrès. Les tissus de fibre grossière dont était vêtue la plus grande partie de la population n'étaient ni commodes, ni chauds, ni lavables et les enfants en particulier allaient très souvent misérablement couverts.

Le mal provient de ce que les Imériniens ont adopté sans réfléchir avec notre esthétique souvent très fausse du vêtement, notre façon de nous habiller. Ils se sont mis d'eux-mêmes sous un harnais dont ils n'auraient jamais dû se charger. Quelles sont les chaussures dont l'élégance égale celle d'un pied bien conformé ? Quel est le col aussi beau qu'un cou bien modelé ? L'absurdité de la mode éclate dans l'habitude de certains hommes d'enserrer comme dans un carcan cette partie du corps qu'il est convenable de laisser nue chez la femme. En quoi un lamba propre et convenablement porté est-il moins bienséant qu'un costume de coupe irréprochable ? Mais, il est vrai, on ne saurait faire un grief aux Imériniens de n'avoir pas vu ou compris tout cela. Le goût s'acquiert par la pratique de la vie en société, par la fréquentation de personnes chez lesquelles il est déjà formé. Si, comme on le constate en Europe, nos jeunes campagnards ou nos nouveaux riches en sont très souvent dépourvus, comment pourrions-nous nous attendre à le voir régner en maître dans un pays où il n'y avait, de ce côté-là, aucune hérédité ? Le mouvement a été beaucoup trop rapide pour que le goût ait eu le temps de se former. Il incombait aux Européens de chercher à guider cette évolution. Or, il est certain que la plupart d'entre eux ont été trop heureux de vendre, un fort bon prix, à des indigènes des articles déjà aux trois quarts usagés. Il en est résulté que les Malgaches ont été pendant longtemps la risée des Européens ; ceux-ci se faisaient des gorges chaudes au spectacle des réceptions ou des rues de Tananarive les jours de fête. Les femmes surtout semblent avoir été tout particulièrement chatouillées par le comique de ces aspects de la vie malgache. On en trouverait la preuve dans le récit d'Ida Pfeiffer ou encore dans celui d'une voyageuse bourbonnaise qui faisait partie de l'escorte du capitaine Dupré en 1862 (1). Cette dernière raconte avec beaucoup d'humour le succès obtenu par les crinolines à la cour de Radama II. La chose était sans importance ; les rieurs constituaient une infime minorité et les autres étaient trop ravis par le sentiment de leur propre beauté pour remarquer que leurs amis blancs pouffaient de rire au dedans d'eux-mêmes. Il suffit de parcourir les livres qui ont été écrits pendant les trente dernières années du « régime malgache » pour voir combien étaient vifs les sentiments de fatuité d'un côté et de moquerie de l'autre.

(1) *Rev. de Madagascar — 1er trimestre 1902, p. 60 et suiv.*

Cette évolution n'a eu, à peu près, que des résultats déplorables. Elle a créé, en premier lieu, une foule de besoins à une population vivant dans un pays alors foncièrement pauvre. Les besoins n'étaient justifiés par aucune raison sérieuse. Le vêtement européen est adapté à des conditions de climat extrêmement différentes, malgré la fraîcheur de la température sur le plateau, de celles qui existent à Tananarive. Les chaussures, indispensables dans des pays où le sol est froid en hiver, constituent à Madagascar un luxe inutile et même encombrant. Que de fois n'a-t-on pas signalé une curieuse coutume de certaines personnes, chez lesquelles l'accoutumance n'est pas faite ; on porte les souliers à la main et on les met quelques minutes seulement avant d'entrer au temple ou à l'église pour les ôter bien vite dès la sortie. Que de fois ne voit-on pas les gens des campagnes le faire encore ! Les tenues européennes ont dû paraître aussi encombrantes que des gaînes et les chaussures infliger de véritables tortures dont nous pouvons tous nous faire une idée, à des foules de gens qui n'auraient pas plus consenti à en porter la semaine qu'ils n'auraient accepté de s'en passer le dimanche.

Les ressources du pays ne justifiaient d'ailleurs, en aucune façon, toutes ces dépenses somptuaires. Il aurait fallu amener les Imériniens à comprendre que, pas plus qu'un chef de famille ne doit autoriser les siens à des dépenses auxquelles ne correspondent pas les ressources dont il dispose, une nation ne peut prétendre consommer plus qu'elle ne retire de l'exploitation des richesses de son patrimoine. Si elle se laisse aller à glisser sur la pente fatale, c'est d'abord la gêne, la cherté de tous les produits et finalement la ruine. Or les Imériniens ont une tendance invétérée à dépenser sans avoir égard à la nature et aux limites de leurs ressources. Que de gens sont gênés, endettés parmi eux et qui pourraient vivre dans une bonne aisance si les circonstances ne leur avaient pas créé une foule de besoins et s'ils savaient eux-mêmes agir avec discernement. Voici pourtant que nous sortons des limites assignées à ce travail pour nous arrêter au spectacle de l'heure présente. Mais, comme le dit un philosophe, « le présent est plein du passé et gros de l'avenir ». L'évolution, accentuée par l'occupation française, était déjà commencée bien longtemps avant ; et, il y a lieu de le redouter, la population imérinienne souffrira pendant de longues années encore de l'empressement trop grand qu'elle a mis à se régaler de fruits qui rappellent singulièrement les plus coûteux d'entre les primeurs. Tout vient à point, affirme le proverbe, à qui sait attendre. Mais combien y a-t-il de gens capables « de posséder leurs âmes en patience », comme il est dit dans l'Ecriture Sainte ?

Ces progrès du luxe ont même eu des résultats plus graves encore et à peu près inévitables, si l'on y réfléchit. Le désir de paraître sous de beaux atours a malheureusement contribué à brouiller les notions d'un certain nombre de gens, relativement à la propriété. C'était fatal. En l'absence des fonds nécessaires, on avait recours à des expédients de toute sorte. Cela consistait à louer des vêtements — procédé d'une hygiène tout au moins douteuse, — à prendre, si l'occasion s'en présentait, et sans leur permission, des habits appartenant à des Européens et parfois même à les voler, vices qui sont loin encore d'avoir disparu à l'époque actuelle. Un missionnaire anglais rapporte, à ce sujet, qu'il devait célébrer, en une certaine occasion un mariage dans un des temples de

la ville. Au moment où il voulut s'habiller pour la cérémonie il ne parvint pas à trouver sa redingote. Ce fut en vain qu'on fouilla dans toutes les armoires ; le vêtement avait disparu et le pasteur se trouva dans l'obligation de se rendre à la cérémonie en veston ; or ce n'était pas conforme à l'étiquette. Mais à peine fut-il en chaire qu'il reconnut tout à la fois son habit et son cuisinier dans un des premiers rangs de l'assemblée. Encore pouvait-il s'estimer heureux de retrouver ainsi le bien perdu. Combien d'autres ont été moins fortunés en cela que lui !

Conclurons-nous en disant que tout a été regrettable dans cette évolution du vêtement ? Non, pourtant. Il faut bien reconnaître, comme le déclare M. Sibree, que l'importation des toiles, calicots et indiennes, qui alla en se développant, à partir de 1863, fut un fait des plus heureux. Une grande partie de la population put ainsi se vêtir, tout au moins le dimanche, de linge commode et net ou de lamba blancs. D'après un autre chroniqueur, l'usage du savon se répandit largement à la même époque et ceci doit être compté au nombre des résultats les plus satisfaisants. Le contact avec les Européens a été en cela une cause de progrès. Il a irrésistiblement poussé les populations à plus de décence ou de propreté et c'était la vanité de l'homme qui, seule, l'entraînait au luxe.

De même qu'ils apprirent des Européens l'art de se loger ou de s'habiller mieux qu'auparavant, les Imériniens leur furent redevables de leur initiation à certaines formes de travail inconnues chez eux avant l'arrivée des étrangers. Mais les progrès réalisés dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'agriculture — développements qui vont faire l'objet de la suite de cet exposé — sont loin de pouvoir être comparés à ceux qui ont été enregistrés précédemment. Autant il était facile d'entraîner les Malgaches à une activité intellectuelle ou religieuse conforme à leur tempérament, leurs goûts et jusqu'à leurs préjugés, autant les Européens ont eu du mal à les amener à exercer des métiers dans lesquels ils voyaient plus ou moins une forme inférieure de l'activité ou à chercher à acquérir des capacités qui les exposaient, ainsi qu'on l'a vu, à toutes les rigueurs de la corvée.

Une ébauche de développement industriel avait été préparée en Imerina comme on l'a dit, grâce aux soins de la Mission de Londres, par l'envoi de machines et d'un noyau de personnel technique. Ces timides mais sages débuts ne tardèrent pas à être enrayés par la réaction païenne. Mais il en resta pourtant quelque chose ; il y eut dans le pays un certain nombre d'hommes connaissant des métiers, sinon très disposés à les exercer. Les missionnaires n'avaient, d'ailleurs, pas été les seuls instructeurs ; Gros, Carvaille, Laborde et d'autres encore probablement dont le souvenir ne nous a pas été conservé, enseignèrent les principes et les méthodes du travail.

Mais ces débuts, en dehors de l'œuvre éphémère de Mantasoa, furent tellement modestes qu'on peut faire remonter à la 2e partie du XIXe siècle seulement l'entrée de l'Imerina dans le courant de la production et des échanges mondiaux. Les progrès industriels furent très lents, étant envisagés avec une défaveur manifeste par le gouvernement. L'état malgache, par d'autres côtés, accessible aux idées nouvelles, se montra toujours extrêmement défiant envers

les initiations européennes, lorsqu'elles cherchèrent à mettre en rapport les richesses du pays. Leur développement ne peut s'effectuer qu'au moyen de routes ; et le gouvernement indigène n'avait ni les ressources ni les capacités requises pour en faire établir. Il ne tenait pas non plus à relier un port de la côte à Tananarive par une voie de communication facile, parce qu'il redoutait de voir les étrangers arriver en trop grand nombre sur le plateau et s'y installer à demeure ; car leur présence était susceptible, dans la pensée de Rainilaiarivony, d'occasionner des conflits d'intérêt et de porter atteinte à la souveraineté imérinienne.

Il faut bien reconnaître d'ailleurs que la malencontreuse affaire Lambert était de nature à provoquer et à légitimer les pires appréhensions. Que penser en effet d'un intriguant se faisant accorder par le prince Rakoto, alors qu'il était encore simple héritier présomptif, des privilèges ne constituant rien moins que l'abandon par le futur roi, de la moitié, ou à peu près, de sa souveraineté? Cette singulière «affaire» restera un des épisodes les plus louches de l'action étrangère à Madagascar et quel que soit l'angle sous lequel on l'examine on ne peut rien trouver pour la justifier. On ne saurait trop flétrir l'action de cet «ambassaseur» de Radama II, soi-disant son conseiller et son ami, venant négocier à Paris pour le compte du souverain malgache, mais en réalité pour offrir à l'empereur Napoléon III de vendre au gouvernement français des privilèges obtenus par abus de confiance. Des actes aussi dépourvus de scrupules ne pouvaient que pousser les Malgaches à une extrême réserve et ce fut précisement ce qui arriva. Chat échaudé craint l'eau froide. Sans Lambert la politique de Rainilaiarivony aurait été probablemeut bien différente et le développement du pays peut-être plus facilité (1).

Donc, au point de vue industriel très peu de progrès furent réalisés. M. Sibree notait pourtant, à la date de 1888, que le commerce des cuirs avait acquis une certaine importance, de même la coutume de manger la peau tout aussi bien que la chair était en voie de disparaître. Les cordonniers indigènes fabriquaient déjà d'excellentes chaussures aussi finies et soigneusement présentées que celles des ateliers européens, sans en avoir pourtant l'imperméabilité ni la solidité, à cause de l'insuffisance du tannage.

On mentionnera également ici que les premiers imprimeurs et relieurs malgaches furent formés par les Anglais, le principal de ces initiateurs étant un nommé Parrett dont il sera question de nouveau dans la suite. « Le beau travail de la plupart des produits de notre presse, déclarait en 1890 un des rédacteurs de la Revue décennale, est dû à l'habileté et à la patience avec lesquelles il enseigna aux ouvriers indigènes tous les procédés relatifs à la fabrication des livres (2) ». Cet art, nous avons eu le vif plaisir de le constater, ne s'est pas perdu en Imerina. On peut avoir aujourd'hui encore des chefs d'œuvre de reliure exécutés par des ouvriers indigènes et nombreux sont parmi les bibliophiles européens résidant à Madagascar ceux qui jugent à propos d'en profiter. Les initiatives de Parret de ce côté-là furent donc des plus heureuses.

(1) *On consultera avec profit au sujet de Lambert le volume d'un écrivain du nom de Louis Pauliat, intitulé « Madagascar » p. 3 et suivantes.*

(2) *Ten Years Review, 1880-1890, p. 73.*

Les petites industries indigènes antérieures à l'arrivée des Européens furent aussi encouragées par leur présence, soit parce qu'ils offraient des débouchés aux producteurs, soit parce qu'ils apportaient des modèles nouveaux. C'est ainsi que la bimbeloterie prit un certain essor ; mais ce fut tout particulièrement le cas de la bijouterie dans laquelle les ouvriers impériniens sont fort habiles, surtout lorsqu'il s'agit de reproduire parfaitement des modèles donnés, même avec des outils très souvent insuffisants et grossiers.

Les Missions continuèrent donc, après 1861, l'œuvre d'initiation commencée pendant la première période. Les catholiques eurent des ateliers en ville et les Frères y instruisirent leurs élèves, tout comme ils le font encore actuellement, dans l'usage du rabot et de la lime. Mais l'innovation, à notre avis, la plus intéressante fut celle du missionnaire Peake à Isoavina, station de la Mission de Londres située à proximité de la route de l'Est et à une vingtaine de kilomètres de la capitale. C'est là que fonctionna la première école industrielle de Madagascar. Ses débuts furent modestes sans doute ; mais l'institution correspondait à peu près aux besoins et au degré de développement du pays à cette même époque. La conquête survenant ne laissa d'ailleurs pas à cette école le temps de prendre son essor et de donner les résultats qu'elle était de nature à porter. Les autorités françaises en exigèrent la fermeture, sans doute parce qu'elles avaient été prévenues contre cette œuvre, et la décision nettement brutale qui l'impose, sous peine très sévère, est une des mesures que tout Français impartial déplorera.

L'idée qui avait présidé à cette initiative était, d'après les termes mêmes du fondateur, celle de procurer « à des jeunes gens formés dans nos écoles de mission quelque carrière honorable entre celle de l'enseignement et le travail consistant à produire avec le concours de la terre, les moyens de subsistance (1) ». L'idée trouva du succès auprès de la population et l'année 1890 vit l'ouverture d'un atelier de menuiserie, d'une forge de ferblanterie. Le nombre des élèves qui y reçurent un enseignement pendant les sept années de son existence s'éleva au total de 67. Voici les termes dans lesquels M. Sibree a décrit les résultats obtenus à Isoavina : « Sous la direction de M. Peake presque tous les objets d'ameublement et toutes sortes d'ustensiles d'usage domestique furent produits par ces ouvriers indigènes ; et il n'est pas exagéré de dire que par leur fini aussi bien que par leur probabilité de durée ces produits de l'Ecole industrielle d'Isoavina soutenaient bien la comparaison avec des articles du même genre faits par des Européens.

Les considérations qui avaient amené Peake à fonder son Ecole Industrielle témoignaient d'une appréciation très judicieuse des besoins du pays. Nous allons voir maintenant que ce missionnaire, — artisan après avoir été le fondateur de Manankavaly—se révéla un semeur d'idées en même temps qu'un initiateur du travail matériel. Une autre de ses vues montre quelle profonde influence pouvaient exercer les principes européens au milieu d'une population encore

(1) *Ten Years Review, 1890 — 1910, P. 111*
(2) *Antananarivo Annual Vol. XXII, p. 135*

arriérée. Le directeur de l'école d'Isoavina eut vite fait des expériences intéressantes, et la plus courante consista à remarquer que les jeunes apprentis quittaient l'atelier, pour aller travailler à leur propre compte, beaucoup trop tôt. Voici de quelle façon il s'y prit pour remédier à cet état de choses : « Nous imprimâmes alors des contrats par lesquels les parents et les fils s'engageaient à fournir une période d'apprentissage de quatre ans. Nous pûmes ainsi les astreindre à la besogne jusqu'à ce que leur temps fut terminé et notâmes les bons résultats de cette mesure dans les capacités de ces jeunes gens et la qualité de leur travail » (1). C'est une constatation que beaucoup d'autres ont faite après Peake. Les jeunes gens apprentis imériniens sont encore, jusqu'à aujourd'hui, vite sujets à se croire experts dans un art alors qu'en réalité ils ne sont encore que dégrossis. Ils avaient besoin des Européens pour leur apprendre ce que c'est que du travail fini et comment on arrive à en produire. Peake fut un de ceux qui s'employèrent activement à faire leur éducation.

Enfin, nous mentionnerons ici que, parmi les douze jeunes gens qui furent envoyés en France par le gouvernement malgache, en 1886, deux devaient être dirigés sur les Arts et Métiers, à Aix, deux sur les Mines d'Alais, les autres étant affectés à l'armée, aux douanes et l'un d'eux à la médécine, comme on le verra dans la suite.

C'est peut-être du côté du développement de l'activité féminine que les plus grands progrès furent réalisés dans la période 1861-1895. Et on retrouve encore, en ce domaine, le résultat des initiatives missionnaires. Dès le début de leur œuvre scolaire, les agents de la Mission Catholique s'employèrent à développer chez les fillettes confiées à leurs soins le goût des beaux travaux de broderie et le gouvernement comprenant bien qu'il n'y avait rien à redouter de ces formes de l'entreprise étrangère, leur accorda tout de suite son patronage le plus enthousiaste. On voit dans l'Histoire du P. de la Vaissière que le premier ministre admira et loua, à plusieurs reprises, les ouvrages exécutés sous la direction des sœurs ; et deux fois, tout au moins, les travaux présentés à la reine la ravirent au point qu'elle décida de les acheter en bloc. Les protestants ne tardèrent pas à imiter ces excellents exemples. Et, depuis cette époque, le principal effort déployé dans les écoles de filles — tout au moins celles des différentes missions — a consisté à instruire les enfants dans les domaines de l'activité féminine, la broderie, la couture et la dentelle. Tout naturellement ces produits ont donné ensuite naissance à l'une des branches les plus florissantes du commerce de l'île. M. Sibree signalait dès l'année 1888, qu'un grand nombre de femmes étaient habiles dans ces arts ; d'après lui, il y avait peu de sections de l'activité féminine dans lesquelles elles fussent arrivées à un degré d'habileté aussi remarquable que dans l'exécution de la broderie et de la dentelle. Tout au plus pourrait-on reprocher aux initiateurs d'avoir encouragé par trop la spécialisation, certaines personnes, certains villagss et même des régions entières se limitant à un même genre de travail. Mais

(1) *Ten Years Review, 1890-1910, p. 112*

c'est là précisément un des résultats du développement industriel et ce mal, — car il semble bien que c'en soit un — n'est pas spécial à Madagascar.

Au fur et à mesure que certaines formes de l'industrie pénétraient en Imerina, le commerce s'y développait également. On verra, dans un chapitre suivant, que des traités furent signés, avec l'Angleterre, les États-Unis et la France en particulier, en vue de favoriser son essor et la période 1861-1895 assista à la fondation de plusieurs établissements, tant en vue de l'exportation que de l'importation. Alors qu'il n'y avait encore aucun commerçant européen établi à Tananarive en 1863, un assez grand nombre de magasins bordaient en 1888 la rue désignée aujourd'hui du nom de l'Amiral Pierre. Et c'est également à ces années antérieures à l'occupation que remonte l'installation par les missions protestantes anglaises de deux magasins qu'elles ont encore en ville et où, pour la première fois, on vendit à prix fixe. Mais le développement du commerce, plus encore que celui de l'industrie, fut entravé par le manque de moyens de communication.

Dans le domaine de l'agriculture des initiatives intéressantes avaient déjà été prises dès le règne de Radama 1^er^. Le gouverneur Farquhar avait envoyé un certain nombre d'ouvriers agricoles, hindous ou mauriciens, en Imerina pour se livrer à des expériences de culture. Hastie avait apporté de même des semences et Ellis raconte dans son Histoire qu'à diverses reprises Radama fit distribuer des graines à des chefs de tribus ou de village, ainsi qu'à ceux de ses officiers qui allaient établir des postes en dehors de la région centrale. La culture du mûrier et l'élevage des vers à soie remontent à cette époque, éloignée de nous très exactement d'un siècle, et, d'après le chroniqueur anglais, la culture des mûriers faisant l'objet de ces « lokam panompoana » ou « concours dans l'accomplissement de la corvée » qui ont été décrits au premier chapitre.

Dans cette branche de l'activité, comme dans les autres sphères du travail, on assista aussi en Imerina, à partir de 1861, à des initiatives et des efforts qui, sans être toujours couronnés de succès, constituèrent des leçons dont on ne saurait mettre en doute l'intérêt et le profit. A ce point de vue chaque Européen a été, dans une certaine mesure, un instructeur, car, une fois installé, tout nouvel arrivant devait avoir pour premier soin de se mettre en mesure de récolter les fleurs, les légumes (1) et ultérieurement les fruits que le pays ne produisait pas encore ; ce fut en particulier le cas pour Laborde qui récoltait déjà à Mantasoa une foule de légumes d'Europe. Pourtant les essais les plus intéressants furent effectués par la Mission Catholique dans son domaine d'Ambohipo.

Les premiers travaux agricoles y furent entrepris dans le but d'approvisionner en pain les membres de cette société et voici en quels termes un des

(1) *Les seuls légumes qu'ils aient, rapporte Le Guével de Lacombe, à la date de 1824, sont des choux verts et des feuilles de morelle et de citrouille, qu'ils font bouillir avec leurs viandes et qu'ils assaisonnent avec un sel végétal tiré d'une espèce de palmier, qu'ils préfèrent au sel minéral et au sel marin. — Voyage à Madagascar, p. 38.*

ouvriers de ce champ du travail, un agriculteur précisément, le P. Batut, a décrit ces opérations : « Les terrains d'alluvion étant les meilleurs, les bords du lac se trouvaient naturellement désignés pour cette culture. La préparation du champ exigeait des travaux considérables de terrassement et de nivellement. Plus de 30.000 mètres cubes furent creusés dans le flanc du coteau et servirent à combler le lac sur une surface d'un hectare. On eut ainsi un terrain uni, plat, formé d'une bande de terre semi-circulaire, s'étendant tout le long du lac et mesurant environ 2 hectares 50. Complètement sec une partie de l'année, il était ensuite recouvert d'une nappe d'eau de 1 à 2 mètres de profondeur. Les semailles étaient donc contrariées par les pluies et parfois une inondation emportait tout. On essaya de les faire au commencement de la saison sèche. Le blé germa bien, produisit de belles tiges et des épis suffisamment fournis, mais qui ne mûrirent pas en même temps, ou même n'arrivèrent jamais à maturité. On fut obligé de moissonner à des époques différentes. Ce premier essai fut suivi de plusieurs autres qui donnèrent des résultats semblables. On installa un moulin à vent dans une tour construite à cet effet. Les meules furent taillées dans le granit. L'invention ne fut pas heureuse : la farine manquait, paraît-il, de finesse et — inconvénient plus grave — présentait quelques traces de poussière granitique. Au moulin à vent succéda un moulin mécanique venu de France. Ce moulin survécut aux essais d'agriculture et servit à moudre le riz pour faire la bière. Le pain, en somme, ne fut jamais de bonne qualité ; les missionnaires cependant s'en contentaient et l'une des récoltes en fournit pour trois mois à toute la mission de l'Emyrne (1) ».

On trouverait difficilement un autre champ de l'activité où l'initiative et le labeur des pionniers se révèlent avec plus de relief. Ce ne fut pas, d'ailleurs, la seule expérience : « on tenta beaucoup d'autres cultures à Ambohipo ; l'avoine eut un succès médiocre, l'orge donna de bons résultats, le millet et le lin aussi. Mais tout revenait fort cher parce que la terre était partout détestable et qu'on ne pouvait la faire produire qu'à coup de fumier et à force de travail (2) ». En vue de permettre l'arrosage, une pompe aspirante et refoulante fut installée au bord du lac et on parvint à faire monter l'eau jusqu'à une hauteur de dix-huit mètres. On essaya même le labour à la charrue auquel on dut renoncer à cause de la maladresse des ouvriers malgaches. Un progrès a donc été réalisé depuis lors, puisque la charrue est employée à l'époque actuelle tout au moins dans les jardins d'essai de Nanisana.

Ce furent les plantations de manioc, celles d'ananas et le jardinage qui donnèrent à Ampohipo les résultats les plus satisfaisants. Le terrain de culture se trouvait, comme le champ de blé, dans la partie inférieure du domaine et on avait dû l'exhausser pour éviter qu'il fût recouvert par l'eau pendant la saison des pluies. Les pommes de terre ne donnèrent qu'une médiocre récolte parce que le sol y était argileux, Les essais de culture maraîchère, opérés à Ambohipo, constituent le point de départ d'une des branches de l'activité

(1) *P. de Veyrières. Un coin de l'Imerina, Ambohipo, p. 17-18.*

(2) *P. de Veyrières. Un coin de l'Imerina, Ambohipo p. 18.*

agricole qui ont le plus contribué à rendre la vie agréable, à Tananarive tout au moins, à la population européenne et à procurer de larges revenus à ceux qui s'y adonnent. On a pu en voir une manifestation des plus intéressantes à l'exposition horticole dont le succès fut si vif, lors de la récente foire.

Le bien-être résultant de ces nouvelles ressources ne se fit pas attendre très longtemps. Dès la date de 1888, M. Sibree constatait que de grands progrès avaient été réalisés dans le domaine de l'horticulture au cours du quart de siècle écoulé. Les coings, les raisins, les prunes étaient déjà assez abondants et on trouvait des pois, des carottes, des laitues, des choux, du céléri dont on ignorait l'existence à Tananarive vingt-cinq années auparavant. Le café malgache était très apprécié et des essais furent même tentés en vue d'acclimater au pays des plantations de thé ; c'étaient là tout autant d'innovations de nature à introduire un bien-être et des revenus jusqu'alors inconnus.

Il n'en fallait pas davantage pour transformer complètement les conditions d'existence en Imerina. Les étrangers arrivés sous les règnes de Radama II et de Rasoherina s'étaient trouvés dans la nécessité d'adopter un genre de vie assez semblable à celui de la population indigène. Certains même l'avaient fait par goût de nouveauté et par vocation missionnaire. Mais il en était résulté un affaiblissement général de la vigueur physique se traduisant dans quelques cas, ainsi que le raconte M. Sibree, par des ulcères. Toutefois, avec un régime meilleur les forces revinrent, et ce fut alors le tour des indigènes à apprendre au contact des Européens l'emploi du pain, des gâteaux, du lait, du beurre, du café, du thé, du sucre raffiné et d'une foule d'autres produits dont ils n'avaient jamais fait usage auparavant. Alors qu'en 1863 on ne trouvait nulle part du pain en vente, on en voyait en 1890, déclare M. Sibree, jusque dans les petits étalages des marchands. La nourriture de la partie riche, tout au moins, de la population était devenue ainsi plus variée.

On a déjà fait mention d'arboriculture au sujet de la ville de Tananarive. Les membres de la Mission Catholique furent encore, en ce domaine, sinon les premiers, du moins ceux qui travaillèrent sur la plus grande échelle. Les allées d'Ampohipo avaient été bordées d'arbres et on avait même aménagé un verger. Le R. P. A. Batut donne, dans la publication intitulé « Notes, Reconnaissances et Explorations » (1) des détails qui ne manqueront pas d'intéresser tous ceux que préoccupent les questions agricoles. Quarante-sept familles d'arbres furent cultivées avec plus ou moins de succès à Ambohipo ; et, dans le cas de certaines d'entre elles — le manguier, en particulier — on procéda à des essais sur de nombreuses variétés indigènes ou importées. Parmi les seules essences d'Europe on relève les pins, les cyprès, les cèdres, les mûriers, les chênes, les saules, les citronniers, les orangers, les pommiers, les poiriers, les pruniers, les pêchers, les néfliers, la vigne, les cognassiers et les châtaigners. Les résultats ne furent pas tous également satisfaisants car il n'est pas donné à tout le monde de réussir du premier coup et il est souvent nécessaire, plus encore dans ces conditions qu'ailleurs, de persévérer avant d'obtenir des résultats.

(1) *Année 1899 — 2e semestre, page 395.*

TABLEAU DES CORPORATIONS EXISTANTES A TANANARIVE, EN 1885

DÉSIGNATION des CORPS DE MÉTIER	GENRE des TRAVAUX EXÉCUTÉS	ORIGINE de la CORPORATION	Effectifs
Avaratr' Ilafy. . . .	Fabrication des fusils et autres travaux de forge enseignés par J. Laborde.	1835	303
Fehin' Andrianambo .	Travailleurs sur cuivre.	Radama 1er.	111
Mpanefy vi-fotsy. . .	Ferblanterie et zinguerie.	»	128
Mpandrafitra	Charpente et grosse menuiserie.	»	463
Mpamono omby . . .	Abatage et dépeçage des bœufs.	1863	70
Mpanao sotro. . . .	Ustensiles en corne de zébu.	Ranavalona 1re.	15
Mpanamalona. . . .	Pêcheurs d'anguilles et autres poissons.	1864	89
Alijinery	Porteurs du souverain et de tous les fardeaux de l'État.	Ranavalona 1re.	1200
Mpanao ampongabe .	Tambours et grosses caisses.	»	133
Fehin' dRamarosambaina	Travaux de forge — Mitrailleuses.	»	42
Mpanao kitron-tsoavaly	Maréchalerie — Pose des fers.	Radama 1er.	34
Amboalefoka	Fabrication du bleu d'azur.	Ranavalona 1re.	21
Fehin' dRamanantsalama	Travaux délicats de forge - mitrailleuses.		
Amparibe	Travaux de forge ordinaires.	Radama 1er.	4167
Deka Borigedry . . .	Conservation des projectiles et des outillages en fer.	»	43
Mpandatsa-biriky . .	Tuiles et briques.	1869	39
Mpandalotra	Crépissage et enduits, plafonnages.	»	43
Fehin' Andrianavy . .	Forge de précision et mitrailleuses.	1883	36
Mpanety trano . . .	Couvreurs en chaume.	Andrianampoinimerina.	26
Mpanao tsorahy . . .	Tréfilerie de fer.	Ranavalona 1re.	30
Mpiandry omby . . .	Gardiens des troupeaux royaux.	Andrianampoinimerina.	122
Mantasoa	Fonderie de canons Laborde.	Ranavalona 1re.	287
Antranombasy . . .	Horlogerie et forge de précision.	»	139
Mpanjaitra.	Vêtements militaires et pavillons nationaux.	»	165
Fanjakamandroso . .	Fabrique de dynamite.	1878	138
Manjakaray	Fabrique de poudre (méthode malgache).	Andrianampoinimerina,	86
Mpampiasa omby . .	Education des bœufs de travail.	Ranavalona 1re.	18
Mpamaky hazo . . .	Sciage de long.	Radama 1er.	27
Analakely	Poudrerie et cartoucherie.	Ranavalona 1re.	1621
Tambato	Taille de pierre et construction.	Radama 1er.	786
Mpanefy volamena . .	Orfèvrerie et argenterie.	Ranavalona 1re.	69
Mpanao kiraro . . .	Cordonnerie, chaussures.	Ranavalona II.	59
Mpanao lasely . . .	Sellerie, corroierie.	»	26
Mpanao solika . . .	Huile de pieds de bœufs.	Ranavalona 1re.	46
Fehin' dRamangetrika.	Forge de précision — Mitrailleuses.	1883	39
Andoharano	Cuirs, gibernes, ceinturons.	Radama 1er.	83
Ambohimandroso . .	Tanneries.	Radama 1er.	124
Vodivato	Poudre et explosifs.	Ranavalona 1re.	124

TABLEAU DES CORPORATIONS EXISTANTES A TANANARIVE, EN 1885

DÉSIGNATION des CORPS DE MÉTIER	GENRE des TRAVAUX EXÉCUTÉS	ORIGINE de la CORPORATION	Effectifs
Mpamboly Rongony .	Culture du chanvre.	Ranavalona 1re.	106
Tsarahonenana . . .	Filature et tissage du coton à l'aide de métiers mécaniques, sous la direction de Raolombelona qui avait été en Angleterre pour apprendre cette industrie.	Radama 1er.	57
Antsahanandriana . .	Travaux de forge.	1876	107
Mpamboly vary. . .	Culture des rizières royales de Tanjondroa.	Ranavalona 1re.	10
Fehin-dRainimandranto	Elevage des vers à soie près de Faliarivo.	Radama 1er.	30
Fiton-jato lahy . . .	Bûcherons.	Andrianampoinimerina.	272

N. B. — Les rois et reines ci-dessus ont régné, Andrianampoinimerina de 1790 à 1810 — Radama 1er de 1810 à 1828 ; Ranavalona 1re de 1828 1861 ; Radama II de 1861 à 1863 ; Rasoherina de 1863 à 1868 ; Ranavalona II de 1868 à 1883 ; Ranavalona III de 1883 à 1896.

On a vu ci-dessus combien les arbres avaient ajouté au charme de la capitale imérinienne. La même remarque pourrait être faite pour certains coins de la campagne. Avant l'arrivée des Européens les collines de l'Imerina et les plaines ou les régions accidentées qui s'étendent à proximité de la capitale étaient absolument nues. Les seuls arbres qu'il y avait dans le pays se trouvaient dissimulés dans les fossés profonds dont sont entourés les villages. Mais la plupart des missionnaires dits « de la brousse » en plantèrent autour de leurs stations ; ce fut particulièrement le cas chez les Anglais qui, résidant avec des familles, étaient amenés à rechercher un séjour aussi agréable que possible pour les leurs. Le voyageur qui parcourt l'Imerina verra ainsi, sur plusieurs points, de jolis oasis de verdure et de fraîcheur, situées non loin des routes, et entièrement établies par les soins d'un résident européen ; telle était la station occupée par Peake à Isoavina. Cela suffit pour montrer ce qu'on pourrait faire de certaines parties des plateaux qui, tout en étant dénudées et sèches, en apparence, ne sont pas dépourvues de sources. C'est donc à fort juste titre que l'administration française pousse la population à la culture des arbres, puisque quelques missionnaires anglais et français ont démontré par la beauté des résultats obtenus sur leurs emplacements, que les efforts déployés de ce côté là étaient largement récompensés.

Les notes précédentes permettent de se faire une idée de la nature et de l'étendue des progrès réalisés en Imerina dans le domaine matériel, On en verra, d'ailleurs, une preuve des plus convaincantes dans le tableau ci-joint des corporations professionnelles existant déjà à Tananarive en 1885 (voir le tableau annexe) emprunté par nous à un travail de M. Julien sur les industries locales (1). Les Européens n'eurent-ils, ainsi que le déclare M. Julien, qu'une minime part dans la formation de ces ouvriers ? Nous ne le croyons pas du tout. Peut-être bien que « quelques-uns seulement avaient été les élèves des maîtres » étrangers. Mais un très grand nombre d'entre eux s'étaient instruits au contact de ceux que les Européens avaient initiés directement au travail. Or, c'est par centaines que les ouvriers sortirent des ateliers de Cameron ou de ceux de Jean Laborde. D'ailleurs, et en ce qui concerne leur formation professionnelle, c'est bien aux Européens que les Malgaches attribuent la plus grande part du mérite.

Ces progrès furent d'ailleurs favorisés par les capacités toutes spéciales de la population des plateaux. Et ces dispositions étaient elles-mêmes de deux sortes. Il y avait, en premier lieu, une aptitude particulière, sinon toujours voulue, à accéder à la civilisation par son côté extérieur par l'initiation rapide aux formes les plus diverses du travail, par l'emploi des machines et, d'une façon générale, par tout ce qui est du domaine des sens. Un des observateurs les plus judicieux des Malgaches, le docteur Lacaze, avait constaté, et déclarait en 1881, que c'était « par les bénéfices matériels que les Malgaches entreraient dans la civilisation » (2).

(1) *Le travail indigène — Industries locales — Congrès de l'Afrique Orientale — année 1912, p. 194.*

(1) *Souvenirs de Madagascar, p. 139.*

D'autre part, ce développement était soutenu par les dispositions des Imériniens à se plier au travail. Les premiers Européens qui visitèrent l'Ankova furent étonnés de la nature des ouvrages qu'on y effectuait. Et, comme on le constate de même, à notre époque, c'est la région des Hauts Plateaux qui exporte le plus de produits, malgré l'infertilité de son sol. Ces capacités, que nul ne songera un instant à comparer à celles des populations européennes, soutenues par des siècles d'hérédité et stimulées par des besoins beaucoup plus grands (1) ont été cependant assez marquées pour mettre les Imériniens au premier rang des différentes populations de l'île, dès le début du XIXe siècle ; elles ont contribué depuis à leur permettre de conserver leur avance jusqu'à ce jour et même de l'augmenter encore. Les conditions climatériques plus rigoureuses de la partie élevée du pays sont, dans une large mesure, la cause de la supériorité des habitants de cette région ; tout comme le froid a placé la race blanche au premier rang des populations du globe.

Mais l'agent par excellence de cette transformation ou, pour mieux dire, son principe à Madagascar a été le christianisme. Le progrès s'est produit partout où il se répandait, et plus ou moins, selon le degré de capacité des populations. Les missionnaires ont été les véritables initiateurs et les meilleurs. Sans doute les développements qui se sont produits avant l'occupation française ont été assez limités ; parfois même ils ne constituaient qu'un point de départ. Mais l'action missionnaire ne s'est pas arrêtée non plus en 1895 ; elle s'exerce encore à l'heure actuelle parallèlement à l'influence d'une foule d'autres Européens fonctionnaires et colons. La période 1861-1895 aura ainsi constitué dans l'ordre des progrès tant matériels qu'intellectuels et moraux, en Imerina, un stage initial et, pour employer une image empruntée à la mécanique, un démarrage. Mais le départ s'effectua dans la bonne direction et nous devons reconnaître, en toute justice, que, même en dehors de l'intervention française, le pays aurait rapidement évolué vers de réelles et indéniables améliorations de toute sorte. Un contact plus étroit avec la France n'a fait qu'accélérer cette évolution. Séduit par l'excellence, souveraine à ses yeux, des choses d'Europe, conquis par le prestige des étrangers, instruit à leurs écoles, initié à se joindre à eux dans leurs temples, le peuple imérinien a emboîté le pas après l'Europe ; tous les efforts qui ont été enregistrés ci-dessus pourraient être décrits comme étant, consciemment ou non, une mise au pas. Les développements ultérieurs de Madagascar seront toujours étroitement liés à la marche de la civilisation dans l'hémisphère Nord.

On peut même avoir sujet de regretter que le triomphe des idées, des modes ou des manières d'être propres aux Européens ait été aussi prompt

---

(1) *Nous touchons ici à une des questions les plus discutées. Certains se sont refusés à voir ces dispositions, faute d'une compréhension suffisante pour saisir toutes les différences existant entre les Imériniens et les Européens. Par contre, il nous semble que, sur ce point, M. Julien est trop optimiste dans l'article cité précédemment. Le Malgache des plateaux ne dirait pas que « travail, c'est joie ». Mais il a su se plier à l'exécution de besognes même rudes et triompher très fréquemment de dispositions marquées à la paresse.*

et aussi complet. La population n'a pas eu le temps de prendre conscience de ses aptitudes en vue de les appliquer d'une façon créatrice et originale à ses besoins. Les dispositions qu'il aurait pu y avoir chez les Malgaches pour un véritable art indigène ont été étouffées. On s'est contenté de transplanter en Imerina des modèles d'Europe. On y trouve aujourd'hui une foule d'édifices qu'on pourrait tout aussi bien rencontrer dans telle ou telle ville de France ou d'Angleterre. Le cadre et la couleur locale ont été perdus de vue, ou, pour mieux dire, on ne semble pas s'en être aucunement préoccupé. Trop hâtive, cette évolution a éveillé dans la population des dispositions à se croire supérieure à ce qu'elle est encore, en fait, et un extérieur poli a souvent caché un état proche des conditions primitives. L'allure rapide à laquelle la civilisation a progressé peut avoir été un avantage pour une foule d'individus, considérés isolément, mais pour le peuple, pris dans l'ensemble, il eût été préférable d'aller moins vite.

CHAPITRE XI

L'ŒUVRE MÉDICALE

Le développement de l'œuvre médicale en Imerina, au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, constitue un des aspects des plus manifestes de l'activité européenne. Nous assistons au passage de la sorcellerie à la pratique médicale. Le récit des progrès réalisés est des plus intéressants. Mais, afin de mieux embrasser du regard le chemin parcouru pendant les trente et quelques années qui s'écoulèrent entre le retour des missionnaires et l'occupation française, il n'est pas inutile de nous reporter plus en arrière, au règne de Radama I. Nous trouvons en effet, dans le journal d'Hastie, de précieuses indications sur l'état sanitaire de Tananarive en décembre 1817 ainsi qu'en janvier et février de l'année suivante.

Une épidémie de petite vérole battait alors son plein dans la jeune capitale imérinienne et la région environnante. Les malades mouraient par centaines. Les personnes atteintes par le mal étaient transportées dans les fossés profonds qui entourent les villages et on les laissait périr là de maladie ou d'inanition. C'était aussi la coutume, à cette époque, ainsi que le rapporte Coppalle, de suspendre un bouchon de paille à la porte des maisons où il y avait des malades, soit afin de prévenir les étrangers, soit dans le but d'écarter les importuns. Le roi lui-même fut atteint par la contagion ; mais il faisait tout son possible pour le cacher à son peuple. La maladie étant alors couramment attribuée à des mauvais sorts jetés sur les individus, il importait essentiellement au prestige royal de ne pas avoir l'air de participer à ces atteintes ; ou bien encore quelque honte était-elle attachée, comme c'était le cas pour la lèpre, aux manifestations extérieures de l'épidémie. Très impressionnée par la gravité du mal, la foule venait se rassembler autour du Palais. Pour la protéger contre les puissances néfastes, on l'aspergeait d'eau envoyée à cet effet par le souverain. Des bâtonnets, attachés dans les cheveux des personnes saines, devaient avoir le même résultat.

Il y avait pourtant à cette époque en Imerina des gens qualifiés du titre de docteurs, mais dont les pratiques grossières relevaient plutôt de la sorcellerie que d'un art curatif quelconque. Le traitement pouvait être vaguement empirique ; mais Hastie s'élève à diverses reprises contre son caractère anti-hygiénique. Les malades étaient enfermés dans des pièces soigneusement fermées et placés à côté de foyers constamment entretenus. Le journal du 17 décembre 1817 rapporte qu'un certain Brown, sujet britannique, était soigné par un médecin qui devait être exécuté s'il ne le guérissait pas dans un délai de dix jours. Un autre sorcier-praticien avait eu à s'occuper de Radama lui-même ; mais, son

HOPITAL

traitement n'ayant pas paru efficace, le médecin fut condamné à prendre le tanguin ; Hastie raconte, dans le numéro du 18 février 1818, que le roi s'était montré très satisfait d'apprendre que l'épreuve lui avait été fatale. Il faut bien le reconnaître, de tels procédés n'étaient guère faits pour encourager ceux qui auraient été disposés à l'étude de la médecine.

Le tableau tracé par Le Guével de Lacombe, dans son Voyage à Madagascar vers 1826, est assez analogue à celui qu'on vient de voir. « Nous avons, aurait dit un des principaux lieutenants du souverain imérinien au voyageur français, des ombiaches et des ampaanzares (1) de plusieurs classes, qui sont prêtres, médecins et devins tout à la fois ; ils savent conjurer les génies malfaisants et nous préserver de leurs maléfices ; ils nous préviennent des pièges qu'ils doivent nous tendre et nous donnent le moyen de les éviter (2) ». Le traitement par les plantes et les bains de vapeur, les massages et la saignée constituaient pourtant un début de médication. Tout empirique qu'il fût, il pouvait bien avoir une certaine valeur curative. Mais, en tout cas, la médecine était jusqu'alors restée confinée dans les limbes de la barbarie.

Le gouverneur Farquhar avait pourtant cherché — et la mesure lui fait honneur — à venir au secours de la population imérinienne ; non pas spécialement à l'occasion de cette épidémie de 1817. Dès l'année d'avant il faisait accompagner la mission du capitaine Le Sage de deux docteurs. Mais les pauvres médecins parurent attirer sur leurs personnes toutes les fureurs de la fièvre et la plupart des membres de l'escorte furent également cruellement éprouvés. Il ne semble donc pas que le passage de ces deux praticiens ait laissé aucune trace à Tananarive parce qu'ils se trouvèrent probablement hors d'état de rendre des services, et il ne fut malheureusement plus question de docteur, dans la suite, pendant cette première période d'influence européenne.

On avait pourtant, dès l'année 1817, quelques remèdes, dus également à l'obligeance du gouverneur de Maurice, et de nature à faire échec à la virulence du mal, même s'ils étaient employés par des mains inexpertes. C'est ainsi qu'Hastie fait mention à plusieurs reprises de vaccination. Dans le journal du 18 décembre nous voyons, en particulier, qu'une centaine de personnes avaient été ainsi soignées et que l'opération avait très bien réussi. C'est pourquoi Radama désirait beaucoup recevoir de nouveaux remèdes ; et il insistait vivement auprès du négociateur britannique pour en faire demander sans retard à Maurice.

Des non-professionnels furent donc à peu près les seuls Européens qui purent apporter quelque secours aux Imériniens jusqu'en 1861. Mais le dévouement suppléait aux capacités. Hastie se livra à une véritable activité médicale pendant les quelques jours qu'il passa à la capitale en 1817. Il visitait les malades à domicile, prescrivant tout au moins des mesures d'hygiène susceptibles de favoriser le rétablissement de la santé. Tous les Européens qui séjournèrent en Imerina contribuèrent, de même, par les soins qu'ils donnèrent, à initier les indigènes aux pratiques médicales et en particulier à l'usage des remèdes. Pour un peuple primitif et païen, ceux-ci durent vite prendre une extrême importance. Robin

(1) *Terme synonyme de médecin.*
(2) *Voyage à Madagascar, p. 133.*

fut ainsi, d'après les termes de Cameron, « probablement le premier à recevoir de l'étranger la poudre blanchâtre, en bouteille, dont on disait qu'une légère dose suffisait, au bout d'un jour ou deux, pour arrêter la fièvre, comme par magie (1) ». Et, de même, J. Laborde était souvent appelé à donner des soins médicaux à des personnes victimes d'accidents ou atteintes de maladie et surtout à faire venir d'Europe les précieux « fanafody » (2) (remèdes).

Si le journal d'Hastie et les notes de Laborde étaient tout entiers entre nos mains on y trouverait peut-être des renseignements fort intéressants sur l'état sanitaire du pays sous le règne de Radama I et de Ranavalona I. Il y a d'autant plus lieu de regretter le manque de la plus grande partie de ces instructifs documents que les annales de l'activité missionnaire, pendant la première période, sont presque muettes sur cette question. Il est même tout à fait suprenant quand on est accoutumé à voir l'œuvre médicale associée, dans la plupart des champs de mission, à l'effort en vue de l'évangélisation et de l'instruction des populations, de constater qu'aucun docteur ne fut adjoint au groupe assez nombreux d'agents que la Mission de Londres envoya en Imerina sous le règne de Radama I. Ceci ne constitue d'ailleurs, en aucune façon, une critique à l'adresse de cette societé qui se consacra à l'œuvre médicale avec tant de sollicitude dans la suite. A cette date lointaine, l'idée de missions médicales en pays païens ne s'était pas encore fait jour. Il n'y en avait nulle part. Ce fut d'une façon progressive que les moyens d'action des sociétés missionnaires allèrent en se développant, au fur et à mesure qu'elles se rendaient mieux compte des besoins des populations.

Des années qui précédèrent la date de 1861 il n'y a donc presque rien à dire pour la simple raison que l'activité européenne fut à peu près complètement suspendue. Nous mentionnerons toutefois qu'un docteur français, Milhet Fontarabie, fut envoyé de la Réunion en 1856 pour exécuter une opération de rhinoplastie sur la personne de Rainimamonjy, frère du tout-puissant Rainijohary, ministre de Ranavolona I. Cet épisode, ainsi que le rôle joué en ces circonstances par le P. Weber, qui se fit passer pour médecin-assistant, sont rapportés avec beaucoup de détails dans l'Histoire du Royaume Hova (3) du P. Malzac. Il y eut aussi, pendant un certain temps, sous le règne de Ranavalona 1re un docteur bourbonnais, Tavel ; de vieux Malgaches rapportaient, ces dernières années, que ce médecin rendit de réels services à la population par les opérations chirurgicales qu'il exécuta. Il aurait même formé quelques indigènes à la pratique de son art et serait ainsi le précurseur des études médicales à Madagascar.

Le soin qui allait incomber aux praticiens européens dans un pays dépourvu de toutes ressources, était donc à la fois un effort d'organisation et une lutte tenace contre des pratiques primitives. L'opinion des indigènes était que la maladie, constituant un état exceptionnel, résultant, ainsi qu'on l'a vu, d'influences néfastes, devait être combattue de même par des moyens surnaturels.

---

(1) *Recollections of Mission Life in Madagascar*, p. 27.

(2) *Le terme de « fanafody » (ce qui chasse les mauvais sorts) montre bien que les opérations médicales furent, à l'origine, étroitement associées à l'exorcisme dans l'esprit des populations.*

(3) *p. 303 et suivantes.*

La médecine se présente, dans ces conditions, comme une proche parente de l'exorcisme. A un mauvais sort il faut opposer une force libératrice, capable de déterminer la défaite et la fuite des puissances malignes (1). Et nous touchons, au même instant, du doigt la dérivation du mot employé pour désigner les médicaments de toute sorte, le terme générique de « fanafody », « ce qui chasse les mauvais sorts ».

Il existait même des mesures qu'on disait préventives de la maladie. Ainsi, des animaux plus ou moins fabuleux étaient supposés annoncer par leur apparition la venue prochaine d'épidémies et crus capables d'indiquer ce qu'il y avait à faire pour échapper à la contagion. Un missionnaire de la Société de Londres eut un jour la surprise de constater que les personnes venues pour le consulter portaient toutes un grain de maïs suspendu au cou ; comme il en demandait la raison on lui déclara qu'un animal du genre du hérisson, le « trandraka » avait été pris par des gens et, afin d'avoir la vie sauve, avait informé ces personnes qu'une maladie viendrait de l'Ouest et ferait beaucoup de victimes. On aurait à se protéger contre elle en portant un talisman autour du cou ; et c'était le grain de maïs qui était employé à cet effet.

Une lueur de vérité s'était pourtant infiltrée au sein de ces épaisses ténèbres. On avait, semble-t-il, observé que quelques espèces d'herbes et de racines exerçaient, sans l'aide d'aucune conjuration, une influence curative directe sur certaines maladies. Ainsi les populations indigènes, après avoir considéré pendant longtemps les docteurs étrangers comme de grands sorciers, rangèrent plus tard leurs remèdes dans la catégorie de ceux qui agissaient directement.

On a vu qu'il y avait des prétendus médecins sous le règne de Radama 1er. Près d'un demi siècle plus tard bon nombre de gens se faisaient passer pour tels, car on pouvait retirer de beaux profits de cette pratique. Voici, à titre de document, un extrait emprunté à l'Antananarivo Annual ; il émane de la plume du missionnaire Pearse qui, sans être docteur en titre, acquit une très grande connaissance de toutes les questions médicales parce qu'il s'intéressait beaucoup à cette branche de l'activité. « On trouve, écrivait-il vers 1880, dans toutes les parties de Madagascar, que j'ai visitées, des hommes et des femmes que les indigènes reconnaissent comme étant médecins et qu'on appelle « mpanao fanafody », « fabriquants de remèdes » ; mais ces praticiens malgaches n'ont aucune connaissance de l'anatomie du corps humain ou de la nature des affections ; ils ignorent complètement le traitement qui convient au malade, qu'il s'agisse de médecine ou d'hygiène. Ils ont recours à des purgatifs puissants et à différentes infusions ou décoctions de plantes du pays. Ils obligent le malade à continuer à s'alimenter normalement, et quoiqu'absolument incapables d'établir un diagnostic, ils émettent toujours des pronostics favorables. Ils n'hésitent pas, alors que le malade est atteint d'une affection maligne et se trouve dans une situation très critique ou même à l'article de la mort, à

(1) *« Aux yeux de la mentalité primitive », déclare M. Levy-Bruhl, guérir une maladie c'est vaincre le charme qui l'a causée par le moyen d'un charme plus fort. — La mentalité primitive — 2e édition, p. 484.*

déclarer qu'il va se rétablir et à faire le serment d'avaler le cadavre, si la guérison ne résulte pas de leur traitement (1). Mais, comme les charlatans d'Europe, ces faux guérisseurs étaient fort entendus dans l'art de soutirer à leurs victimes de l'argent, des volailles, du riz et jusqu'à des bœufs.

C'est à la Mission de Londres, à la Mission Norvégienne et à celle des Amis que revient l'honneur d'avoir initié la lutte contre cet aspect du paganisme en Imerina par l'envoi de docteurs et de s'être appliquées, en outre, à doter le pays d'un personnel médical indigène adapté à ses besoins en organisant l'enseignement. Et les efforts de ces trois sociétés furent à tél point coordonnés, pendant plusieurs années, qu'il serait difficile de mesurer la part qui revient, dans l'œuvre commune, à chacune d'elles.

Une étude directe des organes de l'activité norvégienne serait sans doute de nature à nous fournir des indications intéressantes sur l'effort qu'accomplirent ces trois missions. Mais, même en l'absence de ceux-ci, les renseignements si abondants, qu'on trouve dans les publications des deux autres sociétés, permettent de mesurér la nature et l'étendue du travail effectué. Parmi ces diverses sources, il convient d'accorder une mention toute particulière à la « Revue décennale » de la Mission de Londres, car c'est celle qui fournit les exposés les plus complets et les plus lumineux à la fois des opérations des deux sociétés anglaises. On pourra également consulter, avec profit, en vue d'études plus complètes, les rapports annuels de l'une et de l'autre et, en particulier, celui qui est intitulé « Medical Mission ». Enfin l'Antananarivo Annual contient aussi des documents tout à fait précieux, soit sous la forme d'articles du genre de celui de Pearse, auquel nous avons fait précédemment un emprunt, soit sous celle de petites notices, plus courtes, mais non moins substantielles, exposant et commentant, chaque fin d'année, les principaux évènements survenus depuis la dernière publication.

Nous avons vu que le P. Weber fut le premier Européen missionnaire à apporter, sans être docteur, des secours médicaux aux Impériniens. « Logé sur les bords du lac d'Andohalo, déclare le P. de la Vaissière, il recevait déjà les Malgaches, instruisant leurs esprits tout en soignant leurs corps, et donnant à tous, comme autrefois, des prescriptions médicales (2). Ceci se passait dans les derniers mois de l'année 1861. Mais le premier docteur en titre envoyé d'Europe, à cette époque, fut le médecin Davidson qui était au service de la Mission de Londres. Cinq années après lui, en 1867, arriva un second docteur, le norvégien Borchgrevink qui contribua plus tard, dans une grande mesure, à l'organisation de l'École intermissionnaire de Médecine et a laissé un souvenir profond dans la pensée de tous ceux qui l'ont connu. Ce praticien est aux nombre de ceux qui accomplirent la plus longue carrière à Madagascar et il a été décoré, avant son retour en Europe, de la Légion d'Honneur par le gouvernement français, pour les services rendus au pays.

C'est pourtant au docteur écossais Andrew Davidson que revient l'honneur d'avoir été en Imerina le principal pionnier de l'œuvre médicale.

(1) *Vol. II, p. 318.*
(2) *Histoire de Madagascar, Vol. I, p. 349.*

Arrivé vers la fin de 1861, il écrivait dans le courant de l'année suivante : « J'ai ouvert un Dispensaire la première semaine de mon séjour. Les malades que je traite actuellement feront une moyenne de 5000 à 6000 par an. Le Dispensaire est un don du Premier Ministre qui avait la goutte, mais va mieux maintenant. Les remèdes ont considérablement réduit la durée et la violence de la dernière attaque. Il doit me faire construire une maison en même temps qu'il m'accorde un Dispensaire (1) ». Le succès du nouveau docteur auprès de la population fut tel que fréquemment les malades se disputèrent à sa porte une partie de la nuit, afin d'être sûrs d'obtenir ses soins à son lever. L'activité de Davidson était partagée entre le traitement des malades au Dispensaire et les visites à domicile.

D'autre part, comme le médecin s'en aperçut bien vite, ce n'était pas à Tananarive seulement que les besoins étaient grands. Dès l'année 1863, il envisageait l'extension de l'œuvre médicale à toutes les parties de l'île, écrivant dans une lettre à un de ses amis d'Ecosse : « Je crois fermement et en toute honnêteté que si on mettait à ma disposition chaque année une somme modeste je pourrais, d'ici à quelques années, venir au secours de toutes les tribus de l'île. Mon plan est le suivant : il consiste à choisir de jeunes indigènes capables à leur tour d'enseigner la médecine et la foi au Christ et à les envoyer comme pionniers de la mission ; ce n'est pas une utopie ; le projet est simple et réalisable ; mais pour le mettre à exécution, il me faut un hôpital et des aides (2) ».

Les réalisations suivirent d'ailleurs de très près la conception des plans. Dans une lettre en date du mois de janvier 1864, Davidson annonçait que la pose de la première pierre de l'hôpital venait d'avoir lieu. Un appel avait été lancé à quelques amis du docteur en Angleterre et à Madagascar parmi la population indigène. La lettre du fondateur ne fait mention que des nobles Imériniens comme souscripteurs ; mais H. E. Clark, auteur de la petite « Histoire de l'Eglise à Madagascar », déclare que tout le monde fut invité à contribuer sans considération de caste ou de fortune ; et cette indication semble beaucoup plus en harmonie avec tout ce qu'on sait, par ailleurs, des vues et du caractère du pionnier missionnaire. Et comme le médecin lui-même le signalait avec une satisfaction bien légitime, c'était la première fois, dans l'histoire du pays, que les gens avaient été unanimes à verser une contribution absolument bénévole.

« En 1870 le docteur, faisant la revue de l'œuvre accomplie, constatait, dit M. Mondain, avoir donné dans son hôpital, depuis sa fondation, plus de 200.000 consultations. L'hôpital lui-même comprenait une trentaine de lits, presque toujours occupés (3) ». On trouve, en outre, dans le deuxième volume de l'Histoire du P. de la Vaissière, des renseignements d'un vif intérêt sur cet ancêtre des hôpitaux à Tananarive. Quoiqu'il appartînt à la Mission de Londres, les personnes de toutes les confessions y étaient admises et les catholiques, en particulier, pouvaient y être assistés par leurs prêtres. Après le départ de Davidson le droit de célébrer les cérémonies du culte catholique fut retiré ;

(1) *J. L. Maxwell W. Burns Thomson, p. 157-158.*
(2) *J. L. Maxwell W. Burns Thomson, p. 159.*
(3) *Ouv. cité, p. 233.*

mais les missionnaires de cette religion restèrent toujours autorisés à venir y visiter leurs malades. Le plus bel éloge du docteur Davidson est aussi celui que fait de lui le P. de la Vaissière quand il raconte comment un de ses confrères, le P. Weber, reçut de la part du médecin anglais les soins les plus assidus. Ces témoignages ainsi rendus par les membres d'une société missionnaire aux agents d'une œuvre rivale sont si rares que c'est un plaisir de les relever.

Voici, d'autre part, la façon dont le docteur procéda, de concert avec le gouvernement dans le recrutement de ses élèves. Il demanda à la reine l'autorisation de former un certain nombre de jeunes gens pris parmi les plus instruits à la condition qu'on leur réservât ensuite l'autorisation exclusive de pratiquer la médecine. La reine demanda au missionnaire de présenter lui-même la liste des jeunes gens de son choix, ajoutant qu'on les mettrait sous son entière direction. Le docteur choisit alors, parmi les meilleurs élèves des écoles ceux qui avaient des connaissances générales ou manifestaient des aptitudes suffisantes ; la notion de la liberté des individus n'y trouvait peut-être pas tout son compte ; mais c'était, pour l'époque et le pays, la meilleure façon de procéder.

En 1867 un docteur écossais, Burns Thomson, avait assumé, au nom et pour le compte de la Mission Médicale d'Edimbourg, la charge de pouvoir à tous les besoins de l'œuvre médicale à Madagascar et la Mission de Londres se trouva, par là, grandement soulagée. En 1870 on comptait en Imerina, d'après les indications fournies par la Revue décennale de cette même année, un hôpital, trois dispensaires, une petite école de médecine avec une dizaine d'élèves, deux docteurs et une garde malade européenne. Le deuxième de ces médecins était le docteur Mackie. Il eut vite la réputation de chirurgien éminent et passa, dans la suite, au service de la cour. En outre un médecin indigène avait été, dès ce moment là, envoyé à Fianarantsoa.

Après ce début si remarquable, on constate que le développement de l'œuvre médicale se ralentit sensiblement au cours des années suivantes. Le docteur Davidson continua, il est vrai, son activité pendant assez longtemps encore. Mais en 1876, il dût quitter le pays à la suite de divergences de vues qui se manifestèrent entre lui et le premier ministre. Bien que n'étant pas d'ordre strictement médical, l'occasion en fut intéressante et le récit de ce petit épisode de l'histoire intérieure et administrative de Madagascar nous est heureusement fourni par J. A. Houlder. Nous nous contenterons simplement de faire remarquer que le témoignage de ce missionnaire constitue la version anglaise de l'affaire, mais une version où l'on trouve tous les caractères de la vraisemblance et même de la vérité (1).

Le docteur Davidson aurait d'après Houlder encouru le déplaisir du premier ministre pour avoir négligé, — grief réel ou supposé — les soins à donner à la reine ainsi qu'à Rainilaiarivony lui-même. Ensuite on lui reprochait d'avoir, ainsi que le docteur norvégien Borchgrevink, mis certaines personnes — c'étaient les gens riches — dans l'obligation de payer quelque chose pour les soins ou les remèdes reçus. Le premier ministre aurait voulu voir les docteurs étrangers se consacrer à lui-même ou à la famille royale, en premier lieu ; il

(1) *Ouv. cité, p. 95.*

POLICE

désirait aussi assurer à tous les Malgaches des services gratuits. Davidson préféra partir plutôt que de se soumettre à ces exigences. En privant son pays des services de ce médecin le ministre lui ôta un praticien des plus capables et qui s'était déjà livré, en Imerina, à d'intéressantes études sur des maladies locales, en particulier la lèpre. Dans la suite, le docteur occupa un poste important à l'université d'Edimbourg, précisément l'une des plus réputées en Angleterre pour la médecine.

Le pays ne resta pourtant pas sans docteurs. La Mission Médicale Norvégienne comptait déjà, à la même époque, deux membres à Tananarive. En 1876 le gouvernement français avait mis pendant un certain temps au service de la Mission Catholique un docteur qui n'avait malheureusement ni hôpital ni pharmacie, ce qui le faisait comparer par le P. de la Vaissière à un soldat presque sans armes et sans avenir.

Cette même année 1875 le gouvernement malgache appela à son service un premier médecin anglais, Parker, que la Mission de Londres avait envoyé au Betsileo. On commença aussitôt à donner des consultations gratuites près du Palais tous les jours, à l'exception du dimanche. Quelques élèves aidèrent le médecin à tenir un dispensaire situé à Avara-drova.

En 1876 un deuxième docteur missionnaire de la société de Londres passa au service du gouvernement et, à partir de ce moment, le nombre des consultations dans le local d'Avara-drova fut considérable. Une proclamation royale lue à Andohalo, le 6 août, déclarait que les médecins de la cour donneraient gratuitement leurs soins à toute la population et fourniraient même ceux des remèdes dont ils disposaient. Ainsi était créée l'assistance médicale.

En 1877 fut installé par le gouvernement malgache à Ambohimitsimbina (1) un petit hôpital dont tout le personnel, y compris ses membres indigènes fut rétribué par lui, innovation qui mérite d'être relevée. Mais le local, ayant été mal construit, s'écroula un beau jour et l'œuvre disparut ainsi.

Enfin — et ceci est un fait également important — un docteur bourbonnais du nom de Trotet, vint s'installer pour son compte personnel à Tananarive en 1877 et il y séjourna quatre ans. Ce médecin était plus ou moins spécialisé dans les accouchements et la gynécologie. En plus de sa clientèle, il donnait des consultations gratuites au dispensaire des Sœurs de St Joseph de Cluny, à Andohalo. Une religieuse, la sœur Athanase, distribuait gratuitement aux malades les remèdes prescrits par le docteur.

Le départ du docteur Davidson en 1876 avait été d'autant plus regrettable qu'il entraîna la fermeture de l'hôpital d'Analakely et, par suite, un affaiblissement plus grand encore de cette partie de l'activité de la Mission médicale. Ce recul, qui se prolongea jusqu'en 1880, coïncida, d'autre part, et d'une façon fort fâcheuse, avec une période d'épidémie connue sous les noms d'« aretin' olona » et de « tangolahy » en 1878.

Le numéro de l'Antananarivo Annual de cette même année fournit d'intéressantes indications sur la nature et la propagation de cette maladie qui, provenant d'une région située au Nord de la capitale, s'étendit dans la direction du Sud, mais en limitant le champ de ses ravages à la partie centrale de l'île.

(1) *Quartier de Tananarive.*

La démoralisation qui en résulta fut très grande et montra combien sont tenaces le paganisme et la sorcellerie. Beaucoup de gens n'eurent recours aux soins des docteurs qu'après avoir épuisé les armes qu'ils croyaient trouver dans le vieil arsenal des amulettes, des charmes et des pratiques païennes. Dans un gros village situé à l'Est de Tananarive, celui d'Ambohimalaza, on eut même recours au tanguin. Ce retour aux superstitions provoqua de la part du gouvernement des sanctions d'un caractère extrêmement rigoureux dont le détail est fourni d'abord par l'Annual et surtout par le volume intitulé « L'Association missionnaire étrangère des Amis à Madagascar (1) ».

Pendant cette période critique le manque de personnel technique se faisait à tel point sentir que les membres des deux sociétés missionnaires anglaises décidèrent, vers la fin de 1879, qu'ils devraient ouvrir tout au moins un dispensaire dans les locaux de l'hôpital. Les titres n'étaient pas alors rigoureusement exigés pour pratiquer la médecine. Le dévoûment suppléait aux capacités et donnait même, dans beaucoup de cas, l'occasion de les acquérir. On disposait d'ailleurs des services d'une garde malade. Toutefois l'arrivée d'un nouveau docteur, Fox, en 1880, permit de donner à l'activité médicale anglaise un nouvel essor que des missionnaires animés de leurs seules bonnes intentions n'auraient pas pu lui communiquer. L'œuvre reprit donc dans la seconde moitié de l'année, sous les auspices de la Mission des Amis, à laquelle appartenait Fox, mais avec l'appui de celle de Londres. Le nouveau médecin ne fut pas plus tôt arrivé que des foules de Malgaches accoururent de toutes les parties de la ville et de la campagne à la recherche de conseils et de remèdes (2). L'hôpital fut rouvert au mois d'avril 1881 et ne fut plus refermé jusqu'au jour où le personnel se transporta, dix ans plus tard, au nouvel hôpital construit à Isoavinandriana.

L'exposé qui précède embrasse surtout l'œuvre de la Mission de Londres et celle des « Amis », les deux opérant en étroite collaboration. L'activité médicale des Norvégiens eut aussi une très grande importance. Ils eurent à peu près constamment — sinon toujours — deux docteurs à Tananarive. Le nom de Borchgrevink restera associé à la plupart des initiatives européennes les plus intéressantes et les plus fécondes ainsi qu'on le voit au cours du présent chapitre. Deux autres, tout au moins, furent des praticiens remarquables : le médecin Guldberg et le docteur Thesen, ce dernier se consacrant tout particulièrement à la chirurgie et aux maladies des yeux. Le nombre des malades que les Norvégiens secoururent s'éleva certaines années jusqu'à 20.000. Ils eurent aussi leur hôpital, situé à l'endroit qu'occupe, à l'époque actuelle, l'imprimerie, et cette œuvre se prolongea jusqu'en 1903, date à laquelle il parut aux Norvégiens que cette branche de leur activité n'était plus nécessaire, étant donné les efforts accomplis par le gouvernement français dans ce même domaine.

Enfin on ne rendrait pas justice aux efforts des catholiques appuyés, comme on l'a vu précédemment, par le gouvernement français, si on ne faisait pas mention ici de l'activité du R. P. Thomas qui remplaça en 1881, le docteur

(1) *The F. F. M. A. in Madagascar, p. 15.*
(2) *Ten Years Review, 1880-1890, p. 176.*

Trotet au dispensaire d'Andohalo. Le P. Thomas faisait de la médecine générale et pendant deux ans il enseigna l'anatomie humaine aux élèves les plus avancés des Pères Jésuites à Andohalo. Le dispensaire fut ouvert en 1865 et reçut toujours une foule de malades. On verra, pourtant, dans la suite de cet exposé que leur plus grosse contribution fut en faveur des populations de la campagne.

L'œuvre médicale accomplie par le gouvernement se développa parallèlement à celle des Missions. Mais, soit qu'il ait sollicité les services de docteurs étrangers, soit qu'il ait employé des Imériniens qui avaient fait leurs études, les uns dans les universités d'Angleterre ou de France, les autres auprès des médecins missionnaires de Tananarive, cette activité était le résultat de l'enseignement donné par les Européens.

- Les environs de 1880 constituèrent une période de développements importants. Ce fut en effet vers cette date que les deux premiers docteurs malgaches qui aient accompli en Europe le cycle complet des études médicales, Andrianaly et Rajaonah, entrèrent en fonctions après avoir conquis tous leurs diplômes. Le docteur Davidson les avait emmenés en Europe, ainsi qu'un autre jeune Malgache qui mourut à Edimbourg. Le premier remplaça le docteur Parker qui rentra en 1881. Le second était le gendre de Rainilaiarivony et avait travaillé dans les facultés de Paris et d'Edimbourg. Il enseigna et pratiqua à Avara-drova à partir de 1882 et fut désigné, l'année d'après, pour la charge de chef du service de l'Assistance Médicale. A cette même époque un nouveau dispensaire fut installé dans un bâtiment situé un peu au-dessus de l'emplacement actuel de l'Ecole Normale Protestante Française, en même temps qu'un hôpital était ouvert à l'étage du même local.

Il est pourtant manifeste que la seule activité de praticiens venus du dehors eut été totalement insuffisante pour les besoins de la population. Jamais leur nombre ne s'éleva à plus d'une demi-douzaine dans l'Imerina proprement dit et il n'atteignit même pas toujours ce chiffre. Aussi a-t-on vu des efforts tentés, dès le début, pour initier la jeunesse du pays à l'exercice de la médecine. Le docteur Davidson s'appliqua à recruter des étudiants et nous avons noté qu'il comptait une école de médecine au nombre des institutions existantes en 1870.

Ce fut pourtant en 1880 seulement que la préparation professionnelle des indigènes commença à être entreprise sur une plus grande échelle et conformément à un plan coordonné entre les trois missions protestantes. On institua d'abord des cours préliminaires de chimie, de physique et d'histoire naturelle. Enfin, en 1886, une véritable école de médecine fut créée grâce à l'initiative et aux efforts du docteur Borchgrevink. Elle fut officiellement désignée sous le nom de Medical Missionary Academy. L'Académie Médicale faisait passer, après cinq années d'études, un examen aux étudiants et ceux qui le subissaient avec succès recevaient le titre de membres et pouvaient pratiquer. Le premier examen eut lieu au mois de Septembre de la même année et fut suivi d'une cérémonie au Collège de la Mission de Londres, à laquelle assistèrent le Premier Ministre et le Résident Général, M. le Myre de Vilers. On y délivra des diplômes à six jeunes gens qui venaient de terminer leurs études. Celui qui fut reçu le premier était un nommé Ralarosy qui

devint dans la suite un auxiliaire précieux des Européens. La distinction obtenue par lui le fit choisir par la Mission Médicale comme adjoint à ses membres en qualité de médecin traitant à l'hôpital et de professeur à l'Ecole.

L'école compta dès le début quatre professeurs, deux docteurs anglais et deux norvégiens et le nombre des Européens qui y firent des cours à tour de rôle pendant les dix années de son fonctionnement fut de sept. En 1895, au moment de l'occupation française, le personnel enseignant se composait de trois Européens, les docteurs Borchgrevink, Moss (1) et Wilson et d'un Malgache, Ralarosy. Le docteur Allen mérite aussi d'être mentionné parce qu'il contribua beaucoup au succès de l'institution par la peine qu'il se donna comme secrétaire et par les qualités dont il fit preuve comme organisateur. Huit étudiants y furent inscrits dès la première année et l'effectif alla en augmentant graduellement. Trente-trois jeunes gens y étaient préparés en 1893, et, à la même époque, 12 autres, pour la plupart Betsileo, recevaient une formation médicale chez les Norvégiens. Le fait que ces derniers sont comptés à part ne doit pas faire croire qu'une scission s'était produite entre les deux missions. Tous les cours théoriques étaient faits pour l'ensemble des élèves. Ces derniers passaient d'ailleurs le même examen et obtenaient le même titre, le M.M.M.A. (Member of the Medical Missionary Academy). Seuls les cours pratiques et cliniques étaient différents ; du côté des Anglais ils étaient donnés à l'hôpital d'Isoavinandriana et du côté des Norvégiens à celui d'Andohalo. Les étudiants se considéraient d'ailleurs comme ne formant qu'un seul corps et se faisaient photographier ensemble.

Enfin nous mentionnerons que ce furent deux Norvégiens, le docteur Guldberg et le dentiste Bernt Lie qui formèrent le premier Imérinien qui pratiqua l'art dentaire à Tananarive, le dentiste Andriamady.

Pendant que l'enseignement de la médecine se développait ainsi, des infirmières européennes, prenaient également en main la formation d'un personnel auxiliaire féminin ; quelques hommes furent même initiés à la besogne de garde-malades. L'instruction des uns et des autres fut une tâche très pénible, le manque de soin, de bonté, de propreté et d'intérêt au travail causant de durs obstacles à l'œuvre des deux initiatrices anglaises. En 1882 on comptait déjà douze candidates à cette profession. Elles appartenaient à toutes les classes de la société, depuis les nobles jusqu'aux esclaves. Mais elles devaient s'astreindre aux mêmes occupations et aucune différence n'était établie en dehors de celle que légitimait la variété de leurs aptitudes. Le nombre de ces garde-malades alla aussi en augmentant et il était de 31 en 1822. Le docteur Moss rend un bel hommage à ces personnes déclarant que la plupart étaient également capables et dignes de confiance. Leur formation professionnelle fut confiée après la date de 1886 à Miss Byam qui a laissé un profond souvenir dans le pays et fut proposée en plus d'une haute distinction qu'elle obtint en Angleterre, pour la Croix de la Légion d'Honneur à cause des services rendus par elle à Madagascar.

(1) *Celui-ci est mort en soignant des Malgaches atteints de la peste en 1924, après une carrière de près de quarante années à Madagascar.*

L'année 1890 fut marquée par une initiative intéressante, celle de la construction du nouvel hôpital d'Isoavinandriana. Les travaux durèrent jusque vers le milieu de 1891 et furent dirigés par un des membres de la Société des Amis, William Johson, une belle figure de missionnaire et l'un des Européens qui trouvèrent la mort cinq années plus tard à l'époque de l'insurrection dite des fahavalo. L'hôpital, bien que n'ayant pas alors les proportions atteintes depuis, coûta 125.000 francs, somme considérable pour l'époque, d'autant plus que l'architecte missionnaire ne recevait pas de rétribution spéciale.

Tel qu'il existait en 1895, le local comprenait de grandes chambres communes et de plus petites pour malades séparés, des salles d'attente et de consultation, un dispensaire, une salle d'opérations, une bibliothèque, et des logements pour les docteurs et les gardes. Les plans avaient même été faits en vue de l'installation d'un petit musée. Cet établissement était considéré, à l'époque, comme suffisant à tous les besoins et, en une année, il ne reçut pas moins de 1.100 malades ; tandis que le nombre de ceux qui y vinrent pour consultation s'éleva à 16.000. Le premier directeur de ce nouvel hôpital fut le docteur Fenn remplacé peu avant l'occupation par un médecin de la Société des Amis, Wilson. Le docteur Moss, écrivant récemment dans un périodique malgache louait ces deux hommes. Cet établissement rendit de précieux services au corps d'occupation en 1895, et nous avons trouvé de très intéressants renseignements à ce sujet dans un opuscule intitulé : « La Mission Médicale (F.F.M. et L.M.S.). Rapport pour l'année 1895». Voici quelques extraits de cette publication : « Quand les Français entrèrent dans la capitale, ils nous virent non seulement à notre poste, mais en pleine activité. Le soir même du 30 septembre, 51 soldats français, blessés et malades, nous furent apportés et le lendemain il y en avait 80 à l'hôpital. Il fut difficile, au début de se procurer tout ce qui était nécessaire et notre réserve de matelas et de lits fut bien vite insuffisante. Mais on est étonné en constatant la façon dont on trouve le nécessaire, quand le besoin se fait sentir....... Ceci nous a valu un supplément de besogne, surtout pour les gardes, car, bien que les Français aient leurs propres majors pour les traiter, les soins à donner ont été du domaine de Miss Byam...... Les Français, et tout particulièrement les officiers, ont appris à nous connaître et ont pu juger par eux-mêmes. Si notre œuvre médicale a pu contribuer de quelque façon, en ces temps critiques, à amener de meilleurs sentiments entre les Français et nous-mêmes, il est bien sûr que notre hôpital a joué en cela un rôle très important dans l'histoire de nos deux missions.

« Le Général Duchesne est venu nous rendre visite pour la dernière fois la veille de son départ. Après avoir visité tous les malades du premier étage et du rez-de-chaussée, il a remercié le personnel de l'hôpital pour la façon dont les officiers et les soldats français ont été accueillis et soignés. Il a fait remarquer qu'on devrait toujours se rappeler que bien que les Français et les missionnaires français eussent été ici tout aussi longtemps que les autres étrangers, pourtant, le jour où la France a envoyé son armée à la conquête de Madagascar, c'est à un hôpital missionnaire anglais qu'elle a dû de voir ses malades et ses blessés hospitalisés à leur arrivée à Tananarive (1) ». Depuis

(1) *Medical Mission (F. F. M. A. et L. M. S). Report for the year 1895, p. 14-15.*

l'occupation cet hôpital est passé aux mains des autorités françaises et celles-ci ont pu continuer ainsi, dans un local bien installé, une œuvre excellemment commencée.

L'arrivée des Français à Tananarive et leur installation à l'hôpital d'Isoavinandriana constituèrent naturellement des circonstances critiques et douloureuses pour le personnel indigène qui s'y trouvait. Le rapport de la directrice du service des gardes, Miss Byam, montre quelles leçons de discipline furent données aux femmes impériniennes et quelle profonde influence morale les Européens exercèrent sur un certain nombre de Malgaches évidemment à peu près tous gens d'élite : « Nos gardes ont eu du mal, dit-elle, à dominer leurs sentiments quand on a commencé à nous amener des malades et des blessés français ; au premier abord elles se sont dérobées quand on leur a dit de préparer des lits ; mais, quand je leur ai déclaré que, si la besogne était trop pénible pour elles, il n'y avait qu'à s'en aller, et je m'en chargerais toute seule ; alors elles ont cédé et se sont mises au travail comme des chrétiennes. Pendant plusieurs jours elles ont été lamentables, pleurant pour la moindre raison. Il a fallu leur montrer combien il y avait lieu de rendre grâce à Dieu ; la bonne tenue et la reconnaissance des soldats ont beaucoup facilité les affaires et elles ont bien vite consenti à donner leurs soins aux Français aussi bien qu'aux leurs ; en fait, les premiers leur témoignent beaucoup plus de reconnaissance que les derniers (1) ».

Le nom du médecin Ralarosy restera également associé aux débuts de cet hôpital et c'est encore cet éminent praticien qui prit en janvier 1891 l'initiative de la création d'une Mission Médicale Malgache dont le but était de resserrer les liens d'amitié existant entre les membres de cette société professionnelle et de créer, au bénéfice de la population des campagnes, un certain nombre de dispensaires dont le fonctionnement devait être assuré par les médecins malgaches. Les habitants de la capitale, comprenant combien ils étaient privilégiés par rapport aux autres régions, sentaient le besoin de venir en aide à de moins favorisés, tout comme ils avaient été assistés eux-même par les Européens et c'est là encore une preuve de l'action profonde du christianisme.

Peut-être convient-il, en outre, de ne pas passer sous silence, malgré son caractère modeste, une petite œuvre qui fut organisée en 1879, dans une période difficile, à l'emplacement qu'occupe actuellement l'évêché de la Mission Anglicane. Il s'agit d'un dispensaire ou même un petit hôpital fondé, à leurs frais par deux bienfaitrices anglaises. Cette œuvre ne dura que deux ans. Mais l'une des dames qui l'avaient entreprise continua à travailler dans le même sens au collège de la Mission anglicane à Ambatoharanana où des leçons, sinon des cours complets, furent données aux élèves.

A côté de l'activité médicale des missions anglaises et norvégiennes, il faut le reconnaître, la besogne accomplie par les représentants de la France en Imerina paraît de peu d'envegure. Le gouvernement de la République

(1) *Medical Mission (F. F. M. A. et L. M. S.) Report of the year 1895, p. 18.*

n'entretint à Tananarive un personnel médical permanent qu'à partir de 1886. Le premier docteur qu'il envoya fut le major Baissade qui ouvrit un dispensaire, sous les auspices de M. Le Myre de Vilers, au Sud-Ouest de la place d'Andohalo. « Notre compatriote ne tardait pas, déclare le docteur Villette dans la Revue de Madagascar, à se concilier, par ses mérites professionnels et l'affabilité de son caractère, la sympathie des indigènes en général et, en particulier, du premier ministre Rainilaiarivony dont il fut le médecin et dont il soigna aussi la famille (1) ».

Il rendit de grands services à Tananarive par ses connaissances concernant le traitement de la syphilis. A partir de 1889 il y eut deux docteurs français, l'un attaché à l'escorte et l'autre au dispensaire. Mais c'était surtout à la population indigène que ces docteurs donnaient des soins, absolument gratuits pour tous. Cette œuvre humanitaire acquit ainsi des sympathies à la France et elle était destinée, dans la pensée des autorités consulaires, ou celle des médecins eux-mêmes à faire contrepoids aux influences anglaises et norvégiennes.

Après le docteur Baissade arrivèrent M.M. Laférière, Tréguier et Villette. Le dernier est encore en activité dans l'île et il est, à l'heure actuelle, le doyen du corps médical européen à Madagascar ; le docteur Moss qui débuta en 1887 étant mort cette année, de la peste, victime du devoir.

Animé du désir d'avoir lui aussi un enseignement et des élèves à former, le docteur Villette inaugura, peu après, une carrière de professeur par un cours d'hygiène, fait en 1890 et 1891, auquel assistèrent jusqu'à une quinzaine de jeunes gens. Ce ne devait d'ailleurs être qu'un début, mais la maladie survenant en 1892, empêcha le jeune médecin de développer cette partie de son activité.

C'est pour nous, Français, l'occasion d'un vif regret de penser que les nôtres ne firent pas d'avantage pour Madagascar au point de vue médical. Mentionnons pourtant, à l'éloge du Résident Général Le Myre de Vilers et de son collaborateur M. Daumas, le fait que le jeune Rasamimanana, ancien élève de la Mission Catholique, et, au point de vue médical, des Norvégiens, fut envoyé en France quelque temps après la première guerre franco-malgache. M. Rasamimanana fit de bonnes études à Montpellier où il suivit le cours du professeur Grasset, puis à l'École du Service de Santé de Lyon et enfin au Val de Grâce. Il revint dans son pays natal docteur en médecine et, au milieu des médecins formés par les Anglais fut un bon agent des méthodes et des influences françaises. L'action des représentants de la France, en ce qui concerne l'activité médicale, fut, à vrai dire, contrariée par le manque d'installation et de moyens. Le P. de la Vaissière signalait déjà ce défaut plus d'une dizaine d'années avant.

Il nous reste maintenant à envisager l'œuvre des campagnes qui remonte d'ailleurs à une date sensiblement antérieure à ces dernières. En novembre 1877 un dispensaire avait été installé à Ambohimanga par le gouvernement. Les deux médecins anglais, alors au service de l'état, y allaient chaque semaine, et à tour de rôle, donner des consultations gratuites. Ils

(1) *2e semestre 1902, p. 222.*

étaient accompagnés par des élèves qui distribuaient les médicaments et les fokon' olona assuraient le transport de ce personnel. A la date de 1890 la Mission de Londres avait elle aussi plusieurs dispensaires, dont l'un à Ilazaina au Nord de Tananarive et l'autre à Fenoarivo, gros village situé dans le voisinage de la capitale. La sorcellerie et le paganisme perdaient du terrain. Différentes églises demandaient des secours médicaux et on envisageait, parmi les missionnaires, l'extension de cette partie de l'œuvre.

L'objet de notre exposé étant strictement limité à l'Imerina nous indiquerons, en quelques mots seulement, que d'autres œuvres médicales virent le jour chez les Antsihanaka ou dans différents points de l'Ankaratra, du Betsileo et de la côte. Celles-ci furent pourtant assez étroitement rattachées à celle de Tananarive, soit parce que les Européens qui les dirigeaient avaient séjourné à la capitale, soit parce que les médecins malgaches auxquels on les confiait étaient élèves des Européens. De même que l'unification du pays sous les règnes d'Andrianampoinimerina et de Radama I, l'organisation de l'œuvre médicale s'opérait par l'Imerina, du centre à la périphérie de l'île. On pourrait en dire autant d'ailleurs à peu près de toutes les formes du progrès dans ce pays.

D'autre part, l'idée qu'on se ferait de l'activité médicale en Imerina, pendant la période qui précéda la date de 1895, serait forcément inexacte si on ne tenait pas compte de la besogne accomplie par chacun des missionnaires — tant protestant que catholique et Anglais ou Norvégien que Francais, — à l'œuvre dans les campagnes. Alors que les méthodes de propangade évangélique différaient si sensiblement, tous agissaient de la même façon au chevet des malades. Chacun payait de sa personne, et quelques-uns même allaient jusqu'à s'improviser opérateurs dans des cas très urgents. La population de la campagne était, plus encore que de nos jours, de beaucoup supérieure en nombre à celle de l'agglomération urbaine et le nombre des malades qu'on pouvait transporter n'était pas très élevé.

Voici en quels termes s'exprimait un missionnaire catholique, le P. Gauchy, en parlant de l'œuvre des prêtres à la campagne : « Il n'en est pas un qui ne soit obligé de faire des frais de médecine ; et les Malgaches ont une confiance illimitée dans les remèdes que nous leur donnons. Ils sont couverts de mauvaises plaies et il faut commencer par guérir leur corps si nous voulons leur inspirer de la confiance pour la prière (1) ».

De même quelques passages obtenus dans la Revue décennale de la Mission de Londres montrent quelle était l'étendue de cette partie du domaine missionnaire du côté protestant : d'abord le rapport, signé par Peill, sur la besogne médicale accomplie dans la région d'Ambohibeloma par les deux résidents du district ; ensuite celui de l'un des agents de la mission, au Vonizongo, Matthews, auquel nous emprunterons un extrait, à cause de l'intérêt des statistiques qu'il contient : « L'aide médicale apportée à la population a constitué une partie importante de ma besogne. Des milliers de personnes que je n'aurais

(1) *P. de la Vaissière, Histoire de Madagascar, Vol. II, p. 60 et 163.*

jamais vues au temple se sont présentées à ma maison pour y chercher des secours et un début d'amitié en est résulté entre le missionnaire et ses malades. Les chiffres donnés ci-dessous suffisent pour montrer l'importance de cette partie de mon activité : le nombre de ceux auquels j'ai fourni des remèdes de Janvier 1872 à Novembre 1879 est de 13.220, ce qui fait une moyenne de quarante par semaine (1) », total assez élevé pour provoquer l'envie de beaucoup de praticiens, n'est-il pas vrai ?

Parmi les hommes qui, en dehors de leurs fonctions professionnelles, rendirent ainsi de grands services aux Malgaches il en est un qui mérite une mention toute spéciale. Ce fut le misssionnaire anglais Pearse. Il a raconté lui-même dans un passage cité par la Revue décennale comment il avait affiché à sa porte une petite feuille indiquant les heures où il recevait et les conditions auxquelles on pouvait faire appel à lui, fournissant certaines indications sur l'aide qu'on était en droit d'attendre et se terminant par un appel à la solidarité. Ces quelques lignes constituent un modèle de pensée nette, de sentiment élevé et de rédaction lumineuse. Voici le texte du 5e paragraphe : « C'est par amour de Dieu et des hommes que le missionnaire soigne les malades ; vous ne lui devez donc pas d'honoraires et il ne cherche aucune sorte de récompense. Vous devez, cependant, vous rappeler ce qui suit : si, par la grâce de Dieu, vous guérissez, il sera bon, une fois que vous serez rétabli, de faire une offrande en argent, dans la mesure de vos moyens ; cette somme sera consacrée par l'Européen à acheter des remèdes pour ceux qui s'adresseront à lui à l'avenir, car la Parole de Dieu déclare : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Si, toutefois, vous êtes pauvres et n'avez rien à donner, n'en soyez nullement gêné ».

Un autre récit, emprunté, celui-là, à l'Antananarivo Annual, récit qu'on pourrait intituler, d'après une indication de Pearse lui-même, «Le Lazare d'Ambatondrazaka » présente, sous son aspect le plus noble, l'activité du missionnaire médecin. « Quelques jours après notre arrivée à Ambatondrazaka, en 1875, je remarquai qu'un pauvre diable se traînait vers la porte de notre station, puis se tenait là, entouré d'une foule de gens et faisait, en se tournant vers moi, des gestes de mendiant. J'étais occupé, à ce moment là.........de telle sorte que je ne m'approchai pas et je ne fis même que peu de cas de lui ; mais, pensant que c'était quelque pauvre d'esprit, misérable et abandonné, je lui fis remettre une petite pièce en le priant de s'éloigner, car il assemblait à notre porte une foule gênante. Quelques jours plus tard, ce que j'appris de son état me décida à aller le voir. Je m'y rendis donc et je n'ai jamais vu de spectacle plus triste, plus misérable et plus affligeant. Comme on lui refusait l'abri de toute maison et de toute case il s'était traîné (n'étant plus, depuis quatre mois, en état de marcher) sous le couvert d'un mur de terre battue contre lequel un indigène, qui n'était pas totalement dépourvu de sentiments humains, avait appuyé quelques solides roseaux. Tapi sous ce frêle abri, et couvert seulement de quelques misérables haillons, le pauvre Lazare était là, aplati près d'un feu de bouse de

(1) *Ten Years Review of the L. M. S., 1870-1888, p. 260-262-263.*

vache, pareil à un squelette humain, mais avec encore assez de force pour tendre sa main d'un geste suppliant et dire d'une voix tremblante et en accents saccadés : « Je suis perdu ! je suis perdu ! ». Ce spectacle était des plus lamentables et la puanteur occasionnée par la pourriture dont il était recouvert, ainsi que par ses plaies suppurantes, me suffoquait presque. Je compris qu'il fallait faire un effort pour lui venir en aide, bien qu'il n'y eût plus rien à attendre pour lui, semblait-il, du secours des hommes. Je décidai quelques personnes à lui construire une case temporaire ; puis, après avoir, par la promesse d'une ou deux piastres, obtenu que quelqu'un se chargerait, auprès de lui, des soins de garde malade, je pris en mains le pauvre Lazare. Jour après jour, j'allais dans sa case pour laver ses plaies et les bander moi-même, opération qui me prenait parfois plus d'une heure. Nous lui envoyions des aliments chauds plusieurs fois par jour ; nous lui procurâmes un matelas et quelques vêtements, faisant tout ce qui était en notre pouvoir ou dans la mesure de nos capacités pour sauver le pauvre malheureux et le rendre à la santé. Pendant quelques semaines il demeura entre la vie et la mort ; mais, à la fin, je fus récompensé par une amélioration sensible que je remarquai dans son état. Ses plaies commencèrent à se cicatriser, les forces lui revinrent peu à peu ; de la position assise il en vint à se tenir debout, seul, pendant plusieurs minutes, puis à faire quelques pas et enfin il put venir jusque chez nous. Finalement il parut, par la grâce de Dieu, complètement rétabli, tout en continuant à boiter un peu. Il devint un sujet d'étonnement pour la localité et une réclame ambulante pour le missionnaire. En même temps, la façon dont nous l'avions traité constitua pour la population un exemple d'amour envers le prochain, leçon dont elle avait alors grand besoin (1) ».

Jusqu'ici ce sont les hommes qu'on a vus à l'œuvre dans les campagnes. Les femmes s'associèrent également à cette activité bienfaisante. Les sœurs de charité et les épouses de missionnaires protestants se penchèrent souvent, aussi, au chevet des malades pour soulager ou pour guérir. Parmi ces modestes servantes du Seigneur il en est une qui nous a paru digne d'une mention spéciale, à cause des circonstances tragiques dans lesquelles elle trouva la mort à Arivonimamo, au cours de l'insurrection dite des « fahavalo ». C'est Mrs Johnson. Voici en quels termes s'exprimait à son sujet le docteur Wilson : « Elle ne prenait aucun repos aussi longtemps qu'il y avait des malades à soigner..... ils recevaient tous également ses soins empressés. Par la grâce de Dieu, beaucoup de personnes sont redevables de la vie à ces missionnaires qui ont été cruellement assassinés et non par des brigands venus de quelque tribu lointaine, mais par les populations mêmes au milieu desquelles ils vivaient. Il n'est pas étonnant que Mrs Johnson n'ait pas résisté à tant de fatigues ; le miracle c'était qu'elle ait tenu si longtemps. Un jour je m'en souviens je dus lui faire des remontrances et la menacer à moitié de l'expédier pour lui faire prendre un repos complet. « Oh, non, dit-elle, il faut que je fasse tout mon possible, car il n'y en a plus maintenant pour longtemps ». Combien nous étions loin de penser alors que cela serait si vrai. Oui ! elle travaillait comme si chaque journée devait être sa dernière et le Seigneur l'a trouvée prête (2) ».

(1) *Vol. II, p. 323-324.*
(2) *Medical Mission, Année 1895, p. 15-16.*

On a vu, dans un chapitre précédent, l'éveil de la sympathie indigène pour les lépreux au contact de l'ardente charité des Européens. Les débuts de la léproserie de Manankavaly y ont été aussi décrits, comme attenant plutôt au caractère moral que professionnel de l'œuvre missionnaire. L'activité catholique s'étendit davantage de ce côté-ci et constitue un des titres les plus incontestables de cette Mission à la reconnaissance des populations imériniennes. Cette branche de son œuvre avait débuté en 1872 dans des conditions très modestes à Ambolotara. Cinq années après, la première léproserie catholique fut ouverte à Ambohivoraka ; elle se composait de deux corps de bâtiments, comptant chacun quinze appartements et pouvant hospitaliser une centaine de pensionnaires. On commença avec une quarantaine de malades ; mais le nombre alla en augmentant et les logements étaient pleins quand éclata la première guerre franco-malgache. Quand les missionnaires revinrent, deux ans après, ils trouvèrent leurs locaux, les uns détruits, les autres très détériorés et leur premier soin fut de réparer ces ruines.

On terminera enfin cette partie de l'exposé des résultats de l'influence européenne à Madagascar par une petite notice biographique anonyme, sorte d'hommage apporté à la tombe du médecin inconnu. Il serait fort intéressant de prendre une à une les vies des premiers praticiens indigènes formés par les Européens. On y verrait quels remarquables résultats produisit l'effort étranger avec le concours d'une jeunesse à la fois intelligente et avide de s'instruire. Et il est bien à souhaiter que les familles de ces pionniers malgaches contribuent, par des notices, qui trouveront toujours place tout au moins dans les périodiques rédigés en leur langue, à perpétuer le souvenir de ces débuts. Celui dont il est fait mention ici était un esclave redevable à un missionnaire de l'occasion qui lui fut offerte d'aller à l'école où il se fit vite remarquer par son assiduité au travail. Il fut racheté ; la Revue ne dit pas par qui ; mais nous ne serions pas surpris d'apprendre que ce fut par le missionnaire lui-même. Après avoir exercé, pendant un certain temps, les fonctions d'instituteur il se mit à l'étude de la médecine. « J'ai conservé de lui, dit le docteur Moss, le souvenir d'un homme très désireux de s'instruire, laborieux et intelligent sans être brillant ; il était digne de toute confiance et c'était un collaborateur précieux dans notre service d'hôpital où il examinait tous les cas de la façon la plus consciencieuse. Il s'installa dans son propre village et eut immédiatement une grosse clientèle...... Il put contribuer beaucoup à bannir de l'endroit la superstition et ce fut l'un des rares docteurs indigènes disposés à opérer en cas de besoin. Au moment de la guerre on l'envoya donner ses soins aux soldats qui traversaient la province où il résidait ; mais il ne se contenta pas de cela, il resta au premier rang jusqu'à la fin de la campagne, s'employant de son mieux à subvenir aux douloureux besoins des malades ». Il fut fait prisonnier la veille de la prise de Tananarive et mené devant le général Duchesne qui après quelques minutes d'entretien avec lui le fit rendre à la liberté.

L'exposé, même sommaire, de ces influences européennes en Imerina montre, en premier lieu, combien grande est la part qui revient aux missionnaires dans l'organisation de l'œuvre médicale. Il permet, d'autre part, de mesurer à la fois l'espace parcouru et ce qu'il restait à faire, en 1895.

L'Imerina et, au-delà de ses limites, l'ensemble de l'île ne furent jamais

pourvus d'un personnel suffisant. Ils ne le sont même pas encore, à l'heure actuelle. Il n'y eut jamais, sous le gouvernement malgache, plus d'une demi-douzaine de docteurs européens. Quant au nombre des médecins indigènes il ne dépassa pas, au total, la centaine. C'était peu pour une population de plus de trois millions d'habitants (1).

Mais l'activité médicale des missions s'adapta parfaitement au pays. C'est là son grand mérite. Les Européens comprirent, dès le début, tout le parti qu'on pouvait tirer de la collaboration des indigènes. La France n'eut qu'à approfondir un sillon si bien commencé. Ses institutions et ses méthodes lui furent fournies par les créations des initiateurs missionnaires. Il n'y avait qu'à puiser dans l'élite de la jeunesse imérinienne et à choisir ensuite, par une seconde sélection, des jeunes gens supérieurement doués qu'on enverrait en France pour y faire des études plus complètes. On apprend ainsi à un peuple encore primitif à s'aider, tout en l'aidant, et il n'y a pas de meilleure forme de progrès.

---

(1) *Le nombre des docteurs, européens ou naturalisés, pratiquant à Madagascar, était de 56 en 1924 ; celui des médecins indigènes de 275.*

CHAPITRE XII

LE GOUVERNEMENT IMÉRINIEN

Traités, Législation, Administration.

I

On a vu ci-dessus que Radama I s'était résolument lancé sur la voie du progrès intellectuel et matériel ainsi que sur celle des réformes politiques en faisant appel aux Européens et en négociant des traités avec eux. De nouvelles manifestations de l'influence étrangère, aussi bien que d'autres preuves du progrès des institutions de la monarchie imérinienne, pourront de même être reconnues dans le fait que celle-ci conclut entre 1860 et 1870, sous la rubrique de traités d'amitié et de paix, des accords, d'un ordre plutôt commercial, avec un certain nombre de puissances étrangères, au premier rang desquelles se placent l'Angleterre et la France. Le Gouvernement indigène ne s'engagea à vrai dire dans cette politique que parce qu'il était sollicité et, dans certains cas même, instamment pressé. Une exception devrait être faite cependant pour Radama II qui dans les quelques vingt mois que dura son règne, se montra enclin à signer des conventions dans lesquelles il voyait à la fois une source et un gage de progrès. Pourtant, après sa mort, les directeurs de la politique imérinienne auraient bien voulu rompre avec ces fâcheux précédents et rentrer dans leur « splendide isolement » ; car les droits reconnus à un état constituaient aussitôt, aux yeux d'un autre, des prétextes pour se faire accorder des privilèges identiques. Mais ces traités, quoique signés ainsi probablement à regret, n'en contribuèrent pas moins irrésistiblement à acheminer le pays vers des situations nouvelles par des routes encore presque inexplorées.

On a signalé l'extrême importance, au point de vue malgache, des accords conclus, en 1817 et 1820, entre Radama I et le Gouverneur Farquhar. Leur négociation ne constitua pas pourtant une expérience d'un ordre absolument nouveau pour les Imériniens. Radama et Andrianampoinimerina étaient certainement habitués à marchander avec les étrangers. Et, même avant eux, il y avait eu des pourparlers entre Mayeur et un roitelet de l'intérieur, Andrianamboatsimarofy probablement ; au cours des négociations rapportées par A. Grandidier (1), il avait été question de nouer entre l'Imerina et la France d'étroites relations commerciales. Les conditions proposées par l'Européen auraient, dès cette époque lointaine, introduit à Madagascar des

(1) *Opuscule sur Mayeur. Congrès des Sociétés savantes.*

principes féconds de prospérité et de progrès ; il était question de mettre un terme aux guerres intestines qui ravageaient la partie centrale de l'île, d'y encourager l'agriculture et l'industrie, d'y développer le commerce, en invitant la population à traiter honnêtement les étrangers ou en châtiant les faux-monnayeurs, et de permettre enfin aux Français de venir s'établir dans le pays. Si Mayeur était parvenu à faire accepter ces conditions par le prince malgache et à établir un courant d'affaires entre l'Europe et la Grande île, le développement de cette dernière eût été considérablement hâté. Mais, les pourparlers engagés par lui ayant complètement échoué, Hastie se trouva donc être le premier négociateur étranger auquel il fut donné de conclure un traité avec les souverains de l'Imerina ; et les accords qu'il signa constituent deux premiers jalons dans l'histoire de l'évolution du pays.

Il ne semble pas qu'il y ait lieu, après cela, d'attribuer une grande importance aux conventions d'un caractère strictement commercial qui furent signées sous le règne de Ranavalona I. Celles-ci furent parfois peu honorables pour les Européens. C'était, en particulier, le cas du traité par lequel les représentants de l'Angleterre à Maurice consentirent, en 1853, à payer une indemnité à la reine Ranavalona I en vue d'assurer la reprise des relations commerciales. Aussi elles ne pouvaient guère avoir d'influence vu les circonstances politiques sur le développement de Madagascar. Si les souverains qui succédèrent à cette dernière princesse avaient été aussi résolument hostiles qu'elle à l'influence européenne, aussi aveuglement attachés aux choses du passé, l'Imerina n'aurait pas été sensiblement différent en 1895 de ce qu'on l'a vu soixante années auparavant.

On sait quel fut le caractère radical et soudain des changements apportés par Radama II, en 1861, dans l'exercice du pouvoir souverain. Il ouvrit son royaume sans restriction d'aucune sorte aux étrangers. Les entraves que tout système douanier apporte au commerce furent supprimées. Non seulement la propagande religieuse y devint libre, mais le pays fut mis, tout comme un champ ouvert, à la disposition des initiatives étrangères. Cette façon de faire n'était guère plus prudente que ne le serait l'action d'un homme qui laisserait la porte de sa maison grande ouverte nuit et jour. Le jeune royaume était ainsi offert aux aventuriers et les marchands de rhum de certaines maisons voisines ne tardèrent pas à y expédier des quantités absolument « colossales » de ce qu'ils pouvaient fabriquer de plus mauvais et à meilleur compte.

La France, arrivée la première pour le couronnement du nouveau roi, profita des circonstances favorables pour négocier avec Radama II un traité fort honorable pour les deux parties. Il était daté du 12 Septembre 1862 et le texte entier figure, en particulier, dans l'ouvrage du baron P. de Richemont intitulé « Documents sur la Compagnie de Madagascar (1) », On y remarque en particulier la proclamation de la liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes à Madagascar, à une époque où la moitié peut-être des pays d'Europe étaient encore fort éloignés de ce degré de largeur de vues et de tolérance. Quels étaient alors, chez les peuples soi-disant « civilisés », les états

(1) *p. 95-100. Le texte de ce traité est reproduit à l'annexe N° 6.*

dont les territoires étaient aussi complètement ouverts que ceux du prince malgache à tous les savants, les géographes, les voyageurs et les commerçants étrangers, sans parler des missionnaires ?

Mais ce traité conclu avec la France ne tarda pas à devenir une écharde vive dans les chairs du gouvernement imérinien. La réaction qui emporta Radama II aurait bien voulu pouvoir en finir avec l'œuvre abhorrée de ce prince aussi facilement qu'elle s'était débarrassée de sa personne. Malheureusement l'accord existant avec une des nations européennes, était là ; il était également impossible ou de le dénoncer sans en négocier un second ou de se refuser à accorder les mêmes droits aux autres puissances. Le doigt était pris à l'engrenage et la roue tournait. Il ne restait plus qu'à marcher de l'avant beaucoup plus prudemment que ne l'avait fait Radama II. Les deux traités suivants, signés l'un avec les Etats-Unis en 1864 et l'autre avec l'Angleterre, l'année d'après, doivent avoir eu, d'ailleurs, aux yeux des négociateurs malgaches l'avantage de tenir la balance égale entre trois puissantes nations. A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe, il y avait une planche de salut pour l'indépendance imérinienne, dans la rivalité qui allait surgir entre ces grands états si l'idée avait été nettement conçue et sagement mise en pratique. Enfin, trois ans après la dernière de ces dates, c'était encore le tour de la France qui faisait signer à Tananarive un second « traité de paix et de commerce » par son envoyé.

Le texte de ces accords ne présente que peu de points qui ne soient pas d'un ordre courant dans les documents de ce genre. Le gouvernement malgache y est, tout au moins en apparence, traité d'égal à égal, ce qui ne doit pas constituer un médiocre hommage à l'égard des influences européennes qui l'avaient amené à cette position fort honorable. La législation locale y était reconnue comme l'autorité souveraine et les étrangers ne devaient se livrer à aucune opération contraire à ses règles. La conclusion des traités avec la France donna pourtant lieu à de véritables débats et à des négociations laborieuses. Des divergences de vues se produisirent à propos de la question du droit des étrangers à acquérir des propriétés dans le pays. Mais, afin de bien expliquer comment se manifestèrent ces dissentiments, il y a lieu de voir ici quels furent, de 1861 à 1895, les principes fondamentaux de la politique malgache.

Cette politique se présente d'abord comme étroitement associée à la personne d'un homme fort capable, issu d'une famille de maires du palais et rompu dès son enfance à toutes les finesses du langage et à toute l'escrime de la diplomatie. D'ailleurs Rainilaiarivony est éminemment « représentatif » de la mentalité imérinienne ; il a vraiment incarné, comme on le dit couramment, le génie de sa race. La politique du gouvernement malgache porta au plus haut degré la marque de son caractère ; comment en aurait-il été autrement puisque le pouvoir de ce prince consort était tel qu'il aurait pu dire, à juste titre : « l'État, c'est moi ». Or Rainilaiarivony ne fut ni un progressiste convaincu, ni un réactionnaire aveugle. Ce fut l'homme des solutions obliques qui sont toujours, en fin de compte, les plus funestes. C'est bien ici le cas de répéter qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Or, avec lui, ce fut

le régime de la porte ouverte seulement parce qu'elle ne pouvait plus être refermée. Des vues plus audacieuses auraient bien mieux servi les légitimes desseins du ministre. Les progrès réalisés par les Japonais dans un laps de temps qui coïnciderait approximativement avec la durée du « règne » du tout-puissant « Premier » montrent quel bond en avant peut être fait quand un peuple arriéré mais intelligent se met véritablement à l'école des Européens ; et on sait que les Imériniens aiment assez se comparer aux Nippons. Mais Rainilaiarivony semble avoir cru qu'il lui était possible d'effectuer un choix entre les diverses formes de « civilisation » offertes à son pays. La chose était peut-être excellente en théorie. En fait le rusé ministre s'y brisa et tous ses efforts et toutes ses luttes n'aboutirent qu'au plus lamentable des échecs.

Le gros sujet qui domine l'histoire de la politique extérieure du gouvernement de Rainilaiarivony fut la question du droit de propriété. On a vu ci-dessus que les biens de toute nature appartenaient au souverain. Ce vieux principe du droit malgache offrait un solide terrain de résistance en apparence. Le ministre voyait fort judicieusement dans le maintien irréductible des prérogatives de la couronne le meilleur moyen de sauvegarder l'indépendance du pays, en permettant d'écarter, à volonté, ceux des étrangers qui deviendraient gênants. C'est sans doute dans ce but de défense que le fameux principe se trouvait inséré à l'article 85 du dernier code. La résistance sur ce point fut tenace jusqu'au bout ; tout sujet qui vendrait de la terre à un étranger serait puni des fers à perpétuité ; le gouvernement ne pouvant refuser aux étrangers le droit d'acheter, retirait aux Malgaches celui de vendre.

Mais, malheureusement pour les desseins de Rainilaiarivony, il n'y avait pas que des Missionnaires à Madagascar. Radama II avait fait appel aux initiatives étrangères de toute sorte et accordé des privilèges qui constituaient des précédents. Certains Européens venaient pour exploiter les ressources du pays ; un état qui prétendait au titre de « civilisé » ne pouvait pas s'enfermer dans une armature incompatible avec les exigences des développements modernes. Il fallait à Madagascar ou bien écarter totalement les étrangers ou leur concéder le droit de propriété. Les détails du conflit relèvent du domaine de la politique et de la diplomatie. Il suffit de noter ici des directions : celle de la poussée exercée par les idées étrangères soutenues, tout particulièrement, par les représentants de la France et celle de la résistance des forces imériniennes.

Le but primordial des étrangers consista à faire reconnaître par le gouvernement malgache ce droit de propriété sans lequel leur entreprise était finalement frustrée de son champ d'activité. La Mission de Londres, qui n'avait à sauvegarder aucun intérêt d'ordre matériel, procéda d'une façon adroite. Elle reconnut au gouvernement la possession des édifices qu'elle construisait, mais en obtint par contre la concession à perpétuité. Les Anglais se montrèrent conciliants sur les questions de principe, et firent établir des modalités d'application qui leur accordaient satisfaction. L'attitude de la France fut plus tranchée et il fallut de longs et pénibles .pourparlers avant la conclusion du traité de 1868 ; celui-ci d'ailleurs ne fit pas disparaître complètement l'irritation, puisque des conflits se produisirent ultérieurement. L'article IV qui traitait de la possession de biens par les Français en résidence à Madagascar laissait planer sur la question, comme on le verra ci-après, de redoutables incertitudes.

QUARTIER DE TANANARIVE

Il y était dit en parlant de nos concitoyens : « Ils pourront, comme les sujets de la nation la plus favorisée et en se conformant aux lois et aux règlements du pays, s'établir partout où ils le jugeront convenable, prendre à bail, acquérir toute espèce de biens meubles et immeubles, et se livrer à toutes les opérations commerciales et industrielles qui ne seront pas interdites par la législation antérieure ». Mais, alors même qu'il semblait céder ainsi, le gouvernement malgache maintenait avec persistance sa doctrine d'après laquelle il était, lui seul propriétaire de tous les biens immeubles, puisque le sol sur lequel ils se trouvaient lui appartenait. Certaines parties du traité de 1868 constituent donc de purs chefs d'œuvre d'équivoque, dans la pensée imérinienne tout au moins.

Les articles contenus dans les conventions conclues entre l'Angleterre et la France d'une part et Madagascar de l'autre présentent, en outre, des clauses sensiblement analogues : celles qui étaient relatives à la suppression du tanguin à titre de poison d'épreuve. On verra, au cours du chapitre suivant, à quels progrès la pression européenne conduisit sur ce point les Imériniens. De ce côté, c'est à l'Angleterre que revient l'honneur des initiatives. Les stipulations qui avaient rapport à l'abolition de la traite et à l'établissement de croisières destinées à la réprimer, le gouvernement malgache n'ayant pas de flotte lui permettant de s'en charger, figurèrent d'abord dans les accords signés avec l'Angleterre en 1865 ; elles furent à peu près textuellement reproduites trois années après dans le traité avec la France. Tout cela peut être considéré comme la preuve de grands progrès. Plus significatif encore, à ce point de vue, fut l'accord signé aux États-Unis le 13 Mars 1883 par une ambassade imérinienne. Le gouvernement malgache y déclarait qu'il désirait développer toutes les ressources naturelles du royaume et faire progresser les différentes industries susceptibles d'y être introduites. Il promettait ensuite de réserver l'accueil le plus bienveillant à tous les Américains qui viendraient à Madagascar pour enseigner à la population les arts utiles et leurs applications et à leur accorder même des facilités de transport. D'où il est manifeste que Rainilaiarivony entendait maintenir les étrangers dans le rôle d'instructeurs et se réserver celui d'exploitant ; cela témoignait de quelque naïveté et devait bien, un jour ou l'autre, présenter des difficultés. Le traité autorisait d'autre part — mesure excellente — le gouvernement de la Reine à restreindre l'entrée des alcools et même, s'il le jugeait nécessaire, à l'interdire absolument.

II

Bien que constituant une excellente preuve du double fait des influences étrangères et de la progressivité des institutions imériniennes, les traités conclus n'ont cependant ni l'importance ni la valeur probante des mesures d'ordre législatif et administratif qui furent prises, dans l'intérêt du pays, par les autorités locales.

On a vu précédemment quelle était la nature de l'organisation administrative au début du XIX^e siècle. La loi consistait dans la volonté du monarque (1) et tous les intérêts reposaient finalement entre ses mains. Les trois ordres de

(1) *Les « lois » étaient en réalité des ordonnances royales.*

pouvoirs se trouvaient réunis dans ses attributs. Soumise en apparence à l'approbation du peuple, la volonté royale était en fait présentée selon des formules stéréotypées qui ne laissaient guère de place à la libre discussion. Ceux dont on sollicitait les suffrages par égard et conformément à la coutume, ne pouvaient guère se refuser, en dehors de cas très graves, à sanctionner des décisions qui ne leur étaient soumises que pour la forme. Les résistances qui se produisirent au cours des négociations entre Hastie et Radama, en 1817 et en 1820, ne doivent être considérées que comme un cas tout à fait exceptionnel, sinon unique même, dans les annales de la monarchie imérinienne.

Les règles formulées par le souverain et soumises à l'approbation du peuple devaient cependant finir par donner corps à une tradition et établir des précédents. Elles constituaient comme des noyaux autour desquels les développements ultérieurs viendraient se cristalliser. Comme telle, la législation malgache était donc d'ordre progressif dès ses débuts. Elle allait s'ouvrir aux influences étrangères et s'acheminer vers des améliorations de plus en plus marquées.

Un fait dans lequel nul ne se refusera à constater une heureuse initiative européenne ainsi qu'un indéniable progrès est rapporté par Copalle dans le numéro du 31 Mars 1826 de son journal. On affichait à cette époque les lois nouvelles à la porte du palais. D'autre part, il est assez probable que les textes ainsi portés à la connaissance de la population étaient conservés par les soins du gouvernement. Une évolution se trouvait de la sorte amorcée tendant à constituer finalement un code écrit, tôt ou tard immanquablement appelé à devenir une entrave à la volonté royale et un frein à son arbitraire.

On a même eu l'occasion de voir dans le journal d'Hastie que l'idée de la rédaction d'un code de lois avait été présentée à Radama. Il serait fort intéressant de savoir de quelle façon la question fut suggérée à l'intelligent imérinien. Lui fit-on entrevoir le progrès à réaliser sous la forme d'une codification pure et simple des coutumes établies ou lui suggéra-t-on l'idée que des lois européennes introduites seraient susceptibles de contribuer au progrès moral des populations de ses états ? Une allusion qui y est faite dans le journal d'Hastie (1) nous disposerait à croire qu'on chercha à l'amener à s'inspirer, en vue des mesures qu'il pourrait prendre, de l'expérience continue dans la législation des nations civilisées. Peut-être ne vit-on pas que toute tentative de ce genre allait constituer un saut dans le domaine de l'utopie et du hasard au moins autant qu'une source de progrès. Nous nous contenterons de faire remarquer à ce sujet, que, si la législation imérinienne fut souvent utopique, la responsabilité en incombe, dans une large mesure, aux Européens.

La pression exercée plus ou moins délibérément par ces derniers eut pour effet de hâter considérablement le passage du droit répressif au droit coopératif, évolution qui accompagne, au cours de développements normaux, la transition de la solidarité mécanique à la solidarité organique. On verra d'abondantes preuves dans la suite de cet exposé. Mais il serait peut-être aussi vrai de dire que l'évolution du droit imérinien, au cours du XIX^{e} siècle, fournit

(2) *Nous rappellerons la discussion entre Hastie et Radama au chap. IV.*

la preuve que la société marchait, elle-même, grâce aux influences européennes qui s'exerçaient sur elle, vers des types plus modernes et plus organisés.

Le passage de la législation orale et par suite traditionnelle au code écrit et précis s'opéra lors de l'avènement de Ranavalona I en 1828. Et il y a quelque chose d'assez déconcertant dans le fait qu'une innovation présentant les témoignages les plus irrécusables de l'influence européenne se produisit sous le règne d'une souveraine foncièrement hostile aux étrangers.

Le code de 1828 parut avant le moment où se déclancha le mouvement de réaction brutal et il est tout empreint des heureuses influences civilatrices qui marquèrent les dernières années du règne de Radama. On ne saurait, en fait, trouver de témoignage plus probant de l'action bienfaisante exercée sur la société imérinienne par les missionnaires européens. Sans ces derniers, ce code n'aurait jamais vu le jour. Sans eux la législation serait restée implacablement répressive (1). Les lois de 1828 commencèrent à édicter des punitions proportionnées à l'importance de la faute ou du crime commis. C'était un grand progrès si l'on considère que la coutume était auparavant d'infliger la peine de mort pour presque tous les délits.

La législation d'Andrianampoinimerina punissait de mort l'« acceptation de dons en argent et de présents pour commettre des actes contraires à l'équité et à la morale (crime N° 9) et le vol (crime N° 12). Le code de 1828 réserva la sentence capitale aux cas où une atteinte était portée à la personne, l'honneur aux biens et aux pouvoirs du souverain. Le nombre des crimes capitaux restait fixé à douze, comme dans les lois d'Andrianampoinimerina, car il y avait dans ce chiffre un caractère sacré et par suite intangible pour des mentalités de demi-primitifs. Les deux délits qui disparaissaient furent remplacés par deux autres, le premier consistant dans « la trahison du serment prêté sans avoir été délié par la Reine ou son représentant » et le second dans l' « excitation faite au peuple d'émigrer pour se soustraire à l'autorité royale (2) ». Cette substitution marque très nettement que le caractère répressif était en régression et qu'on s'acheminait vers une organisation plus complète du pouvoir royal (droit coopératif).

Ce premier code écrit restait pourtant encore extrêmement dur. Le vol, qu'il s'agit de bétail, ou de récoltes dans les silos à riz, de larcin commis par effraction ou à la tire, entraînait la perte de la liberté non seulement pour le coupable, mais pour sa femme et ses enfants. Mais M. Sibree fait remarquer qu'il n'y a pas lieu d'être étonné de la sévérité de ce code de Ranavalona I quand on songe à l'esprit qui animait à la même époque, c'est-à-dire il y a environ cent ans, ceux des peuples d'Europe pourtant tenus pour civilisés. Il faut toujours se garder de juger l'Imerina d'alors sans se reporter soigneusement dans la mesure où la chose est possible, à l'état matériel ou moral de pays comme la France ou l'Angleterre à la même date. Cela nous amènera à constater

(1) *Le caractère cruel des législations primitives a été excellemment noté par Plutarque dans sa Vie de Solon : il n'y avait presque qu'une punition ordonnée pour toutes fautes et tous crimes : c'était la mort.*

(1) *M. Julien Inst. pol. et soc. de Mad., Tome, 1 p. 434.*

que l'écart réel est infiniment moins grand que celui en présence duquel on avait cru tout d'abord se trouver.

Le second code qui prend place dans l'histoire des institutions imériniennes fut promulgué par Radama II, à l'occasion de son avènement (1). On sait à quel point le jeune roi avait subi le prestige des idées étrangères. Sans être né de Radama I, il semblait avoir hérité de lui son goût pour les gens et les choses d'Europe, avec, toutefois, le sens de la prudence et de la mesure en moins. Les nouvelles lois portaient la marque de l'ardent désir de progrès qui animait le prince ainsi que des aspirations à la justice et au bien du peuple. Les dispositions naturellement généreuses du jeune roi avaient été précisées et orientées par la fréquentation d'hommes de cœur au premier rang desquels se place J. Laborde.

Un auteur dont nous avons eu déjà l'occasion de remarquer les appréciations judicieuses, le capitaine Dupré, s'est livré sur ce sujet à de longs et intéressants commentaires qui font nettement ressortir le caractère humanitaire du nouveau code ; voici dans quels termes l'envoyé français s'exprimait au sujet des dispositions qui animaient la législation nouvelle : « Radama a eu l'honneur de proscrire, dès son avènement, cette horrible et absurde coutume (allusion au tanguin) qui, sous le règne de sa mère a fait périr près de cent mille malheureux, d'après le témoignage de personnes dignes de foi. Les innombrables supplices dont il a été le témoin pendant toute sa jeunesse lui ont fait prendre en horreur la peine de mort qu'il a également abolie. Il est permis de regretter une mesure peut-être prématurée dans un état de civilisation aussi peu avancée...... Une autre mesure de ce prince à laquelle on ne peut qu'applaudir sans réserve est l'abrogation des lois qui, dans certains cas, autorisaient et prescrivaient de mettre en vente des personnes libres. Ces trois grandes réformes sont consacrées par le préambule des lois du royaume récemment rédigées. Ce préambule est ainsi conçu : « Voici les lois du Royaume sous Andrianampoinimerina, Radama et Ranavalona ; je les conserve à l'exception de la peine de mort, de l'épreuve par le tanguin et de la réduction des hommes libres en esclavage (2) ».

Si on aborde, après cette appréciation d'ensemble, l'étude du texte de ce code dans le volume de M. Julien, on sera frappé par la justesse de remarques de Dupré. Ce caractère répressif a presque complètement disparu. Le nombre des « crimes » entraînant des condamnations rigoureuses n'est plus de

(1) *M. Julien Inst. Pol. et Soc. de Mad., Tome I, p. 462.*

(2) *Vol. cité — p. 147-148. Il y a une erreur dans cette partie de l'exposé. Les termes sont : je n'apporte des modifications qu'en ce qui concerne l'homicide et l'administration du poison d'épreuve. D'après ce même auteur, il y aurait même eu une loi relative à la circoncision. Nous fournissons l'indication sous réserve, car cette ordonnance ne figure pas dans le texte du code : « Lorsqu'un enfant qui n'est pas malade aura été circoncis, l'opérateur sera considéré comme ayant versé le sang humain et sera puni d'une amende de dix piastres. Si l'enfant vient à mourir et qu'il soit reconnu que c'est des suites de l'opération, l'opérateur sera marqué au front et condamné aux galères. On s'informera en outre si c'est un des parents ou tous les deux qui ont ordonné l'opération et, dans ce cas, le ou les coupables seront aussi marqués au front et condamnés aux galères.*

douze, comme sous le règne précédent, mais de six. Les auteurs de certains de ces forfaits, la révolte contre l'autorité royale ou le meurtre, l'homicide, devaient être « marqués au front pour stigmatiser leur infamie ; ils seront en outre mis aux fers. Le peuple désignera lui-même l'endroit où ceux qui se seront révoltés contre l'autorité devront être relégués ». La plupart de ces crimes entraînaient pourtant encore la perte de la liberté pour les femmes et les enfants de leurs auteurs.

Ces deux recueils de lois se terminaient, l'un et l'autre, par des instructions relatives à leur application dans les provinces. Il était prescrit aux administrateurs des régions situées hors de la partie centrale de l'île d'atténuer les sanctions ou les amendes infligées. « Tout crime puni dans la région centrale de la perte de la liberté pour les femmes et les enfants du coupable, et, par conséquent, l'exécution du coupable, sera réduit en province à la perte de la liberté pour l'auteur principal et à la confiscation de tous ses biens » déclarait Ranavalona 1re. Malgré le caractère diplomatique évident de ces mesures, il est incontestable qu'elles constituent la preuve de progrès moraux : « vous faites encore dans ces régions œuvre de pacification et d'assimilation » disait la mère ; « votre rôle chez ces populations est surtout de les pacifier et de les organiser » déclarait le fils.

Le progrès entre les dates 1828 et 1862 consista surtout dans la manifestation de sentiments humanitaires. Le second ne marqua pas un sérieux effort d'organisation par rapport à celui qui l'avait précédé ; et cela est significatif car cet intervalle correspond à la période pendant laquelle les Européens furent écartés du pays et l'influence qu'ils avaient exercée battue en brèche. Le code de Ranavalona I comptait 48 articles et celui de son fils 50 seulement : la différence peut être considérée comme insignifiante.

Ces deux premiers codes restaient encore primitifs et le Capitaine Dupré ne leur reconnaissait même pas le mérite de la clarté : « La législation des Hovas, dit-il, est confuse et obscure ; sa naïveté grossière rappelle, à quelques égards, les vieilles lois des tribus franques avant leur conversion au christianisme ; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle porte aussi loin que ces dernières le respect de la liberté individuelle.......... ce code aurait besoin d'être amplement commenté. La langue n'a pas assez de précision encore pour définir et pour généraliser les termes de droit. Aussi, quoiqu'on y fasse, y aura-t-il toujours une part énorme laissée à l'arbitrage des juges, part bien dangereuse, chez un peuple aussi cupide (1).

Cette législation de Radama II ne devait pas être d'ailleurs de longue durée. La reine Rasoherina se trouva dans l'obligation de la rapporter, sous la pression de l'opinion hostile aux innovations trop hardies qu'elle contenait. Afin de prévenir, avec les dangers que ferait courir un autre monarque animé des mêmes dispositions, le renouvellement d'expériences d'un caractère aussi risqué, le parti qui opéra le coup d'état de 1863 imposa à la reine la collaboration et le contrôle des nobles et des principaux chefs du peuple dans l'élaboration des lois.

Etant donné la façon par trop hâtive dont avait procédé Radama II,

(1) *Ouvr. cité, p. 144-145.*

le code de Rasoherina revêt l'aspect d'une mesure réactionnaire par rapport au précédent. On revint à la distinction des crimes punis de peine capitale et il y en eut huit. Mais ces derniers n'étaient pas les mêmes que ceux qui avaient été fixés en 1828 ; deux rubriques nouvelles, les dernières, attestent, en particulier, que des progrès avaient été réalisés dans l'administration : c'étaient 1° le faux ou usage de faux en écriture et 2° la contrefaçon des seaux de l'État, faux et usages de faux en matière de pièces publiques.

Avec ses soixante-huit articles précédés de seize principes généraux, revêtant eux-mêmes le caractère de lois, ce code marquait un certain développement et comme une ébauche d'organisation dans le domaine administratif. Par contre, il ne régnait aucun ordre dans ce recueil, en dehors du fait que les crimes les plus notoires sont mentionnés en premier lieu.

Il n'y eut donc que peu de progrès sous le règne de Rasoherina, Mais, par contre, celui de Ranavalona II en vit s'accomplir un très grand dans le développement des institutions malgaches. D'importantes mesures législatives et administratives furent prises, toutes inspirées par le désir de faire régner, avec un gouvernement mieux adapté aux conditions nouvelles d'existence, la justice et la paix. Ceci fut le résultat, dans une très grande mesure, d'heureuses influences européennes ; et on se fera une idée des progrès réalisés, dans le domaine social et moral, par un extrait d'un kabary de la reine lors de la promulgation du code des 100 articles, en 1868 (1). Les termes en montrent à quel point des idées tout à fait étrangères au pays s'étaient imposées à l'élite, au moins, de l'opinion imérinienne. « La loi, disait la reine, ne choisit pas ses victimes, ni ne frappe sur de simples apparences, sa fonction étant de protéger le pays contre le vice et contre le mal ; je la respecte moi Ranavalomanjaka, comme vous-même, peuple, devez la respecter ; aussi, lorsqu'elle s'appesantit de toute sa rigueur sur le malheureux qui l'a méconnue pouvons-nous dire que ce n'est ni vous, peuple, ni moi qui le frappons, mais bien ses propres actes qui se retournent contre lui. Ceux qui violeront la loi en subiront toutes les rigueurs ; nous les abandonnerons à leur sort, car ne méritent d'être heureux que ceux qui observent et respectent la loi » (2).

Il est vrai qu'un certain nombre d'historiens de Madagascar n'ont pas voulu convenir de ces progrès. Une dispute passionnée s'est engagée entre Européens autour des lois de Ranavalona II : les uns y ont vu la marque de grands progrès et d'autres ont déclaré avec véhémence que ce n'était qu'un trompe l'œil et le produit d'une officine anglaise. Comme il importe d'aborder cette question avec calme nous examinerons : — 1° la législation en elle-même et 2° les commentaires auxquels elle a donné lieu, qu'ils soient défavorables ou favorables. Peut-être, serons-nous en mesure dans la suite de proposer une interprétation acceptable.

Quand on passe de l'étude des lois de Rasoherina à celle des mesures législatives prises par Ranavalona II on se trouve tout de suite en présence d'un progrès manifeste. Le code de 1868, (3) dit aussi des 101 articles,

(1) *M. Julien, Ouvr. cité, Tome I, p. 504.*
(2) *» » Tome I, p. 506.*
(3) *On en trouvera des extraits à l'annexe N° 7.*

dépassait de beaucoup les précédents en étendue. Ce fait serait, à lui seul, suffisant pour établir que les idées associées au concept abstrait de la loi allaient en se développant. Ce code fut imprimé par les soins de la Mission de Londres et répandu dans la population, mesure qui constituait à la fois une initiative nouvelle et une preuve supplémentaire de l'influence européenne. Si on voulait que nul ne pût prétendre ignorer la loi, il fallait encore la faire connaître.

Ces lois s'imposent d'emblée par leur caractère de stricte justice et de haute moralité. « Ce sont, peuple, des assurances de dévoûment que je vous apporte aujourd'hui, car si Dieu a permis que je règne sur cette île, c'est afin que je sois la sauvegarde de vos personnes, de vos épouses, de vos enfants et de vos biens, afin que riches et humbles jouissent en tout repos de ce qu'ils possèdent ». Les lois antérieures spécifiaient que les femmes et les enfants de tout individu qui s'était rendu coupable d'une offense capitale (heloka mahafaty) seraient réduits en esclavage. Il n'est plus fait mention de ce châtiment dans celles de 1868, ce qui prouve qu'on avait cessé de la considérer comme légitime. De même, les sujets (ambaniandro) n'étaient plus privés de leur liberté pour cause d'insolvabilité. On peut également voir une preuve de progrès moral dans le fait qu'il était interdit de fumer du chanvre ou d'introduire de l'alcool dans un large périmètre autour de la capitale. Il a été déjà question de la lutte contre l'ivrognerie qui semble avoir fait alors plus de mal en Imerina que c'est le cas de nos jours. Les lois de 1878 et celles de 1881, sur l'exposé desquels nous anticipons ici de façon à présenter en bloc tout ce qui est relatif à cette question capitale — montrent à quel point ce problème préoccupa le gouvernement malgache. Voici de quelle façon J. Carol appréciait cette partie de la législation imérinienne : « Un pays pauvre qui, dans l'intérêt de sa santé physique et morale, renonça aux ressources financières d'une mise en régie de l'alcool, ne pouvait être qu'un pays de faux-civilisés.

« On ne me soutiendra pas, j'imagine, que la mise en régie eut été moins productive pour Rainilaiarivony que les amendes infligées aux amateurs du tok (1). Il a, c'est manifeste, voulu préserver son peuple du poison qui tarit la sève des races. On ne saurait assez admirer cette courageuse mesure et, décidément, il faut reconnaître que, si les Houves avaient emprunté beaucoup de choses à notre civilisation, ils nous avaient plutôt laissé les mauvaises (2) ». La loi 17 des Instructions aux Sakaizambohitra, législation dont il va être question dans les lignes suivantes, interdisait en effet non seulement la fabrication et la vente de l'alcool, mais même l'usage. Les délinquants devaient être dénoncés et amenés à la capitale. Les États-Unis, avec leur régime sec, ne sont pas allés si loin.

D'autre part, un certain nombre d'articles témoignent de l'intention du gouvernement de combattre la corruption qui existait dans l'administration du pays. L'article 32, en particulier, déclarait que les fonctionnaires qui recevaient

(1) *Terme général désignant les spiritueux. L'orthographe correcte est « toaka ».*

(2) *Vol. cité p. 326.*

des gratifications de certaines personnes en vue de les épargner seraient punis de cinq ans de fers ; et les articles 33 et 35 contenaient d'autres indications identiques.

Ce premier code Ranavalona est pourtant beaucoup moins connu que deux autres séries de mesures législatives du même règne, souvent reproduites dans le texte malgache et dans la traduction, les instructions aux Amis des villages (Sakaizambohitra (1) de 1878, et les Codes des 305 articles ou Instructions aux Antily de 1881 (2).

Les premières se composent de 87 articles, accompagnés d'une conclusion afférente aux devoirs des Sakaizambohitra. Voici en quels termes l'Antananarivo Annual résumait excellemment leur contenu : « Le recueil de règlement qui leur a été fourni et qu'on a répandu daus toutes les parties du pays contient des instructions relatives au divorce, à la polygamie, à l'inscription des naissances, des décès et des mariages, au recensement annuel de la population des villages, à tous les abus de pouvoir et à toutes les causes de désordre dans la société, à la vente et à la location de la terre et des maisons, à l'enregistrement des biens, aux vols, aux prêts d'argent, aux faux poids et aux fausses mesures, au nettoyage des chemins et des lieux de passage dans les villages, à l'interdiction de séparer les jeunes esclaves de leurs parents, ainsi que des instructions d'un caractère général relatives à l'observance du Jour du Seigneur, à la fréquentation des écoles et aux égards qu'il convient d'avoir pour les lieux de culte (3) ». Ces ordonnances étaient donc d'un caractère nettement moral et visaient à combattre les fléaux sociaux que sont l'ignorance, l'alcoolisme, la polygamie et le paganisme.

Et il suffit en effet de parcourir le texte de ces articles pour remarquer qu'ils contiennent un nombre fort remarquable de prescriptions inspirées par un esprit de justice et de vérité, et qu'ils constituent une éclatante manifestation de l'influence chrétienne qui les a inspirés. « Je n'ai aucune considération pour des parents à aimer ou des amis à épargner ; ceux qui observent mes ordres et respectent mes lois sont seuls mes parents » déclarait la reine dans l'introduction en des termes où des tournures toutes locales revêtaient l'idée bien européenne du respect dû à la loi.

D'ailleurs l'inspiration chrétienne ne cherchait en aucune façon à se dissimuler dans tout ce que faisait Ranavalona II (4). La rédaction des lois

---

(1) *On trouvera quelques extraits de ces Instructions à l'annexe N° 8.*

(2) *M. Julien, ouvr. cité, Tome I, p. 534 et suiv. Voir aussi un certain nombre d'extraits à l'annexe N° 9.*

(3) *Vol I, p. 532.*

(4) *Voir les articles 54 et 55. Le dernier était formulé ainsi qu'il suit : « Si des Malgaches parlent dans un édifice religieux d'affaires autres que celles intéressant l'assemblée et disent : « Nous ferons ceci demain ou après demain » prenez-les à part et faites leur des remontrances, puis, s'ils recommencent conduisez-les à Tananarive car les édifices religieux sont spécialement réservés aux choses de Dieu et non à celles des hommes ». — (Lois et coutumes malgaches — Imprimerie Officielle, p. 23-24).*

La rédaction de cet article est remarquable parce qu'elle montre que la douceur était associée à la fermeté.

est donc toute marquée des sentiments de piété de la reine et du désir d'amener son peuple à la foi. Mais le principal intérêt de ces lois de 1878 nous semble consister dans le fait qu'elles constituaient ce qu'on pourrait appeler la réaction de la justice et de l'honneur contre des pratiques manifestement malhonnêtes, quoique courantes dans le pays. Ces dernières sont décrites, en même temps que dénoncées, ce qui ajoute un vif intérêt psychologique à la valeur morale de cette législation. C'est le cas, en particulier, des articles IX, XXVI et XXX. Le premier indique la façon dont certains mauvais sujets opéraient sur les marchés, pour créer des incidents qui tournaient à la confusion des honnêtes marchands et aux profit des complices des fripons ; le second fait allusion à un procédé d'intimidation lequel, au dire des Européens qui vécurent en Imerina avant l'occupation, constitua un des abus d'autorité dont les puissants se rendirent souvent coupables à cette époque. En voici le texte : « Ceux qui chercheront à obtenir toute chose qu'un propriétaire ne voudra pas vendre, en menaçant ainsi ce dernier : « Je ferai en sorte qu'il vous arrive malheur, si vous ne me vendez pas cela » et surtout s'ils emploient dans ce but la violence et l'intimidation en se disant porteurs de mes ordres, de ceux du premier ministre et commandant en chef ou de tout autre chef ou prince ou seigneur,,......arrêtez-les, garrottez-les et conduisez-les à Tananarive»....... Enfin, le troisième dénonce encore un autre procédé brutal employé par les chefs cupides et malhonnêtes pour s'approprier de haute main les biens ou l'argent de leurs subordonnés. Des articles de la nature de ceux-là constituaient tout à la fois un aveu de la conscience nationale et le gage de nouveaux progrès moraux dans un avenir plus ou moins éloigné ; car, de même qu'il n'y a pas de pire corruption que celle des hommes les plus haut placés, de même il n'y a pas d'exemple revêtu d'une plus grande force de propagation que celui d'une souveraine. On a fait le reproche au gouvernement imérien de s'être révélé, en pratique, incapable de réprimer les abus qu'il flétrissait. Il y a sans doute une grande part de vérité dans ces critiques. Mais est-il quelqu'un d'assez naïf pour ne pas voir que les administrations de toute sorte n'excellent guère dans l'art de châtier et d'éliminer les brebis galeuses de leurs troupeaux ? Qu'est-ce qui nous autorise à supposer que le gouvernement malgache avait assez peu de jugement pour croire à la possibilité de transformer son peuple à coups de décrets. Les mesures législatives prises par lui ne sont-elles pas tout simplement son « excelsior », un effort vers des choses meilleures, un hommage rendu à la justice et à la vérité ? et n'y avait-il pas déjà dans cet « idéalisme » la promesse de progrès certains sinon absolument immédiats ?

Quant au code de 1881, il constitua aussi une tentative très louable en vue d'organiser la législation en l'étendant. Il introduisait un certain ordre dans un domaine où il ne semblait pas y en avoir eu précédemment et avec ses 305 articles il dépassait de beaucoup ce qui avait été fait antérieurement (1). D'autre part, tout en étant encore profondément malgache, il porte des traces

(1) *Nous disons simplement un certain ordre ou encore un effort de classification. J. Carol y voyait un véritable « musée législatif » mais il concluait du moins, après avoir erré dans le dédale de cette législation imérinienne, « j'aime à croire qu'on eut travaillé avec plus de méthode dans une « officine de Méthodistes ». — Ouv. cité, p. 302.*

non moins manifestes que nombreuses des influences européennes. Il suffit pour mesurer l'étendue des progrès réalisés, au point de vue moral, de lire les articles 50 à 63 relatifs au mariage et de les comparer avec la législation d'Andrianampoinimerina sur cette même question. En admettant même, pour mettre les choses au pire, qu'on ne devrait voir dans ces articles que la reconnaissance toute théorique et « platonique » d'un état de choses supérieur, conformément à la formule « video meliora proboque.... » il n'en resterait pas moins vrai qu'il y avait déjà un grand pas en avant dans le fait des principes nouveaux ainsi formulés. Les notions supérieures sont toujours des « idées-forces » et elles finissent généralement par triompher. Les dégager et les exprimer, c'est leur assurer un premier succès, c'est se mettre sur le bon chemin puisque c'est celui du progrès.

On a vu dans un chapitre antérieur que la notion du respect dû à la personne humaine était une de celles que l'influence européenne avait le plus contribué à développer dans la population imérinienne. C'était déjà comme le phare qui éclairait toute la législation de 1868. Mais, le respect lui-même, n'est-il pas la manifestation extérieure de la soumission à la deuxième des lois fondamentales de la vie chrétienne : « tu aimeras ton prochain comme toi-même ? » Ce sont ces sentiments, étrangers, jusqu'à cette époque, à l'âme malgache qui inspiraient les mesures humanitaires de ces lois. Il y avait, par exemple, l'article 42 prescrivant que les liens servant à attacher les prisonniers ne devaient pas être trop serrés et que les condamnés avaient droit à garder les vêtements dont ils étaient revêtus au moment de leur arrestation. Au fur et à mesure de leur développement, les sociétés ont cherché, avec un effort constant, à éviter des souffrances inutiles aux prisonniers. Aussi est-on généralement disposé, à l'heure actuelle, à voir dans les institutions pénitentiaires un des indices des plus précis du degré de développement d'un État. Le code de 1881 montre qu'à ce point de vue Madagasccr était en grand progrès. L'article 134 spécifiait que les condamnés aux fers devaient être « ponctuellement » assurés de nourriture et prescrivait qu'en l'absence de parents auxquels devait incomber le soin de leur alimentation, ce serait le gouvernement qui s'en chargerait. D'autre part, les modes de mise à mort furent beaucoup moins barbares de 1861 et 1895 que ceux qu'on pratiquait avant la première de ces dates. Dans les dernières années on se contenta de fusiller les criminels.

Cet adoucissement dans les pénalités infligées par la loi avait vivement impressionné J. Carol : « Où notre estime s'impose sans réserve, déclarait-il, par ailleurs, c'est, me semble-t-il, devant les textes assez nombreux par lesquels se distinguant des autres recueils législatifs, le code Malgache témoigne d'une tendre sollicitude pour les malheureux et les faibles, pour l'enfance privée de soutien, pour les vieux parents qu'on abandonne, pour les vagabonds affamés ». Certains de ces sentiments, surtout ceux qui touchent à la vie de famille existaient, il est vrai, dans l'âme malgache avant l'arrivée des Européens ; mais le christianisme a profondément contribué à les y ancrer.

C'est encore dans une foule d'autres articles que se révèle le souci du gouvernement d'amener, par l'observation de la loi, le peuple à la droiture, à la véracité, au respect de la personne et des biens d'autrui, à l'exécution consciencieuse par chacun des fonctions dont il était investi.

Or les prescriptions humanitaires ou morales qu'on rencontre presque à chaque page, sinon à chaque article, des lois de 1881 faisaient totalement défaut dans la législation d'Andrianampoinimerina. Elles avaient fait leur apparition avec Radama II et avaient grandi sous Ranavalona II dans la mesure où le christianisme gagnait du terrain et parallèlement à ses progrès. Les lois d'un pays présentent toujours, plus ou moins, comme un reflet de l'état de ses mœurs. Et ainsi on voit dans les codes de Ranavalona II, la preuve que « les souffles de l'Esprit » avaient passé sur le terrain autrefois stérile et brûlant et l'avaient refraîchi. Au contact des étrangers les mœurs s'étaient transformées. Ce progrès est comme enregistré dans la législation et celle-ci était de plus évidemment faite pour orienter la population vers de nouveaux développements.

Il suffit, par exemple, de confronter les deux codes promulgués par Ranavalona pour voir qu'il y a transformation de l'un à l'autre. Le fait que le dernier est environ trois fois plus volumineux que le premier n'est pas le résultat d'un pur hasard. Cela prouve que les conditions d'existence étaient en progrès, nécessitant un appareil législatif et judiciaire beaucoup plus ample que celui qui suffisait dans des conditions de vie toute simple. Cela montre en outre que les Européens étaient un principe de progrès dans le pays.

La plupart des historiens français se trouvant dans l'impossibilité de nier les progrès manifestes de la législation imérienne, ont déclaré qu'elle était inspirée par les étrangers. Le R. P. Malzac et les écrivains inspirés par les mêmes sentiments que lui ont vu dans les mesures prises sous le règne de Ranavalona II non pas des manifestations d'un progrès véritable, mais des marques de la prépondérance de l'influence anglaise et cette façon de voir est même celle qu'adopte l'éminent malgachisant qu'est M. Julien dans son volume sur les Institutions politiques et sociales de Madagascar.

Les critiques les plus abondantes qu'on ait faites à cette législation se trouvent dans l'Histoire de Madagascar du R. P. de la Vaissière. Il ne voyait en elles qu'une machine de guerre contre la France et la religion de la majorité des Français. Le but était de prévenir les entreprises des nôtres ou d'y faire obstacle. Quant au reste, peu importait aux missionnaires protestants, au dire de cet écrivain, que les Malgaches aient des esclaves ou non, qu'ils exécutent les clauses des traités ou qu'ils les éludent, que le pays soit prospère ou qu'il aille à sa perte. Voici en quels termes il s'exprime à ce sujet : » Il faut que vous sachiez, disait naguère un Malgache à l'un des nos missionnaires, qu'il en est chez nous de toutes les lois imprimées par les Anglais comme de nos règlements relatifs au rhum et aux pourceaux. Il ne se passe pas d'année, en effet, que la défense ne nous soit faite, de par la reine, et sous les peines les plus sévères, d'importer du rhum dans les villages de l'Imerina, ou de laisser les pourceaux s'approcher à plus d'une journée de distance de la ville de Tananarive. Quand ces défenses sont publiées, le rhum se cache avec soin ; on n'en voit nulle part et les porcs sont reconduits à leurs frontières. Un ou deux mois s'écoulent, le rhum inonde les villages et enivre les fils des grands à la capitale ; les porcs circulent de toutes part et font entendre leurs grognements aux portes mêmes de Tananarive et du palais de la reine » (1). Cette

(1) *Tome II, p. 239.*

législation n'était pour le R. P. de la Vaissière qu'un trompe l'œil et, ainsi qu'il le dit quelque part, « le produit d'une officine anglaise ».

Par contre les protestants tant français qu'anglais ont été infiniment moins sévères pour les Imériniens. Monsieur Saillens peut être considéré comme leur meilleur porte-parole. Nous rangerons à ses côtés Jean Carol (1). Celui-ci tout en reconnaissant des influences anglaises dans les lois de Ranavalona, évaluait au dixième environ le nombre des articles de marque européenne. « Comme tout ce qui a été fait là-bas dans le sens du progrès, dit encore J. Carol, le code de 1881 a procédé par un saut brusque. Je suis convaincu qu'on fût arrivé très promptement à l'appliquer dans toute « la pureté de sa philosophie », selon l'expression de M. Martineau, si, encore une fois, Rainilaiarivony avait pu s'occuper en paix des affaires intérieures du royaume.

« Son ignorance de la langue juridique et des méthodes de codification nuisent d'abord au prestige de ce recueil, amusant chaos de lois politiques, civiles, criminelles, commerciales et de règlements administratifs. Quand on s'y est débrouillé, on est frappé de voir tout ce qu'il renferme, sous sa forme enfantine, de sagesse, de pratique et de connaissance de l'humanité (2) ».

Et plus loin, appréciant le personnage politique qui fut pour lui le promoteur et l'âme de toutes ces réformes, Rainilaiarivony, Jean Carol ajoutait : « il n'y a pas d'homme qui ait plus complètement incarné le génie de sa race. Son œuvre législative est imbue de cette orgueilleuse volonté de s'élever, si bien servie par les facultés du tempéramment national. Rien de malgache comme le Code malgache. Il ressemble aux villages de montagne qui éclairent leurs pauvres rues à l'électricité, tandis que les grandes villes en sont encore au gaz ».

Quant à nous, malgré l'autorité qui s'attache au nom et aux travaux de M. Julien, ne croyons-nous pas qu'il faille considérer ce code comme « un mauvais placage né de la collaboration des missionnaires anglais avec les plus intelligents fonctionnaires du gouvernement hova, leurs anciens élèves et dévoués partisans (3). « On a prétendu que les lois de Ranavalona furent d'inspiration anglaise. Mais comment expliquer dans ce cas, les libres critiques avec lesquelles elles furent souvent accueillies par les publications des missions protestantes ? Qu'on se rapporte, par exemple, aux notices, toujours si bien faites et si nettement marquées par une complète indépendance d'opinion et de juge-

(1) *Nous n'hésitons pas à déclarer que ces deux auteurs qui n'ont, à notre connaissance, consacré qu'un volume chacun à Madagascar, sont parmi ceux qui ont fait preuve de plus de clairvoyance dans l'examen des difficiles questions malgaches. L'apologie qu'ils présentent des institutions imériniennes ne manquera pas d'impressionner tout lecteur impartial même quand elle revêt une légère tournure de paradoxe. On objectera sans doute que M. Saillens a voulu défendre la cause du protestantisme. Mais ce n'était pas le cas de J. Carol qui remplit les hautes fonctions de secrétaire général après la conquête et se trouvait donc tout aussi qualifié que tout autre pour parler des institutions politiques du pays. A lire en particulier dans son ouvrage le chapitre huitième intitulé » L'État malgache ».*

(2) *Chez les Hova — p : 289*

(3) *Instit. pol. et soc. de Mad., Vol. I, p. 438.*

ment, qui paraissaient dans l'Antananarivo Annual, aux environs de Noël et où l'on pouvait voir des commentaires sur les évènements qui s'étaient déroulés dans le pays pendant le cours de l'année. Qu'on lise dans la Revue décennale de 1868 la chronique intitulé « Evènements politiques et sociaux (1).

La lecture de ces écrits montre d'une façon éclatante que les points de vue des missionnaires protestants et les initiatives du gouvernement malgache n'étaient, en aucune façon, des pièces interchangeables d'une même machine. Vouloir admettre, par exemple, que les mesures militaires prises sous le règne de Ranavalona II furent préconisées par les Anglais est une impossibilité, quand on voit la façon dont les publications anglaises les commentaient. Ce serait admettre que des Européens qui furent de très honnêtes gens tout au moins, se rendirent, en bloc, coupables d'hypocrisies monstrueuses, puisqu'ils auraient encouragé d'un côté ce qu'ils désapprouvaient formellement de l'autre.

Un autre fait montre d'ailleurs que la rédaction des lois échappait au contrôle des Européens : c'est l'appel constant à la délation, en ce qui concernait la recherche des coupables. Jamais des consciences chrétiennes ne se seraient abaissées à de pareils procédés. La forme même de cette législation est toute locale. Il suffit d'en lire le texte, nous faisait remarquer un ami malgache, versé dans les questions de ce genre, pour se convaincre qu'il est le produit de la pensée imérinienne. On y trouve des expressions qui étaient employées par Andrianampoinimerina et même avant lui. D'autre part, certains caractères de cette législation — en particulier l'appel à la délation dans la recherche des coupables — sont d'un ordre tel qu'une conscience européenne n'aurait jamais pu y souscrire.

Pour en finir avec ce que l'on peut considérer en bloc comme l'interprétation catholique de ces mesures législatives imériniennes, ne sommes-nous pas en droit de nous étonner, à notre tour, quand nous voyons le R. P. de la Vaissière représenter Rainilaiarivony comme l'humble pupille des Anglais ? Ce n'est certes pas l'impression qui se dégage en général des portraits de ce ministre. L'Imérinien fut indépendant au suprême degré. Sa politique consista bien plutôt à opposer les influences étrangères entre elles qu'à s'inféoder à l'une d'entre elles. Les dangers que les revendications françaises faisaient courir à son pouvoir l'ont amené à s'appuyer plutôt sur le parti anglais ; mais, si les rôles avaient été renversés, il se serait tout aussi volontiers jeté dans les bras de la France pour échapper à la menace britannique. Il était, nous l'avons vu, beaucoup plus disposé, par tempérament, à imposer son contrôle à l'œuvre missionnaire qu'à se mettre sous la tutelle des Européens.

Cette législation peut être considérée comme faisant partie d'une série de mesures destinées à sauvegarder l'indépendance du pays. Afin d'être aux puissances étrangères un prétexte d'intervention à Madagascar, Rainilaiarivony chercha à donner à son administration un caractère moderne ; ce code de lois devait y contribuer. A ses yeux, après être resté longtemps à l'écart du mouvement des idées et des voies du progrès, Madagascar était entré, à la remorque de l'Imerina, dans le courant général. Un des membres de l'ambassade

(1) *On en trouvera des extraits dans notre deuxième thèse.*

malgache déclarait à Londres, dans les premiers mois de l'année 1883 : « Grâce à l'aide et aux enseignements des Anglais et aussi des Français nous nous sommes appliqués à laisser derrière nous notre ignorance et nous nous trouvons maintenant au pied de l'échelle de la civilisation. Nous ne sommes plus endormis et couchés dans le marais qui s'étend au-dessous d'elle ; et je le déclare en vérité, Messieurs, nous avons l'ambition de monter à cette échelle (1) ».

La question la plus intéressante qui se pose à ce sujet est de savoir dans quelles mesures cette prétention se trouvait justifiée. De grands progrès avaient été réalisés dans tous les domaines. Ils étaient la conséquence du développement de l'instruction et de la présence des Européens. Une évolution s'était produite, faisant apparaître des besoins nouveaux et une organisation plus étendue. Et cependant il nous semble incontestable que ces lois étaient bien au-dessus du développement du pays.

Une nouvelle question se pose maintenant. Comment se fait-il que la législation ait dévancé le développement des mœurs ? Car c'est là le fait patent. De nombreux Malgaches continuèrent, sans être inquiétés, à vivre avec plusieurs femmes ou à ne pas envoyer leurs enfants à l'école, même après que la polygamie eut été condamnée et l'instruction rendue obligatoire.

Certains historiens ont émis l'avis que Rainilaiarivony et ses collaborateurs cherchèrent à flatter leurs conseillers européens ; c'est celui de M. Renel, directeur de l'Enseignement, dont nous croyons reproduire fidèlement la pensée sinon les termes mêmes, en disant qu'il considère lui, la législation imérinienne comme un acte de complaisance du gouvernement malgache envers l'opinion étrangère. On savait les missionnaires très préoccupés de faire réaliser des progrès au pays ; on les flattait donc en leur montrant qu'on faisait le plus grand cas de leurs avis et en rédigeant des codes d'une teneur irréprochable. Au fond, pour M. Renel, rien n'était changé, et la législation nouvelle n'était prise au sérieux par personne, car on savait fort bien qu'elle n'avait pas été élaborée en vue d'être appliquée. D'autre part des mesures ainsi caractérisées par des apparences de progrès devaient contribuer à donner une très bonne presse au gouvernement malgache partout où l'on s'intéressait à l'activité missionnaire.

Tout en croyant qu'il y a, dans ces remarques, une grande part de vérité, nous croyons que le gouvernement malgache chercha, par cette législation, à orienter la population vers de meilleures conditions d'existence. Peut-être Rainilaiarivony ne mesura-t-il pas assez l'étendue du décalage qui s'était produit en Imerina, entre la partie vivant au contact des Européens et celle qui avait échappé à leur influence. Formant un milieu plus avancé et déjà « civilisé » par l'intimité dans laquelle ils se trouvaient avec les étrangers, le ministre et ses conseillers ont fort bien pu être sincères ; cela montrerait combien grande était l'influence exercée par les Européens.

Une autre hypothèse également favorable aux Imériniens consisterait à à admettre que — tout en mesurant la différence dans le niveau du développe-

(1) *Captain Oliver — The true story of the French dispute in Mad. p. 256-257.*

ment, chez la population, — le législateur malgache crut pouvoir lui appliquer en bloc une législation qui n'était faite que pour l'élite. La loi aurait eu une valeur éducatrice et le nivellement de la foule se serait fait par le haut.

Utopie ! Rainilaiarivony ne comprit pas que des lois ainsi faites devaient rester inopérantes. Il ne devina pas la nature profonde des maux dont souffrait le pays. Si les lois tombèrent si vite en désuétude, ce fut parce que ceux qui étaient chargés de les appliquer manquèrent d'esprit de suite et ce défaut semble tenir, en fin de compte, au régime de la corvée. Quel zèle les fonctionnaires du gouvernement malgache pouvaient-ils apporter dans l'accomplissement de leur besogne, étant donné les conditions de leur service ? Il n'y avait que le premier ministre pour imprimer un mouvement quelconque au mécanisme politique. De toute part ailleurs, c'était la force d'inertie la plus complète, entravant toutes les initiatives, car il y avait dans l'organisation un principe funeste. Le gouvernement malgache eut le tort de ne pas s'en apercevoir ou, s'il s'en rendit compte, de ne pas chercher à apporter les transformations radicales nécessaires pour communiquer la vie à cette masse amorphe et inerte qu'était son administration.

Ce qu'on est en droit de reprocher au gouvernement malgache ce n'est donc pas d'avoir cherché à duper ceux qui l'entouraient. Mais il y a autre chose et non moins grave. C'est un tort de se donner pour civilisé quand on n'a pas l'envergure suffisante pour justifier ces aspirations. Si Rainilaiarivony prétendait jouer le rôle de grand ministre, tel qu'on en voit fréquemment en Europe, il ne devait pas laisser substituer dans le pays, sous la forme de l'esclavage et de la corvée, une barbarie qui condamnait ses prétentions. Or il est lamentable de penser que, quelle que soit l'avenue dans laquelle on s'engage en étudiant l'histoire de Madagascar, au XIX^e^ siècle, on se heurte finalement à un grand mur dressé en travers du chemin. Velléités, aspirations, désirs, il y avait de tout cela dans le tempérament malgache, mais aucune de ces forces n'était suffisante pour permettre à l'individu d'escalader le mur qui barrait l'horizon et de s'élancer dans la terre promise de l'au-delà. Pendant quelques années ont crut à Madagascar le progrès possible et réel ; mais en fait tout périclitait avant d'avoir atteint un développement normal ; la fleur séchait et mourait avant même de s'être entr'ouverte. A quoi servait-il de parler à ses fonctionnaires de fidélité dans l'accomplissement de leur besogne quand la corvée les mettait dans l'impossibilité de concourir honnêtement à l'administration du pays ? A quoi bon prononcer le mot de justice, quand les juges, non rétribués, étaient réduits à vivre du produit des cadeaux et des pots de vin qu'on leur offrait.

Il fut réservé à l'administration française d'apporter les solutions que le ministre imérinien ne sut ou ne put appliquer ; c'était la mise en valeur des ressources du pays permettant avec une plus grande abondance de numéraire l'établissement de l'impôt et par cela même la suppression de la corvée. Si Rainilaiarivony avait réalisé ces réformes, il en serait résulté de telles améliorations que l'intervention française aurait perdu sa principale raison d'être. Manqua-t-il d'intelligence pour les concevoir, ou d'audace pour les effectuer ? aucun de ses amis européens ne lui suggéra-t-il jamais de se lancer sur cette

voie hardie ? n'aurait-il pas l'exemple du Japon pour lui montrer d'une manière éclatante la façon dont on mène les initiatives fécondes ? Mais le sort qui sourit aux audacieux brise les timorés, ceux qui ne conçoivent autre chose que des demi-mesures et s'arrêtent aussi à de simples velléités de progrès.

III

Enfin des progrès sensibles furent réalisés dans l'ordre administratif, quoique, pour diverses raisons, ils n'aient pas été aussi marqués que dans d'autres domaines.

La première de ces raisons consistait dans le fait que le pays avait été déjà doté d'une très remarquable organisation par Andrianampoinimerina. On en trouve une seconde dans le soin constant avec lequel le gouvernement malgache, tout en écoutant à l'occasion les conseils des Européens, tint les directives de sa politique en dehors de leur influence directe, disposition que confirmait d'ailleurs une tendance très marquée, dans l'ensemble de la population, à se défier des innovations d'origine étrangère, dans tous les cas où elles sortaient du domaine matériel.

La comparaison entre l'état de choses régnant en Imerina en 1863 et celui qui fut instauré pendant les trente-deux dernières années du régime malgache amènera à des conclusions probantes. Nous avons de précieuses indications sur la nature du premier dans les écrits déjà mentionnés du capitaine Dupré et dans ceux d'un autre auteur, L. Lacaille, critique judicieux quoique sévère. Voici en quels termes ce dernier jugeait l'administration imérinienne : « Tout est donc à faire et à organiser dans ce pays, disait-il, aussi bien que dans le gouvernement lui-même............ ceux qui s'intitulent ministres n'ont de ces fonctions que le nom ; ils sont dans un état voisin de la misère et manquent à peu près de tout, c'est à peine même s'ils sont convenablement logés. Il n'existe à Tananarive aucun papier d'État, aucun registre, aucun titre ministériel (1) ». Les influences européennes agirent puissamment, hâtant l'évolution de l'administration comme cela c'était produit pour la législation.

On en vit une preuve d'abord dans l'essai de transformation de l'organisation judiciaire auquel se livra le Gouvernement à l'époque où il publia les instructions aux Sakaizambohitra en 1878. Le vieux système, est-il dit dans la Revue décennale de 1880, était pourri jusqu'à la moelle. La corruption était d'une pratique universelle. L'exécution des lois était confiée à une classe d'hommes appelés « andriambaventy » et ce qui passait pour la justice n'était tout simplement que la décision des principaux nobles, rendue, presque sans exception, en faveur du plus offrant. Avec ce système, toute équité était impossible et cela procurait aux riches un pouvoir d'oppression sans limites sur les pauvres. Beaucoup d'autres maux résultaient aussi de ces pratiques. Des cas qui auraient pu être réglés en quelques jours étaient tenus en suspens durant des années dans l'espoir d'augmenter les profits des juges. Les parties engagées dans des procès pendants à la cour empruntaient de l'argent à des intérêts fabuleux dans le but d'acheter les juges et leurs amis, de telle sorte

(1) *Connaissance de Madagascar*, p. 131.

MARCHÉ D'ANDOHALO

que l'affaire se terminait fréquemment par leur ruine complète, entraînant celle de leurs familles et quelquefois même par leur déchéance à la condition d'esclaves. Ces maux étant connus de la Reine et du Premier Ministre, ils décidèrent, dès qu'ils virent la possibilité d'agir, d'effectuer une transformation radicale, de manière à endiguer ces abus sinon à les réprimer totalement. Le 21 février 1878 le Premier Ministre convoqua les juges et les principaux officiers dans la cour du Palais et leur fit connaître la volonté de la Reine en ce qui concernait l'administration de la justice à l'avenir. D'après le nouveau système, au lieu d'une seule Cour, comme auparavant, par laquelle devaient être étudiés tous les cas, quelle qu'en fût la nature, il y en aurait à l'avenir, trois, dont chacune correspondrait à une certaine catégorie de procès et qui siègeraient dans des locaux séparés. Chacune de ces sections devait se composer de treize juges (idée probablement empruntée à la coutume anglaise d'avoir douze jurés auxquels les Malgaches en ajoutaient un treizième comme président du tribunal) deux devaient être choisis parmi les andriambaventy et onze parmi les manamboninahitra (les officiers du palais) qui n'avaient, jusqu'à cette date, joué aucun rôle dans ces affaires. Un autre point important du nouveau système consistait en ce que les fonctions dévolues à chacune de ces Cours se limitaient à interroger les témoins et à réunir les preuves. Celles-ci une fois rassemblées, devaient être soumises au Premier Ministre et à quelques-uns des principaux fonctionnaires pour faire l'objet de leur jugement, celui-ci était ensuite soumis à la Reine pour lui permettre de prendre une décision en dernier ressort. Les principales raisons de ces dispositions étaient de permettre de trancher plus rapidement les questions judiciaires et de prévenir la corruption ; il devait en résulter une plus grande justice dans l'administration des lois. Nous croyons qu'il y a eu, à ce point de vue, une amélioration marquée. Les cas de corruption sont certainement moins fréquents et le peuple est plus assuré qu'autrefois d'obtenir un examen impartial de tout sujet de plainte, il est pourtant indubitable que les hommes au pouvoir trouvent encore l'occasion d'extorquer de l'argent à des clients trop crédules. D'une façon générale les procès sont examinés plus rapidement, quoiqu'il y ait encore, à ce point de vue, place pour de nouveaux progrès. Des cas se produisent néanmoins où l'on fait attendre les plaideurs pendant un temps considérable, avant de trancher leurs différends. Il n'est pourtant pas, que nous sachions, toujours possible de l'éviter. Même en Angleterre, après une longue expérience et de multiples réformes, il faut quelquefois des mois, et même des années avant que les procès soient finalement l'objet d'une décision (1) ». L'Administration de la justice se fondait, ainsi qu'on le voit, sur le principe de la division du travail ; d'autre part elle ne pouvait évidemment que gagner à l'établissement du système des paliers qui, passant par l'inévitable premier ministre, aboutissaient finalement à la reine, souverain juge suivant le principe de l'ancienne législation imérinienne. C'était un compromis entre le système indigène et celui des états civilisés qui laissent reposer tous les pouvoirs judiciaires entre les mains des juges, réservant seulement le droit de grâce pour le chef suprême, monarque ou président. Mais le premier ministre conservait en fait un rôle absolument prépondérant,

(1) *p. 17-19.*

de telle sorte qu'il y avait sur ce point une part de pure apparence dans le nouveau régime, à côté de quelques améliorations effectives.

En principe, et pour le pays, cela constituait une organisation suffisante. Maintenant si on interroge les témoignages contemporains pour savoir de quelle façon ces institutions opérèrent en fait, on arrive toujours à la même constatation. En pratique le système restait très défectueux. Une affaire ne peut pas plus être instruite avec impartialité qu'un jugement équitable ne saurait être prononcé si on n'attribue d'autre avantage au juge que l'honneur rendu à l'exercice de sa fonction. La tentation pour lui de se laisser acheter n'est guère moins grande dans un cas que dans l'autre et, d'autre part, il arrive qu'une affaire instruite est aussi très souvent une affaire jugée. La Revue décennale de 1890 rapporte qu'un jeune magistrat fut l'objet d'une condamnation sévère pour avoir falsifié un jugement après s'être fait payer une grosse somme. S'était-il rendu plus coupable qu'une foule d'autres ? La principale cause de sa condamnation ne fut-elle pas surtout le fait de n'avoir aucun protecteur assez puissant pour le tirer d'affaire ?

Il n'y a pas lieu d'ailleurs d'être étonné que la corruption et la vénalité aient été générales à tous les degrés. Les mauvais administrateurs malgaches n'ont pas été les seuls à user de leurs accointances en haut lieu pour échapper aux justes condamnations qu'ils méritaient. On voit même des fonctionnaires bien rétribués, et les malgaches ne l'étaient pas, avoir recours à mille moyens illégaux et malhonnêtes pour réaliser une fortune dont ils sont pressés d'aller jouir ailleurs. Les Portugais au Mozambique ne faisaient, vers la même époque, si si l'on s'en rapporte aux récits de Livingstone ni plus ni mieux que les Imériniens. Eux aussi se dédommageaient largement sur le dos de populations indigènes des services gratuits qu'ils devaient rendre à l'État.

Le principe de la répartition du travail conduisit de même le premier ministre à se décharger d'une partie de la besogne administrative sur des auxiliaires capables, bien qu'en gardant la haute main sur toutes les affaires. Il opéra dans ce domaine un sectionnement assez analogue à celui qui existait dans les autres pays et fit appel à dix jeunes hommes, formés par la Mission de Londres, et ayant rempli les fonctions d'évangélistes avant de passer au service du gouvernement. Voici en quels termes la Revue décennale de 1880 décrivait ces réformes qui étaient précisément en voie d'exécution à cette date : « On est en train de faire à Madagascar la première tentative en vue de former ce qu'on peut appeler un ministère, basé en partie sur les principes européens, mais grandement modifié pour correspondre aux conditions du pays et aux particularités du caractère malgache. On procède en ce moment à la nomination de fonctionnaires qui correspondent en quelque mesure à ce qu'on pourrait appeler les Ministres de l'Instruction Publique, de la Justice.....etc....» Ensuite on concluait dans les termes suivants : « nous considérons cette initiative du gouvernement comme un pas dans la bonne direction et espérons qu'il résultera beaucoup de bien pour le pays de ces nouvelles mesures. » On constate, en effet, en lisant l'opuscule imprimé par les soins du gouvernement malgache et contenant le recueil des 305 articles, que le gouvernement était organisé et pourvu d'un personnel complet à la date de 1881.

La nouvelle organisation administrative se composa de huit ministères, eux-mêmes subdivisés en directions variant du nombre de cinq à huit. Ces institutions, qui présentent des analogies avec celles de l'administration française, semblent pourtant avoir été conçues d'après le système anglais des conseils appelés « boards ». Chaque ministre avait quelques collaborateurs dont les noms étaient mentionnés immédiatement après le sien ; enfin un nombre peut-être variable, de personnages de troisième plan était désigné par l'expression « ainsi que leurs collègues » (sy ny namany) et l'ensemble formait bien ce que l'on appelle un conseil.

A côté de ce gouvernement on trouvait encore un autre corps, celui des conseillers proprement dits de la couronne, composé en bloc de tous les officiers du palais, et dont les fonctions n'étaient pas du tout définies, ce qui prouve la façon hâtive et imparfaite dont cette organisation s'était effectuée.

D'ailleurs, tant les ministres que les conseillers étaient bien plutôt les aides de Rainilaiarivony que ses collègues responsables. Notons, d'autre part, qu'aucune question de politique étrangère n'était portée devant le « conseil » des ministres. C'était le domaine exclusif du chef du gouvernement, celui-ci réservait ainsi pour son seul jugement des affaires que des souverains en Europe ne traitaient jamais, à la même époque, qu'en collaboration avec leurs ministres ; et cela prouve que la confiance n'existait pas parmi les personnages dont était constitué le gouvernement. Cette administration, tout en se donnant des dehors d'organisme moderne, restait donc, dans une très large mesure, absolue et ne pouvait prétendre à aucun autre titre que celui de compromis (1).

Le double fait que les rouages de l'administration centrale allèrent en augmentant, pendant les vingt dernières années du gouvernement malgache, et que les développements qui survinrent s'inspirèrent de modalités établies ailleurs, montre néanmoins combien fut grande l'influence européenne.

On chercha aussi à réaliser des progrès dans l'administration de l'Imerina et dans celle des provinces. C'est ainsi que furent nommés pour la première fois le 4 juillet 1878, les Sakaizam-bohitra dont les fonctions ont été indiquées ci-dessus. C'étaient d'anciens soldats, placés dans leurs villages d'origine, pour servir d'agents de liaison entre la population et le gouvernement. Il y en avait d'après l'Antananarivo Annual plus de 6500 en Imerina, se rattachant à 198 postes principaux (2). Un observateur à la fois judicieux et bienveillant de l'évolution du pays écrivait en 1880 : « Le gouvernement a toujours été ici entre les mains d'un seul homme et, à peu d'exceptions près, il n'y a rien dans les traditions et les usages qui soit de nature à développer le sens de la démocratie. On a toujours enseigné à la population à chercher des règles de conduite auprès de ces directeurs, à accepter des lois toutes faites et à s'y conformer. Les gens ne sont pas accoutumés à avoir confiance les uns dans les autres même dans les questions les plus simples de la vie quotidienne, à plus forte raison il est contraire à leurs vues politiques de déposer l'autorité ailleurs qu'entre les mains du pouvoir central. » On ne trouve

(1) *The Friends Foreign Mission in Madagascar*, p. 11.
(2) » » » » »

déclare le rédacteur de cette revue, aucun employé de l'État en Angleterre dont la situation corresponde de tous points à celle qu'occupent ici les amis des villages ». Ils semblent réunir, mais sous une autre forme, les charges de tous les fonctionnaires civils, depuis le maire jusqu'au garde-champêtre. Ils n'ont pourtant pas le pouvoir de traiter les affaires importantes, ils doivent fournir un rapport complet au Premier Ministre, pour lui permettre de trancher en dernier ressort ». Un embryon de rétribution était établi en leur faveur, puisqu'ils étaient autorisés à percevoir une petite somme déterminée dans l'exercice de certaines de leurs fonctions. Mais le missionnaire W. Johnson écrivait en 1880 que les premiers amis des villages étaient des hommes âgés, sans culture, ne comprenant pas le nouveau régime et regrettant le temps du paganisme et de la licence, de telle sorte qu'ils constituaient plutôt un obstacle qu'un progrès. Leur activité ne dépassa guère en résultats heureux, la réfection de certaines parties de routes ou la propreté des villages. Leur ingérence dans les questions scolaires aurait été généralement suivie d'un recul au lieu d'un progrès. On avait pourtant adjoint à ces fonctionnaires des secrétaires plus jeunes et plus instruits ; et dans la suite, quand des hommes qualifiés eurent remplacé les premiers, les bienfaits de la réforme se firent sentir.

Un autre progrès consista de même, ainsi que le signalait la Revue décennale, dans le rajeunissement et le renouvellement du personnel administratif des Provinces. Beaucoup de gouverneurs qui se trouvaient en fonctions à la date de 1880 étaient des hommes âgés, peu au courant des idées nouvelles. Mais on s'appliquait alors à ne mettre dans les postes importants et lointains que des hommes dont le caractère et la valeur avaient été éprouvés, des membres et même des anciens des églises de la ville. Ce fut le cas, en particulier pour le gouverneur qui fut nommé, en Novembre 1879, à la tête de la Province du Betsileo. Ces innovations étaient regardées avec une très vive satisfaction par l'organe de la Mission de Londres qui y voyait la promesse de nouvelles et plus grandes améliorations. Ceux qui arrivèrent ainsi aux emplois importants, à partir de 1875, sortaient pour la plupart du Collège de cette mission où ils avaient pendant plusieurs années reçu les enseignements des européens et vécu au contact de leurs maîtres. On ne faisait que suivre en ceci la voie montrée par Radama I^er^ qui avait réservé les postes les plus élevés de son administration à des hommes sachant lire et écrire ; cette mesure avait permis de réaliser un grand progrès dans les communications entre le pouvoir central et ses représentants dans les provinces, le premier pouvant donner par écrit des ordres beaucoup plus précis et des instructions d'un caractère plus permanent, tandis que les seconds étaient en mesure de fournir des rapports infiniment plus fidèles de leur administration.

C'était également un progrès, résultant de l'instruction apportée par les Européens, que l'apparition au cours de la période que nous passons en revue, des « bokimdpanjakana », sorte de registre de l'état civil sur lequels devaient figurer, ainsi que l'attestent les nombreuses mentions qui en sont faites tant dans le code des 305 articles que dans les Réglements des Gouverneurs de l'Imerina de 1889, tous les principaux actes publics de la population, dispositions testamentaires, vente de biens, libération d'esclaves, locations et contrats

de toutes sortes. Il est indéniable qu'un grand progrès se trouva réalisé du fait que les droits et les obligations de chacun se trouvèrent précisés et fixés. Il subsista néanmoins toujours la possibilité d'actions frauduleuses de la part des détenteurs de l'autorité, surtout dans les pays éloignés, où le recours en justice auprès du pouvoir central était difficile et où ce dernier se trouvait dans l'impossibilité à peu près absolue d'exercer un contrôle effectif sur son personnel.

Enfin il est une dernière institution imérinienne qu'on pourrait considérer comme d'ordre municipal et qui remonte à un temps à peu près immémorial, c'est le « fokon' olona » organisation qu'Andrianampoinimerina avait fortifiée en lui accordant, tant au point de vue judiciaire qu'administratif, des pouvoirs assez étendus. Jean Carol a vu dans cet organisme municipal une des preuves les plus concluantes de sagesse politique des Imériniens et le même mouvement de progrès qui marqua la législation et l'administration malgaches se retrouve dans les chartes du fokon' olona. On peut en noter l'indication dans les statuts de celui de Tananarive, tels qu'ils sont rapportés par M. Julien à la suite du code de 1881. Il suffira de citer les articles 8 et 44, relatifs aux mauvais traitements envers les animaux, pour montrer à quel point l'influence civilisatrice du christianisme s'était exercée sur le pays. Le premier des deux était ainsi rédigé : Les personnes qui excitent des bœufs en se cramponnant à leurs cornes pour faire une inutile parade de leur force et de leur agilité seront punies chacune d'une amende d'une piastre.....». Et le numéro 33 spécifiait de même : « il est défendu d'organiser des combats d'animaux ou de maltraiter ces mêmes animaux sous peine d'une amende de quatre sikadzy (2 f. 50) et d'être livré au gouvernement. En terminant, on rappelera ici certaines conclusions formulées de J. Carol dans le volume déjà si souvent cité. « Décidément ce peuple tendait à s'élever de toutes les manières : il avait été jusqu'à se donner une loi Grammont ! ».

— Mais, dira-t-on, vous ne voyez pas que la plupart de ces mesures ont été inspirées par les Méthodistes ! C'est possible. Il ne reste qu'à féliciter le législateur d'avoir accueilli d'aussi dignes conseils (1).

Certains historiens, tout en reconnaissant les progrès réalisés se sont pourtant montrés sévères envers le Gouvernement imérinien. C'est le cas de J. Bonnemaison qui publia son Historique de Madagascar en 1894 ; on y lira que les Imériniens procédèrent à la centralisation des ressources de l'île par la spoliation des provinces, ce qui permettait aux fonctionnaires de revenir à Tananarive les poches pleines (2). Et de même Cousins, écrivant, en 1895, dans l'Antananarivo Annual, a tracé un tableau très sombre de la tyrannie politique que recouvrait, sous un dehors de légalité, le gouvernement malgache. Nul n'a dénoncé en termes plus éloquents que lui la corruption et la cruauté de ce gouvernement. Il montre l'horreur générale que suscitait la pratique du régime de la corvée, les gens honnêtes et prospères livrés, presque sans défense

(1) *Ouvr. cité, p. 285.*
(2) *p. 63-64.*

aux attaques des hommes puissants et jaloux, l'Imerina désolé par le brigandage que les efforts de Rainilaiarivony ne parvinrent jamais à endiguer, les provinces en proie à la révolte et l'insécurité générale des individus et des entreprises.

Est-ce à dire qu'il ne se produisit en Imerina que des faux-semblants d'amélioration ?

En vérité, ainsi que nous avons cherché à le démontrer, de très réels progrès furent réalisés. Le docteur Lacaze avait formulé, à la date de 1881, un jugement dans lequel on peut reconnaître, ainsi que dans tout ce qui a été écrit par cet historien, les preuves d'une compréhension remarquable des questions malgaches. « Le gouvernement hova n'est pas un modèle, déclarait-il, mais il amène avec lui un certain ordre, une discipline, et une intelligence supérieure et progressive (1) ». L'amiral anglais sir Gore-Jones qui visita la Cour de Tananarive, la même année, s'exprimait dans des termes peut-être plus élogieux encore. « Les Hovas, disait-il, sont prêts à s'élancer vers la parfaite civilisation et ensuite à gouverner et à civiliser le reste de l'île ». Mais la civilisation n'est pas un bien qu'on acquiert au gré de son désir et la prétention est le moindre des titres, en ce domaine ; c'est même ici tout à fait le cas de redire, avec le poète français « qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ». En vérité le gouvernement malgache de 1895 n'avait guère rempli les promesses fondées sur lui une quinzaine d'années auparavant. Si Rainilaiairivony n'avait pas su retirer le char de l'État des ornières où il était enfoncé, alors jeune, comment aurait-il pu apporter les solutions nécessaires au moment où il se trouvait fatigué et vieillissant ?

---

(1) *p. 63-64.*

CHAPITRE XIII

LA REPRISE DE LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE ET LA CORVÉE

Après la signature du deuxième accord relatif à la traite, en 1820, aucun incident n'en marqua plus l'application jusqu'à la mort de Radama I. Des articles additionnels le complétèrent, en 1828, sans en modifier les lignes directrices. L'exportation des esclaves fut combattue en toute bonne foi et avec énergie par le souverain imérinien, ainsi qu'en témoigne le journal d'Hastie. Et le fait que celui de Copalle est muet sur cette question prouve d'une façon éclatante que ce commerce subit un temps d'arrêt. Si le voyageur français était monté en Imerina quelques années avant il aurait été impressionné, lui aussi, par la lamentable exode des esclaves qu'on menait vers la côte Est, en admettant que son itinéraire n'ait pas été celui que les convois suivaient en général, il aurait tout au moins entendu parler de la traite et on en trouverait une mention quelque part dans son carnet de route. Les silences peuvent avoir leur sens, tout comme les mots et être même plus éloquents que les descriptions les mieux brossées.

La mort de Radama ne tarda pas, d'ailleurs, à annihiler ces heureux débuts. La nouvelle reine refusa les subsides annuels du gouvernement britannique et la traite reprit, ainsi que l'indique une lettre déjà citée du prince Coroller (1). Il est difficile de démêler les raisons qui inspirèrent la décision de Ranavalona. Se laissa-t-elle entraîner par l'horreur qu'elle éprouvait pour toutes les mesures préconisées par les étrangers, ou par les instances des personnes intéressées au renouvellement de l'état de choses antérieur ? Ce point reste à élucider ; mais peut-être ne pourra-t-on jamais y parvenir, faute de documents relatifs à cette époque. Un fait assez notable, à ce sujet, se dégage de la différence entre les jugements formulés par les Imériniens sur la première de de leurs reines et ceux qu'on rencontre sous les plumes européennes. Tandis que les étrangers ont flétri la cruauté des mesures prises par Ranavalona I, les Malgaches estiment que l'amour de cette reine pour son pays et la crainte de voir les étrangers mettre la main dessus auraient seuls déterminé la réaction aveugle opérée par elle contre le christianisme. Cette dernière explication semble des plus acceptables. Ranavalona I aurait donc été une princesse animée d'un patriotisme cruel, mais authenthique, une femme primitive à laquelle le christianisme n'avait point encore enseigné la pitié. La vie humaine sembla n'avoir aucun prix pour elle et la traite, sous son règne, fleurit comme aux plus beaux jours. «Le capitaine Samuel Pasfield Olivier, dit André, (2) nous

(1) *Laverdant — Colonisation de Madagascar, p. 186-187.*
(2) *Ouvr. cité, p. 139.*

apprend qu'en 1835 le commerce des esclaves avait retrouvé une extension considérable sur la côte Ouest, grâce aux débouchés qu'offraient alors aux traitants les marchés de l'Amérique et de l'Inde. Les boutres des marchands arabes et ceux de Bombay se livraient à de véritables râfles de population malgré les croisières des escadres anglaises et françaises ».

Mais, après la période dite « sombre », quand le grand jour du progrès succéda sans transition aux obscures ténèbres de la réaction fanatique, la question de l'esclavage ne tarda pas à reprendre une place prépondérante dans les rapports, tant d'ordre officiel que de nature privée, entre les Européens et les indigènes en Imerina. Les évènements survenus par ailleurs allaient même projeter sur cette question une lumière toute nouvelle et la lutte s'engagea sur un terrain autrement large que celui sur lequel on s'était mesuré en 1817 et en 1820.

L'Angleterre à qui revient l'honneur des premières décisions émancipatrices avait définitivement effectué la libération de ses esclaves en 1834, quelques mois après la mort de l'ardent apôtre de cette belle cause, le philanthrope Wilberforce qui, tel le Moïse biblique, mena de haute lutte le peuple anglais jusqu'aux portes de la « Terre promise » que ses pieds, à lui, ne devaient jamais fouler. Et la nouvelle législation fut mise en vigueur au mois de Février 1836.

De son côté la France avait tiré, en 1848, en ce qui concernait les esclaves de son domaine colonial, les conséquences déjà contenues dans la déclaration des Droits de l'Homme et chaleureusement proclamées au cours d'une séance mémorable de la Convention (1).

D'autre part, au moment même où Madagascar venait d'entrer dans l'orbite de l'influence européenne, il se déroulait en Amérique des évènements d'une nature exceptionnellement intéressante destinés, selon nous, à avoir quelque répercussion sur les questions qui se posaient en Imerina. Il s'agit de la lutte, d'un caractère presque titanesque pour l'époque, qui fit rage aux Etats-Unis, à partir de 1860, à la suite de l'élection de l'abolitionniste Abraham Lincoln. Alors que l'opinion publique se passionnait en Europe pour le conflit qui déchirait la jeune république américaine, il est impossible que les nouveaux arrivants sur la terre malgache n'aient pas pressenti l'importance prochaine de la question de l'esclavage, dans le cercle de leurs préocupations, et deviné toutes les difficultés appelées à surgir, dans leur œuvre, par suite de l'état de choses existant à Madagascar.

Mais, au moment où le chistianisme et le paganisme allaient de nouveau mesurer leurs forces en Imerina dans un combat dont l'esclavage était l'occasion et l'enjeu, la position du premier se trouvait considérablement fortifiée. La réaction païenne l'avait laissé plus profondément enraciné dans le cœur et la pensée des populations qu'ils ne pouvaient l'être une trentaine d'années auparavant. Ensuite on venait de lui ouvrir les portes toutes grandes et il lui était possible de se produire ouvertement et de lutter sur des positions beau-

(1) *Alf. Rambaud — Histoire de la Civilisation contemporaine en France, Vol. I, p. 159-160.*

coup plus solides qu'auparavant. Son adversaire n'était plus la puissance royale si forte en Imerina, il lui restait à triompher du paganisme, c'est-à-dire d'une organisation sociale et des modes de pensée constituant une survivance des temps où ce dernier régnait en maître dans le pays. Car l'idolâtrie, associée à des conditions demi-barbares d'existence, se survivait à elle-même dans des âmes prétendues chrétiennes, mais qui présentaient en fait de déconcertants mélanges de christianisme et de paganisme, étrange atmosphère où il était difficile de discerner si c'étaient les rayons ou les ombres qui l'emportaient.

La bataille fut très vive, malgré le gros succès remporté, en 1868, par les idées nouvelles, au moment de l'adhésion de la reine et du premier ministre au christianisme. Le paganisme conserva pourtant de sérieuses intelligences dans le camp de ses adversaires et cela lui permit de tenir pendant très longtemps. Les populations pressées dans les lieux de culte ne se rendaient pas compte des renoncements qui allaient leur être imposés par le triomphe de la foi au Christ rédempteur de tous les hommes. Et, quant aux propriétaires d'esclaves, s'ils avaient été mis, d'emblée, en présence des sacrifices qu'ils devaient se trouver tôt ou tard, dans la nécessité de consentir, ils auraient sans doute fui le culte nouveau et l'auraient combattu par tous les moyens en leur pouvoir.

Le conflit entre la puissance émancipatrice du christianisme et les forces de réaction réagissant pour l'entraver, ne s'engagea pas cependant ouvertement du jour au lendemain. Le moment n'était pas encore venu, dès les premières années, pour la libre expression de tous les enseignements contenus dans la doctrine chrétienne, et en particulier pour ceux qui sont relatifs à l'esclavage. Au radieux matin que fut pour l'activité missionnaire le court règne de Radama II succédèrent vite, en effet, les instants où le ciel se voile de sombres et menaçantes nuées et où le voyageur se demande avec inquiétude de quelle façon la journée va s'achever.

Le combat recommença sur le terrain où il s'était déroulé la première fois, celui de la question de la traite. Mais les conditions dans lesquelles il se livra furent complètement différentes. Quoique soutenu, en fait, par les missionnaires anglais résidant à Tananarive, il eut l'air d'avoir été engagé et conduit par le gouvernement britannique lui-même. Les premiers ne cherchèrent, semble-t-il, pas sérieusement à agir auprès des autorités imériniennes qui auraient sans doute envisagé leur intervention comme une ingérence dans l'administration du pays ; leur influence s'exerça par l'intermédiaire des directeurs de la société, par l'accès auprès des bureaux du Foreign Office ou même par des visites directes aux ministres intéressés à la question. Or la position de la Mission de Londres s'était très sensiblement modifiée, par rapport aux autorités anglaises, au cours des quarante années écoulées depuis 1820. La nature généreuse et hardie de ses travaux, le fait qu'elle constituait un des meilleurs agents de l'influence britannique en des pays lointains, et plus encore, peut-être, les mérites universellement reconnus de certains de ses membres — pour ne citer que Livingstone alors en pleine activité dans l'Afrique du Sud — avaient gagné à la Société la faveur du gouvernement. Les avis des missionnaires étaient écoutés au Foreign Office et paraissent même y avoir été sollicités.

Sans être le moins du monde infidèles à leurs principes de non intervention de l'Etat dans les questions religieuses, les missionnaires eurent leur entrée dans les bureaux du ministère et travaillèrent à y coordonner l'action politique du gouvernement avec celle qu'ils poursuivaient sur le terrain religieux. On peut donc, semble-t-il, attribuer à un certain degré de pression morale, exercée à Londres par la Mission, le fait que des clauses relatives à la restriction de la traite furent insérées dans le traité de 1865. Ellis raconte dans le volume intitulé. « Une nouvelle visite à Madagascar » qu'il avait reçu, au mois d'août 1862 une lettre de Livingstone lui signalant le mal résultant pour l'Afrique du Sud de l'exportation des esclaves à destination de Madagascar et lui signalant les points des Côtes malgaches sur lesquels s'opérait le débarquement ? Nul ne pouvait être en effet plus qualifié que le grand voyageur missionnaire pour parler de cette question puisqu'il avait acquis une profonde connaissance du problème par un contact direct avec une foule de populations au cours de ses explorations. Il conseillait à Ellis de chercher à obtenir de Radama lui-même qu'un terme serait mis au trafic, déclarant que le sentiment inné de l'équité, chez ce prince, devait suffire pour l'éclairer. Il ajoutait, à fort juste titre que l'introduction d'esclaves discréditait le travail ; ce serait par son labeur seulement que Madagascar deviendrait une grande nation. La lettre, raconte Ellis, produisit l'effet voulu sur le prince qui déclara dans une entrevue postérieure avoir donné l'ordre de faire cesser la traite.

Cet appel qui leur était adressé par un collègue à la fois si cher et si distingué dut produire une profonde impression sur tous les missionnaires alors en Imerina et contribuer à fixer et à renforcer leurs idées sur la question capitale dont il s'agit. Qu'Éllis ait encore, après la mort de Radama, utilisé cette lettre pour déterminer le gouvernement britannique à exercer une forte pression sur celui de Tananarive, cela ne peut présenter même l'ombre d'un doute. Des recherches effectuées dans ce but soit au siège de la Mission de Londres soit dans les archives du gouvernement britannique pourraient fournir des renseignements intéressants ; il y a lieu de croire qu'on trouverait des documents très importants en ce qui concerne l'histoire de cette période. Et la Mission de Londres aurait peut-être, de son côté, de la peine à désigner parmi ses membres deux hommes qui aient joui de plus de crédit auprès du Foreign Office qu'Ellis et Livingstone.

Les pages consacrées par le premier au règne de Radama montrent qu'il se fit, auprès du jeune souverain malgache, l'avocat à la fois hardi et prudent des idées nouvelles. On pourra en juger d'après l'extrait suivant dans lequel est rapporté un fragment d'un entretien du roi et du missionnaire : « au cours de notre conversation je lui ai déclaré qu'on affranchirait les esclaves, afin d'augmenter la richesse et les ressources du pays, si on comprenait que le progrès dépend de l'activité et de l'initiative des individus ; j'ajoutai qu'il restait de longues étapes de progrès et de compréhension à parcourir avant d'en arriver là. D'ailleurs j'ai toujours montré que les bons traitements envers les esclaves seraient, dès à présent, grandement récompensés (1) ».

---

(1) *Madagascar Revisited*, p. 324.

Mais, si les missionnaires parvinrent à faire insérer dans le traité de 1865 des clauses relatives à l'esclavage il n'était pas en leur pouvoir de faire exécuter en Imerina les accords conclus par le gouvernement malgache. Ce traité resta lettre morte pendant dix ans au moins. Obtenir d'un gouvernement une adhésion à des clauses par lesquelles il ne se considère que très peu lié, et assurer la mise en vigueur des conventions conclues dans des pays aussi lointains, sont en effet deux choses très différentes. Un progrès immense venait pourtant d'être réalisé dans le domaine des idées et des sentiments, sinon dans celui des faits, par la signature du traité anglais. Il n'avait été question, en 1817, que de favoriser le développement de Madagascar en enrayant la dépopulation de l'île ; Hastie s'était contenté de faire appel aux calculs égoïstes du souverain, parce que tout autre élément du problème eut dépassé le niveau de sa compréhension. A partir de 1862, au contraire, la question se posa intégralement sous son jour véritable.

Ellis avait sagement marqué les étapes de son développement dans le passage cité ci-dessus. L'émancipation définitive devait demeurer le but ; mais aucune date ne pouvait, évidemment, être fixée pour sa réalisation. Il s'agirait entre temps d'amener le peuple, par une action continue, au degré de développement moral et de compréhension véritable de tous les côtés de la question où l'esclavage, cette tare de l'organisme social, disparaîtrait d'elle-même, rejetée par le corps en progrès.

L'affaire une fois engagée, les champions de la bonne cause ne permirent pourtant pas que la force d'inertie, si puissante dans tous les pays, vînt étouffer dans l'œuf les germes des progrès nouveaux. La non exécution du traité fut signalée à Londres et le gouvernement malgache se vit certainement rappeler les engagements pris. C'est sans doute à cette pression, s'exerçant discrètement, qu'il faut attribuer la proclamation royale de 1874 reconnaissant que des esclaves avaient été introduits contrairement au traité et promettant la libération de ceux qui avaient été importés depuis cette époque, c'est-à-dire de huit à dix mille par an au moins, d'après les indications fournies par l'Antananarivo Annual.

La preuve que les Anglais résidant en Imerina tinrent, soit par des remontrances directes, soit plus vraisemblablement par l'entremise du Foreign Office, l'épée dans les reins du gouvernement malgache est fournie par deux intéressantes chroniques de cette publication : celles des années 1875 et 1876. Il était dit, dans la première, sous la rubrique intitulée « Bref résumé des évènements importants qui se sont produits à Madagascar pendant l'année 1875 », en faisant allusion aux proportions que la traite atteignait sur les côtes de l'île : « Il est impossible de croire qu'un si grand nombre d'esclaves puisse être introduit dans le pays sans la connivance des gouverneurs locaux et d'autres fonctionnaires ; et, d'après des renseignements que nous tenons de personnes qui ont séjourné dernièrement sur la côte, à la fois celle de l'Est et celle du Nord-Ouest, il y a manifestement des établissements permanents destinés à recevoir les esclaves importés et à les loger jusqu'à ce qu'ils connaissent les premiers éléments du malgache. Il n'y a pas longtemps qu'un missionnaire de la Société de Londres en a vu, à quelques milles seulement au Sud de la capitale, qui connaissaient à peine quelques bribes de malgache. Les personnes

qui savent à quel point l'influence du pouvoir central se fait sentir jusque dans les parties les plus éloignées de l'île, où sont installés des fonctionnaires hovas, peuvent difficilement éviter de conclure qu'il est de l'intérêt de quelques personnes, occupant des situations très élevées dans l'État, de ne pas mettre un terme à ces pratiques ; ainsi, malgré des proclamations qui produisent un excellent effet à la lecture, on ne fera rien pour faire cesser le trafic des esclaves à moins que l'Angleterre n'exerce une pression constante sur le gouvernement indigène et ne l'oblige à observer les engagements qu'il a pris par traité. La présence d'un consul britannique sur la côte Nord-Ouest contribuerait dans une grande mesure à enrayer ce mal (1) ». Le caractère totalement inopérant du traité de 1865 et celui de la proclamation royale du 2 Octobre 1874 étaient également signalés dans cette même chronique et on a très nettement l'impression en parcourant ce petit document d'un intérêt à la fois si vif et si ramassé que son but n'était pas simplement de présenter un résumé fidèle des évènements qui venaient de se dérouler. Il semble avoir été rédigé avec l'idée qu'il serait lu par les bureaux du Foreing Office aussi bien que par ceux du gouvernement imérinien ; et les allusions faites à certains hauts fonctionnaires malgaches, dont l'influence servait à couvrir des entreprises contraires aux traités conclus, devaient être comprises à Tananarive. L'idée de la création d'un poste consulaire dans la région de Majunga n'était-elle pas, tout autant qu'une suggestion émise pour le gouvernement anglais, une menace contre les autorités malgaches et comme une sorte d'épée de Damoclès qu'on faisait le geste d'accrocher au-dessus de leur tête ?

La notice pour l'année 1876 tout en étant moins détaillée, montre que l'opinion publique, à Tananarive, était continuellement agitée par cette question. Le bruit courait avec persistance dans la population de l'imminence d'une intervention étrangère. On assurait en particulier que l'Angleterre allait envoyer une escadre en vue d'imposer l'exécution du traité. La plupart de ces rumeurs étaient manifestement dénuées de tout fondement. Les croisières exécutées par des unités navales anglaises ou françaises ont pu donner lieu à ces bruits ; car la France, après avoir incorporé, ainsi qu'on l'a vu précédemment, dans le second traité signé avec le gouvernement malgache, la répression du trafic des esclaves, s'associa à la politique de sa rivale. Cette action n'était pourtant pas destinée à créer des difficultés aux autorités de Tananarive, mais était plutôt de nature à leur faciliter la besogne, au cas où elles auraient sérieusement songé à mettre fin à la traite. La circulation de ces « on dit » rappelle en tout cas, le proverbe bien connu affirmant qu'il n'y a pas de fumée sans feu ; ces remous d'opinion prouvent que l'influence européenne était active, qu'elle pénétrait dans la masse, que certaines pratiques courantes encore à Madagascar y étaient jugées tout à fait contraires aux lois européennes, et cela suffisait pour hâter l'évolution du problème.

Enfin, l'année 1877 vit l'affranchissement effectif de tous les esclaves d'origine africaine et désignés sous le nom de Mozambiques. On ne pourrait trouver un exposé plus élogieux de cette mesure que les commentaires contenus dans l'Antananarivo Annual de cette même date. « Le grand évènement politique

(1) *Vol. I, p. 118.*

de l'année, y est-il dit, a été l'émancipation des esclaves....... La Reine, guidée par les conseils de Rainilaiarivony, Premier Ministre et Commandant en Chef, a décidé de prendre une mesure hardie et favorable au progrès en libérant tous les Mozambiques de l'île, soit qu'ils y aient été importés, soit qu'ils y fussent nés. Ceci a été effectué le 20 Juin de l'année courante. Un grand kabary a été tenu à la capitale et le même jour des réunions d'un caractère identique ont eu lieu, sur une moindre échelle, dans tous les postes et toutes les villes de garnison des États de la Reine. La proclamation royale a été lue dans la capitale par le Premier Ministre. La phrase la plus importante de cette proclamation est rédigée dans les termes suivants : « J'émancipe sans distinction tous les Mozambiques qui sont entrés dans mon royaume et j'en fais mes sujets libres ». Ce ne furent pas de vains mots. Immédiatement après la publication de l'ordonnance royale les noms de tous les Mozambiques qui ont jugé à propos de se faire connaître ont été officiellement inscrits ; des circulaires ont été expédiées aux autorités dans toute l'étendue du pays, leur prescrivant de donner aux Mozambiques de la terre à cultiver, et déclarant qu'elles seraient rendues responsables si quelqu'un d'entre eux se trouvait dans un état de dénûment. La conséquence de cet acte a été que plusieurs milliers d'esclaves ont été libérés ; ainsi le Gouvernement malgache vient de s'avancer d'un pas hardi sur la voie de la civilisation et de l'équité (1) ».

Le rédacteur anglais de l'Antananarivo Annual portait donc, sans hésiter, au compte des Imériniens tout l'honneur des mesures prises. On va voir ci-après qu'il y a lieu pourtant de se demander s'il n'accomplissait pas en cela un acte plus inspiré par des préoccupations diplomatiques que par le respect de la stricte vérité. A Tananarive, plus peut-être encore qu'ailleurs il était impossible de tout dire. Et cependant le P. de la Vaissière — que nul ne songera à accuser de partialité envers les protestants anglais — bien que représentant la réforme comme effectuée sous l'action de la pression étrangère — y voyait lui aussi une décision toute entière à l'honneur de celui qui l'avait prise.

Pourtant une tradition rapportée par un Malgache des plus cultivés et dans l'authencité de laquelle nous sommes, en ce qui nous concerne, disposé à avoir pleine confiance, vient projeter sur cette affaire un jour tout nouveau et soulever une question qui pourra donner lieu à de fructueuses enquêtes. D'après le récit de ces évènements, tel qu'il a été présenté par cet Imérinien, les missionnaires anglais comprenant qu'on n'aurait jamais raison des procédés dilatoires du gouvernement malgache, à moins d'employer les arguments sonnants et trébuchants, conseillèrent au gouvernement britannique d'exercer la forme de pression à laquelle les hommes sont le plus sensibles, celle de l'offre d'argent. Cela consistait à renouveler, en secret cette fois, la politique de Farquhar, et l'Angleterre aurait, selon cette tradition, émis l'idée qu'elle consentait à payer une certaine somme pour indemniser les propriétaires des pertes qui allaient résulter pour eux du fait de l'émancipation. La proposition aurait été acceptée à Tananarive et l'argent versé par le gouvernement britannique, conformément à une convention secrète conclue antérieurement à la proclamation

(1) *Vol. I, p. 399-400.*

royale de 1877. Mais Rainilaiarivony au lieu de distribuer cet argent aux propriétaires lésés, selon les termes des accords, l'aurait gardé pour le Trésor. L'existence de cette convention secrète et des versements effectués à Tananarive aurait même été connue d'une partie tout au moins de la population, mais conclut notre ami : « l'autorité de Rainilaiarivony était telle qu'il ne fallait pas songer à soulever la moindre protestation contre un fait accompli ». La crainte du ministre tout puissant et le prestige dont jouissaient les membres des missions anglaises imposèrent le silence à la population. Des recherches qui n'entrent pas dans le cadre de ce travail, permettront peut-être un jour ou l'autre, d'élucider ce point si intéressant de l'histoire malgache. On notera simplement ici que cette tradition, en admettant que sa vérité reste au préalable à établir, demeure des plus vraisemblables. Comment expliquer sans cela, que le ministre après avoir, depuis plus de dix ans, négligé de faire exécuter les clauses du traité de 1865, se soit trouvé tout d'un coup nettement décidé à en imposer l'exécution ? Au contraire, s'il est vrai que Rainilaiarivony avait touché des fonds britanniques, il ne lui était plus possible de se dérober. Mais que dirent les missionnaires et le gouvernement anglais quand ils vinrent l'argent confisqué par l'État au lieu d'être remis à ceux auxquels il était destiné ? Ils ne pouvaient évidemment pas dénoncer l'escroquerie — si tel fut vraiment le cas — sans faire courir à l'œuvre missionnaire les plus grands dangers (1). Donc ils se turent.

Quant à Rainilaiarivony, le fait qu'il garda l'argent anglais pour le Trésor — ou peut-être même en partie pour lui-même — explique parfaitement l'empressement qu'il mit à faire exécuter les accords de façon à ôter au gouvernement britannique tout sujet de se plaindre. L'Angleterre obtenant ce qu'elle désirait, c'est-à-dire la libération effective des esclaves, le reste était une question de politique intérieure et échappait donc à son contrôle. Aussi tout fut-il fait pour assurer l'exécution rapide des engagements pris par le gouvernement malgache. Tous les habitants de l'Imerina avaient été convoqués et la proclamation fut lue en présence d'une foule immense. Des sanctions très sévères étaient édictées contre ceux qui ne se conformeraient pas aux ordres de la reine. Le fait de garder des esclaves devaient être puni de dix ans de fers et ceux qui chercheraient à faire une opposition politique et à jeter la perturbation dans le pays étaient menacés de la peine de mort.

Comme en 1874, les intéressés eurent à choisir entre la possibilité d'être renvoyés dans leur pays d'origine et celle de rester à Madagascar. Et ils se prononcèrent en masse pour la seconde de ces alternatives. La reine fit preuve de la sincérité des sentiments qui l'animaient en envoyant lors du décès du premier Mozambique un lambamena à la famille afin de témoigner par là qu'elle considérait le défunt comme un de ses sujets.

---

(1) *Le P. de la Vaissière ne fait pas allusion à cette action britannique et cela semble infirmer notre hypothèse par ailleurs si satisfaisante. Pourquoi un écrivain si nettement hostile, tant à l'influence britannique qu'au gouvernement malgache, se serait-il interdit d'en parler ? Il n'y est fait allusion non plus dans aucun ouvrage écrit par les Anglais, missionnaires ou autres postérieurement à la date de 1877. Le secret aurait-il été bien gardé à Tananarive ? Cela semble pour le moins difficile à admettre.*

Après cela, toute lutte était virtuellement terminée, au moins en ce qui concernait la question de la traite. Non pas que le gouvernement malgache et les croisières britanniques ou françaises soient toujours parvenus à l'empêcher effectivement. « L'exportation, dit André, fut certainement enrayée mais l'importation subsista malgré la défense impuissante de la monarchie hova. Les Sakalaves, les Indiens, les Arabes de la côte Ouest continuèrent leur odieux trafic, avec circonspection, il est vrai. Ils n'opérèrent plus au grand jour, mais d'une façon clandestine, ne redoutant qu'une chose, notre arrivée sur les lieux (1) ». Peut-être même cet auteur était-il optimiste? Il est assez probable, comme le donne à entendre le missionnaire Shaw dans le volume intitulé « Madagascar et la France (2) », que des esclaves furent encore exportés de la côte Nord-Ouest à destination de la Réunion. Le P. de la Vaissière lui-même s'était cru obligé de signaler et de flétrir ce négoce barbare s'exerçant entre la grande île et la colonie française (3). L'exportation revêtit à partir de 1877 le caractère de contrebande à laquelle tous les gouvernements rendirent les opérations de recrutement et de transport également difficiles. Elle ne doit pas d'ailleurs nous empêcher de voir les progrès réalisés. Les réformes ne sont pas plus parfaites que les institutions ou les hommes. Si le témoignage du capitaine Olivier, dont nul ne disputera la compétence, se joint à celui de Shaw pour établir que la traite ne disparut pas entièrement en 1877, nous n'en serons donc pas étonné outre mesure. Elle avait simplement reçu un coup mortel. Après cette date le gouvernement britannique n'eut plus à exercer la même pression sur celui de Tananarive. L'article 8 du code des 305 articles confirma les mesures récentes (4). La visite de l'amiral anglais Gore-Jones en 1881 donnait encore, il est vrai, à un rédacteur de l'Antananarivo Annual, cette même année, l'occasion de se demander s'il n'avait pas été fait mention de l'esclavage entre l'envoyé anglais et les autorités imériniennes. Mais c'était une simple supposition, car on ne trouve d'allusion nulle part à un échange de vues à ce sujet. Le silence se fit autour de cette question, les idées européennes ayant remporté sur ce point une victoire complète.

Mais, pour ce qui concerne l'esclavage en tant qu'institution fonctionnant dans le pays et la corvée, non moins dure que la servitude proprement dite, la lutte fut de bien plus longue durée et n'aboutit pas, sous la monarchie imérinienne, à des résultats aussi manifestes. Si le paganisme n'avait pas pu opposer une résistance bien solide parce qu'il était par trop vieux jeu, il n'en fut pas de même des intérêts locaux ligués pour leur défense. On donna à comprendre aux nouveaux arrivants que leur présence était admise à la seule condition qu'ils s'interdiraient toute attaque contre les institutions existantes. Refuser d'y souscrire, par un consentement tout au moins tacite, c'était, en ce qui concernait les missions, courir le risque de faire sombrer une entreprise à peine renaissante. Le peuple imérinien a toujours été, on le sait, extrêmement chatouilleux en ce qui concerne ses coutumes nationales. D'autre part il y avait

(1) *Ouvr. cité, p. 143-144.*
(2) *Madagascar and France — p. 78.*
(3) *Vol cité, Tome I, p. 309.*
(4) *On en trouvera le texte dans notre deuxième thèse.*

parmi ceux qui venaient d'arriver, des hommes qui connaissaient très bien Madagascar ; il suffira de nommer Cameron et Ellis. Ces vétérans de l'activité missionnaire savaient parfaitement que toute apparence d'ingérence étrangère dans les questions locales susciterait une formidable levée de boucliers dans tout le pays. Il s'établit donc au début, par la force des choses une espèce de laisser-faire provisoire, sorte de « modus vivendi » qui assurait la sauvegarde des intérêts des uns et des autres.

Est-ce à dire qu'il y avait capitulation de la part des représentants en Imerina du christianisme et du progrès ? Ce serait leur faire injure que de les supposer capables de mettre ainsi, selon les termes de l'Ecriture Sainte, le lumignon sous le boisseau. Les principes qu'ils défendaient en Imerina ne sont pas de ceux qu'on fait passer facilement sous les fourches caudines du paganisme. La lutte qu'on ne pouvait entamer de front s'engagea sur les ailes et de biais, comme on le verra dans la suite. Nous allons donc examiner tout d'abord les positions qu'occupèrent, au cours d'un conflit qui ne dura pas moins d'une trentaine d'années, l'Eglise chrétienne et ses missionnaires, sans qu'il soit question ici de distinction entre les différentes confessions. On verra, du même coup, sur quels retranchements se tenaient les défenseurs des institutions locales, les façons dont il furent amenés à céder du terrain et, d'une manière générale, l'évolution de la double question de la corvée et de l'esclavage sous la poussée des conceptions européennes (1).

Les étrangers — et par ce terme c'est surtout les missionnaires qu'il faut entendre — agirent énergiquement par leurs enseignements oraux et écrits et non moins encore par leurs actes. Quoique chacun d'eux conservât la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses initiatives, leur action nous paraît à distance, malgré quelques divergences passagères d'opinion et de tactique, remarquablement coordonnée. Voici, par exemple, en quels termes la Revue décennale de 1880 décrit les positions des membres de la Mission de Londres et leurs idées directrices. « Il n'est pas douteux que le temps approche où l'esclavage disparaîtra complètement à Madagascar ; mais il est désirable que le peuple soit plus instruit et que plusieurs autres réformes sociales aient été effectuées avant que le grand évènement se produise. Le sujet de l'esclavage est

(1) *Un Français qui a émis des jugements souvent fort judicieux sur les questions malgaches, F. H. Bonnavoy de Premot, traçait, dès la date de 1856, un des plans les plus sages en vue de l'émancipation des esclaves ; L'avenir de la colonie est dans les enfants qui, élevés chrétiennement, commenceront à sentir le bienfait de notre législation. A dater du jour où le pavillon national flottera sur cette terre, les enfants qui naîtront des esclaves seront libres, et, s'il est possible, seront placés dans les établissements où ils seront formés au travail et à la civilisation, c'est le moyen le plus sage et le plus juste de faire disparaître l'esclavage à Madagascar, et, si l'on joint à cette mesure, la faculté aux esclaves de se racheter, en payant à leur maître la somme légale pour l'indemniser, lequel sera forcé de reconnaître et de déclarer libre l'esclave qui aura rempli cette condition, de sorte que la justice et l'humanité seront satisfaisantes, la paix sera le fruit de cet acte de tolérance.*

(Rapport à l'Empereur sur la question malgache et la colonisation de Madagascar, p. 160).

hérissé de grandes difficultés et on ne peut l'aborder qu'avec un soin et une prudence extrêmes. A l'époque actuelle il est impossible d'en parler en public ou de traiter cette question dans l'un quelconque des journaux et des livres qu'on met aux mains des indigènes sans produire un état de surexcitation regrettable. La question est, d'ailleurs, si étroitement mêlée à la politique du pays qu'il nous semble peu indiqué pour les missionnaires de prendre nettement position à ce sujet. C'est donc une question qui relève des principes généraux de l'Evangile ; mais le prédicateur chrétien ne doit pourtant pas toujours éviter de l'aborder. Si, à l'époque actuelle, il semble qu'il serait peu sage d'assumer une attitude provocante envers ce mal, on ne peut l'ignorer et de passer sous silence quand le problème se présente au cours d'une leçon donnée. Toutefois vu la sensibilité de la conscience indigène sur ce point, l'enseignement direct contenu dans l'Evangile sera plus puissant que tous les arguments des missionnaires et produira une impression beaucoup plus profonde. Or il est déjà opérant et, à l'heure voulue par Dieu, il produira les résultats qu'on attend de lui (1) ».

Les missionnaires n'eurent d'ailleurs point de difficulté à écarter dès le début toute espèce d'équivoque relativement aux fameuses distinctions de caste et de rang si profondément ancrées dans la mentalité indigène. L'Evangile étant un message d'un caractère universel, et tous les hommes étant égaux devant Dieu, il n'y eut aucune différence dans les lieux de culte, en principe tout au moins, entre les esclaves et leurs propriétaires. Sans doute il arriva que les premiers, parce qu'ils étaient plus pauvrement vêtus et qu'ils ne pouvaient faire abstraction de leur mentalité en entrant au temple ou à l'église, se rangèrent sur les côtés et dans les places du fond, par déférence envers leurs maîtres. Mais cette pratique ne fut ni provoquée ni encouragée par les Européens et on verra ultérieurement que des exceptions à cette règle se produisirent de plus en plus fréquemment, au fur et à mesure de l'évolution des sentiments et des idées. D'autre part, il est à remarquer que dans les grandes occasions de la vie religieuse et, en particulier, autour de la table de communion, tous se trouvaient sur le même pied, l'esclave, à côté de son maître, recevant le pain ou l'hostie avant ou après lui, selon le hasard des circonstances et non en vertu de distinctions sociales étrangères à la vie chrétienne.

On a vu, dans l'extrait de la Revue décennale donné ci-dessus, avec quelle heureuse association de sagesse et de fermeté la ligne de conduite des agents de la Mission de Londres avait été tracée. Il y avait deux excès à éviter : d'abord celui qui aurait constitué à vexer sans aucun profit l'opinion imérinienne ; on dit couramment qu'il n'est pas sensé d'agiter un morceau d'étoffe rouge devant les yeux d'un taureau ; ensuite la tendance contraire consistant à mettre toujours, pour employer une autre expression imagée, son drapeau dans sa poche. Il fallait rester dans un juste milieu et chacun était laissé libre de déterminer pour son propre compte quand il était bon de parler et quand il convenait de se taire. La chaire chrétienne, sans constituer un bastion d'où l'on pouvait à tout propos et hors de propos mitrailler ses adversaires, offrait quand même à l'occasion une position dominante d'où tombaient des paroles qui allaient jusqu'au plus profond des consciences et des cœurs.

(1) *p. 31.*

Il y avait mille façons discrètes d'inculquer ce qu'on considérait la pure doctrine évangélique sans faire d'esclandre ni froisser personne, par le simple exposé de l'enseignement contenu dans les Ecritures, mais il arriva même et à plus d'une reprise, que la question de la légitimité de l'esclavage fut catégoriquement abordée et imposée à l'attention des auditoires par des hommes généreux et ardents auxquels la pratique de la tolérance et de la résignation à l'état de choses établi paraissait insupportables. Il en résulta plusieurs fois des scènes tumultueuses où éclatèrent l'antagonisme latent qui règnait entre le point de vue des indigènes et celui des Européens. Certaines personnes conservent encore le souvenir d'un de ces orages qui survint en 1876 et on a recueilli, de divers côtés, les échos d'un conflit non moins mémorable qui éclata, en 1892, dans le temple d'Ampamarinana, aux portes du palais royal. Le missionnaire Houlder a tracé de cette dernière scène une description des plus vivantes (1).

C'était au cours d'une des réunions de l'Isan-Enim-Bolana ; le local était bondé de délégués des différentes églises, plus d'un millier au total. M. Standing, un des agents les plus distingués de l'œuvre protestante en Imerina, mit le feu aux poudres par la façon dont il introduisit le sujet — la question de l'esclavage naturellement — en déclarant que, puisque certains Imériniens défendaient cette institution en faisant valoir qu'elle existait également chez les Juifs, il devaient bien faire comme les Israëlites et libérer comme eux leurs esclaves tous les sept ans. « A l'instant, déclare Houlder, il se produisit un tumulte endiablé de marques de désapprobation. Le temple retentit du bruit des cris, des piétinements, des sifflements et ce fut en vain que l'orateur essaya de continuer ». Puis après que M. Standing eut parlé, un juge se présenta pour plaider la défense et son allocution fut saluée d'applaudissements enthousiastes et prolongés. Mais le pauvre homme commit, rapporte Houlder, la maladresse de citer la règle de conduite formulée par le Seigneur. « Fais aux autres comme tu voudrais qu'on te fit à toi-même », à quoi tous les missionnaires présents répondirent d'un seul mouvement : « c'est bien cela » et se mirent à applaudir vigoureusement, eux aussi. L'orateur s'arrêta interloqué, sans avoir le sentiment d'avoir rien dit d'inconsistant, pendant que ses compatriotes battaient des mains de leur côté et criaient plus vigoureusement que jamais.

« Alors, dit Houlder, le doyen des missionnaires se leva pour expliquer notre position en ce qui concernait cette question si importante et si délicate. Mais le vacarme était tellement grand qu'il ne put pas faire entendre un seul mot et se rassit découragé. Ce tableau décrit admirablement l'antagonisme existant, parce qu'il le représente dans un état de crise. Les remarques faites sur la psychologie de certains personnages de notre tragédie classique peuvent être également appliquées à des circonstances du genre de celle-ci. C'est quand ils sont ainsi fouettés par des occasions exceptionnelles que les individus se présentent avec tout leur relief. S'il n'y avait pas eu de feu sous la cendre, des paroles du genre de celles de M. Standing n'auraient jamais provoqué une pareille explosion. Ce qu'il dut y avoir de plus triste dans tout cela pour

(1) *Among the Malagasy*, p. 287 et suiv.

les missionnaires réunis à Ampamarinana ce fut de constater qu'après trente ans de prédication et d'exemples une unanimité aussi formidable se dressait contre eux dans une assemblée qu'on aurait pu croire composée d'éléments d'élite.

Mais le bloc des auditeurs imériniens était-il aussi solide que la description du missionnaire anglais pourrait le donner à comprendre. On voudrait espérer, pour l'honneur des Malgaches, que ce n'était pas le cas et qu'il se produisit une espèce d'entraînement dans lequel les moins bons donnèrent le ton et firent, comme on le voit d'ordinaire dans une foule, prévaloir leur point de vue. Il faut pourtant reconnaître que le récit de cette séance semble fournir une très forte preuve à l'appui de la thèse de ceux qui, comme le docteur Lacaze, prétendent que les Imériniens n'ont reçu aucun bien de la prédication de l'Evangile.

Un des Malgaches qui assistèrent à cette réunion d'Ampamarinana nous a déclaré d'ailleurs qu'il ne fallait pas attribuer une importance excessive à l'incident soulevé par M. Standing. Il aurait surtout consisté dans une explosion de surprise provoquée par le caractère raide et entier de la remarque. Telle qu'elle était préconisée la réforme attendue ne paraissait pas possible, la société imérinienne reposant sur une organisation trop ancienne pour qu'on pût, dans l'esprit des populations, la bouleverser du jour au lendemain. Ce n'était pas que l'idée de l'émancipation répugnât à l'opinion publique, mais la réforme devait, dans la pensée indigène, être accompagnée d'une compensation équitable pour les propriétaires d'esclaves ; or M. Standing avait parlé d'affranchissement, sans faire allusion à aucun dédommagement.

L'énergie dont faisaient preuve les Européens quand ils attaquaient ainsi de front une institution qui leur paraissait odieuse, prenant comme on dit couramment le taureau par les cornes, dépendait en fait de leurs tempéraments respectifs et de la nature de leurs convictions. Tous étaient également désireux de voir Madagascar affranchi de cette plaie sociale qu'est l'esclavage, mais il leur arrivait de discuter entre eux relativement à l'opportunité des mesures à employer pour la combattre. C'est ainsi qu'une assez vive polémique se produisit en 1876 entre les missionnaires de la société de Londres et celle des Amis. Les premiers voulaient que la réforme fût l'œuvre du temps ; il fallait, dans l'intérêt même des populations, savoir prendre patience, attendre les résultats que produisent chaque jour l'évolution des idées. Les membres de l'Association des Amis, plus entiers et plus affirmatifs en ce qui concerne les principes mêmes du christianisme, déclaraient au contraire qu'on devait rompre en visière et parler net (1).

La façon de voir des membres de la Mission de Londres était celle qu'adoptaient en général les membres des colonies européennes en dehors de quelques hommes auxquels leur caractère généreux cachait les difficultés des réalisations. A la veille de l'occupation française Martineau écrivait encore : « Quant à supprimer brutalement l'esclavage, nous croyons sincèrement que ce serait une mauvaise opération. Elle jetterait, sans profit pour personne, le

(1) *Minute of the Madagascar Committee of the F. F. M. A. 1876.*

trouble le plus complet dans l'état économique et social de Madagascar. Si l'on veut faire une œuvre inhumaine et maladroite,......... il faut supprimer l'esclavage d'un trait de plume. Si l'on veut, au contraire, concilier les devoirs de l'humanité et les droits de la propriété privée et ne pas créer, dans la même population, à la fois la misère et l'inimitié des races, il faut préparer l'émancipation des esclaves par une évolution raisonnée (1) ». C'étaient les mêmes conclusions que formulaient dans leur volume intitulé : « Madagascar et la Mission Catholique », en 1895, les P. P. Colin et Suau, se contentant de confirmer à ce sujet les déclarations de Martineau (2), et André indique même que la thèse de l'affranchissement graduel fut soutenue après la conquête devant la Chambre des députés.

Il y avait, d'autre part, à côté des aspects sérieux, pour ne pas dire tragiques, de la question, des épisodes amusantes. Cousins rapporte, en particulier, dans un article de l'Antananarivo Annual, qu'un vénérable pasteur anglais, Isaac Sharp, causa, au cours d'une visite, en 1879, beaucoup de gêne à Tananarive parce qu'il était connu comme antiesclavagiste militant. Quelques minutes avant le moment où il devait parler, un certain nombre de pasteurs indigènes vinrent, un jour, trouver le missionnaire auquel incombait le soin de traduire le discours qui allait être fait, et le prièrent de passer sous silence les remarques que le visiteur croirait devoir présenter sur la brûlante question. Il fut répondu à ces habiles tacticiens qu'il n'appartenait pas à un traducteur de corriger les pensées d'un homme dont le grand âge garantissait la sagesse. Le trait est tout à fait joli et mérite vraiment d'être relevé parce qu'il témoigne du malaise régnant dans l'opinion publique à ce sujet.

En dehors même de la chaire, les missionnaires avaient mille occasions de parler et de faire triompher leurs idées toujours en se fondant sur les Ecritures. Dans toutes les conversations entre particuliers, dans les leçons données aux étudiants, il n'y avait plus de sujet « tabou ». C'était surtout dans la formation des jeunes que reposait la principale espérance des Européens. Moins imbue de notions héréditaires et plus accessible aux idées nouvelles, la jeunesse acceptait, en général, la façon de voir de ses maîtres et on en eut, comme on le verra dans la suite, des preuves éclatantes. Le missionnaire Houlder raconte encore qu'il lui arrivait assez souvent de voir ses élèves venir d'eux-mêmes solliciter, après les leçons, des explications ou des conseils relativement à l'attitude que le chrétien devait observer par rapport à l'esclavage. Fréquemment l'entretien engagé au cours d'une leçon se prolongeait fort longtemps encore après que l'heure était écoulée.

Cet auteur a décrit longuement un incident qu'il suscita un jour, car il y avait de mauvaises têtes, même parmi les élèves. C'était à propos du commentaire de l'expression « voleurs d'hommes » rencontrée au 10e verset de la première épitre à Timothée. Lorsqu'il eut montré, d'après un exégète anglais, que le fait de voler des hommes et de les garder comme esclaves était contraire aux enseignements de la Bible, le professeur fut étreint par l'émotion à la

(1) *Madagascar en 1894, p. 411.*
(2) *p. 205-206.*

pensée que les Malgaches restaient pour la plupart indifférents en présence de faits du même genre. Les étudiants furent impressionnés, eux aussi, et il en résulta un entretien très franc et très animé qui ne plut pas à tous. Mais, dit Houlder, « je ne pouvais pas en conscience agir autrement sans me rendre coupable d'une grave trahison envers mon devoir ». Plusieurs étudiants prirent ce jour-là la décision de renoncer à leurs esclaves, si possible. D'autres, par contre, furent courroucés et créèrent beaucoup d'ennuis à leur généreux maître.

Les milieux imériniens hostiles aux idées européennes furent très heureux de profiter de l'esclandre qu'on cherchait à créer autour de l'affaire pour causer des difficultés au missionnaire ; « on utilisa, déclare Houlder, l'occasion pour faire un vacarme infernal dont je devais malheureusement payer les conséquences en étant dans la suite l'objet d'une série de vexations plus que mesquines.

« Quelques semaines après arriva la nouvelle que la Reine et le Premier Ministre étaient très irrités contre moi à cause de ce que j'avais dit relativement aux « voleurs d'hommes », et qu'ils avaient déposé une plainte officielle devant le comité qui était alors réuni.....je pris donc mes notes et j'allai expliquer à mes collègues ce qui s'était en fait passé.

« Ils ne trouvèrent rien ou que peu à redire à ce qui avait été écrit et on décida, après discussion, que M.M. Briggs et Jukes qui avaient déjà vu le Premier Ministre, solliciteraient un autre entretien dans le but d'arranger les affaires et de réitérer l'assurance que nous ne ferions rien de nature à exciter la population et à provoquer les désordres que le gouvernement redoutait......En fin de compte il fut toutefois convenu que je recevrais un avertissement et que les étudiants seraient invités à arracher de leurs cahiers le passage en question. On m'informa dans la suite qu'il y avait eu une sorte de conseil au cours duquel l'opinion admise aurait été que les étrangers avaient dû tomber d'accord sur une croisade à faire contre l'esclavage et que je m'étais trouvé le premier à avoir l'audace de parler (1) ». Cet incident nous a également paru mériter d'être rapporté ; non pas peut-être pour les faits en eux-mêmes, car les commentaires du professeur missionnaire n'avaient rien de bien méchant et le gouvernement eût été beaucoup mieux avisé en ne prêtant aucune attention à l'incident. Mais il montre combien le premier ministre et la reine restaient attachés aux idées et préjugés du passé, malgré leur conversion officielle. On y voit aussi un indice de l'état de nervosité de l'opinion, puisqu'un évènement totalement insignifiant pouvait provoquer des réactions aussi formidables. Enfin cela prouve que les consciences étaient éveillées et qu'on s'acheminait irrésistiblement vers un état de choses meilleur et plus conforme aux principes acceptés du christianisme.

Un certain nombre de missionnaires se servirent aussi de cette seconde arme de combat qu'est la plume, lorsqu'elle est maniée par des mains expertes. On a déjà signalé à plusieurs reprises l'intérêt de la petite chronique politique de l'Antananarivo Annual. Mais la question de l'esclavage n'était pas toujours

(1) *Ouvr. cité, p. 82-84.*

renfermée dans le cadre étroit de ses colonnes, très courtes bien que substantielles. Ecrivant sous le couvert d'une langue étrangère et, par suite, sans avoir à redouter de provoquer un trop grand émoi au sein de la population, certains hommes pouvaient s'exprimer en termes explicites et avec la plus entière franchise. C'étaient alors des voix absolument libres qui se faisaient entendre et émanant de personnes respectées et écoutées. On citera, entre autres, à ce sujet, des passages empruntés à deux missionnaires anglais, Clark et Cousins.

Le premier, homme de convictions ardentes, était dur pour les propriétaires d'esclaves. Il ne lui répugnait pas d'insister sur les couleurs sombres du tableau. Tout en reconnaissant que certains maîtres se montraient bons et accommodants avec les leurs, il dénonçait la jalousie méchante dont faisaient preuve un certain nombre de « beati possidentes ». Ceux-là, dit-il, n'autorisent jamais, et sous aucun prétexte, leurs esclaves à travailler pour nous ; ou, s'ils le font, ils leur arrachent, si possible, toute leur rétribution et cela jusqu'au dernier sou. Si c'était ici l'endroit, je pourrais rapporter des récits de cruauté et d'endurcissement de cœur chez certains propriétaires qui montreraient que l'esclavage n'est pas entièrement cette sorte d'institution, douce et patriarcale, que certains y voient (1) ». L'auteur montre ensuite que les esclaves prenaient leur revanche en trompant leurs maîtres, à peu près dans tous les cas, en ce qui concernait le montant de leur rétribution. L'institution constituait ainsi une initiation au mensonge et à la tromperie sous leurs formes les plus différentes ; et Clark concluait très justement : « Il n'y a pas lieu d'en être étonné ; si l'arbre est mauvais, le fruit doit être mauvais aussi ».

Il est vrai que tous les Européens ne portaient pas des jugements aussi sévères. La plupart de ceux qui ont écrit sur l'esclavage ont reconnu une institution familiale. C'est la façon de voir exprimée par le P. Abinal dans le volume intitulé « Vingt ans à Madagascar » où il est dit que l'esclave ne devait à son maître que la moitié de son salaire s'il travaillait chez des Européens et, dans les autres cas, le douzième seulement de son temps.

Après avoir présenté à ses lecteurs un examen impartial de la question et admis que l'esclavage était un régime supportable dans la plupart des cas, Cousins concluait lui dans les colonnes de la Revue décennale de la Mission de Londres, de la façon suivante et en des termes où l'on trouve beaucoup de sagesse : « En ce qui concerne la question de l'abolition, nous ne pourrions pas, à l'heure actuelle, recommander au Gouvernement ou solliciter de lui des mesures soudaines ou radicales. Le pays n'est pas encore mûr pour cela. Beaucoup de réformes d'un caractère politique et social devront être opérées au préalable. Toute mesure brusque et trop étendue, prise dès à présent, ferait probablement plus de mal que de bien et pourrait amener un bouleversement général. Les hommes qui dirigent le pays sont trop sages pour se risquer à prendre de telles décisions et, à notre avis, il vaudra bien mieux travailler tranquillement et s'abstenir, jusqu'à ce que la population y soit bien mieux préparée, de toute mesure radicale et définitive. Il y a quelques questions toutefois que nous aimerions voir prendre en main immédiatement et qui pour-

(1) *Antananarivo Annual, Vol. II, p. 343.*

raient l'être sans qu'il en résultât aucun désordre : — 1° Nous voudrions bien que le droit de l'esclave à effectuer son rachat fût officiellement et publiquement reconnu, — 2° Il est souhaitable que le prix auquel il pourra, soit avec le produit de son propre travail, soit avec l'aide de ses amis, opérer son affranchissement soit fixé par le gouvernement et non laissé au gré du caprice ou de la cupidité de son maître, — 3° et nous pensons aussi que des mesures immédiates devraient être prises pour mettre un terme à la vente des esclaves sur le marché public, coutume qui est une honte à la fois pour le Gouvernement et pour les églises. Toute mesure dépassant ce cadre semblerait être, pour le moment prématurée ; mais, ces deux principes une fois adoptés et la vente sur le marché interdite, le système se trouverait allégé de quelques cas de cruauté et la population serait préparée, dans le calme, à des mesures ultérieures, y compris, en dernier degré, l'abolition totale (1) ». Ces indications constituaient, on le voit, un programme précis. dégagé de toute utopie et rarement le gouvernement malgache se vit donner de meilleurs conseils. Mais les amis les plus sages ne sont pas toujours ceux qu'on écoute le plus ; et, dix ans après, le rédacteur de la même Revue décennale était dans l'obligation de constater que peu de progrès avait été réalisé entre temps. Il notait pourtant avec satisfaction que le sentiment et la notion du caractère transitoire de l'esclavage avaient continué à se préciser et à s'ancrer dans l'esprit des populations ou tout au moins dans la partie qui en formait l'élite (2). Mais c'était peu de progrès effectif pour une période de dix ans et il n'y avait rien à enregistrer d'apparent et qui constituât la promesse d'un changement prochain.

Quant à la corvée, elle fut combattue par les Européens d'une façon non moins ferme que l'esclavage. Martineau y voyait un mal pire encore que la servitude et cet avis était aussi celui de Cousins. C'est à cette institution déplorable que ces deux hommes attribuaient le brigandage qui fit tant de mal à Madagascar aux environs de 1890. « Le banditisme, déclare le premier de ces deux écrivains, a pour cause principale la mauvaise administration de l'île, et la responsabilité en doit remonter au premier ministre. Voilà trente ans qu'il gouverne Madagascar ; voilà trente ans qu'il laisse s'accomplir toutes les exactions et toutes les rapines (3) ». Or, il n'était pas de plus grandes exactions que celles qui s'accomplissaient sous le couvert de la corvée. Et l'Antananarivo Annual des années 1888, 1889, 1890 avait déjà émis, dans les colonnes de ses chroniques, des jugements dont on pourrait croire que les termes de l'historien français constituaient l'écho. « Par suite du service de l'Etat obligatoire et non rétribué, était-il dit dans celle de 1890, un grand nombre d'individus ont été réduits à la plus complète misère, ce qui les a mis dans la nécessité de se faire voleurs de grand chemin afin de pourvoir à leur subsistance. Dans des conditions normales et saines la plupart de ces hommes seraient d'actifs citoyens ; mais ils ont plus d'intérêts à se mettre sur la grande route », et c'est ainsi qu'une foule d'honnêtes particuliers ont été transformés, simplement par besoin de se défendre, en meurtriers et en pillards. Nous

(1) *Année 1880, p. 31.*
(2) *Année 1890, p. 17.*
(3) *Ouv. cité, p. 419.*

sommes heureux de constater toutefois que, ces derniers temps, le Gouvernement a fait un pas dans la bonne direction en supprimant la corvée dans la domaine de l'extraction de l'or, mais le mal continuera néanmoins à exister aussi longtemps que subsistera l'influence délétère d'un service d'Etat sans rémunération (1) ».

On mentionnera enfin qu'une des condamnations les plus formelles du système parut à Tananarive même, et toujours dans les colonnes de l'Annual quelques mois seulement avant l'occupation française (2). Faisant siennes les conclusions formulées par un des premiers missionnaires, Griffiths, dont les lettres venaient d'être publiées, Cousins déclarait que la corvée était véritablement « le plus cruel système d'esclavage qui ait jamais été connu ». Et un peu plus loin il ajoutait que, tant que ce régime subsisterait, les maux qui écrasaient si lourdement le peuple malgache, constituant d'insurmontables entraves à tout vrai progrès politique, continueraient à se prolonger. Le missionnaire anglais prévoyait-il, dès ce moment, que les faits allaient apporter la confirmation la plus éclatante à ses idées ? Ces avertissements si solennels prouvent, en tout cas, que les bons conseils ne manquèrent pas au gouvernement malgache et que la principale cause de son effondrement consista dans le fait qu'il ne sut ou ne voulut jamais en faire son profit. Le régime politique et social des Imériniens se révéla trop rigide et trop rebelle à tout véritable renouvellement. Ce cadre avait besoin d'être brisé. C'est ce qui arriva par suite de l'occupation française.

Pourtant le fait que l'ancien système subsistait encore au moment de l'occupation ne doit pas nous faire perdre de vue les remarquables améliorations réalisées par suite de l'action de l'Église chrétienne pendant les trente-quatre dernières années du régime imérinien. On a montré ci-dessus quels en avaient été les enseignements et les écrits. A la vérité ce fut par l'ensemble de leur activité religieuse que les missionnaires agirent le plus puissamment. Des réformes de l'étendue et de la profondeur de celles dont il est question s'opèrent rarement sous la seule poussée d'influences extérieures. La reconstruction d'une société s'effectue par une action incessante s'exerçant au dedans d'elle et seul le christianisme était de nature à provoquer dans l'état des esprits et des mœurs des transformations assez radicales pour amener les Malgaches à faire le procès de leurs institutions et à les renouveler.

On a rappelé, dans un chapitre précédent, que son triomphe en Imerina fut accompagné d'un adoucissement sensible des mœurs. Toute la population n'en fut pas uniformément influencée ; mais la prédication et les exemples de l'Evangile donnèrent à quelques natures d'élite l'occasion de se révéler. Les esclaves furent les premiers à bénéficier de cette transformation soit que leur condition ait été dans l'ensemble améliorée, soit que quelques propriétaires aient donné l'exemple de la mise en pratique des principes du christianisme en les émancipant.

Le premier numéro de la Revue décennale, publié en 1870, ne mentionne

(1) *A brief summary of important events.*
(2) *Année 1895, p. 342.*

même pas, sous la rubrique intitulé « Progrès Généraux » cette importante question. Aucune amélioration ne s'était donc encore produite à cette date. Mais, par contre, quelques années plus tard, le missionnaire J. S. Sewell signalait la façon dont le christianisme avait heureusement influencé la condition des esclaves. Leurs mariages étaient respectés et on prenait beaucoup plus soin de leur nourriture et de leur vêtement. Il était souvent question dans les lieux de culte de la façon dont il convenait de les traiter et on faisait instruire les femmes, ce dont on ne se préoccupait pas quelques années auparavant. Mais, constate l'auteur de la remarque, il est vrai que c'était avec l'espoir de faire augmenter leur capacité de travail peut-être, plus encore que par souci de leur bien-être (1). On était arrivé, en fait, à se comporter envers les esclaves selon les principes du Code noir que Louis XIV avait fait rédiger à l'usage de ses colonies. Mais de là à l'émancipation il y avait encore loin.

Ces améliorations étaient d'ailleurs bienfaisantes parce qu'elles constituaient des points de comparaison et des bases de légitimes revendications pour ceux des esclaves qui étaient maltraités. De même qu'il n'y a pas de gens ignares dans un pays où l'instruction n'a jamais été répandue, de même la notion de mauvais traitements n'existerait pas chez une population au milieu de laquelle les esclaves seraient uniformément traités avec rigueur, comme ce fut le cas à Rome sous la République. Tout comme l'instruction crée l'ignorance, la bonté envers les inférieurs éveille l'idée que les mauvais traitements sont occasionnés par la malveillance. A partir du jour où la catégorie des déshérités constate que certains de ses membres sont l'objet de plus d'égards ou de prévoyance, chacun de ceux qui la composent désire être, lui aussi, plus considéré, d'où naît insensiblement la notion des droits de l'individu à un minimum tout au moins de bons procédés, avec l'idée que les uns parmi les maîtres sont justes et qu'il est agréable d'être à leur service, tandis que d'autres sont durs et qu'on est en droit de les fuir. Il suffisait donc que quelques propriétaires, animés de sentiments chrétiens, se missent à traiter leurs gens avec bonté pour amorcer toute une série de progrès et armer les esclaves d'un puissant levier contre ceux des maîtres qui se seraient montrés, ou trop exigeants ou trop sévères.

Or ce fut exactement ainsi que les choses se passèrent. Les liens qui rattachaient l'esclave à son propriétaire allèrent en se relâchant progressivement. On le verra tout particulièrement ci-après quand il sera question de la rétribution du travail. Mais, dès la date de 1880, on déclarait que les victimes de mauvais traitements pouvaient assez facilement fausser compagnie à des maîtres jugés « indésirables ». Si un esclave était fustigué de son propriétaire, ou s'il se considérait comme brimé par lui, il n'avait pas de peine à en trouver un autre qui faisait mieux son affaire. Et la crainte de se voir abandonnés par leurs esclaves — qui avaient toujours la ressource de fuir si leurs maîtres s'obstinaient à les garder — agissait comme un frein chez ces derniers, car on regardait comme un déshonneur pour une famille d'entendre dire qu'elle ne pouvait plus garder ses gens (2).

(1) *Antananarivo Annual, 1896, p. 449.*
(2) *Revue décennale 1880, p. 28.*

Un des exemples les plus bienfaisants que les Européens donnèrent aux indigènes consista à effectuer le rachat de certains esclaves. Cela se faisait d'ordinaire à l'occasion d'une fête religieuse ou d'une circonstance importante de la vie de famille, mariage ou naissance. Il est tel vieillard de notre connaissance qui fut ainsi racheté, il y a une trentaine d'années au moins, par une famille missionnaire anglaise qui travaille encore à Tananarive, à l'heure actuelle, à l'occasion d'un mariage. La libération pouvait également constituer la récompense de loyaux services et elle apportait une très grande amélioration dans le cas des affranchis qui restaient attachés à ceux qui les avaient rachetés, à titre de serviteurs rétribués, car ils n'avaient plus à payer de redevance à leurs anciens propriétaires ou à redouter d'être arrachés par eux à un service infiniment plus agréable que leurs occupations antérieures. Mais ces privilégiés ne constituèrent toutefois jamais qu'un tout petit nombre dans l'entourage immédiat des Européens. Il arriva même pourtant, dans certains cas, que le rachat s'effectua en faveur d'autres personnes que celles dont on voulait récompenser l'attachement ou les services. Le P. de la Vaissière rapporte quelque part que Monseigneur Cazet avait consacré une certaine somme, lors d'une solennité religieuse, à faire délivrer de jeunes esclaves qui se trouvaient exposés au marché pour y être vendus.

La générosité qui inspirait cette façon d'agir offrait tout naturellement à la fois un exemple et une ligne de conduite à ceux des indigènes qui faisaient profession d'adhésion véritable au christianisme. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être étonné de lire dans la Revue décennale de 1890 les lignes suivantes : « Nous sommes convaincus que la conscience de la partie chrétienne de la population est agissante. Quelques personnes sont même allées jusqu'à déclarer qu'elles voudraient bien affranchir leurs esclaves ; mais elle redoutent d'initier un mouvement qui attirerait sur elles l'ardent courroux de tous ceux de leurs compatriotes qui ne sont pas encore chrétiens ou de prendre des mesures que les gens faisant simplement profession de christianisme considéreraient comme une façon imprudente de se faire remarquer (1) ». La timidité empêcha donc, pendant un certain temps tout au moins, quelques chrétiens bien disposés, d'agir conformément à leurs convictions. On a du plaisir à constater, après cela, que cette attitude fut heureusement dépassée car une note adjointe aux remarques précédentes indique qu'entre le moment de leur rédaction et celui de leur impression, donc dans le courant de l'année 1898, cinq propriétaires procédèrent à l'affranchissement de leurs esclaves parce que « leur conscience ne leur permettait plus de maintenir des êtres humains dans la servitude ». Le missionnaire Houlder rapporte même (2), à l'honneur des Mériniens, qu'un jeune chrétien, Ramiandrisoa, perdit une situation importante à la Cour pour avoir voulu obéir à l'impératif catégorique de son cœur en renvoyant ses esclaves. On l'exila, pour ce forfait, dans une région lointaine de l'île, car on redoutait la contagion que pourrait entraîner l'exemple donné.

On trouva enfin, dans le domaine de la législation tout un ordre de preuves attestant l'influence exercée par les Européens sur le peuple imérinien.

(1) *p. 17.*

(2) *Among the Malagasy, p. 243.*

On verra que, sur ce point, l'Eglise fit vraiment figure d'initiatrice. Sans doute il ne lui appartenait pas de prendre des mesures intéressant l'ensemble de la nation et on a vu, d'ailleurs, que le gouvernement malgache était beaucoup trop soucieux de ses prérogatives pour admettre l'ingérence d'une autorité étrangère. Mais les églises protestantes ont en tout lieu, et à Madagascar non moins qu'ailleurs, la coutume de régler les formes ou les circonstances les plus diverses de leur activité. Or il fut décidé par un « isan-enim-bolana », ou congrès semestriel des églises protestantes, en 1864, qu'aucune personne vivant du produit de la vente des esclaves ne pourrait être admise dans l'Eglise, à titre de membre. Si l'on songe que cette décision fut votée plusieurs années avant la suppression effective de la traite, on verra quelle était au point de vue moral l'importance de cette innovation.

La première législation imérinienne qui porte la marque irréfutable de ces bienfaisantes influences étrangères fut celle de 1878. Trois articles des Instructions aux Sakaizam-bohitra se rapportent à la vente des esclaves et à leur exportation en dehors de l'Imerina. L'un d'eux, le 62, flétrissait comme un procédé barbare la séparation des enfants de leurs parents, l'interdisait et déclarait que toutes les ventes effectuées au mépris de cette décision seraient tenues pour nulles. L'article 7 était rédigé ainsi qu'il suit : « S'il est des gens qui volent des personnes de complicité avec d'autres conduisez-les à Tananarive (1) ». Ce texte peut paraître obscur ; mais le commentaire qui l'accompagna dans l'édition de l'Imprimerie officielle montre qu'il s'agissait effectivement du rapt de personnes destinées à la traite ; c'était « un vol spécial dans lequel les complices dispersés en plusieurs points éloignés du pays, se faisaient passer de l'un à l'autre la personne volée, afin de dérouter les propriétaires et de pouvoir ainsi la vendre comme esclave ». C'était précisément à cette coutume qu'Houlder avait fait allusion dans la leçon qui déplut tant à certains de ses étudiants et à une partie de la population, gens qui n'aimaient pas entendre parler de la chose alors qu'on savait fort bien qu'elle existait. Cet article est des plus significatifs, car il montre aussi que le gouvernement cherchait effectivement à supprimer la traite, en même temps qu'il décrit la façon dont les gens intéressés à son maintien étudaient les prescriptions de la loi.

L'article 37 est tout à fait curieux pour le petit tableau de mœurs qu'il présente en raccourci. La ruse y est montrée comme l'arme à employer pour combattre le mensonge : « Si un Malgache emmenant avec lui des esclaves, passe la nuit dans le village dont vous êtes le chef, interrogez-le de même que le propriétaire de la maison où il est descendu ; et si le voyageur, sur votre demande répond « ils sont à moi », demandez en cachette aux esclaves à qui sont ces esclaves ? » êtes-vous des esclaves pour la vente ou accompagnez-vous simplement votre maître ? » Alors, si ces esclaves vous disent qu'ils sont destinés à être vendus, invitez celui qui les amène à retarder son départ, ne le perdez pas de vue et avisez le premier ministre et commandant en chef ».

Le code de 305 articles fut d'ailleurs beaucoup plus explicite en ce qui concerne cette question si importante. Il commençait par spécifier à l'article

(1) *Lois et coutumes malgaches, Imprimerie Officielle 1908* — *p. 4.*

8 : « ceux qui introduisent dans l'île des Mozambiques ou d'autres personnes originaires du dehors pour les vendre ou les réduire en esclavage ou qui exportent des personnes au-delà des mers, seront mis aux fers à perpétuité, et leurs biens seront confisqués ».

Il contenait ensuite onze articles consécutifs, relatifs à la même question, de 39 à 49. L'article 45 en particulier marquait un grand progrès, car il spécifiait que la vente des esclaves ne pouvait pas faire l'objet d'un commerce habituel et confirmait, ainsi la décision prise par le congrès semestriel des églises protestantes dix années auparavant. Seuls les propriétaires étaient autorisés à les vendre et les sanctions prévues contre ceux qui enfreindraient la législation étaient de nature suffisante pour les décourager.

L'article 46 déclarait que « ceux qui achètent des esclaves ne peuvent s'en rendre acquéreurs que pour les garder et les soigner » et établissait donc par là, le caractère familial de l'institution. Les articles 40 et 44 interdisaient leur exportation vers la côte sous quelque forme que ce fût. Ils fixaient des sanctions à infliger aux contrevenants et étudiaient un certain nombre de mesures qui devaient avoir pour effet de mettre tout individu disposé à emmener des esclaves pour la traite dans l'impossibilité d'effectuer les opérations qu'il projetait. Cette législation constituait au total un progrès fort remarquable et il n'y a pas lieu de douter qu'elle n'ait été inspirée en premier lieu par les sentiments charitables de la reine, ensuite par la présence des Européens qui exercèrent une très forte pression sur le gouvernement, soit par un contact direct avec lui, soit en agissant sur l'opinion publique par l'intermédiaire de l'Eglise.

Mais l'initiative la plus heureuse qu'il y ait à porter au compte des missionnaires européens consista, au point de vue social, à rétribuer les services qui leur étaient rendus, affirmant ainsi la légitimité de la rénumération du travail dans un pays où la corvée couvrait, de degré en degré, toutes les sphères de l'activité ! Or les missionnaires furent les premiers à payer leurs serviteurs ou leurs ouvriers, agissant ainsi d'après la règle établie par Saint Paul déclarant que « tout travailleur est digne de son salaire » et les exemples bien connus des Ecritures Saintes.

Or, on ne pourra jamais surestimer l'importance d'une pareille innovation. Il suffisait d'opposer les deux systèmes pour faire éclater la supériorité des pratiques étrangères par rapport à celles du pays. Avec la corvée c'était l'étouffement de toute capacité ; ceux qui avaient des aptitudes professionnelles s'en cachant avec non moins de soin que s'il s'agissait d'un crime. Par contre avec la rétribution, c'était l'appel à l'activité féconde et à l'initiative joyeuse, à tous les modèles de l'effort et du progrès ?

Voici en quels termes la Revue décennale de 1890 définit la ligne de conduite des membres de la Mission de Londres : « Nous n'engageons jamais un esclave comme tel ; nous louons nos domestiques et nos porteurs de palanquin directement, sans avoir rien à faire avec leurs maîtres. Ce n'est que quand on part pour de longs trajets, exigeant des passeports, qu'on s'occupe de demander le consentement du propriétaire et uniquement parce que la loi l'impose. Nous donnons toujours des gages à la personne que nous employons — qu'il s'agisse d'un esclave ou d'un individu libre, — et jamais au maître de

l'esclave pour les services que ce dernier a pu nous rendre. Bien plus, beaucoup de nos domestiques, jusqu'à nos porteurs d'eau et nos garçons de cheval, sont des gens rachetés et, dans de nombreux cas, ils ont acquis leur liberté grâce au prêt que le missionnaire leur a consenti, sans demander d'intérêt ou d'hypothèque d'aucune sorte (1) ».

La rétribution du travail nous apparaît ainsi comme étroitement associée à l'émancipation. Elle donnait en quelque manière aux gens salariés la clé de leur prison. Le rachat n'était pas en lui-même quelque chose de nouveau, puisque l'ancienne législation imérinienne l'admettait, mais ne devint d'un usage courant que par suite de la présence des Européens, puisque les services des esclaves n'étaient pas rétribués avant 1862.

La Revue décennale rapporte encore à quelle tactique avaient recours les gens de l'époque pour échapper aux gros ennuis de la condition servile : il s'agissait de ne pas tomber sous ceux qui les guettaient à partir du jour où, devenant personnes libres, il étaient sujets à toutes les vexations et toutes les exigences de la corvée, ce qui équivalait vraiment à tomber de Charybde et Scylla. Cela constituait à payer au propriétaire, en vue de leur affranchissement, toute la somme stipulée pour le rachat, moins une piastre. Faute de payement intégral le candidat à la liberté ne franchissait pas le fossé qui le séparait de l'autre catégorie ; mais, par contre, le propriétaire sentant que les petits services rendus par son esclave pouvaient lui être soustraits par le versement d'une somme relativement modique et tenue peut-être toute prête, en cas de besoin éventuel, avait intérêt à se montrer accomodant. Quant aux intéressés, ce n'était plus un abîme qui les séparait de la condition des personnes libres, mais tout au plus un petit fossé qu'il leur était toujours loisible de franchir. Ou, pour employer une autre image, ils avaient les fruits de l'arbre de la liberté, sinon sur leur table et devant eux, du moins à portée de leur main ; et cela suffisait étant donné qu'ils étaient encore bien verts, pour la plupart. D'ailleurs cette curieuse situation constituait un progrès très marqué par rapport à la condition antérieure des esclaves.

Une question un peu délicate, touchant la rétribution de la main-d'œuvre servile, surgit à propos de la construction des temples et des écoles. Dans beaucoup de localités il arriva que de riches « andriana » désireux de faire leur cour à la reine ou à ses représentants, manifestèrent le désir de participer à ces travaux, en y envoyant leurs esclaves ; et c'est ce qui a fait dire à un certain nombre d'auteurs que les temples ont été construits par la corvée. Or ce jugement est excessif et injuste, comme on va le voir. Dans un certain nombre de cas, ces offres de collaboration furent refusées. Plus souvent on accepta la main d'œuvre ainsi offerte, mais les ouvriers furent payés tout comme s'il avaient été des travailleurs libres. Les missionnaires s'appliquèrent ainsi, sans peut-être toujours y parvenir, car un même homme ne peut pas être en cent lieux différents à la fois, à se passer de toute main-d'œuvre non rétribuée.

L'un d'entre eux a montré que ce n'était pas toujours chose facile, d'abord parce qu'il n'y avait pas d'ouvriers proprement dits, ensuite parce qu'il fallait faire un affront aux propriétaires d'esclaves (1). Nous n'irons pas pourtant jusqu'à nier que la corvée ait jamais contribué à la construction d'aucun

(1) *p.* 17.

temple. Dans un pays où l'autorité et le prestige du pouvoir royal sont si grands, il est inévitable que des excès de zèle soient commis par des sous-ordres. Mais il faut écarter comme absolument tendancieuse et fausse l'affirmation que tous les lieux de culte appartenant aux missions protestantes furent édifiés sans que ces sociétés aient eu à encourir aucun frais. La très grande majorité des temples construits avant 1895 furent payés au moyen de fonds souscrits par les églises d'Angleterre ou de Norvège ; les publications religieuses fournissent des indications précises, à ce sujet, tout au moins en ce qui concerne les principaux de ces édifices.

Les missionnaires donnèrent encore l'exemple en invitant les églises où travaillaient leurs collaborateurs indigènes à participer à l'entretien du pasteur ou du catéchiste, mettant ainsi dans les principaux villages imériniens des gens rétribués alors que les fonctionnaires malgaches ne l'étaient pas. La Revue décennale de 1890 rapporte même qu'un Européen, invité par le gouvernement à se charger de la direction d'une école récemment construite, près du palais, pour l'éducation des enfants des meilleures familles, n'y consentit que si ses adjoints indigènes étaient payés par lui et sur les fonds du gouvernement malgache. Et le premier ministre accepta (1).

Cette même publication montre que la présence d'Européens rétribués par le gouvernement, docteurs ou autres, contribua aussi dans une très grande mesure à ancrer dans l'esprit de la population l'idée qu'un salaire ou payement devait être attaché à l'accomplissement d'une besogne. Les renseignements fournis à ce sujet sont des plus intéressants : « Connaissant, comme c'est le cas pour nous, l'injustice écrasante de la corvée, nous avons opéré de soigneuses enquêtes pour voir si on ne pourrait introduire aucune amélioration dans son incidence et nous avons le plaisir de mentionner que, si aucune mesure n'a été prise de nature à provoquer son abolition, le système est néanmoins miné sans qu'il y ait eu de trouble ni de bruit (2) ».

D'autre part la Revue signale également qu'au cours des quelques années qui précédèrent 1890 les deux mille hommes de garde, qu'on maintenait à Tananarive bénéficièrent d'une amélioration sensible de leur condition. Ils touchèrent soixante centimes par semaine, somme suffisante à l'époque pour assurer leur alimentation, tandis qu'auparavant ils ne recevaient rien.

Et un peu plus loin encore il est dit : « Dans les services publics où l'on emploie des étrangers, de grosses sommes sont consacrées à l'achat de matériaux de construction, briques, chaux... etc... qui étaient fournis autrefois par le peuple à titre de corvée..... Ces faits considérés isolément peuvent ne pas être sans doute de beaucoup de poids, mais, pris en bloc, ils constituent comme « des brins de paille à la surface de l'eau » qui montrent dans quel sens se dirige le courant (3).

Enfin, il est un autre signe qui atteste, d'une façon éclatante, que l'esclavage était « à la baisse » en tant qu'institution ; c'est celui de la dépré-

(1) *p. 15.*
(2) *p. 16.*
(3) *p. 16.*

ciation des esclaves sur le marché au moment où, par suite d'un début de dévoloppement économique du pays, ils auraient dû prendre plus de prix. On signalait déjà, en 1880, que le malaise causé par cette question, la crainte d'en parler, le sentiment qu'un jour ou l'autre ce système disparaîtrait avaient déjà grandement contribué à faire baisser la valeur des esclaves offerts pour la vente et à mettre par conséquent le rachat à portée de la main des intéressés. Elle se trouvait, à cette date, environ d'un tiers inférieure à ce qu'elle était dix années auparavant. En 1890 on notait que le prix avait encore baissé de vingt pour cent, de sorte que c'était au total une dépréciation de moitié au cours d'une vingtaine d'années.

Tous ces progrès n'en laissaient pas moins subsister, à peu près intégralement en apparence, un régime social disparu dans tous les états qui aspirent au titre de civilisés, prétention qui était formellement celle du gouvernement malgache dans ses dernières années d'existence. C'est donc à la France que revient l'honneur d'avoir tranché, par une mesure radicale, sinon irréprochable dans son exécution, le nœud gordien qui enserrait le peuple imérinien et retardait le développement de son activité.

Ceci dit, il faut reconnaître qu'une action continue et une pression constante s'exercèrent en Imerina sur l'opinion publique et le gouvernement, au cours des trente trois années qui précédèrent l'occupation française. Des vagues puissantes vinrent heurter sans trêve le roc formé par le régime bicéphale de la corvée et de l'esclavage. Graduellement elles le rongèrent et le sapèrent. Sans doute il était encore debout au moment où la France survint. Mais des regards exercés pouvaient déjà présager sa chute plus ou moins prochaine. Rainilaiarivony veilli n'aurait pas tardé à faire place à quelque ministre plus jeune, plus ouvert aux idées nouvelles, et qui aurait tenu à associer son nom à cette grande réforme. A la méthode anglaise d'évolution l'intervention française substitua les moyens « révolutionnaires », plus conformes à nos traditions et au génie de notre race. Mais l'œuvre humanitaire et émancipatrice de la France avait été préparée de longue date par d'autres cœurs et d'autres mains. Si le rocher n'avait pas été ainsi ébranlé jusqu'en ses plus grandes profondeurs les autorités françaises n'auraient pas pu le faire sauter sans provoquer dans la colonie le chaos et la misère. En cela on fut redevable à l'influence du christianisme et à la présence des missionnaires dans le pays. La France, ainsi que nous le déclarait l'un d'eux, a moissonné là où ils avaient pioché et semé.

CHAPITRE XIV

L' ARMÉE

Après une période de progrès remarquables accomplis sous Radama 1er, dans le domaine des institutions militaires imériniennes, ces dernières s'acheminèrent bien vite vers leur déclin. Hastie avait disparu en 1926 et les deux autres organisateurs de l'armée malgache durent, l'un quitter le pays et l'autre se contenter d'une somptueuse inactivité à Tananarive. Par contre, la reine aurait bien voulu utiliser les services de Laborde ; mais celui-ci se refusa discrètement à s'engager sur la voie qu'on voulait ouvrir devant lui pour des raisons que rendra manifestes la suite de cet exposé.

Le règne de Ranavalona I fut marqué, dans l'ensemble, par un retour aux procédés barbares des anciens temps. Les conseils si éclairés qui avaient dirigé la politique de Radama firent place à l'obscurantisme le plus sombre. Les objectifs de la monarchie restèrent pourtant tels que les avait définis Andrianampoinimerina ; mais au lieu d'en poursuivre la réalisation par le procédé de la persuasion et en suivant la voie du progrès ouverte par les Européens, on revint en arrière aux méthodes de violence. C'est pour cela que Laborde ne voulut rien avoir à faire avec l'armée. Les expéditions se remirent à dévaster les régions qu'elles traversaient et à reduire la population en esclavage. La traite et le tanguin firent plus de victimes que jamais.

Dans le cadre de l'armée, elle-même, les solides principes d'organisation qui s'étaient imposés sous Radama furent perdus de vue. Un instant vivifiée et éclairée par la présence des Européens, la conscience nationale eut vite fait de retomber dans sa torpeur et de retourner à des procédés locaux qui devaient inévitablement entraîner la ruine des institutions les plus solidement établies.

Radama avait fort nettement compris et admis que l'armée n'est pas un corps producteur. Destinée à étendre les frontières de la nation ou à en assurer la sauvegarde, elle a droit à être entretenue par celle-ci. Ce principe, qui revêt pour nous les caractères de l'évidence même, avait été en Imerina quelque chose de tout à fait nouveau ; il fallait un Radama pour le dégager et l'appliquer. Un prince moins résolu n'aurait pas osé, en plus, en tirer les conclusions qu'il contenait en prenant les mesures nécessaires afin de pourvoir aux besoins des soldats.

Mais, aveuglée par un patriotisme étroit et jaloux, foncièrement hostile à tout ce qui portait les traces de conception européennes, la nouvelle reine ne comprit pas que l'armée serait gravement atteinte si on se détournait des méthodes et des principes étrangers que Radama avait su faire siens.

INFANTERIE

Ce fut sous Ranavalona, si on s'en rapporte aux Tantara, que les impôts institués en vue de l'entretien de l'armée cessèrent d'être perçus. Les soldats retombèrent sous le régime de la corvée. Ceci en dit long sur le manque de compréhension des nécessités vitales du pays — chez les Imériniens — et sur leur défaut d'esprit public. On peut concevoir une équipe de travailleurs corvéables ; mais une armée reposant sur ce lamentable système ne saurait jamais avoir qu'une ombre d'existence et, par suite, qu'un semblant de force.

La situation des soldats réduits à pourvoir eux-mêmes à leur entretien devint très vite misérable ; tous ceux qui le purent cherchèrent à se soustraire aux obligations militaires ; ceux qui n'avaient pas réussi à échapper au recrutement désertèrent en masse les expéditions. Les Chefs se trouvèrent avec des effectifs chaque jour plus réduits jusqu'au moment où toute l'armée s'était presque évanouie. Le gouvernement réagit en décidant que ceux qui se déroberaient seraient sujets à la peine de mort. Mais qu'importait cette menace à des hommes pour lesquels la libre existence de brigand dans les étendues de la brousse était bien préférable aux servitudes de leur vie militaire.

Que devenaient pendant ce temps les grandes et belles idées de Radama sur l'honneur qui doit être attaché à la fonction du combattant. Les résultats du nouveau régime apparurent bientôt : ce furent les individus les plus pauvres et les régions les plus déshéritées qui eurent à subir les plus dures obligations militaires. On aboutissait à un système diamétralement opposé aux vues de Radama. N'avait-il pas été spécifié, au début, que les charges devaient incomber, en premier lieu, aux riches et être pour eux un motif légitime de gloire ?

Tous les écrivains ont signalé le caractère minable de l'armée malgache à la fin du règne de Ranavalona I ; mais nul ne l'a fait en des termes plus frappants que L. Lacaille. « Le soldat hova n'a ni gîte, ni solde, ni ration et pas de famille ; obligé de se transporter sans cesse d'un lieu à un autre, sur l'ordre d'un chef quelconque, il a recours à l'aumône pour subsister quand il n'est pas en nombre, et, dans le cas contraire, il pille partout où les besoins du service l'appelent (1) ». La troupe se composait d'un ramassis de pauvres diables, déguenillés, pour ne pas dire littéralement nus, annonçant par leur condition physique la plus complète misère ». (2) On pourrait relever, chez cet auteur, une foule de notations d'une couleur tout aussi sombre que les précédentes. Les sous-officiers, disait-il, lui paraissaient être les individus les plus hideux qu'il eût rencontrés au cours des longs voyages qu'il venait de faire dans les deux mondes.

Pourtant ce qu'il y avait, peut-être de plus triste encore dans cette armée, c'était moins la misère que l'espionnage organisé à tous les degrés. Les chefs étaient à chaque instant exposés à se voir déchus au rang de simples soldats sur le rapport de quelque subalterne ou par suite du caprice d'un personnage influent.

(1) *Connaissance de Madagascar, p. 214.*
(2) *id* *id* *p. 213.*

On n'insistera pas davantage ici sur toutes ces régressions qui échappent totalement aux influences européennes. On ne les a esquissées que pour montrer ce qu'il advint d'une forte institution imérinienne, à partir du moment où elle cessa d'être en contact avec les Européens.

Cette déplorable situation se prolongea jusqu'au jour où le remède semble naître de l'excès du mal. Elle aurait peut-être duré, pourtant beaucoup plus encore, si le premier ministre croyant sa situation menacée, ne s'était pas avisé que l'armée constituait son plus solide soutien, à la condition préalable de modifications à introduire dans son fonctionnement.

Une tentative de redressement allait donc lui fournir à la fois l'occasion de fortifier son pouvoir personnel et celle d'assurer à ses yeux la sauvegarde du pays. Elle commença en 1872 et se poursuivit par des mesures diverses jusqu'en 1879, date à laquelle on peut la considérer comme à peu près terminée. Elle consista simplement dans un retour aux méthodes de Radama I, c'est-à-dire de faire appel à la collaboration des Européens.

Un sergent anglais fut engagé à Maurice en 1872, tout comme l'avaient été Hastie et Brady. Sur ces entrefaites, Jean Laborde, alors consul, soucieux de maintenir en Imerina l'influence française, offrit, de son côté, le concours d'un sous-officier. Plusieurs « corps d'armée », déclare le P. A. de la Vaissière, furent alors créés à l'européenne ; il y eut à la fois la méthode anglaise et la méthode française de formation des troupes et il en résulta la présence simultanée à Tananarive d'une « armée anglaise « et d'une « armée française ». Sans doute c'était trop de deux mais comment choisir ?

Ce manque de coordination ne fut d'ailleurs pas l'unique défaut qu'on relève dans la tentative d'organisation effectuée par Rainilaiarivony. On va voir que les faiblesses du caractère imérinien contribuèrent à rendre illusoires tous les emprunts faits aux solides méthodes des Européens. Les sous-officiers instructeurs, eux-mêmes, ne furent pas longtemps en mesure de rendre les services pour lesquels ils avaient été appelés. Le manque d'esprit de suite de persévérance, de disposition à se soumettre à la rude discipline militaire contribuèrent dans une très grande mesure à faire échec à leurs efforts.

Des indications relevées dans l'ouvrage d'un des témoins oculaires les plus avisés des évènements de cette période, le missionnaire J. H. Houlder, montrent que, pour diverses raisons, la présence de ces instructeurs ne put pas relever très sensiblement le niveau et la valeur de l'armée. On en reproduira ci-après de copieux extraits relatifs à la venue du premier sergent anglais. Les gens et les évènements apparaissent toujours avec un haut relief dans les pages de cet écrivain. » Son arrivée, dit-il en parlant du sergent anglais, fut considérée comme un grand évènement. On le reçut avec tous les honneurs militaires. On envoya à sa rencontre la garde royale et la fanfare, avec mission de l'escorter pendant la montée au palais ; les rues étaient bordées de foules admiratrices et enthousiastes. »

« . . . . On semblait avoir tout oublié en dehors de l'armée moderne et de la noble présence du grand homme qui devait la conduire : on ne parlait plus d'autre chose. Le sergent était, à vrai dire, un homme grand, beau d'aspect imposant. On pensa que rien n'était trop bon

ARTILLEURS

pour lui ; on lui procura une gentille maison et on vit les gros messieurs lui apporter, à l'envi, tout ce qu'ils pouvaient trouver de meilleur ; n'était-ce pas enfin l'homme à qui allaient tous les cœurs et que la Reine se plaisait à honorer ?

« . . . . , ... Ce grand homme eut naturellement la tête tournée à la vue du grand cas qu'on faisait de lui. De remarquables progrès furent cependant réalisés dans l'instruction des cadets et de la compagnie spécialement confiée à ses soins. Lors d'une revue à laquelle nous fûmes tous invités et à laquelle nous nous jugeâmes dans l'obligation d'assister, nous admirâmes la belle allure des soldats, la facilité avec laquelle ils exécutaient les ordres donnés et la façon habile dont ils maniaient les fusils modernes ou les nouvelles pièces de campagne. En outre les uniformes étaient flambant neufs, bien que les casques de camelotte laissaient beaucoup à désirer. Ceux de nos élèves qui étaient dans les rangs eurent l'air ravis de nous voir constater leurs progrès ; les jeunes qui les avaient remplacés à l'école auraient bien voulu être plus âgés afin de les rejoindre. C'était un triomphe complet pour le sergent maintenant promu à la dignité de général ; et il en avait toute l'allure, debout, en brillant uniforme, donnant d'un air majesteux ses ordres aux troupes.

« . . . . , ... Mais sa situation ne tarda pas à subir un changement. L'ardeur des autorités se refroidit, leurs efforts se relâchèrent et leurs faveurs se firent moins fréquentes et moins marquées. La façon ferme dont il tenait les rênes devint vexante pour les jeunes officiers et on commença à se plaindre de sa sévérité excessive. Lui-même fut bientôt tout à fait mécontent. Au fur et à mesure que le temps s'écoula, les difficultés augmentèrent et leur caractère fut accentué d'un côté par l'indifférence, sinon par une aversion et une opposition dissimulées, de l'autre par des manières brusques et le manque de tact du sergent général. » (1).

L'auteur rapporte, dans la suite, que les choses allèrent en empirant jusqu'au jour où le grand homme déchu menaça de jeter un ministre du haut d'un escalier en le traitant de « vieux nègre ». Comme tout le monde le redoutait, on le licencia en lui accordant une forte somme, sorte de « prime de démobilisation » et en lui procurant toutes les facilités désirables pour quitter le pays.

Malgré ces déboires, le gouvernement fit encore venir de Maurice un autre sergent instructeur. Mais celui-ci était petit et se rendit bien vite ridicule en faisant des prouesses d'équitation sur le dos des bœufs. Quel respect les Imériniens, pour la plupart si moqueurs, pouvaient-ils bien avoir pour un général qui faisait ses délices d'une pareille voltige ?

Quant au sergent français, si on s'en rapporte au témoignage du P. de la Vaissière, c'était lui qui faisait le mieux et les soldats qu'il avait formés n'étaient pas trop mal, pour des débutants. Mais tout ce qu'on sait de son activité est contenu dans quelques lignes de l'Histoire de cet écrivain.

En même temps qu'on avait recours à des instructeurs étrangers, des

(1) *H. J. Houlder — Among the Malagasy, p. 68 et suivantes.*

mesures étaient prises pour doter l'élite, tout au moins, de la nouvelle armée d'un équipement et d'un armement européens. Les premiers jeunes gens qui furent instruits par les sergents anglais portaient des tenues de provenance étrangère et certains d'entre eux avaient un fusil à aiguille. Le gouvernement commença ses achats d'artillerie par l'acquisition d'un canon Armstrong, en 1872, et le transport de cette pièce jusqu'au palais donna lieu à des scènes de grand enthousiasme. Quand la reine fit sa tournée au Betsileo, en 1874, elle était accompagnée de six canons de campagne.

Les principales mesures prises en vue de la réorganisation de l'armée furent pourtant d'ordre administratif ; la suite de cet exposé va montrer clairement à quel point elles furent suggérées par la législation européenne et, tout particulièrement, par celle de la France. Rainilaiarivony s'y prit d'une façon fort adroite pour corriger les abus qui s'étaient introduits dans le système militaire du pays. Le plus criant était l'existence des aides-de-camp. Formant une institution qui présente quelque analogie avec le corps des « ordonnances » attribuée aux officiers dans l'armée française, les aides-de-camp étaient, en réalité, d'heureux jeunes gens qui esquivaient les lourdes obligations militaires. Ils rendaient, il est vrai, certains services aux officiers ; mais il arrivait très fréquemment que leur besogne n'avait rien de commun avec la défense de la nation. Certains faisaient du commerce dont ils partagaient le bénéfice avec leurs « patrons ». L'intérêt du pays était ainsi sacrifié avec non moins de cynisme que d'adresse à celui des individus. C'est une autre preuve de ce défaut d'esprit public qu'on a eu plusieurs fois déjà l'occasion de constater et de déplorer.

Au retour de l'expédition du Betsileo, opération pacifique celle-là, ainsi qu'on l'a vu, le premier ministre s'attaqua à la situation peu satisfaisante qu'il constatait et il procéda avec méthode. Il fallait d'abord commencer par éliminer de l'armée les inaptes pour faire de la place aux recrues qu'allait fournir la réduction du nombre des aides-de-camp. Voici, d'après une lettre citée par le P. de la Vaissière, la façon dont on procéda. « Durant douze jours consécutifs ont eu lieu d'immenses réunions de soldats, et chaque jour le premier ministre s'y est rendu, haranguant les troupes et élaborant ce qu'il a conçu......

« Pendant huit jours entiers, les soldats ont défilé, escouade par escouade, devant les yeux de Rainilaiarivony et de deux chirurgiens anglais. Ceux-ci désignaient au fur et à mesure les soldats impropres au service, c'est-à-dire les vieux, les borgnes, les nains, les édentés, les ulcérés etc. On a ainsi donné leur congé à environ 1200 soldats » (1). Les hommes libérés du service militaire devinrent les « Amis des villages » dont les fonctions ont été exposées antérieurement. La première partie de la réforme s'effectua donc avec le concours de techniciens étrangers et on revint au principe européen adopté par Radama, consistant à récompenser et à honorer les anciens combattants en les appelant à des fonctions d'un ordre déjà supérieur dans l'État.

Ensuite le P. de la Vaissière pose naturellement la question : Comment les a-t-on remplacés ? Et il y répond aussitôt, lui-même : « Dans un kabary spécial, ordre a été donné de lire le nombre d'aides-de-camp que chaque officier

(1) *Madagascar ses habitants, ses missionnaires, Tome II, p. 294.*

SOLDATS MALGACHES

avait à son service. Le ministre secrétaire d'État, Rainimaharavo, en possédait à lui seul, pour sa personne sacrée, 1218 ; et avec les aides-de-camp de ses aides-de-camp le nombre de ces illustres poltrons, plus ou moins exempts du service militaire, s'élevait à 3.000 ! Presque autant de milliers pour le ministre venant après lui, et ainsi de suite. Que restait-il pour la reine ? Rien, presque rien ». La situation était délicate, car on ne pouvait rendre aux institutions militaires la force qu'elles avaient eue sous Radama I sans heurter une foule d'intérêts. Le premier ministre promulgua, en Juin 1876, un édit à l'armée, faisant part de son intention de procéder à une réorganisation. Tous ceux qui avaient des aides-de-camp recevaient une invitation à en envoyer la liste au gouvernement, quel qu'en fût le nombre. Les pasteurs et les instituteurs durent fournir, de leur côté, des états sur lesquels leurs élèves étaient répartis en deux catégories selon qu'ils étaient bons ou mauvais. Y a-t-il lieu d'être étonné, après cela, que l'école ait été considérée à Madagascar comme une très proche parente de la caserne et, pour ainsi dire, son vestibule ?

Le rédacteur de la publication intitulée « La F.F.M.A. à Madagascar », auquel nous empruntons ces détails (1) raconte qu'un mois après, donc en juillet, le premier ministre adressa un grand discours au peuple, kabary auquel toute la population avait été conviée. Après avoir rappelé l'origine de l'armée et de l'institution des aides-de-camp, Rainilaiarivony reprocha en termes très énergiques aux officiers d'avoir violé la coutume des ancêtres et affaibli la puissance de l'État en retirant des jeunes gens de l'armée et en les attachant à leur service. L'habileté avec laquelle le problème était présenté était toute imérinienne. Rainilaiarivony fixa ensuite le nombre qui devait être attribué à chaque grade d'officier ; Rainimaharavo en eut 30 ; le ministre qui venait immédiatement après lui en garda 25 ; les 14 honneurs furent autorisés à en avoir 10 et ainsi de suite en descendant. Tous les anciens aides-de-camp retombèrent dans la position de soldats. Les officiers durent présenter la liste des hommes qu'ils gardaient à ce titre et ces listes elles-mêmes furent soigneusement vérifiées. Le correspondant cité par le P. de la Vaissière déclare en outre que le premier ministre examina lui-même tous les degrés d'honneurs et que beaucoup furent trouvés injustifiés. Tel, qui était général la veille, ne fut plus le lendemain que simple soldat. Cette façon de procéder était, elle aussi, d'un caractère bien malgache.

Dirons-nous, après cela, que le réformateur s'inspira uniquement des idées apportées dans le pays pour les Européens. Le simple bon sens eût sans doute, suffi à les suggérer. Et cependant tout indique la présence de la pensée étrangère. L'effort, plus ou moins conscient selon les temps ou les individus, a tendu en Europe à répartir les charges militaires d'une façon égale entre les individus susceptibles de les assurer. C'était précisément ce qui se passait en 1876, en Imerina ; soit qu'on écartât les inaptes, soit que les hommes propres au service fussent astreints à des obligations réelles. Les principes européens d'organisation s'imposaient, tout comme cela s'était passé sous Radama I. La suite va le montrer d'une façon encore plus évidente.

(1) *p. 8.*

Les mesures rapportées ci-dessus furent suivies, à un intervalle de deux ans, d'autres encore plus radicales et significatives. Une revue passée à Mahamasina en juillet 1868 fut, aux yeux de la population, l'indice que le gouvernement avait de grands projets en tête et qu'on était à la veille d'évènements importants. Dix mille jeunes recrues y avaient figuré, faisant belle contenance à côté des vieux soldats. Cela éveillait naturellement la crainte de nouvelles levées et toute la population de la capitale était en état de surexcitation. Les missionnaires entretenaient de vives appréhensions au sujet de l'avenir de leurs œuvres scolaires, car l'école apparaissait de plus en plus, aux yeux des indigènes, comme le portique de l'armée, notion qui s'était profondément ancrée dans la pensée des Imériniens.

Le rédacteur de l'opuscule de la Mission des Friends, que nul ne soupçonnera de militarisme, reconnaît pourtant que le résultat de toute cette agitation fut moins mauvais, qu'on ne l'avait appréhendé. Des idées d'équité finirent par l'emporter, chose toute naturelle, puisque le système de conscription adopté était de marque entièrement française.

La nouvelle loi, promulguée le 29 Mars 1879, se basait sur des principes d'un ordre absolument nouveau par rapport à l'organisation antérieurement existante et elle constituait dans le domaine des institutions militaires, un développement identique à ceux qui se sont produits en Europe. Les états modernes sont passés depuis la Révolution Française du système des armées de combattants professionnels au mode de la nation armée. L'armée française, telle qu'elle existait au début de la guerre de 1870, peut être considérée comme présentant une phase intermédiaire entre ces deux extrêmes.

De la même façon les ordonnances malgaches de Mars 1879 marquaient une orientation nouvelle. La vieille division établie par Radama entre les « BORIZANO » ou bourgeois, élément civil, et les « MIARAMILA » ou soldats, élément militaire, était abandonnée. Les déclarations de la reine à ce sujet sont très nettes (1) : « Je vous annonce aujourd'hui que je vais procéder à une nouvelle levée. Ce ne sera toutefois pas à la façon dont elles se pratiquèrent autrefois, car je ne veux pas que le service militaire soit une charge illimitée et qu'on attende leur vieillesse pour renvoyer les hommes dans leur foyer comme ce fut le cas jusqu'ici. J'entends, au contraire, que ce soit une charge temporaire et égale pour tous, une obligation à laquelle les générations devront être successivement astreintes pendant une égale période de temps et à laquelle

(1) *Julien—Institutions politiques et sociales de Madagascar, Tome II, p. 8 :*
Cet effort en vue de faire régner la justice dans les obligations militaires ne fut pas, d'ailleurs, couronné de beaucoup de succès. Voici quelles remarques faisait à ce sujet le rédacteur de la Revue décennale de la Mission de Londres en 1890 : « Au moment de la levée des recrues les gens emploient tous les moyens imaginables pour soustraire leurs fils à la conscription, il en résulte alors beaucoup de désordre dans les écoles ; les jeunes gens se cachent ou s'enfuient. Les officiers recruteurs opérant loin de la capitale reçoivent de grosses sommes d'argent pour oublier certains individus. Par suite ce sont toujours les pauvres qu'on recrute ». p. 10.

SCLDATS SE RENDANT A UN KABARY

nul ne pourra se soustraire, s'il est apte à faire un soldat, quelle que puisse être sa situation de fortune ou la grandeur de sa naissance. Je répète que le service militaire sera limité à une période déterminée à l'expiration de laquelle chacun sera rendu à la vie civile.

Obligatoire pour tous, en principe tout au moins, le service militaire admettait pourtant, d'après cette loi malgache, quelques dispenses. Les malades et les invalides en étaient tout d'abord, et naturellement, exemptés. Ensuite les prêtres n'y étaient pas astreints et de même ceux que la souveraine, ou en la circonstance entendons le premier ministre, jugeait à propos de ménager. L'exemption des écclésiastiques peut fort bien avoir été une idée européenne et elle se justifiait abondemment d'après les enseignements de l'Evangile, elle s'appliquait indifféremment à chacune des deux religions. Quant au fait de la dispense accordée sur le bon plaisir du souverain, il faut voir, semble-t-il, dans cette mesure, un métissage de pratiques européens et imériniennes. Un certain nombre de conscrits favorisés par le tirage au sort n'étaient pas astreints alors au service militaire en France. Le premier ministre jugea de même qu'il pouvait exempter une partie du contingent ; mais il voulut le faire à son gré. Quant à la durée du service, cette période de cinq années fut élastique à Madagascar, elle pouvait être très réduite pour ceux qui feraient preuve de capacités et au contraire indéfinement allongée pour les hommes qui se montraient ignares ou mal disposés. Le chiffre de cinq ans était manifestement inspiré par la loi française d'alors qui imposait la même durée de service. Seulement à la conception européenne d'une période fixe venait se greffer l'idée toute malgache.

On devine à combien d'abus une législation aussi bâtarde aurait donné lieu en Europe. Que devait-il en être dans cet Imerina qui est plus que tout autre, le pays des recommandations et des appuis ?

Les lois de Mars 1879 constituent donc un document d'un très réel intérêt. Il n'y est fait mention nulle part du rôle joué par les Européens dans la création de l'armée. Mais les marques de l'influence étrangère sur les développements des institutions militaires sont d'autant plus manifestes que ce document témoigne d'un plus grand soin de les cacher. La monarchie imérinienne était trop fière pour convenir que l'organisation de son armée était d'inspiration étrangère. Aussi lisons-nous dans le discours d'introduction à ces lois une longue énumération des progrès accomplis dans l'armement sous l'impulsion de l'un ou l'autre des souverains sans qu'il y ait même un mot pour les Européens qui avaient tant fait pour le pays ; le texte, sans constituer un mensonge positif, présente cependant quelque chose de foncièrement faux, parce qu'il dissimule une partie de la vérité. Il pèche par omission, sinon par commission et le lecteur doit être bien averti que c'est entre les lignes qu'il faut le lire ; abordé comme il convient et avec un bagage suffisant de connaissances préalables, il contient des aveux intéressants sur la faillite de la tentative imérinienne d'organisation de l'armée quand elle avait été laissée à ses seules ressources.

La proclamation qui précède cette loi militaire constitue d'un bout à l'autre, un document du plus vif intérêt. La tournure malgache de la pensée

ne cache pas un seul instant le fond essentiellement européen de cette dernière. Nous citerons pour en donner la preuve, l'apostrophe aux jeunes gens : « Accourez donc, jeunes gens, montrez que vous êtes capables d'un effort viril pour l'honneur et la sécurité de ce pays et du gouvernement, soyez les dignes enfants de notre patrie en réalisant le vœu d'Andrianampoinimerina, vous prouverez que vous ne le cédez en rien à nos vaillants prédécesseurs.

« Rien n'est plus déshonorant pour un homme que de rester inutile dans un pays qui a coûté à ses pères tant d'efforts et de sacrifices. Notre proverbe est bien vrai qui dit : « Il vaut mieux la mort qui fauche jeune plutôt qu'une existence stérilement longue dans un pays auquel on doit tout ».

« Debout, jeunes gens, soyez la gloire et l'orgueil de ce gouvernement ; c'est en vous que notre Ile place ses chères espérances ; prouvez que vous êtes non des enfants, mais des hommes, car Moi et le pays espérons que tous les sujets indistinctement, mais vous tout particulièrement, s'aquitteront désormais du devoir tracé devant eux, que chacun s'efforcera de remplir consciencieusement son rôle pour assurer à la patrie et au gouvernement le prestige et la force qui nous rendra dignes de conserver bien à nous le patrimoine que Dieu nous a transmis. »

Cela était évidemment fort bien dit et il n'y avait rien de mieux en principe. Mais, en réalité, ce qui manquait à l'armée imérinienne pour devenir un corps dont les qualités de résistance ou d'attaque fussent comparables à celles des organisations militaires d'Europe, c'était tout simplement l'essentiel. Ce placage de lois et réglements exotiques recouvrant un mauvais système d'ordre local, ne constitua qu'une pauvre caricature des institutions qu'on voulait imiter. Si Rainilaiarivony s'était décidé à nourir ses soldats et à leur fournir des remèdes, il eut certainement agi avec infiniment plus de sagesse qu'en s'appliquant à transposer dans son pays une législation militaire encore bien au-dessus du degré de développement atteint à Madagascar.

Radama I avait nettement saisi tous les côtés de la question militaire. Après lui on emprunta aux Européens non les réalités solides, mais les apparences trompeuses, non l'esprit, mais la lettre. Une conséquence déplorable en découla ; on créa dans le pays un sentiment trompeur de sécurité derrière le rempart d'une organisation militaire que nul Européen clairvoyant ne prenait, en fait, au sérieux.

Au nombre des plus funestes de ces apparences créatrices d'illusions il faudrait compter les revues qui se déroulèrent, pour la plupart, sur le terrain d'Imahamasina. Une des plus importantes eut lieu en 1883 dans les débuts de la première guerre avec la France. Houlder l'a décrite avec beaucoup de finesse et d'humour. Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs un tableau plus vivant de l'armée malgache, une évocation plus pittoresque de son aspect, une représentation plus fidèle de l'état d'esprit de la foule dans une des grandes circonstances de la vie politique de l'époque.

La population et l'armée avaient été convoquées pour un kabary relatif à la situation que venait de créer la rupture avec la France, mais l'armée se trouvait naturellement à la place d'honneur. On l'avait disposée sous la forme de carrés concentriques autour de l'estrade royale. A la périphérie on voyait

des guerriers porteurs de simples lances. Plus près du centre étaient alignés les soldats armés de fusil, corps d'élite par rapport aux premiers. A l'intérieur de ce cercle prenaient place des groupes d'officiers, des chefs de tribus, des dames aux vêtements multicolores et des étrangers en tenue, toute la petite et toute la grande noblesse du pays, déclare le descripteur de la scène. Des mesures médicales avaient même été prises, les drapeaux de la croix-rouge, piqués à intervalles, indiquaient la présence de postes de secours.

Parmi les groupes rassemblés autour de l'estrade réservée à la reine et à ses invités figuraient des généraux et des maréchaux « de la vieille école pour la plupart, avec des tenues dont le spectacle a si souvent mis à défi toute description. Nous ne nous y risquerons pas nous-mêmes », déclare notre auteur, de peur que ces vêtements aux formes étranges et venus des pays les plus divers, les tricornes d'Angleterre, les somptueux uniformes de France, les gros habits de couleur verte, brune ou mauve, avec leurs lourdes chamarrures et leurs longues queues, ces costumes, venant on ne sait d'où, ne nous disposent à rire et qu'on nous accuse de nous moquer de l'armée malgache.

Il y avait aussi à l'intérieur du cercle un canon avec un groupe de jeunes artilleurs d'allure à la fois élégante et martiale, vêtus de chapeaux noirs à bords dorés, de tuniques écarlates à parements argentés et de pantalons noirs. A côté d'eux se trouvait la fanfare aux vareuses rouges, si familières des spectateurs anglais de la scène, mais auxquelles un long usage avait fait perdre une partie de leur splendeur première.

Des troupes de la maison royale défilèrent immédiatement avant l'arrivée de la reine, au milieu de la journée. « Elles se composaient d'environ 4000 hommes et avaient l'air tout à fait martiales, avec leurs tuniques blanches, leurs pantalons foncés, leurs chapeaux d'écorce brune et leurs fusils se chargeant par la culasse, brillants et nets. Le régiment qui produisit la plus vive impression fut celui des Marafiely ainsi dénommé parce que les hommes portaient des jerseys à raie. C'était, déclare Houlder, un spectacle étrange, mais qui nous remuait et nous transportait par la pensée en Angleterre sur les terrains de foot-ball. »

Bientôt après, le cortège royal arrivait et les spectacteurs voyaient défiler tour à tour les dames de la cour en vêtements somptueux, les officiers et les courtisans en grand nombre, les ministres suivis de Rainilaiarivony monté sur un beau coursier et finalement la reine, elle-même précédée du cœur des femmes qui battaient des mains et chantaient en mesure au son d'un vieux tambour. La souveraine était encore en palaquin, mais elle devait, après les discours d'usage, passer l'armée en revue, montée sur un magnifique cheval blanc.

Elle était simplement mais élégamment vêtue et s'assit sous un dais avec une grosse Bible à sa droite et une couronne à sa gauche. Son agitation, rapporte Houlder, était manifeste quand elle se leva pour haranguer les foules assemblées, pourtant elle parla sans aucune difficulté.

« Après avoir remercié le peuple pour s'être réuni en si grand nombre, témoignant ainsi son attachement au pays et sa loyauté envers elle, la reine continua en ces termes :

« Je vous le déclare, ô mes soldats — car nous sommes tous soldats,

maintenant — j'ai fait ce que j'ai pu pour maintenir la paix et prévenir toute nouvelle effusion de sang. Quoique nous ayons déjà et à deux reprises, payé des indemnités aux Français j'acceptais encore de le faire, oui, j'acceptais toutes les conditions qui ne portaient pas atteinte à ma souveraineté sur ce pays et à l'indépendance du royaume. Mais ils se refusent à négocier à moins que je ne consente à porter le titre de Reine de l'Imerina, à leur abandonner un tiers de l'île et à leur payer 200.000 piastres en plus de la réparation des pertes occasionnées aux étrangers pendant la guerre. Vous avez déjà rejeté cette demande et je joins mon refus au vôtre. Moi qui ne suis qu'une femme je veux me montrer virile pour contribuer avec vous à la défense de notre pays. Donc, courage, mes soldats. Ne négligez pas vos préparatifs. Je vous appellerai à entrer en campagne quand l'ennemi viendra véritablement. Espérez en Dieu, car, sans son aide tout sera vain. Rappelez-vous aussi que noble est la mort de celui qui succombe en combattant pour son pays ».

Après la présentation du hasina vinrent les discours des chefs belliqueux et vigoureusement applaudis pour la plupart. Un auteur fit une allocution des plus vibrantes, déclarant qu'il n'y aurait plus de tentative de conciliation, mais qu'on combattrait jusqu'au bout. « Ces déclarations, rapporte Houlder, excitèrent au plus haut point les auditeurs et les amenèrent à brandir leurs épées, leurs lances et leurs fusils et à danser en rond comme des possédés ».

Mais l'enthousiasme devait atteindre son plus haut degré pendant le discours du premier ministre qui parla le dernier. « Par moments, quand les auditeurs étaient invités à approuver par la formule : n'est-ce-pas cela ? la foule semblait délirante ; le groupe des grands personnages sur le devant de l'estrade se démenait et gesticulait de la façon la plus extraordinaire ; les pasteurs aux airs solennels et aux vêtements noirs si respectables, emportés, par l'enthousiasme général, s'abandonnaient à des attitudes aussi peu coutumières que surprenantes ».

Mais plus grand était l'enthousiasme belliqueux dont était animée cette foule et plus grande aussi les trompeuses illusions qu'elle entretenait.

Après la fin de la première guerre franco-malgache et la signature du traité du 17 décembre 1885, on se trouve à Madagascar dans une situation pour le moins paradoxale. Bien qu'abrité par le protectorat français, effectif sans être implicitement nommé, le gouvernement malgache continua à faire appel à des instructeurs étrangers et à se procurer clandestinement du matériel en vue de l'éventualité d'une nouvelle guerre.

On n'entrera pas ici dans le détail de ces préparatifs, ils ne constituent plus que dans une faible mesure des preuves de l'influence européenne. Le mouvement était déclanché depuis 1879, entraînant le gouvernement malgache, il devait le mener jusqu'aux dures leçons de la seconde guerre 1895.

L'armée de Rainilaiarivony ne fut jamais redoutable que sur le papier. Avec ses quarante-cinq mille hommes exercés, qu'on aurait pu augmenter de fortes réserves, si la loi sur le recrutement avait été sérieusement appliquée, avec ses six corps d'armée et ses 290 bouches à feu, elle devait être plus que suffisante pour amener toute puissance européene à y regarder à deux fois avant de s'engager dans une expédition contre une force solide luttant pour

son indépendance et sur son propre territoire. Mais, en fait, l'armée n'était pas plus brillante en 1894 que vingt ans avant. Il n'y avait ni casernements, ni discipline. Les armes étaient mal entretenues et la moitié d'entre elles hors d'état de blesser d'autres que ceux qui les maniaient. Les troupes, dépourvues de ravitaillement n'avaient aucun goût pour les opérations militaires et les désertions se produisaient en masse le lendemain de l'entrée en campagne.

C'était bien en pure perte que le gouvernement malgache avait fait appel à des officiers après que la méthode des sergents se fut révélée insuffisante. Ces étrangers ne pouvaient pas donner une mentalité nouvelle à leurs élèves ; et c'était cela qu'il fallait pour porter l'armée à un développement à la hauteur des aspirations du gouvernement.

Nous n'entrerons pas dans le récit des opérations militaires de l'année 1895, car loin de témoigner de la présence d'influences étrangères sur les événements, il ne ferait que rendre manifeste le peu de part qu'eurent du côté malgache les vrais principes européens dans la conduite de la guerre.

Toutes ces velléités de grandeur militaire se terminèrent par une catastrophe qui montra combien il était vain et dangereux pour un peuple de vouloir imiter les Européens, quand il n'est pas arrivé à un degré de développement lui permettant de saisir et d'assimiler autre chose que des décevantes apparences.

Parmi les déficits qui éclatèrent alors, de toutes parts, dans l'organisation militaire imériniénne il n'y en eut pas de plus notoires que ceux qui se manifestèrent dans le service de santé. Ce service était organisé sur le papier. Le gouvernement devait fournir les remèdes. Mais en fait il n'y en avait point. Ceux que le Docteur Ralarosy put distribuer aux troupes campées aux environs de la capitale provenaient, pour la plupart, des hôpitaux missionnaires.

Par contre, on remarquera le contraste que forme avec l'incapacité du gouvernement une initiative missionnaire prise par Houlder. « On peut bien s'imaginer, déclare-t-il, que nous, les missionnaires, nous sympathisions beaucoup avec les pauvres diables désignés pour aller à la guerre...... Aussi certains d'entre nous eurent l'idée de susciter un mouvement de solidarité dans la population en faveur de ceux qui avaient la mission de combattre pour le pays et de l'amener à leur fournir autant que possible les choses nécessaires aux malades et aux blessés. Afin d'illustrer mon idée, je décrivis, un jour que je prêchais à Ampamarinana, le noble exemple donné par Florence Nightingale pendant la guerre de Crimée et le développement merveilleux depuis lors de ce mouvement parmi les peuples civilisés. Je fus étonné en constatant la profondeur des sentiments et la vague de sympathie qu'ils provoquèrent. C'est à peine si je pus continuer le service et, lorsqu'il fut terminé, il n'y eut pas de doute à avoir relativement à ce que les membres de cette église feraient. En quelques jours on ramassa environ 300 francs, sans compter des quantités de remèdes et du linge. De plus, l'idée fit son chemin, fut reprise presque partout ailleurs ; avant le départ des soldats ou pendant qu'ils étaient au front, on leur procura des sommes considérables, témoignage de la sympathie de leurs compatriotes chrétiens. » L'initiative privée suppléait aux défauts du gouvernement et ce n'est d'ailleurs pas à Madagascar seulement et sous le ministère de Rainilaiarivony qu'on a vu ce fait se produire.

Du côté des initiatives militaires, c'est donc à un échec qu'elles ont abouti, échec dû à un manque de compréhension des nécessités de la situation. Nul, en dehors de Rainilaiarivony, ne doit en être tenu pour responsable, et les instructeurs européens moins encore que tous les autres. Il eût fallu une adhésion plus ouverte et plus hardie aux principes et aux pratiques des peuples étrangers. A défaut de cela il aurait mieux valu ne pas jouer au soldat. Le gouvernement malgache s'est perdu, faute de le comprendre.

CONCLUSIONS

Nous nous sommes efforcés de mettre en lumière dans les notes précédentes, des séries de faits et de développements, qui se présentent sous un double aspect, influences ou pressions exercées d'un côté, transformations et progrès en résultant de l'autre.

C'est l'action étrangère qui a contribué à faire règner, en Imerina tout d'abord, puis par l'intermédiaire de cette région privilégiée devenue, au milieu des ténèbres environnantes, comme un phare de lumière et un foyer de civilisation, dans toute l'étendue de l'île, des conditions d'existence très supérieures à l'état ancien des choses ou des modes de sentiment et de pensée d'un ordre très relevé. Sans cette action, Madagascar serait encore tout entier plongé dans les conditions misérables constatées dans les parties de l'île qui ont échappé à l'influence européenne.

Les Imériniens eurent la chance de trouver dans la plupart de leurs initiateurs européens des personnes qui se distinguèrent par des aptitudes professionnelles fort remarquables ou par un dévouement et des qualités de cœur rares. Ceci provient de ce que les pionniers de la civilisation européenne à Madagascar furent en majorité, sinon tous, des missionnaires. Le nombre des aventuriers y a été relativement minime : la pauvreté du sol et l'éloignement de la mer ont protégé l'Imerina tout au moins contre la cupidité des conquérants qui, pour s'assurer la possession de richesses réelles ou supposées, eussent tout mis à feu et à sang.

Grâce à ces dignes initiateurs de l'influence étrangère, l'idée qui s'ancra profondément dans l'esprit des populations fut celle de la noblesse des Européens. Et elle subsiste encore, quoique souvent ébranlée, de nos jours. L'occupation a versé depuis sur le pays beaucoup trop d'éléments nouveaux pour qu'ils aient tous été à la hauteur des premiers. Et il ne semble pas que la France, tout comme les autres nations colonisatrices, ait été assez sévère dans le choix de ceux qu'elle envoyait ou qu'elle laissait aller dans ses colonies. Mais c'est là un procès qu'il est encore prématuré d'instituer. Il se posera à son heure pour tous et nous serons jugés, alors, d'après nos mérites, ou nos fautes. On a voulu simplement rappeler ici que pendant longtemps les Imériniens crurent les Européens incapables de tromper, de mentir ou de voler, qu'ils se les représentaient comme des prodiges de dignité et d'excellence, supérieurs aux autochtones, non moins par leur caractère et leurs coutumes que par leurs capacités ou leur instruction. Pourrait-on formuler un plus bel hommage à la mémoire de ceux qui, au XIX^e^ siècle, représentèrent l'Europe et sa civilisation à Madagascar ?

Quant aux Malgaches et, plus particulièrement aux Imériens, c'est à très juste titre qu'ils considèrent la présence de ces initiateurs parmi eux comme un très grand bienfait pour leur pays.

Au point de vue physique les conditions de vie ont été remarquablement transformées. Les Européens ont donné des soins aux corps en créant des hôpitaux et des dispensaires, en organisant l'enseignement de la médecine, en portant, toutes les fois qu'ils le pouvaient, des secours jusqu'aux populations des villages. A la lutte contre la maladie ils ont ajouté les premières notions de prophylaxie et d'hygiène.

Les conditions de la vie furent améliorées, elles aussi. Les logements insuffisants et insalubres où la promiscuité était inévitable furent remplacés, pour la partie aisée de la population tout au moins, par des maisons de briques recouvertes de tuiles. Et la propreté plus grande qui régna dans les villes ou les villages contribua au progrès de l'hygiène. Le vêtement aussi s'améliora. Les mauvaises rabanes grossièrement taillées, les lamba par trop minces et flottants firent place aux vêtements cousus, aux étoffes plus chaudes. La nourriture bénéficia de l'introduction d'une grande quantité de semences et de plants d'origine étrangère.

Cette transformation des conditions de la vie matérielle fut d'ailleurs facilitée et hâtée par l'initiation des Impériniens à différentes formes de l'activité professionnelle, initiation qui fut elle-même généralement basée sur la connaissance des aptitudes.

Malgré la préférence très marquée des Imériniens pour les côtés matériels de la civilisation, il est indéniable qu'ils ont aussi fait de grands progrès au point de vue intellectuel. Ils passèrent au cours des quatre-vingts années qu'embrasse notre étude, d'un état d'ignorance complète à des conditions pouvant fort bien être comparées, tout au moins en ce qui concerne l'instruction primaire, à celles qui régnaient en Europe à la même époque. On vit une foule de gens se porter vers l'instruction avec une avidité et un élan qu'on ne rencontre pas toujours chez des peuples pourtant considérés comme plus civilisés. Il en est résulté un décalage aux nuances infinies et la formation d'une élite qui se serait élevée encore davantage si elle en avait eu les moyens.

Au moral le bilan des acquisitions n'est pas moins remarquable. La dureté de cœur, caractère des populations primitives de l'Imerina, fut combattue par les influences moralisatrices et généreuses du sentiment chrétien. Les membres des églises s'élevèrent fréquemment jusqu'au point d'aimer leur prochain comme eux-mêmes et si tous ne parvinrent pas à ce haut degré d'altruisme, la totalité des fidèles fut moralement très améliorée, puis, par l'intermédiaire des églises, la population dans son ensemble s'en ressentit. La tendance, si marquée chez les Imériniens, que manifeste l'individu à sacrifier à son propre avantage, l'intérêt de la collectivité fut souvent heureusement combattue par l'instinct grégaire que développa l'organisation des églises. On vit apparaître plus de justice dans les institutions, dans l'administration et dans l'armée, au fur et à mesure que grandit l'influence du christianisme.

Dans le domaine spirituel on se trouve en présence de gains non moins importants. Le XIX[e] siècle assista à l'effondrement des religions païennes génératrices de peur, de superstitions, de coutumes barbares. Il assista à l'avènement et à la proclamation du règne du Père, du Dieu d'amour. Les vieilles religions étaient d'ordre essentiellement négatif : elles avaient prescrit une multitude de

tabous qui enserraient et étouffaient la personnalité de l'homme. Au lieu de cela on vit apparaître un modèle à imiter : celui de la « parfaite stature du Christ », cherchant à se recréer dans chacun des croyants. Ces notions nouvelles eurent un retentissement sur la vie toute entière de la population. En découvrant qu'ils avaient une âme infiniment précieuse aux yeux de Dieu, les Malgaches apprirent la valeur du corps, le respect de soi-même et des autres. La moralité naquit et se développa au fur et à mesure de l'éveil de l'esprit. L'individu tout entier, ainsi relevé, grandi, rendu conscient de lui-même et du divin fut orienté vers le monde des choses meilleures.

Serait-ce à cause de ces progrès que certains critiques ont reproché aux missionnaires d'avoir voulu « européaniser » Madagascar ? On serait étonné de leur entendre faire ce reproche par un homme aussi avisé que M. Gautier, si cette remarque de l'éminent géographe n'avait pas l'air de dissimuler une légère pointe d'humour (1).

Est-ce à dire que tout était pour le mieux à Madagascar, vers 1895 ? Loin de là. Car, s'il en eut été ainsi, l'intervention française n'aurait pas eu de raison d'être et elle ne se serait pas produite.

En vérité il restait encore beaucoup à accomplir dans tous les domaines, au moment eù la France prit en mains la direction des affaires. Les conditions de logement, d'habillement, de nourriture et de sécurité restaient très défectueuses pour la majorité de la population. Il fallait y remédier. On ne pouvait y parvenir qu'en augmentant les ressources du pays, c'est-à-dire en encourageant la production et le commerce. Ce fut un des soins les plus constants de l'administration française. Les grands progrès, dans ce domaine, ne pouvaient être réalisés qu'au moyen d'une politique économique hardie que Rainilaiarivony ne sut jamais concevoir. C'est la France qui a fait tracer et exécuter des routes et des chemins de fer, organiser le service postal et aménager les villes par l'adduction d'eau et l'installation de l'électricité. C'est elle surtout qui a étendu l'action de l'assistance médicale à toutes les parties de l'île.

Au point de vue intellectuel, le régime malgache avait très peu fait en dehors de la région privilégiée des plateaux. Il restait à porter l'instruction aux autres régions de la colonie et à développer les enseignements — médical et professionnel — créés par les missionnaires. Le dernier était encore totalement insuffisant, bien que son développement eût été préparé par les bonnes études générales des nombreuses écoles du premier degré.

Le moral des habitants du pays portait encore la marque de toutes les tares qui les avaient pendant si longtemps dégradés. Il restait à inculquer à une large partie de la population, accoutumée de tout temps à la paresse et à la dissimulation, le goût du travail, le souci d'accomplir scrupuleusement la besogne donnée, le respect de la vérité, la considération envers soi-même et envers son prochain, la sensibilité à la souffrance des autres et à celle des animaux, le sens de la solidarité, la honte du mal, le respect de la loi, en un mot la plupart des formes supérieures de la vie morale et celles-là même qui qualifient l'homme pour jouer un rôle au sein de la société et font de lui un citoyen.

(1) *Rev. de Mad. 1er semestre 1900, p. 32.*

Au point de vue spirituel, il y avait également place pour de grands progrès. Beaucoup d'Européens déclarent sincèrement que la plupart des Malgaches échappent à peu près totalement, en fait, aux influences civilisatrices du christianisme et bien des apparences confirment ces déclarations. M. Renel qui assure s'être livré à une étude impartiale de la question religieuse à Madagascar émet l'idée, dans un de ses ouvrages les plus récents, que le paganisme survit presque partout, sous l'apparence d'une adhésion extérieure aux croyances nouvelles (1). Et d'autres, des missionnaires même, nous ont déclaré que c'était aussi leur avis.

C'est à la France qu'incomba, après 1895, le soin de hâter l'évolution des Malgaches. Il nous suffira de rappeler ici que ses représentants trouvèrent la besogne déjà engagée et bien en train dans beaucoup de domaines de la vie, tant individuelle que sociale. Il ne restait qu'à pousser le sillon ou à le redresser. Depuis lors les forces du christianisme et les traditions de la France ont combiné leurs efforts en vue de préparer le peuple malgache à une vie plus haute par la soumission à la discipline et à l'ordre sous toutes leurs formes, par l'appel à l'activité libre et féconde, par l'élévation du niveau de la vie de famille, pour ne citer que les principales lignes de ce développement. La déclaration des Droits de l'Homme découle, en fait, de l'Evangile qui présente le gros avantage d'être plus approprié, parce qu'il entretient surtout l'individu de ses Devoirs. Le développement des Malgaches continue autour de nous, non sans quelques heurts, il est vrai, mais réel néanmoins. Les enseignements de la religion chrétienne et les directions de la France ont encore beaucoup à apprendre à ces populations. Les uns et les autres, nous en avons la confiance, sauront les orienter pour leur bien et les conduire sagement et prudemment de progrès en progrès. La France, en particulier, n'a pas de plus beau rôle à jouer que celui de sœur aînée pour le peuple intelligent et fier qui la suit pas à pas. Et, quant aux églises chrétiennes, elles travaillent, ici comme en tout lieu, à l'établissement d'un royaume éternel dont les bases seules sont terrestres et dont le couronnement est ailleurs.

---

(1) *Ancêtres et Dieux. Bulletin de l'Académie Malgache 1920-21, p. 12-13.*

AMBATOVINAKY

PIÈCES ANNEXES

INTRODUCTION

Nous donnons ci-après, à titre de pièces annexes, présentées d'après leur ordre chronologique, un certain nombre de documents qui nous ont paru de nature à confirmer les conclusions auxquelles nous avons été amené par notre premier travail. Nous n'aurions pas pu les incorporer à celui-ci sans l'allonger considérablement. D'un autre côté nous aurions craint, en les écartant, de nous priver de textes ou de commentaires d'une valeur très probante.

Certaines des pièces sont peu connues. C'est le cas pour les numéros 4, 5 et 6 que nous empruntons à l'Histoire de Madagascar d'Ellis, ouvrage qui semble appelé à devenir rapidement introuvable (1). Les textes législatifs cités ne courent pas les mêmes risques, à cause des excellentes éditions de Monsieur Julien. Nous les avons produits vu l'importance des débats auxquels ils ont donné lieu.

---

(1) *Nous avons fourni de ces textes une traduction strictement littérale, sans chercher à supprimer les répétitions.*

TABLE DES MATIÈRES (pièces annexes)

N° 1 — Les prérogatives royales et les égards dus à la famille du souverain, d'après Andrianampoinimerina.
N° 2 — La corvée et le lokam-panompoana.
N° 3 — Le mariage d'après les lois d'Andrianampoinimerina.
N° 4 — Les instructions données à Hastie en 1817.
N° 5 — Extraits de la lettre du gouverneur Farquhar au comte Bathurst relativement à sa politique à Madagascar.
N° 6 { —A Extraits du traité de 1817.
—B Proclamation de Radama relative à ce traité.
N° 7 { —A Extraits du traité du 11 Octobre 1820.
—B » » » 31 Octobre 1823.
N° 8 — Une colonie imérinienne sur la côte Est.
N° 9 — Radama 1er souverain civilisateur.
N° 10 — Traité du 12 septembre 1862.
N° 11 — Extraits du code de Ranavalona II ou code des 101 articles.
N° 12 — Extraits des Instructions aux Sakaizambohitra.
N° 13 — Extraits du code des 305 articles.

ANNEXE N° 1

Les prérogatives royales et les égards dus à la famille du souverain d'après Andrianampoinimerina

« Je suis le maître absolu de mon domaine, c'est-à-dire maître sur la terre et maître dans le ciel ; de même que chacun de vous règne chez soi dans les limites que lui assignent ses portes et fenêtres. Nul, en dehors de moi, ne peut recevoir le hasina, et je ne supporterai point que d'autres se disent grands princes et puissants, car ils méconnaîtraient ainsi ma propre puissance.

« Mes parents étant nombreux, il importe de les différencier. Mes douze femmes, mes enfants et mes neveux, mes frères et sœurs, enfin les Marulahi pourront porter à la tête et aux chevilles des perles de corail rouge et s'abriter sous un parasol de même couleur. Ils auront le droit de se faire porter en palanquin et à ces divers indices vous les reconnaîtrez. Mes autres parents sont nombreux aussi, mais je ne voudrais pas qu'il y eût avec les premiers la moindre confusion. Au cas où vous ne les reconnaîtriez pas, cette erreur ne saurait, sans doute, constituer une faute, mais il n'en serait pas de même, s'il y avait de votre part l'intention systématique de manquer aux égards que vous leur devez ».

G. Julien—Institutions polit. et soc. de Madagascar. — Vol. I, p. 299-300.

ANNEXE N° 2

La corvée et le lokam-panompoana

« Les corvées de l'Etat ou fanompoana, dit-il, seront supportées par tous les sujets à raison du district auxquels ils appartiennent, c'est-à-dire que l'Imerina étant divisée en six districts, les charges publiques seront imposées par sixièmes à chacune d'elles. Les guerres et les rivalités étant à jamais terminées, j'exige que la lutte s'engage sur le terrain de l'activité et du travail ; à cet effet, ceux de mes sujets qui auront failli à leur tâche verront leur district condamné à une amende de 1000 piastres au profit du district concurrent qui se sera signalé par son ardeur. C'est ce qu'on appellera le lokam-panompoana et qui remplacera l'ancien lokan' ady devenu sans raison d'être. Si l'éventualité de payer 1000 piastres à des rivaux doit être pour vous une humiliation, ef-

forcez-vous de les égaler ; rien ne me sera plus agréable que de conclure à l'équivalence de vos mérites, le lokam-panompoana n'ayant, à mes yeux, d'autre but que d'entretenir l'émulation parmi vous.

G. Julien — Instit. polit. et soc. de Mad., Vol. I, p. 179.

« Un des caractères essentiels du fanompoana était la gratuité. Le souverain ne devait aucune rémunération à ses sujets parce que ceux-ci, en le servant, lui donnaient un simple gage d'obéissance et de dévoûment. En exécutant les corvées chacun n'accomplissait que son devoir de sujet respectueux, car selon la conception des Malgaches il est de l'essence populaire de servir le roi et de l'essence royale de dominer les sujets et d'en disposer. Le fanompoana rétribué eût été la négation même de l'autorité royale. Ainsi les choses furent de tout temps comprises et pratiquées. Le souverain en convoquant ses sujets pour une tâche quelconque ne faisait qu'user d'un droit incontesté et incontestable, car il était considéré comme le propriétaire discrétionnaire non seulement du pays mais aussi des habitants.

G. Julien — Instit. polit. et soc. de Mad. Vol. I, p. 191.

ANNEXE N° 3

Le mariage d'après les lois d'Andrianampoinimerina

Le mariage n'est possible qu'entre sujets d'une même caste

Les Andriamasinavalona et ceux de mes sujets qui contracteront mariage avec une personne de la caste hova, deviendront eux-mêmes hova pour s'être mésalliés et avoir poussé l'Imerina au commerce licencieux des castes entre elles. Si d'autre part des « hova » ou sujets libres s'allient à des « tandunaka » ; ils deviendront ma propriété pour s'être unis à mes esclaves. Quand ces mêmes hova auront des relations coupables avec les esclaves de particuliers, les fokon' olona les vendront et disposeront de la moitié du prix, l'autre moitié devant m'être versée en même temps que me seront fournies les explications nécessaires. J'entends que dans ce pays, sous les peines les plus sévères, les sujets ne contractent mariage qu'entre individus de même caste : les princes du sang avec les femmes de la noblesse, les hova avec les femmes hova, les tandunaka avec les tandunaka, les esclaves avec les esclaves ».

G. Julien — Instit. polit. et soc. de Mad., Tome I, p. 314.

Epouse suspendue (de ses fonctions d'épouse) ; *indemnité d'humiliation « taha ratsy »*

Lorsqu'une épouse se montrera systématiquement rebelle à l'autorité du mari, dans le but de se faire répudier et que le mari ne voudra pas s'imposer ce sacrifice, il versera à sa femme l'indemnité taha ratsy et aura droit de lui donner une rivale ; sans cela quand vous partez au loin pour exécuter mes corvées vous n'auriez personne pour veiller sur vos demeures et vos biens ; j'ajouterai que ce taha ne fût-il composé que d'une bourre de fusil, d'un bâton et d'un coq rouge, suffira pour régulariser votre situation de polygame (mpampirafy), excusée du fait que votre femme légitime excusée par vous à rentrer au domicile conjugal, s'y est refusée. Quant à la femme en révolte contre son mari, elle subira tous les inconvénients d'une situation créée par elle en ne recouvrant pas sa propre liberté : elle restera comme en suspens et le taha composé du coq rouge, du bâton et de la bourre de fusil représentera pour elle jusqu'à nouvel ordre le mari abandonné. Cette situation ne prendra fin que si l'épouse révoltée sollicite le pardon du mari, auquel cas celui ci reprendra sa femme légitime et renverra celle qu'il avait donnée pour raty ou remplaçante provisoire (1).

G. Julien, Instit. polit. et soc. de Mad., Tome I, p. 314.

ANNEXE N° 4

Les instructions données à Hastie en 1817 par le gouverneur Farquhar.

Nous reproduisons ci-dessous, à cause de leur vif intérêt, un long extrait des instructions données à Hastie, lors de son premier voyage à Tananarive. — « Son excellence comprend parfaitement que le but important qu'elle a en vue ne peut être réalisé à la hâte. Ce doit être le résultat de la persuasion et de l'habileté. Il consiste à convaincre un despote à demi civilisé qu'il est plus avantageux pour lui de garder ses gens dans ses états et d'obtenir en quantité suffisante, grâce à leur travail, les produits nécessaires à son pays, pour être échangés contre ceux d'Europe ou des Indes dont il a besoin, que de le dépeupler par la vente de ses sujets ou de ses infortunés voisins dont il ravage le territoire afin d'assouvir ses désirs. Notre but est de le convaincre

(1) *On rapprochera de ces extraits de la législation d'Andrianampoinimerina les articles du code des 305 articles relatifs au mariage. Nous les donnons ci-après.*

que, dans ce dernier cas, les ressources vont en diminuant chaque jour, jusqu'au moment où elles sont épuisées, tandis qu'une ligne de conduite diamétralement opposée lui assurerait, ainsi qu'à son pays, un accroissement de richesse sûr et régulier.

« Dans ce but il convient d'encourager la culture des produits utilisables pour des échanges et de montrer au souverain de nouvelles branches d'activité. Il faut, en tout premier lieu, lui faire comprendre la nécessité d'établir des voies de communication commodes et sûres avec la côte. Il faut lui enseigner à transporter les produits de son pays à l'aide de bêtes de bât, qu'on trouve en grand nombre à Madagascar, jusqu'au jour où ses gens auront appris l'usage des charrettes ; on quadruplera par là les ressources de l'agriculture. Il faut leur enseigner à exploiter leurs mines et leurs forêts ainsi qu'à doubler leurs moyens de subsistance en introduisant les diverses racines ou plantes farineuses qui sont acclimatées à Maurice et y poussent maintenant en très grande abondance. En augmentant pour eux les plaisirs rationnels de l'existence on les initiera aux arts et ils deviendront de plus en plus civilisés au fur et à mesure qu'ils deviendront plus heureux.

« Les indigènes de Madagascar sont oisifs et, par suite, pauvres. Notre but est de leur montrer que le travail est la base de la fortune et que la fortune consiste dans le travail. Offrez-leur donc, pour cela, une compensation en retour de leur activité ».

« Il sera naturellement nécessaire de leur fournir les produits qu'ils achètent d'ordinaire avec les bénéfices résultant de la vente des esclaves et de prendre en échange leurs denrées brutes, soie, coton, gomme, indigo, et même de leur consentir des avances au début, de façon à les encourager à fournir des quantités considérables de ces produits. Il faut donner un exemple au peuple et cet exemple doit venir du souverain lui-même. Notre agent doit lui enseigner à construire une maison sur le modèle européen, à disposer un jardin, à former des équipes de forestiers et de bûcherons, des maréchaux, des charpentiers, à créer des installations pratiques de toute espèce et à utiliser avec profit le grand nombre de bras qu'il a à sa disposition ».

Ellis, Hist. de Madagascar — Vol. II, p. 163-164.

ANNEXE N° 5

Extraits de la lettre du Gouverneur Farquhar au comte Bathurst, ministre des colonies relativement à sa politique à Madagascar

12 septembre 1816

« J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie de l'arrivée ici des deux jeunes frères de Radama, roi des Ovahs, le plus puissant des princes de Madagascar ; c'est un évènement qui peut avoir une importance considérable pour

les habitants de notre colonie et qui pourra être suivi de résultats avantageux en fin de compte, pour la civilisation de Madagascar.

« Ceux des commerçants français qui sont intéressés à la traite, et dont les opérations ont été supprimées par l'établissement de la puissance britannique dans ces îles, ont habilement inspiré aux chefs et aux souverains de Madagascar de la jalousie et de la méfiance envers le gouvernement britannique.

« J'ai donc pensé qu'il était absolument nécessaire, en vue d'entretenir l'entente qui doit régner entre les marchands britanniques et les autres sujets de Sa Majesté établis à Madagascar, d'un côté, et les princes indigènes de l'autre, d'envoyer une personne dûment qualifiée à ces derniers, dans l'espoir de fonder une paix durable et de protéger les premiers dans l'île.

. . . .

« Comme mon désir était, en même temps, de supprimer par tous les moyens pacifiques une des grandes sources de ravitaillement pour la traite, et comme cette mission devait avoir au plus haut point, l'air de favoriser les intérêts des princes indigènes, je fus d'autant plus disposé à accepter, en cette occasion, les services de M. Chardeneaux.

. . . .

L'un des frères de Radama récemment arrivés ici est l'héritier présomptif de son pouvoir ; ils sont accompagnés de deux des principaux ministres de ce prince, du fils de l'un des nobles de la tribu des Betanimena, de trois ministres du roi de Tamatave, de deux chefs du sud et d'une nombreuse suite.

« Nous nous croyons autorisé à considérer les personnes qui sont en ce moment ici, envoyées par les souverains respectifs de Madagascar, comme représentant tout ce qu'il y a de puissant dans le centre et sur les côtes de cette grande île.

« De ces souverains Radama est plus intelligent et celui qui possède les plus grandes ressources. Son peuple est le plus actif et il est aussi, plus avancé dans les arts nécessaires à la vie que toute autre population de Madagascar. Il a incorporé au nombre de ses sujets et mis sous son autorité tous les petits états environnants ; son armée se compose de quarante mille hommes pourvus d'armes à feu.

« Il semble donc que l'amitié d'un chef aussi puissant ne peut pas manquer d'être éminemment utile en vue d'assurer la sécurité dans l'île, et de faciliter le commerce qu'on peut entreprendre pour remplacer la traite abolie par les lois.

« L'occasion qui est maintenant offerte aux jeunes princes de s'initier aux arts et aux coutumes des Européens ainsi qu'aux principes de notre religion ne fera sans doute que fortifier ces liens d'amitié et ouvrir de nouvelles voies à la civilisation.

« Le roi Radama est lui-même avide de s'instruire ; il écrit sa langue d'après les caractères arabes et il apprend à écrire le français en lettres romaines. Ses frères, qui sont arrivés ici, ont l'air très intelligents pour leur âge qui est de neuf à dix ans environ, et susceptibles d'acquérir rapidement tous les principes nécessaires de moral et de religion.

. . . .

« J'espère que votre Seigneurie ne trouvera rien à redire à ces ouvertures, d'un caractère pacifique et peu coûteux, en vue d'établir des relations plus régulières et plus sûres avec l'île de Madagascar ; des moyens de cet ordre nous permettront de faire progresser notre commerce plus avant que n'ont pu le faire les marchands qui y ont travaillé jusqu'à ce jour, sous le couvert de leurs forts et de leurs garnisons.

. . . .

« Je ne dérangerai pas davantage votre Seigneurie en lui exposant la valeur politique de Madagascar, comme annexe aux possessions britanniques en ces parages, vu que mes lettres antérieures ont été assez explicites à ce sujet ; mais je me permets de vous signaler qu'à mon avis nous avons la possibilité d'arrêter, dans une grande mesure et à sa source même, la traite dans ces mers et que je ne négligerai pas une occasion si favorable d'en user dans toute la mesure du possible. »

Ellis — History of Madagascar, Vol. II, p. 154-156.

ANNEXE N° 6

A. — Extraits du traité de 1817

Art. I. — Il est convenu, par les parties signataires de ce traité, que la confiance, l'amitié et la fraternité mutuelles, dont le traité constitue la manifestation, subsisteront entre les parties contractantes et seront à jamais maintenues et perpétuées.

Art. II. — Il est convenu, sous le sceau de la promesse et d'un accord dont le traité fait foi entre les parties contractantes, qu'à partir de la date de la signature du traité, cesseront et disparaîtront complètement, dans toute l'étendue des états du roi Radama, ainsi que partout où son influence peut atteindre, la vente ou le transfert des esclaves, ou de toute autre personne qui serait enlevée du territoire de Madagascar et transportée dans tout autre pays, île ou état, soumis à tout autre prince protestant ou puissance quelconque, que Radama, roi de Madagascar, fera une proclamation et une loi interdisant à tous ses sujets et à tous ceux qui sont sous son autorité, dans tous ses états, de vendre tout esclave qui serait transporté au dehors de Madagascar ou d'aider, encourager ou favoriser une telle vente, sous peine, pour le délinquant, de se voir lui-même réduit en esclavage.

Art. III. — Eu égard à cette concession de la part du roi Radama, souverain de Madagascar, et de son peuple, et en vue de l'en dédommager pleinement, ainsi que de la perte qui va en résulter pour lui, les chargés d'affaires de Son Excellence le Gouverneur de Maurice s'engagent à payer à

Radama, chaque année, les articles suivants (suit une énumération des sommes à verser et des produits à fournir).

Art. IV. — Et, de plus, il est convenu, entre les parties contractantes de protéger mutuellement le fidèle ami et l'allié de l'Angleterre le souverain des Comores contre les attaques des pillards, auxquelles il a été exposé depuis de nombreuses années et qui partent des petits états qui se trouvent sur le rivage de Madagascar ; et d'employer tous les moyens en leur pouvoir, par l'intermédiaire de leurs sujets, de leurs alliés et de leurs vassaux, à mettre fin une fois pour toutes à ce système de brigandage ; et les proclamations qui s'y rapportent seront distribuées dans les ports et sur les côtes de Madagascar.

B. — Proclamation de Radama relative au traité de 1817.

Habitants de Madagascar !

Vous n'ignorez pas l'amitié qui nous lie au Gouverneur de Maurice et l'affectueux attachement que nous professons envers lui. Son but, contrairement à celui de toutes les nations étrangères qui ont visité nos rivages, est d'augmenter notre bonheur et notre prospérité. Il ne nous a jamais privés de nos droits ou de nos biens ; il n'a pas permis aux blancs d'emmener nos enfants en esclavage ; il nous a envoyé des gens pour nous enseigner les arts et les métiers inconnus de nous jusqu'à présent, pour nous défendre contre nos ennemis et pour nous prémunir contre la famine en développant les cultures. Nous sommes plus heureux et notre sécurité est plus grande depuis que la puissance britannique est établie dans notre voisinage et nous sommes reconnaissants à notre bon père auquel nous sommes redevables de ces bienfaits.

Sa nation et son roi ont fait des lois pour empêcher que vous ne soyez emmenés en esclavage loin de votre île ; et il a puni ceux des blancs qui ont eu l'audace de violer cette loi.

Il nous a invité à lui prêter notre concours dans cette besogne entreprise pour notre bien ; et il nous a promis son aide puissante en vue de punir ceux qui pourront se montrer réfractaires ou désobéissants.

Nous acceptons donc volontiers la proposition qui nous est faite par notre père et nous déclarons par la présente que si l'un quelconque de nos sujets ou des personnes soumises à notre pouvoir vient à vendre un esclave ou toute autre personne, pour être emporté loin de Madagascar, l'individu coupable sera puni en devenant esclave lui-même et ses biens seront confisqués par nous.

Ainsi, que ceux de mes sujets qui ont des esclaves les emploient à la culture du riz et d'autres produits, au soin de leurs troupeaux, à la récolte de la cire et de la gomme, à la fabrication des étoffes ou d'autres objets

destinés à la vente. Je donne moi-même le premier l'exemple en faisant abandon de la redevance qui m'est due sur la vente des esclaves destinés à l'exportation.

Je donne des instructions à mon frère Jean-René et à tous les chefs du littoral de saisir, pour leur usage et à leur profit, tous les esclaves qu'on pourrait essayer d'exporter dans leurs provinces respectives ; ils fourniront également toute l'aide et tout l'appui en leur pouvoir à l'agent du gouvernement de Maurice dans l'exercice de ses devoirs.

J'ordonne à mes sujets et à tous ceux qui sont sous mon autorité de s'abstenir de toute attaque par mer organisée en vue du pillage et j'invite mes alliés à en faire autant ; on ne devra, en particulier, ni participer à des attaques ou à des tentatives contre les amis de notre alliée, la nation britannique, ni les autoriser.

On a eu l'habitude de diriger chaque année une attaque contre le sultan des Comores. Notre excellent ami, le Gouverneur de Maurice, l'a empêché l'année dernière et nous nous joignons maintenant à lui pour interdire toute autre manifestation d'inimitié contre le roi ou les habitants de cet archipel, sous peine d'encourir notre déplaisir le plus rigoureux et de s'exposer aux châtiments infligés aux pirates, quels que soient la nation ou le peuple auxquels ils puissent appartenir.

Telle est notre volonté ; qu'elle soit portée à la connaissance de tous les habitants de cette île ; il y va de leur bonheur et de leur sécurité d'obéir à cette proclamation.

Ellis History of Madagascar — vol. II, p. 126-127.

ANNEXE N° 7

Extraits du traité du 11 Octobre 1820

A.— « En vertu du traité conclu à la date du 23 Octobre 1817,......... l'abolition de la traite des esclaves sera et demeurera à jamais respectée....... »

« Par suite du traité sus-énoncé, M. Hastie s'engage, au nom de son Gouvernement, à emmener vingt sujets libres de Sa Majesté, le roi Radama, qui seront élevés dans l'étude de différentes professions d'artisans, telles que d'orfèvre, bijoutier, tisserand, charpentier, forgeron ; ou qui seront placés dans des arsenaux, chantiers de port de mer.... etc. De ce nombreux dix seront envoyés en Angleterre et dix à l'île Maurice, au frais du gouvernement anglais...

Il est bien entendu que le gouvernement anglais s'engage seulement à placer ces jeunes gens au nombre de vingt, chez des personnes exerçant les professions sus-mentionnées, et n'est pas rendu responsable de leur conduite ou de leur défaut de capacité. M. James Hastie s'engage, en outre, à emmener avec lui huit autres individus et à leur faire enseigner la musique, afin de

former un corps de musiciens pour les gardes de Sa Majesté le roi de Madagascar. En conséquence du présent article et des conditions sus-mentionnées, le roi Radama fera une proclamation par laquelle il notifiera que la traite des esclaves est abolie dans tous ses Etats.

De plus, il invitera toutes les personnes possédant des talents ou habiles dans des métiers ou professions, à venir visiter son pays, leur promettant protection, et sera, la dite proclamation, publiée dans le Mauritius Gazette.

Reproduit par L. Lacaille — Connaissance de Madagascar, p. 142.

B. — Extraits du traité du 31 Octobre 1883

Stipulations relatives aux saisies (traite).

ART. 2.— Tous bâtiments ou navires saisis, seront mis sous la main de la justice, et ils seront à cet effet, délivrés au Chef de Foulpointe, de Tamatave ou de tout autre lieu où Radama aura établi, à cet effet, un gouverneur commandant ou une commission spéciale ; on pourra aussi disposer de ces bâtiments ou navires suivant les lois de la Grande-Bretagne, actuelles ou à intervenir. Toutes les fois que les bâtiments ou navires auront été ainsi placés sous la main de la justice, et qu'il y aura lieu à condamnation, pour violation de ce traité ou des précédents, faits dans l'objet d'abolir la traite à Madagascar, ces bâtiments ou navires seront confisqués au profit du roi Radama....,.

ART. 3.— En cas de prise de pareil navire, on traitera de la façon suivante les personnes trouvées à bord et embarquées pour être menées en esclavage. Si elles sont natives de Madagascar, elles seront immédiatement réintégrées dans leurs familles, sinon elles seront reconduites, si faire se peut, dans leurs pays respectifs. Toutes les fois que la chose ne sera pas praticable, on les enrôlera dans le corps nommé Serundahs, appartenant à l'étabissement du roi Radama, qui sera chargé de pourvoir à leurs besoins.

Reproduclion d'après L. Lacaille — Connaissance de Madagascar, p. 143-144.

ANNEXE N° 8

Une colonie imérinienne sur la côte-Est

Au nombre des mesures recommandées par Hastie, en vue d'affermir l'autorité imérinienne sur les parties lointaines de l'île, il faut compter l'établissement des colonies d'un caractère à la fois militaire et agricole ou commercial. Voici dans quels termes Ellis rapporte la chose : « Il montra

également au roi la nécessité d'établir des garnisons dans tous les ports de l'île, système bien fait pour lui assurer d'une façon effective la loyauté de toutes les populations de l'intérieur, aussi bien que pour les empêcher de se procurer du matériel de guerre ; cela lui permettrait en outre d'échanger avantageusement les produits de son pays pour ceux dont il avait besoin (1) ».

La colonie devait même avoir un caractère agricole qu'Ellis met mieux en lumière dans les indications qui vont suivre. Hastie accepta, sur la demande qui lui en fut faite par Radama, de diriger la fondation de la première colonie qui fut établie à Foule-Pointe. L'agent anglais avait préconisé, en vue du recrutement, le système des volontaires. Chacun des membre de la Colonie devait être porteur de graines et de plantes et on avait l'ordre d'en prendre encore dans les diverses localités que le corps était appelé à traverser. Un petit contingent de militaires accompagnait les colons dans le but de protéger leurs entreprises naissantes.

Le 18 Juin 1822 le roi faisait savoir à son conseiller que deux mille ouvriers avaient été désignés pour le départ, accompagnés d'une horde de cent soldats. On avait remis au prince Rafaralahy, chef de cette colonie, de l'argent, du bétail et des étoffes pour lui permettre de se procurer tout ce qui serait nécessaire pendant le trajet.

Le corps parvint à son lieu de destination le 6 Juillet et le prince Rafaralahy fit annoncer aussitôt un kabary, au cours duquel il déclara que l'établissement qu'on allait fonder « était uniquement créé en vue de développer l'agriculture et les industries ainsi que de favoriser le développement du pays en y introduisant un commerce équitable ; il rappela que les lois des Hova assuraient le droit de propriété, réprimaient le vol et les empiètements de toute nature et il donna l'ordre aux colons de les observer strictement. Il expliqua ensuite qu'il ne tolérerait aucun monopole d'aucune sorte dans l'exercice du commerce, que le marché pour la vente des denrées d'importation ou d'exportation serait ouvert à tous, après qu'ils auraient acquitté les droits et que ceux dont les gains étaient le plus élevés, c'est-à-dire ceux qui produisaient, vendaient ou achetaient le plus, seraient le plus agréables à leur souverain.

« Après quoi le prince ajouta que, comme il était de son devoir d'encourager les colons laborieux, il attribuerait une parcelle de terrain à tous ceux qui lui en feraient la demande, pour leur permettre de se livrer aux occupations, de leur choix ; et, bien qu'il eût été convenu que tous les membres de la colonie dussent travailler pendant quatre mois à des services publics, il était disposé à autoriser ceux qui désireraient commencer à s'installer pour leur propre compte à ne consacrer qu'un jour sur quatre aux besognes d'intérêt public . . . . et il promit de donner à toute personne qui établirait une clôture des graines et des plants suffisants pour le terrain ainsi enclos. »

---

(1) *Ellis History of Madagascar, tome II.*

ANNEXE N° 9

Radama Ier souverain civilisateur (kabary)

« Radama a déclaré qu'il avait toujours présents à la pensée les conseils qu'il avait reçus du gouvernement britannique pour prévenir le dépeuplement de son pays et empêcher que les indigènes du royaume fussent réduits en esclavage dans les pays étrangers. Il a ajouté qu'il était bien décidé à persévérer dans les mesures qu'il avait prises, de sorte que, grâce à sa vigilance, il ne pourrait être exposé à aucun reproche. Il a déclaré ensuite qu'il songeait à augmenter la population de son royaume d'après les conseils qui lui avaient été donnés ; mais il s'agissait d'innover ou d'abolir des droits anciens et de vieilles coutumes, et il ne pensait pas que ce fût possible parce qu'il dépendait complètement au point de vue financier de ceux qui jouissaient de ce privilège. (Il faisait allusion à la coutume qui consiste à déshériter des enfants et à en adopter d'autres ainsi qu'à la bigamie). « Mais le fait d'introduire des esclaves du dehors, ajouta-t-il, ne peut contribuer à la dépopulation et on m'assure que les Anglais eux-mêmes ont recours à la force des armes pour approvisionner d'esclaves leur propre colonie : Maurice. Je n'en prendrai aucun par la force, dit-il, mais il m'est permis d'acheter ceux qu'on apporte sur mes rivages ». Je lui déclarai alors que la nation anglaise avait été la première à engager la lutte et qu'elle s'appliquait inlassablement à mener à bonne fin des mesures dans l'application desquelles elle avait été imitée par la plupart des états civilisés ; le trafic des esclaves est méprisé par presque tout le monde et l'Angleterre n'a jamais recours à la force des armes dans ce trafic. « Mais, dit-il, quel nom donnez-vous au fait qu'un navire armé se saisit d'un navire appartenant à une autre nation et qu'au lieu de mettre en liberté les esclaves qu'il transporte et pour lesquels vous prétendez éprouver un si grand intérêt, on les dirige vers votre colonie où on les fait travailler avec d'autres esclaves ? « Je lui répondis que, quoique l'Angleterre désirât mettre fin à l'esclavage, il fallait considérer que, si on débarquait les esclaves qui venaient d'être la proie des trafiquants, ils se trouveraient, par suite de leur ignorance et du manque de protection, encore sujets à être retenus dans la même condition. On reconnait, en général, que le fait de leur permettre de passer un certain temps dans notre colonie les met à même de recevoir des principes qui assureront leur liberté, à leur retour dans le pays natal, et les rendront susceptibles de contribuer à la civilisation de leurs compatriotes et à la suppression générale de l'esclavage. Radama répondit qu'il avait beaucoup entendu parler des différentes catégories d'esclaves à Maurice et qu'il était au courant de la condition antérieure et de l'avenir de la plupart de nos deux classes de gens : les esclaves et les apprentis. Il ajouta qu'il n'ignorait pas que la situation actuelle d'un grand nombre d'entre eux est préférable à celle qui aurait pu leur échoir dans leur propre pays. « Pourtant ce sont des esclaves dit-il, soit que vous les ayez capturés, soit que vous les ayez autrefois achetés légalement. Cependant, ajouta-t-il, je vois maintenant que le gouvernement

britannique désire qu'il n'y ait ni importation ni exportation d'esclaves mais que tout homme soit employé à cultiver le sol de son pays natal ou libre d'aller de son plein gré séjourner dans un autre pays, et je puis facilement mettre un terme à l'importation comme je l'ai fait pour l'exportation. Une simple saisie y suffira. Je fis remarquer qu'il avait donné assez d'avertissements pour être autorisé à procéder de la sorte et qu'il ne serait pas conforme à son bon renom de laisser une bande de commerçants sans aveu, provenant d'autres pays, se livrer dans ses ports à un trafic illicite. Ensuite je lui fis remarquer que l'Iman de Mascate avait interdit le trafic des esclaves par des peines très sévères. Radama me fit remarquer que l'Iman de Mascate faisait ses propres lois ainsi que les Français et les Anglais. « Pourtant, objectai-je, vous devez savoir que les Arabes sont toujours disposés à acheter et que des personnes se montrent également résolues à faire du trafic sous pavillon étranger et vous devez veiller à faire respecter les engagements pris ».

Bullet. de l'Académie Malgache — Années 1918-19, p. 187-188 (Cet extrait, traduit par l'auteur, est un de ceux qui illustrent le mieux la nature des rapports qu'il y eut entre Hastie et Radama).

ANNEXE N° 10

Traité du 12 Septembre 1862

ART. 1er. — Il y aura paix constante et amitié perpétuelle entre Sa Majesté l'empereur des Français, ses héritiers et ses successeurs, d'une part, et Sa Majesté le Roi de Madagascar, ses héritiers et ses successeurs, d'autre part, et entre les sujets des deux Etats sans exception de personnes ni de lieux.

ART. 2. — Les sujets des deux pays pourront librement entrer, résider, circuler, commercer dans l'autre pays, en se conformant à ses lois ; ils jouiront respectivement de tous les privilèges, immunités, avantages accordés dans ce pays aux sujets de la nation la plus favorisée.

ART. 3. — Les sujets français jouiront de la faculté de pratiquer ouvertement leur religion. Des missionnaires pourront librement prêcher, enseigner, construire des églises, séminaires, écoles, hôpitaux et autres édifices pieux où ils le jugeront convenable, en se conformant aux lois du pays ; ils jouiront de droit de tous les privilèges, immunités, grâces ou faveurs accordés à des missionnaires de nation ou de secte différente. Nul Malgache ne pourra être inquiété pour la religion qu'il professera en se conformant aux lois du pays.

ART. 4. — Les Français auront la faculté d'acheter, de vendre, de prendre à bail, et de mettre en exploitation et en culture des terres, maisons et magasins, dans les Etats de Sa Majesté le Roi ; ils pourront choisir librement

et prendre à leur service, à quelque titre que ce soit, tout Malgache non esclave et libre d'engagement, ou traiter avec les propriétaires pour s'assurer les services de leurs esclaves. Les baux, contrats de vente et d'achats, d'engagement de travailleurs, seront passés par actes authentiques devant les magistrats du pays et le consul de France et leur stricte exécution garantie par le gouvernement. Nul ne pourra pénétrer dans les établissements, maisons ou propriétés possédés par les Français ni les visiter sans le consentement de l'occupant, à moins que ce ne soit avec l'intervention du consul.

ART. 5. — Les Malgaches au service des Francais jouiront de la même protection que les Français eux-mêmes ; mais si les dits malgaches étaient convaincus de quelque crime ou infraction punissable par la loi de leur pays, ils seraient livrés par l'intervention du consul à l'autorité locale.

ART. 6. — Les Français ne pourront être retenus dans les Etats du roi contre leur volonté, à moins qu'ils ne soient convaincus de crime.

ART. 7. — Les Français voyageant dans l'intérêt de la science, géographes, naturalistes et autres, recevront des autorités locales, aide et protection. Le Gouvernement de l'Empereur s'engage à fournir au Roi les instructeurs militaires, ingénieurs civils, conducteurs de travaux qui lui seront demandés.

ART. 8. — Les Hautes Parties contractantes se reconnaissent le droit réciproque d'avoir un agent politique résidant auprès de chacune d'elles, et celui de nommer des consuls ou agents consulaires partout où les besoins du service l'exigeront. Cet agent politique, ces consuls et agents consulaires jouiront des mêmes droits et prérogatives qui pourront être accordés aux agents de même rang de la Puissance la plus favorisée ; ils pourront arborer le pavillon de leur nation respective sur leur habitation.

ART. 9. — Les autorités dépendant du Roi n'interviendront pas dans les contestations entre Français ou entre Français et autres sujets chrétiens.

Dans les différends entre Français et Malgaches, la plainte ressortira au consul et au juge malgache jugeant ensemble.

Dans les différends de ce genre, la déposition d'un individu convaincu de faux témoignage dans une précédente occasion sera récusée, à moins qu'il ne soit prouvé qu'il dit la vérité.

ART. 10. — L'autorité locale n'aura aucune action à exercer sur les navires de commerce français, qui ne relèvent que de l'autorité française et de leurs capitaines. Toutefois, en l'absence des bâtiments de guerre français, les autorités malgaches devront, si elles sont requises par un consul ou agent consulaire français, de lui prêter main forte pour faire respecter son autorité par ses nationaux, pour rétablir et maintenir la concorde et la discipline parmi les équipages des navires de commerce français.

Si des matelots ou autres individus désertent leur bâtiment, l'autorité locale fera tous ses efforts pour découvrir et remettre sur le champ le déserteur entre les mains du requérant.

ART. 11. — Si un Français fait faillite à Madagascar, le consul de France prendra possession de tous les biens du failli et les remettra à ses créanciers pour être partagés entre eux.

Cela fait, le failli aura droit à une décharge complète de ses créanciers. Il ne saurait être ultérieurement tenu de combler son déficit et l'on ne pourra considérer les biens qu'il acquerra par la suite comme susceptibles d'être détournés à cet effet.

Mais le consul de France ne négligera aucun moyen d'opérer, dans l'intérêt des créanciers, la saisie de tout ce qui appartiendra au failli dans d'autres pays, et de constater qu'il a fait l'abandon, sans réserve, de tout ce qu'il possédait au moment où il a été déclaré insolvable.

Art. 12. — Si un Malgache refuse ou élude le payement d'une dette envers un Français, les autorités locales donneront aide et facilité au créancier pour recouvrer ce qui lui est dû ; et, de même, le consul de France donnera toute assistance aux Malgaches pour recouvrer les dettes qu'ils auront à réclamer des Français.

Art. 13. — Les biens d'un Français décédé à Madagascar, ou d'un malgache décédé sur territoire français, seront remis aux héritiers ou exécuteurs testamentaires, ou à leur défaut, au consul ou agent consulaire de la nation à laquelle appartenait le décédé.

Art. 14. — Les navires Français jouiront de plein droit, dans les ports de Madagascar, de tous les privilèges et immunités accordés à ceux de la Nation la plus favorisée.

Art. 15. — Aucun article de commerce ne sera prohibé, soit à l'importation, soit à l'exportation dans les ports de Madagascar.

Art. 16. — Les marchandises importées ou exportées par navires malgaches dans les ports ou des ports de France y jouiront de tous les privilèges et immunités accordés à la nation la plus favorisée.

Art. 17. — Si un navire Français en détresse entre dans un port de Madagascar, l'autorité locale lui donnera toute l'aide et les facilités possibles pour se réparer, se ravitailler et continuer son voyage. Si un navire Français fait naufrage sur les côtes de Madagascar, les naufragés seront accueillis avec bienveillance et secourus. Les autorités locales donneront tous leurs soins au sauvetage et les objets sauvés seront intégralement remis au propriétaire ou au consul Français. Les navires malgaches auront droit à la même protection de la part des autorités Françaises.

Art. 18. — Si quelque navire de commerce Français était attaqué ou pillé dans des parages dépendant du royaume de Madagascar, l'autorité du lieu le plus voisin, dès qu'elle aura connaissance du fait, en poursuivra activement les auteurs et ne négligera rien pour qu'ils soient arrêtés et punis.

Les marchandises enlevées, en quelque lieu et en quelque état qu'elles se retrouvent, seront remises au propriétaire ou au consul qui se chargera de leur restitution.

Il en sera de même pour les actes de pillage et de vol qui pourront être commis à terre sur les propriétés des Français résidant à Madagascar.

Les autorités locales, après avoir prouvé qu'elles ont fait tous leurs efforts pour saisir les coupables et recouvrer les objets volés, ne sauraient être rendues pécuniairement responsables.

La même protection sera accordée aux propriétés malgaches pillées ou volées sur les côtes ou dans l'intérieur de l'Empire Français.

ART. 19. — Le présent traité ayant été rédigé en Français et en malgache, et les deux versions ayant exactement le même sens, le texte Français sera officiel et fera foi sous tous les rapports, aussi bien que le texte malgache.

ART. 20. — Tous les avantages résultant du présent Traité d'amitié et de commerce seront étendus, de plein droit et sans traité particulier, à toutes les nations qui en réclameront le bénéfice.

ART. 21. — Le présent Traité sera ratifié, et les ratifications seront échangées à Madagascar dans l'intervalle d'un an, à dater du jour de la signature, ou plus tôt, si faire se peut, et le Traité sera en vigueur dès que cet échange aura eu lieu.

Fait à Tananarive, le 12 septembre 1862.

ANNEXE N° 11

Extraits du Code de Ranavalona II (1) ou Code des 101 articles

« Et je vous dis encore que les religions à adopter ne sont pas obligatoires, pas plus qu'elles ne sont interdites. A vous donc qui êtes des créatures de Dieu de choisir ce que vous devrez faire ».

— Extrait du kabary de promulgation —

ART. 9. — Ceux qui introduiront dans l'île des indigènes du Mozambique ou d'autres pays étrangers, sur les côtes ou dans l'intérieur du pays pour les vendre, ou expédieront par mer des malgaches dans le même dessein, seront punis des fers à perpétuité.

ART. 13. — Ceux qui commettront le mangala-kase, c'est-à-dire contreferont, falsifieront ou feront un usage frauduleux du sceau de l'Etat seront punis de vingt ans de fers.

ART. 20. — Les magistrats qui, moyennant des dons en argent ou des présents, condamneront l'innocent pour absoudre le coupable seront punis de vingt ans de fers.

ART. 55. — (fin) Il est interdit d'engager des terres au jeu, même si on en est propriétaire, sous peine d'être déchu de tous droits au profit des cohéritiers ou parents les plus proches.

(1) *« C'est, dit M. Julien, le premier document imprimé sur l'ordre et les indications du gouvernement malgache que nous possédions ».*

Art. 59. — Les ambaniandro ou sujets libres ne pourront plus constituer des gages de créances ni perdre leur qualité pour cause d'insolvabilité. Quiconque violera cette interdiction sera puni d'un an de fers.

Art. 94. — Quinconque séduira une femme mariée sera solidairement condamné avec sa complice à une amende de cinquante piastres dont les deux tiers imputables à l'homme et l'autre tiers à la femme. En cas d'insolvabilité, les deux coupables seront maintenus aux fers jusqu'à versement intégral des amendes sus-spécifiées.

ANNEXE N° 12

Extraits des instructions de Ranavalomanjaka aux Sakaizambohitra

J'ai bien réfléchi, et c'est pourquoi je vous ai choisis, vous officiers et soldats qui êtes des anciens, et avez longtemps servi mon gouvernement, pour vous placer comme

SAKAIZAMBOHITRA

dans les pays de votre origine où vous veillerez sur mon gouvernement, afin qu'il n'y ait pas de troubles ; vous encouragerez les gens à s'instruire et ferez fréquenter les écoles par les jeunes enfants ; vous ferez fertiliser le sol, travailler les inactifs et forcerez les paresseux, vous encouragerez les laborieux, afin d'assurer le bien-être du peuple, la libre jouissance de leurs biens à ceux qui possèdent et la tranquillité aux veuves et aux orphelins. Les postes pour lesquels je vous désigne aujourd'hui ne sont pas de ceux, situés sur les côtes, où la pacification est encore à faire ; ils sont au contraire au cœur du pays où vous veillerez sur la population et assurerez à l'Imerina paisible sa tranquillité et à chacun, petit ou grand, la jouissance de ce qu'il possède ; . . . . .

Art. 11. — S'il y a des personnes qui volent sur les marchés, interdisez qu'elles soient maltraitées par la population, et opposez-vous y, mais conduisez-les à Tananarive, pour qu'elles soient jugées selon la loi ; je vous rends responsables des personnes qui seraient tuées sur les marchés.

Art. 17. — Si des Malgaches vendent, fabriquent ou boivent de l'alcool, dénoncez-les à la population et conduisez-les à Tananarive.

Art. 26. — Ceux qui chercheront à obtenir toute chose qu'un propriétaire ne voudra pas vendre, en menaçant ainsi ce dernier : « Je ferai en sorte qu'il vous arrive malheur si vous ne me vendez pas cela » et surtout s'ils emploient dans ce but la violence et l'intimidation en se disant porteurs de mes ordres, de ceux du premier ministre et commandant en chef, ou de tout autre chef ou prince ou seigneur tompomenakely ou fils de grand ; ceux qui agiront ainsi, dis-je, qu'ils soient les envoyés des personnes qui convoitent ces biens ou ces personnes elles-mêmes, n'eussent-elles écrit qu'une simple lettre dans le dessein de se les approprier, arrêtez-les, garrottez-les et conduisez-les à Tananarive.

ART. 42. — Les personnes que vous garrotterez afin de les conduire à Tananarive devront l'être suffisamment pour empêcher leur évasion ; veillez cependant à ce qu'elles ne soient pas trop serrées par les liens et à ce qu'elles ne soient pas dépouillées de leurs vêtements.

ART. 47. — Les étrangers peuvent louer des terrains et maisons pour y résider, mais vous ne pouvez pas conclure avec eux des contrats secrets. S'il en est parmi eux qui veuillent faire une location, dites aux propriétaires des maisons ou des terrains demandés de se rendre auprès du premier ministre et commandant en chef, pour que le contrat soit passé conformément aux usages du gouvernement ; vous aurez vous-mêmes, en ce qui vous concerne, à signaler la chose.

ART. 50. — Si des Malgaches et des Européens ont entre eux des difficultés et qu'ils en viennent aux voies de fait, n'intervenez pas, mais assurez-vous bien de la cause de leur querelle, et sachez celui qui a frappé le premier ; vous ferez alors connaître au premier ministre et commandant en chef les circonstances de la dispute, celui qui a été l'agresseur et direz la vérité à ce sujet.

ART. 54. — Si des Malgaches travaillent, lavent du linge le dimanche ou vendent, interdisez-leur d'agir ainsi.

ART. 62. — Si des personnes vendent des esclaves, les enfants encore en bas âge ne doivent pas être séparés de leurs parents ; ceux qui les achèteraient en seraient pour leurs frais, car c'est là un procédé barbare.

ART. 81. — Si des personnes de grande ou de petite condition demandent à des travailleurs une assistance gratuite que ceux-ci ne voudraient pas prêter, et qu'elles les obligent à s'exécuter, ou qu'usant de représailles vis-à-vis de ceux qui se seraient abstenus, elles se livrent à des actes arbitraires et surtout les punissent d'amendes, faites-les conduire à Tananarive.

ART. 85. — C'est vous Sakaizambohitra qui veillerez à ce que les routes à l'intérieur des villages et celles qui y donnent accès, de même que les enclos ou cours des particuliers soient tenus en état de propreté ; en conséquence vous prescrirez aux habitants d'enlever toutes les immondices et matières en putréfaction qui engendrent des maladies. . . . .

Vous voilà donc, Sakaizambohitra, investis de mes instructions et à même d'agir en mon nom ; par conséquent, si des méfaits sont commis aux lieux de votre origine, dans lesquels je vous mets aujourd'hui en fonctions, que les coupables soient vos parents, des personnes que vous chérissez ou des grands qui vous inspirent de la crainte, et que vous ne les dénonciez pas pour qu'ils soient traités selon les ordres que je vous donne ici, mais au contraire que vous cherchiez à les cacher et feigniez de ne les avoir pas vus, si surtout vous êtes les complices de ceux qui feront le mal, je vous déclarerai fautifs et vous condamnerai.

(*Lois et coutumes Malgaches, pages 2 à 36*).

ANNEXE N° 13

Code des 305 articles (1)

1° Ecoles

Art. 270. — Les père et mère ou les plus proches parents choisiront l'école dans laquelle ils voudront mettre leurs enfants ; il est préjudiciable pour ceux-ci de les changer souvent d'écoles, cela retarde leurs progrès.

Art 271. — Les enfants, garçons ou filles, doivent à partir de huit ans être tous mis en classe pour y recevoir l'instruction ; avant l'âge de huit ans, les père et mère et, à leur défaut, les plus proches parents restent libres de mettre ou non leurs enfants à l'école.

Art. 272. — Les enfants doivent rester à l'école depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de seize ; toutefois, si, avant l'expiration de ce délai, les enfants ont atteint le degré d'instruction requis, ils pourront, s'ils les désirent quitter l'école. Si, au contraire, ils désirent pousser plus loin leur instruction et s'il est reconnu qu'ils sont capables de faire de nouveaux progrès, on les laissera poursuivre leurs études.

Art. 273. — Toute personne qui ne mettra pas ses enfants à l'école lorsqu'ils auront atteint l'âge prescrit, ou ne leur laissera fréquenter la classe que d'une façon irrégulière, sera punie d'une amende d'une piastre par enfant se trouvant dans l'un de ces deux cas ; elle sera astreinte, en outre, à les mettre à l'école.

Art. 274. — Si les père et mère ou les plus proches parents veulent changer d'école un élève ayant atteint le premier degré de l'enseignement pour lui faire donner l'instruction supérieure, ils doivent en référer au chef du service de l'enseignement, alors même que l'enfant n'aurait pas atteint l'âge maximum, et fournir en même temps tous les renseignements concernant l'élève afin d'obtenir la pièce qui permettra de le placer dans une école de leur choix.

Art. 275. — Si les père et mère ou les plus proches parents d'un enfant qui débute veulent le mettre dans une école éloignée, au lieu de le mettre dans l'école la plus voisine de leur domicile, ils devront se munir, auprès de l'instituteur de l'école la plus proche, d'une lettre à l'adresse de l'instituteur de l'école éloignée où sera mis l'enfant et cette lettre permettra d'établir que l'enfant est bien en classe.

Art. 280. — Le gouvernement désignera des inspecteurs d'écoles à la fois instruits et sûrs.

Art. 281. — Tous les ans, le gouvernement s'assurera des progrès des

(1) *Nous n'avons reproduit que la partie essentielle de ces articles. La plupart se terminent par des indications relativement à la perception des amendes indiquées. Cette indication n'offrait que peu d'intérêt et présentait beaucoup de monotonie ; nous avons cru bon d'alléger ce texte.*

élèves en réunissant, dans un village de son choix, les élèves de plusieurs écoles quels qu'en soient les instituteurs.

ART. 282. — Le premier degré d'instruction que doivent acquérir les élèves est la lecture, l'écriture appliquée et le calcul jusqu'à la règle de trois. Ceux qui auront atteint ce degré d'instruction recevront du gouvernement un certificat attestant leurs connaissances et ils pourront alors quitter l'école, quand même ils n'auraient pas atteint la limite d'âge maximum.

ART. 283. — Un examen supérieur au précédent sera également organisé par les soins du gouvernement, lequel délivrera aux élèves qui y auront satisfait un certificat attestant leur degré d'instruction.

ART. 284. — Les missionnaires et évangélistes peuvent, s'ils veulent, faire passer des examens dans les écoles placées sous leur surveillance, mais ils doivent au préalable, en informer le chef du service de l'enseignement, car les surveillants des écoles nommés par le gouvernement ont seuls qualité pour délivrer aux élèves les certificats de fin d'études.

ART. 285. — Le gouvernement délivrera tous les ans des récompenses aux instituteurs, en proportion du nombre de leurs élèves ayant atteint le degré d'instruction requis. Ils ne leur sera rien donné si le nombre de ces mêmes élèves est trop restreint.

ART. 290. — Les instituteurs devront déployer tous leurs efforts en vue d'assurer les progrès de leur enseignement ; faute de quoi ils seront révoqués et remplacés, puis punis, en outre, d'une amende de cinq piastres. . . . . .

ART. 291. — Les instituteurs sont libres de faire ce qu'ils jugent bon dans l'intérêt de l'enseignement.

ART. 295. — Dans tous les villages où se trouvent des écoles, il sera placé un masoivoho du chef du service de l'enseignement désigné par l'autorité pour surveiller les écoles et les instituteurs. Ce surveillant devra signaler au chef du service de l'enseignement tout ce qu'il saura capable de favoriser le progrès des études, de même que tout ce qui peut y mettre obstacle.

ART. 296. — Si un instituteur prend les élèves d'une autre école pour les mettre dans la sienne, ou accepte leur changement d'école alors qu'ils n'ont pas atteint le degré d'instruction requis, il sera puni d'une amende de trois piastres et l'élève venu dans son école devra retourner à celle qu'il a abandonnée.

ART. 299. — Si des instituteurs occupent leurs élèves à des travaux quelconques autres que ceux que comportent leurs études, ils seront punis d'une amende de cinq piastres pour chaque fois qu'ils seront mis en contravention.

2° — Esclavage

ART. 8. — Ceux qui indroduisent dans l'île des Mozambiques ou d'autres personnes originaires du dehors pour les vendre ou les réduire à l'esclavage ou qui exportent des personnes au delà des mers seront mis aux fers à perpétuité et leurs biens seront confisqués.

ART. 40. — Les esclaves de l'Imerina ne peuvent pas être conduits sur les côtes pour y être vendus, ni faire l'objet d'un commerce d'exportation sur le littoral ;

si des personnes se livrent à ces opérations, les esclaves vendus par elles seront saisis ; un tiers appartiendra aux dénonciateurs et les deux autres tiers au gouvernement.

Art. 41. — Ceux qui envoient sur les côtes des personnes chargées d'y conduire des esclaves pour les y vendre ou en faire le commerce seront punis d'une amende de 100 piastres. Les personnes qui auront accepté semblable mission et partiront sans dire qui les expédie seront punies d'une amende de dix bœufs et de dix piastres : si les unes ou les autres de ces personnes, les envoyeurs ou leurs envoyés ne peuvent payer l'amende, elles seront mises aux fers à raison d'un sikajy par jour jusqu'à concurrence du montant de leur amende respective.

Art. 45. — La vente des esclaves ne peut faire l'objet d'un commerce habituel ; si l'on a des esclaves à vendre, ce sont les propriétaires seuls qui peuvent les vendre ; s'il y a des individus qui font une spéculation de la vente des esclaves, ils seront punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres par esclave vendu, et, s'ils ne peuvent payer, ils seront mis aux fers.

Art. 46. — Ceux qui achètent des esclaves ne peuvent s'en rendre acquéreurs, si ce n'est pour les garder et les soigner ; ceux qui en achèteront et ne les garderont pas, mais, au contraire, en feront un commerce, seront punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres, car c'est là, Ambaniandro, un commerce d'êtres humains qui aurait pour résultat de vous faire perdre tous vos esclaves.

Art. 107. — Les sujets libres ne peuvent plus être réduits en esclavage.

3° — Mariages

Art. 50. — La polygamie n'est pas tolérée dans le royaume ; ceux qui s'y livreront seront punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres.

Art. 51. — Le mariage ne pourra plus être le résultat de fiançailles forcées qui ne seraient pas au gré des futurs époux.

Art. 55. — Ceux qui prennent une jeune fille pour la faire cohabiter avec eux, sans toutefois l'élever au rang d'épouse, seront punis d'une amende de cinquante piastres.

Art. 56. — Il n'est pas permis de renvoyer sa femme. S'il existe des motifs graves pour que la séparation ait lieu, le mari, comme la femme, pourront se plaindre à l'autorité. Si des personnes mariées se séparent sans en aviser l'autorité, elles seront punies d'une amende de 50 piastres, dont le tiers sera payé par la femme.

Art. 57. — Celui qui épousera une femme non encore libre vis-à-vis d'un premier mari sera puni d'une amende de cent piastres, et la femme retournera avec son époux légitime. Ceux qui auront fait le mariage et conduit la femme seront aussi punis d'une amende de cent piastres ; ceux qui ne pourront payer seront mis en prison à raison d'un sikajy par jour jusqu'à concurrence du montant de l'amende.

Art. 58. — Lorsqu'un adultère sera commis, les coupables seront punis d'une amende de cent piastres, dont le tiers devra être payé par la femme et les deux tiers par l'homme........

4° — Mesures humanitaires.

Art. 68. — Les habitants de chaque district devront construire, conformément au modèle qui leur sera fourni par le gouvernement des maisons bien aménagées pour l'hospitalisation des varioleux, et ceux qui garderont chez eux des contaminés, au lieu de les faire transporter dans ces maisons spécialement bâties à leur intention, seront punis d'une amende de cinq bœufs et cinq piastres.

Art. 134. — Les condamnés aux fers et les prisonniers, les gens garrottés et ceux gardés à vue en attendant de passer en jugement doivent être ponctuellement assurés de nourriture ; s'ils n'ont pas de parents pour pourvoir à leurs besoins, il incombera au gouvernement d'y subvenir.

Art. 135. — Les condamnés aux fers et les prisonniers doivent être délivrés de leurs chaines et relaxés à l'expiration de la peine.

Art. 142. — Les personnes garrottées ne doivent pas être dépouillées de leurs vêtements ni être trop serrées par les liens ; on doit se borner à les attacher de façon à empêcher leur évasion.

Art. 172. — Si un individu est surpris en contravention avec la loi, soit au marché ou en quelque lieu que ce soit, il ne devra pas être mis à mort, mais il sera conduit à la justice pour y être jugé ; si des personnes le maltraitent, elles seront punies d'une amende d'un bœuf et d'une piastre ; celles qui auront poussé les autres à frapper seront, si le voleur a succombé aux mauvais traitements, mises aux fers à perpétuité, et punies seulement d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres dans le cas contraire ; si les coupables ne peuvent payer, ils seront mis en prison à raison d'un sikajy par jour jusqu'à concurrence du montant de l'amende.

5° — Divers

Art. 85. — *relatif aux ventes et hypothèques.* — Les terres à Madagascar ne peuvent être vendues ou données en garantie de capitaux prêtés, à qui que ce soit, sauf entre sujets du gouvernement de Madagascar ; celui qui vendrait ou donnerait en garantie une terre à un sujet étranger serait puni des fers à perpétuité. Le prix versé par l'acheteur ou le capital prêté ne pourrait plus être revendiqué et la terre retournerait à l'Etat.

Etat civil

Art. 108. — La déclaration des naissances doit être faite à l'autorité dans les huit jours qui suivent l'accouchement, afin que la date en soit portée sur les registres du gouvernement, de même que le nom du père et celui de la mère et l'indication de leur domicile ; les parents qui ne rempliront pas cette formalité seront punis d'une amende d'un bœuf et d'une piastre et, s'ils ne peuvent payer, ils seront mis en prison à raison d'un sikajy par jour jusqu'à concurrence du montant de l'amende. Les parents du nouveau-né versent au profit de l'Etat un droit de 20 centimes.

Art. 109. — La déclaration des décès doit être faite à l'autorité dans les huit jours qui suivent, afin que l'inscription en soit faite dans les registres

du gouvernement. Si la déclaration n'a pas eu lieu, les intéressés seront punis d'une amende d'un bœuf et d'une piastre, et le décès sera enregistré d'office ; s'ils ne peuvent payer, ils seront mis en prison à raison d'un sikajy par jour jusqu'à concurrence du montant de l'amende. Les parents du défunt versent au profit de l'Etat un droit de 20 centimes pour l'enregistrement du décès.

Honnêteté dans l'accomplissement des fonctions administratives.

ART. 119. — Si un chef, à l'occasion d'une réquisition du gouvernement dispense les gens qui lui donnent de l'argent ou ceux qu'il veut favoriser de participer à la tâche commune, il sera mis en prison pendant un mois ; les sommes qu'il aura reçues seront confisquées au profit de l'Etat et, s'il ne peut les restituer, il sera mis en prison à raison d'un sikajy par jour jusqu'à concurrence de leur valeur.

ART. 186. — Si un fonctionnaire du gouvernement reçoit ou accepte de recevoir, pour lui ou pour un autre, quoi que ce soit d'une personne sous le coup d'une accusation ou ayant un procès, en dehors de ce qui lui est accordé par le gouvernement, le fonctionnaire coupable sera, de même que le donneur, puni d'une amende de cent piastres et les choses données seront confisquées au profit de l'Etat.

Immoralité

ART. 146. — Si des personnes produisent des écrits pornographiques, les font imprimer dans le but de les répandre ou dessinent des choses obscènes, elles seront mises en prison pendant trois mois.

Diffamation

ART. 148. — Si des personnes écrivent ou publient des journaux et diffament les particuliers en les accusant de choses qu'ils n'ont pas faites, elles seront punies d'une amende de dix bœufs et de dix piastres et, si elles ne peuvent payer, seront mises en prison à raison d'un sikajy par jour jusqu'à concurrence du montant de l'amende.

Exercice de la magistrature

ART. 189. — Les magistrats ne peuvent exercer leurs fonctions que dans les seuls endroits qui leur ont été désignés par le gouvernement ; ceux qui rendront la justice en des lieux non désignés à cet effet seront punis chacun d'une amende de cent piastres.

ART. 190. — Les magistrats ne peuvent recevoir les dépositions des parties ni celles des témoins ni les écrits envoyés par eux, si ce n'est aux seuls lieux qui ont été spécialement affectés par le gouvernement à l'exercice de leurs fonctions judiciaires ; ceux qui recevront des dépositions en dehors de ces lieux seront punis chacun d'une amende de cent piastres.

CONCLUSIONS

Ces textes, recueillis parmi ceux qui nous ont paru le plus intéressants ou le plus probants, sont bien loin d'épuiser tout ce que nous pourrions donner à l'appui des conclusions de notre premier travail. Mais nous aurions craint d'allonger outre mesure cette deuxième partie en les augmentant. Les incorporer à la thèse principale nous eut pareillement entraîné à d'interminables notes.

L'exégèse de tous les textes relatifs aux affaires étrangères du gouvernement malgache reste encore à entreprendre. Elle pourrait faire l'objet de volumes analogues aux ouvrages de M. Julien sur les Institutions et le droit malgaches. Ce nouveau travail mettrait encore mieux en lumière les influences européennes à Madagascar et permettrait peut-être de mesurer avec plus de précision l'effort déployé par les Européens.

Ces recherches, nous avons nous-même songé à les entreprendre ; mais elles déborderaient nettement les cadres d'une étude déjà volumineuse. Nos obligations nous l'interdisent d'ailleurs et pareillement les circonstances difficiles que traverse notre pays : c'est qu'il ne faudrait rien moins qu'un séjour à Paris, à Londres, à Maurice peut-être pour mener à bien semblable entreprise. Attaché nous-même à Tananarive nous avons dû nous contenter des matériaux qui s'offraient là.

OUVRAGES CONSULTÉS

Les volumes qu'on trouve dans les bibliothèques de Tananarive ne constituent qu'une minime partie de la documentation relative à Madagascar. Les indications suivantes ne présentent donc pas le caractère d'une bibliographie. Par contre les renseignements ou les traditions recueillies dans des conversations ou des lettres adressées à l'auteur ont en quelque mesure suppléé au manque de volumes.

ABINAL et la VAISSIÈRE (R.P.) — Vingt ans à Madagascar — Paris Lecoffre — 1885.

ACKERMANN. — Histoire des Révolutions de Madagascar — Paris Gide — 1833.

ANDRÉ ED. C. — Condition de l'esclave dans la société malgache — Paris. Arthur Rousseaux — 1899.

ANTANANARIVO ANNUAL. — Tananarive — Imprimerie de la London Missionary Society — 1875-1900.

BERTHIER Hugues. — Manuel de langue malgache — Tananarive Imprimerie norvégienne 1922.

BIANQUIS J. — L'œuvre des Missions Protestantes à Madagascar — Paris. Maison des Missions Evangéliques — 1907.

BONNAVOY DE PRÉMOT. — Rapport à l'Empereur sur la question malgache Paris — Carion 1856.

BONNEMAISON J. — Historique de Madagascar — Tarbes — Les camela — 1896.

BRUNET L. — L'œuvre de la France à Madagascar 1815-1895 — Paris — Challamel 1903.

BUET Charles. — Madagascar. La reine des îles africaines — Paris — Société Générale de Librairie Catholique 1883.

» Six mois à Madagascar — Paris. Téqui 1894.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE MALGACHE.

CAHUSAC. — Essai sur les institutions et le droit malgache — Paris 1900.

CALLET (Rév. Père) Tantara ny Andriana eto Madagascar 2e édition 4e volume — Tananarive Imprimerie Catholique 1902.

CAROL Jean. — Chez les Hova (Au pays rouge) — Paris—Ollendorf 1898.

CLARK Henry. — Tantaran' ny Fiangonana eto Madagascar — Tananarive.

COLIN ET SUAU (Rév. Père). — Madagascar et sa mission catholique 1o Histoire 2e Scènes malgaches. Paris sans date.

CONGRÈS DE L'AFRIQUE ORIENTALE. — Année 1911 (octobre)

COPLAND Samuel. — A History of the Island of Madagascar — Londres — Burton and Smith 1822.

COUSINS. — The Translation of the Malagasy Bible — Tananarive Imprimerie F. F. M. A. 1873.

DANDOUAU. — Géographie de Madagascar — Paris — Emile Larose 1922.

DANDOUAU. — Un gascon à Madagascar, Jean Laborde — Bull de la Soc. Archéol. du Gers Xe année, 2e trim. 1909.

DESCARTES - Macé — Histoire et Géographie de Madagascar — Paris — Garnier 1846.

DÉVÈZE (Rév. Père de la). — Jean Laborde (Les contemporains) 19e année — N° 955.

DUPRÉ (Le Capitaine). — Trois mois de séjour à Madagascar—Paris, Hachette 1863

ELLIS (Rév. William). — History of Madagascar — Londres Fisher Son et Co 1859

» » Three Visits to Madagascar—Londres Murray 1859

» » Madagascar Revisited. — Londres John Murray 1867

» » The Martyr Church. — Londres John Snow 1870

Mrs ELLIS. — Madagascar, its social and religions progress—Londres Nisbet 1863

ESCAMPS (Henry d') — Histoire et Géographie de Madagascar — Paris — Firmin - Didot 1884.

FOUCART G. — Le commerce et la colonisation à Madagascar — Paris Challamel 1894.

Mme GÉRARD. — Monographie de Madagascar — Manuscrit déposé à l'Acad. Malgache 1921.

GRANDIDIER A. — Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar Ethnographie, Imprimerie Nationale 1908.

A. GRANDIDIER. — Les voyages de Mayeur. Congrès des sociétés savantes en Sorbonne — Imprimerie nationale 1896.

G. GRANDIDIER. — Le Myre de Vilers - Duchesne - Galliéni - Société d'édition géogr. marit. et coloniale 1924.

G. GRAVIER. — Madagascar — Paris Delagrave 1904 — History of the London Missionary Society — Londres Prowde 1899.

HOULDER J.A. — Among the Malagasy — Londres Clarke et Cie 1912.

JOHNSON William—The Friends Foreign Mission Association in Madagascar — Tananarive 1880.

JULIEN G. — Institutions politiques et sociales de Madagascar—Paris Guilmoto.

LACAILLE L. — Connaissance de Madagascar — Paris E. Dentu 1863.

LACAZE H. — Souvenirs de Madagascar — Paris Berger-Levrault 1881.

LA VAISSIÈRE (R.P. de) — Histoire de Madagascar, ses habitants, ses missionnaires — Paris Lecoffre 1884.

LAVERDANT Désiré — Colonisation de Madagascar — Paris Secrétariat de la Société Maritime 1884.

LE CHARTIER ET G. PELLERIN. — Madagascar — Paris, Jouvet 1888.

LE GUÉVEL DE LACOMBE. — Voyage à Madagascar — Paris Desessard 1840.

LE GUÉVEL DE LACOMBE. — Notice géographique et commerciale sur Mad. Bulletin de la Soc. de Géogr. Oct. 1838 — Vol : 9-10 Lois et coutumes malgaches — Tananarive — Imprimerie Officielle 1908.

MACQUARIE — Voyage à Madagascar — Paris E. Dentu 1884.

MALZAC (R.P.) — Histoire du Royaume Hova — Tananarive Imprimerie Catholique 1912.

MATTHEWS — Thirty Years in Madagascar — Londres — Religions Tract Society 1904.

MEDICAL MISSION — Année 1895 (F.F.M.A. et L.M.S.) — Tananarive 1896.

MONDAIN G. — Des Idées Religieuses des Hovas avant l'introduction du Christianisme — Paris Fischbacher- 1940.

Un siècle de Mission Protestante à Madagascar — Paris — Société des Missions Evangéliques 1920.

MPANOLO-TSAINA — Revue trimestrielle Nos d'Avril et de Juillet 1924.

MULLENS — Twelve Months in Madagascar — Londres Nisbet 1875.

NOTES - RECONNAISSANCES ET EXPLORATIONS — Imprimerie officielle Tananarive.

OLIVER (Captain S. Pasfield) — Madagascar. A historical and descriptive account . . . . Londres — Macmillan et Ce 1886.

« The true story of the French dispute in Madagascar — Londres Fisher Unwin 1885.

PAISANT Marcel — Madagascar — Paris Larousse 1895.

PAULIAT — Madagascar — Paris Calmann-Lévy 1884.

PFEIFFER Ida — Voyage à Madagascar (traduit par Suchau) — Paris Hachette 1881.

PIOLET (J.B.) — Madagascar - Sa description - Ses habitants. — Paris A. Challamel 1895.

POSTEL (Raoul) — Madagascar — Paris Challamel 1886 — Précis sur les établissements français de l'Océanie formés à Madagascar — Paris Imp. Royale 1836.

RENEL Ch.—La race inconnue—Grasset 1912. —Les Amulettes Malgaches, Bulletin de l'Acad. Malgache 1915. — Ancêtres et Dieux, Bull. de l'Acad. Mal. 1920-21.

REVUE DE MADAGASCAR.

REVUE DE PARIS (Mai 1924).

REVUE SOCIALE.

RICHEMONT (P. de)—Documents sur la Cie de Madagascar — Paris Challamel aîné 1867.

SAILLENS R. — Nos droits sur Madagascar — Paris P. Monneret 1885.

SAINT GEORGE (Th. R. de) — Madagascar — Droits de souveraineté de la France et Colonisation — Paris E. Dentu 1860.

SHAW G. A. — Madagascar and France — Londres Religions Tract Society 1885.

» Madagascar of to-day — Londres Religions Tract Society 1885.

SIBREE (Rév. James) — Madagascar and its people — Londres Religions Tract Society 1870.

SIBREE (Rév. James) — The Great African Island — Londres Trubner et Co 1880.

SUAU (R. P.) — La France à Madagascar — Paris Librairie Académique Perrin et Cie 1909.

TEN YEARS REVIEW — Tananarive Imprimerie L.M.S. années 1870-1880-1890-1910.

VEYRIÈRES (Paul de) — Un coin de l'Imerina, Ambohipo (ce volume ne contient pas d'indication relative à l'éditeur et à la date de la publication).

VILLARS (Capitaine de) — Madagascar (1638-1894) — Paris Fournier 1912.

YOU (André) — Madagascar — Paris Berger - Levrault 1905.

TABLE

PAGES

Table des Matières 3

Préface 3

Introduction 9

CHAPITRE I 12

La Géographie politique et les souverains de Madagascar

I Populations 12

II Premiers développements politiques 14

III Les souverains de Madagascar au XIX^e siècle . . . 16

Tableau généalogique des souverains imériniens au XIX^e siècle 18

CHAPITRE II 19

L'Imérina vers 1815 19

CHAPITRE III 41

1^re Partie — L'origine des institutions militaires imériniennes 41

II^e Partie — La conduite des campagnes avant 1817 . . . 47

CHAPITRE IV 61

Radama et Hastie — La question de la traite 61

CHAPITRE V 85

Les initiatives militaires européennes 85

1° Les principes et les méthodes — 2° Les instructeurs —

3° L'équipement et l'armement 85

Les expéditions de Radama en 1817 et après 100

CHAPITRE VI 115

Quelques préliminaires sur l'activité missionnaire en Imerina de 1815 à 1895 115

CHAPITRE VII 122

L'activité scolaire 122

CHAPITRE VIII 149

La fixation de la langue 149

CHAPITRE IX 162

Christianisme et progrès moraux 162

CHAPITRE X 194

Les initiatives du travail et les progrès matériels 194

Tableau des corporations existantes à Tananarive en 1885 233

CHAPITRE XI 234
L'œuvre médicale 234

CHAPITRE XII 253
Le gouvernement Imérinien — Traités, Législation, Administration 253

CHAPITRE XIII 279
La reprise de la lutte contre l'esclavage et la corvée . . 279

CHAPITRE XIV 304
L'Armée 304

CONCLUSIONS 317

PIÈCES ANNEXES 321

OUVRAGES CONSULTÉS 346

TABLE 350

Un nombre assez élevé de fautes s'est malheureusement glissé dans le travail de M. Chapus, soit pendant la copie faite à la machine à écrire, soit au cours de l'impression. L'absence simultanée de l'auteur et du secrétaire de l'Académie Malgache n'a pas permis de les faire disparaître complètement.

Afin de ne pas allonger outre mesure cette liste d'errata on a indiqué ici seulement ceux qu'il était nécessaire de faire figurer pour assurer l'intelligence du texte. Quant au reste, fautes d'orthographe ou de ponctuation, l'éditeur laisse aux lecteurs, comme le dit quelque part Shakespeare, « le soin de suppléer à ces imperfections par leur jugement. »

ERRATA

page 1 après le titre lire : *1815-1895.*

3 Chap. I paragraphe 3e ligne 1e « *1810-1820* » lire : *1810-1828.*

8 — XIII ligne 2e « guerre de la *succession* » lire : guerre de la *Sécession...*

19 paragraphe 3e ligne 5e « se juxtaposait *à elle* » lire : se juxtaposait *à un état de demi-barbarie...*

27 paragraphe 2e ligne 8e « ont été *armés* » lire : ont été *aimés.*

— Note nº 2 lire : *Chapitres IV et V.*

34 — nº 3 — ; *M. Julien — Institutions politiques....*

45 paragraphe 4e dernière ligne « *fusillers* » lire : *fusiliers.*

54 Note lire : *Bulletin de l'Académie Malgache 1918-1919 p. 107.*

67 — 1 lire : à l'annexe *nº 4.*

— — 3 — — *5.*

70 paragraphe 2e ligne 3e « le *chant* du sac » lire : le *chat.*

74 Note 2 lire : à l'annexe *nº 6.*

76 paragraphe 1 avant-dernière ligne « sa *maîtresse* » lire : sa *maîtrise.*

77 avant-dernière ligne « Il eut fallu de bonnes... » lire : Il eut fallu *moins* de bonnes...

79 Note 2 lire : à l'annexe *nº 7.*

80 — 2 — : à l'annexe *nº 7 B.*

84 5e ligne avant la fin lire : *progrès, résistance.*

84 Dernière phrase du chapitre lire : Il ne leur a manqué *que de* se dérouler *sur* une scène.....

89 paragraphe 3e et 3e ligne avant la fin « simples *agents* » lire : simples *sergents ...*

91 15e ligne avant la fin Dès « l'année *1832* » lire : dès l'année *1822.*

94 paragraphe 2e ligne 11e « furent *invitées* » lire : *initiées.*

111 Note nº 2 lire : à l'annexe *nº 9...*

116 paragraphe 4e dernière ligne « *politica* » lire : *politicae.*

136 — 2e ligne 3e « *qui avaient* les pouvoirs » lire : *qui savaient..*

142 — 3e — 7e « Monsieur *Bianguis* » lire : *Bianquis.*

149 — 3e — 7e « des *sens* du Malgache » lire : des *sons* du....

151 — 2e — 4e « *le second. Le second d'un maniement...* lire : *le second d'un maniement...*

— Note 1 ligne 4e « *governementa* » lire : *governmenta.*

159 paragraphe 2e ligne 2e « *conservés* » lire : *consacrés.*

— — 3e — 3e « *de la première périodique* » lire : *du premier périodique*

168 paragraphe 3e ligne 3e « *que les deux corps..* » lire : *que deux, le corps...*

169 dernière ligne « de la Vierge (*1*) » lire : de la Vierge (*2*).

et en note : *P. de la Vaissière, ouvr. cité, vol. I p. 353.*

175 paragraphe 2e ligne 2e « d'après *Mondain* » lire : d'après *M. Mondain.*

183 — 2e — 12e « celui *tenu* de... » lire : *venu* de...

192 — 3e — 7e « le *fruit* du travail » lire : le *prix...*

194 Titre. « Les *initiatives...* « lire : *initiateurs...* »

— paragraphe 2e ligne 5e « ce *principe* » lire : ce *prince...*

195 — 2e — 3e « plusieurs *certaines* » lire : *centaines.*

220 Note. Lire la suite de cette note p. 221.

221 Note. fin « supposé que les *amants* » lire : *manants.*

Tableau des corporations entre les pages 230 et 231.

lire au dos et en bas « Rasoherina de 1863 à *1867* »

244 dernier paragraphe, ligne 11e lire : de 31 en *1892.*

248 paragraphe 5e ligne 1re « *obtenus* » lire : *contenus...*

254 Note lire : à l'annexe *n° 10.*

259 Notes fin « *(1)* M. Julien » lire : (*2*) M. Julien...

262 — 3e lire : à l'annexe *n° 11.*

264 — 1re — — *12*

— — 2e — — *13*

269 paragraphe 5e ligne 2e « afin *d'être* aux » lire : afin *d'ôter* aux...

278 avant-dernière ligne « alors jeune » lire : alors *qu'il était* jeune.

294 paragraphe 3e ligne 2e « sur l'esclavage ont reconnu » lire : *y* ont reconnu...

297 — 3e — 6e « était *fustigé...* » lire : était *fatigué...*

298 — 2e — 16e « de l'année *1898* » lire : *1890...*

299 — 2e fin « *étudaient* » lire : *éludaient...*

300 — 5e fin « les *modèles* » lire : les *mobiles...*

304 ligne 3e « en *1926* » lire : en *1826.*

309 paragraphe 3e ligne 2e « dans le pays *pour* les » lire : dans le pays *par* les...

— paragraphe 3e — 6e « de les *assurer* » lire : *assumer...*

325 ligne 8e « *excusée* par vous » lire : *invitée* par vous.

— — 15e « donnée pour *raty* » lire : donnée pour *rafy.*

331 — 9e « 31 Octobre *1883* » lire : *1823.*

332 paragraphe 3e ligne 2e « une *horde* de... » lire : une *escorte de...*

LES JARDINS HOVAS

au temps de la souveraineté malgache

par

M. Edm. François

L'étranger qui a visité notre capitale a été frappé de la splendeur de nos jardins qui, bénéficiant du climat exceptionnel de l'Imerina, comportent des végétaux originaires de régions de latitudes très diverses. Il a noté aussi que toutes nos plantes d'ornement étaient exotiques, et toutes d'une introduction relativement récente. S'il a parcouru ensuite nos provinces centrales, vaste étendue de collines dénudées, que couronnent parfois des villages aux maisons lépreuses, rarement ombragées de quelques arbres, il a conclu que le Malgache, ennemi de l'arbre, adepte fervent de la pratique du « tavy » et du feu de brousse méprisait depuis toujours le charme des jardins.

Cette conclusion est d'une généralisation excessive, car parmi les peuplades de l'île, la race Hova, plus raffinée, avait, déjà dans le passé, compris la nécessité de rassembler, autour de l'habitation, des plantes utiles à la vie, et d'égayer par des plantes décoratives, les abords immédiats du foyer. De ces jardins il ne subsiste que de rares vestiges, qui ont permis toutefois de retrouver quelles étaient les plantes qui les composaient, et comment on les avait utilisées.

Presque toutes appartenaient évidemment à la flore autochtone mais au retour de leurs expéditions guerrières, les Hovas avaient ramené des régions cotières des espèces dont les mérites ou les charmes leur avaient été révélés. Ainsi on trouve dans les jardins du passé l'Amontana (*Ficus Baroni*) l'Aviavindrano (*Ficus Megapoda*) l'Aviavy (*Ficus Tiliaefolia*) le Rotra (*Eugenia Parkeri*), grands arbres qui ombrageaient la maison ; le Tamarinier ou Kily ; les Hafotra dont on tissait les fibres ; l'Hafotra domba (*Dombeya cannabina*) ; l'Hafotra vrai (*Dombeya mollis*) ; le Fano (*Entendra sudanica*) dont les graines étaient recherchées des sorciers pour leurs incantations ; le Tsitoavina (*Dodonnea madagascariensis*) dont les feuilles nourrissaient les vers à soie ; l'Hitsikitsika (*Colea Telfarii-Bojer*) ; le *Phytolacca abyssinica*, liane qui tenait une grande place dans la pharmacopée de l'époque et que l'on dénommait en raison de ses caractères « Vahivoraka ». Les emplois de cette dernière plante étaient fort étendus, voire même jusqu'à celui très facheux de poison.

De leurs courses à la plus proche forêt de l'Est, les Hovas avaient rapporté le Zahana (*Phyllartron Bojerianum*) arbre splendide tant par son port magnifique, que par son beau feuillage et sa somptueuse floraison rose. Cet

arbre avait encore l'avantage d'offrir des fruits comestibles. De même origine était le Dingadingana (*Psiadia altissima*) qu'ils plantaient en clôture.

Quelques palmiers figuraient dans les jardins : le Raphia dont on utilisait la fibre, et le superbe *Borassus madagascariensis.* Enfin le Hasina (*Dracoena angustifolia*) arbre sacré, était représenté dans chaque enclos, et jouait un rôle dans la célébration de certaines fêtes religieuses.

Sous le couvert de ces grands végétaux on cultivait encore une fougère, l'*Asplenium nidus*, aux grandes frondes rigides ; le Vahony kely (*Lomatophyllum roseum*) dont les feuilles grasses contiennent un suc amer et purgatif ; de grands Sénecons (*Senecio Hildebrandtii* et *melastemaefolius*) aux feuilles charnues servant au pansement des plaies. On produisait encore le Hafopetsy (*Abutilon angulatum*) dont on tirait une fibre avec laquelle les esclaves tissaient une étoffe grossière. Puis, précurseur du Jardin potager, un carré était consacré à la culture de l'Ovisorokomby (*Dioscorea* sp.) recherché pour la consommation de ses tubercules dont l'usage a disparu, avec l'introduction du Manioc et de la Patate douce. Au long de piliers ou sur les murs d'enceinte couraient les rameaux d'une Vigne, très rare à rencontrer de nos jours : variété à fruits blancs, de provenance orientale, sans doute importée par les Arabes à une date indéterminable.

Aux jardins Hovas, nous devons encore la conservation d'espèces végétales, d'origine malgache non douteuse, mais que le feu et le temps ont fait disparaître de leurs stations naturelles. Monsieur Perrier de la Bathie a ainsi retrouvé un Genet (*Genista madagascariensis*), un Pedilanthus (*P. pectinata*) qui n'ont été jamais observés hors ces vieux jardins.

Hélas ! comme bien des vestiges de l'ancienne civilisation imérinienne, plus volontiers que les monuments ou les pierres votives, les jardins Hovas disparaissent. . . . . . ont disparu. Nous espérons dans l'avenir en faire revivre le souvenir, en reconstituant un de ces jardins, et rendre ainsi hommage aux premiers planteurs que ce pays a connus.

A PROPOS DES NOMS DE LIEUX A MADAGASCAR

par

M. André CHAZEL

Il y a, pour celui qui connait, même superficiellement, la langue de ce pays, et combien plus pour celui qui fait une étude, une satisfaction d'une nature toute particulière à parcourir des yeux au hasard quelqu'une de ces belles cartes à grande échelle que le Service Géographique perfectionne et complète tous les jours.

Les noms que nous y lisons les éclairent en quelque sorte et les animent. Chaque nom de montagne, de rivière ou de lieu habité parle à notre imagination ou nous apporte un enseignement. C'est la situation, ce sont les productions, c'est parfois le paysage lui-même qui, le plus souvent par un de ces mots composés que le malgache forme si aisément, sont comme évoqués devant nous. Analabe, Andranomahery ou Andranomiady, Andringitra, Iharahanandriana, Angavo ou Sarobalala, Morarano, Bemasoandro, et mille autres, pas un de ces noms qui ne présente, en effet, dans la langue actuellement parlée, un sens immédiatement saisissable. On ne peut s'empêcher de penser qu'il serait amusant et facile de faire en les groupant, en les classant, une sorte de tableau assez complet de la vie et de l'habitat du Malgache. Cette étude, ébauchée par Sibree et Grandidier, tentera sans doute un jour les loisirs de quelque malgachisant.

Remarquons en outre que les noms même que nous ne pouvons pas rattacher immédiatement à quelque racine connue présentent presque tous une allure phonétique et morphologique de l'aspect malgache le plus caractérisé. Très rares sont ceux qui, comme par exemple « Kasige », nom d'un sommet de la région de l'Itasy, suggèrent immédiatement par leur seule conscience l'idée d'un idiome autre que le malgache. Il n'est pas douteux qu'à rechercher, à analyser, à rapporter ces vocables qui constituent comme autant d'îlots linguistiques ou de blocs erratiques, on obtiendra quelque lumière sur la langue, ou les langues qui ont été parlées à Madagascar avant que s'étendit sur la surface de la Grande Ile, celle qui est parlée aujourd'hui.

Bornons-nous à constater le contraste frappant que présente à cet égard la « toponymie » malgache avec celle de nos pays et essayons de voir quelle conséquence on peut tirer de ce fait. Contraste frappant disons-nous. Ne serait-on pas fort embarassé, en effet, si l'on devait, évoquant la carte de France, citer à première vue une dizaine de noms géographiques ou topographiques qui

présentent à l'esprit d'un Français d'aujourd'hui un sens quelconque ? Vosges, Cantal, Pyrénées, Alpes, Lozère, Beauce, Camargne ou Flandre, Seine, Rhône ou Tarn, tous ces noms qui nous sont chers, illustres ou connus seulement du paysan ou du géographe, ce sont bien, dans le sens le plus strict du mot, des « noms propres », puisqu'ils ne désignent qu'un seul et unique objet. Les noms de nos villes ou de nos villages, (à l'exception, bien entendu, de ceux qui portent un nom de saint) présentent également ce même aspect, quoique bon nombre d'entre eux puissent offrir un sens, plus ou moins voilé sous une forme archaïque ou dialectale. Seul le linguiste romanisant, et là où il échoue, le celtisant, peut découvrir à ces termes si familiers et si étrangers pourtant, une signification toujours pleine d'intérêt.

Mais il est un fait qui ressort avec le même caractère d'évidence de l'étude des noms des lieux malgaches et qu'on ne doit pas séparer du premier. Je veux parler de leur uniformité frappante sur la superficie de l'île entière. Que ce soit en pays Betsileo, Bara, Tanala, Sakalava, Betsimisaraka ou autre, on retrouve partout, soit les mêmes noms soit les mêmes termes composants, pour désigner les cours d'eau, les sommets aussi bien que les lieux habités, depuis les centres importants jusqu'aux moindres hameaux. Assurément il faut faire abstraction des noms qui laissent soupçonner ou qui décèlent clairement une origine arabe ou souahili, relativement nombreux sur les côtes, surtout au N. W., ainsi que de ceux qui, surtout sur la côte Est, sont ou peuvent être d'origine européenne. Il est également possible qu'un décompte approximatif de ces noms laisse voir dans les pays que les Hovas appelent l'Indrantany une proportion sensiblement plus forte de mots auxquels on hésitera ou on devra même se refuser à donner une étymologie malgache. Ce fait, s'il était établi, aurait en lui-même une grande valeur. Mais il n'ôterait rien de son importance à la présence sur toute l'étendue de l'île malgache des mêmes noms de lieux, quelquefois répétés en des points très nombreux et très éloignés les uns des autres, tantôt accusant des variations phonétiques plus ou moins importantes, tantôt absolument identiques.

Il ne me semble pas prématuré d'essayer de tirer de ce double caractère de la toponymie malgache — son aspect récent et son uniformité — quelques conclusions qui porteront sur la nature de la langue, sur son histoire et sur celle du pays où elle est parlée. En effet ces deux faits sont dès à présent parfaitement établis, en dehors des nombreuses et fécondes discussions de détail que soulèvera l'étude des noms de lieux que j'appellerai difficiles ou insolites. Si l'on réfléchit aux explications qui peuvent se présenter à l'esprit pour rendre compte de ce double fait, il me semble que l'on ne peut guère imaginer que deux hypothèses.

Si les noms des lieux à Madagascar sont ainsi à la fois modernes et uniformes il faut ou qu'ils aient été imposés récemment ou que bien remontant, comme il semble que ce doive être le cas en général pour les noms de lieux, à une date extrêmement reculée, ils se soient, ainsi que l'ensemble de la langue, conservés intacts jusqu'à nous.

Les noms des lieux sont nécessairement récents (je me servirai pour la commodité du langage de cette expression abrégée, mais en ne voulant parler

que de leur aspect) dans ce qu'on appelle un pays neuf, c'est-à-dire récemment peuplé. C'est là assurément un truisme. A l'époque où l'on se croyait fondé à admettre que Madagascar, qui ne nous a présenté aucune trace des populations de l'âge de pierre, et dont la situation insulaire a du retarder très longtemps le peuplement, avait été peuplé lentement, à la suite d'une migration presque unique ou de migrations très voisines et cela à une date relativement très rapprochée, l'aspect si particulier de la toponymie malgache, bien loin de soulever une difficulté, aurait pu paraître un argument très probant en faveur de cette thèse. Mais nous savons aujourd'hui qu'il n'est pas possible de se représenter les faits d'une manière aussi simple. Si l'on admet, suivant la théorie à laquelle G. Ferrand s'est arrêté, que les premières migrations malaises se sont produites vers le 11^{e} siècle, cette date, pour être moins ancienne que celle que Sibree, Cousins et lui-même avaient d'abord adoptée, n'en est pas moins bien reculée à la mettre en regard de l'état de « fraîcheur » de toute la toponymie malgache. Le fait que depuis cette époque ces noms se seraient conservés avec la clarté de signification qu'ils doivent à leur forme intacte aurait une grande portée pour l'étude de la langue. Resterait d'ailleurs à rendre compte de l'extension à toute l'île de ces expressions appartenant à la langue des immigrés malais. Et ici, l'hypothèse de Gautier qui rattache tout l'élément noir de Madagascar aux populations mélanésiennes plutôt qu'aux races africaines rendrait, vu la parenté de langue de deux éléments mis en présence, beaucoup plus vraisemblable la victoire complète du dialecte malais importé sur la langue parlée dans l'île avant son introduction, victoire dont semble témoigner l'uniformité des noms de lieux.

Il est vrai qu'on peut s'expliquer tout autrement le fait supposé de la date récente des noms de lieux à Madagascar. On pourrait l'attribuer à des changements constants, répétés, dans les appellations des lieux dits ou des lieux habités. On peut supposer que des populations pour lesquelles rien ne perpétue le souvenir des évènements historiques, qui ne se fixent guère au sol, qui n'en modifient pas l'aspect par la culture ou les constructions, qui n'en tirent pas parti pour l'établissement de voies de communication permanentes, éprouvent moins que nous le besoin de donner des noms permanents à ses accidents et à leurs propres groupements. Ne voyons-nous pas d'ailleurs, chose qui nous paraît si éloignée de toutes nos idées, l'individu lui-même changer de nom à plusieurs reprises au cours de son existence ? (1) Avec sa facilité si remarquable à forger des mots composés expressifs la langue malgache n'invite-t-elle pas, pour ainsi dire, tout individu à imaginer à sa fantaisie, pour tout endroit où il vit ou séjourne, quelque désignation nouvelle qui, si elle vient à paraître amusante ou pittoresque, peut aisément se substituer à l'ancienne ! Nous avons sous les yeux la preuve que, même en Imerina et au Betsileo, les déplacements de villages ont toujours été fréquents. Ce fait est beaucoup plus accentué chez les populations de l'Indrantany dont on peut dire que beaucoup ont encore un

(1) *C'est évidemment pour cette raison, disons le en passant, et faute de l'existence de noms de famille, que les noms de personnes présentent à Madagascar le même caractère que les noms de lieux, et ne peuvent en aucune façon jouer, comme ils le font dans nos pays, le rôle de témoins de l'ancienne langue.*

caractère semi-nomadique, déplaçant continuellement leurs habitations en même temps que leurs terrains de culture ou de pâture, soit pour les besoins de leur existence, soit par suite des superstitions attachées aux maladies et aux décès. Les traditions de l'Imerina nous apprennent également que c'était un usage assez fréquent de donner un nouveau nom à une localité à la suite de quelque évènement important la concernant, et cela précisément dans le but de perpétuer le souvenir de cet évènement. Ialamanga devenait Antananarivo par un procédé tout à fait analogue à celui qui transforme par exemple Rakotohasy en Rainivoalavo, et ce n'est pas autrement que la ville de Fianarantsoa a reçu des conquérants d'Imerina son nom actuel. Il faut aussi tenir un grand compte des tabous linguistes si puissants autrefois dans toute l'étendue du pays. L'interdiction de caractère religieux qui s'attachait en mainte circonstance à tel ou tel mot frappé de « Fady » à la suite du décès d'un chef ou pour toute autre cause, devait avoir nécessairement pour conséquence un renouvellement fréquent de certains noms de lieux. Les témoignages à cet égard sont nombreux et décisifs.

Il y a là certainement un ensemble de faits parfaitement établis qui nous oblige à accepter comme très vraisemblable l'idée, à première vue si peu admissible, de changements répétés intervenus dans les noms de lieux à Madagascar. Si on se demande cependant s'il y a là une explication suffisante à un fait aussi étendu que celui de l'aspect particulier de toponymie Malgache, les avis pourront différer. Quant à moi j'inclinerais plutôt pour la négative. En dépit des faits que j'ai rappelés ci-dessus, il me paraît bien difficile d'admettre que tous les noms de lieux, ceux en particulier des sommets et des rivières, pour lesquels les raisons de changement ont dû être moins fréquentes, ceux aussi des centres principaux de population qui, évidemment, n'ont guère pu se déplacer, commandés qu'ils étaient par leur situation topographique ou géographique, que tous ces noms soient d'imposition assez récente pour qu'il faille chercher dans ce fait l'explication de l'étonnante fraîcheur de leur forme.

Je ne crois donc pas, pour ma part, qu'on puisse échapper à la seconde des hypothèses envisagées, encore qu'elle doive certainement se combiner dans une large mesure avec la première. Si les noms de lieux à Madagascar échappent si complètement à la loi qui en a fait chez nous des témoins précieux des anciens états de la langue, ou de ses éléments composants primitifs, c'est que la langue elle-même n'a pas varié depuis l'époque où la grande majorité d'entre eux ont été créés.

Cette affirmation pourra sembler invraisemblable. Habitués comme nous le sommes à voir les langues écrites de l'Europe se modifier ou se transformer complètement au cours de la seule période historique, nous sommes portés à croire que pendant le même laps de temps il n'a pas pu en être autrement pour le malgache. Bien plus on avance quelquefois comme un fait indiscutable que ces changements ont dû être plus rapides encore, et cela en raison de l'absence des forces de conservation si efficaces que sont pour une langue l'existence d'une littérature écrite et d'un système d'école. En

sorte qu'on devrait se demander si toutes les études de grammaire ou de lexicologie concernant des langues non écrites (ou tout récemment écrites) ne seraient pas de ce fait rendues vaines, s'il ne serait pas inutile en somme de s'efforcer de pénétrer la constitution et le mécanisme d'une langue dont nous ignonerions complètement les rapides et nombreuses modifications antérieures.

Mais on oublie à raisonner ainsi quelles sont les causes réelles des transformations phonétiques ou grammaticales que subit une langue. Ces transformations sont dues avant tout, l'histoire du français en donne une preuve, aux transformations sociales, internes ou dues à des causes extérieures, violentes ou pacifiques, lentes ou rapides. Les changements phonétiques ou grammaticaux sont surtout la conséquence de la transplantation d'une langue chez un peuple allophone (latin chez les Gaulois, normand en Angleterre), ou de l'introduction en quantité considérable d'un élément de population nouveau. Les pertes et les enrichissements du vocabulaire, les variations sémantiques se rattachent plutôt, au contraire, aux transformations de la civilisation. Lorsqu'un pays vient à subir de ces profonds bouleversements alors qu'il n'y existe ni une littérature écrite, ni une culture généralisée, les changements de sa langue peuvent être extrêmement considérables en un temps très court. C'est ce qui s'est passé en France lors des invasions germaniques et dans une certaine mesure, à la fin du Moyen-Age. A d'autres moments les changements sociaux continuels qui sont la conséquence de l'activité de nos civilisations occidentales réagissent avec une très grande force sur la langue. Mais si l'écriture, l'imprimerie surtout et l'école contribuent puissamment, comme nous le voyons de nos jours, à retarder cette évolution, ce serait une erreur de croire que leur absence a pour effet nécessaire une plus grande instabilité de la langue, là où les causes de changement sont par ailleurs nulles ou faibles.

Or nous pouvons affirmer qu'à Madagascar les causes diverses qui ont pour effet de précipiter l'évolution du langage se sont trouvées presque négligeables. Soustrait par sa situation insulaire, et plus encore par le régime des vents sur les mers qui l'entourent, aux invasions et aux migrations massives, le pays a vécu certainement l'état de civilisation de la grande majorité de ses habitants nous l'atteste, dans les mêmes conditions depuis des temps extrêmement reculés. Ni les mœurs, ni les habitudes économiques, ni les institutions sociales n'ont subi de changements décisifs et profonds. L'islamisme s'est arrêté à une courte distance de ses rivages. Et l'évolution interne, chez ces populations isolées les unes des autres, peu nombreuses, disséminées dans un pays immense et remarquablement uniforme par son sol, son climat et ses productions naturelles, a dû être à la fois extrêmement lente et sensiblement uniforme, on serait presque tenté de dire, à envisager l'état actuel de beaucoup de ses peuples, à peine perceptible. Tout donne à penser que l'état où Madagascar se trouvait hier, je veux dire il y a moins de cent ans, avant que l'influence européenne se soit fait sentir d'une manière efficace, celui où se trouve encore une grande partie de sa population, est à bien peu de chose près celui qui a dû résulter au bout d'un temps relativement très court, de l'adaptation des immigrés océaniens à leur nouvel habitat.

Rien n'empêche d'admettre dès lors que la langue que parlent aujourd'hui ses habitants soit, très sensiblement, la même que celle qu'ils se sont faite à la suite de ce grand changement qui ne devait, pour ainsi dire, être suivi d'aucun autre. Le « malgache » est né à cette époque du dialecte malais que parlaient les immigrants, sous l'influence des conditions nouvelles de leur vie ainsi que dans ce pays nouveau, du contact avec les habitants qu'ils y ont trouvés. Il n'y avait aucune raison pour qu'il se modifiât par la suite. Les caractères qui aujourd'hui le distinguent si profondément du malais il les a acquis à cette époque et, selon toute vraisemblance, très rapidement ; il les a conservés intacts depuis lors.

A l'appui de cette théorie, qu'on me permette de citer les affirmations si autorisées de H. Sweet (1). Il insiste sur le fait que la stabilité des circonstances extérieures ainsi que celle de la vie et des mœurs sont le facteur le plus important de conservation linguistique, ajoutant expressément : « rien ne tend à prouver que les langues non écrites changent plus vite que les autres. » Les faits suivants qu'il cite paraissent tout à fait décisifs (pp. 80 et suiv.) : « Les Eskimos du Labrador ont été séparés il y a au moins un millier d'années de ceux du Grœnland. Cependant leur langue diffère moins de la leur que, par exemple, le danois du suédois ou le hollandais du bas-allemand de Hambourg. » C'est qu'ils ont trouvé dans leur nouveau pays des conditions de vie très exactement semblables à celles de leur pays d'origine. « Les Eskimos ont conservé, dit Sweet, leur langue presque sans changement parce que leur vie est en gros encore celle des hommes de l'âge de pierre en Europe dont ils semblent être les derniers survivants, et n'ont eu que peu d'étrangers parmi eux pour corrompre la pureté de leur langue. » Du même auteur encore « c'est l'absence de culture et le manque de contact avec le vaste monde des idées qui a permis aux paysans lithuaniens de conserver avec une fidélité relative un langage fait pourtant d'inflexions éminemment instables, langage qui est plus rapproché du sanscrit que ne le sont les dialectes néo-sanscrits parlés aujourd'hui par l'Hindou intelligent et cultivé. »

Si, comme je le crois, on peut envisager de la même façon l'histoire de la civilisation malgache, on s'expliquera que ces noms de lieux ne présentent pas, dans l'immense majorité des cas, ce caractère d'archaïsme qui les rend si particulièrement instructifs dans nos pays dont les langues ont subi des transformations profondes et continuelles.

---

(1) *History of Language.* (*The Temple primers. London 1900*)

SPÉCIMEN DE POÉSIE BETSILEO

par H. RANDZAVOLA

Note explicative. — Pour les personnes qui comprennent le bétsileo, la poésie dans ce dialecte est très intéressante. On n'y trouve pas, bien entendu, les règles de la versification moderne : pourtant les vers sont très harmonieux et bien rythmiques. On rencontre souvent la répétition de la même idée, avec de différentes expressions, pour la renforcer et la vivifier. Bien des expressions sont vraiment poétiques, et quelques-unes sont si bien arrangées qu'elles deviennent vite populaires et passent comme proverbes. Les poésies plus anciennes sont supérieures à celles d'aujourd'hui, qui ne sont que des jeux de mots dépourvus d'idées sérieuses pour la plupart du temps.

En voici un spécimen.

Il s'agit d'un accident qui eut lieu près d'Ankaritsananana, village situé à l'est d'Andranovorivato, à une trentaine de kilomètres au sud de Fianarantsoa, vers le milieu du siècle dernier.

On faisait l'enterrement d'une enfant, nommée Zanakinivola dans un tombeau qui porte le nom de « Tsiafakinivola » (qui ne peut pas être délivré — c.a.d. ouvert — par les faibles). En creusant le vinanin-kady (fossé étroit et long qui conduit jusqu'au tombeau proprement dit), un éboulement se produisit et plusieurs personnes y furent enterrées vivantes.

Il est également à remarquer, qu'à ce moment-là, Ingahimena, un général hova, avec ses hommes, en train d'aller guerroyer quelque part dans le sud, bivouaquait à Antsominda, pas très loin d'Ankaritsanadana, et que quelques-uns de ses hommes profitaient des jours de repos pour assister aux funérailles de Zanakinivola.

Le tombeau betsileo est ordinairement élevé sur la pente d'une colline, la profondeur dépend de la nature de la pente et la longueur du « vinanin-kady » ; Pour l'ouvrir il faut d'abord creuser toute la longueur du « vinanin-kady » ; alors on arrive à la porte du tombeau. Cette porte se trouve à 3, 4 ou même 5 mètres au dessous de la surface du sol. Par cette porte on entre dans une chambre souterraine protégée par une voûte bien faite contre l'éboulement : c'est le tombeau.

Spécimen de poésie betsileo (1)

Mandihana añao rae katrakatrak' oraña,
Rosoa añao rae dian' orambaratsa :
Hilatsaka añ' ambonin' Ankaratsada,
Hihivoka añ' ambonin' Ilaivoñe
Ho trotraka añ' ambonin' i Mahiatrandraka.
Handeña añ' Ambaravarambohitsa,
Hanenjaña añ' ambonin' i Mandiamode,
Hihivoka añ' Ambalamahalova !

*
* *

Tsinomañe Razafitsiafajato.
Minaoñaoña Andriandrofiainanitane,
Iabanihaova añ' Ankaritsanañano,
Ratsimienitradraha tsinomañe ko nanao hoe :

Raolo, mate Zanakinivola !
Fate malala tsa azo vidina ny zanako,
Raha malala tsa hae vangaina ny naöriko
Rae Vahibato !
Aïa añao Raotozafe an-dRamanjato,
Dikako mahatoke ahe,
Ko namako mahatoke takoña :
Ny raha soa tsa tamaté-mate,

Eko ny raha ratse tsa alevim-beloña :

Ny raha maina manam-pika,

Ny raha mitsiry misy toñone,
Ny raha vake manan-tave,
Eko ny mate famöe amin-tane :
Féro e ! Ankaritsanañana
Hañohe añe Tsiafakiniosa
Amin-dRafiainaninitane,
Hasiantsika an' i Zanakinivola !

*
* *

Zay nirotsaka Ankaritsanañana,
Ko ny tamin' ny langeza tamin' ny langeza,
Ny tamin' ny fangade tamin' ny fangade,

Traduction en dialecte Merina

Mandehana hianao ry oram-baventy,
Lasàna hianao, ry ranonoram-baratra,
Hilatsaka eny Ambonin' Ankaratsada,
Hirotsaka eny ambonin' Ilaivony,
Hianjera eny ambonin' i Mahiatrandraka,
Handena an' Ambaravarambohitra,
Hitety eny ambonin' i Mandiamody,
Hirotsaka any Ambalamahalova !

*
* *

Mitomany Razafitsiafajato,
Midradradradra Andriandrofiainanitany,
Iabanihaova any Ankaritsananana !
Mitomany Ratsimitsahatrinivoa ka nanao hoe :

Ry vahoaka ô ! maty Zanakinivola !
Faty malala tsy azo vidina ny zanako,
Zaza malala tsy azo vidina ny naterako !
Ry Vohibato !
Aiza hianao Raotozafy zana-dRamanjato,
Dekako mahatoky ahy
Ary namako izay iambohoa-mahefa :
Na dia ny tsara aza dia tsy tehirizina tsy akory ny fatiny,
Ary na dia ny ratsy kosa aza dia tsy alevim-belona,
Ny voan-javatra maina dia mety mitriatra ka mitsipika,
Ny zavatra maniry mety misy tonony,
Ny zavatra vaky mety misy tavilotra,
Ary ny maty famoy any anaty tany :
Koa ento Ankaritsananana
Hihady an' i Tsiafakiniosa
Fasan-dRafiainaninitany
Handevenantsika an' i Zanakinivola !

*
* *

Nony nikatroka Ankaritsananana,
Ka ny nitondra sahiratsy nitondra sahiratsy
Ny nitondra fangady nitondra fangady,

---

(1) *Faute de caractères spéciaux nous emploierons pour transcrire* n mouillée ñ *utilisée généralement pour* ñ vélaire. *Cette dernière est du reste et de beaucoup la nasale que l'on rencontre le plus souvent dans les dialectes malgaches.*

Traduction en Français

Va-t-en, ô grosse pluie,
Pars, ô pluie d'été,
Pour tomber sur Ankaratsada (1)
Descendre sur Ilaivony, (1)
Te précipiter sur Mahiatrandraka, (1)
Mouiller Ambaravarambohitra, (1)
Parcourir Mandiamody, (1)
Et descendre à Ambalamahalova ! (1)

*
* *

Razafitsiafajato (2) pleurait,
Andriandrofiainanitany (2) criait
Iabanihaova (2) d'Ankaritsananana
Le Mr Incessament-accablé-de-malheur pleurait et disait :

O ! peuple ! Zanakinivola est morte !
Ma fille chérie, trésor sans prix, est morte,
Celle que j'ai enfantée est irremplaçable
O ! Vohibato !
Où es-tu Raotozafy, fils de Ramanjato,
Mon aide-de-camp fidèle,
Mon ami qui ne trompe pas la confiance :
Un corps mortel ne peut durer, non pas même celui de la meilleure personne,

Mais on n'enterre pas vivant celui de la plus mauvaise ;

Quand la gousse est sèche, elle se fendille,

Quand une plante pousse, elle a des nœuds,
Quand la vaisselle est brisée, il y a des tessons
Quand quelqu'un est mort, on l'abandonne dans la terre :
Amène donc les gens d'Ankaritsananana,
Pour creuser Tsiafakiniosa
Le tombeau de Rafiainaninitany
Où nous ensevelirons Zanakinivola,

*
* *

Les gens d'Ankaritsananana y travaillaient,
Les uns avec des pelles,
Les autres avec des angady ;

(1) *Ankaratsada, Ilaivony, Mahiatrandraka, Ambaravarambohitra, Mandiamody et Ambalamahalova sont des quartiers qui forment le voisinage d'Ankaritsananana.*

(2) *Razafitsiafajato, Andriandrofiainanitany et Iabanihaova sont les noms d'une seule personne.*

Say ny hade famanton' ohy,
Eko trotraka ny tane tań' amboňe,
Nihaona ao ny vinanin-kade,
Ko trane ny tamin' ny langeza,
Hazane ny tamin' ny fangade,
Mate ao Ratsimahailefa,
Eko koka ro nilevolevo !

*
* *

Aïa, rae zanaky Ampano !
Ambatosoa-Lalangina !
Rae naörin' i Somaina !
Vinaňitsareaňa amin' Anovihambaňa !
Andrainjato, Marohotsika,
Tapaky Maneva Imarovahona,
Sangasanga noho Anjanimanaňa,
Raölam-boatendry aň' Antsominda,
Férin-drae Ngahimena !... aïa !

*
* *

Niafiňifiňanakélikèle Andriandrofiainani-nitane ,
Ko nanao hoe :
Ny hitsikitsika mpizena,
Ny voroňa mpivoan-dity,
Ny olombelona mpizoane,
Firo aho toy dia sora-draha
Rae Vohibato !
Ampanalao ê, Rasamisoamalaza,
Aňe Fonenatsiedehina,
Manahe aň' Ankosy,
Rain' Andriantsaravola,
Mitaïa an-dRalambo,
Alaonareo ara moa î !
Toy tsa tambo ny bozaka handitsika,

Eko lake ny volomaso ko hifotitsa ;

Tsa tambo Izanakinivola
Eko Itsiafakiniosa nandaňe olon-drehaňa,

Itsiafakiniosa nisimba olo-maro !

Ary nony nisasaka ny halalin' ny hady,
Dia nikororosy ny tany avy any ambony,
Ka tototra tao ny vinanim-pasana,
Dia tratrany ny nitondra sahiratsy,
Azony ny nitondra fangady,
Maty Ratsiafanandositra,
Ka dia velona ny antsoantso vonjy !

*
* *

Aiza hianareo, zanaky-Ampano !
Ambatosoa-Lalangina
Ry teraky Somaina !
Vinanitsareana sy Ivohihambana
Andrainjato, Marohotsika
Ny tapaky Maneva Imarovahona,
Sangasanga sy Anjanimanana,
Hianareo olom-boatendry ao Antsominda,
Entin' i Ingahimena !... Aiza hianareo ?

*
* *

Nanjonitra kelikely Andriandrofiainani-nitany,
Dia niteny hoe :
Ny hitsikitsika mpandihy,
Ny vorona mety ho voafandriky ny dity,
Ny olombelona mety hiharan-javatra,
Saingy ity ahy ity dia tafahoatra loatra
Ry Vohibato !
Ampanalao e ! Rasamisoamalaza,
Ao Fonenatsiedehina,
Mpifehy an' Ankosy,
Rain' Andriantsaravola,
Mpitaiza an-dRalambo !
Alaonareo ange izy è !
Ity efa tsy hita hatao ahoana ny ahitra manditsoka,
Kanjo ny volomaso avy indray no mifo-titra koa ;
Ity efa tsy hita hatao ahoana Izanakinivola
Kanjo Itsiafakiniosa indray nahafaty olo-na betsaka,
Itsiafakiniosa nanimba olona maro !

Mais une fois creusée la moitié de la profondeur,
La terre du haut dégringolait
Et le vinanin-kady était comblé,
Ceux qui avaient des pelles y étaient surpris,
Ceux qui avaient des angady y étaient pris
Les MM. « Qui-ne-pouvaient-se-sauver » sont morts,
Et les appels au secours résonnaient !

*
* *

Où êtes-vous, enfants d'Ampano, (1)
Ambatosoa-Lalangina (1)
Enfants de Somaina, (1)
Vinanitsareana (1) et Ivohihambana (1)
Andrainjato, (1) Marohotsika (1)
Une partie de Maneva, (1) Imarovahona, (1)
Sangasanga (1) et Anjanimanana, (1)
Vous, hommes de l'expédition à Antsominda
Sous la direction d'Ingahimena !... Où êtes-vous ?

*
* *

Andriandrofiainaninitany avait pour un moment, l'air mélancolique,

Après, il disait :
La crécerelle a l'habitude de planer,
L'oiseau est sujet à être pris par la glue,
L'homme est sujet au malheur
Toutefois mon malheur est excessif
O ! Vohibato ! (2)
Envoyez donc chercher Rasamisoamalaza, (3)
De Fonenantsiedehina,
Chef d'Ankosy,
Père d'Andriantsaravola,
Tuteur de Ralambo
Envoyez le chercher donc !
On ne sait déjà que faire pour l'herbe qui pique les yeux.

Et voici encore le ciel qui se courbe ;

On ne sait déjà que faire pour la perte de Zanakinivola,
Or voici encore Tsiafakiniosa qui cause la mort d'un grand nombre de gens,

Tsiafakiniosa ruine de nombreuses personnes !

(1) *Ampano, Ambatosoa-Lalangina, Somaina, Vinanitsareana, Ivohihambana, Andrainjato, Marohotsika, Maneva, Marovahona, Sangasanga, Anjanimanana et Antsominda sont des villages aux environs d'Ankaritsananana.*
(2) *Vohibato est le pays où se trouve Ankaritsananana.*
(3) *Rasamisoamalaza était un personnage influent de l'époque.*

Lake ny tèndre ko tratsy ny tane,

Eko aho matahotsa ny làlam-panjakana !
Ko féro ańe ny vola farantsa
Ho filazana amin-drae Ngahimena,
Hitaroňa ań' ambonin' Antsominda :
Aïa ro omban' ny didin' ny fanjakana ?
Aïa ro omban' ny làlan' ny fanompoaňa ?
Fa matahotsa anao aho, rae Ngahimena !

⁂

Vao nilaza rae Ngahimena, ko nanao hoe :
Mangina aňao Andriandrofiainanitane,
Mangina hilazako ny didin' ny fanjakana,
Hitetezako ny làlan' ny fanompoaňa :
Leha raha sinatrinao hikinianao,
Ny zanak' Ankaritsanaňana terak' i Mavohazo

Ko tsa efan' aombe, tsa efan' ondevo,
Fa ny lohanao ro manefa,
Ny vozonao ro mandidy io,
Fa leha tsa izay :
Tamin' Andrianampoinimerina,
Tamin' i Laidama Manjaka,
Tamin' ny Andriana nahaleo tena,
Impolo nandova, impolo dinovana
Tamin' ny tendrombohitsa roa ambin' ny folo :
Didy e ! ny mandevi-jaza,
Ko fomba ny mandevi-malala !
Eko raolam-be lane mate
Ko izao no mate noho aňareo,
Lane noho ny fihavaňana !
Ko ny manan-karena e, mandofoa,
Ny manaňa aombe, mamonoa,
Ny manan-damba manafora soa,
Fa iňe ro didin' ny Manjaka Ramavo !

⁂

Vao toe ny olon-taň' an-dase,

Na dia ny olona voatendry aza dia voan' ny tany koa,

Ka matahotra ny lalam-panjakana aho ;
Koa indro ento any ny vola farantsa
Ho filazana amin' i Ngahimena,
Hiteny ao ambonin' Antsominda :
Aiza no alehan' ny didim-panjakana ?
Aiza no alehan' ny lalàm-panompoana ?
Fa matahotra anao aho, ry Ngahimena !

⁂

Dia niteny Ingahimena ka nanao hoe :
Mangina hianao, Andriandrofiainanitany,
Mangina hianao hilazako ny didim-panjakana,
Handaharako ny lalàm-panompoana ?
Raha zavatra ninianao natao izay,
Ny zanak' Ankaritsananana sy terak' i Mavohazo

Dia tsy vitan' omby, tsy vitan' andevo,
Fa ny lohanao no manefa,
Ny tendanao no mamita azy,
Fa raha tsy izay kosa tsinona :
Tamin' Andrianampoinimerina,
Tamin' i Laidama Manjaka
Tamin' ny Andriana nahaleo tena
Impolo nandova, impolo nolovana
Tamin' ny tendrombohitra roa ambin' ny folo
Fanao e, ny mandevin-janaka
Fomba ny mandevina malala,
Ka ny olona maro maty teo
Dia maty noho ny fitiavana anareo,
Ringana noho ny fihavanana ?
Ka ny manan-karena, mandofosa,
Ny manana omby mamonoa,
Ny manan-damba, mandrakofa tsara,
Fa izay no didin' ny Mpanjaka Ramavo.

⁂

Dia indreto tonga ny olona avy tany antoby,

Même quelques hommes de l'expédition y sont pris,

Et j'ai peur de la loi du gouvernement !
Apporte donc cette pièce d'une piastre
Pour appuyer la déclaration auprès de Ngahimena,
Pour parler en haut d'Antsominda :
Où va la loi du gouvernement ?
Où va le règlement administratif ?
Car j'ai peur de toi, ô ! Ingahimena !

*
* *

Ingahimena parlait et disait :
Tais-toi Andriandrofiainanitany,
Tais-toi pour que je te parle de la loi du gouvernement,

Pour que j'expose le règlement administratif :
Si tu faisais cela à dessein,
Les enfants d'Ankaritsananana et ceux de Mavohazo (1)

Ne pourraient être rachetés ni avec des bœufs ni avec des esclaves,
Ta tête en serait le prix,
Ton cou les racheterait ;
Mais si ce n'était pas ainsi,
Sous Andrianampoinimerina,
Sous le roi Laidama
Sous les souverains indépendants,
Dix fois héritiers, dix fois hérités,
Auprès des douze montagnes :

Enterrer ses enfants était un devoir,
Enterrer un être chéri était une coutume,
Et les nombreuses personnes qui y ont trépassé
Sont mortes par égard pour nous,
Mortes à cause de la bonne amitié !
Alors que les riches sacrifient des choses à la mémoire des leurs
Que ceux qui ont des bœufs en tuent,
Que ceux qui ont des lamba couvrent bien (leurs morts)
Car voilà le règlement de la reine Ramavo.

*
* *

Alors sont arrivés les gens du bivouac,

---

1) *On appelle Mavohazo les habitants des environs d'Ankaritsananana.*

Eko ave ny oloṅa mpitaitsa,
Naṅontane ko nanao hoe :
Fa sy ia ro tratsy ny tane,
Ko lanin' ny vinanin-kade ?
Ko ia ro hazany no bé ?

*
* *

Vao nilaza ny oloṅa tao aloha :
Mangina aṅao, raolom-bao ave,
Fa aho nahita ny tamin' ny langeza,
Nijère ny tamin' ny fangade,
Ko niaro ny tane taṅ' amboṅe,
Nahita ny zahatovo tao :
Andriampilanaṅana an'Andrianato
no trane ao
Andriantsiatodika an-dRavahatra aba
ro mate
Andriamaharoṅe an' Andriamboṅe
Raotozafy an-dRamanjato
Rasamy an-dRraonimaharivo
Imanaiky ny taṅ' Amboboka
Izay aba ro lane !
Tsiafakiniosa ro basy nipoaka,
Tsiafakiniosa ro tazo nandane,
Tsiafakiniosa ro zevo namono !
Fâte kèle naṅonday be Izanakinivola,

Fâte raika no nanohazan-kade
Ko nanaṅa ny isan-trano,
Nidarany isam-baravaraṅa,
Navesatsa isan-jahatovo,
Ko nitondra isam-pokon' oloṅa !
Izao ro Ankaritsananaṅana
Mianaran' ohatsazo :
Voṅa Ivalanary madiṅa ko nisy ronono,

Tsindriana an' Imena ko niboaka ny laoka ;

Voṅa Tsiafakiniosa no namono
Ko vaky ila ny tananaṅa,
Tsinindriana ny taṅ' Itehezana amin'
Ivolávolaina :
Mâte Ramandehalaza,

Ary tamy ny mpitsapa alahelo
Nanontany izy ka nanao hoe :
Iza sy iza avy no voan' ny tany,
Sy matin' ny vinanim-pasana
Iza avy no maty betsaka ao ?

*
* *

Dia niteny hoe ny olona teo taloha :
Mangina hianao ry olona vao tonga
Fa izaho no nahita ny nitondra sahiratsy
Nijery ny nitondra fangady
Ka nisaka ny tany avy tany ambony
Izaho no nahita ny tovolahy tao :
Andriampilanonana zanak'Andrianata no
vao ao
Andriantsiatodika zana-dRavahatra no
maty
Andriamaharony zanak' Andriambony
Raotozafy zana-dRamanjato,
Rasamy zana-dRaonimaharivo,
Imanaiky avy tany Amboboka,
Ireo tompoko, no ringana !
Tsiafakiniosa no basy nipoaka
Tsiafakiniosa no tazo nandripaka,
Tsiafakiniosa no fofoka nahafaty!
Faty kely Zanakinivola, nefa nipaoka
betsaka,
Faty anankiray no nihadiam-pasana,
Kanjo tonga nanana ny isan-trano,
Nidirany isam-baravarana,
Navesatra isan-tovolahy,
Ary nitondra isam-pianakaviana !
Indro Ankaritsananana ankehitriny,
Fa tahaka ny ohabolana hoe :
Vao Ikalavalanary monja dia azo ny ro-
nono,
Ka rehefa miampy an'i Kalamena dia
miseho ny laoka ;
Vao Tsiafakiniosa no mamely
Ka maty sasaka ny tanàna,
Nampian' ny tany Itehezana sy Ivolavo-
laina izay,
Ka maty Ramandehalaza,

Sont arrivés les gens qui rendaient la visite de condoléance
Ils demandaient et disaient :
Qui donc se sont laissé surprendre par l'éboulement,
Qui sont morts dans le vinanin-kady,
Quelles sont les nombreuses personnes qui y ont trouvé la mort ?

*
* *

Les gens qui étaient là auparavant répondirent :
Tais-toi ô ! homme qui vient d'arriver
C'est moi qui ai vu ceux qui portaient des pelles,
C'est moi qui ai regardé ceux qui portaient des angady,
J'ai essayé d'empêcher la terre du haut de s'écrouler
J'ai vu les jeunes gens qui étaient là :
Andriampilanonana fils d'Andrianata y est pris

Andriantsiatodika fils de Ravahatra y est mort,

Andriamaharony fils d'Andriambony,
Raotozafy fils de Ramanjato
Rasamy fils de Raonimaharivo,
Imanaiky venant d'Amboboka
Voilà donc ceux qui ont péri !
Tsiafakiniosa était le fusil qui tonnait,
Tsiafakiniosa était la fièvre qui exterminait,
Tsiafakiniosa était l'épidémie qui tuait !
Zanakinivola morte jeune, entraînait avec elle un grand nombre de gens !

On creusait le tombeau pour un seul mort,
Or, chaque maison en avait un ;
A chaque foyer entrait la mort,
Sur chaque jeune homme elle s'acharnait
Et chaque famille en menait deuil !
Voici maintenant à Ankaritsananana
Pourrait être appliqué le proverbe qui dit :
Avec la petite vache noirâtre on a du lait,

Ajoutez-y la vache rouge et vous aurez bien le « laoka » !

Avec l'accident de Tsiafakiniosa
La moitié des gens du village périt,
Ajoutez-y ceux qui périrent à Itehezana et Ivolavolaina, (1)

Y mourut Ramandehalaza,

(1) *Itehezana et Ivolavolaina sont des champs de bataille.*

Manindre Andrianitsiriana !
Oay aho, rae zana-Mavohazo,
Oay aho, rae zanaky ny soa,
Oay aho, rae zana-monina eñy !
Nay raha hazo añao ko nitaroka,

Nay ahitsa añao ko nanditoña,
Nay nisary añao ko nitapody,
Nay nandeha añao ko nisoverina !
Ko tety aia ro mahatsinjo ?

Ko lalaña aia ro mahalaky ?
Hilazako ny olon-tsary eñy !
Iroy hazo iroy ho koa tsa hazo say silaka,

Iroy vato iroy ho koa tsa vato say vâke,

Iroy tane iroy ho koa tsa tane say fampaña,

Eko iroy oloña iroy ho koa tsa nitaron-tsae mâte.
Ho koa tsa tèñe say lañe !

*
* *

Eko leha mondra aho, ko avoto,
Fa leha vare ko avay !
Eko leha soa ko tezao
Fa leha ratse ko heheonareo !
Raha mavande ny manao hoe :
Añ' an-tane ngaho raha soa
Fa ny mate ro tamaña añe ?
Ny tane diniana ve ro amboñe tratsa.

Ny vato hinitsaka ro anafo-mandre,

Eko an-dringo aïa ro hisembo,

Hitsahina aïa ro hiboaka ?
Rèketsa è ! ny añe no tsa miboaka ?
Eko mihavaña leha voña manaña aiña !

Manampy koa Andrianitsiriana !
Indrisy re, ry zanaky Mavohazo !
Indrisy re, ry zanaky ny soa,
Indrisy re, ry zanaky ny mponina eny !
Raha hazo lahy hianao dia tsimoka fotsiny.
Raha ahitra hianao dia botribotry,
Raha namangy hianao dia nitapody,
Raha nivahiny hianao dia tafaverina !
Ka tendrombohitra aiza re no mahatazandavitra ?
Lalana aiza no ahatongavana faingana ?
Hitantarako ny olona tsy eny intsony !
Iry hazo iry dia hoatra ny tsy mba hazo nony silaka,
Iry vato iry dia hoatra ny tsy mba vato nony vaky,
Iry tany iry dia hoatra ny tsy tany nony tonga hantsana,
Ary iry olona iry dia hoatra ny tsy mba niteny nony maty.
Hoatra ny tsy mba àry nony lasana !

*
* *

Ka raha kolokolo aho dia ongoty,
Fa raha tena vary kosa mba avao !
Raha tsara ihany aho dia tezao
Fa raha ratsy kosa ihomehezanareo !
Mandainga mihitsy ny miteny hoe :
Zavatra tsara angaha ny any anaty tany
No dia tamana any ny maty ?
Ny tany nodiavina no tonga eo ambonitratra,
Ny vato nohitsahina no irakofana ao ampandriana,
Ka olona efa ao am-pasana aiza no hiseho intsony,
Ny efa voahitsaka ve hitranga indray ?
Voatana e ! ny any no tsy mitranga,
Ka mifankatiava raha mbola manana aina !

En plus Andrianitsiriana !
Hélas ô ! fils de Mavohazo !
Hélas ô ! fils des jolies personnes !
Hélas ô ! fils des habitants de là-bas ?
Si vous étiez des arbres vous ne seriez que de jeunes pousses,

Si vous étiez des herbes vous seriez rabougris,
Si vous alliez en visite, vous seriez retournés le même jour,
Si vous partiez en voyage vous auriez dû être de retour !
Où est donc la montagne d'où l'on peut regarder au loin ?

Où est le chemin le plus court ?
Pour que je décrive les gens qui sont disparus !
Cet arbre-là, étant ébréché, ne semble plus un arbre,

Ce rocher-là, étant brisé, ne semble plus un rocher,

Cette terre-là, devenue précipice, ne semble plus de la terre,

Et cette personne-là, étant morte, semble n'avoir jamais parlé,

Ayant péri, elle semble n'avoir jamais existé.

*
* *

Si j'étais un plant de riz sauvage, déracine-moi,
Mais si j'étais un bon plant de riz sarcle-moi :
Si j'étais bon, prends soin de moi,
Si j'étais mauvais, moquez-vous de moi !
Ils sont vraiment menteurs ceux qui disent :
Peut-être qu'il fait bon dans le sein de la terre
Pour que ceux qui y sont s'y plaisent ?
La terre sur laquelle on avait marché s'accumule sur la poitrine,

La pierre que l'on avait piétinée sert de couverture,

Comment donc une personne dans le tombeau pourrait-elle réapparaître ?

Comment pourrait ressortir celui qui a été piétiné ?
Ils sont donc retenus pour ne pas revenir !
Aimez-vous donc pendant que vous êtes en vie !

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
COMPOSITION DU BUREAU	5
LISTE DES MEMBRES	5
PROCÈS-VERBAUX	XI
Séance du 22 Janvier 1925	XI
Séance du 5 Mars 1925	XIV
Séance du 26 Mars 1925	XVII
Séance du 23 Avril 1925	XX
Séance du 28 Mai 1925	XXIII
Séance du 27 Juin 1925	XXVI
Séance du 24 Juillet 1925	XXVIII
Séance du 27 Août 1925	XXX
Séance du 24 Septembre 1925	XXXIII
Séance du 22 Octobre 1925	XXXV
Séance du 26 Novembre 1925	XLIII
Séance du 24 Décembre 1925	XLV
QUATRE-VINGTS ANNÉES D'INFLUENCES EUROPÉENNES EN IMERINA, par S. CHAPUS	1
Préface	3
Table	349
LES JARDINS HOVAS au temps de la souveraineté malgache, par E. FRANÇOIS	351
A PROPOS DES NOMS DE LIEUX A MADAGASCAR, par André CHAZEL	353
SPÉCIMEN DE POÉSIE BETSILEO, par H. RANDZAVOLA	359
Table des matières	370